
ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 00861 2043

840

ARMORIAL GÉNÉRAL

OU

REGISTRES DE LA NOBLESSE DE FRANCE

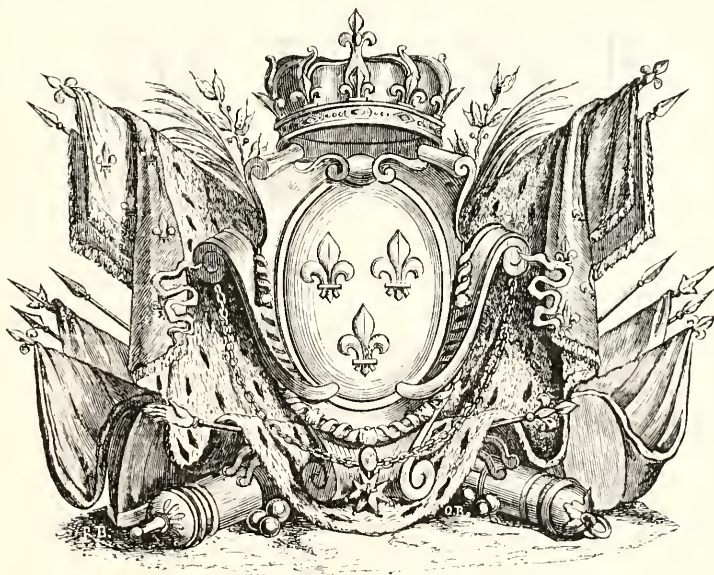
v. 7 pt. 1a

REGISTRE SEPTIÈME

PREMIÈRE PARTIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DE MM. FIRMIN-DIDOT

POUR SERVIR DE SUPPLÉMENT A L'ARMORIAL GÉNÉRAL DE 1738-1768.



PARIS

FIRMIN-DIDOT ET CIE, LIBRAIRES-ÉDITEURS

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT

M DCCC LXVIII — M DCCC LXXIII

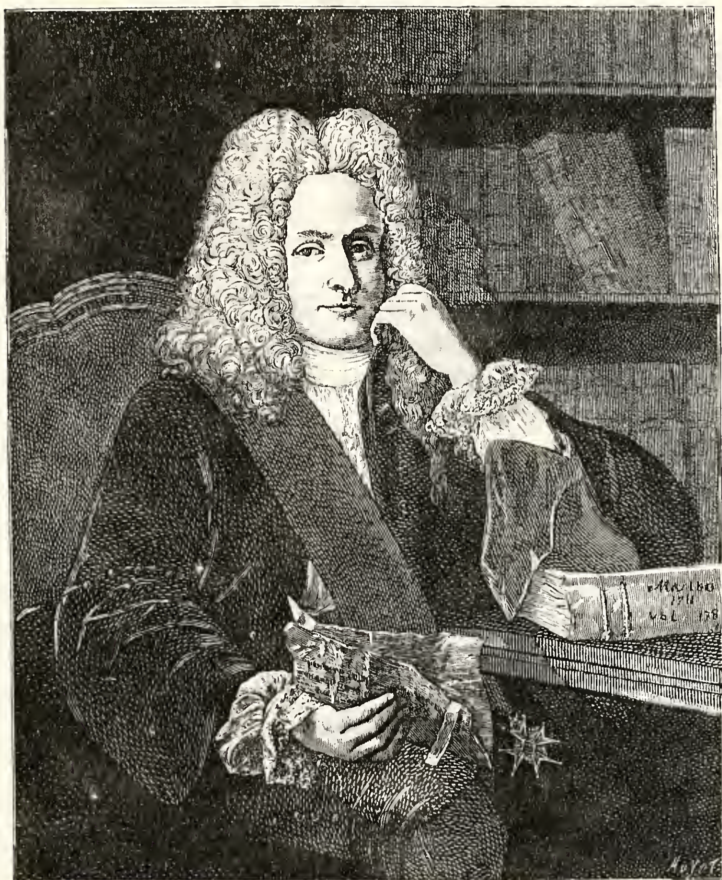
ARMORIAL
GÉNÉRAL

ou

REGISTRES DE LA NOBLESSE
DE FRANCE



PARIS. — TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie, RUE JACOB, 56.



LOUIS-PIERRE D'HOZIER. 1685-1767.

JUGE D'ARMES DE FRANCE.

D'après un tableau du temps appartenant à M. le marquis de Vassart d'Hozier.

AVIS DES ÉDITEURS.

Dans un temps où les questions nobiliaires reprennent tant d'intérêt et où toutes les familles nobles tiennent à constater leur origine et leur illustration si légitimement acquise sur les champs de bataille ou dans les emplois publics, il était à regretter que personne n'eût réimprimé le seul nobiliaire véritablement authentique que nous possédions en France : nous voulons parler de l'*Armorial général de France* par Louis-Pierre d'Hozier et d'Hozier de Sérigny, juges d'armes de France. Le mérite même de cet *Armorial* en a rendu les exemplaires fort rares et inabordables par leur haut prix, c'est ce qui nous a engagés à en donner une réimpression textuelle. Nous avons eu pour but de rendre service non seulement à la noblesse française, mais aussi aux études historiques.

L'édition originale de l'*Armorial général de France,* publiée de 1738 à 1768, forme six registres divisés en dix volumes in-folio. Le premier registre se distingue nettement des suivants. Les notices généalogiques comprises dans ce registre y ont été insérées d'office, et la filiation, rapportée le plus souvent dans l'ordre ascendant, se borne à un nombre de générations assez restreint. Il ne constitue en quelque sorte qu'une première partie du catalogue général des Nobles, dont l'établissement, demandé en 1614 par le corps de la Noblesse, a été ordonné par le Roi Louis XIII, et qu'il appartenait au Juge d'armes seul de dresser en vertu de sa charge. Les autres registres, au contraire, comprennent des généalogies complètes, accompagnées de preuves à l'appui, rédigées dans l'ordre normal et insérées en général à la requête des familles intéressées. Les préfaces qui figurent en tête du premier et du second registre fournissent d'amples détails sur le système adopté par Louis-Pierre d'Hozier et sur le but qu'il poursuivait. Son intention était de faire connaître les titres nobiliaires de toutes les familles y ayant pleinement droit. Une entreprise aussi gigantesque ne pouvait pas être l'œuvre d'une seule génération et exigeait forcément un temps considérable. Les six registres de l'*Armorial général,* publiés dans l'espace de trente années, n'offrent qu'un peu plus d'un millier de généalogies. Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny se proposait de le continuer et il fit imprimer successivement un petit nombre de notices destinées à un septième registre qui ne vit jamais le jour (1).

Sous la restauration, le président d'Hozier eut l'idée de faire réimprimer cet Armorial ; il en donna deux volumes (*Paris, imprimerie royale,* 1821, in-8), et fit composer le troisième dont il existe quelques rares exemplaires à l'état d'épreuves. Abandonnant ensuite la réimpression, il songea à donner une suite au grand ouvrage, et fit paraître de 1847 à 1848 un volume qu'on désigne quelquefois sous la dénomination de Septième Registre (2). L'œuvre ne fut pas poursuivie plus avant.

(1) Voici, à notre connaissance, les notices imprimées qui devaient faire partie de ce registre : *de Bady* (8 pages), *de Champagnac, de Champagné* (53 pp. et tableaux), *de Janvre* (16 pp.), *de Lage de Cerboy* (7 pp.), *de Liquety, de la Saussaye* (8 pp.). Deux d'entre elles ont été réimprimées dans notre volume supplémentaire.

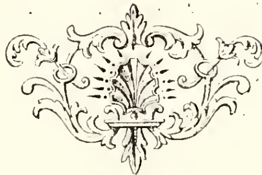
(2) *Armorial général d'Hozier ou Registres de la Noblesse de France, continués par M. le Président d'Hozier, ancien Juge d'armes....., et M. le Comte Charles d'Hozier, son frère.* Première partie. Paris, chez L'Ecureux. S. d. Gr. in-8, blasons.

Après avoir réimprimé les six registres de l'*Armorial général de France*, absolument en fac-similé, page pour page, ligne pour ligne, sans avoir rien retranché ni ajouté au texte original, nous avons pensé à notre tour qu'il y avait lieu de le continuer, soit pour donner une suite aux généalogies qui y sont insérées, soit pour en produire de nouvelles, dressés sur titres authentiques et principalement à l'aide des preuves officielles faites devant les Juges d'armes de France. Notre registre supplémentaire n'a de commun que le nom avec le septième registre inédit de d'Hozier de Sérigny, et avec celui du président d'Hozier. Aucun des membres de cette illustre famille n'a concouru à sa préparation dans une mesure quelconque. Toutes les notices qui figurent dans notre registre supplémentaire dit le septième, ont été insérées à la requête des familles. Elles ont été rédigées par les personnes intéressées, quelquefois avec notre concours, toujours sous notre contrôle. Nous nous sommes attachés plus particulièrement à contrôler l'origine de la famille, la régularité de la filiation et l'authenticité des faits les plus importants, tels que les charges, les titres honorifiques, etc. Autant qu'il était possible, nous avons exigé la production des titres originaux; dans d'autres cas nous avons eu recours aux travaux imprimés d'auteurs d'une autorité reconnue, dont nous avons, du reste, cru devoir accepter le témoignage à défaut de titres originaux. Nous nous sommes conformés, pour la désignation des titres autres que ceux fondés sur des lettres patentes régulières ou la création de majorats, aux règles les plus certaines posées par la jurisprudence nobiliaire et aux précédents qui résultent de l'ensemble des six registres de l'*Armorial général* dressés par les d'Hozier. Nous laissons cependant à la responsabilité des familles les titres donnés dans les alliances, car nous n'avions ni la possibilité ni le devoir d'en examiner la valeur.

Nulle œuvre humaine n'étant exempte d'erreur, nous n'avons pas la prétention de n'en avoir point laissé échapper ; mais nous sommes certains que le public compétent et la critique impartiale reconnaîtront que, sans avoir le caractère officiel de l'*Armorial général*, notre supplément offre un recueil généalogique fait avec sincérité et avec la seule préoccupation de la vérité la plus absolue.

Nous donnons la reproduction des portraits de quatre de nos Juges d'armes de France. Grâce à l'obligeance de M. le Marquis de Vassart d'Hozier, qui a bien voulu nous autoriser à reproduire, sur une petite échelle, les portraits originaux qu'il possède de Louis-Pierre d'Hozier et de d'Hozier de Sérigny, nous faisons connaître pour la première fois les traits des auteurs de l'*Armorial général de France*.

FIRMIN-DIDOT ET Cie.





PIERRE D'HOZIER. 1592-1660.

JUGE D'ARMES DE FRANCE.

D'après la gravure de Laurent Cars.

NOTICE SUR LES D'HOZIER,

JUGES D'ARMES DE FRANCE.



I.

ÉTIENNE d'Hozier, Gentilhomme provençal, Capitaine de Salon, ſa ville natale, était à ſes moments perdus un écrivain, un curieux, un érudit. Grâce à ſes goûts littéraires, ſes enfants reçurent une éducation très-exceptionnellement complète pour l'époque. PIERRE, le ſecond de ſes fils, né à Marſeille le 10 Juillet 1592, prouva que le temps qu'il avait dû conſacrer à l'étude n'avait pas été inutile. Seigneur de la Garde, en Provence, il entra, pour le ſervice du Roi, dans la compagnie des chevau-légers, ſous la charge de M. de Créquy-Bernieules, ainſi qu'il reſſort d'un rôle de la dite compagnie en date de l'an 1616. Appliqué de bonne heure aux études hiſtoriques il prit plaiſir à aider M. de Créquy dans les recherches qu'il faiſait pour établir la généalogie de ſa famille. L'hiſtoire de la Maiſon de Créquy fit grand bruit. Le ſuccès qu'elle obtint encouragea Pierre d'Hozier, qui ne tarda pas à s'adonner avec paſſion à un genre de recherches vers lequel ſon éducation & les goûts de ſon père l'avaient déjà naturellement dirigé. Il conçut plus tard le projet de compoſer la généalogie de tous les Gentilshommes qui avaient été honorés de l'Ordre du Saint-Eſprit, ainſi qu'il l'indique dans l'épître dédicatoire au Roi, en lui adreſſant les noms, ſurnoms, armes & blaſons des Chevaliers & Officiers de l'Ordre du Saint-Eſprit créés par Louis XIII, le 14 Mai 1633; il ajouta même qu'il travaillait « depuis dix-huit années à détailler les généalogies de toutes les Maiſons de ce royaume, & faire connaître ſa grandeur « aux étrangers par la multitude des races illuſtres & nobles qu'on y voit fleurir « depuis tant de ſiècles ».

Tout ce que la Cour renfermait de Gentilshommes, ou prétendant l'être, ſe mit, comme on le devine aiſément, à courtiſer le dangereux ſavant. Le Roi approuvait hautement ces projets, & en facilitait l'exécution en faiſant ouvrir à d'Hozier tous

les dépôts d'archives. Il tenait en même temps à lui donner des marques publiques de ſa confiance : en 1620, il l'avait nommé l'un des cent Gentilshommes de l'ancienne bande de ſa Maiſon; en 1628, il lui donna le collier de l'Ordre de Saint-Michel; en 1629, une penſion ſur ſa caſſette particulière. On trouve dans la correſpondance de d'Hozier, conſervée à la Bibliothèque nationale, de nombreuſes preuves de la ſituation importante dont il jouiſſait : ſes correſpondants, les frères de Sainte-Marthe, auſſi bien que M. de Geſvres, M. d'Harcourt & l'Académicien Gomberville, lui prodiguaient les plus flatteurs compliments. M. de Lapeyrere, Bibliothécaire du Prince de Condé, n'y allait point par quatre chemins; voici ce qu'il lui écrivait le 10 Septembre 1630 :

« Monſieur, j'eſpère un jour de faire un gros volume de toutes les chères lettres que vous me faites l'honneur de m'écrire, car en matière de choſes véritables je vous tiens, M. de la Foreſt & vous, pour deux évangéliſtes de notre temps, & ſi jamais je ſuis Pape, vous ſerez infailliblement canoniſé. »

D'Hozier ne ſe ralentit pas dans ſon zèle pour les recherches hiſtoriques; pluſieurs de ſes ouvrages ſont demeurés manuſcrits; il en eſt d'autres qu'on lui a très-fauſſement attribués, comme la *Généalogie des Sieurs de Larbour* (1628), qui eſt du Baron d'Auteuil, ſon ami intime, & la *Table des noms des Provençaux illuſtres*, publiée avec ſon nom en 1677, laquelle, très-défectueuſe, eſt bien du Préſident de Beaurecueil. Nous pouvons en revanche indiquer comme authentiquement de lui : la *Liſte des Chevaliers & Officiers du Saint-Eſprit* (1634); le *Recueil armorial de Bretagne*, à la ſuite de l'*Hiſtoire de Bretagne* de Pierre Le Baud (1638); l'*Armorial*, imprimé en 1642 à la ſuite des *Antiquités de la ville d'Amiens* par de la Morlière.

Sa réputation était alors complétement établie & les mémoires du temps renferment diverſes anecdotes qui le conſtatent. Nous citerons la plus courte, d'après Tallemant des Réaux : « Le feu Roy, qui étoit malin, quand il voyoit le carroſſe de « quelque nouveau venu, il appeloit d'Hozier, & luy montrant ce carroſſe, il lui « diſoit : — D'Hozier, connois-tu ces armes-là? — Non, Sire. — Mauvais ſigne « pour cette nobleſſe, diſoit le Roy. » Ce Prince le nomma en 1641 Gentilhomme ordinaire de ſa chambre; en 1642, ſon Conſeiller & Maître d'hôtel ordinaire. Le 25 Avril 1641, M. de Saint-Mauris, Juge d'armes de France depuis la création de cette charge, en 1615, étant mort, Pierre d'Hozier fut appelé à lui ſuccéder (*a*). Le gouvernement de la Régence ne lui fut pas moins favorable, car nous le voyons confirmé dans tous ſes emplois par Lettres patentes du 5 Juin 1646, & en 1654 le brevet de Conſeiller d'État lui fut encore octroyé. Ces nombreuſes faveurs ne ralentirent pas ſon ardeur laborieuſe : il ſuffit pour s'en convaincre de jeter les yeux ſur les centaines de doſſiers manuſcrits que l'on peut conſulter à la Bibliothèque de la rue de Richelieu. On ſuit la progreſſion de ſa faveur par les formes employées dans les lettres qui lui étaient adreſſées : le Maréchal d'Eſtrades, Meſdames de Fieſque, de Vandy, de Hautefort, de Longueville, M. de l'Hôpital, *Mademoiſelle* elle-même, ne trouvent jamais de phraſes aſſez élogieuſes. Nous ne réſiſtons pas au plaiſir de tranſcrire ce dernier autographe, ſans y faire le moindre changement.

(*a*) La charge de Juge d'armes n'était pas, comme pourraient ſe le figurer les gens peu verſés dans la matière, une charge de robe, mais bien une charge d'épée, ainſi qu'il reſſort de l'édit de création du Roi du mois de Juin 1615 qui porte qu'il ſera créé en titre d'office un Juge d'armes de France pour en être pourvu *un Gentilhomme d'ancienne race* lequel ferait ordinairement à la ſuite de Sa Majeſté. Ce même édit interdit à tous Juges & Officiers quelconques d'intervenir dans toutes les queſtions qui ſont du reſſort du Juge d'armes & porte qu'il ne pourra être appelé des ſentences du Juge d'armes de France que pardevant le Tribunal des Maréchaux de France.



CHARLES-RENÉ D'HOZIER. 1640-1732.

JUGE D'ARMES DE FRANCE.

D'après l'estampe de G. Édelinck, faite en 1691 sur le portrait peint par H. Rigaud en 1686.

« M. Dofier (*a*), je fuis fort aife de l'ofre que vous me faicte, de venir ifi (*b*); car je feré bien aife de vous entretenir. Les jans aufli curieus que moy aprenent toufjours bocoup dans l'entretien de perfone aufi capable que vous, & tout de bon l'on ne doit pas eftre fàché de m'aprendre dé belle chofe; car fi je ne fuis capable de les bien conetre, je la fuis fort de les retenir ayent unne grende memoire & bocoup d'aplication pour les chofe qui me plefe; & aparenment toutes celles que vous me dirés feront de ce nombre. Car il n'eft pas facheus à unne Demoifelle ofi fiere que je la fuis d'aprendre que s'et avec droit & raifon qu'elle l'eft, puifque fe feret démantir le fang de tant de Rois dont je fors fi je ne l'etès pas. Je fuis,

Monfieur Dofier,

votre bien bone amie.

« Anne Marie Louise d'Orléans. »

D'Hozier mourut à Paris le 30 Novembre 1660, laiffant de très-unanimes regrets dont le gazettier Loret s'eft fait l'écho. Il les méritait; non-feulement il était favant, mais il alliait les vertus morales à toutes les vertus chrétiennes : ami fidèle & obligeant, confident fûr & fecret, d'un efprit alerte, d'une humeur douce, il favait fe faire aimer & eftimer. Malgré les mauvaifes plaifanteries de Boifrobert & de Defpréaux, fa haute intégrité eft demeurée inconteftée. Le grand poëte était lié avec d'Hozier & l'on fait que la malice inférée dans la fatyre du *Feftin ridicule* n'était due qu'à fon efprit paradoxal; il l'a prouvé du refte en rimant fix vers des plus honorables pour être gravés au-deffus du portrait de

..... ce fameux d'Hozier d'un mérite fans prix,
Dont le vafte fçavoir & les rares écrits,
Des illuftres Maifons ont publié la gloire.....

II.

Pierre d'Hozier eut pour fucceffeur l'aîné des fils qui lui naquirent de fon mariage avec Yolande-Marguerite de Cerrini, fille de Felice de Cerrini, noble Tofcan, & de Demoifelle Marguerite de Naudé. LOUIS-ROGER d'Hozier avait été pourvu, dès l'âge de vingt-quatre ans, en 1658, de la charge de Gentilhomme ordinaire & de la furvivance des charges de fon père, &, l'année fuivante, il avait reçu le cordon de l'Ordre du Roi. Il fuivit entièrement les traditions paternelles & conferva au milieu de la Cour la même importance, la même fympathie. Péliffon nous fournit une preuve frappante de l'autorité attribuée aux décifions du nouveau Juge d'armes. Il voulait faire recevoir Mademoifelle de Blancbuiffon, fa coufine, en 1675, à Noify : « De la manière dont Madame de Maintenon m'a parlé, « écrit-il, je ne doute pas qu'elle ne foit bien aife de la recevoir fur un fimple cer- « tificat de vous, portant que vous avez vu les pièces juftificatives de fa filiation. »

III.

Mais cette même année Louis d'Hozier devint aveugle & fut pourvu du titre de Juge d'armes de France honoraire. Son frère CHARLES-RENÉ, Chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Maurice de Savoie, le remplaça. Jamais il n'avait envifagé cette fucceffion comme devant lui écheoir; il ne s'était jamais occupé d'études généalogiques. Il ne voulut pas faillir à l'honneur qui lui incombait, & ayant même trouvé dans les papiers fecrets de fon père une note manifeftant le défir

(*a*) L'ancienne orthographe était *Hozier* ou *Ozier*, fans particule : Pierre le premier la prit & écrivit *d'Hozier* : la forme *Dozier* fubfifta encore affez longtemps.
(*b*) A Saint-Fargeau, d'où eft datée cette lettre du 16 Février 1657.

de lui voir continuer ſes travaux dans le cas de l'accident ſurvenu à ſon frère, accident qui était prévu dans la famille, Charles-René ſe mit réſolûment à l'œuvre & il ne fut pas long à ſe rendre capable de remplir dignement les fonctions de Juge d'armes du royaume. Il a laiſſé des preuves conſidérables de ſa ſcience. Le premier ouvrage qu'il publia fut, de 1667 à 1672, la *Recherche de la Nobleſſe de Champagne,* ſous la direction de M. de Caumartin, Intendant de la province (*a*); il annota enſuite la *Recherche de la Nobleſſe de Bourgogne,* faite en 1698, & il prêta ſon concours le plus actif à l'*Hiſtoire généalogique & chronologique de la Maiſon royale, &c.,* par le P. Anſelme, ainſi que l'établit poſitivement une note autographe écrite ſur ſon exemplaire conſervé à la Bibliothèque nationale.

Les nombreuſes lettres qu'il reçut des plus grands perſonnages, & les termes dans leſquels elles étaient conçues, donnent clairement l'idée que Charles-René jouiſſait d'une ſituation non moins élevée que celle de ſes parents : nous citerons Boſſuet, le Cardinal d'Eſtrées, Dangeau, le Cardinal de Fleury, le Marquis de Rochechouart-Faudoas, le Marquis de Montchevreuil, le Duc d'Uzès, le Marquis de Cavoye, la Princeſſe d'Harcourt, la Princeſſe de Salm, d'Argenſon, le Cardinal de Noailles, Chamillart, le Maréchal de Monteſquiou, le Maréchal de Teſſé. Voici ce que lui écrivait Madame de Fontaine, Supérieure de Saint-Cyr :

« Je vous ſuis infiniment obligée, Monſieur, des marques de bonté que vous me donnez : je n'ai jamais douté que vous n'en euſſiez pour toute notre maiſon & pour moi en particulier. J'oſe vous aſſurer que je la mérite par la conſidération & l'eſtime que j'ai pour vous & pour Madame d'Hoſier. Trouvés bon que je l'en aſſure ici & que je vous demande à l'un & à l'autre la continuation de vos bontés & de votre zèle pour tout ce qui regarde notre maiſon. Nous ſommes très reconnoiſſantes pour le paſſé. Nous le ferons de plus en plus pour l'avenir, & ſuis pour tous les tems, Monſieur, avec bien du reſpect, voſtre très humble & très obéiſſante ſervante. »

C'eſt à Charles-René qu'échut le pénible travail du grand Armorial, dit de 1696. Un édit du mois de Novembre de cette année décida la confection d'un *Armorial général* dans lequel ſeraient enregiſtrées les armoiries de toutes les perſonnes & communautés du royaume. En vue de ſon exécution, la charge de Juge d'armes fut ſupprimée & remplacée par celle de Grand Maître général & ſouverain des armoiries. La meſure ordonnée par l'édit de 1696 était purement fiſcale, & on peut facilement l'apprécier en voyant le produit affermé à l'avance pour la ſomme de 5,833,333 livres 13 ſols & 4 deniers, plus 1,166,665 livres 6 ſols 1 denier affectés aux frais & bénéfices des Fermiers. D'Hozier avait vu avec un vif déplaiſir la transformation de ſa charge. Le 18 Décembre 1696, il ſe fit donner le titre de « Garde de l'Armorial », avec droit excluſif de délivrer « les lettres d'armoiries », & il obtint au mois d'Avril 1701 un édit rétabliſſant les choſes comme avant. La lutte avait été rude; un moment même d'Hozier craignit de ſuccomber ſous les coups de Chamillart, que chapitraient les Traitants & Sous-traitants, mais ce fut une courte inquiétude & le Juge d'armes en ſortit avec ſa poſition affermie & ſingulièrement agrandie. Le billet de M. de Caumartin nous le prouve irréfutablement; il eſt daté de Paris, 23 Février 1704 :

(*a*) M. d'Hozier avait conſervé les notes ſecrètes de M. de Caumartin ſur chacune des familles contenues dans cette *Recherche;* ce manuſcrit eſt à la Bibliothèque nationale & nous venons de le publier (*Paris*, *Champion*, 1883, in-8; tiré à petit nombre). Nous y avons trouvé une note autographe de d'Hozier, fort intéreſſante pour ſa biographie : « Lorſque j'étois à Chaalons & que je travaillois aux preuves de la nobleſſe des principales races de la Nobleſſe du pays, étant des amis les plus diſtingués de feu mon père, M. de Caumartin me fit venir au mois de décembre 1667, afin de me mettre à la portée de m'exercer dans une profeſſion que je devois ſuivre dans la ſuite par la diſtinction que feu mon père avoit fait pour cela de ma perſonne, ayant eu un frère aîné qu'il n'y a pas jugé propre. »

« J'ai parlé hier au foir, Monfieur, à M[r] le Chancelier qui m'a dit qu'il avoit déjà défendu aux Secrétaires du Roi de préfenter au fceau aucunes lettres de nobleffe où votre règlement pour les armes ne feroit point, mais que puifque cet ordre vous feroit plaifir, qu'il renouvelleroit au premier fceau le même ordre qu'il a déjà donné parce qu'il étoit fort aife de vous faire plaifir & qu'il vous aimoit. Je vous confeille fur le midi d'aller lui faire une vifite, vous ferez fort bien reçu. Je fuis, &c. »

Il était confulté fur toutes les queftions nobiliaires qui tenaient alors tant de place à la Cour. C'eft ainfi qu'il donna fon avis dans la fameufe querelle des Ducs & Pairs contre les Princes lorrains, au fujet de la préféance; dans la non moins fameufe affaire des bonnets, entre les Ducs & les Parlementaires. En 1706, il fut chargé par le Roi de lui faire connaître les origines des familles ayant des charges à la Cour, ainfi que les origines, fouvent fort plébéiennes, des membres du Parlement de Paris. Il s'acquitta de cette miffion avec un foin fcrupuleux; les renfeignements font nombreux, exacts, mais nous croyons que ce manufcrit, à caufe de cette rigoureufe exactitude, n'aura probablement jamais les honneurs de l'impreffion.

Charles-René d'Hozier atteignit aux extrêmes limites de la vieilleffe : il mourut le 13 Février 1732, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, fans laiffer de poftérité de Marie-Edmée Terrier. Mais fon frère avait eu un fils de Madeleine de Bourgeois de la Fôffe : Louis-Pierre d'Hozier.

IV.

LOUIS-PIERRE d'Hozier, qualifié, dans un certain nombre de brevets, d'Hozier de Sérigny, né le 20 Novembre 1685, & pourvu dès le 2 Novembre 1710 de la furvivance des charges de la famille, fe voua entièrement aux fonctions qui étaient complétement devenues patrimoniales. C'eft à lui que revient l'honneur d'avoir commencé l'*Armorial général* dont il avait conçu la publication fur un plan vraiment gigantefque, car il voulait qu'il embraffât réellement toute la Nobleffe de France. La première livraifon parut en 1738 : on fait que chaque famille formait un cahier plus ou moins important, pourvu à la fin de l'approbation du Juge d'armes. Louis-Pierre d'Hozier vit paraître cinq regiftres avant fa mort, arrivée le 25 Septembre 1767; bien avant cette date la maladie l'avait contraint à renoncer à tout travail fuivi. Les titres & les honneurs ne lui avaient pas manqué. Il fut nommé le 21 Février 1714 Chevalier de l'Ordre du Roi; le 28 Octobre 1730, il avait obtenu un brevet l'autorifant à faire porter par fes gens les cafaques & livrées du Roi; il portait également les titres de l'un des dix Confeillers de la Cour fuprême en l'Hôtel de ville, & de Confeiller du Roi en tous fes confeils. Il eut une nombreufe poftérité de Marie-Anne de Robillard de Cofnac, fille de Meffire Georges de Robillard, Comte de Cofnac. L'aîné de fes fils fut pourvu de la charge de Préfident en la Cour des comptes de Normandie, & la charge de Juge d'armes de France paffa à fon frère cadet, Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny.

Louis-Pierre d'Hozier était entré très-avant dans l'intimité de Madame de Maintenon. Nous en trouvons une preuve dans la lettre qu'il lui écrivit à l'occafion de la mort de Louis XIV. C'eft une pièce qui nous a paru affez curieufe pour être publiée ici; elle eft inédite. Nous l'avons copiée fur la minute autographe confervée dans les portefeuilles de la correfpondance, auxquels nous avons fait déjà quelques emprunts. M. d'Hozier laiffa les premières femaines fans vouloir importuner la Marquife; cette lettre eft feulement du 15 Octobre 1715.

« Madame, jufqu'ici je n'ai ofé confondre les expreffions de ma douleur avec celles que vous avez reçues de tous les ordres du royaume fur la perte générale que tout le monde pleure, douleur que

vous avez égalée à la meſure de votre fidèle attachement. J'ai craint, Madame, avec raiſon de redoubler dans votre cœur une affliction dont chacun eſt juſtement pénétré, & mon reſpect a retenu des ſentiments dont je ne ſaurois vous marquer toute l'étendue. Comme il ne doit pas m'être permis de les partager avec les vôtres, je me renfermerai dans l'admiration de l'uſage que vous faites des ordres d'une Providence à laquelle vous ne ceſſez point d'être ſoumiſe; & toujours plein d'une profonde vénération pour des vertus qu'on ne peut imiter, je prie Dieu qu'il lui plaiſe de prolonger la durée de vos jours pour le bien de ceux que la profuſion de votre charité ſoulage continuellement. Et je joins à ces vœux les aſſurances du dévouement & du reſpect infini avec lequel, &c. »

V.

ANTOINE-MARIE d'Hozier de Sérigny, né le 28 Août 1721 & qui avait obtenu dès le 1er Octobre 1734 la ſurvivance de la charge de Juge d'armes de France, a collaboré d'une manière active à l'*Armorial général*. Il continua dignement les traditions d'indépendance & de ſévérité de ſes prédéceſſeurs & il était auſſi redouté à la Cour que ſon biſayeul Pierre d'Hozier. C'eſt à lui qu'on prête ce mot au ſujet de l'autoriſation obtenue par un prétendu Gentilhomme de monter dans les carroſſes du Roi : — « Alors, Monſieur le Duc, nous n'avons plus qu'à deſcendre de nos carroſſes & à faire monter nos laquais à notre place! » Il nous ſuffira, pour faire reſſortir le rang élevé qu'occupait le Juge d'armes à la Cour, de rappeler que quand M. de Sérigny fut reçu en 1761 Chevalier Grand'croix de l'Ordre de Saint-Maurice de Sardaigne, ſes quatre témoins chargés de dépoſer ſolennellement ſur ſa nobleſſe furent quatre Maréchaux de France, ſavoir : M. le Duc de Noailles, doyen des Maréchaux de France, âgé de 82 ans, M. le Maréchal Vicomte de Lautrec, âgé de 75 ans, M. le Maréchal Louis-Antoine de Gontaut, Duc de Biron, âgé de 60 ans & M. le Maréchal Comte (depuis Duc) d'Eſtrées, âgé de 66 ans. C'eſt à M. de Sérigny qu'on doit une grande partie de l'*Armorial général*, car il conſerva ſa charge juſqu'au mois d'Octobre 1788. Ne s'étant jamais marié, il procura ſa ſurvivance au fils aîné du Préſident d'Hozier, Ambroiſe-Louis-Marie, né au mois de Décembre 1764. M. de Sérigny s'était retiré au commencement de la révolution dans une terre d'une de ſes ſœurs, la Marquiſe de Poncet, & il eſt mort aux environs de Chartres le 24 Mars 1801.

VI.

AMBROISE d'Hozier, Conſeiller du Roi en ſes conſeils, prit poſſeſſion de ſa charge le 24 Octobre 1788; il était également Préſident en la Cour des comptes de Normandie. Il fut le dernier des Juges d'armes de France, &, à ce titre, déſigné comme un des premiers à arrêter ſous la Terreur. Délivré par les événements de Thermidor, il fut moins heureux ſous le Conſulat : incarcéré à cauſe de ſes ſentiments ultra-royaliſtes, il fut exilé ſans jugement à ſoixante lieues de Paris. Il eſt mort à Verſailles le 16 Août 1846, où il s'était retiré après la révolution de 1830.

Le propre neveu du dernier Juge d'armes de France, Louis-Eugène, Comte d'Hozier, Marquis de Croiſſy, ancien Officier de la Garde royale, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Ordre de Charles III d'Eſpagne, eſt mort, dans ſa 84e année, le 24 Novembre 1882, n'ayant eu qu'une fille, Marie-Charlotte-Louiſe d'Hozier, entrée en religion.

Le nom illuſtre de nos vieux Juges d'armes de France n'eſt pas éteint, un décret impérial, en date du 19 Mai 1858, l'ayant tranſmis à Marie-Edmond-Jean de Vaſſart, petit neveu également du dernier Juge d'armes, & dont, non ſeulement, la mère, mais encore l'ayeule & la biſayeule appartenaient à cette même famille.



ANTOINE-MARIE D'HOZIER DE SÉRIGNY. 1721-1801.

JUGE D'ARMES DE FRANCE.

D'après le tableau d'A. Vestier (1768) appartenant à M. le marquis de Vassart d'Hozier.

De ſon mariage avec Melle Alexandrine-Marthe Duboys d'Angers, contracté les 20 & 21 Mai 1863, le Marquis de Vaſſart d'Hozier a eu ſix enfants, dont cinq ſont actuellement vivants, ſavoir :

1. Marie-Pierre-Joſeph-Émile-Jean de Vaſſart d'Hozier, né le 7 Septembre 1864.
2. Marie-Ambroiſe-Louis-Jean-Étienne de Vaſſart d'Hozier, né le 26 Décembre 1865.
3. Anne-Marie-Geneviève-Eugénie-Jeanne de Vaſſart d'Hozier, née le 13 Février 1867.
4. Marie-Geneviève-Charlotte-Jeanne-Marthe de Vaſſart d'Hozier, née le 20 Janvier 1869.
5. Marie-Ambroiſine-Jeanne-Eugénie-Caroline de Vaſſart d'Hozier, née le 5 Décembre 1872.

Tous les papiers des d'Hozier ſont conſervés à la Bibliothèque nationale, où ils forment la plus grande partie & la plus importante du Cabinet des titres. Charles-René avait déjà donné plus de cent cinquante volumes manuſcrits de ſon père avec toute ſa correſpondance. Lors de l'arreſtation d'Ambroiſe, en 1793, ſes papiers furent tranſportés au même dépôt; ils lui furent rendus en 1814, mais ils ſont rentrés à la Bibliothèque, tant par ſes ſoins que par ceux de ſes héritiers.

VII.

Le *Mercure* du mois de Mai 1736 contient le plan très-détaillé de l'*Armorial général;* d'après ce premier projet, il ne devait être qu'un Armorial, c'eſt-à-dire contenir ſeulement les blaſons des familles, à raiſon de 2,500 écuſſons par volume, avec les nom & ſurnom des ayants droit. Mais Louis-Pierre d'Hozier ne pouvait perdre de vue les projets bien autrement vaſtes que ſon ayeul, comme nous l'avons vu, nourriſſait dès 1616 & ſoumettait en 1634 au Roi. Nous eſpérions trouver à ce ſujet quelques renſeignements précis & nouveaux dans les papiers conſervés à la Bibliothèque nationale, mais on n'y rencontre aucun document relatif à la confection de l'*Armorial général.* La correſpondance de d'Hozier s'y arrête à l'année 1720. Une ſeule lettre ſemble y avoir trait, & indique que le Juge d'armes voulut s'aſſocier dans ſon œuvre le ſavant abbé Bignon. Voici du moins ce que celui-ci lui répond de Meudon, ce 9 Novembre 1718 :

« Trouvez bon, Monſieur, que je ne m'étende pas en longs remerciements ſur le compliment que vous avez la bonté de me faire. J'aime bien mieux vous remercier de la bonne nouvelle que vous m'apprenez. J'aurai un ſenſible plaiſir de ſuivre & de conſommer votre affaire. Rien ne me paroit plus convenable & pour le Roy & pour le public. Mais avant d'y travailler, il faut que je ſois en poſſeſſion & que je commence à connaître un peu mes différentes fonctions. Je ne crois pas qu'il en coûte beaucoup de temps pour cela, & rien ne me fera plus de plaiſir que de commencer par ce qui vous regarde... »

Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner à nos lecteurs des indications détaillées ſur l'hiſtoire de ce livre & de n'avoir pas connu à temps l'exiſtence des nombreux documents que la famille d'Hozier poſſède à ce ſujet dans ſes archives perſonnelles; nous nous contenterons donc de terminer ce court travail par quelques obſervations au ſujet de la manière dont l'*Armorial* a été conçu & exécuté.

Les généalogies de l'*Armorial général* ne mentionnent pas, ſauf de très-rares exceptions, les premiers degrés des familles. D'Hozier ſe défiait, avec raiſon, des prétentions de ceux qui s'adreſſaient à lui & voulaient remonter, alors comme aujourd'hui, par des voies plus ou moins détournées, juſqu'à l'époque des croiſades.

La plupart des articles ne pourſuivent pas la généalogie au-delà du degré pour lequel une juſtification ſérieuſe était produite, & il faut croire que d'Hozier était ſévère, car les filiations commencent généralement au XVIe ſiècle, quelques-unes au XVe & bien peu au-delà. Cette réſerve conſtitue à nos yeux une bien grande autorité pour le recueil des d'Hozier, & il ſuffit de parcourir les cinq portefeuilles de lettres qui ont été conſervées pour voir à quelles obſeſſions plus ou moins preſſantes, plus ou moins habiles, il était conſtamment en butte. Un billet du Duc de Noailles nous fournit une preuve de l'extrême rigoriſme du Juge d'armes pour tout ce qui concernait ſa charge; il lui écrivait de Paris, le 24 Janvier 1718 :

« Je vous renvoie, Monſieur, l'ordre de S. A. R. pour la D[elle] Brulard avec l'addition que vous y avez jugé néceſſaire : au ſurplus la remarque que vous avez fait ſur l'age de cette demoiſelle me parait mériter attention : c'eſt l'effet d'une exactitude très louable dans la place que vous occupez, ainſi vous pouvez prendre toutes les meſures qui conviendront pour vérifier l'afaire dont il eſt queſtion. Je ſuis, &c. »

Ce ſera l'éternel honneur des d'Hozier d'avoir toujours ſu maintenir intacte l'intégrité de la charge délicate dont ils furent revêtus ſucceſſivement pendant un ſiècle & demi, & d'avoir réellement mérité ces vers de Deſpréaux, qui racheta largement, comme on voit, la critique qui lui échappa un jour :

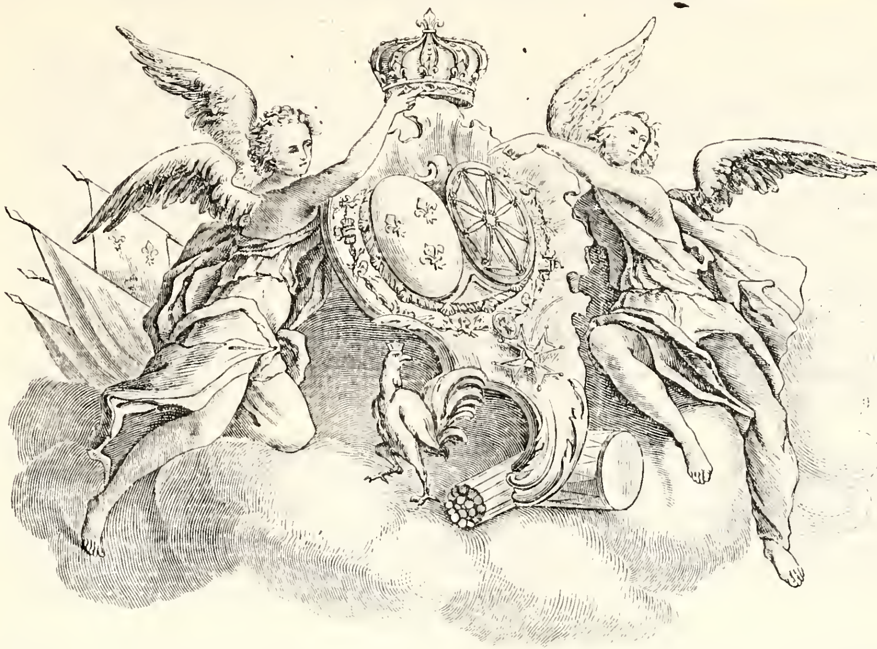
Du célèbre d'Hozier les écrits, la ſcience,
De toutes les Maiſons la vaſte connoiſſance,
    L'ont fait admirer en tous lieux.
Si le Ciel l'eût fait vivre en de plus heureux luſtres,
Par Ovide placé parmi ſes Demi-Dieux
Plutarque l'auroit mis dans ſes hommes illuſtres.

Pour notre part, nous ſommes heureux d'avoir pu rencontrer une occaſion pour rendre hommage à nos ſavants Juges d'armes. La charge qu'ils ont longtemps occupée n'eſt pas ſans analogie avec les fonctions, plus modeſtes, que nous avons remplies il y a quelques années; là auſſi, nous avons pu conſtater l'énergie des demandes, l'âpreté des déſirs, l'étendue ſans limite des vanités. Nous pouvions donc, peut-être mieux qu'un autre, apprécier le mérite des d'Hozier, car nous croyons que les prétentions de ce genre ſont auſſi ardentes au XIXe ſiècle qu'elles pouvaient l'être ſous Louis XIV & ſous Louis XV.

Comte É. DE BARTHÉLEMY.

Courmelois, 14 décembre 1883.





GÉNÉALOGIE

DE LA MAISON ROYALE DE FRANCE.

(SUITE.)

XXVII DEGRÉ. LOUIS XV, Roi de France & de Navarre, né à Verfailles le 15 Février 1710; époufa, à Fontainebleau, le 5 Septembre 1725, MARIE LECZINSKA (LESZCZYNSKA), morte, au château de Verfailles, le 24 Juin 1768, & lui, le 10 Mai 1774. De leur mariage font iffus :

28. Louis de France, Dauphin de Viennois, qui fuit.
28. N... de France, Duc d'Anjou, né à Verfailles le 30 Août 1730; mort à Verfailles le 7 Avril 1733, & inhumé dans l'églife de l'abbaye royale de Saint-Denis.
28. Louise-Élisabeth de France, née à Verfailles le 14 Août 1727; mariée, le 25 Octobre 1739, à Don PHILIPPE, Infant d'ESPAGNE, Duc de Parme. Elle mourut à Verfailles le 6 Décembre 1759, & fut inhumée dans l'églife de l'abbaye royale de Saint-Denis.
28. Anne-Henriette de France, fœur jumelle de la précédente, née le 14 Août 1727, morte à Verfailles le 10 Février 1752, & inhumée dans l'églife de l'abbaye royale de Saint-Denis.
28. Marie-Louise de France, née à Verfailles le 28 Juillet 1728, morte le 19 Février 1733.
28. Marie-Adélaïde de France, née à Verfailles le 23 Mars 1732, morte à Triefte le 27 Février 1800, & inhumée dans l'églife de l'abbaye royale de Saint-Denis le 20 Janvier 1817.
28. Victoire-Louise-Marie-Thérèse de France, née à Verfailles le 11 Mai 1733, baptifée à Fontevrault le 14 Août 1745, tenue par Gilbert de Montmorin de Saint-Herem, Évêque-Duc de Langres, & Madame Claire-Louife de Montmorin de Saint-Herem, Abbeffe, Chef & Générale de l'abbaye & ordre de Fontevrault, Gouvernante de *Mefdames* de France, au nom du Dauphin & de la Dauphine Marie-Thérèfe

d'Efpagne, fes parrain & marraine. Elle mourut à Triefte le 7 Juin 1799, & fut inhumée dans l'églife de l'abbaye royale de Saint-Denis le 20 Janvier 1817.

28. Sophie-Philippine-Élisabeth-Justine de France, née à Verfailles le 27 Juillet 1734, baptifée à Fontevrault le 14 Août 1745, tenue par les mêmes perfonnes que fa fœur, ci-deffus, au nom de Don Philippe, Infant d'Efpagne, & de Louife-Élifabeth de France, Infante d'Efpagne, fes parrain & marraine. Elle mourut à Verfailles le 3 Mars 1782, & fut inhumée dans l'églife de l'abbaye royale de Saint-Denis.

28. Thérèse-Félicité de France, née à Verfailles le 16 Mai 1736, baptifée à Fontevrault le 27 Septembre 1744, ayant pour parrain Michel Macé, Prêtre-Curé de Vouvré, & pour marraine Marguerite-Suzanne Miffion, époufe de Martin Tafcher. Elle mourut à l'abbaye de Fontevrault le 28 Septembre 1744, & fut inhumée d'abord dans le caveau des Rois d'Angleterre, puis dans l'églife de l'abbaye royale de Saint-Denis.

28. Louise-Marie de France, née à Verfailles le 15 Juillet 1737, baptifée à Fontevrault le 20 Décembre 1738, ayant pour parrain Meffire François-Marc-Antoine de Buffy, Seigneur de Bifé, Efpieds & Chaffaigne, & pour marraine Marie-Louife Bailly-Adenet. Entrée en religion fous le nom de fœur *Thérèfe de Saint-Auguftin,* elle fut élue Prieure des Carmélites, à Saint-Denis, le 25 Novembre 1773; morte & inhumée aux Carmélites le 23 Décembre 1787.

XXVIII DEGRÉ. LOUIS de France, Dauphin de Viennois, né à Verfailles le 4 Septembre 1729, baptifé le 27 Avril 1737, tenu par le Duc d'Orléans & Louife-Françoife de Bourbon, Ducheffe douairière de Bourbon, fes parrain & marraine. Il époufa en premières noces, à Verfailles, le 23 Février 1745, MARIE-THÉRÈSE-ANTOINETTE-RAPHAELE, Infante d'ESPAGNE, fille de Philippe V, Roi d'Efpagne, & d'Élifabeth FARNÈSE. Elle mourut en couches à Verfailles le 22 Juillet 1746, laiffant de fon union :

29. Marie-Thérèse de France, née & ondoyée à Verfailles le 19 Juillet 1746, & baptifée le 26 Avril 1748. Elle mourut à Verfailles le 27 Avril 1748, & fut inhumée dans l'églife de l'abbaye royale de Saint-Denis.

En fecondes noces, il époufa, à Verfailles, le 9 Février 1747, MARIE-JOSÈPHE de SAXE, fille de Frédéric-Augufte III, Électeur de Saxe & Roi de Pologne, & de Marie-Joféphine d'AUTRICHE. Il mourut à Fontainebleau le 20 Décembre 1765, & fon époufe à Verfailles le 13 Mars 1767; ils furent inhumés dans la cathédrale de Sens. De leur union vinrent :

29. Louis-Joseph-Xavier de France, Duc de Bourgogne, né à Verfailles le 13 Septembre 1751, baptifé le 29 Novembre 1760, tenu par le Roi & la Reine. Il mourut à Verfailles le 22 Mars 1761, & fut inhumée dans l'églife de l'abbaye royale de Saint-Denis.

29. Xavier-Marie-Joseph de France, Duc d'Aquitaine, né à Verfailles le 8 Septembre 1753, baptifé le 21 Février 1754, ayant pour parrain & pour marraine le Maréchal de la Mothe-Houdancourt & la Comteffe de Marfan. Il mourut à Verfailles le 22 Février 1754, & fut inhumé dans l'églife de l'abbaye royale de Saint-Denis.

29. Louis-Auguste de France, Duc de Berry, puis Dauphin & Roi de France fous le nom de *Louis XVI,* qui fuit.

29. Louis-Stanislas-Xavier de France, Comte de Provence, puis Roi de France fous le nom de *Louis XVIII,* qui fuivra.

29. Charles-Philippe de France, Comte d'Artois, puis Roi de France fous le nom de *Charles X,* dont l'article fera mentionné après celui de fes frères.

29. Marie-Zéphirine de France, née à Verfailles le 26 Août 1750, baptifée quelques inftants avant fa mort le 2 Septembre 1755, tenue par le Prince Maximilien-Mériadec-Ferdinand de Rohan & la Comteffe de Marfan, Gouvernante des Enfants de France, fes parrain & marraine. Elle fut inhumée à l'abbaye royale de Saint-Denis.

29. Marie-Adélaïde-Clotilde-Xavière de France, née à Verfailles le 23 Septembre

1759, baptifée le 19 Octobre 1761, ayant pour parrain & marraine le Duc de Berry & Madame Louife. Elle époufa, à Chambéry, le 6 Septembre 1775, CHARLES-EMMANUEL-FERDINAND-MARIE DE SAVOIE, Prince de Piémont, depuis, Roi de SARDAIGNE, fils de Victor-Amédée III, Roi de Sardaigne, & de Marie-Antoinette-Ferdinande, Infante D'ESPAGNE. Elle mourut à Naples le 7 Mars 1802, & fut déclarée *vénérable* le 10 Avril 1808, par le Pape Pie VII.

29. Élisabeth-Philippe-Marie-Hélène de France, née & baptifée à Verfailles le 3 Mai 1764, tenue par le Duc de Berry & Madame Adélaïde, nommés l'un & l'autre par le Roi pour repréfenter l'Infant d'Efpagne Don Philippe, Duc de Parme, & la Reine douairière d'Efpagne Élifabeth Farnèfe, fes parrain & marraine abfents. Elle mourut à Paris, fur l'échafaud révolutionnaire, le 10 Mai 1794, & fut inhumée au cimetière de Mouffeaux.

XXIX DEGRÉ. LOUIS, XVIe du nom, Roi de France & de Navarre, né à Verfailles le 23 Août 1754, baptifé le 18 Octobre 1761, tenu par le Duc d'Orléans au nom d'Augufte III, Électeur de Saxe & Roi de Pologne, fon parrain, & par Madame Adélaïde, fa marraine. Il fuccéda, le 10 Mai 1774, à fon aïeul Louis XV, & fut facré & couronné à Reims le 11 Juin 1775. Il avait époufé, à Verfailles, le 16 Mai 1770, MARIE-ANTOINETTE-JOSÈPHE-JEANNE DE LORRAINE, Archiducheffe D'AUTRICHE, fille de François Ier, Empereur d'Allemagne, & de Marie-Thérèfe D'AUTRICHE. Ils moururent à Paris fur l'échafaud révolutionnaire, lui, le 21 Janvier 1793, & elle, le 16 Octobre 1793, & furent inhumés au cimetière de la Madeleine, rue d'Anjou Saint-Honoré, mais, le 21 Janvier 1815, leurs reftes furent transférés à Saint-Denis.

De leur union vinrent :

30. Louis-Joseph-Xavier-François de France, Dauphin, né & baptifé à Verfailles le 22 Octobre 1781, tenu par *Monfieur* & par Madame Élifabeth, au nom de l'Empereur Jofeph II & de Madame Clotilde, Princeffe de Piémont, fes parrain & marraine. Il mourut, en fon château de Meudon, le 4 Juin 1789, & fut inhumé à l'abbaye royale de Saint-Denis.

30. LOUIS-CHARLES de France, Duc de Normandie, & *Louis*, XVIIe du nom, après la mort de fon père. Né & baptifé à Verfailles le 27 Mars 1785, tenu par *Monfieur*, fon parrain, & par Madame Élifabeth, au nom de la Reine de Naples, fa marraine. Il mourut à Paris le 8 Juin 1795, prifonnier au Temple, & fut inhumé au cimetière de la paroiffe de Sainte-Marguerite, au faubourg Saint-Antoine.

30. Marie-Thérèse-Charlotte de France, née & baptifée à Verfailles le 19 Décembre 1778, tenue par *Monfieur* & *Madame*, au nom du Roi d'Efpagne & de l'Impératrice-Reine, fes parrain & marraine. Elle époufa, à Mittau, le 10 Juin 1799, LOUIS-ANTOINE D'ARTOIS, Duc d'Angoulême, fon coufin. Elle eft morte à Frohfdorf le 19 Octobre 1851, & a été inhumée dans l'églife des Francifcains à Goritz (Illyrie).

30. Sophie-Hélène-Béatrix de France, née & baptifée à Verfailles le 9 Juillet 1786, tenue par *Monfieur*, au nom de l'Archiduc d'Autriche Ferdinand, Gouverneur de la Lombardie, frère de la Reine, fon parrain, & par Madame Élifabeth, fa marraine. Elle mourut à Verfailles le 19 Juin 1787, & fut inhumée à l'abbaye royale de Saint-Denis.

XXIX DEGRÉ. LOUIS, XVIIIe du nom, Roi de France & de Navarre, né a Verfailles le 17 Novembre 1755, baptifé le 18 Octobre 1761, tenu par le Prince de Conty, au nom de Staniflas, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, fon parrain, & par Madame Victoire, fa marraine. Nommé Régent du royaume à la mort de Louis XVI, il reprit poffeffion de fes États le 13 Mars 1814, à la chute de l'Empire. Il avait époufé, à Verfailles, le 14 Mai 1771, MARIE-JOSÉPHINE-LOUISE DE SAVOIE, feconde fille de Victor-Amédée III, Roi de Sardaigne, & de Marie-Antoinette-Ferdinande, Infante D'ESPAGNE. Elle eft morte à Hartwell (Angleterre) le 13 Novembre 1810, & a été inhumée dans la cathédrale de Cagliari. Le Roi eft décédé, fans enfants, à Paris, au palais des Tuileries, le 16 Septembre 1824, & a été inhumé à l'abbaye royale de Saint-Denis.

XXIX DEGRÉ. CHARLES, X^e^ du nom, Roi de France & de Navarre, né à Verſailles le 9 Octobre 1757, baptiſé le 19 Octobre 1761, tenu par le Duc de Berry, au nom de Charles III, Roi d'Eſpagne, ſon parrain, & par Madame Sophie, ſa marraine. Il ſuccéda à ſon frère le 16 Septembre 1824, & fut ſacré & couronné à Reims le 29 Mai 1825. Il avait épouſé, à Verſailles, le 16 Novembre 1773, MARIE-THÉRÈSE DE SAVOIE, ſœur puînée de la Comteſſe de Provence, fille de Victor-Amédée III, Roi de Sardaigne, & de Marie-Antoinette-Ferdinande, Infante D'ESPAGNE. Elle eſt morte à Gratz (Styrie) le 2 Juin 1805. Charles X abdiqua, le 2 Août 1830, en faveur de ſon petit-fils le Duc de Bordeaux, & prit le nom de *Comte de Ponthieu.* Il eſt mort à Goritz le 6 Novembre 1836, & y a été inhumé dans l'égliſe des Franciſcains. De ſon union ſont iſſus :

30. LOUIS-ANTOINE d'Artois, Duc d'Angoulême, puis Dauphin à la mort de Louis XVIII, né à Verſailles le 6 Août 1775, baptiſé le 28 Août 1785, tenu par le Roi & la Reine, ſes parrain & marraine. Il épouſa, à Mittau, le 10 Juin 1799, ſa couſine MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE DE FRANCE, fille de Louis XVI. Il renonça à ſes droits à la Couronne en faveur de ſon neveu le Duc de Bordeaux; mourut ſans enfants, à Goritz, le 3 Juin 1844, & y fut inhumé dans l'égliſe des Franciſcains.
30. CHARLES-FERDINAND d'Artois, Duc de Berry, qui ſuit.
30. N... d'Artois, appelée *Mademoiſelle,* née à Verſailles le 5 Août 1776, morte à Verſailles le 5 Décembre 1783, & inhumée à l'abbaye royale de Saint-Denis.
30. N... d'Artois, appelée *Mademoiſelle d'Angoulême,* née à Verſailles le 6 Janvier 1783, morte à Choiſy-le-Roi le 22 Juin 1783, & inhumée à l'abbaye royale de Saint-Denis.

XXX DEGRÉ. CHARLES-FERDINAND d'Artois, Duc de Berry, fils de France, né à Verſailles le 24 Janvier 1778, baptiſé le 28 Août 1785, tenu par *Monſieur* & *Madame*, au nom du Roi & de la Reine d'Eſpagne, Charles III & Marie-Antoinette-Ferdinande, ſes parrain & marraine. Marié, à Paris, le 17 Juin 1816, à CAROLINE-FERDINANDE-LOUISE DE BOURBON-SICILE, fille de François Ier, Roi des Deux-Siciles, & de Marie-Clémentine DE LORRAINE, Archiducheſſe d'Autriche. Le Duc de Berry a été aſſaſſiné à Paris dans la nuit du 13 au 14 Février 1820, au moment où il ſortait de l'Opéra, & inhumé à l'abbaye royale de Saint-Denis. La Ducheſſe eſt morte, au château de Brunnſee, en Styrie, le 17 Avril 1870, veuve en ſecondes noces d'Hector, Marquis LUCCHESI-PALLI; elle a été inhumée au cimetière de Mureck. De ſon premier mariage, elle a eu :

31. N... d'Artois, né à Paris, à l'Élyſée-Bourbon, le 13 Septembre 1818, mort deux heures après ſa naiſſance.
31. HENRI-CHARLES-FERDINAND-MARIE-DIEUDONNÉ d'Artois, Duc de Bordeaux, qui ſuit.
31. LOUISE-ISABELLE d'Artois, petite-fille de France, née à Paris, à l'Élyſée-Bourbon, le 13 Juillet 1817, morte le lendemain, & inhumée à l'abbaye royale de Saint-Denis.
31. LOUISE-MARIE-THÉRÈSE d'Artois (*Mademoiſelle*), née à Paris, à l'Élyſée-Bourbon, le 21 Septembre 1819, baptiſée en la chapelle du château des Tuileries le 16 Décembre 1819, tenue par le Roi, & *Madame,* Ducheſſe d'Angoulême, ſes parrain & marraine. Mariée, à Frohſdorf, le 10 Novembre 1845, à FERDINAND-CHARLES III-JOSEPH-MARIE-VICTOR-BALTHAZAR DE BOURBON, Infant D'ESPAGNE, Duc de Parme, fils de Charles II-Louis de Bourbon, Roi d'Étrurie, puis Duc de Lucques & de Parme, & de Marie-Thérèſe-Ferdinande-Félicité-Gaëtane-Pie DE SAVOIE. Veuve & Régente de Parme le 27 Mars 1854, elle fut obligée de quitter ſes États, le 9 Juin 1859, devant une inſurrection. Elle eſt décédée à Veniſe le 1er Février 1864, & a été inhumée dans l'égliſe des Franciſcains de Goritz.

XXXI DEGRÉ. HENRI-CHARLES-FERDINAND-MARIE-DIEUDONNÉ d'Artois ou de France, Duc de Bordeaux, puis, après l'abdication de Charles X & la renonciation du Duc d'Angoulême, *Henri V* & le *Comte de Chambord.* Né poſthume à Paris, au palais des Tuileries, le 29 Septembre 1820, baptiſé à Notre-Dame de Paris le 1er Mai 1821, tenu par *Monſieur* & par *Madame,* Ducheſſe d'Angoulême, au nom du Roi

des Deux-Siciles, & de la Ducheſſe de Calabre, Princeſſe héréditaire des Deux-Siciles, ſes parrain & marraine. Marié, par procuration à Modène, le 7 Novembre 1846, & en perſonne à Bruck (Styrie), le 16 Novembre 1846, à MARIE-THÉRÈSE-BÉATRICE-GAËTANE, Archiducheſſe d'AUTRICHE-ESTE, fille aînée de feu François IV, Archiduc d'Autriche-Eſte, Duc de Modène, & de Marie-Béatrice-Victoire-Joſéphine de SAVOIE.

BRANCHE D'ORLÉANS.

XXIVe DEGRÉ. PHILIPPE de France, appelé *Monſieur,* Duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours & de Montpenſier, ſecond fils du Roi LOUIS XIII & d'ANNE d'AUTRICHE, né à Saint-Germain en Laye le 21 Septembre 1640. Il mourut, en ſon château de Saint-Cloud, le 9 Juin 1701. Il avait été marié deux fois : 1° le 31 Mars 1661, avec HENRIETTE-ANNE, Princeſſe d'ANGLETERRE, fille puînée du Roi Charles Ier & d'Henriette-Marie de FRANCE; 2° le 21 Novembre 1671, avec ÉLISABETH-CHARLOTTE de BAVIÈRE, fille de Charles-Louis de BAVIÈRE, Comte palatin du Rhin, Électeur, & de Charlotte de HESSE.

Il eut du premier lit :

25. Philippe-Charles d'Orléans, Duc de Valois, né le 16 Juillet 1664, mort le 8 Décembre 1666.
25. Marie-Louise, dite *Mademoiſelle d'Orléans,* née le 27 Mars 1662, mariée, le 31 Août 1679, à CHARLES II, Roi d'ESPAGNE. Elle mourut à Madrid le 12 Février 1689.
25. N..., morte après ſa naiſſance, au château de Verſailles, le 9 Juillet 1665.
25. Anne-Marie d'Orléans, dite *Mademoiſelle de Valois,* née le 27 Août 1669, mariée, le 10 Avril 1684, à VICTOR-AMÉDÉE, Duc de SAVOIE, puis Roi de Sicile & de Sardaigne. Elle mourut le 26 Août 1728.

Du ſecond lit vinrent :

25. Alexandre-Louis d'Orléans, Duc de Valois, né le 2 Juin 1673, mort le 16 Mars 1676.
25. Philippe d'Orléans, qui ſuit.
25. Élisabeth-Charlotte d'Orléans, dite *Mademoiſelle de Chartres,* née le 13 Septembre 1676, mariée, le 25 Octobre 1698, à LÉOPOLD-JOSEPH-CHARLES, Duc de LORRAINE. Elle mourut le 23 Décembre 1744.

XXVe DEGRÉ. PHILIPPE d'Orléans, IIe du nom, Duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours & de Montpenſier, né à Saint-Cloud le 2 Août 1674, fut nommé Régent du royaume durant la minorité du Roi Louis XV, & mourut ſubitement à Verſailles le 2 Décembre 1723. Il avait épouſé, le 18 Février 1692, FRANÇOISE-MARIE de BOURBON, dite *Mademoiſelle de Blois,* légitimée de France, fille du Roi Louis XIV & de Mme de Monteſpan. Elle mourut le 1er Février 1749, ayant eu de ſon union :

26. Louis d'Orléans, qui ſuit.
26. N... d'Orléans, *Mademoiſelle de Valois,* née le 17 Décembre 1693, décédée le 17 Octobre 1694.
26. Marie-Louise-Élisabeth d'Orléans, appelée *Mademoiſelle,* née le 20 Août 1695, épouſa, à Verſailles, le 6 Juillet 1710, CHARLES de FRANCE, Duc de Berry, dont elle devint veuve le 4 Mai 1714. Elle mourut le 21 Juillet 1719.
26. Louise-Adélaïde d'Orléans, appelée *Mademoiſelle de Chartres,* née le 13 Août 1698, Religieuſe à Chelles, ſous le nom de ſœur *Sainte-Bathilde,* le 23 Août 1718, Abbeſſe de ce monaſtère le 14 Septembre 1719. Elle mourut du 19 au 20 Février 1743.
26. Charlotte-Aglaé, appelée *Mademoiſelle de Valois,* née le 22 Octobre 1700, mariée, le 21 Juin 1720, à FRANÇOIS-MARIE d'ESTE, depuis Duc de Modène. Elle mourut le 19 Janvier 1761.
26. Louise-Élisabeth d'Orléans, appelée *Mademoiſelle de Montpenſier,* née le 11 Dé-

cembre 1709, mariée, le 20 Janvier 1722, à LOUIS, Prince des ASTURIES, fils de Philippe V, roi d'ESPAGNE. Devenue veuve le 31 Août 1724, elle revint en France où elle mourut le 16 Juin 1742.

26. Philippe-Élisabeth d'Orléans, appelée *Mademoiselle de Beaujolais,* née le 18 Décembre 1714, fut accordée, par contrat du 26 Novembre 1722, à DON CARLOS, Infant d'ESPAGNE, fils de Philippe V, Roi d'Espagne, & d'Élisabeth FARNÈSE, sa seconde femme. Elle mourut sans alliance le 21 Mai 1734.

26. Louise-Diane d'Orléans, appelée *Mademoiselle de Chartres,* née le 26 Juin 1716, mariée, le 22 Janvier 1732, à LOUIS-FRANÇOIS de BOURBON, Prince de Conty; décédée le 26 Septembre 1736.

XXVI DEGRÉ. LOUIS, Duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours, de Montpensier, Colonel général de l'infanterie, Grand Maître des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel & de Saint-Lazare, Gouverneur du Dauphiné, né le 4 Août 1703, fut marié, le 13 Juillet 1724, à AUGUSTE-MARIE-JEANNE, Princesse de BADE, fille de Louis-Guillaume, Margrave de BADEN-BADEN, & de Françoise-Sybille de SAXE-LAUENBOURG. Il se retira en 1730 au couvent des Chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, où il mourut le 4 Février 1752, ayant eu pour enfants :

27. Louis-Philippe d'Orléans, qui suit.

27. Louise-Marie d'Orléans, née le 5 Août 1726, morte le 14 Mai 1728.

XXVII DEGRÉ. LOUIS-PHILIPPE, Ier du nom, Duc d'Orléans, de Valois, de Chartres, de Nemours & de Montpensier, né le 12 Mai 1725, Lieutenant général des armées & Gouverneur général du Dauphiné. Il mourut le 18 Novembre 1785. Il avait épousé : 1° le 17 Décembre 1743, LOUISE-HENRIETTE de BOURBON-CONTY, fille de Louis-Armand de BOURBON, Prince de Conty, & de Louise-Élisabeth de BOURBON-CONDÉ; 2° le 23 Avril 1773, CHARLOTTE-JEANNE BERAUD de la HAIE de RIOU, Marquise de MONTESSON, veuve du Marquis de Montesson, Brigadier des armées. Elle mourut le 5 Février 1806, sans laisser de postérité.

De sa première union, il eut :

28. Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, qui suit.

28. Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, née le 9 Juillet 1750, mariée, le 24 Avril 1770, à LOUIS-HENRI-JOSEPH, Duc de BOURBON-CONDÉ. Elle est morte subitement le 10 Janvier 1822.

XXVIII DEGRÉ. LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH d'Orléans, surnommé *Philippe-Égalité,* Duc de Chartres, d'Orléans, de Valois, de Nemours & de Montpensier, né le 13 Avril 1747, Lieutenant général des armées navales, Député aux États généraux puis à la Convention; mort sur l'échafaud le 6 Novembre 1793. Il avait épousé, le 5 Avril 1769, LOUISE-MARIE-ADÉLAIDE de BOURBON-PENTHIÈVRE, fille de Louis-Jean-Marie, Duc de PENTHIÈVRE, & de Marie-Thérèse-Félicité, Princesse de MODÈNE. Elle est morte le 23 Juin 1821, ayant eu pour enfants :

29. Louis-Philippe d'Orléans, qui suit.

29. Antoine-Philippe d'Orléans, Duc de Montpensier, né le 3 Juillet 1775, mort en Angleterre le 18 Mai 1807.

29. Louis-Charles-Alphonse-Léodegar d'Orléans, Comte de Beaujolais, né le 7 Octobre 1779, décédé à Malte le 30 Mai 1808.

29. Eugénie-Adélaïde-Louise d'Orléans, appelée *Madame Adélaïde,* née le 23 Août 1777. Elle mourut, sans alliance, le 31 Décembre 1847.

XXIX DEGRÉ. LOUIS-PHILIPPE d'Orléans, IIe du nom, Duc de Chartres, puis d'Orléans, né le 6 Octobre 1773, Lieutenant général du royaume, fut proclamé Roi des Français le 9 Août 1830, sous le nom de *Louis-Philippe Ier*. Il abdiqua en faveur de son petit-fils, le Comte de Paris, le 24 Février 1848; prit le titre de *Comte de Neuilly,* & est mort en Angleterre le 26 Août 1850. Il avait épousé, le 25 Novembre 1809,

MARIE-AMÉLIE DE BOURBON-SICILE, fille de Ferdinand I[er], Roi de Naples & des Deux-Siciles, & de Marie-Caroline, Archiducheſſe D'AUTRICHE. Elle eſt décédée en Angleterre le 24 Mars 1866. De leur union ſont iſſus :

30. FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-CHARLES-HENRI-JOSEPH-ROSALIE d'Orléans, qui ſuit.

30. LOUIS-CHARLES-PHILIPPE-RAPHAËL d'Orléans, Duc de Nemours, né le 25 Octobre 1814, marié, le 27 Avril 1840, à VICTOIRE-AUGUSTE-ANTOINETTE, Princeſſe DE SAXE-COBOURG, née le 14 Février 1822, morte en Angleterre le 10 Novembre 1857. De cette union :

31. LOUIS-PHILIPPE-MARIE-FERDINAND-GASTON d'Orléans, Comte d'Eu, né le 28 Avril 1842, marié, le 15 Octobre 1864, à ISABELLE-CHRÉTIENNE-LÉOPOLDINE DE BRAGANCE, fille de Pedro II, Empereur du Bréſil, & de Thérèſe-Chriſtine-Marie de BOURBON-SICILE.

32. PIERRE d'Orléans, né le 15 Octobre 1875.

32. LOUIS-PHILIPPE d'Orléans, né le 25 Janvier 1878.

31. FERDINAND-PHILIPPE-MARIE d'Orléans, Duc d'Alençon, né le 12 Juillet 1844, marié, le 28 Septembre 1868, à SOPHIE-CHARLOTTE-AUGUSTINE DE BAVIÈRE, fille de Maximilien-Joſeph, Duc DE BAVIÈRE, & de Louiſe-Wilhelmine, Princeſſe DE BAVIÈRE. De leur union ſont iſſus :

32. PHILIPPE-EMMANUEL-MAXIMILIEN-MARIE-EUDES d'Orléans, né le 22 Janvier 1872.

32. LOUISE-VICTOIRE-MARIE-AMÉLIE-SOPHIE d'Orléans, née le 9 Juillet 1869.

31. MARGUERITE-ADÉLAÏDE-MARIE d'Orléans, née le 16 Février 1846, mariée, le 15 Janvier 1872, à LADISLAS, Prince CZARTORYSKI, Duc de Klewan, veuf de MARIE MUNOZ, Princeſſe Amparo.

31. BLANCHE-MARIE-AMÉLIE-CAROLINE-LOUISE-VICTOIRE d'Orléans, née en Angleterre le 28 Octobre 1857.

30. FRANÇOIS-FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-MARIE d'Orléans, Prince de Joinville, né le 14 Août 1818, marié, le 1[er] Mai 1843, à FRANÇOISE-CAROLINE-JEANNE DE BRAGANCE, fille de Pierre I[er], Empereur du Bréſil, & de Léopoldine-Caroline-Joſéphine, Archiducheſſe D'AUTRICHE. De cette union ſont iſſus :

31. PIERRE-PHILIPPE-JEAN-MARIE d'Orléans, Duc de Penthièvre, né le 4 Novembre 1845.

31. FRANÇOISE-MARIE-AMÉLIE d'Orléans, née le 14 Août 1844, mariée, le 11 Juin 1863, à ſon couſin germain ROBERT-PHILIPPE-LOUIS-EUGÈNE-FERDINAND D'ORLÉANS, Duc de Chartres.

30. CHARLES-FERDINAND-LOUIS-PHILIPPE-EMMANUEL d'Orléans, Duc de Penthièvre, né le 1[er] Janvier 1820, mort le 25 Juillet 1828.

30. HENRI-EUGÈNE-PHILIPPE-LOUIS d'Orléans, Duc d'Aumale, né le 16 Janvier 1822, marié, le 25 Novembre 1844, à MARIE-CAROLINE-AUGUSTE DE BOURBON-SICILE, fille unique de Léopold-Jean-Joſeph DE BOURBON-SICILE, Prince de Salerne, & de Marie-Clémentine-Françoiſe-Joſèphe DE LORRAINE, Archiducheſſe d'Autriche. Elle eſt morte en Angleterre le 6 Décembre 1869.

31. LOUIS-PHILIPPE-MARIE-LÉOPOLD d'Orléans, Prince de Condé, né le 15 Novembre 1845, mort en Auſtralie le 24 Mai 1866.

31. FRANÇOIS-LOUIS-MARIE-PHILIPPE-MARIE d'Orléans, Duc de Guiſe, né le 5 Janvier 1854, mort à Paris le 24 Juillet 1872.

30. ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS d'Orléans, Duc de Montpenſier, né le 31 Juillet 1824, marié, le 10 Octobre 1846, à MARIE-LOUISE-FERNANDE, Infante D'ESPAGNE, fille de Ferdinand VII, Roi d'Eſpagne, & de Marie-Chriſtine-Ferdinande DE BOURBON-SICILE. De cette alliance ſont iſſus :

31. FERDINAND-MARIE-HENRI-CHARLES d'Orléans-Montpenſier, né le 29 Mai 1859, décédé à Orléans en Décembre 1873.

31. ANTOINE-MARIE-LOUIS-PHILIPPE-JEAN-FLORENCE d'Orléans-Montpenſier, né le 23 Février 1866.

31. Louis-Marie-Philippe-Antoine-François-de-Paule d'Orléans-Montpensier, né le 30 Avril 1867, décédé le 22 Mai 1874.

31. Marie-Isabelle-Françoise-d'Assise-Antonia-Louisa-Fernanda d'Orléans-Montpensier, née le 21 Septembre 1848, mariée, le 30 Mai 1864, à son cousin germain LOUIS-PHILIPPE-ALBERT d'ORLÉANS, Comte de Paris.

31. Marie-Christine-Françoise-de-Paule-Antoinette d'Orléans-Montpensier, née le 29 Octobre 1852, morte le 28 Avril 1879, sans alliance.

31. Marie-de-Las-Mercedès-Isabelle-Françoise-d'Assise-Antoine-Louise-Fernande d'Orléans-Montpensier, née le 24 Juin 1860, mariée, le 23 Janvier 1878, à ALPHONSE XII, Roi d'ESPAGNE. Elle est décédée le 26 Juin 1878.

30. Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle d'Orléans, née le 3 Avril 1812, mariée, le 9 Août 1832, à LÉOPOLD I[er], Roi des Belges, veuf de CHARLOTTE-AUGUSTE de BRUNSWICK, fille de Georges IV d'ANGLETERRE. Elle est morte le 11 Octobre 1850.

30. Marie-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine d'Orléans, appelée *Mademoiselle de Valois,* née le 12 Avril 1813, mariée, le 17 Octobre 1837, à FRÉDÉRIC-GUILLAUME-ALEXANDRE, Duc de WURTEMBERG. Elle est décédée le 2 Janvier 1839.

30. Françoise-Louise-Caroline d'Orléans, appelée *Mademoiselle de Montpensier,* née le 28 Mars 1816, morte le 21 Mai 1818.

30. Marie-Clémentine-Léopoldine-Clotilde d'Orléans, appelée *Mademoiselle de Beaujolais,* née le 3 Juin 1817, mariée, le 21 Avril 1843, à AUGUSTE-LOUIS-VICTOR, Prince de SAXE-COBOURG-GOTHA, frère du Roi-régent de Portugal.

XXV DEGRÉ. FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-CHARLES-HENRI-JOSEPH-ROSALIE d'Orléans, Duc de Chartres, puis d'Orléans, Prince royal, né le 3 Septembre 1810, mort d'une chute de voiture le 13 Juillet 1842. Il avait épousé, le 30 Mai 1837, HÉLÈNE-LOUISE-ÉLISABETH de MECKLEMBOURG, morte en Angleterre le 18 Mai 1858. De leur union sont issus :

31. Louis-Philippe-Albert d'Orléans, qui suit.

31. Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand d'Orléans, Duc de Chartres, né le 9 Novembre 1840, marié, le 11 Juin 1863, à sa cousine germaine FRANÇOISE-MARIE-AMÉLIE d'ORLÉANS, fille du Prince de Joinville. De cette union :

32. Robert-Louis-Philippe-Ferdinand-François-Marie d'Orléans, né le 10 Janvier 1866.

32. Henri-Philippe-Marie d'Orléans, né le 15 Octobre 1867.

32. Jean-Pierre-Clément-Marie d'Orléans, né le 4 Septembre 1874.

32. Marie-Amélie-Françoise-Hélène d'Orléans, née le 13 Janvier 1865.

32. Marguerite-Louise-Marie-Françoise d'Orléans, née le 25 Janvier 1869.

XXVI DEGRÉ. LOUIS-PHILIPPE-ALBERT d'Orléans, Comte de Paris, né le 24 Août 1838, marié, le 30 Mai 1864, à sa cousine germaine MARIE-ISABELLE-FRANÇOISE-D'ASSISE-ANTONIA-LOUISA-FERNANDA d'ORLÉANS-MONTPENSIER. De leur union sont issus :

32. Louis-Philippe-Robert d'Orléans, né le 6 Février 1869.

32. Charles-Philippe-Marie d'Orléans, né le 21 Janvier 1875, décédé le 7 Juin suivant.

32. Jacques-Marie-Antoine-Clément d'Orléans, né le 5 Avril 1880, mort le 22 Janvier 1881.

32. Marie-Amélie-Louise-Hélène d'Orléans, née le 28 Septembre 1865.

32. Hélène-Françoise-Henriette d'Orléans, née le 13 Juin 1871.

32. Isabelle-Marie-Laure d'Orléans, née le 7 Mai 1878.



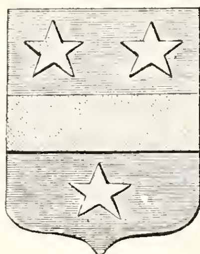


ARMORIAL
GÉNÉRAL
OU
REGISTRES DE LA NOBLESSE DE FRANCE.
REGISTRE SEPTIÈME.

ABAQUESNÉ DE PARFOURU,

Anciens Seigneurs de Parfouru-ſur-Odon.

EN NORMANDIE.



D'Azur, à la Faſce d'Or, accompagnée de trois Étoiles du même, poſées deux en chef & une en pointe; le tout timbré d'un caſque de 3/4 orné de ſes lambrequins Or & Azur.

(Ces armoiries ſont quelquefois écartelées avec celles que fit enregiſtrer JEAN. *Voy.* Ier Degré.)

La famille Abaqueſné eſt connue d'une manière certaine dans la ville de Valognes, dont elle eſt, croit-on, originaire, depuis la fin du XIVe ſiècle, & à partir de cette époque elle n'a ceſſé de fournir des Magiſtrats à cette ville, des Officiers ſupérieurs à ſa milice, des Chanoines à ſa collégiale.

Dès l'année 1500 ſes nombreux ſervices rendus à l'égliſe & à la ville lui avaient valu le droit perpétuel & gratuit de ſépulture dans l'égliſe de Valognes, & juſqu'en 1793 une des rues de la ville a porté ſon nom.

On a peu de détails ſur ſa filiation juſqu'à la fin du XVIIe ſiècle. Nous citerons cependant :

Robert Abaqueſné, né vers 1419, Chanoine de l'égliſe de Valognes.

Jehan Abaqueſné, mort en 1588 (*a*), eut pour fils :

Robert Abaqueſné, vivant en 1621, père de Jean, qui ſuit.

PREMIER DEGRÉ.

Jean Abaqueſné, Major de la milice bourgeoiſe de la ville de Valognes, fit enregiſtrer ſes armoiries (*b*) dans l'*Armorial général de France*, en exécution de l'édit de 1696 (*Norm.*, *Génér. de Caen*, p. 693). Il fut confirmé dans l'hérédité de ſa charge, dont ſon fils jouit quelque temps, le 27 Septembre 1707 (*c*). De ſon mariage avec Marie-Thérèſe Le Brethon, fille de N... Le Brethon, Seigneur de la Brethonnière, qu'il avait épouſée en 1673 (*d*), il eut deux fils :

1. René, qui ſuit.
2. Hervé, mentionné dans une atteſtation de non-oppoſition, rendue dans le même acte en faveur de ſon père & de ſon frère, le 10 Mai 1720, & notée ſur la marge de la quittance de 1710, déjà mentionnée. On ne ſait rien de plus à ſon égard.

II. DEGRÉ.

René Abaqueſné, Conſeiller & Procureur du Roi au ſiége de l'élection de Valognes, obtint en Mars 1715 du Roi Louis XIV, en récompenſe « d'une longue ſuite de fidèles & loyaux ſervices, rendus à l'État par lui & par ſes ancètres », des Lettres patentes de Nobleſſe, pour lui & ſes deſcendants (*e*). Il épouſa, par contrat du 7 Avril 1727 (*f*), Dame Gabrielle-Élizabeth Païsant, fille de Ambroiſe Païsant, Conſeiller du Roi au ſiége de l'élection de Bayeux, & eut de cette union :

1. Philippe-François-Henri, qui ſuit.
2. Marguerite, qui épouſa René du Hecquet de Hautteville, Écuyer, Seigneur & Patron de Hautteville, Chevau-léger de la Garde de Louis XV.

III. DEGRÉ.

Philippe-François-Henri, né le 5 Février 1742, Écuyer, Conſeiller-maître de la Cour des Comptes, Aides & Finances de Normandie, charge dont il prit poſſeſſion en 1764 & qu'il exerça juſqu'en 1787, époque où il reçut de Louis XVI des lettres de Conſeiller honoraire. Il devint Seigneur & Patron de Parfouru-ſur-Odon, dont il hérita en 1767 de ſon parent Boussel de Parfouru, & fut repréſenté aux Aſſemblées de la Nobleſſe du bailliage de Caen, en 1789 (*g*), par M. d'Aigneaux. De ſon mariage avec Demoiſelle Françoiſe-Louiſe-Victoire Duprey, fille de Pierre Duprey, Écuyer, Seigneur & Patron de Chanteloup, Cérences, Saint-Martin-le-Vieil & Bricqueville-près-la-Mer, qu'il avait épouſée par contrat du 20 Décembre 1774 (*h*), il eut ſix enfants :

(*a*) Épitaphe dans l'égliſe de Valognes. (*b*) Ces armoiries, qui diffèrent complétement de celles que la famille porte actuellement, étaient : *d'Argent, à un Sautoir d'Azur; parti d'Or, à un Chef-pal de Sable.* (*c*) Quittances de finance du 20 Janvier 1708 & 10 Avril 1710. Originaux ſur parchemin. (*d*) Contrat de mariage fort endommagé & preſque illiſible. (*e*) Copie certifiée par d'Hozier le 20 Novembre 1817. (*f*) Original. (*g*) Lettre de convocation du 12 Juillet 1789, ſigné Duperré Delisle, Lieutenant-Général du Grand Bailliage de Caen. (*h*) Original.

1. Henri-Victor-Pierre, né le 23 Janvier 1777, Chevalier de Saint Louis (1815) & de la Légion d'honneur, Garde du corps de S. M. Louis XVIII & plus tard Commandant dans la Garde Royale de Charles X. Il mourut en 1853, ſans avoir été marié.
2. René-Marie-Édouard, né le 18 Juillet 1778, épouſa en 1808 Thérèſe Heurtevent-Prémer, & mourut en 1848 ne laiſſant que trois filles :
   I. Marie-Élizabeth-Clémence, née en 1809, épouſa ſon couſin germain Gabriel-Anatole, fils de Joſeph-René qui va ſuivre.
   II. Marie-Thérèse-Zénaïde, née en 1811 } qui n'ont pas contracté
   III. Henriette-Louise-Coralie, née en 1818 } d'alliance.
3. Élizabeth-Henriette-Victoire, née le 15 Février 1780, épouſa, par contrat du 26 Septembre 1802 (*a*), René de Brunville, Écuyer, ancien Seigneur de Neuilly, & mourut ſans laiſſer de poſtérité.
4. Henriette-Gabrielle, née le 30 Mai 1781, épouſa, par contrat du 26 Novembre 1811, Camille Boudier de la Valleinerie, Écuyer, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Capitaine d'infanterie, & mourut en 1861 ne laiſſant qu'un fils :
   Camille, qui épouſa en 1843 Demoiſelle Célinie de Cussy.
5. Joseph-René, qui continue la filiation.
6. Joséphine-Elizabeth, née le 4 Mars 1787, encore vivante, n'a pas contracté d'alliance.

IV. DEGRÉ.

Joseph-René, né le 23 Février 1783, épouſa, par contrat du 27 Prairial An XI (16 Juin 1803) (*b*) Demoiſelle Zoé-Joſéphine-Élizabeth-Alexandrine de Bordes, fille de Jean-Gabriel de Bordes, Chevalier, Baron de Fontenay, ancien Seigneur & Patron de Naſtet, Ribaudais, l'Iſle & autres lieux, & de Dame Thérèſe-Éléonore Poullard du Boille. Il eſt mort en 1865 laiſſant de ſon mariage trois enfants :
1. Gabriel-Anatole, qui continue la filiation.
2. Eusébie, née en 1810, épouſa en 1840 Monſieur Honoré Dumesnil des Gondinières. Sans enfants.
3. Joseph-Théodule, né en 1814, marié en 1845 à Auguſtine du Rosel de Saint-Germain. Sans enfants.

V. DEGRÉ.

Gabriel-Anatole, né en 1806, a épouſé, par contrat du 10 Novembre 1832 (*c*), Demoiſelle Marie-Élizabeth-Clémence, ſa couſine germaine (*Voy.* IIIe Degré), dont il eut trois enfants morts en bas âge, & un fils, qui ſuit.

VI. DEGRÉ.

Édouard-Marcel-Gaston, né en 1837, a épouſé, par contrat du 25 Septembre 1865 (*d*), Demoiſelle Marie-Charlotte de Mesenge, fille de Louis de Mesenge & de Erneſtine de Kaerbout. De ce mariage :
   Joseph-Robert, né le 25 Septembre 1866.

(*a*) Original. (*b*) Expédition ſur papier. (*c*) Expédition ſur parchemin. (*d*) Groſſe ſur parchemin.



d'ABOVILLE,

Comtes d'Aboville, Anciens Pairs de France.

Anciens Seigneurs de Douville, de Montagu, de Gosville, de Ruvilly, &c.

NORMANDIE, PICARDIE et LORRAINE.



De Sinople, au Château à deux Tours couvertes d'Argent, maçonné, ouvert & ajouré de Sable.

Cette famille, d'ancienne nobleſſe, originaire de Normandie, y occupait un rang diſtingué aux environs de Caen du XII[e] au XIV[e] ſiècle. Dans le XV[e], elle s'établit à Gonneville près Valognes, d'où elle a envoyé une branche en Lorraine, & une autre en Picardie dans le ſiècle dernier. Elle a fourni onze Chevaliers de Saint-Louis, dont un Grand-croix & un Commandeur, pluſieurs Commandeurs de la Légion d'honneur & ſept Officiers généraux.

Le titre le plus ancien qui la mentionne eſt une charte latine de 1171 (*a*), par laquelle Guillaume d'Aboville (dans le texte : *de Abovillâ*), du conſentement de Henri, ſon fils aîné, & pour le repos de ſon âme & de celles de ſes ancêtres, donne à l'Abbaye de Saint-Étienne de Caen la moitié du droit de patronage de Bretteville-l'Orgueilleuſe, & la totalité de ſes droits ſur la chapelle de Putot, & reçoit 30 livres d'Angers pour cette conceſſion. L'acte fut paſſé devant le roi Henri le jeune, en préſence des évêques de Liſieux, de Séez & de Salisbury, des juges royaux, Guillaume de Saint-Jean, Guillaume de Courcy & Thomas, Archidiacre de Bayeux, remplaçant Henri, ſon évêque.

D'autres chartes, dont les originaux exiſtent également à la Préfecture de Caen, mentionnent :

En 1247, Roger d'Aboville, fils de Simon d'Aboville, Chevalier, qui cède à Robert le Petit, Clerc, la dîme qu'il percevait à Bretteville-l'Orgueilleuſe & à Putot, à charge d'hommage & de 32 livres tournois.

En 1257, Raoul & Guillaume d'Aboville, frères, qui donnent à Saint-Étienne toute la dîme qu'ils poſſédaient dans la paroiſſe de Bretteville-l'Orgueilleuſe.

En 1285, Guillaume d'Aboville, Écuyer, qui donne à l'abbaye de Barbery une pièce de terre à Freſné.

En 1360, Guillaume d'Aboville, qui donne à Saint-Étienne diverſes rentes & re-

(*a*) Archives du Calvados, n° 189 de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen.

devances à Bretteville-l'Orgueilleuſe, & reçoit en contre-échange d'autres rentes à Hérouville.

La filiation de cette famille n'a pu être établie régulièrement qu'à partir de :

Michel d'Aboville, Baron de Lahaye & de Champeaux, tué à la bataille de Poitiers en 1356. Elle eſt rapportée dans le Nobiliaire univerſel de Saint-Allais, tome VII. Elle a été dreſſée pour les trois premiers degrés ſur une ancienne note manuſcrite en poſſeſſion de la famille, terminée par ces mots : « Cecy eſt confirmé par les anciens contrats de mariage en original » ; & pour les degrés ſuivants ſur des Arrêts de maintenue, rendus à la Cour des Aides du Parlement de Rouen les 29 Mars 1486, 16 Février 1596 & 19 Décembre 1615 ; ſur les preuves fournies en 1722 par Antoine d'Aboville, Écuyer, Sieur de la Cheſnée, pour ſon admiſſion dans l'ordre de Saint-Lazare, & ſur celles fournies par Bernard-Alexandre d'Aboville, pour ſon admiſſion à l'École de Brienne, & vérifiées par M. d'Hozier de Sérigny, le 6 Octobre 1785.

PREMIER DEGRÉ.

Michel d'Aboville, épouſa Iſabelle de Longueil, fille du Connétable de Normandie ; il eut de cette alliance :

II. DEGRÉ.

Nicolas d'Aboville, qui épouſa Adrienne de Covert, duquel mariage eſt iſſu :

III. DEGRÉ.

Jefroy d'Aboville, qui épouſa N..... de Suhard, dont :

IV. DEGRÉ.

Pierre d'Aboville, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Douville, de Montagu, de Goſville, & Patron deſdits lieux. De ſon mariage avec Marie-Jeanne Le Bègue, il eut pour fils :

V. DEGRÉ.

Benoit d'Aboville, Écuyer, Seigneur de Ruvilly, père de :

VI. DEGRÉ.

Thomas d'Aboville, Écuyer, Seigneur de Ruvilly, lequel eut ſix fils de ſon mariage avec Demoiſelle Jeanne Husay, tous ſix dits *Écuyers*, & maintenus en leurs titres et priviléges de nobleſſe, comme *nés, extraits & procréés d'ancienne race & de famille noble*, par Lettres patentes données ſous le grand ſceau, à Lyon, le 5 Février 1456. Le ſecond de ces fils fut :

VII. DEGRÉ.

Gilles d'Aboville, Écuyer, épouſa, par contrat du 6 Janvier 1470, Geneviève de Fréville, dont il eut entre autres :

VIII. DEGRÉ.

Jean d'Aboville, Ier du nom, Écuyer, épouſa Michelle Hubert, dont il eut entre autres :

IX. DEGRÉ.

Pierre d'Aboville, Écuyer, épousa, par contrat du 6 Novembre 1559, Martine Le Coq, dont :

X. DEGRÉ.

Guillaume d'Aboville, Écuyer, marié, le 24 Janvier 1587, à Florence Gosman, dont :

XI. DEGRÉ.

Nicolas d'Aboville, Écuyer, épousa, le 22 Septembre 1629, Marie Pinabel, dont entre autres :

XII. DEGRÉ.

Thomas d'Aboville, Ecuyer, Sieur du Vigney, épousa en 1675 Jeanne Truffer, dont il eut neuf enfants, parmi lesquels :

XIII. DEGRÉ.

Bernardin d'Aboville, Écuyer, Chevalier de Saint-Louis & Commissaire provincial d'artillerie à Brest. De son mariage contracté en 1729 avec Marie-Anne de Bonnemetz, fille de Noble homme César de Bonnemetz, Sieur de Penanru, il ne laissa que :

XIV. DEGRÉ.

François-Marie, Comte héréditaire d'Aboville en 1808, Lieutenant général, Pair de France, Grand officier de la Légion d'honneur, Grand-croix de Saint-Louis, dont les services militaires sont généralement connus. Il épousa, le 16 Mai 1771, Demoiselle Angélique-Gabrielle Martin de Vraine & eut de ce mariage deux fils devenus l'un & l'autre Généraux d'artillerie, & une fille ; l'aîné fut :

XV. DEGRÉ.

Augustin-Gabriel, Comte d'Aboville, Pair de France, Maréchal de camp, Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Louis. De son mariage, contracté le 25 Juillet 1816, avec Demoiselle Caroline-Nathalie de Drouin de Rocheplatte, il laissa deux fils, représentants actuels de la branche aînée.

XVI. DEGRÉ.

Alphonse-Gabriel, Comte d'Aboville, né à Paris le 28 Juin 1818, devenu Pair de France par hérédité le 15 Août 1820, ancien Maître des requêtes au Conseil d'État en service extraordinaire, domicilié au château de Brouay près Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados), non marié.

Auguste-Ernest, Vicomte d'Aboville, son frère, né à Paris le 4 Décembre 1819, élève à l'École polytechnique en 1839, à l'École de Metz en 1840, Officier au premier régiment d'artillerie en 1841, actuellement domicilié au château de Rouville, commune de Malesherbes (Loiret). De son mariage avec Mlle Noémi Bertrand de Rivière, sa cousine, sont issus neuf enfans :

1. Louise-Caroline-Marie-Isabelle, née le 18 Mars 1845 au château d'Etteveaux (Nièvre).

2. Jean-Marie-Roger, né le 29 Juillet 1846 à Paris.
3. Albert-Marie-Henri, né le 25 Mars 1848 au château de Rouville, ainſi que tous ſes frères & ſœurs puînés; élève à l'École de Saint-Cyr en 1866.
4. Charles-Gabriel-Marie-Christian, né le 31 Mars 1850.
5. Françoise-Marie-Alix, née le 23 Octobre 1851.
6. Marie, née le 24 Janvier 1854.
7. Marie-Anatole-Augustin-Élie, né le 14 Septembre 1860.
8. Marie-Caroline-Jeanne, née le 14 Août 1864.
9. Augustine-Henriette-Marie-Madeleine, née le 5 Août 1867.

La deuxième branche, qui eut pour auteur Jacques d'Aboville, Écuyer, vivant en 1470, fils de Thomas, chef du VI[e] degré, s'eſt éteinte au XVI[e] degré, en la perſonne de Louis-Charles-François d'Aboville, Écuyer, Chevalier de Saint-Louis, mort en 1828.

La branche reſtée dans le Cotentin, formée par un oncle du précédent, eſt repréſentée au XVIII[e] degré par les enfants de Auguste-Eugène-Elzéar-Napoléon d'Aboville, né en 1810, élève à l'École de marine en 1825, Contre-Amiral en 1860, Commandeur de la Légion d'honneur & de l'ordre du Sauveur de Grèce, Chef d'état major du Miniſtre de la marine, mort quelques jours après ſa nomination, à Paris, le 12 Août 1865; & de Demoiſelle Sophie-Henriette Lefebvre, qu'il avait épouſée le 26 Septembre 1843. Ces enfants ſont :
1. Marie-Caroline-Eugénie, née le 15 Novembre 1844, décédée en 1867.
2. Marie-Lucie-Henriette, née le 24 Décembre 1845.
3. Elzéar-Gaston-Ernest, né le 8 Janvier 1847, reçu à l'École de Breſt en 1863, actuellement Aſpirant de première claſſe.
4. Eugène-René-Albert, né le 17 Février 1849.

La branche établie en Lorraine, iſſue de la ſeconde au XII[e] degré, eſt repréſentée par :

XVI. DEGRÉ.

Charles-Joseph-Édouard d'Aboville, né le 17 Mai 1798 à Scheleſtadt, entré à l'École polytechnique en 1816; actuellement Général de brigade d'artillerie en retraite, & Commandeur de la Légion d'honneur. De ſon mariage avec Marie-Madeleine Rœsch, qu'il a épouſée le 22 Novembre 1830, ſont iſſus trois enfants :
1. Eugène-Édouard, né le 22 Avril 1834, mort Lieutenant d'artillerie à Bougie (Algérie) en 1867.
2. Eugène-Auguste, né le 16 Mars 1846, entré à l'École polytechnique en 1854; nommé Chevalier de la Légion d'honneur après la bataille de Solférino en 1859, mort Lieutenant d'artillerie à Civita-Vecchia en 1863.
3. Marie-Adèle, née le 23 Mai 1832, mariée à M. Rougier, Ingénieur des ponts & chauſſées, en ce moment à Paris.

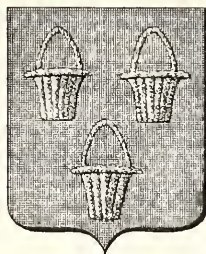
Ouvrages a consulter. — Lechaudé d'Anizy, *Archives du Calvados;* Chamillart, *Catalogue des Nobles de la généralité de Caen* (12 Février 1668); le *Mercure de France*, Avril 1739; Dubuisson, *Armorial de France*, 1757; Waroquier, *Nobiliaire de Lorraine;* de Courcelles, *Hiſtoire généalogique des Pairs de France*, tome VI; Lachenaye-Desbois; Saint-Allais, *Nobiliaire univerſel*, t. VII; Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleſſe*, 1858.



ACQUET DE FÉROLLES,

Comtes de Richemont & d'Ozé, anciens Seigneurs de Romeneuil, Lavergne, Hauteporte, Férolles, etc.

EN POITOU ET EN PICARDIE.



De Sable à trois Paniers ou Seaux d'Or, posés deux & un.

COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *deux Lions.*

Le nom d'Acquet apparaît dans l'hiftoire du Poitou pour la première fois en 1298, dans un procès entre les moines de Loudun & le Chevalier GABRIEL Acquet, au fujet des droits feigneuriaux du fief de Breffuire (*a*). On trouve plus tard plufieurs perfonnages de ce nom, qualifiés Seigneurs de la Chefnaye, de Baud & Avocats au préfidial de Poitiers, mais ils paraiffent appartenir à des branches différentes, qu'il eft difficile de rattacher à celles dont on s'occupe ici.

Le premier membre connu de la famille Acquet de Férolles eft JACQUES Acquet, Chevalier, Seigneur de Lavergne en 1523, dont le nom eft gravé fur une tombe exiftant à Lavergne. Il époufa une Demoifelle DE TOURTENAY.

La filiation fuivie ne commence qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE Acquet, Chevalier, Seigneur de Lavergne, Secondigny & d'Ozé, Confeiller & Maître d'hôtel ordinaire du Roi, époufa vers 1620 Dame Françoife ESCHALLARD, dont il eut entre autres :

1. PIERRE, qui fuit :
2. CHARLES Acquet, Écuyer, Sieur de la Grange.
3. MARIE Acquet, qui époufa, par contrat du 6 Août 1644, Louis DE BELLÈRE, Chevalier, Seigneur de Chaligny & de la Mothe de Pouzcoux.

II. DEGRÉ.

PIERRE Acquet, II du nom, Chevalier, Seigneur d'Ozé, de Lavergne, etc., fut maintenu dans fes titres de nobleffe en 1666 (*b*). Il avait époufé, par contrat du 1er Janvier 1663 (*c*), Demoifelle Catherine DU MONT, fille de Meffire Charles DU MONT, Chevalier, Seigneur de Beaulieu, Richemont, etc., & de Dame Marie

(*a*) Saint-Allais, *Nobil. univ.*, t. VI. (*b*) Laîné, dans fon *Dictionnaire des maifons nobles*, dit que Pierre Acquet fut anobli au mois de Mai 1645. Nous ne connaiffons pas la fource de cette affertion qui ne faurait expliquer l'infcription tumulaire de 1523 ni la qualité de Chevalier & Seigneur donnée à Pierre Acquet Ier du nom, dans le contrat de mariage de fon fils. Il s'agit donc fans doute de Lettres de confirmation de nobleffe.
(*c*) Copie (Doffier Acquet, Bibl. Imp., fonds d'Hozier).

Mesnard de Touche (*a*). Il fit, le 17 Juillet 1679, avec fes frère & fœur, mentionnés ci-deffus, une tranfaction fur les différends furvenus entre eux au fujet de la fucceffion de leurs père & mère (*b*). On n'a pas de renfeignements précis fur les noms de fes enfants. Son fils aîné fut auteur de la branche aînée qui prit le nom de Dumont-Acquet, en vertu de difpofitions teftamentaires. Ses derniers defcendants mâles furent : N... Dumont-Acquet, Comte de Richemont, mort à l'émigration, fans poftérité, & Joseph-François Dumont-Acquet, Comte d'Ozé, frère du précédent, Maréchal de camp, mort pendant l'émigration, ne laiffant qu'une fille.

Antoine Acquet, qui fuit, fils puîné de Pierre Acquet, continue la branche cadette.

III. DEGRÉ.

Antoine Acquet, Chevalier, Seigneur de Lavergne, époufa en 1693 Madeleine-Calixte de Chasteignier, dont il eut :

IV. DEGRÉ.

Jacques-François Acquet, Ier du nom, Chevalier, Seigneur d'Hauteporte, de Lavergne & de Mayé, époufa, le 11 Octobre 1716, Jacquette-Françoife Jaillard de la Maronnière, dont il eut :

V. DEGRÉ.

Jacques-François Acquet, II du nom, Chevalier, Seigneur d'Hauteporte, de Férolles & autres lieux, Capitaine au régiment de Richelieu, Aide de camp du Maréchal de Richelieu, Chevalier de Saint-Louis, époufa en 1746, Demoifelle Jeanne-Paule Cordier. De ce mariage :

1. Jacques-René, qui fuit.
2. Louis Acquet d'Hauteporte, né le 8 Novembre 1760, fit en 1769 fes preuves de nobleffe devant d'Hozier, pour être admis au Collége royal de la Flèche, devint enfuite Capitaine au régiment de Brie, Chevalier de Saint-Louis, fit la campagne des Princes & eut un commandement dans la Vendée.

VI. DEGRÉ.

Jacques-René Acquet, Chevalier, Seigneur de Férolles, d'Hauteporte, &c., appelé Comte de Férolles, après l'extinction de la branche aînée, né en 1759, Capitaine au régiment royal de Champagne cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, émigré en 1791, fit la campagne des princes & mourut en 1832. De fon mariage avec Demoifelle Mélanie Fouques d'Esmonville, qu'il avait époufée en 1784, il laiffa :

VII. DEGRÉ.

Jacques-Henri Acquet, appelé Comte de Férolles, repréfentant actuel de la famille; né le 17 Février 1786, Capitaine d'infanterie, médaillé de Sainte-Hélène. Il a époufé, en Octobre 1813, Demoifelle Jeanne-Herminie du Croquet de Saveuse, & en fecondes noces, le 12 Avril 1820, Demoifelle Céline Lefevre du Hodent. De ce dernier mariage :

1. Paul Acquet de Férolles, né le 24 Janvier 1830, mort le 22 Mars 1862.
2. Marie Acquet de Férolles.
3. Valentine Acquet de Férolles, mariée, le 30 Juin 1846 au Comte Guftave de Witasse Thézy.

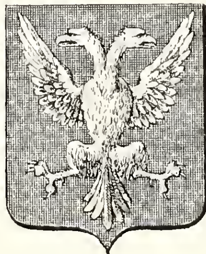
(*a*) (*b*) Copies extraites du doffier Acquet (Bibl. Imp., fonds d'Hozier.)



d'AMPHERNET (*a*),

Anciens Seigneurs dudit lieu, de Montchauvet, d'Arclais, Neuville près Vire, Saint-Vigor-des-Monts, Montfort, la Galonnière, le Valtirel, Paluel, Saint-Pierre-la-Vieulle, Saint-Cloud, Boishelen, Gadencourt, Viré, Toureville-la-Berſereſſe, Champagne, Saint-Regnoult, la Tiercerie, la Gueſdonnière, le Vauchartel, Montramé, Méſoncelle, Saint-Arnoult, Eſquilly, Meſnil-Patrix, Bouſſel, Pontbellenger, Morigny, Avaugour, Gourgueſſon, Fonténermont, Tracy, Renneville, le Queſnay, le Val, Contrebis, Montabis, la Barre, Bures, Bertot, Boucé, Montamy, Saint-Samſon, Janteſt, Buſſon, la Riolière, la Tourelle, Verdun en Brécey, les Brières, Touchet, Brécey, Geneſtais, Villeneuve-le-Pont, la Charelière, Cures, Beaumanoir, Juigny, Ruilly, Le Guaſt, Verconcey, la Baſſe-Erneville, Chancé, Bernières, Notre-Dame d'Apres, Campagnoles, le Grégo, Laz, Trévarez, Kermadéoha (*b*).

en NORMANDIE et en BRETAGNE.



De Sable, à l'Aigle à deux têtes éployée d'Argent, becquée & membrée d'Or.

Titres : Marquis d'Amphernet, Comtes & Barons de Pontbellenger, Vicomtes de Pontbellenger, Barons d'Amphernet, Barons de Contrebis, Barons de Montchauvet (*c*). La famille habite la Normandie, la Bretagne & Verſailles.

Preuves de Noblesse, devant : Montfault (en 1461); Commiſſaires des francs-fiefs (1577); du Tillet (1641); du Merle (1667); Chamillart (1668); d'Hozier (1769); preuves pour la Maiſon royale de Saint-Cyr & pour les Pages du Roi; preuves de Cour (1784), dreſſées par Chérin; preuves faites en 1786 devant le Parlement de Bretagne pour l'entrée aux États (*d*).

Filiation directe non interrompue : Meſſire Jean d'Amphernet, vivant vers 1280, eut pour fils Richard, lequel laiſſa Guillaume, Jean II du nom & Bertrand; de ce dernier ſortit Michel, qui eut pour fils Jacques, père de Julien,

(*a*) Dans les titres de cette famille ce nom ſe trouve écrit de pluſieurs manières différentes, entre autres : d'Enfernet, d'Anfernet, d'Amfernet, d'Amphernet, d'Enphernet, &c.

(*b*) *Auteurs à conſulter :* Montfault, D. Caſtiaux, La Roque, D. Morice, Moréri, L'Échaudé d'Anify, Waroquier de Combles, Gaignières, Chevillard, le P. Anſelme, Chamillart, du Merle, Saint-Allais, Chérin, de La Chenaye-Desbois, l'Indicateur d'Hozier, Lainé, Chartreux Della-Veritas, Guérin de la Graſſerie, de Courcy, D. de Thézan, Briant de Laubrière, Borel d'Hauterive, Boudin, Cte de Blanemeſnil, &c. Laroque, *Hiſtoire de la maiſon d'Harcourt.*

(*c*) États civils. — Arrêts de Parlement. — Préſentations officielles à la Cour. — Contrats de mariage. — Mercure de France. — D. de Thézan, De Courcy, Laubrière, Lainé. — Titres d'érection, Réformations, Aveux; la famille eſt en poſſeſſion des titres depuis 1454.

(*d*) Armorial général officiel de d'Hozier, manuſcrit, p. 144, 348, 611, généralité de Caen, p. 128 & 355, généralité d'Alençon. — Cabinet des titres (Bibliothèque Impériale). — Original, du 21 Août 1786, aux archives de la Cour à Rennes.

dont le fils fut JACQUES II du nom, père de JEAN III du nom, dont iſſut GABRIEL, père de RENÉ; ce dernier eut pour enfants :

Premier Lit.

Meſſire GABRIEL II du nom, père d'ANTOINE; dont iſſut ANTOINE-HENRY, père de FÉLIX, qui (*a*) eut pour fils MICHEL, Marquis d'Amphernet de Pontbellenger, repréſentant actuel de la branche aînée, & habitant le château de Pontbellenger & celui de Roques (*Haute* & *Baſſe-Normandie*); juſqu'ici il n'a pas d'enfants.

Second Lit.

Meſſire GEORGES-MICHEL, père d'ÉLÉONORE-ARMAND-CONSTANT; qui eut pour fils BONAVENTURE-AUGUSTIN-MARIE, Comte d'Amphernet, mort le 16 Février 1861, dont ſont iſſus : ACHILLE d'Amphernet, LOUIS d'Amphernet, ATHANASE d'Amphernet, HENRI d'Amphernet, tous les quatre mariés, & dont les enfants continuent la filiation de la famille.

SOMMAIRE DE L'HISTOIRE DE LA MAISON : Famille de race chevalereſque, connue en Normandie dès le temps de la conquête de l'Angleterre par Guillaume, Duc de Normandie (1068). *Elle eſt une des plus anciennes du royaume*, de l'aveu de Chevillard (*b*), de La Chenaye-Desbois, de Lainé. Dans un acte (*c*) du 3 Avril 1535, par lequel JULIEN d'Amphernet, Baron de Montchauvet, conſent, à la prière des habitants & bourgeois de Vire, à changer de place les effigies des tombeaux de ſes ayeux dans la chapelle Saint-Michel, fondée par ſes ancètres & dont toute la grande vitre eſt ſemée d'aigles à deux têtes, on voit que *les défendeurs reconnaiſſent que la famille d'Amphernet eſt une des illuſtres de la province de Normandie, ſoit que l'on conſidère ſon antiquité, ſoit que l'on ait égard aux charges honorables que ſes membres ont exercées, aux ſervices que leurs aïeux & eux ont rendus à la monarchie.* Dans les Lettres patentes portant érection en marquiſat de la terre de Vrigny, en faveur de J. J. de Vauquelin, on dit que *la famille d'Amphernet eſt une des plus anciennes & des plus illuſtres maiſons de la Normandie.* On lit en outre dans l'hiſtoire de Lecoq, Lieutenant particulier au bailliage de Vire, en 1689, que *la baronie de Montchauvet eſt une des neuf baronies fiefs nobles de l'élection & que la famille d'Amphernet, qui la poſſède, tenait le premier rang de la nobleſſe.*

JOURDAIN d'Amphernet, Chevalier, ſe croiſa en 1190 (*d*) (Muſée de Verſailles).

GUILLAUME d'Amphernet eſt mentionné dans une charte du XIIIe ſiècle (1254) (*e*), époque contemporaine de la première croiſade de Saint-Louis.

GUILLAUME eſt au nombre des Seigneurs qui comparurent au procès verbal dreſſé à Bourges en 1318, au ſujet d'une Aſſiette à faire à Henry de JUILLY d'une rente que le roi Philippe V lui devait pour l'échange du château Regnard (*f*).

Meſſire RICHARD, Chevalier, Seigneur d'Amphernet, de Montchauvet, de Tracy & autres lieux, Chambellan du roi Charles V, rendit hommage à ce prince en 1371 pour les fiefs d'Enfernet, de Fontenermont, de Montfort, de Saint-Pierre-la-Vieulle, du Vautirel, de Tracy, de Saint-Vigor-des-Monts (*g*). Il mourut le 17 Septembre 1376 & fut inhumé dans la chapelle de Saint-Michel de Vire.

(*a*) Preuves de Cour par Chérin. — Arrêt du Parlement de Bretagne. — Certificat original de Chamillart.
(*b*) Chevillard, hiſtoriographe du Roi, atteſte qu'elle était connue au temps de la conquête d'Angleterre en 1068.
(*c*) Copie viſée par d'Hozier.
(*d*) Titre original. Ce titre a été rapporté *in extenſo* par M. Borel d'Hauterive, dans ſon *Annuaire de la Nobleſſe*, 1861, p. 208. — Lettre officielle d'admiſſion.
(*e*) Charte originale. — Archives de la Manche.
(*f*) Preuves de Cour par Chérin (Cabinet des titres, Bibliothèque Impériale).
(*g*) Aveu orig. aux arch. de la Manche. — Jugement des Conſeillers généraux, 1395. — Tréſor de D. Villevieille, *Mſſ.*

Guillaume d'Enfernet, Chambellan du Roi, Seigneur de Tracy, Capitaine dudit château, était au nombre des principaux Officiers de du Guefclin, quand celui-ci reçut au château de Vire l'Envoyé des Anglais qui venait porter un défi au Connétable (*a*). On fait que la défaite complète des Anglais à Pont-Valain fuivit de près ce défi & qu'en peu d'heures fut anéanti ce noyau formidable dont la deftruction entraîna bientôt celle de la puiffance anglaife en France. Ce fut, en effet, au château de Vire que du Guefclin conçut & prépara le hardi projet de fubftituer l'attaque à la défenfive dans fa tactique, & le génie militaire français fe révéla, dans cette fubftitution, à fon regard d'aigle. C'eft ainfi que ce vieux donjon revendique le glorieux fouvenir d'avoir vu renaître à fon foyer la fortune de la France.

Meffire Bertrand, Chambellan du Roi de Navarre, Seigneur d'Amphernet, de la Galonnière, de Montchauvet, Gouverneur de Tracy, Chevalier-bachelier, ayant fous fa charge & conduite feize écuyers & trente-huit archers (*b*), avait eu l'honneur d'être tenu fur les fonts baptifmaux par le Connétable. Il prêta foi & hommage au Roi en 1398 pour la Seigneurie de Montchauvet, & fut un des vingt-neuf Gentilshommes qui accompagnèrent le Duc d'Orléans à Gien en 1410. Traité comme rebelle pour refus de ferment à Henri V (1420), il eut fes biens confifqués & fut envoyé prifonnier en Angleterre.

Meffire Jean, Chevalier, Seigneur d'Amphernet, de Fontenermont, de Montfort, fit en 1404 un accord avec le Prieur de l'abbaye du Pleffis-Grimoult (*c*).

Meffire Michel d'Amfernet, Chevalier, Chambellan du Roi, qui juftifia de fa nobleffe chevalerefque devant Montfaut, premier réformateur en Normandie (*d*), fut chargé par le Connétable Arthur, fils du Duc de Bretagne, d'affembler pour le fervice du Roi tous les Nobles de la vicomté de Vire. Il eft qualifié *Grand Chambellan de France en 1452*, dans un inventaire des titres concernant la nobleffe des d'Amphernet (*e*).

Jacques, Chevalier, Seigneur des fiefs d'Amphernet, de Montchauvet, Lieutenant général des Verderies de Saint-Sever & du Mont de Langres (*f*), commandait pour le Roi Charles VIII le château de Vire en 1495. Il était Gouverneur des château & vicomté de Vire en 1499 (*g*).

(*a*) Pièces vifées par d'Hozier. — Dictionnaire des anciens aveux de Normandie. — Archives de l'Empire. — Hiftoire du château de Vire.

(*b*) Arrêt de la Cour des Aides de Paris, 1395. — Fonds de Bréquigny. — Aveu original, vifé par d'Hozier. — Charte originale (Cabinet des titres, Bibliothèque Impériale). — Charte du 12 Avril 1419. — Mémoires des antiquaires de Normandie. — Commiffion originale du 15 Février 1412, vifée par d'Hozier. — Commiffion originale datée de Caen du 7 Novembre 1452. — Rôles gafcons & normands. — Laroque.

(*c*) Charte originale aux archives de Caen.

(*d*) Actes nombreux originaux, vifés par d'Hozier. — Réforme de Montfaut. Copie de pièces authentiques pour dreffer officiellement la généalogie d'Amphernet.

(*e*) « Une liaffe en parchemin contenant neuf pieces d'archive faifant mention de Bertrand & Michel d'Enfernet « depuis 1440 jufque en 1447. La premiere eft un adveu rendu audit Michel d'Enfernet; la feconde fait mention d'un « ordre du Roy, en 1452, par le Conte de Richemont, Conetable, audit Michel d'Enfernet, Chambellan; la troifième en « 1452 fait voir comme ledit Michel d'Enfernet fut etably *Grand Chambellan de France*; le quatrieme, cinquieme & « fixieme font des lots fais entre ledit Michel & fes frères en 1453. La feptieme faifant mention dudit Michel & Ber- « trand d'Enfernet de plufieurs feigneuries en 1454. La huitieme eft une atteftation de fervice rendu au Roy par « ledit Michel d'Enfernet en 1455. La derniere fait voir comme ledit Michel d'Enfernet obtient une charge de Maître « d'hôtel chez le Roy. » Cette pièce, d'une authenticité certaine & corroborée d'ailleurs par des pièces officielles nombreufes, permettrait de combler en partie la lacune évidente dans la férie des Grands Chambellans de France qui exifte dans le père Anfelme (t. VIII, p. 449) de 1453 à 1474 entre Raoul Sire de Gaucourt (qui fut également nommé à la fuite de fa charge Maître d'hôtel du Roi) & Georges de la Trémouille. Michel entra en exercice de fes fonctions en 1453 & les remplit jufqu'au 24 Mai 1467 où il reçut des lettres de Maître d'hôtel du Roi; il mourut l'année fuivante.

(*f*) Aveux au roi Louis XII, 1498, groffe originale. — Copies authentiques de pièces anciennes.

(*g*) Charte originale aux Archives de Caen.

Meſſire Julien, Seigneur d'Amphernet, de la Galonnière, Meſnil-Patrix, Avaugour, Baron de Montchauvet, rendit foi & hommage au Roi en 1532 (*a*).

Meſſire Jacques d'Amphernet, Chevalier, Seigneur de Brécey, était Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roi en 1561 (*b*).

Meſſire Jean d'Anfernet, Seigneur préſentateur des cures de Saint-Samſon, d'Arclais, de Montchauvet, épouſa en 1565, avec diſpenſe du Pape Pie IV, Suzanne de Pontbellenger, fille aînée du Seigneur & Baron des baronnies de Pontbellenger, de Montbray & de Pontfarcy (*c*).

« Haut & puiſſant Seigneur » Meſſire Jean d'Amphernet, Baron de Pontbellenger & de Montchauvet, Chevalier de l'ordre du Roi, était en 1605 Meſtre de camp & Capitaine des cent gentilshommes de la chambre du Roi (*d*).

« Haut & puiſſant Seigneur » meſſire René, Marquis d'Amphernet, Préſident du Parlement de Bretagne, fut fait Conſeiller d'État en 1620 (*e*).

« Haut & puiſſant » Gédéon d'Amphernet, Chevalier, Seigneur de Notre-Dame d'Aſpre, était Gentilhomme ordinaire de Monſeigneur le Duc d'Orléans en 1634 (*f*).

« Haut & puiſſant Seigneur » Meſſire Antoine-Michel, Marquis d'Amphernet, de Pontbellenger, fut père de Meſſire François-Michel, Marquis (*g*) d'Amphernet, de Pontbellenger, Page du Roi, Capitaine au régiment de Penthièvre-dragons, admis aux honneurs de la cour le 12 Novembre 1784, le même jour que le Chevalier d'Amphernet de Pontbellenger ; & de :

Meſſire Antoine-Henry d'Amphernet, Vicomte de Pontbellenger, qui eut tous les honneurs de la Cour en 1786 ; la Vicomteſſe d'Amphernet de Pontbellenger fut préſentée à S. M. le 25 Janvier 1789 (*h*). Louis XVI & Marie-Antoinette ſignèrent le contrat de mariage du Vicomte d'Amphernet de Pontbellenger, qui épouſait, le 29 Avril 1787 (*i*), la fille unique du Marquis du Bot du Grégo.

Meſſire Éléonore-Armand-Constant, Baron d'Amphernet, Chevalier (*j*), Seigneur de Kermadéoha, ancien Officier de cavalerie dans la garde du Roi Louis XVI, fut arrêté au moment où il ſe rendait aux conférences de la Prévalaie à Rennes, pour y rejoindre les autres Généraux royaliſtes & républicains. Sans tenir compte du ſauf-conduit, qui devait lui aſſurer l'inviolabilité pendant ſa miſſion, il fut jeté en priſon & fuſillé (1795) (*k*).

Les Seigneurs de Kermadéoha avaient un *enfeu* dans l'égliſe paroiſſiale de Kernevel où fut enterrée la Baronne d'Amphernet, veuve du Général royaliſte, bien que les inhumations fuſſent depuis longtemps interdites dans l'intérieur des égliſes : cette tolérance était une dernière marque de ſympathie accordée à l'honorable tradition de cette famille (*l*).

Alliances : Gaalon (1280) ; d'Argouges (1330) ; Bacon (1335), de Guesdon (1360) ; de la Champagne (1370) ; de Courcy (1410) ; de Sainte-Marie (1475) ; du

(*a*) Expédition originale, ſignée d'Hozier. — Aveux, dans les mêmes conditions.

(*b*) Commiſſion. — Arrêt du Parlement de Bretagne.

(*c*) Aveux au Roi. — Arrêt du Parlement de Bretagne. — Pièce émanant de Chevillard & dans laquelle on atteſte l'exiſtence des d'Amphernet au temps de la conquête d'Angleterre.

(*d*) Aveu de 1605. Original aux archives de Caen. — Lettres patentes d'érection en marquiſat de la terre de Vrigny & d'Hermanville.

(*e*) État civil de Montchauvet de 1663. — Arrêt du Parlement de Bretagne. Séance du 21 Janvier 1621.

(*f*) Généalogie ancienne.

(*g*) Sentence du bailliage de Vire du 10 Octobre 1777. — Arrêt du Parlement du 10 Mars 1712. — Pluſieurs pièces viſées par d'Hozier. — Certificat original de d'Hozier. — Saint-Allais, Courcelles, Lainé, de Courcy, &c.

(*h*) Preuves de Cour. Préſentations officielles (Bibliothèque Impériale). — Billet ſigné : de Bourbon.

(*i*) Extrait de l'état civ. de la paroiſſe de Laz. — Mercure de France, 19 Avril 1787, t. V, p. 123, Févr. 1789, p. 33.

(*j*) Arrêt du Parlement de Bretagne.

(*k*) Hiſtoire contemporaine. — Vendée militaire. — Extrait du jugement.

(*l*) État civil de Kernevel. — Notoriété publique.

Fresne (1463); de Pontbellenger (2 alliances) (1482 & 1565); d'Oissé (1515), de Brecey (1531); de Pigace (1535); de Montizenger (1539); de Vassy (1571); de Canouville de Raffetot (1605); de Belloy (1620); de la Rivierre (2 alliances) (1644); de Droullin (1660); de Malherbe (1669); Doisnel de Montécot (1670); du Hallé (1672); de Combeaux (1693); Des Landes de la Bassetière (1695); de Chapdelaine (1705); de Collardin (1710); Vauquelin de Vrigny (1713); Guernon de Ranville (2 alliances) (1715); du Gretz de Mont Saint-Père (1747); de Cauvet (1763); de Colbert de Chabannais (1769); Leflo de Branho (1774); Pescow de Cherville (1780); du Bot du Grégo (1787); de Madec (1800); Quesnel de la Morinière (1816); du Fresne de Virel (1835); d'Apvrancher d'Angerville (1837); du Boisberthelot (1838); Robert de Saint-Vincent (1850); Noel de Lesquernec 1852); de Broyes (1853); Le Maire de Montifault (1860). Quelques-unes de ces dates ne font qu'approximatives.

Services rendus au pays, a la monarchie, a la religion. Guillaume d'Amphernet, Seigneur de Tracy, Chambellan du Roi, Tréforier de fes guerres, Tréforier général de l'armée qui défendait les frontières de Normandie, obtint de Charles VI, en Juillet 1385, *de faire fortifier, emparer fon château de Tracy par lui, fes hoirs & fucceffeurs perpétuellement & à toujours, en y faifant creufer des foffés, élever des murs, barbacanes, ponts-levis, comme étant chofe profitable à la défenfe des pays voifins contre les Anglois & à la fécurité des habitants de Vire* (*a*).

Pierre d'Amphernet, Chevalier, fut envoyé prifonnier en Angleterre en 1417 (*b*).

Meffire Michel fervait dans l'armée du Maréchal de Lohéac-Laval en 1435; il reçût plufieurs bleffures, & on lui a publiquement rendu témoignage de fa fidélité & de celle de fes ancètres à l'obéiffance des rois de France, leurs légitimes fouverains, pendant que les Anglais étaient maîtres de plufieurs provinces du royaume (*c*). Les Seigneurs d'Amphernet refufant de reconnaître l'occupation anglaife, leurs terres & châteaux furent confifqués & reftèrent entre les mains des étrangers de 1417 à 1454, époque où ils retournèrent à leurs légitimes poffeffeurs, en vertu d'un jugement folennel des Affifes de Caen du 9 Décembre 1454 (*d*).

Le fief de Haubert de Montchauvet, que la famille poffédait de temps immémorial, fut érigé en titre de baronnie, avec haute juftice, par Lettres de Louis XIII données en 1616, en faveur de Jean d'Amphernet, Chevalier, *pour reconnoiffance des grands, fignalés & recommandables fervices rendus par fes pères, fes frères & par lui aux guerres & armées où ils fe font trouvés* (*e*). Les d'Amphernet portaient le titre de Baron de Montchauvet un fiècle avant cette érection. Ce fief de Montchauvet eft mentionné, avec ceux d'Arclais, de Pontbellenger, de Montbray, de Tracy, dans le Cartulaire de Philippe-Augufte en 1184 (*f*). La feigneurie de Montchauvet avait fes plaids & fes affifes, comme on le voit par un jugement du 1er Mars 1478, rendu à la requète de la veuve de Meffire Michel d'Amphernet contre onze hommes de fa feigneurie (*g*). — Henri III donna le collier de fon ordre à Jean d'Amphernet, Chevalier, Baron de Pontbellenger & de Montchauvet, Gentilhomme ordinaire de fa maifon (*h*).

(*a*) Archives de l'Empire, II, 127, coté l. m. original. — Nombreufes quittances originales de la fin du quatorzième fiècle. — Armorial général (imprimé) de d'Hozier, IIe Regiftre, 1re partie, p. 279.

(*b*) Rôles normands & gafcons.

(*c*) Dom Morice. — Réforme de Montfaut. — Certificats. — Arrêt du Parlement de Bretagne. — Copies de titres originaux. — Affifes de Caen.

(*d*) Copies authentiques de pièces anciennes, vifées par d'Hozier. — L'abbé Loth.

(*e*) Copie des lettres d'érection. — Archives de la Loire-Inférieure. Signé: Hamet, archivifte.

(*f*) Échiquier de Normandie. — Bibliothèque Impériale.

(*g*) Copie ancienne.

(*h*) Contrat de mariage paffé à Vaffy en 1644. — Archives de l'Empire. — Arrêt du Parlement de Bretagne.

Cette famille a auffi fourni à la magiftrature : Guillaume d'Amphernet, Vicomte de Vire en 1254 (*a*); autre Guillaume, Bailli de Coftantin en 1380 (*b*); deux Confeillers au Parlement de Rouen (*c*); un Préfident du Parlement de Bretagne (*d*); un Confeiller d'État fous Louis XIII (*e*), & de nos jours un Préfident du tribunal de Morlaix.

Depuis l'année 1068 jufqu'à nos jours, la maifon d'Amphernet a donné à l'armée des Officiers de tout grade. En 1796, le baron d'Amphernet payait de fa vie l'attachement féculaire de fa race à la monarchie & à la religion, qu'il défendait dans les armées vendéennes & bretonnes. Trois de fes fils fervaient la même caufe en Vendée & à l'armée des princes. Le Vicomte d'Amphernet de Pontbellenger, qui commanda un moment les débris des armées bretonnes, après la mort du Chevalier de Tinténiac, fut tué aux environs de Rennes par les foldats de Hoche (*f*).

Jourdain d'Amphernet prenait part aux guerres faintes fous les murs de Saint-Jean d'Acre en 1191. — Meffire Jean, Seigneur d'Amphernet, de Neuville près Vire, Montchauvet, Tracy (cette terre de Tracy fut rachetée par fon fils Richard d'Amphernet, en Juillet 1367), Saint-Vigor-des-Monts, Morigny, Paluel, Montfort & autres lieux, vivant vers 1280, fonda, avec fa femme Thomafe Gaalon, la Chapelle Saint-Michel dans l'églife Notre-Dame de Vire, laquelle eft beaucoup plus ancienne que l'églife paroiffiale dont elle fait partie (*g*). Jufqu'en 1789 la famille d'Amphernet a confervé le droit de patronage & d'enfeu dans cette chapelle (*h*). — Guillaume d'Amphernet fit une rente à l'abbaye de la Luzerne en 1304 (*i*). — Dame Anne d'Amphernet conftitua une rente annuelle & perpétuelle à l'églife de Condé-fur-Noireau en 1697 (*j*). Adèle d'Amphernet eft morte Supérieure du couvent des Dames du Sacré-Cœur à Quimper en 1841; Eugénie d'Amphernet y eft actuellement affiftante. L'abbé d'Amphernet de Bures a péri victime de fa foi & de fon dévouement à la religion. Plutôt que de fuir la mort par un exil volontaire, il voulut refter au milieu de fon troupeau; il porta dans plus de foixante paroiffes du pays de Caux les fecours de fon apoftolat fous la terreur. Un calice trouvé fur lui le fit reconnaître; il fut exécuté à Rouen le 7 Septembre 1794. Soixante-onze ans après, le clergé de la Seine-Inférieure a rendu un hommage public à ce martyr, en lui élevant folennellement, le 7 Septembre 1865, une pierre commémorative dans l'églife de Roumare près Rouen (*k*).

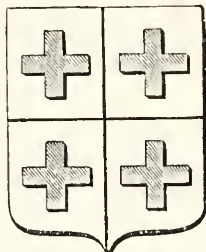
(*a*) Charte originale à Saint-Lô.
(*b*) Autre charte originale à Saint-Lô.
(*c*) Regiftres du Parlement. — Papiers de famille. — De Merval.
(*d*) Père Anfelme, *Hiftoire des grands officiers de la couronne.*
(*e*) Arrêt du Parlement de Bretagne.
(*f*) Hiftoires contemporaines.
(*g*) Copies de pièces nombreufes pour la généalogie officielle.
(*h*) Procès-verbal du 23 Avril 1759 dreffé devant le grand-bailli de Mortain. — Notoriété publique.
(*i*) Charte originale aux archives de Saint-Lô. — Fonds de l'abbaye de la Luzerne.
(*j*) Regiftre cotté 269. Cabinet des titres (Bibliothèque Impériale).
(*k*) Papiers de famille. — Deuxième édition d'une notice rédigée par l'abbé Loth, membre de la Société des antiquaires de Normandie. — Archives de l'églife de Roumare. Cérémonie publique; affiftance venue des paroiffes voifines.



D'ANGÉLY (*a*),

Anciens Seigneurs de Clavachon, de la Reſſource, de la Salle, de Foncreuſe, de l'Age, &c.

EN LIMOUSIN ET EN POITC



D'Argent parti & coupé, cantonné de quatre Croix alézées de Sinople.

L'origine de cette ancienne maiſon eſt inconnue. D'après les traditions de famille elle ſerait venue de l'Italie ſe fixer en Guienne dans la ſeconde moitié du XIII[e] ſiècle. D'Hozier paraît partager cette opinion, & il croit que c'eſt à une des branches reſtées à Piſe de la même famille, dont le nom italien était *de Angelis*, qu'appartient *Antoine de Angelis*, 52[e] Évêque de Maſſa, cité dans l'*Italia Sacra* (b). Mais ce prélat portait *un Ange* dans ſes armoiries, de ſorte que, tout en admettant la probabilité de cette origine commune, on ne peut rien affirmer à cet égard, faute de documents poſitifs.

Les titres de la famille d'Angély ne remontent qu'à la fin du XV[e] ſiècle, époque où on la trouve déjà fixée en Poitou. Sa filiation régulière eſt établie à partir de Job ANGÉLY, qui ſuit.

PREMIER DEGRÉ.

JOB Angély, Écuyer, Seigneur de Clavachon, paſſa, en 1496, avec Meſſire Jean de la Chambre, Seigneur & Baron de Champaigne, & ſon fils, un contrat par lequel ceux-ci lui arrentèrent & inféodèrent la maiſon de Clavachon (*c*). Il épouſa Demoiſelle Françoiſe JOURDAIN (*d*) dont il eut :

1. ALEXANDRE, qui ſuit.
2. JEANNE, mariée à Hugues ILLAIRE ou HILLAIRE (*e*).

II. DEGRÉ.

ALEXANDRE Angély, Écuyer, Seigneur de Clavachon, en faveur duquel ſa mère, étant déjà veuve, teſta le 27 Juillet 1543, avait épouſé, par contrat du 16 Janvier 1535 (*f*), Demoiſelle Françoiſe PREVOST, dont il eut :

1. JEAN, qui ſuit.
2. ALEXANDRE.

(*a*) Dans un certain nombre de titres ce nom ſe trouve écrit *Angely* & quelquefois *de Angelis*. (*b*) Antonius de Angelis, nobilis Piſanus ad eamdem (epiſcopalem) dignitatem aſſumptus eſt anno 1570, die undecima menſis Auguſti. Exceſſit e vivis a. 1579; *ejuſdem quoque gentis claruit Coſmas, Epiſcopus*. (Ughelli, *Italia ſacra*. Romæ, 1662, t. III, p. 807.) (*c*) (*d*) (*e*) (*f*) Certificat de nobleſſe & extraction noble des d'Angély, délivré par le Préſident du Conſeil de la Cour ordinaire de l'élection de Poitou, le 27 Juillet 1634. Original ſur parchemin.

III. DEGRÉ.

JEAN Angély, Écuyer, Seigneur de Clavachon, fut appelé, le 27 Octobre 1536, avec ſon frère Alexandre, à la convocation du Ban & de l'Arrière-ban des Nobles du Poitou (*a*). Il fut repréſenté par ſa mère, tutrice & veuve, au partage fait noblement, le 3 Janvier 1547, de la ſucceſſion d[illegible] Angély, ſon grand-père, avec ſa tante Jeanne Angély, femme de Hugues [illegible] (*b*). Il épouſa, le 11 Avril 1567 (*c*), Demoiſelle Jeanne DE LA TOUR, dont il eut :

1. FRANÇOIS Angély ou d'Angély (*d*), Écuyer, Seigneur de Clavachon, de la Reſſource & de la Salle, épouſa, le 26 Janvier 1599, Demoiſelle Anne DE LA MAISONNEUVE, Dame de la Salle, alla ſe fixer en Limouſin & fut auteur de la branche aînée. Son fils :
   PIERRE Angély, Seigneur de la Salle & de l'Aune, épouſa Lucrèce RAOUL, le 13 Décembre 1620, & fut maintenu dans ſa nobleſſe par Mr d'Agueſſeau, en 1666 (*e*). Ses deſcendants formèrent pluſieurs branches, notamment celle des Seigneurs de Rochebrune, qui s'éteignirent toutes au commencement de ce ſiècle, après avoir largement payé l'impôt du ſang à l'époque de la révolution (*f*).
2. LOUIS, chef de la branche cadette, qui ſuit.

IV. DEGRÉ.

LOUIS Angely, Écuyer, Seigneur de Masjuſſier, demeurant en la paroiſſe de Vieux-Cérier, épouſa, le 5 Février 1612 (*g*), Demoiſelle Jeanne DE GORRES, & en ſecondes noces, le 19 Août 1619, Demoiſelle Gillette DE POIVRE (*h*). Il obtint en 1634, de la Cour des Aides & Tailles de Poitou, un jugement confirmatif de ſa nobleſſe & extraction noble, & un autre pareil le 5 Décembre 1662. Il eut quatre fils :

1. JEAN Angély, Écuyer, Seigneur de Masjuſſier, marié avec Demoiſelle Suzanne DE LAAGE, fut maintenu, lui & ſes frères, dans ſes titres de nobleſſe, le 8 Octobre 1667 (*i*).
2. JACQUES Angély, qui ſuit.
3. JEAN II Angély, Écuyer, Seigneur de la Reſſource, marié avec Demoiſelle Florence DE LA GRÈZE.
4. LOUIS Angély, Écuyer, Seigneur de Bonnefonds, marié avec Demoiſelle Jacquette DE LAAGE.

V. DEGRÉ.

JACQUES Angély, Écuyer, Seigneur de Foncreuze, eut de ſa femme Marie D'OLEZON :

1. PIERRE, qui ſuit.
2. JEAN Angély, Écuyer, Seigneur de Grand-Pré, marié, le 28 Mai 164.., à Demoiſelle Marguerite DE BOURIN.

(*a*)(*b*)(*c*) Certificat de nobleſſe & extraction noble des d'Angély, délivré par le Préſident du Conſeil de la Cour ordinaire de l'élection de Poitou, le 27 Juillet 1634. Original ſur parchemin. (*d*) Son nom eſt ainſi écrit dans un acte du 12 Juillet 1618, portant quittance de la ſomme de 3,000 l. payées à Jacques de Montbron, en remplacement d'Iſaac Prévoſt, Seigneur de Touchambert.

(*e*) Simon des Coutures, Subdélégué de l'Intendant d'Agueſſeau, *Nobiliaire du Limouſin* (publié en partie par l'abbé Roy de Pierrefitte. Limoges, 1856-63, in-8°). On remarquera que pluſieurs dates qui figurent dans la filiation donnée par cet auteur ne ſont pas d'accord avec celles rapportées ici. Nous avons maintenu ces dernières, après les avoir vérifiées ſur les titres authentiques. (*f*) Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles du Poitou.*

(*g*) (*h*) Contrats de mariage. Originaux ſur parchemin. (*i*) Catalogue des nobles du Poitou, imprimé en 1667.

3. Renée Angély, qui époufa Jacques Bourdeil.

VI. DEGRÉ.

Pierre Angély, Écuyer, Seigneur de Foncreuze & de la Grange, fut marié en premières noces à Demoifelle Renée de Volvire, fille d'un cadet de la maifon de Ruffec. Il en eut :

Jacques Angély, Écuyer, Seigneur de Masjuffier & de Foncreuze, qui partagea, le 12 Novembre 17 ' Saint-Cloud, par repréfentation de fa mère, la fucceffion de fes tantes, Marie & Florence de Volvire (*a*).

Pierre Angély époufa en troifiémes noces, le 2 Décembre 1686, Demoifelle Marie-Stratonice de Conis, dont il eut :

1. Henri, qui fuit.
2. Marie-Anne, qui époufa Antoine de l'Age de Volude, Capitaine de frégate, Commandant du port de Rochefort.

VII. DEGRÉ.

Henri d'Angély, Écuyer, Seigneur de Foncreuze, Officier au régiment d'Oléron, fit toutes les campagnes d'Efpagne fous Louis XIV & reçut plufieurs bleffures. Il mourut le 6 Mai 1770 (*b*). Il avait époufé, le 8 Juillet 1765, Demoifelle Marie-Anne de l'Age de Volude, qui le fit père de :

1. Antoine, qui fuit.
2. Henri, Chevalier, Seigneur de Fayolles (*c*), baptifé à Saint-Coutant le 30 Décembre 1734, Lieutenant de vaiffeau. A fon retour d'une croifière fur la côte d'Afrique, où il commandait la corvette *la Cérès*, le Roi Louis XVI lui fit écrire par M. de Caftries pour lui témoigner fa fatisfaction de fa brillante conduite (*d*). Il fut enfuite nommé Chevalier de Saint-Louis. Il époufa, le 1er Septembre 1772, Demoifelle Marie-Marthe-Aimée de la Dive de la Grossetière.
3. Charles d'Angély, Chevalier, Seigneur de Lonne, Lieutenant-Colonel, fit les campagnes de 1758 & 1759, fervit dans les Grenadiers royaux de Bretagne & fit la campagne de 1792 dans la quatrième compagnie noble du Poitou infanterie.

VIII. DEGRÉ.

Antoine d'Angély, Seigneur de Sainte-Foix, de Foncreuze & de l'Age, Chevalier de Saint-Louis, né le 28 Novembre 1733, qualifié Chevalier dans le contrat de mariage de fon frère Henri, Garde du corps du Roi, compagnie Villeroy, fut réformé & reçut du Souverain une penfion en 1779 (*e*). Il affifta en 1789 à l'affemblée des Nobles du Poitou pour les États généraux, & mourut fur l'échafaud de la terreur aux Sables d'Olonne en 1793. De fon mariage avec Demoifelle Marie-Jeanne-Félicité de la Dive, fille de Meffire Charles de la Dive & de Dame Marie Jeanne Soyer de la Fresnais, qu'il avait époufée le 8 Juillet 1765 (*f*), il eut :

1. Antoine-André, qui fuit.
2. Marie-Félicité, mariée à Marie-Défiré Gazeau de Lerière, ancien Garde du corps, Chevalier de Saint-Louis.

(*a*) Acte de partage. (*b*) Extrait mortuaire. (*c*) Qualifié ainfi dans fon contrat de mariage & dans un acte d'acquifition de terre du 30 Octobre 1778. (*d*) Original. (*e*) Original. (*f*) Acte de mariage.

IX. DEGRÉ.

Antoine-André d'Angély, Seigneur de Foncreuze & de l'Age, né à Sainte-Foix le 24 Juin 1768 (*a*), Sous-Lieutenant au régiment d'infanterie de Languedoc en 1787 (*b*), émigra le 14 Janvier 1792 & fit la campagne de cette année à l'armée des Princes. Il entra enſuite au ſervice de la Hollande, Légion de Damas, mais déjà au mois d'Août 1[illegible] il rejoignit l'armée de Condé où il reſta juſqu'au licenciement en 1801, dans l[illegible]pagnie nº 4 du régiment noble à pied. « *Il s'eſt trouvé à toutes les affaires & s'eſt toujours conduit avec honneur, ſe diſtinguant par ſon courage* (*c*). » Il fut nommé Chevalier de Saint-Louis à la promotion de 1815 (*d*).

Il avait épouſé, le 7 Fructidor an X (25 Août 1802), Demoiſelle Auguſtine-Charlotte d'Arlanges (*e*); fille de Jean-Baptiſte-Gaſton-Joſeph-René-Marie d'Arlanges & de Françoiſe-Gertrude-Marie-Madeleine de Saint-Michel, & eut de cette union :

1. Charles-Adrien, qui ſuit.
2. Delphine-Charlotte, mariée, en 1834, à Michel Le Pélerin de Gauville, ancien Garde du corps de Charles X.
3. Marie-Eugénie, Sœur du Sacré-Cœur.

X. DEGRÉ.

Charles-Adrien d'Angély, chef actuel de la famille, ancien Officier, épouſa, le 22 Février 1835, Demoiſelle Françoiſe Garnier, dont il a :

Albert-Charles, qui ſuit.

XI. DEGRÉ.

Albert-Charles d'Angély, né le 30 Décembre 1835, épouſa, le 21 Mai 1860, Demoiſelle Marie de Faudoas-Sérillac, qui repréſente ſeule aujourd'hui la branche des Comtes de Sérillac du Maine. Il réſide au château de Sérillac (Sarthe) & au Mans.

(*a*) Extrait baptiſtaire. (*b*) Brevet de ſon grade. Original. (*c*) Certificat délivré par le Prince de Condé, le 16 Août 1814. Original. (*d*) Mazas & Anne, *Hiſtoire de l'ordre de Saint-Louis*, t. III, p. 189. (*e*) Extrait des regiſtres de mariage.

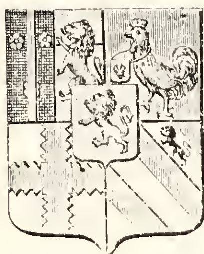


d'ARAMON (de Sauvan),

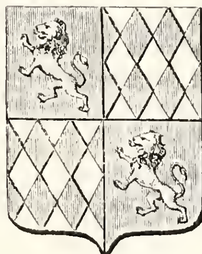
Barons de Valabrègues, Comps, anciens Seigneurs de Saint-Pierre du Terme, de Saint-Étienne des Ers, de Lubières, de Bertrand, de Roquemaure, de Carſan, de Châteauneuf, de Courbon, & autres lieux.

Barons, puis Marquis d'Aramon, Pairs de France.

en PROVENCE et en LANGUEDOC.



Armes anciennes (*a*).



Armes actuelles.

Écartelé : aux 1[er] & 4[e] *de Gueules au Lion d'Or* qui eſt de Sauvan d'Aramon; *aux* 2[e] & 3[e] *d'Argent fuſelé de Gueules*, qui eſt de Barbézières-Chemerault. Couronne : *de Marquis.* Supports : *Deux Griffons.* Devise : Salvum Deus faciet.

L'hiſtoire des villes d'Aramon & Valabrègues, en Languedoc, ſur les bords du Rhône, remonte à la plus haute antiquité, & il en eſt queſtion dans les auteurs latins (*b*). Plus tard ces villes formèrent un fief relevant directement de la Couronne, dont le ſeigneur avait droit de haute, moyenne & baſſe juſtice & portait le titre de Marquis d'Aramon, Baron de Valabrègues & Comps, Seigneur de Saint-Pierre du Terme, Saint-Étienne des Ers, Lubières, Bertrand, &c. — Ces terres appartinrent entre autres aux Comtes de Toulouſe, aux Comtes de Poitiers (*c*), & furent poſſédées en dernier lieu par la Maiſon de Sauvan d'Aramon.

Cette famille, originaire de Sienne, s'établit en Provence & dans le Comtat Venaiſſin, lors de la tranſlation du Saint-Siége à Avignon à la fin du treizième ſiècle. Sous le nom de Salvani, elle poſſéda les ſeigneuries de Châteauneuf (*d*), Courbon (*e*), &c. Cette dernière fut vendue, le 12 Avril 1457 (*f*), par Alayonne de Gaufridy, veuve d'André & belle-ſœur d'Antoine Salvani, Évêque de Vence (*g*). — Son petit-fils Jean-Joseph, ayant épouſé Jeanne de Jarente ou Gérente, fille de Thomas,

(*a*) Les armoiries que Jean-Philippe de Sauvan, Écuyer, Seigneur d'Aramon, fit enregiſtrer par Charles d'Hozier, le 29 Octobre 1698, étaient : *Écartelé* : au 1[er], *de Sable à trois Roſes d'Argent, deux en chef & une en pointe, & un Pal de Gueules brochant ſur la Roſe de la pointe*, qui eſt Le Clerc; *parti de ſinople à un chef d'Or & un Lion de Gueules brochant ſur le tout* : qui eſt de Fleurigny; au 2[e], *de Gueules à un Coq paſſant d'Argent, barbé, crêté, becqué & membré d'Or, ayant au col un Écuſſon d'Azur chargé d'une Fleur de lys d'Or*, qui eſt l'Hôpital; au 3[e], *d'Argent à la Croix dentelée de Gueules*, qui eſt de Lénoncourt; au 4[e], *Bandé de Gueules & d'Argent de ſix pièces; la ſeconde bande, qui eſt d'Argent, chargée d'un Lion de ſable*, qui eſt Dauvet des Marais; *& ſur le tout d'Or au Lion de Gueules*, qui eſt de Sauvan d'Aramon. (Règlement d'armoiries, par d'Hozier; original ſur papier. *Voir auſſi* P. Anſelme, aux noms cités.)

(*b*) *Ara Ammonis* : autel d'Ammon

(*c*) P. Anſelme, t. II.

(*d*) Hommage prêté à Jeanne & Marie par Hugon Salvani, le 13 Avril 1331.

(*e*) Hommage prêté à Jeanne de Naples par Pierre Salvani, le 27 Mars 1351.

(*f*) Par acte paſſé devant Jean Oliverii, Notaire à Aix & Pierre Chauſſagroni, Notaire à Digne.

(*g*) Abbé Papon.

Seigneur de Senas, &c., obtint la permiſſion d'acquérir & poſſéder des biens en France, par Lettres patentes du mois de Juillet 1527, ſignées Francois Ier, autoriſant ſes fils Jacques & Jean à y hériter de leur mère (*a*).

L'édit de 1539 ordonnant que les contrats de mariage & autres actes ſe fiſſent en français, Jacques de Sauvan Ier du nom, Seigneur de Carſan, fils du précédent, en épouſant, le 23 Février 1549, Magdelaine de Jossaud, fille de Jean de Jossaud, Conſeiller au Parlement de Turin, & d'Étiennette de Laudun, ne figure plus ſous le nom de Salvani; ſa femme lui apporta des biens ſitués à Aramon, dont ſon oncle maternel, Gabriel de Luetz (*b*), Baron d'Aramon, Ambaſſadeur à Conſtantinople, avait été Seigneur, mais qu'une ſentence du Parlement de Toulouſe, provoquée par ſes exactions, cond[illegible] à un exil perpétuel, par arrêt du 15 Août 1540. Ce fief alors avait fait retour à la Couronne, & Robert de la Marck, Duc de Bouillon, en ayant hérité de ſa belle-mère Diane de Poitiers, il vendit les baronnies d'Aramon, de Valabrègues, &c., à Jean II de Sauvan, premier Baron d'Aramon, fils de Jacques Ier, le 22 Août 1597 (*c*). Cette acquiſition fut complétée, le 1er Mars 1635, par Jacques II, fils de Jean II, Conſeiller, Secrétaire du Roi, qui entra en poſſeſſion du château, non ſans grandes conteſtations & batailles avec les Sires de Gondin & de Montfrin (*d*), ce qui ſuffit pour expliquer la malveillance que le Marquis d'Aubaïs maniſeſte à l'égard de la famille d'Aramon, dans ſes pièces fugitives. Il poſſédait auſſi alors la ſeigneurie de Roquemaure qu'il vendit, le 17 Mai 1656, à Henry de Lorraine, Duc de Guiſe (*e*).

Jacques II, Baron d'Aramon, avait épouſé, le 11 Mai 1641, Magdelaine Le Clerc de Fleurigny, fille d'honneur de la Reine Marie de Médicis, & en eut entre autres un fils, Jacques-Antoine-Éléonore, premier Marquis d'Aramon, qui fut maintenu dans ſa nobleſſe par jugement de M. de Bezons, le 18 Juillet 1669, & mourut le 15 Avril 1688, laiſſant de Anne-Thérèſe de Barbezières de Chemerault, ſa femme, qu'il avait épouſée par contrat du 15 Mai 1671 (*f*), un fils en bas âge :

Marie-Guillaume-Alexandre, Marquis d'Aramon, Page du Roi en ſa Grande Écurie, puis Capitaine au régiment de Béringhen, au nom duquel ſon oncle, Claude de Sauvan d'Aramon, Marquis de Lenoncourt (*g*), rendit hommage le 2 Juin 1722 (*h*).

VII. DEGRÉ.

Claude-Alexandre-Marie, fils du précédent, Marquis d'Aramon, épouſa en 1754, Marie-Michelle-Louiſe de Bragelongne, dont une fille : Claudine, mariée, le 20 Janvier 1776, à Camille, Comte de Canclaux, & mère de Joséphine de Can-

(*a*) Parchemin ſuperbe de conſervation, cité à la fin de cette notice. — Quittance de 1529 faite par Olivier & Jean-Joſeph Salvani, père & fils, en faveur de Claude de Jarente. — Teſtament de Balthazar de Jarente Archevêque d'Embrun (1553) en faveur de ſa ſœur Jeanne alors Dame de Velleiron, avec ſubſtitution en faveur de ſes enfants, Jacques & Jean de Sauvan.

(*b*) Il avait épouſé une Demoiſelle de Laudun.

(*c*) Acte paſſé par devant Antoine Bonnefoy, Notaire royal à Aramon. — Hommage pour la Baronnie d'Aramon, Valabrègues, &c., fait à Nîmes, le 5 Mars 1598, par Jean de Sauvan. (D'Hozier, preuves de Page.)

(*d*) Dom Vaiſſette, *Hiſt. du Languedoc.*

(*e*) Acte de vente, original en papier.

(*f*) Ce mariage eut lieu avec la condition d'écarteler des armes de cette maiſon & d'en relever le nom. Noël de Barbezières de Chemerault, dernier du nom, Lieutenant général & Chevalier des ordres du Roi, fut tué à Malplaquet en 1709.

(*g*) Teſtament fait par Meſſire Claude-Philippe, Marquis de Lenoncourt, le 20 Août 1663, par lequel il inſtitue ſon héritière légataire univerſelle Dame Magdelaine de Fleurigny, veuve de Monſieur d'Aramon, avec ſubſtitution après ſa mort au ſecond fils de ladite Dame. (Archives du château d'Aramon.)

(*h*) Marquis d'Aubaïs, *Pièces fugitives pour ſervir à l'Hiſtoire de France*, t. II, p. 341.

claux, en 1[eres] noces Comteſſe DE COLBERT, & en ſecondes noces Comteſſe DE LA BRIFFE; de ſon ſecond mariage avec Suzanne DE BOISJOURDAIN, il eut :

CLAUDE-LOUIS, Comte de Chemerault, mort en Janvier 1769, &

VIII. DEGRÉ.

PIERRE PHILIPPE-AUGUSTE-ANTOINE de Sauvan, Marquis d'Aramon, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, Pair de France ſous la Reſtauration, marié, le 20 Mai 1786, à Marguerite-Mélanie-Stéphanie DE FAYOLLE DE MELLET. Son père le Lieutenant général, Comte de Mellet, Gouverneur pour le Roi du Maine & du Perche, Cordon rouge, commandait la cavalerie noble de l'armée de Condé & ſigna avec les Princes l'acte par lequel le Comte de Provence fut reconnu Roi ſous le nom de Louis XVIII. De ce mariage il eut : 1. CAMILLE-ÉLISABETH, qui ſuit; 2. MÉLANIE, mariée, le 29 Août 1811, à Dieudonné DE LEVESOULX, Comte DE VESINS; 3. MATHILDE, mariée, le 17 Juin 1824, à Édouard ROUSSEAU, Comte, puis Marquis DE CHAMOY.

IX. DEGRÉ.

CAMILLE-ÉLISABETH d'Aramon, « Officier ſupérieur, du courage le plus brillant », Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, eut une jambe fracaſſée à l'aſſaut de Tarragone (*h*) le 28 Juin 1811. Cette bleſſure interrompit à vingt-trois ans une carrière pleine d'avenir; il eſt mort le 28 Septembre 1847, laiſſant de ſon mariage avec Pauline-Marie-Georgine DU BOIS DE LA TOUCHE, qu'il avait épouſée en 1824 (depuis remariée au Vicomte Walsh), cinq enfants :

1. PAUL, qui ſuit.
2. MARIE-MARGUERITE-PAULINE, mariée en Juin 1845 au Baron DE MONTICOURT.
3. GEORGES-HENRI-LOUIS, Comte de Chemerault, né le 8 Octobre 1830.
4. HYACINTHE-MADELEINE-SUZANNE-GENEVIÈVE, mariée le 20 Novembre 1866 au Comte Fernand LE GONIDEC DE PENLAN.
5. CHARLES-BERTRAND-JACQUES, né le 9 Juin 1845.

X. DEGRÉ.

PAUL-CAMILLE-ANTOINE de Sauvan, Marquis d'Aramon, né le 24 Mars 1825, a épouſé, le 4 Mai 1854, Valentine DE BÉHAGUE, veuve en premières noces d'Amélie, Comte de JOUFFROY-GONSANS; il a eu de cette union :

1. CAMILLE-PIERRE-VICTOR, né le 10 Mars 1855.
2. HENRY-PAUL-NOEL-BEATRIX, filleul de Monſeigneur le Comte de Chambord & de Madame la Comteſſe de Chambord, décédé le 26 Mars 1857.
3. PIERRE-RAYMOND-ROBERT, décédé le 4 Août 1858.
4. GEORGES-ANDRÉ-FÉLIX, né le 14 Mars 1859.
5. CHARLES-LOUIS-GUILLAUME-ÉDÈSE, né le 8 Avril 1862.
6. CLAUDE-MARIE-OCTAVIE-ÉTIENNETTE-VINCENT DE PAUL, née le 19 Juillet 1864.



LETTRES PATENTES

Autoriſant Jacques & Jean DE SAUVAN à acquérir & poſſéder des biens en France.

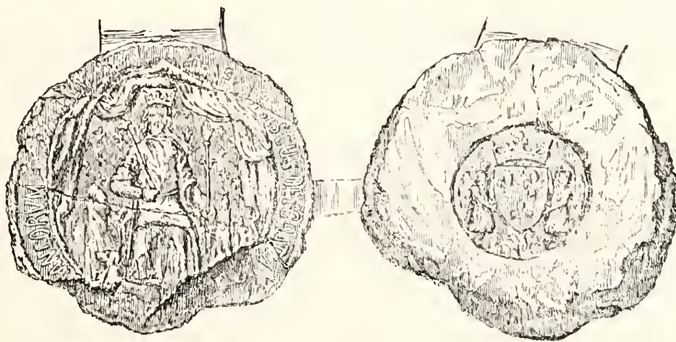
Du mois de Juillet 1527.

FRANÇOIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE. A tous ceulx qui ces préſentes lettres verront, SALUT.

(*h*) M. Thiers, *Hiſtoire du Conſulat & de l'Empire. — Mémoires du Maréchal Suchet.*

Sçavoir faisons nous avoir receu humble supplication & requeste à nous faicte par noz tres chers & bien amez Jehan-Joseph de Sauvan, Gentilhomme de la maison & estat de notre Saint-Père le Pape, Jacques & Jehan de Sauvan, ses fils, natifz du Conté de Venisse, demourans & résidans aud. Conté, contenant que à eulx sont advenuz, escheuz & appartiennent & pourront cy-après advenir, eschoir & appartenir plusieurs biens meubles & immeubles en cestuy nostre royaulme de la succession de Damoiselle Jehanne de Jarente, leur épouse & mère; toutes foiz pour ce qu'ils doubtent au moyen de ce qu'ilz sont estrangiers, qu'il ne leur fust loysible tenir & posséder aucuns biens en nostred. royaulme, & que noz Officiers au moyen des ordonnances sur ce faictes voulsissent prétendre iceulx biens à nous appartenir par droit d'aulbeyne s'ils n'estoient par nous habilletez & dispensez quant à ce, ils nous ont fait supplier & requérir sur ce leur octroyer & impartyr noz grace & liberalité. Pourquoy nous, ce considéré, inclinons liberallement à lad. supplication & requeste, avons aud. Jehan-Joseph de Sauvan & ses filz, donné & octroyé, donnons & octroyons de grace espéciale, plaine puissance & auctorité royale par ces présentes qu'ils puissent & leur loyse tenir & posséder en nostredit royaume tous & chacuns les biens meubles qu'ilz y ont de présent & pourront licitement cy-après avoir & acquérir, & pareillement qu'ilz puissent succéder à tous biens & heritaiges que en nostred. royaulme & seigneuries leur pourront à bon & juste tiltre parvenir & appartenir, & d'iceulx, ensemble de ceulx qu'ilz y ont de présent, ordonner & dispofer par le testament & ordonnance de dernière volunté, donation faicte entre vifz & autrement à leur vie comme de leur propre chose & héritaige, & que les héritiers ou aultres à qui ilz en pourront dispofer leur puissent succéder, prandre & apprehender la possession, saisine & jouissance de leursd. biens & generallement qu'ilz puissent joyr & user entièrement de tous & chacuns les honneurs, privilleiges, prérogatives, franchises, libertez & droictz, dont ont acoustumé joyr & user les originaires de nostred. royaulme. Et soient tenuz & repputez noz subjectz & en tous actes comme originaires de nostred. royaulme, nonobstant qu'ilz ne soient résidens en icelluy. Et quant à ce les avons habillitez & dispensez habillitons & dispensons par cesd. présentes, sans aussi que lesd. supplians soient tenuz composer à nous ne aux nostres à aucune finance ou indemnité; & laquelle à quelque somme, valeur ou estimation qu'elle se puisse monter. Nous leur avons en faveur de notre Saint-Père le Pape, donné, quicté & remise, donnons, quictons & remettons de nostre plus ample grace par cesd. présentes signées de nostre main. Si donnons par ces mesmes présentes licence & habillitation & de tout l'effet & contenu en cesd. présentes ilz facent, seuffrent & laissent lesd. supplians jouyr & user plainement & paisiblement sans leur mectre ou donner ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun trouble, destourbier ou empéchement au contraire, lequel si fait, mis ou donné leur avoit esté ou estoit, ilz mectent ou facent mectre incontinent & sans delay à plaine délivrance. Car tel est nostre plaisir, nonobstant lesd. statuz & ordonnances que la valleur de lad. finance ne soit cy autrement déclarée ne specifiée. Et quelzconques autres ordonnances restrinc, mandemens ou deffenses à ce contraires. Et affin que ce soit chose ferme & stable à tousjours, nous avons à ces présentes fait mectre nostre seel, sauf en autres choses nostre droict & l'autruy en touttes. Donné à Paris au mois de Juillet, l'an de grace mil cinq cens vingt & sept & de nostre règne le XIIIe.

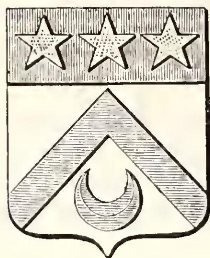
Signé, FRANÇOIS. De par le Roy, ROBERTET.



d'ARODES de TAILLY (*a*),

en CHAMPAGNE et en NORMANDIE.

Famille originaire de GUYENNE (b).



D'Argent à un Chevron d'Azur, accompagné en pointe d'un Croiſſant de même; au Chef de Gueules chargé de trois Étoiles d'or.

Cette famille eſt de nobleſſe ancienne.

D'après ſes traditions, corroborées par l'*Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne* (c), elle compterait parmi ſes ancêtres un Grand Pannetier & remonterait ainſi juſqu'au commencement du treizième ſiècle.

Il réſulte des archives nobiliaires de la Guienne (*d*) qu'elle était connue dans cette province au moins depuis l'an 1381.

A partir de cette époque, on y remarque une ſérie de chartes, contrats de mariage, teſtaments, actes divers où figurent des perſonnages du même nom patronymique, qualifiés Écuyers, Seigneurs des Artigues, des Récingles, du Taſta, d'Artigues, de la Hibrade, de Tourouna, &c., alliés également à des familles nobles, telles que les d'Andiran, des Perrières, de la Fitte, &c.

On y voit figurer encore, ſous la même dénomination, un Prélat, Abbé de Fontguilhem en 1626.

Le Marquis de Monferrand, Grand Sénéchal & Commandant de la nobleſſe de Guyenne, atteſte qu'un Darodes de la Hibrade s'eſt trouvé à la revue faite à Bazade, lieu d'aſſemblée de la nobleſſe, le 4 Juin 1695 (*e*).

Des titres féodaux en nombre conſidérable, appartenant à la famille, ont été ſaiſis & brûlés pendant la Révolution (*f*).

Joseph Darodes, Conſeiller du Roi, qualifié Écuyer, Seigneur de Tourouna, fit vérifier en 1699 ſes armoiries, ci-deſſus décrites, par les Commiſſaires généraux nommés par le Roi en exécution de l'édit de Novembre 1696. Elles furent blaſonnées & regiſtrées (*g*).

(*a*) Le nom patronymique de cette famille eſt écrit alternativement *Darodes* & *d'Arodes* dans les actes anciens qui la concernent. La première de ces orthographes a été ſuivie dans l'Armorial de d'Hozier, ainſi qu'on le verra au cours de cette notice. La ſeconde s'eſt reproduite & a prévalu par la ſuite; elle domine dans les actes de l'état civil & eſt actuellement la ſeule qui ſoit revêtue du caractère officiel. (*b*) Elle portait jadis le nom *de Tourouna*. L'un de ſes membres étant devenu Seigneur de Tailly en Champagne, le nom de ce fief fut adopté par celui de ſes fils qui le recueillit, & tranſmis par lui à ſes deſcendants. (*c*) Père Anſelme, VIII, 603, 608. (*d*) Extraits certifiés. (*e*) Certificat régulier en date du même jour, ſigné du Marquis de Monferrand; produit.

(*f*) Par un arrêt de la Cour de Metz, du 30 Avril 1834, il eſt conſtaté que parmi les titres brûlés ſe trouvaient une charte du 7 Octobre 1381, & d'autres titres portant les dates des années 1519, 1538, 1596, 1618, 1624, 1663, 1681, & que procès-verbal de cette opération a été dreſſé. (*g*) D'Hozier, Armorial général, Généralité de Bordeaux, volume manuſcrit, page 501, cotté Condom, n° 20 (Bibliothèque Impériale). — Extrait authentique de l'acte de vérification & expédition du brevet, délivré par d'Hozier; produit.

Il eut pour femme Dame Jeanne DE LA FITTE, dont deux fils & une fille :

1. Noble ANDRÉ Darodes de Tourouna, Capitaine de grenadiers royaux, Chevalier de Saint-Louis, mort ſans poſtérité ;
2. LOUIS, qui continue la filiation.
3. FRANÇOISE Darodes de Tourouna, mariée, le 7 Janvier 1733, à Noble François DE LARTIGUE, Écuyer, Sieur du Petit-Goalard, appartenant à l'une des plus anciennes familles de la Guienne (*a*).

Noble LOUIS D'Arodes de Tourouna, Écuyer, Seigneur de Tourouna, de Tailly (*b*), de Vendières, &c., Capitaine de carabiniers, avait épouſé, par contrat du 28 Août 1741, Dame Anne-Françoiſe DE MOUY, fille du Marquis DE MOUY, Comte de Montbéliard, de Franquemont & d'Apremont, & de Dame Angélique DE RICHELOT. De cette union deux fils :

1. CLAUDE-FRANÇOIS.
2. JEAN-EUGÈNE.

Le premier, Noble CLAUDE-FRANÇOIS D'Arodes de Tourouna, Écuyer, né le 30 Octobre 1749, s'unit par mariage à Noble Demoiſelle DE GESLIN. Le contrat, paſſé le 25 Octobre 1775, devant M^e^. Briadère, Notaire à Mézin, ſtipule qu'en conſidération des libéralités qui lui proviennent de ſes oncles, l'un, ANDRÉ de Tourouna, ſuſnommé, l'autre, Seigneur de Maurinet, il renonce en faveur de ſon frère, JEAN-EUGÈNE, à tous ſes droits ſur le fief de Tailly. Il n'a pas laiſſé de poſtérité mâle.

Le ſecond, qualifié Chevalier JEAN-EUGÈNE d'Arodes de Tailly (*c*), Officier au régiment de la Couronne, né au château de Tailly le 25 Mai 1755, épouſa en 1792 Demoiſelle Marie BLONDELET, de laquelle il eut trois filles & un fils qui ſuit :

CLAUDE-FRANÇOIS d'Arodes de Tailly, repréſentant actuel de la famille, réſidant au château de Tailly (Ardennes), né le 25 Décembre 1794, marié, le 28 Avril 1819, à Demoiſelle Charlotte-Aldegonde DE BRÉHERET DE MONTALARD, dont trois fils & deux filles, tous nés à Charleville :

1. LOUIS-EUGÈNE-ALFRED d'Arodes de Tailly, né le 3 Novembre 1820, marié à Demoiſelle Anna KIND, d'origine allemande ; ſans deſcendance maſculine.
2. LOUIS-EDMOND d'Arodes de Tailly, Conſeiller de préfecture du Calvados, né le 21 Novembre 1823, marié au château de Villeray, le 20 Janvier 1864, à Demoiſelle Marie DE LA CHOLTIÈRE, dont un fils : Louis d'Arodes de Tailly, & une fille : JEANNE.
3. JULES-AMÉDÉE-EUGÈNE d'Arodes de Tailly, né le 24 Avril 1829, marié à Demoiſelle Marie, Baronne d'ANETHAN (de Bruxelles), dont une fille : BLANCHE, & un fils : GASTON d'Arodes de Tailly.
4. MARIA d'Arodes de Tailly, née le 16 Octobre 1825, mariée à M. AUBER DE LA BUTTE, à Falaiſe (Calvados).
5. AMICIE d'Arodes de Tailly, née le 13 Octobre 1831, mariée à M. Henri DUSSUMIER DE FONBRUNE, fils d'un ancien Député de Bordeaux.

(*a*) O' Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, II, 196. (*b*) Qualifications juſtifiées notamment par la production de Lettres patentes du Roi, du 16 Juin 1750, & d'un acte reçu, le 18 Mars 1768, par les Notaires au Châtelet de Paris. (L'orthographe d'Arodes ſe rencontre fréquemment dans les actes qui le concernent.)

(*c*) Il était né ſous le nom de *de Tourouna*, comme ſon frère, mais il avait quitté ce nom pour celui du fief de Tailly, qui lui était dévolu & auquel étaient attachés les droits de haute, moyenne & baſſe juſtice.

L'hiſtoire des chevaliers de Saint-Louis, tirée des archives du miniſtère de la guerre, mentionne cinq membres de la famille, tous du même nom patronymique, promus dans l'ordre, dont quatre de 1747 à 1783 (*a*). Le premier nommé eſt André Darodes de Tourouna (1747), Capitaine de grenadiers royaux, déjà rappelé dans cette notice. Le deuxième, alors Capitaine au régiment de Brie, parvenu depuis au grade de Major du même régiment, comme on le verra ci-après, fut bleſſé au combat de Saint-Caſt livré aux Anglais, le 11 Septembre 1758; ſon nom eſt inſcrit ſur la colonne élevée en l'honneur de cette victoire. Le troiſième, ainſi que le cinquième, appartiennent à la branche de Pairiague.

Au deuxième volume de l'ouvrage, à la page 355 relative à la promotion de 1783, on lit ce qui ſuit : « Darodes de Choiſy (Joſeph), noble. — Un de ſes oncles a été Capitaine de grenadiers royaux (*b*). — Un autre eſt Major du régiment de Brie (*c*). — « Un de ſes grands oncles a été Mouſquetaire. — Un autre Gendarme de la garde. — « Un de ſes ancêtres a ſervi en qualité de Capitaine ſous le Maréchal de Montluc. « .... Chef de brigade (Colonel)........ Directeur d'artillerie à Toulouſe;... trente-« neuf ans de ſervices...... ſept campagnes. » (Doſſier de M. Darodes de Choiſy. Archives de la guerre.)

L'enſemble des documents indique la communauté d'origine entre la branche de Choiſy, aujourd'hui éteinte, & la maiſon de Tailly qui la repréſente, en même temps qu'elle ſuccède en ligne directe à celle de Tourouna dont les autres ramifications maſculines ont d'ailleurs diſparu.

Alliances. La famille d'Arodes de Tailly ſe rattache par parenté & alliances à celles des Marquis de Mouy, Marquis de la Fitte-Pelleporc, Marquis de Maupas, Marquis de Pouilly, Comte Dessöffy de Csernek & Tarko, Comte de Riencourt, Baron d'Anethan, de Ladonchamp, de Wacquant, de Senneville, &c.

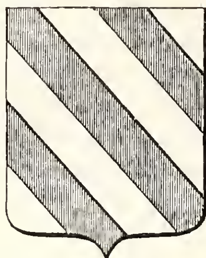
(*a*) A. Mazas & Th. Anne, *Hiſtoire de l'ordre de Saint-Louis*, I, 400, 401, 476, 478; II, 355; III, 191, 350.
(*b*) Les titres préſentés prouvent qu'il s'agit ici d'André, nommé lui-même Chevalier de Saint-Louis en 1747, & que celui-ci etait frère de Louis d'Arodes de Tourouna de Tailly, d'où la conſéquence que tous deux étaient oncles de M. de Choiſy. (*c*) Celui qui combattit à Saint-Caſt.



d'ASSIER,

Anciens Seigneurs de Valenches, Luriecq, Baufac, Barons de la Chaffagne, Marcy, Chiel, Saint-Cyprien-fur-Anfe, &c.

en FOREZ.



D'Argent à trois Bandes de Gueules (a).

Devise : Sans rouille.

Établie dans les montagnes du Forez, à Valenches, qu'elle poffède encore & où on la trouve dès l'année 1330, cette famille s'eft divifée en deux branches : celle des Seigneurs de Valenches, feule exiftante, & celle des Seigneurs de la Chaffagne, terre érigée en Baronnie en 1673 en faveur de Pierre d'Affier, Écuyer, Confeiller-Secrétaire du Roi; cette dernière branche s'eft éteinte en 1816.

On ne produit ici fa filiation qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

Pierre d'Affier, Écuyer, Seigneur de Valenches, Luriecq & Bauzac, Confeiller au Parlement de Dombes, par provifions du 30 Décembre 1713, époufa, par contrat du 28 Juillet 1717, Marie Pellissier, fille de Noble Antoine Pellissier, Confeiller du Roi, Maire de Saint-Étienne, & de Marie des Hayes. De cette union :

II. DEGRÉ.

Pierre-Bonnet d'Affier, Écuyer, Seigneur de Valenches, Luriecq & Écolaize, s'allia, par contrat du 10 Avril 1750, à Saint-Étienne, avec Hélène Chovet, fille d'Antoine Chovet, Écuyer, Seigneur des Baronnies de la Faye, Marlhes & Saint-Geneft-Malifaux, Confeiller-Secrétaire du Roi, & d'Antoinette Marinier. De ce mariage :

III. DEGRÉ.

Pierre-Christophe d'Affier, Chevalier, Seigneur de Luriecq & Valenches, affifta comme membre de la Nobleffe aux états Généraux de 1789. Sous la Reftauration, il fut élu Membre du Confeil général & Député de la Loire; Chevalier de la Légion d'honneur. Marié, à Feurs, par contrat du 7 Mai 1784, à Henriette-Catherine de la Rochette, fille d'André-Chriftophe de la Rochette, Écuyer, Seigneur de Montgil-

(*a*) La branche de la Chaffagne avait fait enregiftrer fes armoiries dans l'Armorial général, en 1699 : *Fafcé d'Or & de Sinople de fix pièces.*

lers & Bonneville, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel au régiment de Provence, & de Marie-Marthe Boyron, il eut de cette union :

IV. DEGRÉ.

Pierre-Marie-Bonnet d'Aſſier, Chevalier, né le 2 Septembre 1785, Garde du corps du Roi Louis XVIII, Maire de Feurs, Membre du Conſeil général de la Loire, marié, par contrat du 28 Juillet 1818, à Adélaïde-Alexandrine de la Barthe, fille d'Emmanuel-Félicité Comte de la Barthe, Chevalier de Saint-Louis, Commandeur de Saint-Hubert & autres ordres, Colonel, Secrétaire de la Chambre & du Cabinet du Roi, & de Charlotte Farmer, fille de Sir George Farmer, Capitaine de vaiſſeau de S. M. Britannique, mort héroïquement au combat du 7 Octobre 1779, ſur *le Québec* qu'il commandait contre *la Surveillante* ſous les ordres du brave du Couëdic. Il eut de ſon mariage trois fils, repréſentants actuels de la famille :

V. DEGRÉ.

1. Charles-Christophe d'Aſſier, Chef d'eſcadron de cavalerie, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre de la Conception du Portugal, décoré de la médaille d'Italie.

2. Victor-Emmanuel d'Aſſier, ancien Membre du Conſeil général de la Loire, marié, le 18 Août 1849, à Henriette-Cécile Emery, fille de Claude, Comte Emery de Grosieulx, Chevalier de Saint-Louis, Pair de France, & de Amélie de la Haye de Cormenin, dont :

I. Charles-Maurice d'Aſſier, né le 7 Mai 1855.
II. Jeanne d'Aſſier, née le 24 Octobre 1851.
III. Valentine d'Aſſier, née le 26 Octobre 1853.
IV. Eugénie-Pauline-Madeleine d'Aſſier, née le 8 Mai 1858.

3. Jean-Eugène d'Aſſier, Maire de Feurs, Membre du Conſeil général de la Loire, marié, par contrat du 11 Février 1851, à Jeanne-Claudine-Noémi de Brosse, fille de Charles, Baron de Brosse, & de Sabine de Rivérieulx de Chambost, dont :

I. Hippolyte-Alexandre-Raoul d'Aſſier, né le 6 Novembre 1855.
II. Pierre-Charles d'Aſſier, né le 12 Janvier 1858.
III. Jean-Henry d'Aſſier, né le 26 Octobre 1859.

Alliances de Malcombe, Gentiallon de Chatelus, Aubert de Chossis, Roy de Lécluse, Cachet de Montezan, de Sarrazin, de Puget, de Laurencin, &c.

Services rendus. Pierre d'Aſſier, Secrétaire du Roi en 1663, ſon Maître d'hôtel ordinaire, puis Gentilhomme de ſa Chambre. Pierre d'Aſſier, Conſeiller au Parlement de Dombes en 1713. Jean-François d'Aſſier, Baron de la Chaſſagne, tué à Oudenarde en 1709, Major des carabiniers du Roi. François-Aimé d'Aſſier, Baron de la Chaſſagne, Chevalier de Saint-Louis, Brigadier des armées du Roi en 1750. Henry-Gabriel-Benoit d'Aſſier, Baron de la Chaſſagne, Chevalier de Saint-Louis, Colonel des dragons de Chartres en 1788, puis Maréchal de camp en 1790. Joseph d'Aſſier, Officier aux lanciers de la garde impériale, Officier de la Légion d'honneur, perdit une jambe à la bataille de Leipzig en 1813. Charles d'Aſſier, Officier ſupérieur de cavalerie, Officier de la Légion d'honneur en 1865. Un Député & ſix Conſeillers généraux du département de la Loire.

Ouvrages a consulter. Sonyer du Lac, *Les fiefs du Forez*. — Steyert, *Armorial du Lyonnais, Forez & Beaujolais*. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la nobleſſe*, 1859. — *Livre d'or du Lyonnais, du Forez & du Beaujolais*, Lyon, 1866. — Chancellerie de France, doſſier n° 786, 4.

d'AUBERJON de MURINAIS,

Marquis & Comtes de Murinais; anciens Seigneurs de Montmeyran, de Buiſſon-Rond, de la Maiſon-Forte, de la Balme & autres lieux.

en DAUPHINÉ.



D'Or, à une Bande d'Azur chargée de trois Hauberts ou Cottes d'armes d'Argent, poſés deux & une. Couronne : *de Marquis.* Supports : *deux Sauvages.* Devise : Maille à maille ſe fait l'auberjon.

La maiſon d'Auberjon de Murinais (*a*) eſt noble de race & d'ancienne chevalerie.

Sa filiation généalogique remonte juſqu'à la première moitié du XIV[e] ſiècle. Elle a été établie ſur titres originaux préſentés à d'Hozier pour la réception de Pierre-Joseph d'Auberjon de Murinais dans les Pages de la Grande Écurie du Roi (*b*). Un jugement de l'Intendant de Dauphiné, du 20 Juillet 1667, confirme les Seigneurs d'Auberjon dans leur nobleſſe de race & d'origine chevalereſque.

Ils ſe diſtinguèrent dans la carrière militaire & remplirent des charges importantes à la cour du Roi & des Dauphins de Dauphiné.

Ses principales alliances ont été priſes dans les maiſons les plus conſidérables du Dauphiné, entre autres celles de : Alleman, de Claveson, d'Hauteville, d'Iserand, de Falcos, de Chamberes, de Mevinars, Armuet de Bonrepos, de Levron, de Savary, de Guiscard, de Rostang, de Laforest de Divonne, de la Vieuville, de Viry, de Loras, de Malyvert, du Parc de Locmaria, &c.

La maiſon d'Auberjon peut juſtifier d'une filiation non interrompue depuis plus de cinq ſiècles; elle remonte ainſi juſqu'à Humbert d'Auberjon qui teſta l'an 1331.

PREMIER DEGRÉ.

Noble Humbert Auberjon, Écuyer, qui vivait à la fin du XIII[e] ſiècle, teſta en 1331. De ſon mariage avec Demoiſelle Iſabeau Alleman, fille de noble Jean Alleman, Écuyer, Seigneur de Lantiol, il eut le fils qui ſuit :

(*a*) Il a exiſté en Languedoc, dans le Diocèſe de Narbonne, une autre famille d'Auberjon, dont les armes ſont : *d'Azur, à ſix Beſants d'or, poſés* 3, 2 & 1; elle a eu pour premier auteur *Louis* d'Auberjon, Écuyer, Seigneur de la Chevalinière, qui fut l'objet d'une protection toute particulière de la part de Meſdames Madeleine & Éléonore de Bourbon, tantes de Henri IV.

(*b*) La minute de ces preuves eſt aux archives de la famille.

II. DEGRÉ.

Guillaume Auberjon, Écuyer, Cofeigneur de Montmeyran, fit hommage au Dauphin Humbert II, avec les cérémonies ufitées pour les Gentilshommes, le 3 Janvier 1334. De fa femme Demoifelle Ennemonde de Claveson, il eut plufieurs enfants, entre autres :

III. DEGRÉ.

Pierre Auberjon, Écuyer, Échanfon du Roi Charles VI, en 1388; il vivait encore en 1415 (*a*). Il avait époufé noble Demoifelle Elife ou Alix d'Hauteville, fille de Florimond d'Hauteville, Écuyer, & eut de cette union trois enfants :

1. François, qui fuit.
2. Humbert Auberjon, Écuyer, qui figure dans des actes des années 1438 & 1448.
3. Guillaume Auberjon, Damoifeau, dénommé dans un acte de 1445.

IV. DEGRÉ.

François Auberjon, Écuyer, Seigneur de la Maifon-Forte, figure parmi les Nobles du Dauphiné dans une révifion des feux de cette province, faite en 1431, & au Ban de la nobleffe convoqué en 1464. Il comparut en équipage de guerre à la montre & revue d'un corps de troupes envoyé par le Roi Louis XI au fecours d'Yolande, Ducheffe de Savoie, en 1472. Il époufa Demoifelle Aliénor Falcos, fille de noble Jean Falcos, & veuve de Mistral de Torcy. Elle lui furvécut & tefta le 26[e] jour de Juin 1480. De ce mariage font iffus plufieurs enfants, favoir :

1. Hector Auberjon, Écuyer, héritier, par moitié avec fon frère Jean, en vertu du teftament de leur mère.
2. Jean, qui continue la defcendance.
3. Jeanne Auberjon, mariée à noble Jean de Salers.
4. Huguette Auberjon.
5. Claude Auberjon.

V. DEGRÉ.

Jean Auberjon, Écuyer, Seigneur de la Maifon-Forte, fuccéda à fon frère dans les biens de fa famille, & fit fon teftament le 30 Juillet 1520. Il avait époufé Noble Demoifelle Ifabelle de Chamborant, dont il eut plufieurs enfants, entre autres :

1. Humbert Auberjon, qui mourut fans avoir été marié, & fit fon teftament le 27 Juillet 1542, laiffant tous fes biens à fon frère puîné.
2. Jean, qui fuit.
3. Merande Auberjon, mariée à noble Antoine Bolut, en 1520.

VI. DEGRÉ.

Jean Auberjon II[e] du nom, Écuyer, Seigneur de Buiffon-Rond & de la Maifon-Forte, fubftitua, par fon teftament fait le 19 Mars 1544, fes biens à fes fils & aux fils de fes filles, à la charge par eux de porter fon nom & fes armes. On lui donne pour femme Noble Demoifelle Marguerite de Marchand, dont il eut :

1. Aimard, qui fuit.

(*a*) D'Hozier, *Armorial*, I[er] Regiftre, p. 33.

2. Claire Auberjon, mariée à Claude Fression, d'une ancienne famille qui donna plufieurs Chevaliers de Malte & un Maréchal de cet ordre.
3. Jeanne Auberjon, époufa Noble Aimar Alleman, Seigneur de Puvelin, Cofeigneur de Chafte, dont elle était veuve en 1574.
4. Aimare Auberjon, citée dans le teftament de fon père.
5. Madeleine Auberjon.
6. Isabelle Auberjon, Religieufe en 1574, lors du teftament de fon père.

VII. DEGRÉ.

Aimard Auberjon, Écuyer, Seigneur de la Balme & de Buiffon-Rond, paroiffe & mandement de Vinay, époufa, par contrat du 28 Septembre 1550, Demoifelle Claude de Murinais, fille de Gafpard de Murinais, Seigneur de la Balme, & de Dame Claude d'Iserand. Elle était iffue d'une branche de l'ancienne & illuftre maifon de Puy-Montbrun, qui avait été fubftituée à celle de Murinais. De ce mariage :

1. Jacques, qui fuit.
2. Françoise Auberjon, qui n'était pas encore mariée en 1574.
3. Jeanne Auberjon.

VIII. DEGRÉ.

Jacques Auberjon, Écuyer, Seigneur de Murinais, de la Balme & de Buiffon-Rond & autres lieux, époufa, par contrat du 17 Mars 1602, Demoifelle Catherine du Motet, fille de Charles du Motet, Chevalier, Seigneur de Champier & de Sechiline, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, & de Dame Alix d'Estuard. Il fit fon teftament le 30 Août 1630, & laiffa de fon mariage :

1. Bertrand, qui fuit.
2. Hippolyte Auberjon, mariée à Horace du Rival, Écuyer, Seigneur de Blanieu en 1630, dont elle eut :
   Anne du Rival, époufe du Sieur de Chaboud de Nantoin en 1664.
3. Anne Auberjon, mariée à Claude d'Iserand, Seigneur du Molar; veuve en 1664.
4. Claude Auberjon, Supérieure du couvent de S[te] Cécile, à Grenoble.
5. Gabrielle Auberjon
6. Françoise Auberjon
7. Catherine Auberjon

(5–7) toutes trois Religieufes au même monaftère en 1630.

IX. DEGRÉ.

Bertrand Auberjon, Chevalier, Seigneur de Murinais, Capitaine au régiment d'Henrichemont, prit part aux guerres d'Italie fous Louis XIII. Il fut maintenu dans fa nobleffe *d'ancienne extraction* par jugement du 7 Octobre 1641. Il époufa, par contrat du 29 Août 1645, Demoifelle Marguerite Armuet de Bonrepos, fille de noble Guillaume Armuet, Écuyer, Seigneur de Bonrepos, & de Dame Catherine de Loras. Il fit fon teftament le 5 Mai 1664, & laiffa de fon mariage :

1. Ennemond-Bernard, qui fuit.
2. Charles Auberjon, qui entra dans l'ordre de Malte.
3. Joseph Auberjon, Écuyer.
4. Thérèse Auberjon.
5. Alix Auberjon.

X. DEGRÉ.

Ennemond-Bernard Auberjon, Écuyer, Seigneur de Murinais, Capitaine au régiment de Sault (*a*), fut maintenu dans fa Nobleffe par arrèt du 20 Juillet 1667. Il époufa, par contrat du 4 Juin 1682, Demoifelle Catherine de Levron, fille du Comte Horace de Levron, d'une famille très-noble & très-ancienne du Piémont, & de Dame Marguerite Robia. De ce mariage naquit, entre autres enfants :

XI. DEGRÉ.

Meffire Pierre-Joseph d'Auberjon, qualifié Marquis de Murinais, Chevalier, Seigneur de Murinais, de la Balme & autres lieux, né en 1683, fut reçu Page du Roi dans fa Grande Écurie le 20 Mai 1700 (*b*), puis Capitaine de cavalerie au régiment de Luynes, & Chevalier de l'ordre royal & militaire de St-Louis. Il époufa, le 10 Juillet 1719, Demoifelle Louife-Geneviève de Savary de Brèves, fille de Camille, Marquis de Brèves, & de Catherine de Guiscard. De cette union font iffus trois enfants :

1. Guy-Joseph-François-Louis-Pierre, qui fuit.
2. Antoine-Victor-Augustin d'Auberjon, appelé Comte de Murinais, né le 27 Août 1731. Il appert d'une copie de fon acte de baptême, délivré en 1742 par le Sieur Fournier, Curé de Murinais, qu'il a été baptifé le 29 Août 1731, & qu'il eut pour parrain Meffire François de Falquoy de la Blache, Comte d'Anjou, repréfenté par Meffire Guigues-Antoine de Rostaing, Chevalier de l'ordre de St-Jean de Jérufalem, & pour marraine Dame Marie-Lambert de Villeneuve, femme dudit Sieur de Roftaing. Il fut Aide-major de gendarmerie, puis Maréchal des camps & armées du Roi, Commandant la province de Bretagne, & enfuite Membre des Cinq-cents, & déporté à Sinnamary. De fon mariage avec Demoifelle Jeanne-Marie de Charnoy, il eut un fils :
   Victor d'Auberjon, Comte de Murinais, Officier fupérieur des gardes du corps de Louis XVIII & Charles X, marié à Demoifelle de Beaufort, & mort fans enfants en 1834.
3. Henriette-Louise d'Auberjon de Murinais, mariée en Savoie au Marquis de Costa.

XII. DEGRÉ.

Guy-Joseph-François-Louis-Pierre d'Auberjon, Marquis de Murinais, né le 6 Septembre 1728, a été baptifé le 8 fuivant & eut pour parrain haut & puiffant Seigneur Meffire Guy-Jofeph-François-Louis de Maugiron, Marquis, Comte de Montléon, Seigneur d'Ampuis & autres lieux, Grand Bailly d'épée du Graifivodan, de Vienne & de St-Marcellin. Étant Officier au régiment des gendarmes anglais, il fut tué, en 1759, à la bataille de Todenhaufen-Minden.

Il avait époufé, le 9 Février 1751, Demoifelle Geneviève-Louife de la Vieuville de Saint-Chamon, dont il eut :

1. Antoine-Louis-Victor d'Auberjon, Marquis de Murinais, marié à Demoifelle de la Forest Divonne, mort fans enfants en 1815.
2. Guy-Joseph-François-Louis-Timoléon, qui fuit.
3. Nicole d'Auberjon de Murinais, mariée au Comte de Malyvert.
4. Geneviève d'Auberjon de Murinais, mariée au Marquis de Costa.

(*a*) (*b*) D'Hozier, *Armorial*, Ier Regiftre, p. 33.

XIII. DEGRÉ.

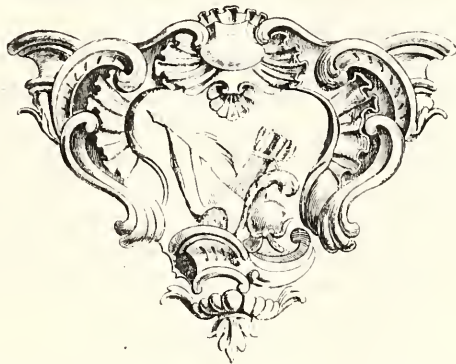
Guy-Joseph-François-Louis-Timoléon d'Auberjon, Marquis de Murinais, né en 1759, reçu Chevalier de Malte le 2 Juin 1761, fut Député de la Nobleſſe à l'Aſſemblée Conſtituante. Il épouſa le 1er Prairial an X (1802), Demoiſelle Roſalie de Loras, & il eſt mort le 28 Février 1831, laiſſant de ſon mariage :

1. Antoine-Charles-François, qui ſuit.
2. Adélaïde-Louise-Mélanie d'Auberjon de Murinais, morte ſans alliance le 1er Avril 1857.
3. Aglaé-Mélanie-Victorine d'Auberjon de Murinais, mariée le 28 août 1827 au Baron Alexandre de Viry; morte le 11 Novembre 1833.
4. Françoise-Laurence-Louise d'Auberjon de Murinais, vivante.

XIV. DEGRÉ.

Antoine-Charles-François d'Auberjon, Marquis de Murinais, chef actuel de nom & d'armes de ſa maiſon, eſt né le 11 Juin 1804. Il a épouſé en premières noces, le 6 Août 1832, Demoiſelle Henriette-Pétronille de Loras, morte le 28 Juillet 1850; & en ſecondes noces, le 27 Décembre 1853, Demoiſelle Adèle du Parc de Locmaria.

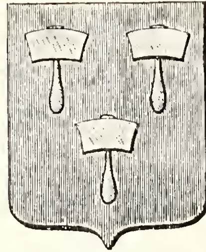
Auteurs a consulter : La Chenaye-Desbois, t. Ier & t. XV; Chorier, *État du Dauphiné*, t. III, 65, & t. IV, 107. — De Courcelles, *Dictionnaire de la nobleſſe*, t. 1, p. 59 & 187.



d'AUBERT

Anciens Seigneurs de la Criblerie & autres lieux.

EN BRETAGNE, AU MAINE ET EN ANJOU.



De Gueules à trois Maillets d'Or, posés deux & un.

Le nom patronymique de cette famille est AUBERT; elle est originaire de Bretagne & s'est divisée en plusieurs branches, répandues sur la portion de territoire qui relie entre elles les provinces de Bretagne, du Maine & d'Anjou. La branche aînée subsiste seule aujourd'hui dans le Maine & en Bretagne.

La famille d'Aubert fut reconnue Noble d'extraction par arrêts rendus en l'élection de Laval, le 5 Février 1619, à Tours par le Commissaire de la noblesse, le 14 Février 1667 & le 20 Mai 1716, au Parlement de Rennes, le 21 Août 1782.

Ce dernier arrêt du Parlement de Bretagne résume tous les titres & documents de la famille & prouve que, sur la requête de Charles-César d'Aubert, Seigneur de Launay, de la Patrière, de la Ménardière & autres lieux, agissant aussi pour Messire René-Pierre-Laurent d'Aubert de Langron & Jean-François-Joseph-René d'Aubert de la Glisselière, ses frères, conformément à la déclaration du Procureur Syndic des États, chargé de l'examen des titres, & aux conclusions du Procureur du Roi, la Cour, faisant droit aux demandeurs, les a maintenus Nobles & issus d'extraction noble, portant pour armes *de Gueules à trois Maillets d'Or, posés deux & un.* En conséquence la Cour ordonna que les membres de la famille d'Aubert auront entrée & voix délibérative aux États de la province de Bretagne dans l'ordre de la noblesse, qu'ils jouiront de tous les autres droits, priviléges, franchises, exemptions & prérogatives de la noblesse, & que leurs noms continueront d'être inscrits au Catalogue des Nobles de l'évêché de Rennes.

La filiation articulée à l'appui de ces preuves porte que :

PREMIER DEGRÉ.

Paul d'Aubert, Seigneur de la Criblerie, de Frétigné, de la Chauffonnière & de la Massonnerie, épousa Marie de Couasnon, dont il eut :

II. DEGRÉ.

Guillaume d'Aubert, Seigneur de la Criblerie & autres lieux, qui épousa Guillemette de Chalus, d'où sortit :

III. DEGRÉ.

Anceau d'Aubert, Seigneur de la Criblerie & de la Massonnerie, qui épousa Françoise de Courtoux, & eut pour fils :

IV. DEGRÉ.

Pierre d'Aubert, Ier du nom, Seigneur de la Criblerie & autres lieux, Capitaine d'une compagnie de Chevau-légers, affifta au fiége de la Grénache, époufa, le 25 Mai 1573, Renée de Caillan, Dame de Tartoul, & fut père de :

V. DEGRÉ.

René d'Aubert, Seigneur de Launay & de Beaulieu, qui époufa en premières noces le 23 Juin 1607, Renée de Houllière, & en fecondes noces Madeleine de Birágues. Du premier mariage eft né :

VI. DEGRÉ.

Pierre d'Aubert, IIe du nom, Seigneur de Langron, de Launay & de Beaulieu, qui époufa, le 16 Février 1643, Marie du Buat, d'où fortit :

VII. DEGRÉ.

Charles d'Aubert, Seigneur de Launay & de Beaulieu, qui époufa Marie de Couasnon de la Barillière, le 2 Décembre 1696, & eut pour fils :

VIII. DEGRÉ.

François-Charles-Marie d'Aubert, Seigneur de Launay, qui époufa, le 8 Novembre 1735, Marie-Anne-Thérèfe Berset des Hallerays; de ce mariage eft forti :

IX. DEGRÉ.

François-Charles-César d'Aubert, Seigneur de Launay, marié, le 29 Octobre 1765, à Louife-Jeanne Coustard du Plessis de la Gouennière, dont il eut :

1. François, qui fuit :
2. Pierre d'Aubert, appelé le Chevalier d'Aubert, qui de fon mariage avec Demoifelle des Champs a eu une fille Lucie, mariée à Albert de la Drouardiére.

X. DEGRÉ.

François d'Aubert, Seigneur de Launay, né en 1774, fit fes preuves de nobleffe devant d'Hozier, le 8 Avril 1790, pour être admis au nombre des Pages du Roi; il époufa Anne-Caroline Le Pannetier; de ce mariage font iffus deux fils :

XI. DEGRÉ.

1. François-Charles d'Aubert, né le 2 Février 1805, aujourd'hui le chef de la famille d'Aubert. De fon mariage avec Virginie-Adélaïde La Boullevraye il a eu :

I. François-Jules, né le 2 Septembre 1828.

II. Louise-Marie-Virginie d'Aubert, née le 16 Avril 1835, mariée, le 1er Juin 1857, à Henri-Charles-Paul-Georges de la Broise.

2. Louis d'Aubert, qui a eu de ſon mariage avec Emilie du Bourg :
I. Marie d'Aubert, mariée à Henri Chauchart du Mottay.
II. Louis-Marie d'Aubert, marié à Marie-Thérèſe de Rouffigny.
III. Émilie d'Aubert, mariée à Léonard Drouet de Montgermont.
IV. Joseph-Marie d'Aubert.

Parmi les pièces conſervées aux archives de cette famille, on trouve :

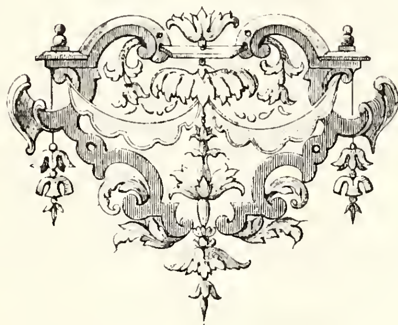
1° Un bref de la Cour de Rome, en date du 7 Avril 1502, qui concède pluſieurs priviléges à Guillaume d'Aubert & à Guillemette de Chalus, ſon épouſe, en reconnaiſſance des bons ſervices rendus par celui-ci.

2° Une lettre de Henri III, en date du 24 Octobre 1575, par laquelle Sa Majeſté accorde à ſon *amé* & *féal* Pierre d'Aubert, Seigneur de la Criblerie, Écuyer de ſon Écurie, la charge & conduite d'une compagnie de cent Chevau-légers.

3° Une autre lettre de Henri III, datée du 9 Septembre 1587, portant exemption en faveur de Pierre d'Aubert, Seigneur de la Criblerie, Tartoul & Boisbriant, terres ſituées aux pays de la Bretagne & du Maine, du fait & contributions aux Ban & Arrière-ban.

4° Preuves de la nobleſſe de François-Charles-César d'Aubert, pour être admis au nombre des Pages du Roi, du 8 Avril 1790, reçues par d'Hozier.

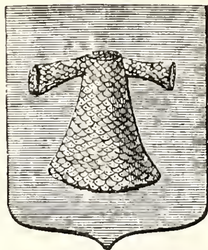
Cette famille a produit auſſi un défenſeur du Mont Saint-Michel, ainſi qu'on le voit par le nom & les armes d'un de ſes membres, gravés ſur une carte originale conſervée au château même.



AUBERT DU PETIT-THOUARS,

Anciens Seigneurs du Petit-Thouars, &c.

EN POITOU, EN TOURAINE ET EN LANGUEDOC.



D'Azur à une Cotte de Mailles d'Or.

(*Voir pour le commencement de la généalogie de cette famille, V. Regiſtre, pages* 43-52.)

PREMIÈRE BRANCHE.

IV. DEGRÉ.

Louis-Henri-Georges Aubert du Petit-Thouars, cité dans le Ve Regiſtre, p. 49, Lieutenant de NN. SS. les Maréchaux de France, Capitaine Conſervateur général des chaſſes de Monſieur, frère du Roi en ſon apanage du Haut-Anjou; repréſentant ledit Seigneur à l'Aſſemblée de la Nobleſſe, Sénéchauſſée de Saumur, les 9 & 11 Mars 1789; fait don au Roi, pour ſubvenir aux beſoins de l'État, de ſon argenterie peſant quatre-vingt-dix-huit marcs ſept onces deux gros (*a*); Maréchal des camps & armées le 1er Août 1791; mis en arreſtation en 1792 & décédé à la maiſon d'arrêt de la Guerche à Tours, le 6 Prairial an II (25 Mai 1794).

Sa fœur Marie-Magdeleine-Suzanne Aubert du Petit-Thouars, née le 14 Juillet 1740 (voir Ve Reg., p. 49), fut admiſe, le 16 Mars 1785, au nombre des Chanoineſſes Comteſſes du Chapitre Noble de Saint-Martin de Salle, en Beaujolais (*b*); elle mourut en 1823 & ſans alliance, à ſon château de Saint-Germain-ſur-Vienne (Indre-&-Loire).

De ſon mariage avec Marie-Anne-Jeanne Desmé du Buisson, Louis-Henri-George Aubert du Petit-Thouars eut ſix enfants dont trois ſeulement lui ont ſurvécu :

1. Georges-Marie Aubert du Petit-Thouars, né le 10 Juillet 1755 (voir Ve Reg., p. 49), mort en bas âge.
2. Yves-Suzanne-George Aubert du Petit-Thouars, dit le *Chevalier du Petit-Thouars*, né le 24 Février 1757 (voir Ve Reg., p. 49); il continue la deſcendance.
3. Abel-Frédéric-Prosper Aubert du Petit-Thouars, Écuyer, né le 6 Février 1760 (voir Ve Reg., p. 49), admis aux Chevau-légers le 11 Avril 1774, Sous Lieutenant au régiment de Dragons-Condé le 1er Septembre 1779, mort jeune & ſans alliance, en 1782.

(*a*) Lettres & Récépiſſés du 1er Novembre, 8 Octobre & 6 Décembre 1789, ſignés Des Rotours, premier Commis des finances. (*b*) Pour y être admiſe il fallait prouver huit degrés de nobleſſe. (Voir la note à la fin de cette notice.)

4. N.. Aubert, née le 26 Décembre 1761, morte en 1762.
5. Marie-Claudine-Henriette Aubert du Petit-Thouars, née le 3 Juin 1754 (voir Ve Reg., p. 49), mariée, le 10 Juillet 1775, dans la chapelle du château du Petit-Thouars, à Claude-René Grimouard, Seigneur du Peré.
6. Marie-Antoinette-Pauline Aubert du Petit-Thouars, née le 1er Septembre 1758 (voir Ve Reg., p. 50), mariée à Henri-Marie-Joſeph Grimouard, Seigneur de Saint-Louirent.

V. DEGRÉ.

Yves-Suzanne-George Aubert du Petit-Thouars, né au château de Saumur, le 24 Février 1757, nommé Sous-Lieutenant au régiment du Roi-infanterie le 14 Novembre 1771, Capitaine au même régiment en 1785, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis en 1790, Membre du Conſeil général du département d'Indre-&-Loire de 1812 à 1830, mort à Paris, rue Duphot, en Mai 1835. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages ſur l'enſeignement mutuel, le cadaſtre, la viticulture.

Il s'était marié, le 2 Juillet 1783, en la paroiſſe de Saint-Gervais à Paris, avec Dlle Anne-Barthélemy de Lauge, fille mineure de défunt François de Lauge, Écuyer, & de Dame Marie du Tremblay. De ce mariage eſt né un fils unique :

George-René-Barthélemy Aubert du Petit-Thouars, qui continue la deſcendance.

VI. DEGRÉ.

Georges-René-Barthélemy Aubert du Petit-Thouars, né au château du Petit-Thouars (commune de Saint-Germain, arrondiſſement de Chinon), le 12 Mai 1784, aujourd'hui vivant a épouſé, le 12 Février 1808, à Angliers (arrondiſſement de Loudun), Louiſe-Marie-Thérèſe Belgrand de Vaubois, fille aînée de Louis Belgrand, Comte de Vaubois, Lieutenant général, Sénateur, puis Pair de France, Grand Officier de la Légion d'Honneur, etc., & d'Urſule de Barthélemy. Louiſe-Marie-Thérèſe Belgrand de Vaubois avait été tenue ſur les fonts de baptême par le Duc de Penthièvre & la Princeſſe de Lamballe.

De ce mariage eſt iſſu George-Henri Aubert du Petit-Thouars, qui continue la deſcendance.

VII. DEGRÉ.

George-Henri Aubert du Petit-Thouars, né à Loudun (département de la Vienne) le 10 Mai 1813, aujourd'hui vivant, a épouſé, le 14 Janvier 1840, à Paris, Marie-Cécile de Nonant-Raray, fille mineure de Monſieur Amédée, Comte de Nonant, Marquis de Raray, ancien Officier ſupérieur de cavalerie, Chevalier des ordres royal & militaire de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, & de Dame Caroline de Wasserot de Vincy.

De ce mariage :

1. Cécile-Marie-Léontine Aubert du Petit-Thouars, née au Petit-Thouars le 21 Juillet 1842.
2. Augustine-Caroline-Louise Aubert du Petit-Thouars, née à Verſailles le 4 Mai 1844.
3. Charles-George-Henri Aubert du Petit-Thouars, né à Loudun le 13 Mars 1849.



SECONDE BRANCHE.

IV. DEGRÉ.

Du mariage de Gilles-Louis-Antoine Aubert du Petit-Thouars, Seigneur de Boumois (voir Ve Reg., p. 50), avec Demoifelle Marie Gohin, il y eut fix enfants, favoir :

V. DEGRÉ.

1. Gilles-René-Gabriel Aubert de Boumois (voir Ve Reg., p. 50), mort vers 1796. De fon mariage avec N... de Pont il n'a laiffé que des filles.
2. George-Laurent Aubert, dit le Chevalier de Boumois, né le 3 Octobre 1756 (voir Ve Reg., p. 50), entra de bonne heure au fervice, & devint Officier fupérieur du génie; mort à Paris fans poftérité en 1833.
3. Aubert Aubert de Boumois, né au château de Boumois le 5 Novembre 1758 (voir Ve Reg., p. 50), fervit d'abord au régiment de la Couronne, paffa près de dix années à l'île de France & à celle de Madagafcar. Rentré en France, fes études profondes fur la botanique le firent admettre au nombre des Membres de l'Académie des Sciences & de plufieurs Sociétés favantes. Il était Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis. Il mourut fans alliance, à Paris, le 12 Mai 1831. Il a laiffé plufieurs ouvrages importants fur la botanique.
4. Aristide Aubert de Boumois, né le 31 Août 1760 (voir Ve Reg., p. 50), entra d'abord au régiment de Poitou & fut reçu plus tard Garde-marine en 1778. Il fe trouva au combat d'Oueffant, à la prife du Fort Louis, à la prife de Grenade fur le vaiffeau *le Fendant* commandé par le Comte de Vaudreuil. A la paix il reçut le commandement du *Tarleton* qu'il quitta pour armer, de communauté avec plufieurs membres de la famille, un bâtiment, *le Diligent*, dans le but d'aller avec fon frère Aubert à la recherche de La Peyroufe. Il partit le 2 Août 1792 & reçut de la main même de Louis XVI la Croix de Saint-Louis dont les circonftances politiques interdifaient alors le port. L'expédition ne réuffit pas; Aubert Aubert arrêté révolutionnairement fe rendant à Breft, manqua le départ du *Diligent* & crut le rejoindre à l'île de France. Le *Diligent* fut capturé par les Portugais en entrant à Fernambouc, & Ariftide Aubert de Boumois, plus connu aujourd'hui fous le nom d'*Ariftide du Petit-Thouars*, fut longtemps prifonnier à Lisbonne. Rentré en France lorfque la tranquillité y fut rétablie, il reprit du fervice, reçut lors de l'expédition d'Égypte le commandement du *Tonnant*, vieux vaiffeau de 80 canons, & fut glorieufement tué au combat naval d'Aboukir, le 1er Août 1798. Il a laiffé un précis fur la guerre foutenue contre l'Angleterre de 1778 à 1783, inféré dans l'ouvrage intitulé : *Le Capitaine du Petit-Thouars peint par lui-même.*
5. Félicité Aubert de Boumois, née au château de Boumois en 1763, mourut fans alliance, à Paris, le 11 Octobre 1855.
6. Perpétue Aubert de Boumois, fœur jumelle de la précédente, époufa en 1792 Nicolas Bergasse, Membre de l'Affemblée nationale. Elle mourut en 1804 à Paris, laiffant un fils unique, Paul-Jofeph-Ariftide-Dieudonné, né en 1801, qui époufa, le 27 Novembre 1827, Sidonie Aubert du Petit-Thouars & mourut à Hyères le 29 Octobre 1852. Defdits Paul-Jofeph

Ariſtide-Dieudonné Bergasse & de Sidonie Aubert du Petit-Thouars il ſera fait mention à la 4e Branche.

TROISIÈME BRANCHE.

ÉTABLIE EN LANGUEDOC, A LA SALVETAT, DIOCÈSE DE SAINT-PONS DE TOMIÈRES.

III. DEGRÉ.

Du mariage de Jean-Baptiste-Auguste-César-Pierre Aubert de Raſſay avec Demoiſelle Françoiſe-Magdeleine de Calmel du Gazel, mentionné au Ve Regiſtre, p. 51, ſont iſſus quatre enfants, qui ſuivent :

IV. DEGRÉ.

1. Anne-Magdeleine-Julie Aubert de Raſſay, née le 21 Juillet 1727 (voir Ve Reg., p. 51), morte ſans alliance.
2. Angélique-Françoise Aubert de Raſſay, née le 18 Juillet 1728 (voir Ve Reg., p. 51), morte ſans alliance.
3. Auguste-César-Joseph Aubert de Raſſay, né le 21 Juillet 1729 (Ve Reg., pp. 51 & 52), n'eut de ſon mariage avec Marie-Anne de Landes de Linière, qu'un fils unique, mort jeune & ſans alliance.
4. Jacques-Auguste Aubert de Raſſay, connu ſous le nom de *Chevalier de Raſſay*, mentionné au Ve Reg., p. 51, né en 1732, Maréchal des camps & armées en 1790 ou 1791. Condamné à mort par jugement du Tribunal révolutionnaire, le 15 Frimaire an II (5 Décembre 1793), il fut exécuté le lendemain à Verſailles, laiſſant une fille unique, mariée à N... de Louvain.

QUATRIÈME BRANCHE.

IV. DEGRÉ.

Antoine-Augustin-Anne-Joseph Aubert de Foix, dit le *Chevalier du Petit-Thouars,* mentionné au Ve Reg., p. 48, paſſa à Saint-Domingue, vers 1750, continua de ſervir dans les troupes de la colonie, dont il avait le commandement au quartier du Limbé, épouſa Louiſe de Saint-Martin, le 9 Juillet 1764. Lors de l'inſurrection de Saint-Domingue, il fut maſſacré, non pas par les noirs de ſon habitation, mais par ceux envoyés du Cap Français avec cette miſſion. De ſon mariage il laiſſa les trois enfants qui ſuivent :

1. Une fille morte ſans poſtérité.
2. George-Augustin-Magdeleine-Bernard Aubert du Petit-Thouars, né au Cap Français, île de Saint-Domingue, le 2 Août 1766. Entré jeune au ſervice dans la marine, il émigra, mais rentra en France après la Terreur & ſe trouva au combat de Trafalgar, le 20 Octobre 1805. Capitaine de frégate en 1814, il commandait la frégate *la Sultane,* & naviguant de conſerve avec la frégate *l'Etoile,* il ſoutint, dans les eaux du Cap Vert, un beau combat contre les deux frégates anglaiſes, *Créole* & *Aſtrée,* qui ſe retirèrent déſemparées. Il mourut ſans alliance, le 16 Septembre 1816, en mer, à bord de *la Flore,* qu'il commandait.

3. Abel-Ferdinand Aubert du Petit-Thouars, qui continue la defcendance.

V. DEGRÉ.

Abel-Ferdinand Aubert du Petit-Thouars, de Foix, né au château de Saumur, le 9 Novembre 1769, entra jeune au fervice comme Officier de cavalerie; attaché à l'état-major du Général, depuis Maréchal Gérard, il fut fi grièvement bleffé d'un coup de feu dans les yeux qu'il fut obligé de quitter le fervice pour entrer dans la carrière adminiftrative. Nommé Membre du Corps Législatif, il fut plus tard Sous-Préfet de Chinon, puis de Saint-Malo, & accepta en dernier lieu comme retraite la place de Secrétaire général de la préfecture de l'Hérault. Il était Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis & de celui de la Légion d'honneur. Il mourut le 26 Novembre 1829. De fon mariage avec Demoifelle Marie-Louife Besnard, conclu en 1792, font iffus trois fils & deux filles, favoir :

1. Abel Aubert du Petit-Thouars, né au château de la Feffardière, arrondiffement de Saumur, le 15 Août 1793, entra dans la marine à l'âge de 13 ans & fut Capitaine de frégate en 1830. La connaiffance qu'il avait des côtes de l'Algérie le fit confulter fur l'opportunité & la poffibilité d'une expédition contre le Dey. Son opinion apporta alors un poids confidérable dans la décifion prife par le Confeil du Roi. Commandant *le Griffon* en 1833, l'énergie avec laquelle il foutint les intérêts Français menacés par le gouvernement Péruvien au port du Callao, lui valut une épée d'honneur votée par le commerce de Bordeaux. On fe rappelle la prife de poffeffion de Taïti défavouée par le gouvernement d'alors : défaveu contre lequel plus de foixante mille perfonnes proteftèrent en votant à Abel du Petit-Thouars une feconde épée d'honneur que des motifs politiques lui firent refufer. Les fonds provenant de la foufcription furent diftribués aux familles des marins de fon équipage. Nommé Vice-Amiral, le 4 Septembre 1846, il fut Vice-Préfident du Confeil d'Amirauté, Repréfentant de Maine-&-Loire à l'Affemblée Législative, Membre correfpondant de l'Inftitut. Il était Grand-Croix de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Grand Officier de l'ordre de Cruzeiro du Bréfil, Commandeur de l'ordre de la Couronne de chêne de Hollande, Commandeur de l'ordre de Saint-George de la Réunion des Deux-Siciles. Il époufa en 1849 N... de Cambefort, veuve en premières noces du Vicomte de Gauville, & mourut fans poftérité, à Paris, le 16 Mars 1864. Il a laiffé la *Relation du voyage autour du monde de la frégate* la Vénus, fait fous fon commandement (10 vol. in-8°).

2. Armand-George Aubert du Petit-Thouars, né au château de la Feffardière en 1795, entra dans la marine à l'âge de 12 ans, Afpirant de 1re claffe en 1814. Il fut bleffé dans le combat foutenu par *l'Étoile* & *la Sultane* contre les frégates anglaifes *Créole* & *Aftrée*. Il était Lieutenant de vaiffeau, Chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, lorfqu'il fe noya dans la rade de Cadix, le 19 Septembre 1828, commandant le brick *Liamone*. Sans alliance.

3. Aristide Aubert du Petit-Thouars, né en 1801, mort fans alliance en 1832.

4. Martine Aubert du Petit-Thouars, née en 1796, morte fans poftérité en 1812.

5. Albertine-Zoé-Louise-Sidonie Aubert du Petit-Thouars, née à Paris le 2 Avril 1811, époufa, le 27 Novembre 1827, fon coufin Paul-Jofeph-Ariftide-Dieudonné Bergasse, né en 1801 de Nicolas Bergasse & de Perpétue Aubert du Petit-Thouars de Boumois. Mort à Hyères en 1852. De ce mariage un fils & deux filles :

I. Marie-Sidonie-Perpétue Bergaſſe, née au château de Bordeaux (Loiret) le 22 Janvier 1829.

II. Aimée-Pauline-Amélie Bergaſſe, née au château de Bordeaux (Loiret) le 11 Octobre 1835, morte à Paris en 1853.

III. Abel-George-Henri-Nicolas Bergaſſe, né au château de Bordeaux (Loiret) le 23 Mars 1832, obtint en 1852 l'autoriſation de joindre à ſon nom de Bergaſſe celui de ſa grand'mère & de ſa mère (du Petit-Thouars). Il était entré dans la marine en 1847 & partit pour faire le tour du monde. Pluſieurs fois bleſſé au camp de la marine devant Sébaſtopol, il fut nommé Chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur & mis hors de combat le 7 Juin à l'attaque du Mamelon Vert. Lieutenant de vaiſſeau en 1856, nommé ſucceſſivement au commandement de *l'Éclair,* de *l'Euphrate,* de *l'Ajaccio,* Capitaine de frégate le 13 Août 1864, Aide de camp de S. E. le Miniſtre de la marine, Amiral Rigault de Genouilly, il commande aujourd'hui la Corvette *Dupleix,* partie le 12 Août 1867 pour les mers du Japon. Il a été nommé Officier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, en janvier 1868, & il eſt en outre décoré de l'ordre du Médjidié. De ſon mariage conclu à Paris le 5 Novembre 1860 avec Delle Sina Mac-Leod, eſt née :

Anne Bergaſſe du Petit-Thouars, le 22 Novembre 1864.



Depuis l'époque de la publication du Ve Regiſtre de cet Armorial, où d'Hozier annonçait que les titres au delà de Georges Ier Aubert (1593) ayant été égarés, on n'avait dreſſé la généalogie qu'à partir de ce dernier, la famille eſt rentrée en poſſeſſion des documents établiſſant la filiation ſuivie depuis Geoffroy Aubert, quatrième aïeul dudit Georges & qui ont ſervi en 1785 à prouver les huit degrés néceſſaires à l'admiſſion de Marie-Magdeleine-Suzanne Aubert du Petit-Thouars au chapitre de Salles en Beaujolais (voir Ve Reg., p. 49).

PREMIER DEGRÉ. Geoffroy Aubert, Chevalier, Seigneur de la Boutinière, épouſa Jeanne de Surgère. Il rendit hommage avec elle à Édouard, Prince de Galles, fils du Roi d'Angleterre, Duc d'Aquitaine, avec d'autres Barons, Comtes & Vicomtes du Poitou, des terres qu'ils poſſédaient (1390 à 1400. — Extrait du cabinet de l'ordre du Saint-Eſprit, vol. II, f. 695 & 703.)

II. DEGRÉ. Pierre Aubert, Seigneur de la Boutinière, Écuyer d'écurie du Roi en 1440, épouſa Marthe Thierry. Il rendit aveu à Jean, fils du Roi de France, Comte de Poitou, de pluſieurs terres & ſeigneuries. (Extr. de la Chambre des comptes de Paris.)

III. DEGRÉ. André Aubert, Seigneur de la Normandelière & Sénéchal des Eſſarts, maintenu dans ſa nobleſſe par M. Tiraqueau, Conſeiller du Roi, Commiſſaire aux francs-fiefs, le 28 Mai 1518. Il eut de ſa femme Marie Belineau :

IV. DEGRÉ. Jacques Ier du nom, Aubert, Seigneur de la Normandelière, épouſa Catherine Aisault, ſervit au Ban & Arrière-Ban du Poitou, & rendit, le 5 Août 1556, foi & hommage au Duc de la Tremoille, à ſon château de Montaigu.

V. DEGRÉ. Jacques II du nom, Seigneur de la Normandelière, épouſa en 1554 Demoiſelle Perrette de Chabot (Contrat de mariage de la double alliance entre Jacques II Aubert, fils de Jacques Ier Aubert, Seigneur de la Normandelière, avec Demoiſelle Perrette de Chabot fille d'Artus de Chabot & de Noémi Aubert, fille de Jacques II Aubert, avec Sulpice de Chabot, paſſé à la Chaboterie par Arrêtet, Notaire, le 11 Février 1554). Ledit Jacques II fut enterré dans la paroiſſe de Saint-Sulpice en Verdon, le 1er Septembre 1573.

VI. DEGRÉ. Jean Ier du nom, Aubert, Seigneur de la Normandelière, épouſa en premières noces, le 6 Janvier 1578, Gabrielle Darrot, Dame de la Chaboterie; en deuxièmes noces, en 1598, Dame Marie Ferré, Dame d'honneur de Louiſe de Lorraine, Reine douairière de France, veuve de Henri III; & en troiſièmes noces, en 1612, Louiſe de Fiesques, qui, après ſa mort, établit l'ordre de Fontevrault à Montaigu. Il eut pour fils Georges, Ier du nom, Aubert, premier cité au Ve Regiſtre, p. 49.

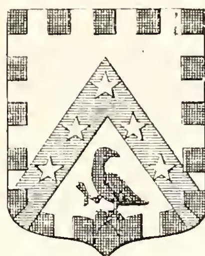


d'AUDIFFRET,

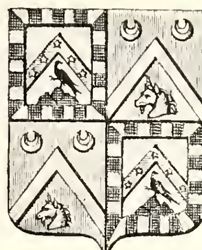
Marquis d'Audiffret, *Ducs* d'Audiffret-Pasquier.

en PROVENCE et a PARIS.

Famille originaire d'Italie.



d'Audiffret.



d'Audiffret-Pasquier.

Branche ducale. *Écartelé, aux 1er & 4e: d'Or, au Chevron d'Azur, chargé de cinq Étoiles d'Or, & accompagné en pointe d'un Faucon de Sable, pofé fur un Rocher de même, ayant la patte droite levée, & la tête contournée; l'Écu bordé d'une Bordure de Sable crénelée,* qui eft d'Audiffret; *aux 2e & 3e : de Gueules, au Chevron d'Or, accompagné en chef de deux Croiffants d'Argent & en pointe d'un bufte de Licorne du même,* qui eft de Pasquier. Couronne ducale. Supports : *deux Faucons.*

La famille d'Audiffret, dont il eft fuccinctement parlé au Ier Regiftre de cet Armorial, p. 36, fe divife aujourd'hui en deux branches. L'aînée eft repréfentée par :

Charles-Louis-Gaston, Marquis d'Audiffret, Sénateur, Grand-Officier de la Légion d'honneur, Grand Officier du Medjidié, Commandeur de l'ordre de Pie IX, Membre de l'Inftitut, ancien Pair de France, Préfident honoraire à la Cour des comptes, né le 10 Octobre 1787, marié, le 14 Janvier 1823, à Demoifelle Marie-Pauline-Lucile, fille du Baron Portal, Pair de France, ancien Miniftre de la Marine, dont :

1. Pierre-Marie-Gustave, Comte d'Audiffret, Tréforier Payeur général du Var, réfidant à Toulon & au château de Boutavent près Cluny (Saône-&-Loire), Chevalier de la Légion d'honneur, Officier du Medjidié, né le 21 Mai 1827, marié, le 8 Janvier 1856, à Ifabelle Montané, fille de l'ancien Député de la Gironde, dont :
   - I. Marie-Gaston, né le 3 Août 1858.
   - II. Marie-Jean, né le 25 Avril 1864.
   - III. Marie-Pierre, né le 21 Novembre 1866.
   - IV. Rose-Marie-Micheline-Isidore, née le 29 Novembre 1856.
   - V. Marie-Magdeleine, née le 5 Mai 1868.
2. Amélie-Marguerite d'Audiffret, née le 11 Novembre 1823, mariée, le 27 Décembre 1841, à Guftave, Comte du Maisniel.
3. Pauline-Claire d'Audiffret, née le 16 Novembre 1832, mariée, le 7 Octobre 1851, à Hugues, Comte de Coral.

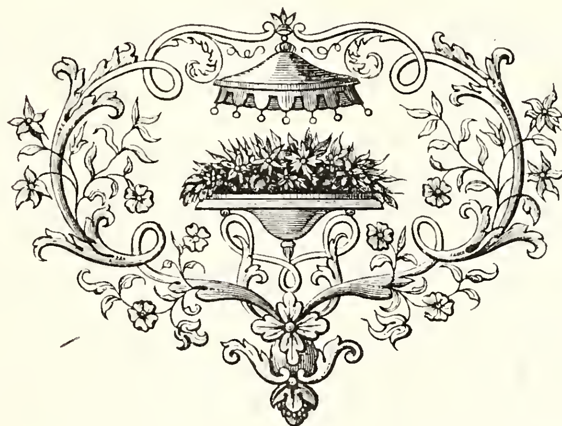
La Branche cadette eft repréfentée par :

Edme-Armand-Gaston, Duc d'Audiffret-Pafquier, neveu du Marquis d'Audiffret, fils de Florimond-Louis, Comte d'Audiffret, mort en 1858, & de Gabrielle-Zoé

Pasquier, encore vivante, fut fubftitué au titre ducal de fon grand-oncle & père adoptif, Étienne-Denis, Duc Pasquier, Grand-Chancelier de France, en vertu de l'ordonnance royale du 16 Décembre 1844 & du décret de confirmation du 2 Janvier 1863. Né le 20 Octobre 1823, marié, le 5 Juillet 1845, à Marie-Jenny Fontenilliat, dont :

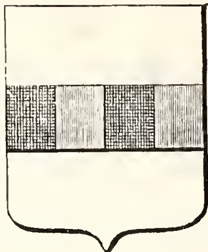
1. Marie-Denis-Étienne-Hippolyte d'Audiffret-Pafquier, né le 20 Juillet 1856.
2. Nicole-Marie-Henriette-Camille, née le 26 Février 1850.
3. Marie-Henriette, née le 15 Septembre 1854.

Louis-Henri-Prosper, frère du Duc, appelé Comte d'Audiffret, né le 1er Juin 1826, eft Chevalier de la Légion d'honneur & Officier fupérieur de cavalerie.



AYMER DE LA CHEVALERIE

EN POITOU.



D'Argent à une Fasce componée de Sable & de Gueules de 4 pièces (a). — SUPPORTS : *Deux Sauvages de carnation, armés de glaives.* DEVISE : Virtute & armis.

Cette maison a possédé en Poitou les terres & seigneuries de Lesson, Lalyer, Saint-Ruhe, la Chaume, la Sauquetière, la Coussinière, Sauvremont, Nuchèze, Corniou, Germond, Breuilbon, la Cours-d'Augé, la Chevalerie, la Fortranche, Mortagne-la-Vieille, Chaurais, Marsilly, la Chauvinière, Javarzay, Marigny, la Chassagne, Chauvoy, les Dessends, le Fresne, le Vignault, &c.

« Cette illustre famille, originaire de Saint-Maixent, a fourni une longue série « de services militaires, depuis Aymer de Mortagne, tué en défendant la ville de « Poitiers, sous le règne de Charles VI. » (*Affiches du Poitou*, 8 Juillet 1773.)

« Par les titres & contrats de mariage qui existent de cette famille, suivant un « mémoire qui nous a été communiqué, l'origine de sa noblesse paraît remonter « plus loin que 1350. » (*La Chenaye-Desbois.*)

La Chenaye aurait dû dire, comme le fait remarquer le dispositif de l'arrêt rendu par la Chambre souveraine des comptes de Dôle en Franche-Comté, le 20 Décembre 1741, sur le vu de tous les titres de noblesse des Aymer, qui furent alors produits, vérifiés & enregistrés, que la noblesse de cette maison devait remonter à une époque bien antérieure, & être d'origine chevaleresque, puisque JACQUES-AYMER, Chevalier de Saint-Jehan de Jérusalem, Grand-Prieur de Champagne, était arrière-petit-fils de PASCAULT Aymer, vivant en 1350, chef du premier degré régulier. On sait, en effet, qu'il fallait quatre degrés de noblesse paternels & maternels pour être admis dans cet ordre célèbre.

Les documents sur lesquels reposent les preuves de la généalogie de la maison Aymer de la Chevalerie, sont : 1° les preuves faites le premier lundi de Juin 1502, devant une commission de Chevaliers de Saint-Jehan de Jérusalem, pour l'admission de ANTHOINE Aymer dans cet ordre (*Archives de famille*); 2° celles faites en 1789, devant le vénérable chapitre de Saint-Antoine de Vienne (ordre de Malte), lors de l'admission dans ledit chapitre, de Demoiselle LOUISE-VICTOIRE-HENRIETTE-CATHERINE-MONIQUE Aymer de la Chevalerie; preuves conservées dans la famille, ainsi que les précédentes; 3° enfin, les preuves faites devant Louis d'Hozier, Juge

(a) Suivant Vertot & d'Hozier. Cet écusson se voit encore aujourd'hui à une clef de voûte de l'Église de Cours près Champdeniers.

d'armes de France & Généalogifte du Roi, le 19 Janvier 1776, lors de l'admiffion de Louis Aymer de la Chevalerie, aux Pages de S. M. Louis XVI, preuves conservées à la Bibliothèque Impériale à Paris.

Les premiers noms de cette ancienne famille qui figurent dans les annales du Poitou, font :

« Aimers (Gaufridus) *qui vendidit abbati Sancti-Maixenti, pretio quatuor li-* « *brarum, quidquid habebat* in feodo de La Chaptie, *anno* 1277. » (*Gallia Chrift.*, tome II, page 1257.)

« Aymer (le Seigneur) devait rente à Monfeigneur l'Évêque de Poitiers, avant « 1278. » (Beauchet-Filleau, extrait du *Gallia Chrift.*, 350.)

« Sire Guilleaume Aymer, fit ferment d'obeyffance à Monfeigneur Jehan Chan- « dos, Commiffaire du Roy d'Engleterre, en la grant fale de Poictiers, le XXIII jour « du mois d'Aouft, l'an mil CCC foixante & un. » (*Procès-verbal de la délivrance à Jehan Chandos des places françaifes*, publié, d'après le manufcrit du Mufée britannique, par Bardonnet. *Niort, Clouzot*, 1867.)

« Simon Aymer, fit également ferment d'obeyffance à Monfeigneur Jehan « Chandos, Commiffaire du Roy d'Engleterre, en l'oftel des frères Menours de la « ville de Niort, le darrenier jour de Septembre même année. » (*Procès-verbal de la délivrance, &c.*)

La maifon Aymer a fourni un grand nombre de perfonnages diftingués :

1° Dans l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem :

Jacques Aymer, fucceffivement Commandeur de Bures, Beaulne, Efpailly, Voullennes, Normant, Pontaubert, Pontmelvé, la Lande près de Verché & du Temple de la Rochelle, puis en 1505 Grand-Prieur de Champagne. (Vertot, *Histoire des chevaliers de Malte;* de Fourmont; *archives de famille.*)

Anthoine Aymer, neveu du précédent, Chevalier profès le 7 Juin 1502 (Vertot).

Jacques Aymer, frère du précédent, Chevalier profès le 27 Mai 1507, Commandeur de Quimper (Vertot; *Archives de famille.* Preuves de Malte.)

Louise-Victoire-Henriette-Catherine-Monique Aymer de la Chevalerie, reçue Chanoineffe du vénérable chapitre de Saint-Antoine de Vienne, le 15 Août 1789 (preuves manufcrites), fonda, au commencement de ce fiècle, la Congrégation des Sacrés Cœurs & de l'Adoration perpétuelle, dite de Picpus. Elle eft morte en odeur de fainteté le 23 Novembre 1834.

2° Dans l'Églife : plufieurs Prieurs, notamment Charles-Philippe Aymer, Prieur de Ligny en 1764; une Supérieure de l'hôpital d'Angers à la même époque, & dernièrement Madame Louise Aymer de la Chevalerie (Madame Gabrielle), décédée, le 28 Juillet 1866, Supérieure générale de la Congrégation qu'avait fondée Madame Aymer, fa tante.

3° A la Cour : Léonor Aymer, Écuyer de la Reine Catherine de Médicis. (*Bibliothèque Impériale.*)

François Aymer, Maître d'hôtel de François, Duc d'Anjou, fon fils. (*Archives de famille.*)

Louis Aymer & Dominique Aymer, Pages de Louis XVI & de Marie-Antoinette. (D'Hozier, *& Archives de famille.*)

4° Dans l'Armée : René Aymer, Lieutenant général d'artillerie, mort fous Henri IV, Gouverneur de la Baftille. (*Archives du Poitou*, 1773.)

René Aymer, Lieutenant-colonel, commandait un régiment au paffage du Rhin. (*Id.*) Il avait commandé un efcadron de la nobleffe. (*Id.*)

Louis Aymer, Maréchal de camp, Aide de camp de Monfeigneur le Prince de Condé. (*Archives de famille. Miniftère de la guerre.*)

Des récompenfes honorifiques ont été accordées à plufieurs membres de la maifon Aymer. 1° ORDRE DE SAINT-LOUIS : depuis fon établiffement, prefque tous les Aymer ont été décorés de la Croix de cet ordre; 2° TITRES : celui de Comte a été porté avant 1789 par DOMINIQUE Aymer. (*Catalogue des gentilshommes de Saintonge & Archives de famille.*) Celui de Marquis eft ufité depuis plus de quatre-vingts ans, dans les brevets & actes publics, en faveur de l'aîné de la famille.

La maifon Aymer a été maintenue dans fa nobleffe d'ancienne extraction par plufieurs arrêts des Commiffaires pour la recherche des ufurpations des titres de nobleffe, notamment le 21 Juin 1634, par acte donné par les Préfidents & Confeillers de l'élection de Niort; le 23 Septembre 1667, par arrêt de Jacques-Honoré Barentin; le 6 Septembre 1672, par arrêt du Confeil d'État; le 10 Janvier 1699, par fentence de Gilles de Maupou; le 25 Janvier 1715, par fentence de Charles-Bonaventure Quantin de Richebourg; enfin le 20 Décembre 1741, par arrêt de la Chambre des comptes de Dôle.

La filiation fuivie commence vers 1350.

PREMIER DEGRÉ.

PASCAULT Aymer, Varlet (Écuyer), Seigneur de Leffon & de Sainte-Ruhe, eut de fa première femme, dont le nom eft inconnu :

1. JEHAN, l'aîné, qui fuit.
2. JEHANNE, mariée avant 1410 à Mathelin AYMERI, Varlet, tranfigea, après la mort de fon père, le 27 Octobre 1410, avec fon frère aîné.
3. 4. 5. JEHAN, le jeune, & deux autres enfants mentionnés dans cette tranfaction, & dont on ne connaît pas les prénoms.

PASCAULT Aymer avait époufé en fecondes noces Marguerite DE LALYER, fœur de fa belle-fille Ifabeau de Lalyer, femme de Jehan l'aîné. Il ne vivait plus en 1410. Pafcault avait une fœur OLIVE Aymer.

II. DEGRÉ.

JEHAN Aymer I[er], l'aîné, Varlet (Écuyer), Seigneur de Sainte-Ruhe, reçut cette terre de fon père le 8 Septembre 1397, & en rendit aveu & hommage, le 4 Avril 1403, à Guyot Foidi, Écuyer. De fon mariage avec Ifabeau DE LALYER, qu'il avait époufée avant 1397, il laiffa :

1. JEHAN II, qui fuit.
2. Autre JEHAN, Écuyer, Seigneur de la Chaume près Pont-l'Abbé, marié à Demoifelle Jehanne de MAILLÉ, dont il eut :
   CHARLES, Écuyer, Seigneur de la Chaume, marié à Ifabeau PRÉVOUSTE, dont THOMAS, Religieux.

III. DEGRÉ.

JEHAN Aymer II, Écuyer, Seigneur de Sainte-Ruhe & de Lalyer, faifait partie du ban de 1467, comme Brigandinier du Seigneur de Breffuire; il fe maria avant 1438, à Marguerite PIZON, morte vers 1487, dont il eut :

1. JEHAN III, qui fuit.
2. JACQUES, Chevalier de Saint-Jehan de Jérufalem, donna procuration, le 5 Octobre 1491, à JEHAN Aymer, fon frère, pour prendre poffeffion de la Commanderie de Pontmelvès; Grand-Prieur de Champagne en 1505.
3. PIERRE, Écuyer. 4. EUTESSE.

IV. DEGRÉ.

Jehan Aymer III, Écuyer, Seigneur de Saint-Ruhe & de Lalyer, figure dans la montre de Poitiers le 26 Novembre 1491. Il teſta le 22 Février 1507, & laiſſa de ſon mariage, contracté le 23 Février 1470, avec Marie Vernon, fille de noble homme Robert Vernon, Écuyer, Homme d'armes des ordonnances du Roi :

1. Loys, qui ſuit.
2. Anthoine, Chevalier de Saint-Jehan de Jéruſalem, fit ſes preuves en 1502, au grand-prieuré d'Aquitaine.
3. Jacques, Chevalier de Saint-Jehan de Jéruſalem, fit ſes preuves en 1507, Commandeur de Quimper en 1527. (Vertot).

V. DEGRÉ.

Loys Aymer Ier, Écuyer, Seigneur de Sainte-Ruhe, Lalyer & des Deffends, s'allia, par contrat du 13 Décembre 1511, avec Antoinette de Monchy, fille de Meſſire Jehan de Monchy, Chevalier, Seigneur de Maſſy, & de Dame Philippe Surleu, & petite-fille de Madeleine de Montalembert, Dame de Nuchèze (*a*), dont il eut :

1. François, qui ſuit.
2. René, Écuyer, Seigneur de Lalyer, marié en 1515 à Demoiſelle Marguerite Loigné.
3. Trois filles.

VI. DEGRÉ.

François Aymer, Écuyer, Seigneur de Corniou & de Germond, terres qui lui furent données, le 9 Juin 1531, par François de Pamplie, ſon parrain, épouſa, par contrat du 26 Mai 1558, Demoiſelle Jehanne de Saint-Denis. Il reçut, le 23 Novembre 1575, « proviſion de Maiſtre ordinaire d'hoſtel de Monſeigneur François, Duc d'Anjou », fils & frère de Roy (les derniers Valois). Agrippa d'Aubigné parle de lui dans ſes Mémoires (pages 96 & 97). François Aymer ſuivit toute ſa vie la carrière des armes; il jouiſſait dans le Poitou de la plus grande conſidération. Il laiſſa :

1. Jacques, mort ſans poſtérité.
2. Loys, qui ſuit.
3. René, Lieutenant général d'artillerie, mort ſous Henri IV, Gouverneur de la Baſtille.
4. Marie, mariée à Antoine Regnier, Écuyer, Seigneur de Champdevault.

VII. DEGRÉ.

Loys Aymer II, Écuyer, Seigneur de Corniou, Germond, la Mouſſandière & autres lieux, qualifié haut & puiſſant Seigneur, commandait en 1600 pour le Roi une compagnie de gens de pied à Saint-Jean d'Angély, Homme d'armes de la compagnie de deux cents hommes des ordonnances du Roi (1609). Il reçut en la Cour de l'élection de Niort, le 21 Juin 1634, acte de préſentation de ſes titres de nobleſſe. Il avait épouſé en ſecondes noces, par contrat du 23 Août 1604, Renée du Bois, Dame de la Chevalerie, fille de Philippe du Bois, Écuyer, Seigneur du Port & des Portes, de Saint-Mandé, &c., & de Jacquette Prevost; & laiſſa :

1. René Ier, qui ſuit.

(*a*) Le P. Anſelme commet une erreur en diſant, tome VII, page 556, qu'*Edmond de Monchy*, Seigneur de Maſſy, n'eut pas d'enfants de *Madeleine de Montalembert*, ſa ſeconde femme. Le contrat de mariage ici relaté en eſt la preuve.

2. Renée, mariée à Daniel Janvre, Écuyer, Seigneur de la Bouchetière.
3. Marguerite, mariée à Josué Adam, Écuyer, Seigneur de Saint-Denis.
4. Jacquette, mariée en premières noces à René Aymar, Écuyer, Seigneur du Grand-Velours, & en secondes noces à Henri Le Grand, Écuyer, Seigneur de Courpeteaut.

VIII. DEGRÉ.

René Aymer Ier, Écuyer, Seigneur de Corniou, Germond, la Chevalerie & autres lieux, se maria, par contrat du 5 Février 1629, à Demoiselle Julie d'Angliers de Joubert, fille de haut & puissant Claude d'Angliers de Joubert, Écuyer, Seigneur de Mortagne, & de Demoiselle Julie Bizet. Il obtint, le 1er Septembre 1667, un arrêt de Jacques-Honoré Barentin, Commissaire du Roi en Poitou, par lequel lui & ses successeurs en leur postérité, jouiraient des qualités de nobles & d'écuyers, &c. Le 6 Septembre 1672, le Conseil d'État confirma cet arrêt. Il laissa :

1. René II, qui suit.
2. Louis, qui forma la seconde branche rapportée plus loin.
3. Charles, qui forma la branche de la Chevalerie, rapportée plus loin.
4. Jeanne, mariée à René Béjarry, Écuyer, Seigneur du Poyron.
5. Marguerite, mariée à Pierre de Rengues, Écuyer, Seigneur de Grange.
6. Suzanne, mariée à René de Culant, Écuyer, Seigneur de Saint-Mesme.
7. Jacquette, mariée à Samuel du Chesne, Écuyer, Seigneur de Saint-Leger.
8. Claude, mariée à Jacob Puynot, Écuyer, Seigneur de Puychenin.
9. Marie, Dame de Breuilbon, sans alliance.

IX. DEGRÉ.

René Aymer II, Écuyer, Seigneur de Corniou & de Germond, faisait partie des bans de 1690 & 1693, & commandait le deuxième escadron des nobles de la généralité de Poitiers. Il eut de son mariage avec Demoiselle Marguerite de Saint-Quintin de Blet, fille de Daniel de Saint-Quintin, Comte de Blet, Lieutenant général, & de Marguerite Payen :

1. Marie-Élisabeth, mariée à Louis-Alexandre Aymer, Chevalier, Seigneur de Mortagne, son cousin germain.
2. Suzanne-Marguerite, mariée en premières noces à Ch. Le Coq de Saint-Leger, & en secondes noces le 9 Février 1720, à Jacques, Marquis de Bremond, Chevalier, Seigneur de Vernou, Luceray, Mousquetaire du Roi.
3. Anne-Claude, mariée à René-Marie Viault, Chevalier, Seigneur du Breuilhac, le Petit-Chêne, le 8 Décembre 1721.



DEUXIÈME BRANCHE.

IX. DEGRÉ.

Louis Aymer, Écuyer, Seigneur de Mortagne, épousa Demoiselle Marie de Saint-Quintin de Blet, sœur de la femme de René, dont il eut :

1. Louis-Alexandre, qui suit :
2. Charles, mort sans postérité.
3. Marguerite, Religieuse.
4. Jacques, Chevalier, Seigneur de Chaurais, Capitaine de grenadiers, tué au service.

5. Marie-Anne, mariée à Ignace Jarno, Écuyer, Seigneur du Pont & des Groſeilliers.
6. N..., Commandant de bataillon, marié au Pont-Saint-Eſprit.

X. DEGRÉ.

Louis-Alexandre Aymer, Chevalier, Seigneur de Corniou, Germond, Mortagne, épouſa Demoiſelle Marie-Éliſabeth Aymer, Dame de Corniou, ſa couſine germaine, dont il eut :

1. Marie, mariée à Hubert Irland, Chevalier, Seigneur de la Maingoire, Conſeiller du Roi & ſon Procureur au ſiége préſidial de Poitiers.
2. Angélique-Elizabeth, mariée à Pierre-François, Comte de Chabot, Chevalier, Seigneur du Puis.
3. Julie-Thérèse, mariée à René de la Chaussée, Chevalier, Seigneur de Champmargou.



TROISIEME BRANCHE.

IX. DEGRÉ.

Charles Aymer, Écuyer, Seigneur de la Chevalerie, né le 5 Mai 1653, troiſième fils de René Aymer & de Julie d'Angliers de Joubert, épouſa, par contrat du 15 Avril 1682, Demoiſelle Marguerite Bellin, Dame de la Boutaudière, dont il eut dix-huit enfants. Il fut maintenu dans ſes titres de nobleſſe, d'abord par Gilles de Maupou, Commiſſaire du Roi le 10 Janvier 1699, & enſuite par Charles Bonaventure Quantin de Richebourg, Intendant de la généralité de Poitiers, le 25 Février 1715.

Un certificat d'enregiſtrement de ſes armoiries lui fut délivré par d'Hozier le 20 Mars 1699. Charles Aymer ſervit pendant trente ans dans le régiment de Langallerie-cavalerie; il laiſſa neuf garçons qui tous ſont entrés au ſervice :

1. Louis, qui ſuit.
2. Philippe-Julien, Chevalier, Seigneur de Marſilly, Capitaine au régiment du Roi infanterie.
3. Jacques-Henri, Chevalier, Seigneur de la Chauvinière, Garde du Roi.
4. François-Dominique, Chevalier, Seigneur de Javarzay, Capitaine au régiment de Saint-Aignan-cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, marié, à Dôle en Franche-Comté, à Demoiſelle Catherine Maillard de la Chassagne, mort ſans poſtérité. Le 20 Décembre 1741 il obtint arrêt de la Cour des comptes de Dôle de la repréſentation de ſes titres de nobleſſe.
5. Pierre-Paul, Chevalier, Seigneur du Vignault, Capitaine au régiment de Pons, tué en 1727 au ſiége de Bellegrade.
6. Louis-Charles, Capitaine au régiment de Pons, tué en 1734 au ſiége de Philipsbourg.
7. N..., Capitaine au régiment de Normandie, tué au ſiége de Fontarabie.
8. N..., Capitaine de grenadiers, tué en 1734 à la bataille de Guaſtalla.
9. N..., Lieutenant au régiment du Roi.

X. DEGRÉ.

Louis Aymer, Chevalier, Seigneur de la Chevalerie, épouſa, par contrat du

8 Novembre 1721, Demoiſelle Florence GIRARDON, fille de Élie-Jacques GIRARDON, Chevalier, Seigneur des Eſcurolles, & de Demoiſelle Renée-Louiſe PAVIN, de laquelle il eut une nombreuſe poſtérité. Il ſervit pendant dix-huit ans dans les armées françaiſes, il ſe trouva aux funeſtes batailles de Ramillies en 1706, Oudenarde 1708, Malplaquet 1709. Après avoir été bleſſé à la bataille de Denain, en 1712, il ſe retira au château de la Chevalerie. Il laiſſa :

1. LOUIS-RENÉ, qui ſuit :
2. HENRI, appelé le Chevalier de la Chevalerie, Capitaine Aide-major au régiment de Piémont, mort des ſuites de bleſſures reçues à la bataille de Rosbach.
3. LOUIS-CHARLES PHILIPPE, Prieur de Ligny.
4. FRANÇOIS-DOMINIQUE, Chevalier, Seigneur de Marſilly, titré Comte de la Chevalerie, Capitaine au régiment de Piémont, Chevalier de Saint-Louis, marié, le 21 Juin 1773, à Demoiſelle Victoire DE BEAUMONT, Marquiſe d'Echilais, a laiſſé un fils, tué à l'armée de Condé, & une fille, mariée au Comte LEGARDEUR DE TILLY, Officier ſupérieur de marine.
5. CHARLES-MAIXENT, Chevalier, Seigneur du Vignault, Major au régiment de Piémont, a fait les campagnes de l'armée de Condé. Mort ſans poſtérité.
6. LOUISE, mariée à Claude LOUVEAU, Chevalier, Seigneur de la Règle & de Ligny.
7. 8. 9. Trois autres filles, dont une élève de la maiſon royale de Saint-Cyr.

XI. DEGRÉ.

LOUIS-RENÉ, Chevalier, Seigneur de la Chevalerie, Capitaine au régiment de Piémont, Chevalier de Saint-Louis, ſe diſtingua en 1742 au ſiége de Prague, où il fut bleſſé, & fit les campagnes de Flandre. Il épouſa, par contrat du 21 Avril 1753, Demoiſelle Marie-Louiſe GIGOU DE VEZANÇAY, fille de Louis-Alexandre GIGOU, Chevalier, Seigneur de Vezançay, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-colonel au régiment de Marſan, & de Demoiſelle Louiſe de MAUBUÉ DE BOISCOUTAULT. Il a laiſſé :

1. LOUIS, Chevalier de Saint-Louis le 18 Septembre 1797, & du Phénix le 10 Avril 1817, eſt entré aux Pages de la Grande Écurie du Roi, après avoir fait ſes preuves devant Louis d'Hozier le 19 Janvier 1776. Il émigra en 1790 étant Officier au régiment Dauphin-dragons, fut Aide de camp de Monſeigneur le Prince de Condé depuis 1791, & s'acquitta honorablement des commiſſions périlleuſes & délicates dont ce Prince le chargea. Il eut un cheval tué ſous lui à l'affaire du 16 Septembre 1796. Rentré en France avec le grade de Colonel, il obtint celui de Maréchal de camp, le 21 Décembre 1814. Il fut préſenté à la Cour avec le titre de Marquis qu'il portait précédemment (*a*). Le 20 Avril 1816, le Roi lui confia le commandement du département de Seine-&-Oiſe. Il avait épouſé Marie-Zénobie LE CLERC DE VEZINS, dont un fils mort au ſervice; 2° ZÉNOBIE, mariée à Jacques-Paul-Émile DE CHIÈVRES, Officier ſupérieur, démiſſionnaire en 1830; 3° LOUISE, mariée à Charles DE CLERVAUX, Officier de marine.
2. LOUISE-VICTOIRE-HENRIETTE-CATHERINE-MONIQUE, née le 11 Août 1767, Chanoineſſe de Malte & Fondatrice de la Congrégation des Sacrés-Cœurs & de l'Adoration perpétuelle (*b*).
3. RENÉ-FRANÇOIS-DOMINIQUE, qui ſuit.

(*a*) Certificat du Prince de Condé, Brevets & pap. de famille.
(*b*) Voir l'hiſtoire de ſa vie, *Dict. hiſt. du Poitou*, par Beauchet-Filleau, tome I, pages 177-178.

XII. DEGRÉ.

RENÉ-FRANÇOIS-DOMINIQUE Aymer, Chevalier de la Chevalerie, Page de la Reine, le 1er Août 1784, Officier au régiment de la Reine, le 1er avril 1787, puis Receveur général des douanes à la Guadeloupe, le 24 Janvier 1815, Chevalier de Saint-Louis, le 24 Septembre 1814, émigra & épousa, par contrat du 16 Août 1808, Demoiselle Marie-Charlotte-Gabrielle VAULTIER DE MOYENCOURT, fille de Charles VAULTIER DE MOYENCOURT, Officier au service du Roi, & de Demoiselle Henriette-Julie LE MERCIER DE VERMONT, dont il eut :

1. HENRIETTE-CHARLOTTE, mariée à Victor de SARTRE DE SAINT-LAURENT.
2. LOUISE, en religion, Madame Gabrielle, Supérieure générale de la Congrégation que Madame Henriette, sa tante, avait fondée; morte en 1866.
3. HENRI-ÉLOI, qui suit.

XIII. DEGRÉ.

HENRI-ÉLOI Aymer, qualifié Marquis de la Chevalerie, chef actuel de la famille, né le 13 Octobre 1816, a épousé, le 6 Octobre 1840, par contrat reçu par Me. Deloynes, Notaire à Poitiers, Demoiselle Marie-Radegonde-Anastasie-Caroline DE MOUSSY-LA CONTOUR, fille de Charles-René-Robert-Hilaire-Marie-Barbe-Radégonde Comte DE MOUSSY-LA CONTOUR, Officier de cavalerie, & de Demoiselle Anne-Marie-Alexandrine DE GOURJAULT, dont :

1. HENRI-JOSEPH-RENÉ, qui suit.
2. CHARLES-GUSTAVE-HENRI, né le 8 Octobre 1842.
3. CHARLES-LOUIS, né le 4 Juillet 1845.
4. LOUIS-MARIE-RENÉ, né le 16 Mars 1852, mort le 29 Janvier 1863.
5. MARIE-THÉRÈSE, née le 28 Octobre 1857.

XIV. DEGRÉ.

HENRI-JOSEPH-RENÉ Aymer, appelé Comte de la Chevalerie, né le 24 Septembre 1841, marié, le 14 Décembre 1865, à Demoiselle Marie-Augustine DE BEAUMONT D'AUTICHAMP, fille de M. Gabriel DE BEAUMONT, Comte d'Autichamp, & de Demoiselle Aline AGARD DE MAUPAS, dont :

THÉRÈSE, née le 1er Novembre 1866.



BADY (*),

Seigneurs d'Aymeries, de Normont, de Dourlers, de Marolles, de Rouville, etc.

DANS LES COMTÉS DE NAMUR ET DE HAINAULT.



D'Azur à un Lion d'Or, tenant de sa patte droite une Clef à l'antique de même, posée en pal.

UN Certificat donné à Bruxelles, le 30 Octobre 1777, par » Messire Joseph-
» Antoine-Albert Jaerens Conseiller de Sa Majesté l'Impératrice Reine, Premier
» Roi d'Armes dit Toison d'Or en ses Pays-Bas & de Bourgogne, & autres
» Rois & Héraults d'Armes de Sadite Majesté établis ès mêmes Pays, « porte expressément que » l'enchaînement des Titres qui leur avoient été produits
» établissent & affermissent incontestablement *l'état de cette Famille Chevale-*
» *reuse dans l'ordre de la Noblesse;* & que

PREMIER DEGRÉ.

» CHARLES Bady, Ecuyer, connu par des actes des années 1501 & 1523, du
» 18 Mars 1524, & du 1er Avril 1530, épousa Johance DE PREELLES & fut pére
» d'autre CHARLES « ci-après.

II. DEGRÉ.

Noble homme CHARLES Bady, demeurant à Dampremy » épousa par contrat
» du 21 Juillet 1532, Louise STAINIER « & eut le fils qui suit.

III. DEGRÉ.

BERTRAND Bady, qualifié *Noble* & *Ecuyer* dans les différens actes qui le concernent, épousa, par contrat du 22 Juin 1569, Demoiselle Barbe BRUART, fille d'Henry BRUART, Ecuyer; & fit, conjointement avec elle, son testament le 30 Décembre 1621, par lequel ils déclarérent avoir eu de leur mariage les enfans ci-après nommés.

4. MARTIN Bady, suit.
4. LOUIS Bady (suivant des mémoires de famille), Capitaine au Régiment de Horn, fut tué à Nortlingen, le 6 Septembre 1634, sans avoir été marié.
4. JEANNE Bady, connue par deux actes des 24 Juin & 19 Novembre 1587, fut mariée avec Jean YERNARD.

(*) Cette généalogie n'est qu'une reproduction textuelle de celle imprimée du temps de d'Hozier, pour le VIIe registre de son Armorial, dont la publication fut interrompue.

4. Barbe Bady, batifée le 29 Août 1590, époufa Jean des Fossés.
4. Antoinette Bady, connue par un acte du 5 Août 1608, fut mariée avec Pierre Harcq.

IV. DEGRÉ.

Martin Bady, qualifié *Noble* dans les titres qui le concernent, époufa, par contrat du 8 Août 1608, Demoifelle Françoife de Blatton, fille de noble homme Jean-François de Blatton, demeurant à Namur; & de ce mariage naquirent les cinq enfans qui fuivent.

5. Bertrand Bady, continua la defcendance.
5. Martin Bady, batifé le 12 Avril 1619, mort en bas âge.
5. Nicolas Bady, batifé le 12 Avril 1621, Capitaine dans le Régiment du Prince de Ligne, mourut le 25 Février 1663.
5. Catherine Bady, batifée le 24 Septembre 1610, Religieufe au Couvent de la Miféricorde, à Marchiennes-au Pont, Diocèfe de Liége.
5. Barbe Bady, batifée le 9 Août 1612.

V. DEGRÉ.

Bertrand Bady, Préteur de Dampremy, qualifié *Noble* & *Ecuyer* dans les titres qui le concernent, & batifé le 21 Mars 1617, époufa 1° (en 1646 fuivant un mémoire domeftique) Demoifelle Anne-Marie d'Albert, & 2° Demoifelle Hyacinthe du Mont. Il mourut le 29 Mars 1685, & fa veuve le 1er Octobre 1695.

Premier Lit.

6. Pierre Bady, ci-après.
6. Bertrand Bady, batifé le 24 Novembre 1652 & mort en bas âge.
6. Françoise Bady, batifée le 7 Avril 1642.
6. Alexandrine Bady, fut mariée, par contrat du 9 Décembre 1679, avec le Seigneur François-Nicolas de Staignier, fils de feu le Seigneur Robert (ils font ainfi nommés l'un & l'autre dans ce contrat de mariage) & de Demoifelle Marguerite Burlen.

Second Lit.

6. Antoine Bady, mourut Chanoine de l'Eglife Collégiale de St. Amé à Doüay.
6. Lambert Bady, Ecuyer, mourut le 10 Juillet 1711, & de N... du Mont, fa femme, eut un fils qui fuit.
    7. Charles Bady, Capitaine dans le Régiment de Reding Allemand au fervice de France, par Commiffion du 27 Novembre 1707, mourut au mois d'Août 1742, étant alors Commandant de bataillon.

VI. DEGRÉ.

Pierre Bady, qualifié Chevalier, Seigneur d'Aymeries, de Quarte, de Pont, du Sars, de Semouzies, de St. Aubin, de Dourlers, de Hargnies ou de Harnies, de la Porquerie, d'Eftrées, de Fourfy, de Pantigny & de Bois-le-Roi,

Grand Bailly d'Avefnes, Confeiller Secrétaire du Roi, Maifon, Couronne de France & de fes Finances, batifé le 21 Mars 1647, époufa, par contrat du 8 Août 1671, Anne-Charlotte Bodart, fille de Lambert Bodart, Capitaine d'une Compagnie Bourgeoife en la Ville de Namur; fut pourvu d'un Office de Confeiller Secrétaire du Roi, le 3 Mai 1693; fut créé Chevalier aux Eperons dorés & Comte du Palais de Latran par Lettres du Nonce du Pape en France du 20 Mars 1694; fit Hommage à Sa Majefté, le 8 Juillet fuivant de fa Terre d'Aymeries qu'il venoit d'acquérir; & mourut le 25 Novembre 1715, ayant eu de fon mariage les trois enfans ci-après.

7. Charles-Joseph Bady, fuit.
7. Antoine-François Bady, a formé la feconde Branche.
7. Anne-Marie Bady, fut mariée avec le Préfident de Virloys.

VII. DEGRÉ.

Charles-Joseph Bady, Seigneur d'Aymeries, de Pont, de Hargnies, &c. Grand Bailly de Lille & Confeiller Secrétaire du Roi, Maifon, Couronne de France, & de fes Finances, par Provifions du 9 Mai 1716 (Charge vacante par la mort de fon pére), fit Hommage à Sa Majefté de fa Terre d'Aymeries le 15 Décembre 1701 & le 18 Mars 1717; fut reçu Grand Bailly de Lille au mois de Fevrier 1730; & mourut le 4 Avril fuivant. De fon mariage avec Demoifelle Marie-Claire Locart, qu'il avoit époufée le 6 Juin 1701, & qui décéda le 17 Janvier 1761, âgée de 81 ans, il eut les deux enfans qui fuivent.

8. Pierre-Joseph Bady, ci-après.
8. Eugéne-Augustin Bady, Seigneur du Thilloy, batifé le 30 Juillet 1709, fut marié, le 29 Septembre 1736, avec Demoifelle Françoife-Alberique Duretz, qui mourut le 10 Août 1774 & dont il eut une fille qui fuit.
   9. Françoise-Guislaine-Joseph Bady du Thilloy, née le 16 Septembre 1747, a époufé, le 28 Mai 1765, Maximilien-François-Jofeph Luytens, dit *le Vicomte de Boffut,* Seigneur de Boffut fur l'Efcaut, d'Efpargneaux, d'Eftournay, de Foubergue, d'Inglemarets, de Clavante, &c.

VIII. DEGRÉ.

Pierre-Joseph Bady, Seigneur d'Aymeries & de Pont, Grand Bailly de Lille, né en 1702, fit Hommage au Roi de fa Terre d'Aymeries le 8 Mars 1731; fut marié en 1738 avec Demoifelle Marie-Albertine-Amélie Jacobs; mourut le 31 Octobre 1761; & eut de fon mariage une fille unique, ci-après.

IX. DEGRÉ.

Marie-Albertine-Amélie Bady de Pont, Dame d'Aymeries, née le 1er Août 1739, époufa, le 6 Mars 1758, François-Balthazar-Jofeph-Guiflain de Sainte-Aldegonde-de Genech, dit *le Comte de Sainte-Aldegonde,* Seigneur de Mailly, de Rofembois, de Clety, etc.



SECONDE BRANCHE.

VII. DEGRÉ.

Antoine-François Bady de Pont, Seigneur de Dourlers, du Sars, de Fourfy, de Semouzies, de Saint-Aubin, de Normont, d'Arbre, de Ronville, &c., Grand Bailly d'Avefnes, (fecond fils de Pierre Bady, Seigneur d'Aymeries, & d'Anne-Charlotte Bodart) époufa, par contrat du 28 Mars 1708, Demoifelle Marguerite Rouillon-de Castagne, fille de François Rouillon, Ecuyer, Seigneur d'Arbre, & de Demoifelle Marie Grossaux; tefta conjointement avec fa femme le 25 Fevrier 1733; & mourut en 1735. De fon mariage il eut les enfans qui fuivent.

8. Antoine-François-Joseph Bady, Seigneur de Dourlers, fut pourvu de l'Office de Grand Bailly d'Avefnes par Lettres du Duc d'Orléans du 16 Mai 1738, & époufa Demoifelle N..... Lamirault-de Cerny dont il n'a point eû d'enfans.
8. Pierre-Charles-Joseph Bady, mort en bas âge.
8. Bertrand-Joseph Bady de Normont, continue la defcendance.
8. François-Joseph Bady, Seigneur de Ronville, Capitaine au Régiment de Rohan, fut tué à la Bataille d'Ettingen en 1743, fans avoir été marié.
8. Catherine-Françoise Bady.
8. Marie-Joseph Bady.
8. Marie-Thérèse-Charlotte Bady.
8. Marie-Marguerite-Hélène Bady de Dourlers, fut mariée avec René-Alexandre, dit *le Marquis* de Culant, Seigneur de Ciré, de Champfleury, &c., Colonel de Dragons, & mourut à la Rochelle le 14 Janvier 1747.

VIII. DEGRÉ.

Bertrand-Joseph Bady, dit *le Comte de Normont*, Chevalier, Seigneur de Normont, d'Arbre, de Marolles, de Poligny, de Chauffour, de Ronville, & de Bidan, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, ancien Capitaine au Régiment de Rohan & précédemment dans celui de Richelieu-Infanterie, né le 12 Avril 1719, fut marié, par contrat du 17 Fevrier 1750, avec Demoifelle Marie-Françoife-Narciffe-Jofeph de Bande (qui mourut en 1758), fille de Ferdinand-Jofeph Baron de Bande, Seigneur de Rinfart, de laquelle il a les trois enfans qui fuivent.

IX. DEGRÉ.

1. Charles Bady de Normont, Chevalier, né le 21 Juillet 1756, Lieutenant dans le Régiment Royal Dragons.
2. Bertrand Bady de Normont, Chevalier, né le 14 Juin 1758, Lieutenant dans le même Régiment Royal-Dragons.
3. Marguerite-Ferdinande Bady de Normont.

Vu & vérifié par Nous Chevalier, Juge d'Armes de la Nobleffe de France, &c.

d'Hozier-de Sérigny

Certificat (*) *du Premier Roi d'Armes des Pays-Bas, du 30 Octobre 1777.*

Nous Meffire Jofeph-Antoine-Albert Jaerens, Confeiller de Sa Majefté l'Impératrice Douairière & Reine Apoftolique, exerçant l'état de Premier Roi d'Armes, dit Toifon d'Or, en fes Pays-Bas & de Bourgogne, & autres Rois & Hérault (**) d'Armes de Sadite Majefté établis ès mêmes Pays, déclarons que de la part de Meffire Bertrand-Jofeph Bady, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Seigneur de Normont, d'Arbre, Ronville, Marolles, Poligny, Chauffier (***) & Bidan, nous ayant été montré plufieurs papiers, titres & documens, tant originaux qu'authentiques regardant fes états & filiation, afin de vouloir en nos qualités fufmentionnées procéder à l'examen de leur contenu à l'effet de lui en dépêcher tel acte vérificatif qui en réfulteroit; à quoi nous conformans, & le tout meurement confidéré, atteftons que le Requérant eft mafculinement, directement & légitimement iffu d'une Nobleffe ancienne & Chevalereufe de plufieurs fiécles, puifqu'il confte que, conformément à fon extrait de batême, donné, le 22 Fevrier 1777, par Maître Pindupar, Curé de la Paroiffe de Saint-Nicolas en la Ville d'Avefne, duement légalifé le même jour par le Confeiller du Roy & Lieutenant Général du Bailliage & Siége Royal dudit Avefne, Louis-François-Jofeph Pillot, contrefigné par le Commis Greffier Bultot, & muni du cachet de Sa Majefté Très-Chrétienne, imprimé en cire vermeille, il fut batifé en la fufdite Eglife Paroiffiale le 12 Avril de l'an 1719, comme fils légitime de Meffire Antoine-François Bady, Seigneur de Dourlen, Grand Bailly de la Terre d'Avefne, & de Dame Marguerite de Rouillon-de Caftagne, naiffance qui réfulte également du contrat anténuptial fait & paffé entre le Requérant comme futur époux, d'une (****), & Marie-Françoife-Narciffe-Jofeph de Bande, fille de Meffire Ferdinand-Jofeph Baron de Bande, Seigneur de Rinfart, d'autre part, puifque Pierre-Cafimir de Pret, Confeiller au Confeil Provincial de Namur, y comparut comme muni de procuration de la Dame Marguerite Rouillon, veuve de Meffire Antoine-François Bady : ce contrat fait & paffé en ladite Ville de Namur, par double entre parties le 17 Fevrier 1750, nous ayant été produit par extrait tiré, le 22 Fevrier 1777, d'un original par J. Renaut, Notaire Royal au fufdit Bailliage d'Avefne, extrait muni de la légalifation y fuivie ledit jour, fignée, cachetée & contrefignée, comme l'extrait de batême fufmentionné; plufieurs autres titres vérifiant également la naiffance légitime du Requérant, tel qu'une Sentence nous montrée en original, rendue, le 12 Fevrier 1774, au Bailliage & Siége Royal d'Avefne, ainfi que le teftament original de fefdits pére & mére, fait & paffé en la même Ville pardevant le Notaire Royal B. Boffu & hommes de Fief du Hainaut, Goffnin & Durans, le 25 Fevrier 1733, où ces époux difpofans de leurs biens temporels inftituérent pour héritiers le Requérant, leur fils, conjointement avec fes fréres & fœurs par égale parte, lequel nous voyons d'avoir avec fadite époufe procréé deux enfans, favoir Charles & Bertrand Bady, batifés en la fufdite Eglife Paroiffiale de S[t]. Nicolas à Avefne, le premier, le 21 Juillet 1756, & le fecond, le 14 Juin 1758, où le Requérant, leur pére légitime, eft pareillement qualifié de Meffire & fon époufe, leur mére, de Dame, témoin les refpectifs extraits de batême en dépêchés par le fufdit Curé Pindupar le 2 Septembre 1776 et légalifés par le même Lieutenant Général d'Avefne le 4 du même mois, fignés, cachetés & contrefignés en forme; qu'il fe voit en effet par un Certificat donné par le Magiftrat de ladite Ville d'Avefne en leur Affemblée du 24 Août 1757, figné par ordonnance Pirart G. F. cacheté en forme ufitée, & légalifé par le Subdélégué Dumées le jour que deffus, que non-feulement le Requérant, mais auffi fon pére Meffire Antoine-François en fon vivant, Grand Bailly de ladite Terre, & fon ayeul Pierre Bady, Seigneur d'Aymeries, Pont, Sars & Dourlers, qui avoit été revêtu de la même Charge, ont fucceffivement joui des droits & priviléges attachés aux Gentilshommes par les Loix & Coutumes du Pays de Hainaut; la vérification ultérieure de ce que le pére du Requérant étoit effectivement fils dudit Pierre, réfultant de la copie autentique de fon traité de mariage avec Damoifelle Marguerite Rouillon, fon ayeule, paffé à Floreffe pardevant le Notaire Roial Th. Carabin & témoins, le 28

(*) Ce Certificat a été produit en original. En tête eft peint un Ecuffon d'Azur à un Lion d'Or tenant de fa patte droite une Clef à l'antique de même pofée en pal. L'Ecu eft furmonté d'une Couronne d'Or enrichie de fept Perles d'Argent. Supports: deux Griffons d'Or ayant la tête contournée, langués & onglés de Gueules.

(**) Ce mot *Hérault* eft ainfi au fingulier dans l'original.

(***) Ainfi dans l'original. Erreur : c'eft *Chauffour*.

(****) Le mot *part* eft omis dans l'original.

Mars 1708, vû qu'il y compare affifté de Pierre Bady, fon pére, Chevalier, Confeiller-Secrétaire du Roi, Maifon, Couronne de France & de fes Finances, Seigneur d'Aymeries; ces qualités fe trouvans auffi rapellées dans le Relief que, le 8 Juillet 1694, il fit de cette Terre; témoin l'extrait authentique tiré le 15 Janvier 1777 du Regiftre aux Hommages, Raport & Dénombrement des Fiefs tenus du Roy, fitués fous la Prevôté de Maubeuge, & repofant au Greffe du Bureau des Finances & Domaines de la Généralité de Lille; cet extrait étant figné T. C. Hovyn par ordonnance, & muni du cachet de Sa Majefté Très-Chrétienne, imprimé en cire rouge; que ce Pierre Bady, ayeul du Requérant, fut reconnu pour Noble & époufa Anne-Charlotte Bodart, fe voit de certain acte de defhéritance fait de leur part pardevant les Lieutenant & Confeillers de la Souveraine Cour féodale de fon Alteffe Séréniffime Evêque & Prince de Liége le 16 Janvier 1687, où leur mandataire Jaques-Léonard Halloy s'énonce comme commis & conftitué par Meffire Pierre-Bady & Damoifelle Anne-Charlotte Bodart, fon époufe; cet acte étant authentiqué par le Notaire P. J. Dumont le 29 Juillet 1776, légalifé par les Mayeur & Echevins de Haute Cour des Ville & Terre franche de Goffelies, figné par le Greffier J. H. de Liboutton, & cacheté en forme; une expédition authentique donnée par le Secrétaire du Roy, Pommiger, vérifiant qu'il fut réellement revêtu, le 3 May 1693, de l'Office de Confeiller-Secrétaire (*), Maifon, Couronne de France & de fes Finances; & une pareille donnée par le même prouve que Charles-Jofeph Bady, fon fils, Grand-Bailly de Lille, & oncle du Requérant, fuccéda en la même Charge le 8 May 1716, d'autant qu'il confte par l'extrait du Regiftre des morts de Quarte-fur-Sambre, donné par Maître P. J. Lambert, Curé dudit lieu, & légalifé par le Confeiller du Roi, Prevôt Royal, Juge Civil & Criminel des Ville et Prevôté de Bavay, Charles-François Chrifot-Humet, le 24 Septembre 1776, que peu de temps auparavant, favoir le 25 Novembre 1715, le fufdit Pierre étoit décédé; à la requifition duquel, Charles D'Hozier, Juge d'Armes de France, &c., déclara (**) qu'ayant été créé Chevalier il avoit conféquemment droit non feulement de fe qualifier du titre de Meffire & de Chevalier dans tous fes actes & dans toutes les Affemblées de Nobleffe, &c., mais qu'encore dans tous les lieux où il peut avoir occafion de faire repréfenter les Armes de fa Famille qui font *d'Azur à un Lion d'Or tenant de fa patte droite une Clef à l'antique de même pofée en pal*, &c. & pour Supports deux Griffons de même aux têtes contournées, il avoit auffi droit de décorer fes Armoiries d'une Couronne d'Or enrichie de neuf Perles d'Argent, &c., cet acte déclaratoire nous ayant été produit en forme authentique, collationné par ordonnance par le Commis Greffier du Bailliage Royal d'Avefne, Bultot, le 20 Fevrier 1777, légalifé par Louis-François-Jofeph Pillot, Confeiller du Roi, Lieutenant Général Civil & Criminel du même Bailliage, le 22 dudit mois, auffi muni du cachet de Sa Majefté Très-Chrétienne; que ce Pierre étoit fils de Bertrand Bady & d'Anne Marie d'Albert, bifayeux du Requérant, fe trouve avéré par fon extrait de batême donné par Me. Jo. Jaquet en fa qualité de Curé de Dampremy, légalifé par les Mayeur & Echevins de Namur le 6 Novembre 1773, figné par ordonnance, le Greffier abfent, le Faucheur C. J. (***) & muni du cachet de la même Ville, vû qu'il en confte qu'il eft batifé comme tel en l'Eglife Paroiffiale dudit Dampremy le 21 Mars 1647: preuve qui fe trouve confirmée par la copie authentique du contrat anténuptiel, fait & paffé à Namur pardevant le Notaire Pierre Martin & témoins, le 8 Août 1671, avec la fufdite Anne-Charlotte Bodard, où Bertrand Bady, Ecuier, bifayeul du Requérant, comparut comme partie faifant pour Pierre Bady, fon fils, laquelle copie fe trouve également munie d'une légalifation en forme en donnée par les Mayeur & Echevins de Goffelies le 30 Juillet 1776; la qualité de Noble dans le chef dudit Bertrand fe trouvant encore rapellée dans d'autres titres nous exhibés, notanment dans un extrait authentique tiré par le Notaire P. J. Dumont, de réfidence à Jumet, de la légalifation de fon teftament opérée pardevant les Mayeur & Echevins de la Haute Juftice de Liége en 1686, où il eft nommé Sire Bertrand Bady, Ecuier : cet extrait légalifé comme le précédant; que nous le voions encore qualifié de Seigneur & Noble Bertrand Bady dans l'extrait du contrat de mariage d'entre fa fille Alexandrine & le Seigneur François-Nicolas Steignier, fait & paffé, le 9 Décembre 1679, pardevant Maître Pierre Charlier, Curé de Dampremy, nous produit en forme authentique & formellement légalifé par les gens de Loi de Goffelies fufmentionés; l'extrait donné par Maître J. Jacquet, Curé de Dampremy, & légalifé en forme, nous atteftant que le même Bertrand Bady y eft

(*) Les mots *du Roy* font omis dans l'original.
(**) On auroit dû ajoûter dans l'original *le* 24 *May* 1694.
(***) C'eft-à-dire fans doute *Commis Juré*.

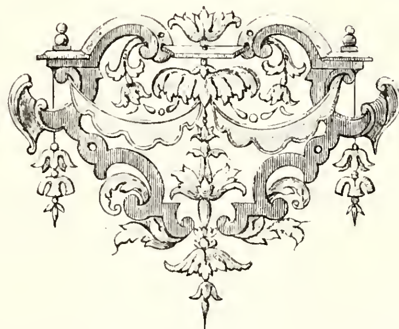
batifé le 1er. Mars 1617 comme fils de Noble Martin Bady & de Françoife Blatton, trifayeux du Requérant; & de pareils extraits de leurs autres enfans confirment cette alliance & la Nobleffe de ces époux : filiation qui fe confirme d'ailleurs par la copie authentique dépêchée par ledit Notaire P. J. Dumont & légalifée en forme ufitée de certain acte de tranfport opéré pardevant la Juftice dudit Dampremy, le 8 Octobre 1648, d'autant que Sire Jaques Bady y réclame pour fes frére & mére, les fufdits Bertrand Bady & Françoife de Blatton; oui, non feulement cette alliance fe trouve confirmée par le contract anténuptiel de ces époux, du 8 Août 1608, paffé pardevant Mre. Thomas Poirart, Curé dudit Dampremy. & témoins, nous montré en copie authentique en dépêchée en forme ordinaire, mais ce document prouve en même tems la naiffance Noble dudit Martin : comparurent en perfonne, y eft-il dit, Bertrand Bady, Noble homme, fe faifant fort pour Martin Bady, fon fils, d'une part, & Noble homme Jean-François de Blatton, demeurant à Namur, partie faifant pour Damoifelle Françoife de Blatton, fa fille, d'autre &c. La preuve de ce que le même Martin étoit le fils non feulement dudit Bertrand, mais auffi de Damoifelle Barbe Bruart, quartayeux du Requérant, eft contenue au teftament conjonctif de ces époux, paffé pardevant Mre. Henry Dauvagne, comme Curé de Dampremy, & témoins, le 30 Décembre 1621, puifqu'ils y rapellent ledit Martin Bady en qualité de leur fils aîné : piéce pareillement revêtue de fes authenticité & légalifation, & où la qualité de Noble dans le chef de ces teftateurs y eft auffi reconnue. La Nobleffe ultérieure ainfi que l'alliance defdits Bertrand Bady & Barbe Bruart fe trouvent encore averées par le contrat de mariage avenu entre eux au lieu de Marchienne-au-Pont, pardevant le Notaire Nicolas Hamikart & certains témoins, le 22 Juin 1569, qui s'énonce en ces termes : *at* efté conclud & contracté le mariaige d'entre Bertran Bady, fils Noble homme Charles Bady, demeurant à Dampremy, (quintayeul du Requérant) & Damoifelle Barbe Bruart fille de Sire Henry Bruart, etc. d'où réfulte pareillement que cette alliance étoit Noble & que ce Bertrand Bady eut pour pére Charles Bady; contrat authentiqué par le même Notaire Dumont & fecondé de fa légalifation formelle. L'alliance du même Charles Bady avec Louife Stainier étant établie par leur contrat de mariage fait & paffé pardevant Antoine Pirquet, Notaire de la Cour Spirituelle à Liége, & témoins, le 21 Juillet 1532, autentiqué par le Notaire Hubert-Jofeph Loumaye dudit Liége, & formellement légalifé par les Echevins de la même Cité le 18 Août 1777, figné F. L. Bronwier *pro* Ghifels & duëment cacheté; titre qui dicte encore la qualité Noble non feulement de ces époux mais auffi de Charles Bady premier du nom, fextayeul du Requérant, attendu qu'*elle* dit : font comparu Charles Bady, Ecuier, partie faifant pour Sire Charles Bady, fon fils, &c. Ledit Bady pére ayant encore été reconnu Noble dans certain autre acte publicq conventionel paffé pardevant les Mayeur & Echevins de Chaftelet-fur Sambes le 18e. jour du mois de Mars de l'an 1524, nous produit en copie authentique dépêchée par le Notaire Genet de réfidence à Goffelies & légalifée en forme ufitée le 29 Juillet 1777 par la Haute Cour de la même Ville : comparut pardevant nous, y eft-il dit, Charles Bady Ecuier; & cette même piéce prouve fon mariage, puifqu'elle pourfuit & Johance de Preelles femme & époufe audit Charles, &c. Plufieurs autres documens confirmans la même qualité, tels qu'un acte d'arentement de certains biens fait pardevant les Echevins de la Cour de Jumet le premier Avril 1530 authentiqué par le fufdit Notaire P. J. Dumont & légalifé par les Mayeur & Echevins dudit Goffelies; la copie authentique dépêchée par le Sieur Huart, Greffier de Dampremy, & légalifée par les Bailly, Mayeur & Echevins du Magiftrat de la Ville de Charleroy, figné P. Bourdon, Greffier, & cacheté en forme accoutumée, d'un acte de conftitution de rente héritable, piéce tirée comme la précédente de fon original en parchemin & datée de l'an 1523; & un autre document authentique de l'année 1501, figné & légalifé de même que celui de 1523, contenant l'achapt de quelques prés fitués à Laifne : cet acte étant opéré pardevant les Mayeur & Echevins des trois Cours tréfonchiéres d'Otto d'Outremont audit Laifne. Maintes munimens ultérieurs qui ne fe trouvent ici particuliérement rapellés prouvent ainfi que ceux déjà cités les filiation & Nobleffe ancienne du Requérant depuis le fufdit Charles Bady, premier du nom, qui, étant déjà marié au commencement de 1500, doit probablement avoir vécu dès l'an 1470, dont le Requérant eft conféquemment defcendu en ligne légitime, directe & mafculine, titrée de Sire, de Meffire, de Chevalier, d'honorable perfonne, de Noble homme, & d'autres épitétes illuftres; de forte que l'encheinement de ces titres établiffent & affermiffent inconteftablement l'état de cette Famille Chevalereufe dans l'ordre de la Nobleffe.

En foi de quoi lui avons fait dépêché, ſigné, muni de nos Armes & Sceaux de nos reſpectives Charges Roiales, & donné cette en la Chambre Héraldique à Bruxelles le 30 Octobre 1777. (*Signé*) J. A. A. Jaerens 1777, B. Jaerens, G. A. Labina dit Labiniau, Phil. O Kelly, (*& ſcellé en placard de quatre* (*) *Sceaux. Enſuite eſt écrit*) Je ſouſſigné, Secrétaire de Sa Majeſté Impériale & Royale en ſon Conſeil Souverain ordonné en Brabant, certifie que Meſſire Joſeph - Antoine - Albert Jaerens, Bartholomé Jaerens, Gille-Ange Labiniau, & Philippe O Kelly, qui ont ſigné l'acte ci-deſſus, ſont Rois & Hérauts d'Armes tels qu'ils s'y qualifient, & qu'à tous actes ainſi par eux ſignés ſe donne pleine foi & croïance tant en Jugement que partout ailleurs. En témoignage de quoi j'ai ſigné cette & y appoſé le cachet ſecret de Sa Majeſté ce 31 Octobre 1777. (*Signé*) de la Haye, (*& ſcellé en placard du cachet ſecret de S. M. Impériale & Royale.*)

(*) Celui de Joſeph-Antoine-Albert Jaerens paroît être aux Armes de ſa Famille & n'être pas celui de ſon Office. Celui de Bartholomé Jaerens repréſente les Armes du Duché de Brabant & autour on lit ces mots : *S. du Roy d'Armes de Lothier & de Brabant.* Celui de Gille-Ange Labiniau repréſente les Armes du Comté de Flandres & autour on lit ces mots : *S. du Roy d'Armes de Flandres.* Enfin celui de Philippe O Kelly repréſente les Armes du Comté d'Haynault & autour on lit ces mots : *le Roy d'Armes d'Haynault.*

Vu & vérifié par Nous Chevalier, Juge d'Armes de la Nobleſſe de France, &c.

d'Hozier-de Sérigny



DE BAILLON, .

Comtes de Baillon, anciens Seigneurs de Forges, Chanay, Louauville, Valences, Olinville, Janvrys, Thimécourt, &c., Barons de Bruières.

EN BEAUCE ET EN ISLE DE FRANCE.



De Gueules à une Tête de Léopard d'or, bouclée du même. COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *Deux Lions.* DEVISE : Zitto!

La famille de Baillon, originaire d'Italie, vient des BAGLIONI de Pérouſe. D'après les généalogies manuſcrites conſervées à la Bibliothèque Impériale (*a*), ſa filiation remonte en France à :

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE de Baillon, Chevalier, tué à la bataille de Poitiers en 1356 (*b*). Son fils :

II. DEGRÉ.

GUY de Baillon, Seigneur de Louauville, en Beauce, fut Guidon de la compagnie du Capitaine La Hire.

III. DEGRÉ.

MATRY de Baillon, Seigneur de Louauville, fils du précédent, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415, fut père de :

IV. DEGRÉ.

MICHEL de Baillon, Seigneur de Louauville, Vicomte de Caudebec (*c*), eut de ſa femme Jeanne LE SEIGNEUR D'ESPRETOT, trois fils :

1. PIERRE, qui ſuit.
2. ADAM, auteur de la branche des Seigneurs de Valences, rapportée plus loin.
3. CLAUDE, Lieutenant d'une compagnie de gens de pied en Italie, ſous Horace Baglioni.

V. DEGRÉ.

PIERRE de Baillon, Seigneur de Louauville, Vicomte de Caudebec en 1530, Prévôt général de l'artillerie de France, eut de ſa femme Roſe DE MONTDOUCET, un

(*a*) Fonds Harlay, vol. 299, f. 18660, fol. 50-55. — Cabinet des titres, fonds d'Hozier : doſſier de Baillon.

(*b*) Il fut enterré au couvent des Frères Prêcheurs de la même ville, & inſcrit au regiſtre avec la déſignation ſuivante : *Meſſire Pierre de Baillon, neveu du Maréchal de Baillon.* Ce dernier perſonnage, qu'on trouve mentionné dans toutes les généalogies de Baillon, a juſqu'à préſent échappé à toutes les recherches.

(*c*) Cette charge paraît avoir été héréditaire dans la famille pendant pluſieurs générations.

fils, qui fuit, & une fille Rose, mariée en Février 1538 à Jean de la Saussaye I[er] du nom, Écuyer, Seigneur de Brézolles (*a*), dont elle fut feconde femme.

VI. DEGRÉ.

Odet de Baillon, Seigneur de Forges, Vicomte de Baillon (*b*) & Vicomte de Caudebec, Secrétaire du Roi & Tréforier de fa maifon, Commiffaire des guerres en 1568, Tréforier général de la marine du Levant, mort en 1573, avait époufé, le 21 Février 1557, Jeanne Le Crec ou Le Crey (*c*), fille d'Antoine Le Crec, Seigneur de Grandmaifon, & de Marie du Thier, & eut de ce mariage :

VII. DEGRÉ.

Claude de Baillon, Écuyer, Seigneur de Forges & de Bajolet, Secrétaire du Roi en 1580, Grand Audiencier de France, puis Maiftre des comptes, le 17 Novembre 1598 (*d*), tefta le 1[er] Mai 1618. Il avait époufé Nicole Hector de Marle, fille de Chriftophe, Seigneur de Verfigny, & d'Antoinette Briçonnet. De cette union font iffus :

1. Alexandre, qui fuit.
2. Claude de Baillon, Écuyer, Seigneur de Valences, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, époufa, le 3 Juillet 1641, Françoife de Bourdeaux, fille de Jean de Bourdeaux, Secrétaire du Roi, & de Marie Beauclerc. Il ne laiffa pas d'enfants.
3. 4. 5. Trois filles.

VIII. DEGRÉ.

Alexandre de Baillon, Seigneur de Forges & de Bajolet, mort en 1644, avait époufé en premières noces, en 1622, Joachine du Mesnil-Simon, & en fecondes noces, le 29 Avril 1634, Marguerite de Besançon, fille de Charles de Besançon, Seigneur de Thimécourt. Elle partagea, le 4 Janvier 1646, étant déjà veuve, la feigneurie de Thimécourt, avec fa fœur Marie, mariée à Louis de Thurin.

Du premier mariage vinrent :

1. Robert, qui fuit.
2. Jérôme de Baillon, Seigneur de Beauvoir, en Vendomois, marié, le 31 Août 1652, à Anne Thiboust.
3. François de Baillon, Seigneur de la Bretonnière, marié en 1655 à Gabrielle du Val, fille de Jacques, Seigneur d'Épizy, & d'Anne de Polliart.
4. Jacqueline de Baillon, mariée à Jérôme de Polliart, Seigneur de la Cave.

Les enfants du fecond lit furent :

5. Charles de Baillon, époufa, le 1[er] Octobre 1665, Gabrielle de Braque, & fut auteur de la branche de Thimécourt, dont on va parler à la fin de cette notice.
6. Claude de Baillon, Seigneur de Thimécourt, époufa, le 14 Novembre 1669, Françoife de Berey, dont il n'eut que deux filles : Marie-Anne & Jeanne-Élisabeth, reçues à Saint-Cyr le même jour 22 de Juin 1686 (*e*).

(*a*) Contrat de mariage, copie fur parchemin dans les Archives de la famille de La Sauffaye.

(*b*) On conferve au Cabinet des titres plufieurs de fes quittances, dont une, du 5 Janvier 1569, eft fignée : *Le Viconte de Baillon*, & celle du 1[er] Janvier 1572, commence par ces mots : « Nous Odet, *Viconte de Baillon, Efcuier, Seigneur de Forges*, Commiffaire ord. des guerres, &c. »

(*c*) Plufieurs généalogies lui donnent pour femme Jeanne *Le Tixier* ou *du Tixier*.

(*d*) M[lle] Denis, *Armorial de la Chambre des comptes*, t. II, p. 184.

(*e*) Preuves de Saint-Cyr, vol. cotté A. fol. 340 (Bibl. Imp.).

7. Philippe-Auguste de Baillon, Seigneur de la Cour & de Morfontaine.
8. Marie de Baillon.

IX. DEGRÉ.

Robert de Baillon, Écuyer, Seigneur de Forges, aſſiſta aux batailles de Fleurus & de Staffarde. De ſon mariage avec Marie d'Eudemare, il eut un fils, qui ſuit, & deux filles.

X. DEGRÉ.

Jean-Claude de Baillon, Ecuyer, Seigneur de Forges, l'un des deux cents chevaux-légers de la garde du Roi, en 1702, puis Maréchal des logis des chevaux-légers, tué à la bataille de Malplaquet, en 1709. Il avait épouſé Barbe Ferré, dont il eut deux fils & quatre filles. L'aîné fut :

XI. DEGRÉ.

Cosme de Baillon, Chevalier, Seigneur de Forges, Brigadier des mouſquetaires, épouſa Marie-Anne Duval, dont il eut un fils & une fille. Il ne vivait plus en 1762.

XII. DEGRÉ.

Cosme de Baillon, Chevalier, Seigneur de Forges, Chanay & autres lieux, Capitaine au régiment de Vaubecourt-infanterie, partagea pluſieurs ſucceſſions, le 12 Février 1762, 4 Juillet 1768 & 18 Août 1775 (*a*), avec ſa fœur Marie-Anne, mariée à Joſeph de Challange, Chevalier, Seigneur de la Liègue & autres lieux. De ſon mariage avec Marie-Henriette Édeline, il eut :

XIII. DEGRÉ.

Cosme-Gérard de Baillon, Seigneur de Forges, qualifié Comte de Baillon (*b*), né le 17 Septembre 1770, Mouſquetaire noir en 1814, Chevalier de la Légion d'honneur, épouſa Demoiſelle Agathe-Henriette Duport, fille d'Adrien Duport, Député de la nobleſſe de Paris aux États généraux en 1789, puis Membre de l'Aſſemblée conſtituante, & de Henriette de Thubeuf. Il eſt mort en 1838, laiſſant deux enfants :

1. Rodolphe-Charles, qui ſuit.
2. Christiane-Agathe de Baillon, mariée à Aimé, Comte de la Rivière-Prédauge.

XIV. DEGRÉ.

Rodolphe-Charles, Comte de Baillon, ſeul repréſentant de ſa famille, né le 2 Juillet 1816, a épouſé, en 1849, Mademoiſelle Charlotte-Cécile de Mériage, fille du Général Baron de Mériage & de Mademoiſelle Eſther-Auguſtine Gibert.



BRANCHE des SEIGNEURS de VALENCES.

V. DEGRÉ.

Adam de Baillon, Seigneur de Valences, Notaire & Secrétaire du Roi, & Greffier au Parlement de Rouen, épouſa en premières noces Philippe Vaultier, veuve du

(*a*) Archives de la famille. (*b*) *Almanach Royal*, 1817 à 1824. (Capitaines d'état-major de la garde nat.)

Seigneur de Janillac; & en fecondes noces Jeanne Le Clerc. Il fut auffi Envoyé diplomatique en Angleterre & dans le Levant. De fon premier mariage il eut :

1. Adam de Baillon, qui fuit.
2. Jean de Baillon, auteur de la branche d'Olinville, rapportée plus loin.
3. Jean de Baillon, le jeune.
4. Radegonde de Baillon, mariée à Nicolas de Beauclerc.

VI. DEGRÉ.

Adam de Baillon, II du nom, Seigneur de Villiers & de Valences, époufa Anne de la Saussaye, fa coufine, fille de Jean de la Saussaye, I[er] du nom, Seigneur de Brezolles, & de Jeanne de Morvilliers. De ce mariage il eut :

1. Adam, qui fuit.
2. Louis de Baillon, Sieur de la Boiffière, mort fans poftérité.
3. Charles de Baillon, Doyen & Baron de Meung-fur-Loire.
4. Anne de Baillon, mariée à Jean Jaupitre, Seigneur d'Eftiolles, Conflans & La Chefnaye, Secrétaire du Roi & Tréforier général de France.
5. 6. Deux autres filles.

VII. DEGRÉ.

Adam de Baillon, III du nom, Seigneur de Valences, époufa Renée de Maillard, fille de Nicolas, Seigneur de la Boiffière. De ce mariage vinrent :

1. Adam de Baillon, qui fuit.
2. Alphonse de Baillon, mort fans alliance.
3. Roberte de Baillon, mariée à Chriftophe de Villequoi ou Villeroy, Écuyer, Seigneur de Thionville (*a*).
4. Marguerite de Baillon, femme de Gabriel de Cocherel, Seigneur des Roches.
5. Catherine de Baillon, morte fille.

VIII. DEGRÉ.

Adam de Baillon, Écuyer, Seigneur de Valence, époufa, par contrat du 11 Décembre 1610, Julienne de l'Hospital, fille de Julien de l'Hospital, Seigneur de la Renardaye, en Bretagne, & de Françoife Le Prestre de Lezonnes. De ce mariage :

1. Adam de Baillon.
2. Louis de Baillon.
3. René de Baillon.



BRANCHES DES SEIGNEURS D'OLINVILLE ET DE JANVRYS.

VI. DEGRÉ.

Jean de Baillon, Écuyer, Seigneur de Janvrys, d'Invilliers, de la Broffe, de Marmaulx, d'Andoville en Beauvoifis, Baron de Bruières & du château d'Olinville, Tréforier de l'épargne du Roi en 1561, Garde du fceau aux obligations du vicomté

(*a*) Cabinet des titres : Partage du 17 Janvier 1617.

de Caudebec (*a*), époufa, en premières noces, Valentine Le Clerc, fille de Michel, Seigneur de Maifon-fur-Seine, Contrôleur de l'Écurie du Roi. De ce mariage vint Guillaume de Baillon, qui continue la filiation. De fa feconde femme, Marie de Hacqueville, il eut :

1. Michel de Baillon, mort fans enfants.
2. Charles de Baillon, mort fans enfants.
3. Geneviève de Baillon, mariée à Pierre Chaudron, Seigneur de Maridon.
4. Marie de Baillon, mariée à René Crespin, Seigneur du Gaſt & des Loges, Préfident des Comptes à Paris.
5. Anne de Baillon, femme de Pierre de l'Estoile, Grand Audiencier, l'auteur des *Mémoires*.
6. Françoise de Baillon, femme de Gilles Jourdain.
7. Jean de Baillon, Seigneur de Janvrys, époufa en 1587 Sufanne du Tixier, fille de Charles du Tixier, Seigneur des Maifons, de Boishenou & de Vefville, en Beauce, & d'Anne du Moulin. Il eut de ce mariage :
   I. Jacques de Baillon, dont il fera parlé plus loin.
   II. Marthe de Baillon, mariée en 1621 à Charles Becquet, Seigneur de Cormont, près Abbeville.

VII. DEGRÉ.

Guillaume de Baillon, Seigneur de Louans & de Rouville, Confeiller du Roi & Maiſtre ordinaire en la Chambre des comptes à Paris (13 mai 1568), époufa, en premières noces, Marie Seguier, fille de Nicolas & de Claude de la Forge (*b*); & en fecondes noces Charlotte Briçonnet, fille de Jean Briçonnet, Préfident en la Cour des Aides à Paris (*c*). Du premier mariage il n'eut que deux filles :

1. Valentine de Baillon, mariée à François Bernard, Seigneur de Foras, Gouverneur de Nogent-fur-Seine.
2. Radegonde de Baillon, mariée à Jean Miron, Seigneur de Bonnes, Confeiller au Grand Confeil.

Du fecond mariage vinrent :

1. Jean de Baillon, Seigneur Châtelain de Louans, Ecuyer de la Reine Anne d'Autriche, affifta au fiége de Montauban, en qualité de Lieutenant de la Meſtre-de-camp au régiment de Picardie. Il époufa Anne Laubigeois, fille de Pierre Laubigeois, Auditeur des comptes, & d'Anne Luillier, fœur du Préfident. Il n'eut pas d'enfants de cette union.
2. Jean-Paul de Baillon.
3. Charlotte de Baillon, époufa : 1° Nicolas Foucault, Seigneur de Maudetour; 2° Jacques de Poissy, Seigneur de Cléry.
4. Michelle de Baillon, époufa Philippe, Marquis de Guiry, appartenant à l'une des plus anciennes familles du Vexin français.

Et trois autres filles.

VIII. DEGRÉ.

Jacques de Baillon, neveu du précédent, Seigneur de Janvrys, Gentilhomme de la chambre du Roi, né le 11 Avril 1592, eut deux fils :

1. Pierre de Baillon, qui fuit.

(*a*) Toutes ces qualités font énoncées dans un contrat d'acquifition, en parchemin, daté du 5 Avril 1567.
(*b*) P. Anfelme, *Hiſtoire des Grands Officiers*, t. VI, p. 568. (*c*) *Ibid.*, p. 429.

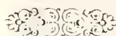
2. Germain de Baillon, tué à la bataille de Fleurus.

IX. DEGRÉ.

Pierre de Baillon, Seigneur de Janvrys & autres lieux, Écuyer de la maifon du Roi, eut un fils, qui fuit.

X. DEGRÉ.

Jacques de Baillon, II du nom, Écuyer, Seigneur de Janvrys, mort fans poftérité.



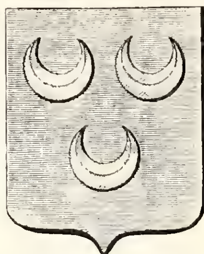
La Branche de Thimécourt, iffue de Charles de Baillon (IXe Degré), s'eft éteinte en la perfonne de Alexandre de Baillon, Comte de Baillon, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel du régiment de Boulonais à la retraite de Prague, en 1741, puis Gouverneur des îles d'Hyères, mort vers la fin du fiècle dernier.



LE BAILLY D'INGHUEM,

Anciens Seigneurs d'Inghuem.

EN ARTOIS.



D'Azur à trois Croiffants d'Or, pofées deux & un. CIMIER : *un Griffon iffant d'Or, armé & lampaffé de Gueules.* SUPPORTS : *deux Griffons d'Or.* COURONNE : *de Comte.* DEVISE : Virtute crefcent. CRI D'ARMES : *Béthune! Béthune!*

Cette ancienne famille eft originaire d'Artois où elle était connue dès le XIV[e] fiècle dans la perfonne de :

PREMIER DEGRÉ.

JEAN I[er] LE BAILLY, dit *Camus*, Seigneur de la Cour de Beaumont, Lieutenant-général du Gouverneur de Béthune. Il époufa Marie DE HAZACQUE, dont :

1. JEAN Le Bailly, qui fuit.
2. MARGUERITE Le Bailly, époufe d'Honoré DE BLONDEL.

II. DEGRÉ.

JEAN II Le Bailly, dit auffi *Camus*, époufa Peronne DE GROSPRÉ, dont il eut :

1. JEAN Le Bailly, Grand Prieur de l'abbaye de Saint-Vaaft à Arras.
2. PIERRE Le Bailly, qui fuit.

III. DEGRÉ.

PIERRE Le Bailly, époufa Jeanne LE MARCHAND, fille de Guillaume LE MARCHAND. De ce mariage naquit ROLAND, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

ROLAND Le Bailly, Colonel au fervice du Roi de France & Lieutenant d'une compagnie de cent hommes d'armes fous les ordres du Duc d'Aumale, fut tué le 19 Décembre 1562 à la bataille de Dreux. Il fut inhumé dans la nef méridionale de l'églife abbatiale de Saint-Victor à Paris, fous une pierre bleue ornée de fes armes & portant cette infcription : *A la mémoire du valeureux Chevalier* ROLAND LE BAILLY, *Colonel*, &c. (*a*)

Il avait époufé Marguerite LE WATHIER, dont il eut :

(*a*) Gaillard, *Bruges & le Franc*, t. IV, p. 313.

1. Jean Le Bailly, qui ſuit.
2. Simon Le Bailly, nommé Receveur de Pernes le 22 Octobre 1555. Il ne laiſſa pas de poſtérité de ſa femme Marie Bontemps.

V. DEGRÉ.

Jean Le Bailly, épouſa Marguerite Desjardins, fille de Jean Desjardins, Écuyer, Seigneur d'Orlencourt, & de Philippine d'Offines, & eut de ce mariage :

1. Pierre Le Bailly, Avocat au Conſeil d'Artois, décédé le 3 Août 1585. Il avait épouſé Marie de Belvalet, fille de Pierre Belvalet, Écuyer, dont il laiſſa :
   I. Michel, Religieux à Anchin.
   II. Pierre, Archidiacre & Vicaire général.
2. Renon Le Bailly, qui ſuit.

VI. DEGRÉ.

Renon Le Bailly, Seigneur d'Inghuem, Plénipotentiaire du Roi d'Eſpagne à la paix de Vervins, en 1598, Ambaſſadeur des Archiducs Albert & Iſabelle à la cour de France, épouſa Catherine de Mangnij, fille de Jean de Mangnij, Écuyer, Seigneur d'Éguinegatte; de ce mariage naquirent :

1. Jean-Baptiste Le Bailly, qui ſuit.
2. Charles Le Bailly.

VII. DEGRÉ.

Jean-Baptiste Le Bailly, Seigneur d'Inghuem, Préſident du Conſeil d'Artois, né le 4 Août 1581, épouſa Iſabelle de Mailly Couronnel dont il eut :

VIII. DEGRÉ.

Philippe Le Bailly, Seigneur d'Inghuem, né en 1612, épouſa Juſtine Carins, fille d'Adrien Carins & de Pétronille Van de Walle; de cette union naquit :

IX. DEGRÉ.

Adrien Le Bailly, Écuyer, Seigneur d'Inghuem, épouſa Marie-Robertine Zeghers, fille de Guillaume Zeghers & de Jeanne-Albertine Pally; il eut de ce mariage :

X. DEGRÉ.

Joseph-Adrien Le Bailly, Écuyer, Seigneur d'Inghuem, épouſa, le 22 Octobre 1718, Marie-Charlotte de Schietere de Damhoudere, Dame de Tilleghem, fille de Jacques & d'Anne-Caroline de Vooght; de ce mariage :

XI. DEGRÉ.

Philippe-Joseph Le Bailly, Seigneur d'Inghuem, qui épouſa, le 19 Mars 1750, Anne-Joſéphine Veranneman, fille de Simon Veranneman & de Marie-Anne Vanaltere; ils donnèrent le jour à :

XII. DEGRÉ.

Ignace-Philippe-Joseph, qualifié Comte Le Bailly d'Inghuem (*a*), ancien Officier de cavalerie, Chevalier de l'ordre de Charles III d'Efpagne & de l'Éperon d'or de Rome, vint s'établir en France en 1796 & fe maria à Aire en Artois, en 1797, à Adélaïde-Charlotte Le Vasseur, fille de Charles-François Le Vasseur, Écuyer, Seigneur de Bambecque, ancien Capitaine de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Isbergue Le Roy d'Amélincourt, dont il eut trois enfants :

1. Renon-Marie, qui fuit.
2. Télesphore-Joseph, dont il fera parlé plus bas.
3. Adélaïde-Charlotte, née à Aire en 1800, époufa à Hinges en 1822 François Le Boucq de Ternas, Chevalier de Malte, de la Légion d'honneur, ancien Auditeur & ancien Sous-préfet.

XIII. DEGRÉ.

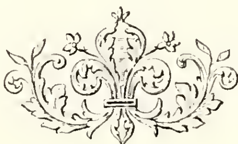
Renon-Marie, Comte Le Bailly d'Inghuem, né à Aire en 1798, ancien Garde du corps, ancien Maire & Capitaine de Sapeurs-pompiers de la ville d'Aire, Confeiller municipal & Vice-préfident du bureau de bienfaifance, né à Aire en 1798, époufa à Hinges en 1839 Émilie-Adélaïde-Marie-Anne-Caroline Mortier, fille d'Hector, Baron Mortier, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Receveur général du département de la Lys, frère du Maréchal de ce nom, & de Catherine-Jofephe Triquet. Elle eft décédée à Paris le 15 Janvier 1868. De ce mariage il eut un fils :

Arthur-Jean, né à Béthune le 6 Décembre 1839.

Télesphore-Joseph Le Bailly d'Inghuem, né à Aire en 1802, époufa le 5 Septembre 1826, à Neulette, où il réfide actuellement, Marie-Jofephe-Louife-Aline de Briois, fille de Louis-Robert de Briois, Baron d'Angres, & de Marie-Françoife-Elifabeth de Louvencourt-Beaupré, dont :

1. Marie-Arthur, né à Neulette en 1827.
2. Charles-Marie-Arthur, né à Neulette en 1842.
3. Berthe-Marie-Mathilde, née à Neulette en 1847.

(*a*) Il figure avec ce titre dans tous les actes notariés faits tant pour lui que pour fes fils, & dans les lettres émanant des autorités, telles que la grande chancellerie de l'ordre de la Légion d'honneur & la Sous-Préfecture de Béthune. Un acte de notoriété, du 21 Juillet 1858, paffé devant Me E. Debuire, Notaire à Aire, attefte « que « Ignace-Philippe-Jofeph Le Bailly, à la rentrée des Bourbons en 1814, a repris fon titre de Comte qu'il a « conftamment porté jufqu'à fon décès (1er Avril 1849) », & que depuis cette époque « fon fils aîné, M. Renon-Marie, a porté le titre de Comte ». Un pareil acte du 28 Décembre 1859 conftate également « qu'il a toujours été reconnu comme Comte ». Il réfulte auffi d'un certificat du Greffier du Tribunal de 1re inftance de l'arrond. de Béthune, que M. Le Bailly d'Inghuem, étant Maire de la commune d'Hinges, depuis le 6 Juin 1824 jufqu'au 6 Mai 1830, fignait les actes de fa commune avec le titre de Comte.



DE BALATHIER,

MARQUIS ET COMTES DE LANTAGE, ANCIENS PAIRS DE FRANCE,

Anciens Seigneurs de Lantage, de Vilargoix, &c.

EN DAUPHINÉ, EN CHAMPAGNE ET EN BOURGOGNE.



De Sable à une Fasce d'Or. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Sauvages.*
DEVISE : Prudentia & virtus.

La généalogie de cette famille, dont nous allons donner la continuation, se trouve au IVe Regiſtre de cet Armorial, p. 63-76.

BRANCHE DE BALATHIER-LANTAGE.

X. DEGRÉ.

LOUIS-JULES, Marquis de Balathier, Comte de Lantage, Chevalier, Seigneur de Lantage & de Villargoix, Capitaine commandant dans le régiment d'Artois-dragons & Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, a fait la repriſe de fief de la terre de Villargoix, le 22 Mars 1777, & a épouſé, par contrat du 4 Février 1779, Marie-Françoiſe-Diane DE LA GARDE DE CHAMBONAS, fille de très-haut & très-puiſſant Seigneur Meſſire Antoine-Dominique DE LA GARDE, Comte DE CHAMBONAS, Seigneur de Preſſy, d'Allenches, du Cheyla, d'Ailly, du Breuil, &c., ancien Officier au régiment des gardes françaiſes, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, & de très-haute & très-puiſſante Dame Marie-Louiſe-Madeleine DE DIENNE DE CHEYLADET. Le Marquis de Balathier eſt décédé le 11 Avril 1811. Il avait eu de ſon mariage :

1. MARIE-LOUIS-CHARLES-JULES de Balathier, né le 29 Novembre 1784, décédé en Juin 1797.
2. MARIE-ROGER-ELIE-HENRI, dont l'article ſuit.
3. MARIE-SCIPION-JOSEPH-GABRIEL-FRANÇOIS, auteur de la branche de *Balathier-Conygham,* rapportée plus loin.
4. MARIE-ANTOINETTE-CATHERINE-DIANE de Balathier, née le 1er Décembre 1781, mariée en 1806 avec Marie-Hector, Comte DE LA RODDE; décédée le 11 Janvier 1867.
5. MARIE-ARMANDE de Balathier, née le 16 Juin 1783, mariée en 1804 avec Bé-

nigne-Ferdinand, Comte DE MOYRIA-CHATILLON; décédée le 3 Mars 1809.

6. MARIE-CHARLOTTE-ROSE-JOSÉPHINE de Balathier, née le 10 Novembre 1792, mariée, le 27 Février 1816, avec Gui-Pierre, Comte DE VILLELUME.

Frères & sœurs de LOUIS-JULES.

1. ANTOINE-MARIE de Balathier, né le 7 Juillet 1743, reçu, le 16 Avril 1744, Chevalier de justice & de minorité dans l'ordre de Malte.
2. HENRI-ÉLIE-VICTOR de Balathier, Comte de Lantage, né le 10 Décembre 1750, reçu, le 3 Avril 1751, Chevalier de l'ordre de Malte de minorité. Il devint Commandeur du petit temple de Dijon en 1788. Émigré en 1791, étant Major aux chasseurs de Cantabres, il est rentré en France en 1814, a été retraité Maréchal des camps & armées du Roi en 1817 & est devenu, par son ancienneté, Grand Bailli de Morée. Il est décédé en 1828.
3. JOSEPH-CHARLES-PHAL de Balathier, né le 6 Février 1752, Prêtre, Chanoine-Comte du chapitre de Saint-Claude, déporté en 1792, Chanoine de la cathédrale d'Autun, décédé en 1829.
4. LOUIS-PIERRE de Balathier, né le 16 Mai 1754, reçu de minorité, le 30 Octobre de la même année, Chevalier de l'ordre de Malte. Capitaine au régiment de Rouergue, émigré en 1791, retraité Major en 1817, décédé le 1er Novembre 1827, Commandeur de l'ordre de Malte.
5. BENIGNE-PIERRETTE de Balathier, née le 18 Avril 1745, décédée en 1772.
6. ALEXANDRINE-SUZANNE-GABRIELLE de Balathier, née le 1er Juin 1753, Chanoinesse-Comtesse du noble chapitre de Saint-Martin de Salles, en Beaujolais, décédée en 1815.
7. JEANNE de Balathier, née le 16 Juillet 1755, Chanoinesse-Comtesse du même chapitre, décédée en 1812.
8. JEANNE-JULIE de Balathier, née le 30 Janvier 1761, élève de Saint-Cyr, épousa, en 1785, Antoine, Vicomte DE BALATHIER DU GOUFFIER, son cousin germain, fils de Gui-Claude, Capitaine au régiment de Rouergue.

XI. DEGRÉ.

MARIE-ROGER-ÉLIE-HENRI, Marquis de Balathier-Lantage, Chevalier, né le 17 Octobre 1787, reçu de minorité, le 17 Janvier 1788, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, a épousé, le 7 Juin 1813, Rose-Apolline DE THIEFFRIES-BEAUVOIS, fille du Comte DE THIEFFRIES-BEAUVOIS, ancien Capitaine au régiment de Bourgogne cavalerie, Chevalier de l'ordre de Saint-Louis; le Marquis de Balathier-Lantage est décédé le 30 Décembre 1865. Il avait eu de son mariage :

1. MARIE-BÉNIGNE-LOUIS-EDME, dont l'article suit :
2. MARIE-OCTAVE-HYACINTHE, Comte de Balathier-Lantage, dont il sera parlé après son frère aîné.
3. MARIE-FÉLICIE de Balathier, née le 15 Novembre 1815, mariée, en 1842, à Jean-Victor DE MÉRIC DE BELLEFON, mort à Montebello, Colonel du 91me de ligne, Commandeur de la Légion d'honneur.
4. MARIE-BÉATRIX-LOUISE de Balathier, née le 1er Mars 1818, mariée, en 1842, à Sébastien DE MÉRIC DE BELLEFON, Officier de la Légion d'honneur, Major au régiment d'artillerie à cheval de la garde, retraité en 1866.

5. Marie-Apolline-Olympe-Alix de Balathier, née le 21 Février 1820, mariée, en 1845, à Stephen de Moréal.
6. Marie-Rose-Henriette-Amélie de Balathier, née le 13 Février 1822, mariée, en 1844, à Tony de Comeau de Charry, ancien Officier au 4me régiment de ligne.
7. Marie-Françoise-Élisabeth de Balathier, née le 4 Juin 1824, Religieuse au couvent de la Visitation de Dijon.
8. Marie-Julie-Louise de Balathier, née le 18 Mai 1826, décédée le 29 Janvier 1847.
9. Marie-Henriette-Philomène de Balathier, née le 21 Avril 1840, mariée, en 1861, à Auguste de Burtel de Chassey.

XII. DEGRÉ.

Marie-Benigne-Louis-Edme, Marquis de Balathier-Lantage, Chevalier, né le 15 Novembre 1829, sorti de l'École militaire de Saint-Cyr le 1er Octobre 1851, Officier au 73me régiment d'infanterie de ligne, a épousé, le 21 Août 1854, Henriette-Adélaïde-Élodie de Bonnafos, fille de Joseph-Thimothée, Baron de Bonnafos, ancien Commandant de cavalerie, Officier de la Légion d'honneur, & de Henriette Charlotte-Armande-Émilie de Berbis. De ce mariage sont issus :

1. Marie-Henri-Louis-Élie, né le 12 Mars 1861.
2. Marie-Élie-Henri-Félix-Victor, né le 26 Mai 1862.
3. Marie-Roger-Henri-Joseph, né le 21 Mai 1865.
4. Marie-Ernest-Henri-Edme-Octave, né le 5 Novembre 1867, mort le 1er Avril 1868.
5. Marie-Armande-Henriette-Marguerite, née le 19 Octobre 1855.
6. Marie-Guillemette-Louise-Timothée-Appoline, née le 21 Août 1858.
7. Edmée-Marie-Henriette-Catherine-Édile, née le 16 Novembre 1859.
8. Gabrielle-Marie-Élisabeth, née le 6 Octobre 1863.

XII. DEGRÉ.

Marie-Octave-Hyacinthe, Comte de Balathier-Lantage, Chevalier, né le 29 Juin 1834, a épousé, le 7 Septembre 1857, Marie-Marguerite Pelletier de Chambure, fille d'Andoche Pelletier de Chambure, propriétaire de Lachaux, commune d'Alligny, dont il reçut en dot la terre des Granges ou de Nailly-le-Haut, où il fit construire une habitation. De ce mariage sont issus :

1. Marie-Madeleine-Henriette, née le 29 Mai 1859.
2. Marie-Andoche-François-Joseph, né le 16 Décembre 1860, mort le 29 Avril 1864.
3. Marie-Pierre-Claude-Joseph, né le 29 Juillet 1864.
4. Marie-Jules-Henri-André, né le 17 Décembre 1865.



BRANCHE DE BALATHIER DE CONYGHAM.

XI. DEGRÉ.

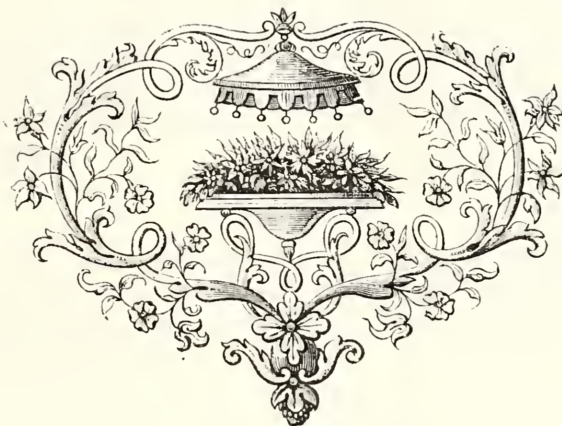
Marie-Scipion-Joseph-Gabriel-François, Comte de Balathier-Lantage, Chevalier, né le 9 Mars 1798, Capitaine commandant au premier régiment de carabiniers, marié, par contrat du 17 Octobre 1827, avec Marie-Louiſe de Conygham, fille de Joſeph-Delphine-Hyacinthe, Marquis de Conygham, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant colonel de la légion de Roger de Damas, a été autoriſé, par une ordonnance royale, en date du 27 Août 1826, à ſubſtituer au nom de Lantage celui de Conygham. De ce mariage ſont iſſus :

1. Marie-Olympe-Félix-Alfred, dont l'article ſuit.
2. Joséphine-Marie-Delphine de Balathier-Conygham, née le 2 Septembre 1828, mariée, le 21 Octobre 1850, à Louis-Joſeph-Edgar, Baron d'Anglejan.

XII. DEGRÉ.

Marie-Olympe-Félix-Alfred, Comte de Balathier-Conygham, Chevalier, né le 13 Octobre 1833, marié, par contrat du 5 Août 1866, à Louiſe-Charlotte du Cauzé de Nazelle, fille de Hérard, Marquis du Cauzé de Nazelle, ancien Capitaine au 1er huſſards, Chevalier de 2me claſſe de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Eſpagne, & de Louiſe-Caroline Dupleix de Mézy. De ce mariage eſt iſſue :

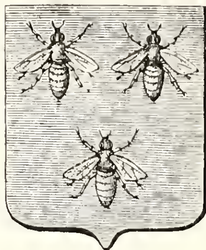
Marie-Caroline-Edith de Balathier-Conygham, née le 8 Décembre 1867.



DE BARBERIN,

EN ANGOUMOIS ET EN GUYENNE.

Famille originaire d'Italie.



D'Azur à trois Abeilles d'Or, posées deux en chef & une en pointe.

L'illustre maison de Barberin, originaire d'Italie, où elle tira son nom de celui de la petite ville de Barberino, en Toscane, a donné à sa patrie un Pape, Urbain VIII, plusieurs Cardinaux & un poëte, François de Barberin; comme la mère de ce dernier était de Florence, il alla s'établir dans cette ville.

PREMIER DEGRÉ.

Jean de Barberin, Écuyer, Seigneur de la Mirande & de Chaulnes, arrière-petit-fils de Jean, qui va suivre, a établi sa descendance en ligne directe de Guillaume de Barberin, natif de Florence, qui se réfugia en France avec Marie de Médicis, à l'époque des guerres d'Italie, & vint s'établir à Confolens, dans l'Angoumois, où il acquit les terres du Ponteuil & du Monteuil. Ce Guillaume se maria à Angoulême avec Demoiselle de Sainte-Maure, le 6 Novembre 1451 (*a*).

Jean de Barberin, Écuyer, Seigneur de Ponteuil, fut déclaré noble de race par Arrêt de la Cour des Aides de Paris, du 21 Mars 1600, dans lequel sont visés les titres de sa généalogie.

II. DEGRÉ.

Nicolas de Barberin, natif d'Angoulême, Avocat au Parlement de Bordeaux, se maria dans cette ville avec Demoiselle Françoise de Savignac. Ses lettres de licence écrites sur parchemin lui furent délivrées à Bordeaux, le 22 Juin 1615; il eut un fils, qui suit.

III. DEGRÉ.

Pierre de Barberin, Écuyer, né à Bordeaux, épousa, le 6 Octobre 1640, Demoiselle Michelle de Pacot (*b*). Il fut fait Gentilhomme de Monseigneur le Prince de Conti, le 31 Mars 1653, par brevet écrit sur parchemin & signé de la main d'Armand de Bourbon (*c*). Son fils fut :

(*a*) Tout cela est établi & constaté par la généalogie dressée sur les titres originaux produits & présentés par ledit Jean de Barberin, Écuyer, Seigneur de la Mirande & de Chaulnes, par le Chevalier de Chevillard, Généalogiste du Roi & Historiographe de France, & certifié par lui, le 26 Mai 1724.

(*b*) Contrat de mariage. (*c*) Original.

IV. DEGRÉ.

Hyacinthe de Barberin, né à Bordeaux, où il se maria, le 11 Août 1692, avec Demoiselle Pétronille Poitevin (*a*). Il fut Capitaine au régiment de Normandie. Après avoir produit les preuves exigées devant la Commission du Roi, constatant que ses armoiries consistaient en *trois Abeilles d'Or en champ d'Azur*, il les fit enregistrer au Grand Armorial de France, le 29 Novembre 1697, suivant certificat délivré sur parchemin (*b*) par Charles d'Hozier, Conseiller du Roi & Garde de l'Armorial Général de France. Son fils fut :

V. DEGRÉ.

Hyacinthe de Barberin, II du nom, né à Bordeaux en 1703, s'y maria le 21 Février 1738, avec Demoiselle Angélique de Saint-Angel (*c*). Il fut Capitaine au régiment de Brieux, & eut pour fils unique :

VI. DEGRÉ.

Pierre de Barberin, II du nom, Écuyer, Seigneur de Lamothe, né le 11 Septembre 1744, fut Lieutenant au régiment d'Hainault, par commission datée de Versailles le 1er Février 1762, signée Louis (*d*); puis Chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, le 8 Février 1798 (*e*), & ensuite Capitaine d'infanterie, par commission donnée à Paris, le 25 Juin 1816 (*f*). Il figure sur la liste des membres de l'ordre de la noblesse de la sénéchaussée de Guienne, convoqués pour l'élection des députés aux États généraux (*g*). De son mariage avec Demoiselle Suzanne de Belhade, qu'il avait épousée le 5 Juillet 1768, dans la chapelle de son château de Lamothe, commune de Lansac, près Bourg-sur-Gironde, il eut six enfants :

1. Jean de Barberin, né le 2 Avril 1769, mort le 6 Août de la même année.
2. François de Barberin, qui suit.
3. Henri-Ignace-Charles-Louis de Barberin, né le 7 Mars 1772, mort la même année.
4. Rose de Barberin, née le 7 Janvier 1774, morte le 29 Février 1776.
5. Jean-François-Philibert de Barberin, né le 23 Janvier 1775, mort le 5 Février 1795.
6. Gabrielle de Barberin, née le 28 Septembre 1777, encore vivante.

VII. DEGRÉ.

François de Barberin, seul survivant des enfants mâles, né le 15 Janvier 1771, au château de Lamothe, fut Maire de la commune de Lansac pendant 18 ans, & Percepteur des finances pendant 23 ans. Il se maria, à Bourg-sur-Gironde, le 19 Septembre 1805, avec Demoiselle Catherine Peychaud, dont il eut trois enfants :

1. Pierre de Barberin, né à Bourg-sur-Gironde, le 18 Janvier 1807, mort la même année.
2. Jean-Alcide de Barberin, qui suit.

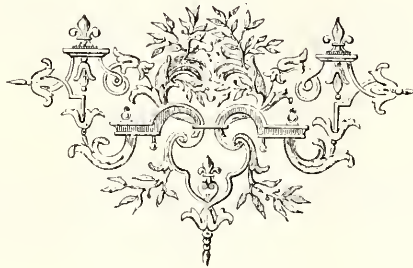
(*a*) Contrat de mariage. (*b*) Original. (*c*) Contrat de mariage. (*d*) (*e*) (*f*) Original. (*g*) O'Gilvy, *Nobiliaire de Guienne*, t. I, p. 198.

3. Pierre-Alphonse de Barberin, né le 9 Novembre 1815, en ce moment, Curé de la paroiffe de Civrac, arrondiffement de Blaye.

VIII. DEGRÉ.

Jean-Alcide de Barberin, né à Bourg le 29 Janvier 1809, préfentement Percepteur des finances à Bourg-fur-Gironde, s'y eft marié, le 2 Septembre 1845, avec Demoifelle Pétronille-Amélie Chenu, dont il a trois enfants :

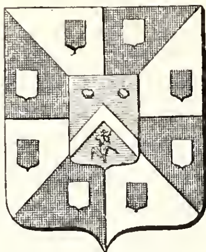
1. Marie-Catherine-Jeanne de Barberin, née le 18 Juin 1846.
2. Jean-François-Joseph-Alcide de Barberin, né le 9 Novembre 1847, ancien élève de l'École polytechnique, Officier d'artillerie.
3. Pierre-Cyprien-Hyacinthe-Antony de Barberin, né le 15 Septembre 1849.



DE BARTHÉLEMY,

Fief de la Grange d'Hastel.

EN CHAMPAGNE.



Gironné d'Argent & de Sable de huit pièces, à l'Orle de huit écussons de l'un en l'autre ; sur le tout : d'Azur au Chevron accompagné de deux Cailloux & d'un Lys de jardin, le tout d'Argent (a). Casque *de trois quarts.* Cimier : *Un écusson de Sable soutenu par deux Dragons issants.* Supports : *Deux Dragons.* Devise : Quod natura dedit, tollere nemo potest.

Le plus ancien auteur connu est Lambertus Bartolomæi ou de Barthélemi, dénommé *Civis Lingonensis* dans un accord du 8 Mai 1371 entre l'Évêque & le Chapitre de Langres (*b*), Notaire de la Cour épiscopale en 1407 (*c*). Il fut probablement père de :

PREMIER DEGRÉ.

Mongin Bartolomæi ou de Barthélemy (ces deux dénominations sont employées comme pour le précédent), Conseiller de ville en 1476 (*d*), Commissaire de l'artillerie de Langres (*e*). Il eut pour fils :

II. DEGRÉ.

Mongin-Louis de Barthélemy, Bourgeois de Langres en 1490, vivant encore en 1544 avec sa femme Catherine de Sancey, fille de Raimbaut de Sancey, Écuyer, Seigneur d'Aubepierre, & de Marguerite de Rennecourt (*f*). Il eut trois fils dont deux Religieux : l'un Prieur de Frolois en Auxois, l'autre des Jacobins de Langres, & une

(*a*) Les armes sont constatées par un dessin tracé au commencement du XVIIe siècle, portant la signature de *François* de Barthélemy, ci-après dénommé & en outre la date de 1681, avec la signature de *J. B.* de Barthélemy, & par les deux poinçons d'acier ayant servi à *Jean-Baptiste* de Barthélemy, comme Prévôt royal de Coiffy & comme Juge de Soyers.

(*b*) Bibl. Impériale, f. lat. ms. 5191, n° 265. — Autre acte, du 13 Mai 1371, relatif à une transaction au sujet de la juridiction de l'Évêque & du Chapitre, dans lequel figurent parmi les témoins, folio 22, *Dominus Bartholomeus,* maître de la maison Dieu de Suxy & *Lambertus Bartholomei, Civis Lingonensis.* (Arch. départementales de la Haute-Marne, fonds du Chapitre.) — L'orthographe de ce nom a été définitivement rétablie par jugements des tribunaux civils d'Angers, du 5 Juillet, 1859, & de Reims, du 4 Janvier 1861.

(*c*) Actes du 7 Juin, 14 Juillet & 16 Déc. 1407. (Archives de Langres : fonds du Chapitre, liasse de Bar-sur-Seine.)

(*d*) Conclusion du Conseil de ville, du 2 Juillet 1476. (Arch. munic. de Langres.)

(*e*) Conclusion à l'Assemblée de la Pentecôte, 1476. (Arch. munic. de Langres.)

(*f*) Ce mariage est constaté par un passage de la *Décade de Jean Vignier,* manuscrit sur l'histoire de Langres (Bib. Impériale, fonds Saint-Germain, n° 2026). Il mentionne Raimbaud *de Sancey,* Seigneur d'Aubepierre, Procureur général de la ville de Langres, comme ayant eu de sa femme, Marguerite *de Rennecourt* : Thierry, marié en 1512 à Didière Girault, fille du Seigneur de Seymoutier, Capitaine de Chevau-legers, & trois filles unies à Martin de Bar, à *Mongin de Barthélemy* & à Jean Contest.

fille mariée à Jean GARNERY, Avocat, dont le fils épousa Demoiselle DELECEY DE CHANGEY.

III. DEGRÉ.

LOUIS de Barthélemy (*a*), fils du précédent, Échevin de Langres en Mai 1540 (*b*), Procureur de l'Évêché (*c*), inhumé en l'église des Jacobins de Langres, avec sa femme Anne-Marguerite PHILIPPES. Ils eurent six fils :

1. SIMON, qui suit.
2. PIERRE, Avocat au Parlement, Député de la ville de Langres aux États de Blois, en 1577 (*d*), qui fit souche avec Madeleine MAIGNIEN, fille de Jean MAIGNIEN, Écuyer, Seigneur de Drosson, Bailli de Langres en 1575. Son fils, PIERRE, né le 28 Septembre 1572, fut en 1605 Greffier de la Cour de l'obédience épiscopale, & mourut sans alliance; sa fille aînée MARGUERITE, née le 18 Décembre 1575, filleule de Jean Roussat, épousa Nicolas SELLIER, fils d'une Demoiselle ROUSSAT & parent de Sainte Jeanne DE CHANTAL. Ses deux autres filles furent unies à Mongin POINCARRÉ & à Maurice PRIVEY, Avocats à Langres.
3. JEAN, Lieutenant du bailliage de Langres (Juin 1558) (*e*), fit également souche; il eut d'Agnès DE MAINDREVILLE : FRANÇOIS, qui épousa Demoiselle Nicole DE SERCEUIL, & n'eut qu'un fils, mort au service, sans alliance; ANNE, mariée à Jean CRESSONNIER, Avocat.
4. GUILLAUME, Moine à Citeaux.
5. NICOLAS, Bénédictin à Auxerre.
6. FRANÇOIS, mort au service.

IV. DEGRÉ.

SIMON de Barthélemy, reçu Docteur en médecine à Montpellier, mort le 30 Avril 1577, enseveli auprès de son père. Il avait épousé, en 1568, Anne BRUCHIER, fille d'Antoine BRUCHIER & de Guillemette L'ESCORCHET, petite-fille de Jean DE SAINT-BEROINGT, Écuyer (*f*). De cette union :

V. DEGRÉ.

CLAUDE de Barthélemy, reçu, le 11 Janvier 1603, Avocat au siége royal de Langres (*g*), marié, le 8 Février 1605, à Magnence CONTEST, fille de Pierre CONTEST, Écuyer, Seigneur de Séraulmont, & de Anne GASTEBOIS, dont un frère était Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (*h*); de ce mariage vinrent :

(*a*) On trouve son nom comme dizainier sur une liste de contributions volontaires pour achat d'armes, en 1527. (Arch. munic. de Langres.)

(*b*) Arrêt du Parlement sur procès pour les octrois, du 6 Mai 1540.

(*c*) Procès de l'Évêque contre Jean de Giey & Simon de Mauléon, Chevaliers, pour un bois à Verseilles en 1550.

(*d*) Nous trouvons Maître *Pierre* Barthélemy, Secrétaire du Duc de Nemours, pourvu, en Juin 1592, de l'office de Contrôleur de la douane de Lyon, sans payer finances, en récompense de ses services. Ayant été en rapport à Blois avec les Princes de Guise, il est plus probable que c'est ce même Pierre qui s'attacha à leur parti.

(*e*) Acte d'assemblée pour l'assiette d'un impôt, du 21 Juin 1558. — Une sentence de l'official de Langres, du lundi après la Saint-Martin d'hiver 1552, mentionne « *Johannes Bartholomei, jurisperitus curie nostre.* » (Arch. de la ville.)

(*f*) Contrat de mariage conservé par la famille. Les deux oncles de *Anne* étaient, l'un, Pierre de Saint-Beroingt, Homme d'armes des ordonnances du Duc de Lorraine; l'autre, Nicolas Bruchier, Chanoine à Chaumont.

(*g*) Brevet conservé par la famille. — *Claude* est qualifié noble homme dans l'acte de naissance de G. Provanchière, le 7 Mai 1638. (Paroisse SS. Pierre & Paul de Langres.)

(*h*) Contrat conservé par la famille.

1. Pierre, qui fuit.
2. Anne, née à Langres le 30 Septembre 1607, morte Supérieure des Annonciades de cette ville, en 1684.
3. Philippe, mariée à Simon Mariet, dont le petit-fils fut Maire royal de Langres en 1727, & Procureur du Roi en la Maréchauffée; morte le 13 Septembre 1693.
4. Marguerite, mariée à Simon Parisot, Lieutenant au Bailliage de Nogent; veuve avant 1657, morte le 7 Novembre 1685, fans hoirs; enterrée aux Jacobins de Langres.

VI. DEGRÉ.

Pierre de Barthélemy, né le 14 Octobre 1606, Avocat en la Prévôté royale de Coiffy, qualifié également Noble homme dans tous les actes notariés & publics (*a*); inhumé dans l'églife de ce bourg, le 11 Mars 1681. Il avait époufé Marie Mathié du Cray, fille de François Mathié du Cray, Confeiller Secrétaire du Duc de Lorraine, Châtelain de Fontenoy (*b*), & de Renée Le Gros, morte le 25 Avril 1688, enfevelie près de fon époux. De cette union il eut :

1. Étienne, né le 10 Octobre 1651, mort jeune.
2. Jean-Baptiste, qui fuit.
3. Anne, née le 1er Mai 1644, mariée à Pierre Carbelot, Gentilhomme de la vénerie du Prince de Condé, neveu de Jacques Marion, Secrétaire du Prince de Condé, & petit-neveu de l'Abbé Carbelot, Aumônier de Henri IV.
4. Agnès, née le 4 Janvier 1648, mariée à Étienne Thévenot, Sieur de Maroife, morte le 16 Juin 1709, s'étant remariée avec Jean Barillot, bourgeois de Langres.
5. Jeanne, née en 1661, morte le 31 Décembre 1691, inhumée en l'églife de Varennes.

VII. DEGRÉ.

Jean-Baptiste de Barthélemy, né le 14 Juillet 1654, Avocat en la prévôté royale de Coiffy, le 27 Juillet 1683, Sieur de la Grange d'Haftel, par fon aïeule Renée Le Gros (*c*), mort le 3 Octobre 1724 (*d*); il avait époufé Barbe Aubert, fille de Ifaac Aubert (d'Arc) & de Bonne Petitjean de Marcilly, décédée le 2 Mai 1702; tous deux enfevelis dans la chapelle Notre-Dame de Pitié, de l'églife de Coiffy, qui avait été fondée par la famille (*e*). Il laiffa de fon mariage un fils, qui fuit.

(*a*) Ces actes font confervés dans les archives de famille, 1643, 1645, &c. Il eft qualifié de même dans tous les actes de naiffance de fes enfants. (Paroiffe SS. Pierre & Paul de Langres.)

(*b*) Le frère de Marie, François *Mathié du Cray*, Lieutenant criminel au préfidial de Langres, époufa Églantine *de Montarby*, fille du Seigneur de Fléville & de N. *Millet;* il mourut en 1701.

(*c*) Hastel était un domaine ifolé, compofé de quatre-vingts hectares & fitué dans la paroiffe de Coiffy-la-Ville, vendu le 9 Octobre 1592 par le prieuré de Varennes à Guillaume Le Gros, Procureur du Roy en la prévôté de Coiffy-le-Château, moyennant la fomme de mille écus, pour être poffédé comme fief, fuivant fentence du bailliage royal de Langres du 23 Août 1607. Il échut audit Barthélemy par fa mère Marie *Mathié du Cray*, petite-fille dudit Guillaume *Le Gros*. (Groffe en parchemin, arch. de la famille. — Terrier de Champagne, enregiftrements des 30 Septembre & 9 Octobre 1678, avec déclaration que ce domaine « eft tenu en franc-aileu du Roy.»)

(*d*) Son teftament, daté du 29 Octobre 1716, porte : « Je défire d'eftre inhumé dans l'Églife dudit Coiffy dans la fépulture de mes ancêtres joignant le baluftre de la chapelle de Saint-Nicolas, vis-à-vis l'autel de la Sainte-Croix. »

(*e*) Cette chapelle fut fondée par Claude Le Gros, Prévôt royal de Villers-le-Pautel, & par Anne Vofgien, fa femme, en 1618 : la fondation fut renouvelée par M. de Barthélemy, quand il époufa Agnès Le Gros, dont ledit Claude était trifaïeul; fes defcendants en confervèrent la direction & la garde jufqu'à la révolution. (Archives de la Chapelle, confervées par la famille.)

VIII. DEGRÉ.

Jean-Baptiste de Barthélemy, né le 21 Février 1688, Juge de la feigneurie eccléfiaftique de Soyers, le 24 Mai 1709, Confeiller & Avocat du Roi en la prévôté de Coiffy, le 28 Mai 1711, Préfident-Prévôt en 1714 (*a*), mort le 30 Janvier 1757, ayant époufé, le 29 Août 1713, fa coufine iffue de germain, Agnès Le Gros, fille de Claude Le Gros, Prévôt royal de Bourbonne, & de Marie Cousin, laquelle était fille elle-même d'un Garde du corps du Roi; décédée le 13 Août 1776, enterrée en l'églife Saint-Martin de Langres. Ils eurent trois fils & une fille :

1. Jean-Baptiste, Sieur d'Haftel, né le 10 Juin 1714, Directeur des fervices d'adminiftration militaire à Landau (*b*); marié, en 1739, à Élifabeth Le Clerc, fille d'Arnold Le Clerc, Commiffaire royal aux fortifications d'Alface, & d'Élifabeth Klingerin; mort le 7 Décembre 1783, ayant eu de ce mariage trois enfants :

   I. François de Barthélemy, Sieur d'Haftel, appelé *M. d'Haftel*, né le 10 Octobre 1743, Enfeigne au régiment d'Alface en 1756, Major du régiment de Bouillon où il rétablit la difcipline, le 8 Janvier 1779, du régiment d'Alface le 10 Janvier 1781, Chevalier de Saint-Louis le 29 Juillet 1781, Gouverneur de Bourg-en-Breffe en 1785, mort à Darmftadt le 29 Août 1818 (*c*).

   II. Claude, né le 3 Mai 1745, reçu en 1782 Chanoine du Chapitre de Saint-Étienne de Toul, où les preuves de trois degrés de nobleffe paternelle étaient de ftricte rigueur depuis un arrêt du Confeil d'État du 30 Août 1777; Vicaire général d'Embrun, Chanoine de la cathédrale de Munich, où il mourut le 27 Janvier 1821.

   III. Jean-Baptiste-Isaac de Barthélemy, Directeur des fervices de l'adminiftration militaire à Haguenau, né le 1er Juin 1746, mort le 20 Juin 1817, ne laiffant de Catherine Hager, fille de Théodore Hager & de Louife Dumont, qu'un fils, François, mort au fervice, en 1813, pendant les guerres de l'Empire, & deux filles : Jeanne, appelée *Mademoifelle d'Haftel*, morte fans alliance en Mars 1856, & Antoinette, mariée à Mr le Baron Jacomin de Malespine, Officier fupérieur; morte le 26 Octobre 1859.

2. Claude, qui fuit.
3. Isaac, né le 5 Janvier 1718, Avocat en Parlement, mort à Langres le 11 Février 1784.
4. Jeanne-Gabrielle, née le 2 Avril 1720, à Coiffy, où elle mourut le 20 Octobre 1803.

IX. DEGRÉ.

Claude de Barthélemy, né le 24 Mars 1716, Directeur des fervices de l'adminiftration militaire à Belfort, Membre de la confrérie de Saint-Didier de Langres le

(*a*) Lettre du Chancelier audit, du 25 Mars 1715. (Arch. de la famille.) — Il eft qualifié noble homme dans divers actes de l'état civil de la paroiffe Saint-Martin de Langres, dans l'églife de laquelle il a été inhumé.

(*b*) Un grand nombre des membres de la famille embrafferent cette carrière à caufe de leur parenté avec Gabriel Pavée, Écuyer, Secrétaire du Roi, Seigneur de Provenchères, Vandeuvres, Villeneuve, Vaurey, Directeur général des fervices de l'adminiftration militaire, qui avait époufé, en 1720, Françoife Le Gros, fœur d'Agnès fufdite, auteur des Barons Pavée de Vandeuvres, appelés à la pairie en 1838.

(*c*) M. d'Haftel fit les campagnes d'Allemagne en 1759, 1760, 1761 & 1762, fes notes font des plus brillantes : « excellentes notes, très-appliqué à fon métier ». (Regiftre du régiment d'Alface de 1776 à 1788, Archives du Miniftère de la Guerre.)

22 Mai 1745, Syndic apoſtolique de l'ordre des Capucins en Bourgogne, le 4 Décembre 1771, Adminiſtrateur municipal de la ville de Belfort en 1790, mort en cette ville le 11 Mars 1792. Il avait épouſé, le 24 Novembre 1750 (*a*), Marie-Françoiſe DONZÉ, fille de Nicolas DONZÉ, Maître bourgeois Régent du Conſeil magiſtral de Belfort, & de Barbe MONTAGNE, nièce des deux R. P. Montagne, Jéſuites, Directeurs du Collége militaire de Pont-à-Mouſſon, puis chargés de l'organiſation de l'École militaire à Paris; morte le 24 Octobre 1811. De ce mariage :

1. CLAUDE, né le 3 Août 1754, Sous-lieutenant au régiment La Marck le 2 Mai 1774, Lieutenant en 1784, mort le 14 Février 1820, laiſſant de Marie PELISSON :
   I. JEANNE, mariée, le 19 Février 1816, à M. DE GOLL, Garde du corps du Roi ; morte en 1865.
   II. FRANÇOISE, mariée au Comte CRISTIANI DE RAVARAN, Officier ſupérieur, Officier de la Légion d'honneur ; veuve en 1867, décédée le 26 Janvier 1868.
   III. SOPHIE, mariée, le 3 Avril 1829, à M. Louis BISSON.
   IV. CÉCILE, née le 14 Février 1809.
2. JEAN-BAPTISTE, qui ſuit.
3. JACQUES, appelé *le Chevalier de Courſillon*, né le 28 Avril 1761, Avocat en Parlement le 26 Mai 1784, Secrétaire de la Légation françaiſe à Mayence le 30 Mai 1785, Chargé d'affaires en 1786 & en 1788, Miniſtre plénipotentiaire le 31 Décembre 1791, démiſſionnaire le 8 Mai 1792, Chevalier de l'ordre du Mérite civil de Bavière, Préſident du Conſeil d'arrondiſſement de Langres (1815), mort à Celles le 9 Février 1849, laiſſant de Marie RICHARD, fille de Nicolas RICHARD & de Colombe MANCE, qu'il avait épouſée le 22 Août 1796, deux filles :
   I. MARIE-FRANÇOISE de Barthélemy, mariée, en 1826, à M. DE MASSEY, Capitaine d'infanterie, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur; morte à Celles le 29 Septembre 1856, laiſſant un fils.
   II. MARIE-COLOMBE de Barthélemy, mariée, en 1827, à Étienne LOIZELOT DE BELROY, & en 1837 à M. AUBERTIN.
4. URSULE, née le 1er Novembre 1763, mariée, le 10 Novembre 1788, à Claude BELGRAND DE VAUBOIS, Capitaine d'artillerie & Chevalier de Saint-Louis le 7 Octobre 1791, depuis Général de diviſion, Sénateur, Comte de l'Empire, & Pair de France en 1814, mort en 1839; veuf le 31 Août 1800, avec une fille mariée à M. AUBERT DU PETIT-THOUARS.

X. DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE de Barthélemy, né le 24 Août 1758, Avocat en Parlement, Maire de Dommartin en 1800, Membre du Conſeil d'arrondiſſement de Toul (1815); mort le 1er Septembre 1829, enterré à Bulligny, près de Toul. Il avait épouſé en premières noces, le 9 Novembre 1785, Anne-Félicité DU BOYS, fille de Claude-Hyacinthe DU BOYS (*b*) & de Anne BAUDOT DE VILLE, morte le 9 Septembre 1791 ;

(*a*) Le contrat de mariage conſervé en l'étude de Me Mény, Notaire à Belfort, porte : Noble homme Claude de Barthélemy, fils de Noble homme Jean-Baptiſte de Barthélemy, Conſeiller du Roi en la Prévôté royale de Coiffy ; il eſt daté du 21 Novembre 1750. La même dénomination figure ſur tous les actes de l'état civil de Jean-Baptiſte de Barthélemy (de Landau) ſuſmentionné, & de ſes enfants.

(*b*) Fils de *Richard* du Boys, Garde du corps du Roi, petit-fils de *Claude* du Boys, Garde du corps du Duc de Lorraine, frère de *Jacques* du Boys, premier Écuyer des Pages de la Grande Écurie en 1750. Il était iſſu au cinquième degré de « honorable homme » N. du Boys, dit *Mable*, qui habitait la Mothe en Champagne &

& en fecondes noces, en Janvier 1793, Marie DE MICHELET, fille de François DE MICHELET, Confeiller au Confeil fouverain d'Alface, & de Demoifelle DE NOBLAT, morte à Toul en 1830.

Il eut de fon premier mariage :

1. HYACINTHE-CLAUDE-FÉLIX, qui fuit :

Et du fecond lit :

2. AMÉLIE, mariée, le 16 Janvier 1816, au Comte DE RAGUET BRANCION, Officier fupérieur, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'Honneur; morte le 16 Février 1832.
3. OCTAVIE, mariée, le 24 Juin 1819, au Baron GRANDJEAN D'ALTEVILLE, Officier d'état-major, Membre du Confeil général de la Meurthe, Chevalier de la Légion d'honneur; veuve en Décembre 1859.
4. CAROLINE, mariée, le 20 Avril 1821, à M. Augufte PAULINIER; veuve en 1840.
5. ISABELLE, mariée, le 20 Avril 1830, à Léopold LEFEBVRE DE TUMEJUS, Membre du Confeil d'arrondiffement de Toul; veuve en Octobre 1854.

XI. DEGRÉ.

HYACINTHE-CLAUDE-FÉLIX de Barthélemy, né le 8 Mars 1787, Auditeur au Confeil d'État le 31 Décembre 1809, puis Préfet, Maître des Requêtes, Membre du Confeil général de la Marne, Maire de Courmelois, Commandeur de la Légion d'honneur le 6 Janvier 1847, & de l'ordre d'Ifabelle la Catholique; marié à Courmelois, le 29 Août 1820, à Antoinette DEU DE VIEUX DAMPIERRE, fille de Félix DEU DE VIEUX DAMPIERRE & de Marguerite DANRÉ D'ARMANCY DE LOUPEIGNE. De cette union vinrent :

1. ANATOLE-JEAN-BAPTISTE-ANTOINE, né à Reims le 1er Juillet 1821, ancien Sous-Préfet, Chevalier de la Légion d'honneur le 31 Décembre 1859, marié, le 17 Janvier 1861, à Marie AUBERT, fille de Théodore AUBERT & de Marguerite-Philippine-Elmire ALISSE. De ce mariage :
   - I. JEAN-BAPTISTE-ANTOINE, né à Paris le 2 Novembre 1862.
   - II. MARGUERITE-MARIE, née à Ville-d'Avray le 9 Juin 1864, morte le 23 Août 1867.
2. ÉDOUARD-MARIE, né à Angers le 21 Novembre 1830, Auditeur au Confeil d'État le 28 Octobre 1856, Secrétaire du Confeil impérial du Sceau des Titres le 8 Janvier 1859, marié, le 2 Mai 1854, à Bérengère L'HEUREUX, fille de M. Eugène L'HEUREUX, Général de Brigade, Commandeur de la Légion d'honneur, & de Clémentine DE SAULX-TAVANNES. De cette union :
   - I. GEORGES-MARIE-CHARLES, né à Châlons le 23 Décembre 1854, mort le 8 Janvier 1855.
   - II. GABRIELLE-MARIE-CHANTAL-ARMANDE, née à Châlons le 9 Mai 1856.

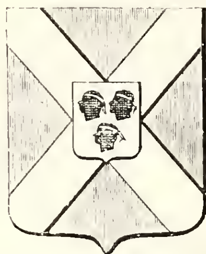
dont le fils, *Claude*, fe retira à Huilliécourt, après le fiége de 1633, avec fa femme Jeanne *de Charmes*. Antoine du Bois de Riocour, Confeiller d'État, Lieutenant général en Baffigny, qui habitait également la Mothe, fonda dans l'églife de ce même village de Huilliécourt, le 1er Mars 1633, deux meffes pour fon père *Nicolas* du Boys, dit *Mongiez*, & pour fa mère, Catherine d'Audenet. *Claude* du Boys, dit *Mable*, avait pour beau-frère *Jean* d'Audenet.



BAUDIER DE CROIZIER,

Vicomtes de Ville-en-Tardenois, de Vaulciennes & de la Chapelle-Monthodon; Barons de Nanteuil-la-Fosse; anciens Seigneurs de Neuville, Sérigny, Virginy, Berzieux, le Buisson, Seignicourt-sur-Saulx & autres lieux.
PAR ADOPTION : *Marquis de Croizier, Barons de Sainte-Segraux.*

EN CHAMPAGNE, EN PICARDIE ET EN BOURGOGNE.



De Gueules au Sautoir d'Argent, qui est DE CROIZIER; en cœur : *d'Argent à trois Têtes de Mores de Sable tortillées du Champ,* qui est DE BAUDIER. *L'écu timbré d'un Casque taré de front, orné de ses Lambrequins & sommé d'une* COURONNE de Marquis. CIMIER : *une Tête de More de Sable tortillée d'Argent & posée dans un vol de Chauve-souris.* SUPPORTS : *deux Mores de Sable, la tête tortillée d'Argent, ceints d'une Pagne d'Argent, portant un Carquois sur l'épaule & tenant chacun une Lance ornée d'une banderolle d'Azur fleurdelysée d'Or.* CRI : Baudier!

La famille Baudier est originaire de Champagne. On trouve des traces de son existence dans cette province dès l'année 1210.

ROGER Baudier, Damoiseau (*Rogerius Balderius, domicellus*), servait au siége de Saint-Jean d'Acre (1250) sous les ordres d'Alphonse, Comte de Poitiers & de Toulouse (*a*).

Une charte datée d'Arras, du 8 Septembre 1302, donne à GUILLAUME Baudier la qualité d'Écuyer (*b*).

Quoi qu'il en soit, par Lettres patentes, données à Paris au mois de Mai 1356, le Roi Jean conféra la noblesse héréditaire & la qualité de Chevalier (*Miles*) à OUDARD (*Oudardus*) Baudier, de Chassins (*de Chassinis*), à cause de ses actions d'éclat & de ses autres mérites (*actus nobiles & aliæ virtutes*) (c).

La famille Baudier a été maintenue dans sa noblesse : 1° au mois de Janvier 1668, par M. Dorieu, Intendant de la Généralité de Soissons, Procureur du Roi de la recherche de la noblesse; & 2° le 17 Avril 1672, par M. de Caumartin, Intendant de Champagne, suivant ordonnance de cette date.

Sa filiation prouvée & non interrompue commence à OUDART & s'établit ainsi qu'il suit :

(*a*) (*b*) Pièces aux archives de la famille.
(c) Archives de l'Empire, section historique, registre 84 du Trésor des chartes, cote 583; registre 97, cote 142. Archives de la Chambre des comptes, registre commençant anno 1350, fol. 101, 26 Octobre 1356.

PREMIER DEGRÉ.

Oudard Baudier eut de ſon mariage avec Marie N... deux fils :

1. Jean I[er] Baudier, Seigneur de Déricourt, Pretre, Garde des ſceaux de la Cour de Reims, Notaire apoſtolique du diocéſe (*a*).
2. Jean II Baudier, qui ſuit.

II. DEGRÉ.

Jean II Baudier, dit *le Borgne*, Commandant d'une compagnie de 15 Écuyers & 4 Archers (*b*). Il eut pour fils :

III. DEGRÉ.

Colin Baudier, Écuyer du Roi, Lieutenant de S. M. au gouvernement d'Harfleur & d'Honfleur, lequel épouſa au Louvre, Jeanne du Quesnel de Coupigny, fille de Guillaume du Quesnel, Seigneur de Coupigny, Chambellan ordinaire du Duc d'Alençon, tué à la bataille de Verneuil en 1424, & de Françoiſe Legris de Coupigny (*c*). De ce mariage eſt iſſu :

IV. DEGRÉ.

Nicolas I[er] Baudier, Écuyer, Seigneur de Ville en Tardenois (*d*), marié à Jeanne de Montplacey (*aliàs* Montplaisir), fille de Robert de Montplacey, Écuyer, de laquelle il eut :

1. Émery, qui continue la filiation.
2. Guillaume Baudier.
3. Nicolas Baudier, II[e] du nom, qui épouſa Henriette de Guise, dont il eut :
   Antoine Baudier, Lieutenant de la compagnie de Longueville, inhumé à Saint-Quentin; il avait épouſé Antoinette de l'Isle Adam, fille de Jean de l'Isle, Seigneur de Marivaux, Chevalier de l'ordre du Roi, Capitaine de Beauvais, Bailli de Meulan, &c., & de Hélène d'Aspremont, ſa ſeconde femme.
4. Marie Baudier.

V. DEGRÉ.

Émery Baudier, Écuyer, Archer des ordonnances du Roi ſous le Sire de Baudricourt, Seigneur de Ville en Tardenois, épouſa Jeanne Drouhin, fille de Guillaume Drouhin, Écuyer, Seigneur de Neuville, & de Guillemette de Condé. Il mourut en 1519, laiſſant de ſon mariage :

1. Antoine II Baudier, Seigneur de Neuville & de Condé, qui épouſa Antoinette Le Vergeur, Dame de Courtagnon, dont il eut :
   I. Guilain Baudier, Seigneur de Neuville & de Ville en partie, marié

(*a*) Bibliothèque de Reims, manuſcrits 642 & 652.

(*b*) Document du 1[er] Octobre 1410, aux archives de la famille.

(*c*) Doſſier Baudier. (Cabinet des titres, Bibl. imp.)

(*d*) A partir de *Nicolas*, les preuves de la famille Baudier ſont établies dans deux généalogies dreſſées, l'une par Charles d'Hozier, Généalogiſte de la Maiſon du Roi, au mois de Mars 1668 & produite devant M. de Caumartin (*Recherches de la nobleſſe de Champagne*, Châlons, 1673, in-fol.); l'autre par Louis-Pierre d'Hozier, Juge d'armes de France, le 18 Octobre 1755. Dans le premier de ces deux documents, le nom patronymique eſt accompagné de la particule *de*; dans le ſecond, il eſt preſque partout écrit ſans cette particule : nous avons cru devoir adopter ce dernier mode, comme plus régulier & plus conforme aux anciens titres originaux de la famille.

à Marie de Voisines qui le rendit père d'une fille, Isabelle, mariée au Seigneur de Chanteloup.

II. Pierre Ier Baudier.

III. Adrienne Baudier, mariée à Pierre de la Haye, Vicomte d'Aubilly.

IV. Jeanne Baudier.

2. Alard, qui continue la filiation.
3. Marie Baudier, qui épousa Jean Chinoir, Seigneur de Beine, Vicomte de Chambrécy.

VI. DEGRÉ.

Alard Baudier, Écuyer, Seigneur de Ville en Tardenois & de la Chapelle-Monthodon, Maréchal des logis des Archers de la garde du Roi (*a*), Syndic de la Nobleffe du Ban de Vitry, époufa Jeanne de Miremont, fille d'Alard de Miremont, Seigneur de Léri, & d'Ifabeau Le Bouteillier. De ce mariage :

VII. DEGRÉ.

Adrien Baudier, Écuyer, Seigneur de la Chapelle-Monthodon, Ville en Tardenois, Sérigny & Bézu, Capitaine des Chevau-légers de la garde du Roi, lequel époufa, par contrat du 8 Décembre 1545, Louife de Noirfontaine, fille de Pierre de Noirfontaine, Écuyer, Seigneur de Vaulciennes, & de Charlotte de Condé; de laquelle il eut :

1. Robert Ier Baudier, chef de la branche de Ville en Tardenois, Vaulciennes & la Chapelle-Monthodon, qui va fuivre.
2. Pierre II Baudier, chef de la branche de Virginy, maintenu dans fa nobleffe par l'Intendant de Caumartin.
3. Jean III Baudier, chef de la branche de Berzieux (*b*).
   Ces deux dernières branches font éteintes.
4. Antoine III Baudier, décédé fans alliance.
5. Nicole Baudier, femme de Benoît Le Dieu, Vicomte de Chamery, Seigneur de Villers.
6. Françoise Baudier.
7. Hélène Baudier, femme de Chriftophe du Puis, Seigneur d'Aunizeux & de la Chapelle.

VIII. DEGRÉ.

Robert Ier Baudier, Chevalier, Seigneur & Vicomte de Ville en Tardenois, Seigneur de la Chapelle-Monthodon, Sérigny & Vaulciennes, Maréchal de camp des armées du Roi, Capitaine des Chevau-légers de fa garde, époufa en premières noces (1572) Marguerite de Choisy, veuve en premières noces de Pierre de Noirfontaine, Vicomte de Vaulciennes, Seigneur du Buiffon & de Seignicourt-fur-Saulx, & fille de Louis II de Choisy, Seigneur de Thiéblemont, Longchamps, Curel & Sainte-Livière, & de Barbe de Luxembourg; & en fecondes noces Marguerite de la Tour, veuve de Jean II de Brabant, Seigneur de Marault, & fille de Jean de la Tour, Seigneur de Tonance & de Poiffons, Gentilhomme de la Maifon de la Ducheffe de Lorraine. Sont iffus, du premier lit :

(*a*) Commiffion donnée à Fontainebleau par le Roi Henri II, le 6 Juin 1553.

(*b*) Le doffier de la famille Baudier, confervé au Cabinet des titres à la Bibliothèque Impériale, renferme une généalogie dreffée par Bertin du Rocheret, Préfident au préfidial d'Épernay, qui n'a fait que paraphrafer le travail de M. de Caumartin, fans avoir réuffi à le comprendre en plufieurs endroits. Cette compilation, faite fans la moindre critique, contient des erreurs groffières à propos de ce Jean III & de fa fœur Françoife. Un examen attentif du travail de M. de Caumartin permet aifément d'établir la vérité.

1. Claude, auteur du premier rameau, ci-après.
Et du fecond lit :
2. Jean IV du nom, auteur du deuxième rameau, rapporté plus loin. Sa defcendance s'eft continuée jufqu'à ce jour.
3. Jacques Baudier, Homme d'armes des ordonnances (Avril 1592), décédé fans poftérité.
4. Françoise Baudier, mariée, le 20 Février 1598, à Claude d'Autré, Écuyer, Seigneur de Saint-Gobert (*a*).

PREMIER RAMEAU.

IX. DEGRÉ.

Claude Ier Baudier, Chevalier, Vicomte de Ville en Tardenois & de Vaulciennes, Seigneur de la Chapelle-Monthodon, le Buiffon, Sérigny, Seignicourt-fur-Saulx & autres lieux; Confeiller du Roi en fon Confeil d'État, Gentilhomme ordinaire de fa chambre; Maréchal de camp de fes armées; Lieutenant de la compagnie de quatre-vingts hommes de guerre de Monfeigneur Charles de Gonzague & de Clèves, Duc de Nevers; Gouverneur des villes & citadelles de Vitry, Mont-Olympe, Saint-Dizier, Charleville, Mézières, Réthel & de la principauté de Pont d'Arches, époufa, le 8 Décembre 1595, Catherine d'Eltouf de Pradines, fille de Jean d'Eltouf de Pradines, Écuyer, Seigneur de Semonftier, Chevalier de l'ordre du Roi, & de Jeanne de la Tour en Voivre.

De ce mariage font iffus :
1. Claude II du nom, qui continue la filiation.
2. Robert II Baudier, Vicomte de Ville, Lieutenant-Colonel du régiment de Longueval, tué en montant le premier fur la brèche au fiége de Landrecies, le 22 Juillet 1637 (*b*).
3. Christine Baudier, Abbeffe de Vinay-lès-Châlons.
4. Jeanne Baudier, Prieure de Réthel.
5. Charlotte Baudier, mariée, le 2 Février 1625, à Africain de Roucy (*c*), Baron de Termes, Seigneur de Chafté, Afpremont-fur-Aifne & Iffermont.

X. DEGRÉ.

Claude II Baudier, Chevalier, Vicomte de Ville en Tardenois & de Vaulciennes, Baron de Nanteuil-la-Foffe, Seigneur de la Chapelle-Monthodon, Clairefontaine, Sérigny, le Buiffon & autres lieux, Gouverneur de tout le pays de Réthelois, époufa Suzanne d'Aspremont, fille d'Abfalon d'Aspremont, Baron de Nanteuil, & de Claude d'Y, Dame de Nouvion-le-Comte, de laquelle il eut :
1. Claude IIIe du nom, qui continue la filiation.
2. Suzanne Baudier, mariée à Jacques, Comte de Laval, dont deux fils.
3. Françoise-Catherine Baudier, mariée en premières noces, le 15 Mars 1660, à Georges de Regnard des Bordes, & en fecondes noces, en 1668, à Pierre de Monami, Baron de Cintrat en Bourbonnais
4. Marie-Charlotte Baudier, mariée, le 2 Mai 1676, à François de Journey, Seigneur de Confinant.
5. Marguerite Baudier, Abbeffe de Vinay-lès-Châlons.

(*a*) De Caumartin, *Recherche de la nobleffe de Champagne ;* généalogie d'Autré.
(*b*) Le P. de Billy, *Relation du fiége de Landrecies.* — Épitaphe en l'églife de Ville en Tardenois.
(*c*) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la couronne,* t. VIII, p. 374 D.

XI. DEGRÉ.

Claude III Baudier, Chevalier, Vicomte de Ville en Tardenois, de Vaulciennes & de la Chapelle-Monthodon, Seigneur de Sérigny & autres lieux, époufa, le 25 Novembre 1635, Louife de la Rovère, fille de Jacques III de la Rovère, Chevalier, Seigneur de Chamois, Buffé, Vinets & Feftigny, & de Edmée de Madeuil, & laiffa de ce mariage :

XII. DEGRÉ.

Robert III Baudier, Chevalier, Vicomte de Ville en Tardenois, Vaulciennes & la Chapelle-Monthodon, Seigneur de Sérigny, &c., maintenu dans fa nobleffe en 1668 par M. Dorieu, Intendant en Soiffonnais (*a*), décédé en 1693, fans poftérité.

DEUXIÈME RAMEAU.

IX. DEGRÉ.

Jean IV Baudier (*b*), Écuyer, Seigneur de Ville & du Vergé, époufa, au mois de Juillet 1604, Nicole de Vergy de Champlite, fille naturelle de François de Vergy, Comte de Champlite, Baron & Seigneur de Fouvens, Autrey, Morey, Floigny, la Rochelle, &c., Chevalier de la Toifon d'Or, Lieutenant général & Gouverneur des pays & comté de Bourgogne. Il eut de cette union :

X. DEGRÉ.

Jean V Baudier, Écuyer, Seigneur de Ville, marié le 1er Juillet 1638, à Claudine de Courtot. De ce mariage un fils unique :

XI. DEGRÉ.

Jean VI Baudier, Écuyer, né le 30 Avril 1650, marié le 30 Avril 1674, à Françoife Drouhin, fille de François Drouhin, Écuyer, Seigneur de Moncouvens. De ce mariage :

XII. DEGRÉ.

Pierre III Baudier, Écuyer, né le 10 Avril 1677, marié, le 17 Juin 1698, à Louife de Jennequin, dont :

XIII. DEGRÉ.

Edme Ier Baudier, Écuyer, né le 15 Mai 1711, marié, le 16 Mars 1737, à Marie-Anne Couteau, dont il eut :

(*a*) Lainé, *Archives de la nobleffe de France*, t. III, *Nobiliaire de Soiffonnais.*

(*b*) M. de Caumartin, qui ne s'occupe que de la branche champenoife de cette famille, ne mentionne point ce Jean IV Baudier, dont la defcendance habitait le Laonnais & la Bourgogne. Il était iffu du mariage de Robert Ier de Baudier avec Marguerite de la Tour, fa feconde femme, rappelée dans la maintenue de M. de Caumartin. Sa jonction avec la fouche principale & fa defcendance font établies fur les preuves de nobleffe faites par-devant Louis-Pierre d'Hozier pour l'admiffion d'Edme Baudier, Écuyer, au nombre des Officiers du régiment des gardes françaifes. L'original de ces preuves, en parchemin, délivré le 8 Octobre 1755, portant la fignature & le fcel du Juge d'armes de France, fe trouve aux archives de famille. Jean IV Baudier y eft dit « Écuyer, Seigneur de Ville & de « Vergé, qui eut pour femme Nicole de Vergy de Champlite, & *eftoit iffu de Robert de Baudier, Chevalier,* « *Seigneur & Vicomte de Ville en Tardenois, Vaulciennes & autres lieux & de Marguerite de la Tour.* »

Ce même Jean IV Baudier figure dans la généalogie de la famille d'Autré, produite par-devant M. de Caumartin, comme ayant reçu, le 15 Mai 1600, une affignation à la requête de Claude d'Autré, mari de Françoife de Baudier, qui ne pouvait être que fa fœur. Il y eft qualifié Écuyer, Seigneur du Vergé. — Certificat délivré le 5 Octobre 1611, par François de Vergy, pour conftater que *François* Baudier, Seigneur du Vergé, *époux de fa fille Nicole*, réunit les qualités & conditions requifes pour être admis dans la confrérie de St-Georges (arch. de fam.).

XIV. DEGRÉ.

Edme II Baudier, Écuyer, né le 24 Mars 1738, Officier aux gardes françaifes, fur preuves de nobleffe produites devant L.-P. d'Hozier; Capitaine aux claffes d'Alface, marié, par contrat du 28 Mai 1765, paffé devant Champagne, Notaire à Dijon, à Pierrette Charles, fille de Jean Charles, Seigneur du Pleffis. De ce mariage :

1. François Baudier, Officier d'artillerie, tué à l'armée de Condé.
2. Edme III[e] du nom, qui fuit.

XV. DEGRÉ.

Edme III Baudier, Écuyer, né le 17 Décembre 1767, marié en premières noces à Marguerite-Adélaïde Esnault de Tourailles, & en fecondes noces, par contrat du 4 Novembre 1807, paffé devant Baudichon, Notaire à Châtillon-fur-Indre, à Florence-Hélène Malo du Puy, fille de Denis du Puy & de Marguerite des Roys. De ce dernier mariage il eut :

XVI. DEGRÉ.

Edmond Baudier, repréfentant actuel de la famille, fils adoptif du Marquis de Croizier, Baron de Sainte-Segraux (*a*); né le 17 Mars 1812, Membre du Confeil général de l'Indre, Chevalier de la Légion d'honneur, de l'ordre infigne de Saint-Étienne, de l'ordre de Charles III d'Efpagne, &c., a époufé, le 24 Août 1843, Angélique-Marie-Camille Noel, fille de Victoire-François-Cafimir Noel, Notaire honoraire de l'Empereur, Membre du Confeil municipal de Paris & du Confeil général de la Seine, Commandeur de la Légion d'honneur, &c. De ce mariage :

1. Edme-Casimir, né le 15 Novembre 1846.
2. Claire-Clémence-Odoarde.

(*a*) L'adoption d'*Edmond Baudier*, par Pierre-Marie-Jules, Marquis de Croizier, Baron de Sainte-Segraux, ancien Officier de cavalerie, ancien Infpecteur des Forêts, réfulte : 1° d'un jugement du Tribunal civil de la Seine, en date du 12 Octobre 1854; 2° d'un arrêt de la Cour impériale de Paris du 14 Novembre fuivant.

Pierre-Marie-Jules, né le 22 Janvier 1788, était fils de *François-Jules*, Marquis de Croizier, Baron de Sainte-Segraux, Seigneur de Riollet, Malain, &c., ancien Officier fupérieur, Chevalier de Saint-Louis, & de Jeanne-Claudine-Madeleine-Joféphine *de Clermont Mont-Saint-Jean*. (De Courcelles, *Hiftoire des Pairs de France*, t. VII, art. Clermont, p. 87.)



PIÈCES JUSTIFICATIVES

MENTIONNÉES A LA 1[re] PAGE DE CETTE NOTICE.

Galhardus de Varaigna, Berengarius Adalbertus, *Rogerius Baldero*, Roftagnus de Storga, Domicelli, omnibus prefentes litteras infpecturis, falutem. Noverint univerfi quod nos habuimus & recepimus, in peccunia numerata, à Guillelmo Buchanigra & ejus fociis, Januenfibus civibus, ducentas & fex decem libras turonenfis monete quas nobis debebat folvi facere in ifto fefto natali Domini illuftriffimus Dominus nofter Alfonfus, Comes Pictavii & Tholofe, ratione noftrorum ftipendiorum. De qua folutione & receptione nos tenemus pro pagatis. In cujus rei teftimonium prefentes litteras dedimus, figillo mei Galhardi predicti figillatas. Datum Accon die Jovis poft octavas beati Andree apoftoli, anno Domini M.CC.L (1250).

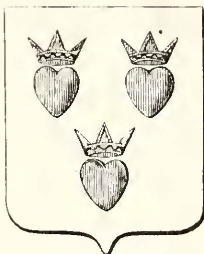
Nous Foukes des Près, Jehanin Bribart, *Guillaume Baudier*, Fouket Reverel & Guyart de Nœvile, Efcuiez, avons rechut de Maiftre Guilliaume, Chantre de Milly & Jeffroy Cocatrix fus nos gages de l'oft de Flandres trente-fept livres x f. tournois. Donné à Arras famedi 8 jours de Septembre, lan M.CCC. & deus (1302) fous le fcel de moi Fouket des Près.

DE BAUDREUIL *(a)*,

Anciens Seigneurs de la Motte-Baudreul, des Deffends & de Moliens.

EN BOURBONNAIS, EN NORMANDIE ET EN PICARDIE.

Originaires du Nivernais.



D'Argent à trois Cœurs de Gueules couronnés de même & posés deux & un.

Famille originaire de Saint-Pierre-le-Moutier au XV[e] siècle, longtemps désignée avec le surnom de LA MOTTE, d'un fief de ce nom qu'elle avait en Bourbonnais & qui fut sa première résidence seigneuriale connue. Au XVI[e] siècle elle passe en Normandie & y acquiert, d'une alliance, la seigneurie des Deffends. Une autre alliance lui donne en 1656 la seigneurie de Moliens-en-Beauvoisis (Picardie); elle y fixe sa résidence & s'y divise en deux branches dont la cadette survenue en 1739 reste à Moliens & s'y éteint en 1856. La branche aînée date de 1732. Son Chef se fixe dans sa famille maternelle à Guise (Thiérache), d'où la descendance passe à Saint-Quentin, puis à Paris, où elle réside aujourd'hui. C'est à cette branche aînée, restée seule du nom, que se rapportent les filiations qui suivent :

PREMIER DEGRÉ.

DURANT de Baudreul, Écuyer, Seigneur de la Motte-Baudreul, de Fontalier & de Boudecoulles, marié vers 1444 à Demoiselle Marie BOURGUOING, de laquelle il eut :

II. DEGRÉ.

JEHAN I[er] de Baudreul, Écuyer, Seigneur de la Motte Baudreul, marié, par contrat du 16 Janvier 1482, à Demoiselle Marie DE BAR, dont :

III. DEGRÉ.

PIERRE I[er] de Baudreul, Noble homme, Seigneur de la Motte, marié en premières noces, par contrat du 25 Mars 1516, à Demoiselle Adrienne d'ABANCOURT, dont une fille, ANTOINETTE; & en secondes noces, par contrat du 26 Juin 1529, à Demoiselle Anne DAUBERVILLE, dont :

(a) Les anciennes écritures portent DE BAUDREUL, puis sont venus DE BAUDREÜIL & DE BAUDREUIL. D'autres variantes se rencontrent souvent, mais elles sont erronées.

IV. DEGRÉ.

Jehan II de Baudreul, Écuyer, Seigneur de la Motte, marié en premières noces vers 1572 à Demoifelle Marguerite de Foucquesoles, dont : Pierre II, qui fuit; & en fecondes noces, par contrat du 26 Novembre 1534, à Demoifelle Claude de Roussy, fans enfants.

V. DEGRÉ.

Pierre II de Baudrœuil (*fic*), Écuyer, Sieur de la Motte, marié, par contrat du 9 Janvier 1618, à Demoifelle Marthe de Villers, dont :

VI. DEGRÉ.

François de Baudreul, Écuyer, Sieur de la Motte, des Deffends & autres lieux, marié, par contrat du 14 Février 1656, à Demoifelle Marie de Chérie, dont :

VII. DEGRÉ.

Charles de Baudreuil, Écuyer, Seigneur de Moliens & de Pleville, né à Moliens le 3 Mars 1665. Fait preuve de nobleffe & eft maintenu en qualité de Noble & d'Écuyer par arrêt des Commiffaires généraux du Confeil du 16 Juin 1701 (*a*). Il s'unit, par contrat du 19 Juin 1689, à Demoifelle Marie-Magdeleine de Canteleu, dont :

VIII. DEGRÉ.

Charles-Louis de Baudreuil, Écuyer, Sieur de la Motte, de Moliens & de Romefcamps, Lieutenant de cavalerie au régiment de Gefvres, né à Moliens le 14 Juillet 1700. Marié en premières noces, par contrat du 12 Mars 1730, à Demoifelle Marie-Antoinette-Apolline Ferrand, dont Jean-François-Charles-Bernard, auteur de la branche aînée qui fuit.

Et en fecondes noces, le 23 Juillet 1738, à Demoifelle Marie-Anne de Rambures, de laquelle il eut Charles-Louis, qui forma la branche cadette rapportée plus loin.

IX. DEGRÉ.

Jean-François-Charles-Bernard de Baudreuil, Chevalier, Sieur de la Motte, né à Guife le 22 Septembre 1732, marié, par contrat du 17 Février 1756, à Demoifelle Etienne-Antoinette-Elifabeth Rillart, dont :

X. DEGRÉ.

François-Nicolas-Antoine de Baudreuil, Chevalier, Officier au régiment royal-Pologne (cavalerie), né à Guife le 30 Septembre 1764, marié, par contrat du 19 Avril 1789, à Demoifelle Adélaïde-Henriette-Thérèfe Lescarbotte de Beaufort, dont :

1. François-Henri-Alphonse, qui fuit :
2. Alexandre-Louis-Eugène de Baudreuil, né à Saint-Quentin le 7 Avril 1803, marié en premières noces, en Septembre 1841, à Demoifelle Emma de la Fons; & en fecondes noces, le 7 Novembre 1847, à Demoifelle Marie-Honorine Meniolle de Cizancourt. Sans enfants.

(*a*) Original en parchemin.

XI. DEGRÉ.

François-Henri-Alphonse de Baudreuil, repréſentant actuel de la famille, Capitaine d'artillerie, Chevalier de la Légion d'honneur & de Saint-Ferdinand (Eſpagne) (a), né à Saint-Quentin le 17 Janvier 1790, marié, le 26 Avril 1825, à Demoiſelle Charlotte-Erneſtine-Louiſe Mathieu de Gomiécourt, dont :

1. Charles-François, qui ſuit.
2. Ernest-Henri de Baudreuil, né à Paris le 18 Décembre 1828, non marié.
3. Émile-Alexandre-Louis de Baudreuil, Capitaine d'Artillerie, né à Paris le 17 Octobre 1834, marïé, le 23 Mai 1863, à Demoiſelle Laure-Adélaïde-Louiſe de Fitte de Soucy, dont une fille : Louise-Henriette, née le 14 Mai 1864.

XII. DEGRÉ.

Charles-François de Baudreuil, Sous-Chef au Miniſtère des Finances, né à Paris le 4 Juin 1826, marié, par contrat du 4 Septembre 1851, à Demoiſelle Ernestine Tirouflet, dont trois fils & deux filles :

1. Henri-François, né à Paris le 2 Février 1853.
2. Marguerite-Louise, née le 2 Septembre 1857.
3. Charles-Émile-Ernest, né le 25 Octobre 1862.
4. Charles-Louis-Félix, né le 4 Janvier 1864.
5. Anne-Marie, née le 1er Septembre 1866.



SECONDE BRANCHE.

en BEAUVOISIS.

[éteinte.]

IX. DEGRÉ.

Charles-Louis de Baudreüil, Chevalier, Sieur de Moliens, marié en ſecondes noces, le 23 Juillet 1738, à Demoiſelle Marie-Anne de Rambures, de laquelle il eut entre autres :

1. Charles-Louis, qui ſuit.
2. Charles-François-Bernard-Gabriel de Baudreüil, né le 15 Février 1747, ancien Lieutenant au régiment provincial de Pontoiſe, marié, le 30 Septembre 1794, à Demoiſelle Geneviève-Antoinette de Navier de Beaufort. Décédé le 7 Octobre 1817, ſans laiſſer de poſtérité mâle.

X. DEGRÉ.

Charles-Louis de Baudreüil, né le 28 Octobre 1745, ancien Capitaine au régiment de la Couronne, Chevalier de Saint-Louis & de Saint-Lazare, marié à Demoiſelle Charlotte-Geneviève-Antoinette-Victoire de Navier de Beaufort, de laquelle eſt iſſu :

XI. DEGRÉ.

Gabriel de Baudreüil, né le 20 Août 1793, marié, le 12 Juillet 1820, à De-

(a) Qualités acquiſes à la date du contrat de mariage.

moifelle Louife-Albertine DE SAINT-QUEN D'ERNEMONT. Décédé le 19 Novembre 1856. En fa perfonne s'éteint cette feconde branche.



La famille de Baudreuil fe rattache par de nombreufes alliances aux anciennes familles nobles des provinces où elle a réfidé. On remarque notamment ANTOINETTE de Baudreul, fille de PIERRE Ier, qui en 1561 époufe Jean de MAILLY, Seigneur de Belleville, de la maifon de Mailly, branche d'Haucourt.

DURANT eft qualifié Capitaine de Saint-Pierre-le-Moutier & des Légionnaires dudit bailliage. Ses fils & petits-fils exercent des charges importantes près des Princes d'Orléans-Longueville, Gouverneurs de Normandie, & du Duc de Mercœur, Gouverneur de Bretagne. D'autres fourniffent de hauts dignitaires aux abbayes du royaume : ainfi GUILLAUME, fils de Durant, eft Abbé de Saint-Martin de Ruricourt, en Picardie, & GUY, fon frère, eft Abbé de Saint-Léonard de Corbigny, en Nivernais.

Plus tard les de Baudreuil fe fuccèdent dans la carrière militaire. Ils fe partagent au nombre de onze entre l'infanterie, l'artillerie, la cavalerie & la marine. On diftingue parmi eux trois Chevaliers de Saint-Louis, favoir :

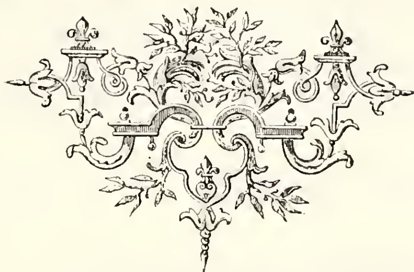
LOUIS-FRANÇOIS-ALEXANDRE, Lieutenant de vaiffeau.

PAUL, Capitaine aux chaffeurs-dragons.

CHARLES-LOUIS, Capitaine au régiment de la Couronne. Ce dernier eft auffi Chevalier de Saint-Lazare. Tous trois font fils de CHARLES-LOUIS, iffus de fon fecond mariage.

Plus récemment, de 1816 à 1828, FRANÇOIS-NICOLAS-ANTOINE de Baudreuil eft Maire de Saint-Quentin (Aifne) & laiffe dans cette ville les plus honorables fouvenirs. Ses fervices adminiftratifs lui valent la croix d'honneur, &, en fa mémoire, une des rues de la ville reçoit fon nom.

De nos jours le chef de famille & de nom FRANÇOIS-HENRI-ALPHONSE, eft ancien Colonel d'artillerie, Commandeur de la Légion d'honneur, Chevalier de Saint-Ferdinand (Efpagne) & médaillé de Sainte-Hélène.

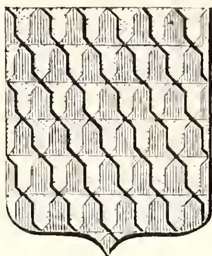


DE BAUFFREMONT,

Ducs et Princes de Bauffremont, anciens Pairs de France.

en BOURGOGNE et en FRANCHE-COMTÉ.

Famille originaire de la Haute-Lorraine.



Vairé d'Or & de Gueules. Couronne : *de Prince.* Supports : *deux Anges.* Devise : Dieu ayde au premier chreftien. Légende : Plus de deuil que de joye. Cri de guerre : *Beauffremont!*

Ancienne & illuftre maifon. Barons fouverains de Bauffremont dès l'an 950; Marquis de Senecey (Juillet 1615), Ducs de Randan, Pairs de France (Mars 1661); Comtes de Charny, en vertu des Lettres d'érection, données par Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, le 9 Juillet 1456, confirmées par Louis XI, en Janvier 1461; Marquis de Liftenais par alliance avec l'héritière de la maifon de Vienne, en 1527; Marquis de Meximieux, par alliance avec l'héritière de la maifon de Villelume, en 1588; créés Princes héréditaires de l'empire romain avec le titre de *Coufin* & fubftitués à la maifon de Gorrevod (qui poffédait les rang & titre de Prince depuis 1623), par diplôme de l'Empereur François Ier, donné à Vienne, le 8 Juin 1757; Coufins du Roi de France, par un arrêté du 13 Décembre 1759; créés Ducs & Pairs de France, par ordonnance du Roi Louis XVIII, du 3 Août 1817, en vertu d'une promeffe du Roi Louis XVI, à l'occafion du mariage du Duc de Bauffremont avec Demoifelle de Quélen de la Vauguyon, fille du Duc de la Vauguyon, Pair de France, Prince de Carency (12 Mai 1787).

Cette maifon, dont la généalogie fe trouve dans l'*Hiftoire généalogique des Pairs de France*, du Chevalier de Courcelles, t. VI, eft aujourd'hui repréfentée par deux branches, iffues de deux fils du Duc Alexandre-Emmanuel-Louis (XIXe degré).



BRANCHE AINÉE.

XXI. DEGRÉ.

Roger-Alexandre-Jean, Duc de Bauffremont, Prince du Saint-Empire, né le 29 Juillet 1823, fils du Prince-Duc Alphonse-Charles-Jean (mort le 10 Mars 1860), & de Catherine-Ifabelle, Ducheffe douairière de Bauffremont, fille du Prince

Paterno-Moncada. Il a époufé, le 22 Octobre 1849, Laure-Adélaïde-Louife-Adrienne Leroux, née le 6 Août 1832.

Paul-Antoine-Jean-Charles, Prince de Bauffremont, frère du précédent, né le 11 Décembre 1827, Colonel du 1er régiment de huffards, Officier de la Légion d'honneur, marié, le 18 Avril 1861, à la Princeffe Marie-Henriette-Valentine de Riquet, Comteffe de Caraman-Chimay, née le 15 Février 1839, fille de Jofeph de Riquet, Prince de Caraman-Chimay. De ce mariage :

1. Catherine-Marie-Joséphine, née le 8 Janvier 1862.
2. Jeanne-Marie-Émilie, née le 3 Septembre 1864.



BRANCHE CADETTE.

XXI. DEGRÉ.

Anne-Antoine-Gontran, Prince de Bauffremont-Courtenay, Grand-Croix de l'ordre de Charles III d'Efpagne, Membre du Confeil général de l'Aube, né le 16 Juillet 1822, fils du Prince Théodore-Démétrius (mort le 22 Janvier 1853), & de la Princeffe Laurence de Montmorency (morte le 14 Octobre 1860). Il a époufé, le 4 Juillet 1842, la Princeffe Pauline-Henriette-Hilaire-Noémi d'Aubusson de la Feuillade, née le 12 Janvier 1826, dernière repréfentante aujourd'hui vivante de fon nom. De cette union :

1. Pierre-Laurent-Léopold-Eugène, Prince de Bauffremont-Courtenay, Grand-Croix des ordres royaux d'Ifabelle-la-Catholique d'Efpagne, & des SS. Maurice & Lazare d'Italie, né le 6 Septembre 1843, marié, le 11 Mars 1865, à la Princeffe Marie-Chriftine-Ifabelle-Ferdinande Osorio de Moscoso & Bourbon, Ducheffe d'Atrifco, avec Grandeffe d'Efpagne de 1re claffe, Marquife de Leganès, auffi avec Grandeffe d'Efpagne de 1re claffe, & Marquife de Morata de la Vega, fille de don Jofé-Maria Osorio de Moscoso y Carvajal, Duc de Seffa, Comte de Traftamara, Chevalier de l'ordre de la Toifon d'or, & de S. A. R. la Princeffe Louife-Thérèfe de Bourbon, Infante d'Efpagne. De cette union :

   Pierre-Laurent-Léopold-Marie-François d'Assise, Prince de Bauffremont-Courtenay, né le 4 Juillet 1867.
2. Pierre-Laurent-Alphonse-Augustin, Prince de Bauffremont-Courtenay, né le 18 Février 1858.
3. Marguerite-Laurence-Anne-Blanche-Marie, Princeffe de Bauffremont-Courtenay, née le 3 Avril 1850, mariée, le 18 Mai 1868, à Jean-Charles-Marie-René, Comte de Nettancourt-Vaubecourt.

Élisabeth-Antoinette-Laurence-Félicie, fœur du chef de la branche cadette de Bauffremont, née le 13 Juillet 1820, a époufé, le 11 Novembre 1837, Louis de Gontaut-Biron, Marquis de Saint-Blancard.



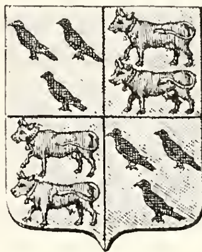
DE BÉARN,

Vicomtes & Comtes de Béarn, Comtes de Marſan, de Turſan, Comtes de Braſſac, de la Rochebeaucourt, du Repaire, de Lavaur, d'Argentines; anciens Seigneurs de Balaguer, de Tena, de Fraga, d'Hueſca, de Cuſſol, de Rougnac, de Saint-Maurice, de la Rivière, de Saint-Labeur, de Pradelles, de Lavalette, de Montoiſel, de Roquefort, de Mont-de-Marſan en partie, &c. (*a*).



DE BÉARN.

D'Or, à deux Vaches de Gueules, accornées, accolées, clarinées & ongulées d'Azur.



DE GALARD DE BRASSAC DE BÉARN.

Écartelé : aux 1er & 4e, *d'Or, à trois Corneilles de Sable, becquées & membrées de Gueules,* qui eſt DE GALARD; aux 2e & 3e DE BÉARN (*b*).

Parmi les grandes races du Midi, que l'on voit chevaucher glorieuſement à travers les âges, ſe diſtingue, entre toutes, la maiſon DE GALARD. Le paſſé de peu de familles eſt auſſi monumental que le ſien : ſes perſonnages, Grands-Maîtres des Arbalétriers, Chevaliers bannerets, Commandants des Gentilshommes à Bec de Corbin, ſont en permanence au premier rang dans les luttes épiques où s'agitent les deſtinées de la patrie. Avec un cœur d'acier, un bras tout nerf & tout os, ils accourent à tous les ſiéges, à toutes les batailles, portant ou parant de grands coups. Pendant qu'ils ſont aux champs, maniant le glaive, d'autres membres du même eſtoc font rayonner leur nom dans les prélatures, les offices civils ou diplomatiques, les fondations pieuſes. S'il eſt vrai, comme l'a dit Armand Carrel, que la nobleſſe a deſſiné la carte de France avec ſon épée, le fer des GALARD a dû concourir au tracé du royaume par une ligne longue & profonde.

Je regrette que les proportions étroites de ce travail me réduiſent à remplacer le défilé général des faits & des figures par un réſumé généalogique où quelques ſilhouettes ſeulement ſeront préſentées au public ſous une forme rapetiſſée; cette

(*a*) La notice qui va ſuivre eſt l'œuvre de M. J. NOULENS, Directeur de la *Revue d'Aquitaine* & auteur des *Maiſons hiſtoriques de Gaſcogne, Guienne, Béarn, Languedoc & Périgord.*

(*b*) LOUIS DE GALARD DE BRASSAC, Seigneur de Mirande, fit enregiſtrer ſes armes le 29 Août 1698. Elles étaient : aux 1er & 4e, de BÉARN; aux 2e & 3e, DE GALARD. (*Armorial général de France*, tome XVI, page 270, Limouſin, Bibliothèque Impériale, Cabinet des titres.)

JEAN DE GALARD, Comte de Braſſac, créé Chevalier des ordres du Roi par Louis XIII, portait en 1623 : *Écartelé* : au 1er, DE GALARD; au 2e, DE LA ROCHEBEAUCOURT; au 3e, DE LA ROCHE ANDRY; au 4e, DE BÉARN. (Bibliothèque Impériale, manuſcrits. Fonds Clairambault : Liaſſe de Galard.)

La clef de voûte d'une porte, au château de la Rochebeaucourt, était autrefois décorée du blaſon ſuivant : au 1er, DE GALARD; au 2e, DE FOIX; au 3e, DE NAVARRE; au 4e, DE BÉARN; & ſur le tout D'ARMAGNAC.

notice ne pourra par conféquent donner qu'une idée tout à fait incomplète du rôle national joué par les de Galard, premiers Barons de Condomois, Marquis de Terraube & de l'Ifle, Comtes de Braffac & de Béarn.

La provenance ducale de la race des Galard eft tour à tour affirmée par d'Hozier, par les Dictionnaires de Moreri, de La Chenaye-Desbois & de Lainé (*a*), les *Tablettes hiftoriques* de Chazot de Nantigny. Avec les témoignages ci-deffus s'accordent le *Gallia Chriftiana*, le *Spicilége* de D. Luc d'Achery, l'*Hiftoire de Béarn* par Marca.

En matière généalogique, & pour des queftions de cette importance, on ne faurait trop déployer & multiplier les preuves. C'eft pour ce motif que nous allons fucceffivement enregiftrer l'opinion des auteurs précités. Commençons par un extrait de la collection d'Hozier.

« La maifon DE BRASSAC, du nom de Galard, tire fon origine directe, prouvée « par contrats de mariage & teftaments, de père en fils, des anciens Comtes de « Condomois, comme on le voit par les archives de l'hôtel de ville de Condom « & même par les veftiges de l'ancien château & demeure defdits Comtes qu'on « appelle encore aujourd'hui Tours de Galard, qui font de vieilles tours fur une « colline au-deffus de la ville de Condom (*b*). »

Paffons à Moreri & tranfcrivons textuellement le paffage relatif à ce haut & lointain point de départ.

« GALARD, GALLARD, & quelquefois GOLARD ou GOALARD, maifon des plus il-« luftres de Guienne & de Gafcogne. Elle tire fon nom de la terre de Galard en « Condomois qu'elle a poffédée jufqu'au fiècle dernier. La tradition du pays la fait « fortir des anciens Comtes du Condomois, cadets des Ducs d'Aquitaine. Ce qui « appuie cette tradition, c'eft qu'on a toujours appelé Tours de Galard celles qui « font près de Condom & qui étoient la réfidence des anciens fouverains de ce « pays. On voit encore fur ces tours les mêmes armes que porte la maifon de « Galard, qui font : *d'Or, à trois Corneilles de Sable, membrées & becquées de* « *Gueules* (c). »

Le dire de d'Hozier & de Moreri a été adopté par La Chenaye-Desbois en ces termes :

« C'eft une des plus anciennes & des plus illuftres maifons de Guienne & de « Gafcogne qui tire fon origine des Comtes de Condomois, iffus des Ducs de Gaf-« cogne, & fon nom de la terre de Galard, fituée dans le Condomois. HUGUES, « dernier Comte de Condomois, donna fon Comté à l'Abbaye de Saint-Pierre de « Condom, en 1011, au préjudice de tous fes autres parens, comme il le dit dans « fa donation où il comprend les biens qu'il avoit dans la terre de Galard. »

« C'eft d'un frère de GOMBAUT, père de HUGUES, dernier Comte de Condomois, « que vient la maifon de Galard, dont plufieurs Seigneurs ont été fucceffivement « bienfaiteurs de l'abbaye de Condom (*d*). »

Chazot de Nantigny émet un avis analogue fur la même queftion originelle, dans fes *Tablettes hiftoriques*, tome IV, p. 367.

« La terre, feigneurie & baronnie de Braffac, en Querci, fut vendue vers l'an 1195 « par Guillaume, Vicomte de Calvignac, à Raimond III, Vicomte de Turenne, de

(*a*) Le *Dictionnaire véridique des origines des maifons nobles de France*, tome II, p. 56-57.

(*b*) Bibliothèque Impériale, manufcrits; papier portant le timbre de la Bibliothèque du Roi & du Cabinet de M. d'Hozier.

(*c*) Moreri, tome V, page 18.

(*d*) La Chenaye-Desbois, feconde édition, tome VII, page 18, article de Galard Braffac.

« la maifon duquel elle a paffé dans celle de Galard, que fon ancienneté & fes « alliances font mettre à jufte titre parmi les plus illuftres de Guyenne. Elle eft « connue dès le XI[e] fiècle dans le Condomois, où elle a poffédé jufqu'au fiècle der-« nier la feigneurie & les tours près de Condom, qu'on appelle encore les Tours « de Galard, ce qui appuye l'ancienne tradition fur fon origine, que l'on rapporte « aux Comtes de Condom, iffus de ceux de Gafcogne (*a*). »

Une bulle, confirmant les poffeffions de l'Abbaye de Condom, au XII[e] fiècle, fortifie ce qui vient d'être énoncé touchant l'extraction primitive des de Galard. Parmi les donations territoriales faites par Hugues (*b*), fils de Gombaud & Évêque d'Agen, fe trouve l'églife de Galard avec fes dépendances :

« *Ex dono Hugonis, quondam Aginnenfis epifcopi, quidquid in pago Leuma-* « *niæ & jure patrimonii fui vobis contulit : videlicet ecclefiam quoque de Golard,* « *cum appenditiis fuis* (c). »

Le *Gallia Chriftiana* fait fortir les de Galard de la race des Toparques de Goalard, voifins du monaftère de Condom : « *Montafinus de Goalard e gente topar-* « *charum de Goalard Condomienfi cœnobio vicina & fæpius infenfa natus* (d). » Or Toparque, d'après le *Gloffaire* de Du Cange (*e*), voulait dire Préfet ou Gouverneur d'une région, en baffe latinité, & Prince ou fouverain d'un lieu (*loci princeps*) durant le moyen âge. Ainfi les de Galard étaient Toparques du territoire de leur nom au même titre que les d'Albret l'étaient plus tard de Sainte-Bazeille (*f*). Ce qualificatif impliquait toujours éminence de rang & d'eftoc. Auffi, dès les âges les plus obfcurs, les de Galard apparaiffent-ils revêtus de l'une des plus hautes dignités féodales, de celle de Baron. Ce dernier mot, dit Lévefque, fimple latinifation de l'adjectif *ber* ou *berth* (illuftre) eft le fynonyme barbare de *princeps*. René Chopin, dans fon *Livre du domaine*, donne le titre de Baron aux plus puiffants *fieffeux du pays*, à ceux qui primaient tous les Grands dans la Nation (*g*).

En Bretagne, ceux qui le tenaient avaient droit de préféance fur les Vicomtes de Rohan & de Porhoët; en Dauphiné, en Languedoc, en Béarn, en Artois, dans l'affemblée des États, ils fuivaient immédiatement les Ducs (*h*).

Le *Spicilége* d'Achery conftate que l'Abbaye de Condom reçut plufieurs biens, entre autres ceux du Goalard, au détriment de la famille de Hugues : *Item in alio loco nomine Gualardo poffidet alaudes plurimos, terras, vineas, cafas, prata, paf-cua, aquas & decurfus aquarum certo tramite currentium* (i). Ainfi Hugues dota le monaftère, dont il était le reftaurateur, avec des alleux, domaines & dépendances du Goalard qui auraient dû échoir aux fiens par fucceffion. Or les Toparques du Goalard n'auraient pu être déshérités par Hugues, Comte de Condom, s'ils n'avaient été fes coufins. La charte dont nous avons donné un fragment & l'*Hiftoria ec-*

(*a*) Le 3[e] volume du *Nobiliaire de Guienne* a été fait avec confcience & fcience; mais les deux premiers, dref-fés par un autre auteur, ne doivent être acceptés que fous bénéfice d'inventaire rigoureux. Je fais une exception à cette règle de défiance en citant cet ouvrage (tome I, p. 443) par la raifon que fon texte ne contrarie pas celui des auteurs fufdits, bien qu'il foit plus affirmatif :

« GARCIAS-SANCHE, dit *le Courbé*, Duc de Gafcogne dès l'an 904, qualifié fils du Roi Sanche, dans une charte, « laiffa trois fils de fon époufe AMUNA ou HONORÉE, favoir : 1° SANCHE-GARCIAS qui continua la lignée des Ducs « de Gafcogne, éteinte en 1032, & dont font iffues les maifons de CONDOM, DE GALARD, DE BORDEAUX, D'A-« GEN, &c. »

(*b*) On fe fouvient que Hugues fit toutes ces largeffes au grand dommage de fes parents.

(*c*) L'Abbé Monlezun, *Hiftoire de Gafcogne*, vol. VI, p. 394-395.

(d) *Gallia Chriftiana*, tome II, colonne 960.

(e) *Gloffarium latinitatis*, conditum a Carolo Dufrefne, domino du Cange, tomus fextus, page 207.

(*f*) A Francifco d'Albret S. Bafiliæ toparcha. *Gallia Chriftiana*, tome II, col. 963.

(*g*) Barones majorum gentium.

(*h*) Lévefque, *Droit Nobiliaire français*, p. 26.

(*i*) D'Achery, *Spicilegium*, tome II, page 585, 1[re] col.

clesiæ Condomiensis proclament le même fait & lui prêtent un double appui. En résumé ces récits divers & concordants permettent de conclure que la maison de Galard est une branche cadette de la dynastie qui gouverna la Gascogne à partir des Mérovingiens d'Aquitaine.

Invoquons encore Marca, dont on connaît la grande autorité historique, & empruntons-lui le passage d'une charte où l'on peut observer pour la première fois le prénom de GARCIE-ARNAUD, si habituel à la famille ducale de Gascogne, suivi de l'appellatif patronymique de GOUALARD, ou plutôt de GUALIAR, plus conforme au vieux texte de 1063. Ce document précieux ne saurait laisser de doute sur le cousinage des Galard & de Centulle, Vicomte de Béarn. Le frère de ce dernier, HUNAUD, Vicomte de Brulhois, fit cession de toutes les églises réparties dans ses domaines au monastère de Moissac, dont il était Abbé. Cette libéralité lui fut dictée par le désir d'attirer les grâces célestes sur son âme, celles de son père ROGER, de sa mère ALADIN, de son frère HUGUES, de son oncle SAXETON & de tous ses parents. Dans cet acte, d'un caractère purement domestique, on remarque quatre signataires ou quatre garants, évidemment liés par une étroite consanguinité. Ce sont Hunaud, le donateur, Aladin, sa mère, Hugues, Vicomte, son frère, & Garcie-Arnaud surnommé *Gualiar*, c'est-à-dire Gualard ou Galard. La phrase finale, où ces quatre personnages se trouvent seuls groupés, mérite ici transcription : « *Ego ipse Hunaldus propria manu decrevi; firmavit etiam viva voce Aladain, mater mea; Hugo, Vicecomes, frater meus, signavit; Garsia Arnal, cognomento Gualiar, signavit* (a). » Pour être ainsi appelé en qualité de caution & admis dans l'intimité de la famille il fallait que Garcie-Arnaud de Galard fût un de ses proches.

A la longue les deux familles de Béarn & de Galard, sœurs dans le principe, deviendront presque étrangères l'une à l'autre. Pareilles toutefois à ces rameaux d'un même tronc qui s'écartent dès les premiers jets, pour se replier & s'enlacer plus tard dans l'espace, les deux branches généalogiques se rejoindront sous l'influence du temps & s'incorporeront de nouveau par l'effet d'une alliance & d'une substitution.

En 1508 FRANÇOIS de Galard, Comte de Brassac, d'après les sources indiquées plus haut, descendant des Comtes de Condom, provenus eux-mêmes des Ducs de Gascogne, s'étant marié avec la fille de Jean DE BÉARN (*b*), ce nom, avec les armes & titres qui le complétaient, fut imposé par le beau-père à son gendre & à ses hoirs. Cette fusion des familles de Galard & de Béarn a été depuis consacrée par trois siècles.

On se tromperait étrangement si l'on mesurait la surface territoriale de la Toparchie de Goalard, d'après la consistance de ce domaine, avant ou depuis la Révolution. Son périmètre primitif englobait la plupart des terres comprises entre le Condomois & l'Agenais, sur une large bande qui décrivait un demi-cercle & courait de l'Osse à l'Aubignon, prenant en route Puyfontain & plusieurs autres fiefs. Ainsi la circonscription féodale du Goalard était à cheval sur le Comté de Condom & le Vicomté de Brulhois. Elle n'était par conséquent qu'un démembrement de ces deux pays. Un tel apanage démontre bien que les possesseurs étaient des Cadets de la dynastie ducale de Gascogne & qu'ils avaient eu un beau

(*a*) Marca, *Histoire de Béarn*, lignes 1, 2, 3 & 4, deuxième colonne de la note qui finit en tête de la page 306.

(*b*) « Il fut stipulé (dit Moreri) que leurs descendants porteraient les noms & armes de Béarn. » — Chazot de Nantigny répète la même chose en ses *Tablettes historiques*, tome IV, p. 367-370. — D'Hozier, 1er registre, 1re partie, page 152, constate cette alliance.

lot, quoique inférieur à celui de leurs aînés. Au déclin du treizième ſiècle l'étendue du Goalard était grandement réduite & tronçonnée. Les deux extrémités, reſtées dans les mains de la famille, avaient l'une & l'autre, malgré la diſtance & l'iſolement, retenu le nom de Goalard qui les déſignait autrefois quand elles formaient un vaſte enſemble. Entre ces deux points oppoſés, l'un confinant au Fezenſac, l'autre à l'Agenais, les de Galard avaient la ſeigneurie de Puyfontain. La trace de cette ancienne puiſſance eſt encore apparente dans un document qui a pour titre : « *Recognitiones feudorum, homagiorum cæterumque obſequiorum* « *a nobilibus & aliis Agennenſis & Condomienſis terræ incolis, domino Edoardo,* « *Angliæ regi, preſtitorum* (a). » Dans un hommage, daté comme les autres de l'an 1286, Pierre d'Aubignon reconnaît relever du Roi d'Angleterre, Duc d'Aquitaine, pour la quatrième partie du château de Goalard, à proximité du Nom-Dieu, c'eſt-à-dire en Brulhois. Le vaſſal ajoute que les ſeigneurs de Goalard (*b*), près de Condom, lui doivent protection (*c*).

Ainſi les de Galard avaient les ténements de ce nom, en Condomois & en Brulhois, éloignés l'un de l'autre, mais raccordés par des ſtations féodales intermédiaires telles que Puyfontain (*d*). En 1286 les Toparques de Galard conſervaient encore les reſtes impoſants de leur ancienne ſplendeur & de plus les ſeigneuries d'Eſpiens, de Las Marties, &c.

Avant d'aborder notre étude ſommaire ſur la Maiſon de Galard, réſumons en quelques pages l'hiſtoire de celle de Béarn pour qu'à l'heure de leur fuſion, en 1508, le lecteur ſoit édifié ſur l'importance de l'une & de l'autre comme il l'eſt déjà ſur leur communauté originelle.

Les de Béarn, de même que les de Galard, d'après les auteurs ſus-énoncés, étaient iſſus des Ducs de Gaſcogne, dont l'eſprit patriotique, au point de vue méridional, réſiſta vaillamment à l'invaſion muſulmane d'un côté & à l'invaſion franque de l'autre. Pour ne pas ſurcharger notre texte de renvois bibliographiques aux ſources eſpagnoles & françaiſes, nous emprunterons à *l'Art de vérifier les dates* quelques particularités hiſtoriques ſur les Vicomtes de Béarn, ſans nous préoccuper de leurs évolutions dynaſtiques en obſervant l'ordre ſucceſſif des poſſeſſeurs de la principauté (*e*). Le premier fut le ſuivant :

(*a*) Cahier in-fol. contenant 55 hommages ou remembrances, ayant pour titre : *Recognitiones feudorum, homagiorum a nobilibus Agennenſis & Condomienſis terræ*, &c. (1286). — Archives départementales de la Gironde, page 18. Copie authentique du XVIIe ſiècle.

(*b*) Qui tenaient les autres parties de la terre de Goalard, comme il réſulte de ces lignes empruntées au document ci-deſſus, page 49 : « *Item Bertrandus de Gallardo recognovit ſe tenere a dno. Agen. quartam partem* « *caſtri de Gollard prope lou Nom-Dieu, cum pertinentiis ſuis.* »

(c) « *Item Petrus d'Aubignon recognovit ſe tenere a domino Ageneſii quartam partem caſtri de Goalardo,* « *quod eſt prope Nomendei, cum pertinentiis ſuis, pro qua recognovit ſe debere facere jus in manibus ſuis. Dixit* « *tamen quod domini de Goalardo, prope Condomium, debent ſibi & ſuis garentire in arduis factis.* » (ut ſupra.)

(*d*) « *Item Bibianus de Blazerto & Augerius de Miramon, milites, & Ayſſinus de Gailhardo, domicellus, re-* « *cognoverunt ſe tenere a dicto dno rege cum partionariis ſuis tenementum de Goalardo & tenementum de* « *Pueyfontan & feuda & retro feuda, &c.* » (ut ſupra.)

(*e*) Nous pouvons d'autant mieux adopter l'ordre numéral ci-deſſus que, dans le droit des Pyrénées, la femme avait tous les priviléges de la virilité & même quelques-uns de plus. L'époux d'une héritière prend le nom de celle-ci & abandonne le ſien. M. B. de Lagrèze dit à ce propos : « L'héritière recevait le mari chez elle & lui donnait juſqu'à ſon nom. » Le même auteur, toujours dans ſon *Hiſtoire du droit dans les Pyrénées*, inſiſte ailleurs ſur ce point ſingulier de certaines coutumes de Bigorre & de Béarn : « En Bigorre le droit d'aîneſſe était admis mais « non le droit de maſculinité . . . . . On ne reconnut jamais dans nos montagnes la loi ſalique . . . . . Le comté de « Bigorre appartint ſouvent à des femmes, qui le portèrent en dot à des voiſins qui l'enviaient. Après l'avoir plu- « ſieurs fois ainſi reçu & rendu, les Vicomtes de Béarn en reſtèrent définitivement les maîtres . . . . Les baronies « comme le comté étaient des fiefs féminins . . . .

« Ce qu'il y a de remarquable ſurtout dans les coutumes de Bigorre, c'eſt qu'elles traitent avec la même faveur « les filles & les garçons. »

Centulle I[er] était fils de Loup Centulle, Duc de Gafcogne, privé de fes États & de la vie par Louis le Débonnaire. La fpoliation avait été entière, la reftitution ne le fut pas, car l'Empereur fe contenta de rendre aux enfants de fa victime une partie des biens paternels. Donat Loup fut invefti du Bigorre, & Centulle (*a*) reçut le pays de Béarn avec le titre de Vicomté l'an 819 (*b*).

Centulle, troifième Vicomte de Béarn (905-940), eft proclamé par Mariana le plus habile Capitaine de fon temps; feulement il ne put être, comme le foutient cet auteur, le compagnon d'armes de Sanche Abarca, Roi de Navarre, car Centulle n'était plus depuis trente ans lorfque Sanche Abarca parvint au trône (*c*). Il n'en eft pas moins vrai que fon héroïfme infpirait aux Maures autant d'admiration que de terreur.

Centulle-Gaston, dit le jeune, fixieme Vicomte de Béarn, brifa les faibles liens hiérarchiques qui le rattachaient au duché & conftitua fa Vicomté à l'état de complète indépendance. Les monuments du temps le qualifient *grand dominateur de terre*. Il revendiqua (1039), les armes à la main, le duché de Gafcogne dont le titulaire était Guillaume V, fucceffeur d'Eudes (*d*).

Gaston IV, dixième Vicomte de Béarn, prit la croix, en 1096, avec Amanieu d'Albret; Raymond, Vicomte de Turenne; Roger, Comte de Foix; Guillaume, Comte de Clermont; Guillaume, Comte de Forez (*e*).

Quand la partie furvivante de la croifade fut parvenue fous les murs de Jérufalem où les mufulmans s'étaient enfermés au nombre de 40,000, le fiége fut immédiatement décidé. Gafton de Béarn & le Comte de Touloufe vinrent camper entre le midi & l'occident. Les croifés eurent à lutter contre l'ennemi & contre la foif. Le manque d'eau & d'autres miféres rendaient l'attaque tous les jours plus urgente. Les bois des entours furent coupés par les Génois & les Gafcons; on en fit des machines formidables, fous la direction du Vicomte de Béarn, dont les prodiges de valeur font rapportés par tous les hiftoriens du

Nous traduifons l'article 88 du for inédit d'Azun : « *Que prumer filh o filha deü heretaa* » que *le premier né, fils ou fille, doit hériter.*

« Les coutumes de Barèges, de Lavedan, des Angles, rivière Ouffe & Marquifat de Bénac difent auffi en termes « formels que c'eft l'aîné, fans diftinction de fexe, qui eft héritier de la maifon & de tous les biens de fouche & avi-« tins, à l'exclufion des cadets, qui n'ont droit qu'à une légitime.

« Cette faveur accordée à l'aîné, fans diftinction de fexe, de claffe, de biens nobles ou non nobles, eft une des « particularités les plus curieufes du droit de Bigorre. L'ancien droit de Béarn paraît bien avoir admis comme hé-« ritière l'aînée des filles & des garçons. (*) »

De cette manière la femme continuait la filiation qui réfide dans la perpétuité du nom. Le fien était fauvegardé; celui du mari facrifié. Dans ce cas les enfants fuccédaient, non à leur père, mais à leur mère qui détenait la puiffance & le nom. Les époux qui entrèrent dans la maifon de Béarn durent fubir cette loi.

(*a*) *Art de vérifier les dates*, tome II, page 257. — Jugo Ariscat, autre frère de Donat Loup & de Loup Centulle, pofa les fondements de la maifon de Navarre, tige féconde qui étendit fes rameaux fur tous les trônes chrétiens de l'Efpagne & donna des Rois à la Galice, aux Afturies, à l'Aragon & à la Caftille.

(*b*) Une charte du temps, reproduite par M. Cénac-Moncaut en fon *Hiftoire des peuples Pyrénéens*, t. II, p. 132, le défigne comme comté : *Beneharum comitatus*.

(*c*) *Art de vérifier les dates*, tome II, page 257, colonne 1.

(*d*) *Idem*, col. 2.

(*e*) Michaud, *Hiftoire des croifades*, tome I, page 68.

(*) *Hiftoire du droit dans les Pyrénées par M. B. de Lagrèze, p. 184.* C'eft ainfi que les Ducs d'Épernon devenus Comtes de Foix-Candalle par leur mère Marguerite, le 23 Août 1587, purent échanger le premier nom contre le dernier.

Nous avons rapporté ailleurs, d'après le P. Anfelme & un manufcrit du fonds d'Hozier, comment un cadet des Comtes d'Armagnac, Roger d'Armagnac, Vicomte de Lavardens, avait, en époufant Efclarmonde de Pardaillan, fille de Bernard, Vicomte de Juillac, renoncé à fon nom pour prendre celui de Pardaillan & fait reverdir une branche de cette famille qui était tombée en quenouille. (Manufcrits de la Bibliothèque impériale, liaffe de Pardaillan. — P. Anfelme, tome V, page 193.)

temps (*a*). Ce fut lui qui fit conftruire les trois tours roulantes dont le plateau fupérieur en s'appuyant fur les remparts fervit de pont aux chrétiens & leur permit d'entrer dans la place (*b*).

Le fignal de l'affaut ayant été donné, Gafton IV s'élança le premier par la brèche pendant que Tancrède & les fiens entraient dans la ville fur un autre point des remparts. En Septembre 1099, il reprit la route de France avec le Duc de Normandie & le Comte de Flandre.

Ses proueffes en Terre Sainte ont été célébrées par tous les hiftoriens contemporains des croifades tels que : Albert d'Aix, Robert du Mont, Raymond d'Agiles, &c. Prefque tous ont fauffé fon furnom de Béarn en l'écrivant *Gaftus de Berdeis, Bordeis, Burdeis, Gâfton de Behert, Gaftos de Biarts, Gaftos de Beart, Gafto de Beardo;* Guillaume de Tyr a même confondu Gafton de Béarn avec le Comte de Béziers (*c*).

Ennemi du repos, autant que de l'iflamifme, il ne demeura que quelques années dans fes États : en 1118, Alphonfe Ier, Roi d'Aragon, jaloux de venger l'échec de 1114, éprouvé par lui devant Saragoffe, appela fon coufin Gafton à fon fecours (*d*). Le Vicomte de Béarn leva une armée nombreufe, paffa les Pyrénées, enleva la ville d'Almovedar & foumit les pays voifins. Ayant enfuite franchi l'Èbre, il mit le fiége devant Saragoffe. Au bout de huit jours de tranchée, il était maître des faubourgs & de la partie extérieure de l'enceinte. Les fuccès de Gafton firent accourir Alphonfe. Les deux alliés, ayant opéré leur jonction, taillèrent en pièces l'armée Maure qui était venue délivrer Saragoffe, & forcèrent la ville à capituler (*e*). Saragoffe refta au pouvoir de Gafton qui devint Comte de ce lieu, titre que l'on remarque quelquefois chez lui & chez fes defcendants.

Centulle, onzième Vicomte de Béarn, fut le dernier rejeton en ligne directe de la race mafculine d'Eudes, Roi ou plutôt Duc d'Aquitaine; fa fœur Guifcarde ayant époufé Pierre, Vicomte de Gavarret, leur fils, du même prénom que fon père, devint le douzième Vicomte de Béarn (*f*). La poffeffion de cette branche utérine & de celle des Moncade, qui fuivit, fut paffagère. En 1290, comme il a été dit & fera redit, un rameau cadet des Ducs de Gafcogne, celui des Comtes de Foix, recueillit le nom de Béarn, qui avait appartenu à une ligne collatérale de fa race, & le garda jufqu'en 1508. A cette date il échut aux de Galard Braffac, iffus, comme les de Foix & les premiers Béarn, de la Maifon de Gafcogne.

Guillaume II, par la grâce de Dieu Vicomte de Béarn, fe ligua, le Jeudi Saint 1224, avec Thibaut, Comte de Champagne, pour affurer à celui-ci le royaume de Navarre après la mort de Sanche VII. Guillaume II confeilla au Roi d'Aragon d'expulfer les Maures de Majorque & commanda l'expédition où il laiffa la vie en 1228 (*g*).

(*a*) Guillaume de Tyr, livre VIII, chapitre 10, parle de Gafton de Béarn en ces termes enthoufiaftes : « *Quemdam egregium & magnificum virum dominum videlicet Gaftonem de Bearn operi prefecerunt.* »

(*b*) Michaud, *Hiftoire des Croifades*, tome I, page 395. — Michelet, *Hiftoire de France*, tome II, page 240. — Olhagaray, *Hiftoire des comtes de Foix*, page 46.

(c) *Art de vérifier les dates;* chronologie hiftorique des Vicomtes de Béarn, tome II, page 258. — L'abbé Guibert à fon tour n'a pas affez d'éloges pour les exploits de Gafton.

(*d*) Surita, *Annales*, tome I, chap. 44.

(e) *Idem.* — Marca, *Hiftoire de Béarn*, p. 410.

(f) *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 258, col. 2.

(g) *Idem*, tome II, p. 259.

Gaston VII (de Moncade), dix-huitième Vicomte de Béarn, eut pour régente, durant sa minorité, Garsende, sa mère, fille ou veuve d'Alphonse, Comte de Provence. Marca nous apprend que la tutrice trouvant le titre de Vicomtesse insuffisant, revêtit celui de Comtesse, ce qui avait été déjà accompli en plusieurs circonstances par divers princes de Béarn. Nous croyons à ce propos devoir faire une remarque.

Les titres de Vicomte & de Prince sont les plus fréquemment portés par les chefs de la Maison de Béarn; mais celui de Comte leur est aussi donné dans les vieilles chartes, les annales de Béarn & autres. Le cartulaire de Bayonne attribue plusieurs fois ce titre à Centulle : *Domino Centullo comite* (a). Mathieu Paris appelle la princesse de Béarn *Comtissa de Biarde* (b). Marca s'est appuyé sur un acte de 1063, résumé plus haut, où Centulle est qualifié tantôt *Comes Bearnensis*, tantôt *Comes de Bearnio* (c). Cette désignation honorifique se retrouve, page 337, dans ces mots : le *fils de la Comtesse de Béarn* (d). Dame Garsende est encore titrée *Comtesse de Béarn*, dans le *Cartulaire de Sauvelade*, à propos de l'acquisition d'un moulin auquel elle donne son consentement. Marca fait à ce sujet la réflexion suivante. « Où l'on peut remarquer comme Garsende est qualifiée Comtesse de Bearn; ce qui n'est pas arrivé fortuitement & par la faute, « connivence, ou flatterie particulière de l'escrivain; attendu que parmi les estrangers ses ennemis, comme dans Mathieu Paris, historien Anglois, elle est « perpétuellement nommée la Comtesse de Béarn; comme aussi en l'acte qui contient la riche & magnifique dotation que cette dame fit pieusement & libéralement en faveur du monastère des Filles de Saint-Vincent de Junqueras de l'ordre « de Saint Benoist, près de Barcelone, avant l'année 1232. De sorte qu'elle nous « laisse à soupçonner, qu'estant dégoustée du simple titre de Vicomtesse, qui lui « sembloit trop faible pour soustenir la dignité de la Seigneurie de Béarn, qui en « effet, suivant les constitutions de Charlemagne & l'usage de tous les Royaumes, « contenoit en soi les territoires de deux comtés, aussi bien que le destroit de « deux eveschés, elle voulut adjouster à l'ancienne qualité de Vicomtesse le nouveau titre de Comtesse, puisqu'il lui estoit justement deu suivant les loix & réglemens des fiefs. A quoi elle fut d'autant plus facilement portée, qu'elle possédoit « le titre de Comtesse pendant son premier mariage avec Alphonse, Comte de Provence, & qu'elle estoit issue des Comtes de Fourcalquier (*e*). »

Gaston VII était oncle des Reines de France, d'Angleterre & de Sicile; beau-père des souverains d'Aragon & de Castille, du Roi des Romains, des Comtes de Foix & d'Armagnac (*f*). Promoteur de la confédération des Seigneurs de Gascogne, il organisa contre la domination étrangère un formidable armement qui fait dire à Marca : « Le plus considérable & le plus puissant ennemi du Roi d'Angleterre fut Gaston, le fils de la Comtesse de Béarn (*g*). »

Les sommes affectées par Saint Louis à la solde des chefs de l'armée chrétienne, durant son séjour en Égypte & en Palestine, sont déterminées dans la *Chronique manuscrite de la bibliothèque de M. de Thou*. D'après cet état de dépenses, le Roi de France « fournit, pour subvenir aux frais de la croisade, 25,000 livres à

(*a*) Marca, *Histoire de Béarn*, note de la page 311.

(b) *Idem*, pages 575-578, &c.

(c) *Idem*, note de la page 306.

(d) *Idem*, p. 584. — On lit encore ailleurs : *l'Église de Sainte Foy dans le comté de Béarn*, ce qui prouve que dès l'an 1000 les titres de comté & de vicomté étaient indistinctement appliqués au Béarn, bien que le dernier fût le plus usuel.

(*e*) Marca, *Histoire de Béarn*, p. 576.

(f) *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 260, col. 1.

(*g*) Marca, *Histoire de Béarn*, p. 584.

« Gaſton VII de Béarn; le Duc de Bourgogne, marchant avec vingt bannières & « quarante chevaliers, en reçut 22,000 (*a*). » La paye étant proportionnée à la force de chaque contingent, celui de Gaſton devait être néceſſairement ſupérieur en nombre à celui du Duc de Bourgogne.

Gaſton VII avait épouſé, en premières noces, Mathe DE BIGORRE, héritière du Comté de ce nom, &, en ſecondes, BÉATRIX (*b*), fille unique de Pierre, Comte de Savoie. De ſon premier lit naquirent pluſieurs filles dont l'une, Marguerite, favoriſée par ſon père, transféra la Vicomté de Béarn à ſon mari Roger Bernard, Comte de Foix, & à ſa deſcendance (*c*), toujours en vertu de la ſubſtitution ſi commune à cette époque entre les grandes familles, ſurtout en Bigorre & en Béarn.

Ceux qui déſireraient entrer plus avant dans l'exiſtence glorieuſe de Gaſton VII n'ont qu'à feuilleter Marca; Ferreras, tome IV, pages 217 & ſuivantes; Étiennot, *Fragmenta Aquitan.*, tome XI, page 18; Mathieu Paris; Mathieu de Weſtminſter; l'*Art de vérifier les dates*, tome II, page 260; Faget de Baure, p. 195 & ſuivantes; Froiſſart, qui a dit du Vicomte de Béarn : « Moult vaillant homme fut grand de « corps & puiſſant de membres. »

L'an 1290 le nom de Béarn, dont Marguerite de Béarn était héritière, paſſa à la Maiſon de Foix, venue elle auſſi des Ducs de Gaſcogne par Vandrille, Comte de cette province (825). Enfin, en 1508, François de Galard, Comte de Braſſac, dont la filiation, je le répète, ſe rattache, d'après d'Hozier, Moreri, Chazot de Nantigny, &c., aux Ducs de Gaſcogne, fut, par ſubſtitution ſelon les uſages du temps & d'un pays où n'exiſtait par la loi ſalique, régulièrement pourvu des noms & armes de Béarn qui de cette façon ont toujours été reſtaurés & continués par des rameaux divers du tronc ducal de Gaſcogne.

GASTON IX, dix-neuvième Vicomte de Béarn, Comte de Foix, ami & proche parent de Philippe de Valois, ſuccéda à Gaſton VIII en 1315. On le voit (1337) faiſant de brillantes chevauchées en Guienne. Il partagea avec le Duc de Normandie (1338) le commandement de l'armée qui devait opérer en Picardie, & obtint bientôt pour lui ſeul la fonction de Lieutenant dans les pays de Gaſcogne & d'Agenais (*d*). La royauté nationale trouva dans ſon bras & dans ſes richeſſes un ſalutaire concours (*e*). Les ſoldats chrétiens avaient Gaſton IX pour chef au ſiége d'Algézire en Eſpagne. Son ardeur lui fut fatale & il vint expirer à Séville en 1343. Éléonore DE COMMINGES, ſa deuxième femme (*f*), lui laiſſa un fils, qui ſuit.

GASTON X, Comte de Foix & Prince de Béarn, mérita par ſa beauté le ſurnom de Phébus. Les ſplendeurs de ſa cour éclipſèrent toutes celles de ſon temps. C'eſt lui dont Froiſſart a célébré la magnificence; les hommes qu'il pouvait mettre ſur pied dépaſſaient les forces réunies des ſouverains d'Aragon & de Navarre.

Gaſton Phébus s'était marié à AGNÈS, fille du Roi de Navarre, Philippe III. Soupçonné, ainſi que ſon beau-frère, Charles-le-Mauvais, de conſpirer contre la ſûreté du royaume de France, ils furent tous les deux jetés au Châtelet (1356).

(*a*) Chronique manuſcrite de la Bibliothèque de M. de Thou, citée par Roger dans ſon ouvrage : *Nobleſſe de France aux croiſades*, page 71.

(*b*) Veuve de Guignes VII, Dauphin de Viennois. — *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 311, col. 2. — P. Anſelme, *Grands Officiers de la couronne*, t. I, p. 566. — Marca.

(*c*) *Art de vérifier les dates*, tome II, p. 260.

(*d*) D. Vaiſſette, *Hiſtoire générale du Languedoc*, t. IV, p. 226. — *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 312.

(*e*) Il prêta 37.000 livres à la monarchie françaiſe pour qu'elle pût continuer ſa lutte contre les Anglais.

(*f*) P. Anſelme, t. II, p. 634. — Faget de Baure, *Hiſtoire de Béarn*, p. 271.

Remis en liberté, Gaſton ſe vengea avec magnanimité en délivrant la famille royale menacée & enfermée dans la ville de Meaux par la faction des Jacques & des Pariſiens en révolte (*a*). Après le rappel du Duc d'Anjou il fut inveſti par le Roi Charles V de la lieutenance du Languedoc. « Tous les Princes du ſang, dit « D. Vaiſſette, accoutumés de poſſéder ce riche gouvernement, s'oppoſaient à cette « nomination, mais le Roi paſſa outre nonobſtant leur avis contraire (*b*). » Charles VI, qui ne mérita pas, comme ſon père, d'être ſurnommé le Sage, retira à Gaſton Phébus le commandement du Languedoc pour le donner au Duc de Berri Soutenu par l'amour des populations, le Comte réſiſta & envoya un cartel au frère du Roi. Le défi ayant été accepté, le combat s'engagea, le 15 ou le 16 Juillet 1381, dans la plaine de Revel, au diocèſe de Lavaur, & le Comte de Foix fut vainqueur.

Mais à la fin de l'année courante le Cardinal d'Amiens, au nom du Pape, interpoſa ſon arbitrage & amena entre eux un rapprochement. D'après un hiſtorien du temps, cité dans l'*Art de vérifier les dates* :

« La généroſité du Comte de Foix décida le grand différend qu'il avoit avec le « Duc de Berri. Il eut pitié du dégât du pays pour ſa querelle particulière : à l'hon- « neur d'avoir vaincu le Duc, il voulut joindre celui d'avoir donné la paix à la « patrie. Il traita avec lui ſous de bonnes aſſurances. »

Gaſton Phébus fit en 1390 un ſplendide accueil à Charles VI dans ſon château de Mazères, près Mirepoix. Il lui légua, après ſa mort, tous ſes domaines. En exécution de ſa volonté dernière le Duc de Berri fit ſéqueſtrer la vaſte ſucceſſion du Vicomte, mais le plus proche parent de celui-ci, Mathieu, fils de Bertrand II, Vicomte de Caſtelbon, fut réintégré en 1391 dans les états de ſa dynaſtie (*c*).

Jean, Comte de Foix & de Béarn, en ſe ſaiſiſſant du Pape Benoît XIII, mit fin au grand ſchiſme d'Occident. Sa Sainteté Martin V lui témoigna ſa reconnaiſſance dans une bulle où, après avoir rappelé les nombreux ſervices rendus à l'Égliſe par ſes prédéceſſeurs, il accorde à Jean, Comte de Foix-Béarn, le titre de vengeur de la foi (*vindictor fidei*). Ses ſucceſſeurs le portèrent durant pluſieurs générations; devenus calviniſtes, ils le laiſſèrent tomber en déſuétude.

Gaston XI, Comte de Foix & de Béarn, ajouta à ſes titres, vers 1434, celui de Prince de Navarre, conſéquence de ſon mariage avec Éléonore, héritière de ce royaume (*d*).

Gaston XII de Béarn, Prince de Viana (*e*), Vicomte de Caſtelbon, épouſa, le 16 Janvier 1461, Madeleine de France, ſœur de Louis XI. Lors de ſa fin tragique dans un tournoi à Libourne, en 1470, il laiſſa deux enfants :

1. François-Phébus, Prince de Viana & de Navarre, Comte de Foix & de Marſan, qui mourut dans l'adoleſcence après ſon couronnement à Pampelune.
2. Catherine, qui épouſa le Sire d'Albret, & tranſmit ſon vaſte apanage à ſa petite-fille Jeanne, mère d'Henri IV (*f*).

Quand François-Phébus, Roi de Navarre, mourut en 1482 ne laiſſant pas de poſtérité, ſa ſœur Catherine apporta le royal héritage à ſon époux Alain d'Albret.

(a) *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 312, col. 2.
(b) *Idem.*
(c) *Ut ſupra.* — Olhagaray, *Hiſtoire des comtes de Foix*, pages 295-298.
(d) *Ut ſupra.* — Surita, tome IV, p. 227.
(*e*) Galland, *Mémoires de Navarre*, page 27, preuves. — P. Anſelme, tome I, p. 118, D, & tome VI, p. 215, B.
(*f*) Faget de Baure, *Eſſais hiſtoriques ſur le Béarn*, p. 348.

La transmission des biens n'empêcha pas celle des armes de se perpétuer dans une autre branche masculine de la race de Foix personnifiée par Jean de Foix. Ce dernier avait pour ascendant commun, avec ladite Catherine, Jean, Comte de Foix & Prince de Béarn. Voilà comment sa qualité de continuateur mâle, la supériorité d'un degré dans son rameau sur celui de sa cousine lui valurent la propriété régulière des armes. Aussi Jeanne de Foix, fille du premier Jean, stipula-t-elle dans son contrat avec François de Galard, Comte de Brassac, que leurs descendants seraient tenus de prendre les noms & armes de Béarn. Aucune contestation de la dynastie de Navarre ne s'opposa à l'application de cette clause. Depuis lors le blason, le nom & les titres de Béarn ont toujours été portés par le chef de la branche de Brassac.

Le Roi de France n'avait pas à intervenir dans une translation d'honneurs accomplie en dehors des limites de sa souveraineté, dans un état indépendant depuis un temps immémorial & reconnu tel par les Papes, les Rois de France & notamment Louis XI & Louis XII. Les Princes de Béarn mettaient autour de leur monnaie de Morlaas cette fière devise : *Dei gratia sum quod sum* (a). Ils s'intitulaient Vicomtes par la grâce de Dieu, & déclaraient au Prince Noir que « ce pays est si « franche terre qu'il ne doit hommage à nul fors à Dieu ». La Couronne de France n'avait donc pu s'immiscer dans une substitution opérée en dehors du royaume, sous les yeux d'une maison régnante intéressée, entre des races ayant même origine dès leur apparition dans l'histoire (*b*). Quand Henri IV mourut, en 1610, la branche de Galard-Brassac de Béarn était, depuis 102 ans, investie du nom & titre de Comte de Béarn que possédait le chef de la maison de Foix, au moment où il les aliénait au profit de François de Galard. Bien qu'à cette époque la race de Foix & de Béarn fût représentée par de nombreux rameaux, aucun ne revendiqua le droit résultant de l'alliance de 1508. Henri IV, bien loin de le nier, l'affirma dans de nombreuses missives expédiées au Comte de Béarn. Ce dernier est appelé *cher cousin* & *proche parent* (c). Le Président de Marigny, l'un des Juges d'armes les mieux pourvus en conscience & en science héraldiques, nomme toujours le trisaïeul du chef actuel de cette famille, Béarn ou Comte de Béarn. Ces faits établissent que l'identification des de Galard Brassac & de Béarn avait été absolue.

La maison de Galard était par son estoc & son éclat à la hauteur des plus belles alliances. Aussi put-elle, comme on vient de le voir, le 12 Novembre 1508, grâce à l'union de François de Galard, Comte de Brassac, & de Jeanne de Béarn (*d*), relever une dernière fois ce grand nom déjà restauré par les Comtes de Foix, sortis comme les de Galard des Ducs de Gascogne. En Béarn, dont les fors & coutumes différaient de la législation de France, les femmes étaient aptes à concentrer dans leurs mains le rang & le pouvoir. La transmission des prérogatives était par conséquent de leur part non moins légitime que celle des hommes.

Avant de disposer méthodiquement les degrés de la branche de Galard-Béarn honorons d'un souvenir quelques membres de la famille sans distinction de rameaux.

(*a*) Qui est aujourd'hui celle de M. le Comte de Béarn, Sénateur.

(*b*) Elle n'intervint pas non plus dans la prise du nom & du rang de Comte de Foix & de Captal de Buch par les Ducs d'Épernon qui les tenaient de leur mère (P. Anselme, tome III, page 386, B.).

(*c*) Archives du château de Brassac.

(*d*) D'Hozier, *Armorial de France*, registre Ier, page 152. — Moreri, tome V, art. de Galard. — Lainé, *Dictionnaire véridique des origines des maisons nobles*, t. II, p. 56 & 57.

Geraud, Aimeri, Guillaume & Pierre de Galard ſont mentionnés, les deux premiers comme frères, & tous les quatre comme cautions, dans un acte de 1062 dont le *Spicilége* de D. Luc d'Achery nous a conſervé la ſubſtance. Bertrand d'Albion promet de renoncer en faveur de Saint Pierre à l'égliſe de Majan; au cas d'inexécution il veut que le démon le cite à ſon tribunal, & que Saint Pierre, le céleſte porte-clefs, lui refuſe à toujours d'ouvrir l'huis du Paradis (*a*).

Bernard de Galard (*Bernardus de Galhardo*) fut témoin, en 1070, avec Bernard Tumapaler, Comte d'Armagnac, Arnaud, Évêque d'Agen, Raymond, Abbé de Condom, de la donation des égliſes du Rimbez & de Ricaut au couvent de Saint-Mont (*b*).

Guillaume de Galard ainſi que Montaſin de Golens, Pierre de Moncaut, Chauvin de Caudecoſte, Brun & Ingres d'Alayrac, Bernuche de Marſolan, Guilhem de Caſtillon, ſe trouvent groupés dans une charte de 1115 où Guillaume de Moirac ſe détermine à la pénitence. Ce dernier, déſirant racheter ſes fautes & *porter déſormais le joug léger* du Chriſt, ſe démet de ſes biens en faveur de l'abbaye de Moirac placée ſous la règle de Saint Benoît (*c*).

Pierre de Galard & ſon fils, autre Pierre, furent préſents à une tranſaction paſſée entre l'Abbé de Condom & Géraud de Bonnefont. Celui-ci ſe dépouilla au profit de l'autre contractant de la moitié de l'égliſe Sainte-Marie (*d*).

Guillaume II, Sire de Galard, neveu du précédent, apparaît dans l'hiſtoire de ſon ſiècle avec un rôle ſignificatif. Lorſque fut conclu (22 Mai 1200) le traité de paix entre le Roi d'Angleterre & Philippe-Auguſte, ce dernier Monarque donna, comme pleige ou caution, Guillaume de Galard, ainſi que Robert, Comte de Dreux, Prince du ſang, & Geoffroy, Comte de Perche. Pour que le feudataire gaſcon ſe trouvât en telle ſociété, il fallait que la qualité de ſon lignage fût aſſortie à celle des autres cogarants. L'acte où il figure eſt rapporté dans l'*Hiſtoire généalogique de la maiſon d'Harcourt*, tome III, page 178.

Montasin de Galard eſt celui que le *Gallia chriſtiana* déſigne comme deſcendant des toparques de Galard. Il occupa après Pérégrin de Fourcès le ſiége abbatial de Condom. Montaſin fit ceindre de murailles le château de Caſſagne & exécuter la cour du monaſtère condomois ainſi que celle du prieuré du Caudrot. A ſa mort, advenue le 2 Novembre 1247, ſon argenterie fut convertie en châſſe dont les bas-reliefs décorèrent longtemps l'autel de Saint Pierre (*e*).

Bertrand & Hugues de Galard s'embarquèrent en 1248 à Aigues-Mortes avec Saint Louis partant pour la ſeptième croiſade. Cette entrepriſe fut inaugurée par une deſcente en Égypte. A la priſe de Damiette à l'enthouſiaſme des premiers ſuccès, avaient ſuccédé les déſaſtres de la défaite, de l'épidémie & de la captivité. Le

(*a*) D. Luc d'Achery, *Spicilegium*, tome II, p. 587-593, édit. de 1723.

(*b*) D. Brugelles, *Chroniques du diocèſe d'Auch*, page 55, preuves.

(*c*) *Chartes & diplômes*, 1113-115; *collection Moreau*, 47, fol. 154-157, Bibliothèque Impériale, manuſcrits. — *Ancien cartulaire de l'abbaye de Cluny*, tome II, fol. 289 verſo, & 290 recto.

(*d*) Moreri, article de Galard. — D. Luc d'Achery, *Spicilegium*, tome II, page 592.

(*e*) Il eſt également mentionné dans un acte de 1194 (D. Luc d'Achery, *Spicilegium*, tome II, page 598.) — *Guienne monumentale*, tome II, p. 116, col. 1.

paiement de la rançon avait réduit les ſoldats du Chriſt à une abſolue miſère ; c'eſt alors que Bertrand de Galard, d'après une charte d'Acre (1250), & Hugo de Galard, d'après une de Damiette (Novembre 1249), durent emprunter à des marchands génois, les ſeuls banquiers de l'époque & de l'expédition, pour renouveler leurs reſſources. Le Comte de Toulouſe leur ſervit de caution (*a*).

Raymond de Galard fut l'auteur de la branche tranſplantée en Eſpagne, dont un deſcendant, Grégoire, a mérité glorification dans l'épopée ou *Hiſtoire de la guerre de Navarre* (en 1276 & 1277) par Guillaume Anelier de Toulouſe (*b*). Les deux vers qui le concernent ſont les ſuivants :

> E la torr don Guirgori de Galarr qu'es baſtens,
> Fum dad'a N. Johan Ros que ſap prom d'arremens.

Géraud, aliàs Reynaud de Galard, fut un des quarante Chevaliers que Charles d'Anjou, Roi des Deux-Siciles, avait choiſis comme aſſiſtants dans le duel propoſé à Pierre III d'Aragon & aſſigné à Bordeaux (*c*). Le Prince français avait offert ce cartel à l'eſpagnole, comme moyen de trancher entre eux la compétition de la Couronne de Sicile. On ſait que le ſouverain d'outre-monts ne ſe trouva pas au rendez-vous. Géraud donna des coutumes aux habitants de Terraube l'an 1284.

Raymond de Galard, dernier Abbé de Condom (1305) & ſon premier Évêque (13 Août 1317) après l'érection du monaſtère en ſiége épiſcopal (*d*) ſous le Pape Jean XXII, partagea avec Amanieu d'Albret la ſeigneurie de Nérac. Doué d'un caractère militant on le vit lutter contre le Roi d'Angleterre, bien qu'il eût, de concert avec lui, en 1313, octroyé des coutumes aux habitants de Condom. La population & ſon paſteur vivant en déſaccord, Édouard intervint. Le prélat refuſa d'obtempérer aux volontés du puiſſant médiateur. Celui-ci envoya ſur les lieux ſon Sénéchal de Gaſcogne dont l'autorité échoua contre la ténacité de Raymond. Le Prince ayant adreſſé au Saint-Père une plainte reſtée ſans réponſe la renouvela (1323), accuſant ſon adverſaire de tenir la cité en interdit & de vouloir ſuſciter un conflit entre lui & le Roi de France (*e*). Le livre au cadenas ou coutumier de Condom relate la réſiſtance & la geſtion eccléſiaſtique de ce fougueux Évêque auquel Pierre de Galard, ſon neveu, ſuccéda en 1340 dans l'adminiſtration du diocèſe (*f*).

Pierre de Galard, Templier, était Commandeur de Launac en 1310, lorſque Philippe-le-Bel fit contre l'ordre ſon odieux procès. Pierre de Galard, détenu dans le château royal d'Alais, en Provence, eut à ſubir le terrible interrogatoire d'un Commiſſaire ſubdélégué par l'Évêque de Nîmes (*g*).

(*a*) *Chartes des croiſades*, fonds latin, nouveaux acquets, nº 1080, actes 98 & 277. (Bibliothèque Impériale : Cabinet des titres.) — D'après une charte de Damiette (1218) citée par Roger, dans la *Nobleſſe de France aux croiſades*, un Guillaume de Galard aurait précédé, en Paleſtine, Hugues & Bertrand.

(*b*) Publiée par M. Franciſque-Michel dans les *Documents inédits de l'Hiſtoire de France*, page 162, vers 2505.

(*c*) Papon, *Hiſtoire générale de Provence*, tome III, note de la page 75. — Moreri, art. de Galard.

(*d*) *Gallia Chriſtiana*, tome II, page 962. — D. Luc d'Achery, *Spicilége*, tome II, page 601. — Le nouveau diocèſe fut formé par un démembrement de celui d'Agen qui perdit le bailliage d'outre Garonne & la région méridionale de cette rivière.

(*e*) Archives municipales de Condom, livre au cadenas. — Rymer, *Conventiones, litteræ & acta publica*, tome II, 2ᵉ part., p. 72. — *Guienne monumentale*, tome II, p. 116, colonne 2.

(*f*) Raymond mourut à Paris dit le *Gallia Chriſtiana*.

(*g*) Ménard, *Hiſtoire de la ville de Niſmes*, tome Iᵉʳ, preuves, page 203.

Autre Pierre de Galard a été légitimement honoré d'une notice particulière dans *les Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 3 & 4. Ce perſonnage eſt d'une taille militaire que nul autre ne ſurpaſſa dans la première moitié du quatorzième ſiècle. Philippe-le-Bel, en 1310, le créa Grand Maître des arbalétriers, en 1311 Gouverneur des Flandres & Capitaine de Douai. Il occupa ce pays avec cette double qualité juſqu'en 1315 (*a*). La même année il fut pour la ſeconde fois envoyé à la Cour de Rome (*b*). Le 27 Septembre 1320 le Roi le chargea de ſignifier un ajournement perſonnel au Comte de Flandre (*c*).

Pierre de Galard apparut, le 5 Juillet 1323, en Poitou, d'où il ramena priſonnier Jean l'Archevêque, Seigneur de Parthenay; de là il reprit le chemin du nord pour conclure le traité de paix entamé avec les Flamands (*d*). Les néceſſités de la défenſe nationale l'appelèrent en Guienne où il arriva en Janvier 1324 avec Mathieu de Trie, Maréchal de France, & Robert Bertrand qui obtint la même dignité en 1328. Ces grands Capitaines vinrent enſemble ſurveiller & activer le ſiége de Madaillan (*e*).

Jean de Beauvais, Lieutenant du Roi de France ès parties de Languedoc, par Lettres données à Montauban, le pénultième d'Octobre 1341, ordonna au Tréſorier de Cahors de payer à Pierre de Galard les arrérages dus aux gens de ſa ſuite, morts durant la dernière guerre de Gaſcogne.

Le P. Anſelme lui donne pour femme Marie de Caumont, dite Nauda; or le prénom & le ſurnom ſont contredits par le teſtament de Guillaume de Caumont, qui fait partie de la collection Doat (*f*). Le teſtateur inſtitue ſon héritière Indie de Caumont & lui ſubſtitue Jean de Galard, fils de Pierre de Galard & de Taléſie, ſa ſœur : « *Adhuc volumus quod dicta bona revertantur ad Johannem de Galhardo filium domini Petri de Galhardo & dominæ Taleſiæ quondam ſororis noſtræ.* » Nous expliquerons en autre lieu la cauſe de l'erreur commiſe par le P. Anſelme.

La ſimple indication des ſources où l'on pourrait puiſer pour remettre en lumière les phaſes diverſes de l'exiſtence de notre héros eſt preſque décourageante. Les titres ſcellés (*g*) du Cabinet des titres, le fonds Clairambault (*h*), la collection des ſceaux, publiée par Douet d'Arcq (*i*), les *Gages des hoſtes du Roy Philippe de Valois & de la Reine* en 1332 (*j*) nous fourniſſent ſur Pierre de Galard une ſérie de quittances militaires & de ſceaux allant de 1318 à 1339. On le rencontre à chaque page du *Tréſor des chartes,* comblé par les faveurs du ſouverain français qui le confirma en 1326 dans la poſſeſſion de Limeuil, le gratifia la même année du château de Clarens (*k*) & en 1338 des biens d'Arnaud de Cautrain (*l*). Les *Rôles gaſcons* ſignalent encore le Grand Maître des arbalétriers comme ayant reçu la conceſſion des terres

(*a*) Archives de l'Hôtel de Ville de Douai, regiſtre des priviléges, coté T6. — D. Villevieille, vol. 43, fol. 142, v°. Cabinet des titres. — *Olim ou Regiſtres des arrêts*, publiés par le Comte Beugnot, tome II, p. 621, & tome III, deuxième partie, page 1437. Il eſt qualifié *Capiteneus Flandriæ*.

(*b*) P. Anſelme, *Grands Officiers de la Couronne*, tome VIII, p. 3 & 4.

(c) *Idem.*

(d) *Idem.*

(e) *Idem.*

(*f*) Collect. Doat, vol. XLIII, fol. 23-31.

(*g*) Vol. 51, fol. 3837, Cabinet des titres.

(*h*) Bibliothèque Impériale, Mſſ., doſſier de Galard.

(*i*) Tome I. J. 426, n° 17; Arch. de l'Empire.

(j) *Maiſons des Rois*, vol. II, fol. 992, Bibliothèque Impériale, manuſcrits.

(k) *Tréſor des Chartes*, JJ. 64, fol. 138, acte 282. — P. Anſelme, t. VIII, p. 3. — Le Roi d'Angleterre lui fit don en 1323 des châteaux de Bely & de la Mothe (Collection Brequigny). — *Hiſtoire de Gaſcogne* par l'Abbé Monlezun, t. VI, p. 470.

(l) *Tréſor des chartes*, JJ. 73, fol. 193 verſo, acte 247.

qui appartenaient au Roi ſoit à Boulogne, ſoit à Franceſcas, ſoit à Fourcès (*a*).

Jean de Galard, Baron de Limeuil, fils du précédent, dans une action aux environs de Bergerac, fut pris par les Anglais qui le retinrent longtemps priſonnier. N'ayant pu réaliſer la ſomme exigée pour ſa rançon, les ennemis s'établirent ſur ſes terres pour la prélever en nature & furent accueillis par la femme & les partiſans du captif. Cette condeſcendance fut en Février 1349 l'objet d'un pardon royal (*b*).

En compenſation de pluſieurs avances, néceſſitées par le ſervice du Roi mort & de ſon ſucceſſeur, le Comte d'Angoulême, au nom du Souverain français, avait pris l'engagement de rembourſer 10.000 écus au Sire de Limeuil, & de lui reſtituer tous les héritages, ſis en la ſénéchauſſée de Toulouſe & aliénés dans l'intérêt de la cauſe monarchique. Plus tard ledit Jean de Galard, à la prière du Comte d'Armagnac, Lieutenant général ès parties de Languedoc & *pour vénérence du Roi*, voulut bien réduire les 10,000 écus à 500 vieux de Philippe. Cet acte fut dreſſé à Paris le pénultième Janvier 1354 (*c*).

Un document du fonds d'Hozier nous apprend que Pierre de Galard, Grand Maître des arbalétriers, & Jean, « ſon aiſné fils & hoir », dans pluſieurs circonſtances critiques où les fortereſſes & les frontières du royaume étaient menacées, firent monnoyer au tréſor de Paris, aux recettes de Toulouſe & de Périgord, de groſſes ſommes qui furent affectées à la paye des gens de guerre. Cette émiſſion de valeurs métalliques n'ayant point figuré ſur les comptes militaires, il fut convenu entre le Roi de France & Jean de Galard (1354) que la dette de l'un balancerait celle de l'autre, ſans que le monarque pût toutefois ſe ſouſtraire à l'obligation d'indemniſer ſon vaſſal pour les pertes & dommages dont il a été queſtion (*d*).

Dans la trève ſignée entre le Roi d'Angleterre & le Roi de France l'an 1357, il fut ſtipulé que les clauſes s'étendraient à tous leurs capitaines alliés ou adhérents, dont les principaux, nommés dans la convention, du côté du Roi d'Angleterre, étaient : les Rois de Caſtille, de Portugal & d'Aragon, les Ducs Guilhem, de Juliers, les Comtes de Hainaut, de Zélande & de Hollande, Meſſire *Johan de Galard* (e).

Le Sire de Limeuil eut l'honneur de faire un traité particulier avec le Roi d'Angleterre, l'an 1358 : aux termes de ce protocole Jean de Galard était réintégré dans ſes biens mis ſous ſéqueſtre, & ſes compagnons d'armes, amniſtiés comme lui, recouvraient leur patrimoine perdu (*f*).

Lors de la rédaction du traité de Brétigny, le 8 Mai 1360, Jean de Galard ne fut pas ſoumis aux conditions générales, comme il reſſort de la clauſe qui fut ſtipulée à ſon égard : « Excepté auſſi le Vicomte de Fronſac & *Monſire* Johan de Galart « leſquels ne ſeront point compris en ceſt article, mais demourront les biens & « héritages en l'eſtat qu'ils eſtoient par avant ceſt préſent traittié (*g*). » Nous avons ſouligné la qualité de *Monſire*, qui eſt commune à Jean de Galard & aux Princes du ſang, tandis que la qualification plus modeſte de *Sire* eſt donnée aux plus grands

(a) *Rolles gaſcons* par Carte, tome I, page 106.
(b) *Regiſtre du tréſor*, LXXVIII. — Fonds Clairambault, doſſier de Galard.
(c) Vol. 581, *Regiſtre des Chartes*, coté 82, acte 661. — Fonds Clairambault. Cabinet des titres.
(d) Fonds d'Hozier, Bibliothèque Impériale, doſſier de Galard.
(e) Rymer, *Conventiones, litteræ, &c.*, tome III, première partie, page 133.
(f) *Ibid.*, page 373.
(g) Rymer, *Conventiones, litteræ & acta publica*, tome III, 2e part. — Lettres d'Édouard III relatives à l'échange des ratifications du traité de Brétigny. — *Livre des Bouillons de la Mairie de Bordeaux*, page 90, nº 16, page 3, nº 30, &c.

Seigneurs tels que le *Sire* de Laval, le *Sire* de Coucy. De l'union de Jean de Galard avec Philippine DE LAUTREC vint une fille unique, MARGUERITE de Galard, qui époufa Nicolas DE BEAUFORT, frère du Pape Grégoire XI & neveu du Pape Clément VI (*a*). Cette alliance a fait paffer plus tard la terre de Limeuil dans la Maifon de Bouillon.

VIGUIER de Galard, de la branche de Terraube, était Capitaine du château de Balarin de 1352 à 1356, comme il appert de vingt-cinq quittances fur parchemin, délivrées par lui en retour de fa folde & de celle des gens de fa compagnie. Ces pièces diverfes font datées des 1er Février, 8 Mars, 23 Juin 1352 (*b*), 15 Février, 15 Mars, 2 Avril, 10 Mai, 2 Novembre, 16 Décembre 1353 (*c*), 14 & 18 Janvier, 18 Février, 27 Mars, 18 Avril, 1er Juin, 1er Juillet, 2 Septembre, 15 Octobre, 20 Novembre, 2 Décembre 1354 (*d*); 15 Mars, 15 Avril, 30 Mai, 10 Juin, 1er Août, 1er Septembre 1355 (*e*); 26 Juin & 22 Juillet 1356 (*f*).

Viguier de Galard exerça les plus hautes fonctions politiques, ainfi qu'une grande influence dans les confeils du Comte d'Armagnac, dont le fils devait époufer Marguerite, fille & héritière de Jeanne, Comteffe de Comminges. Celle-ci, loin de tenir fon engagement envers fon puiffant voifin, avait négocié une autre alliance pour Marguerite. A cette nouvelle le Comte d'Armagnac fit enfermer la mère au château d'Auvillars, & confommer l'union projetée. Le Duc d'Anjou, à l'occafion de ce rapt & de ce mariage forcé, expédia des Lettres de rémiffion; puis accédant aux vœux des nobles & des communes du pays de Comminges, il confia la tutelle de la jeune époufe à Viguier de Galard (*g*). C'eft comme tuteur que ce dernier intervint dans le traité de paix figné entre Gafton, Comte de Foix & Jean, Comte d'Armagnac. Il eft qualifié *Moffenhor* (h) (Monfeigneur), de même que les deux grands feudataires ci-deffus; alors que dans le même acte, cette défignation honorifique eft refufée aux chefs des Maifons les plus illuftres, à Jean de la Barthe, Seigneur d'Aure, à Ayffin de Montefquiou, à Manaud d'Armagnac, à Arnaud d'Arbin, Sénéchal de Lomagne, à Bernard d'Aydie, à Manaud de Barbazan, à Bernard d'Aribere, Sénéchal d'Armagnac, qui font appelés fimplement *Moffen* (Monfieur). Seuls les Comtes de Foix, d'Armagnac, les de Galard & de Béarn reçoivent la qualité de *Moffenhor*.

Si nous voulions remémorer les geftes de Viguier de Galard nous trouverions dans D. Villevieille (*i*) & les collections manufcrites de la Bibliothèque Impériale, les plus riches éléments biographiques; malheureufement le plan de cette étude nous interdit même un coup d'œil furtif fur les branches marquifales de Terraube, de l'Ifle Bozon, ainfi que fur les rameaux de Caftelnau d'Arbieu, de Balarin, de Saldebru qui tiennent dans les annales de leur pays une place fi éclatante.

(*a*) Courcelles, *Hiftoire des Pairs de France*: généalogie de Caftillon, p. 58. — Moreri, tome V, p. 18, art. de Galard. — P. Anfelme, tome VI, pages 315, 316, 320.

(*b*) Cabinet des titres, fonds d'Hozier, doffier de Galard. — Sceaux, vol. 51, fol. 3839.

(*c*) *Idem.*

(*d*) Cabinet des titres, fonds d'Hozier. — Sceaux, vol. 51, fol. 3841.

(*e*) *Idem.*

(*f*) *Idem.* — Les fceaux en cire rouge appendus à ces quittances font en partie confervés; leur légende ordinaire eft celle-ci : S. VIGUE DE GOLART.

(*g*) D. Vic & D. Vaiffette, *Hiftoire générale de Languedoc*, tome IV, page 362.

(h) *Idem.* Preuves, col. 356 & 357. — « Lofdits Moffenhor de Foix & Gafton, fon filh, de fa licentia remeton & quitten tos los drets & actios que aven ni aver poden, entro aquell préfent jorn duey, en la comtat de Comenge & terre de Serrera, à la dita Margarida Comteffa de Comenge, & a Moffenhor Beguer, fon tutor, aqui préfent, &c. » — Un peu plus loin on lit encore : « & affi medis ac autreja & jura lodit Moffenhor Beguer de Galard, cume tutor que dis effer de ladita Margarida Comteffa de Comenge, molher deudit Johan d'Armagnac, &c. »

(*i*) Vol. 43, fol. 131. Bibliothèque Impériale, Mff.

Hector de Galard de Brassac, Commandant des 100 Gentilshommes à Bec de Corbin, à la Cour de Charles VII, eut pour auteurs *Jean de Galard* de Braſſac, premier du nom, & Bertrande de Manas (*a*).

Dans le jeu de cartes, qui date auſſi de cette époque, l'inventeur fit ſon choix de figures entre les plus grandes perſonnalités des temps anciens & du moyen âge. La royauté fut repréſentée & réſumée par David, Alexandre, Céſar & Charlemagne; la beauté, par Pallas, Argine, Rachel & Judith; la nobleſſe & la vaillance, par Ogier le Danois, Lancelot du Lac, La Hire, le grand Capitaine, & Hector de Galard (*b*). Ces deux guerriers, entre tous leurs contemporains, furent jugés les plus dignes d'être les pairs de l'amant d'Iſſeult & du neveu de Charlemagne, types de l'antique chevalerie, à une époque où Du Gueſclin, Xaintrailles & Dunois leur diſputaient cet honneur.

Jean de Galard, Ambaſſadeur à Rome, Surintendant de la maiſon de la Reine, Capitaine de deux cents hommes d'armes, Miniſtre d'État, Commandant des troupes en Guienne, Chevalier des ordres du Roi, Maréchal de camp, Gouverneur d'Angoumois, de Saintonge & de Lorraine. Le grand rôle national du Comte de Braſſac ſe montre à chaque page des annales du XVII[e] ſiècle. Ses faits & geſtes diplomatiques ou militaires ſont relatés dans *l'Hiſtoire eccléſiaſtique & militaire de Lorraine* par D. Calmet (*c*), dans la *Réduction de la ville & comté de Vaudemont à l'obéiſſance du Roi* (d), dans les *Lettres, inſtructions diplomatiques & papiers d'État du Cardinal de Richelieu* (e), qui aſſocia le Comte de Braſſac à la plupart de ſes meſures politiques, ce qui eſt prouvé par les lettres qu'il lui adreſſa le 20 Mars 1617 (*f*), en Décembre 1629 & 1630 (*g*), en Mars & Juillet 1631 (*h*), le 27 Février 1635 (*i*), & par la miſſion qu'il lui confia au ſujet du mariage du Duc d'Orléans (*j*). Il eſt encore queſtion du Comte & de la Comteſſe de Braſſac dans la *Table des manuſcrits de Brienne*, dans les *Mémoires de Clermont Montglat*, dans les papiers de l'abbé de Leſpine, dans le *Mercure* & la *Gazette de France* (k), dans les regiſtres du Parlement, années 1632-1633.

(*a*) Moreri, tome V, art. de Galard. — Chazot de Nantigny, *Tablettes hiſtoriques*, tome IV, p. 367-370.

(*b*) Cabinet des titres; manuſcrits de l'abbé de Leſpine.

(*c*) T. III, p. 246, 261, 262, 263, &c.

(d) *La réduction de la ville & comté de Vaudemont à l'obeyſſance du Roy, avec l'ordre eſtably dans la ville de Nancy, par Monſieur le Comte de Braſſac, Gouverneur pour Sa Majeſté dans ladite ville. A Paris, chez Mathieu Colombel, rue neufve S. Anne, près le Palais, à la Colombe*, M.DC.XXXIV. L'auteur anonyme parle en ces termes du grand perſonnage qui nous occupe : « Pour ce qui eſt des villes de Nancy, Monſieur le Comte de « Braſſac, maintenant Gouverneur pour le Roy dedans icelles, a eſtably encore de nouveau une ſi exacte ordon- « nance, qu'il n'y a ſoldat des troupes françoiſes qui ſont en garniſon dedans ces dites villes, qui oſent exiger de « ſon hoſte la moindre choſe, de plus que ce qui luy eſt ordonné, de peur que venant à la cognoiſſance de ceux « qui ont commandement ſur leſdites troupes, ils ne faſſent faire à l'inſtant toute ſorte de ſatisfaction aux habitants « qui auront eu ſujeét de leur plaindre. »

(*e*) Documents hiſtoriques inédits ſur l'Hiſtoire de France. *Lettres, inſtructions diplomatiques & papiers d'État du Cardinal de Richelieu*, recueillis & publiés par M. Avenel.

(*f*) Même ouvrage que ci-deſſus, tome I, page 428. L'original de cette lettre fait partie du fonds Baluze, pap. des arm., lett., paq. 1, n° 2, fol. 128.

(*g*) Documents inédits ſur l'Hiſtoire de France. *Lettres, inſtructions diplomatiques & papiers d'État du Cardinal de Richelieu*, recueillis & publiés par M. Avenel, lettre CCLXXI, t. III, p. 496, & tome IV, p. 39.

(*h*) Même ouvrage que ci-deſſus, lettre LIV, tome IV, p. 102 ; une copie de la main de Chevré exiſte au miniſtère des affaires étrangères, France, tome 56, fol. 165. — Les deux autres lettres de 1631 ſont dans le recueil ſuſdit édité par M. Avenel, tome IV, p. 174, & même vol., p. 80.

(*i*) Même ouvrage que ci-deſſus, tom. IV, p. 664. — Bibliothèque Impériale, manuſcrits, ſupplément français, 2036 54 a, b, fol. 52. — Minute de la main de Charpentier.

(*j*) Dépôt de la guerre, tome 41, p. 36, copie.

(*k*) T. II, p. 148. — T. XIV, p. 26. — T. XVIII, p. 910. — T. XIX, p. 49 & 207. — T. XX, p. 188.

On connaît, dit la *Biographie univerſelle* (a), deux recueils inédits de lettres & dépêches de M. de Braſſac depuis le 20 Octobre 1630, juſqu'au 12 Juillet 1641 (*b*). La *Revue des queſtions hiſtoriques* indiquait, dans une de ſes dernières livraiſons, le miniſtère des affaires étrangères comme étant le ſiége de cette importante correſpondance. C'eſt en récompenſe de ſes ſervices & de ceux de ſes ancêtres que la terre de Braſſac fut en 1630 conſtituée Comté (*c*).

Joseph de Galard, Marquis de l'Iſle, ſut arrêté par ordre de la commiſſion révolutionnaire, préſidée par Dartigoyte. Son exécution eut lieu à Auch, le 26 Germinal An II. Le jugement qui le condamna a été publié dans la *Gazette des tribunaux* (d), par M. Berriat Saint-Prix, auquel il avait été communiqué par M. Paul Laplagne-Barris. C'eſt un modèle du genre en matière de férocité, comme on peut le voir par cet extrait : « Conſidérant que ledit Galart, ci-devant noble, « eſt convaincu, d'après les papiers qui ont été trouvés ſur lui, d'avoir embauché « pluſieurs perſonnes pour l'armée des tyrans, coaliſés contre les vainqueurs de « tous les deſpotes couronnés, d'avoir entretenu une correſpondance infernalle « avec les ennemis de la choſe publique, correſpondance vomie par un de ces « êtres, qui ferait douter qu'il eût reçu le jour d'une divinité ſi on n'en connaiſſait « bien l'exiſtence. »

Nous pourrions à l'aide des archives communales de Condom, du manuſcrit de M. Lagutère, des chartriers du ſéminaire d'Auch, du *Spicilége* d'Achéry, redreſſer une filiation régulière de la maiſon de Galard, bien au delà de Guillaume qui va repréſenter le premier degré. Peut-être ne ſera-t-il pas impoſſible de remonter méthodiquement juſqu'aux Ducs de Gaſcogne; nous le ſaurons quand nous aurons fini de recueillir les éléments d'un grand travail, où le ſujet de cette notice ſera traité en hauteur & en largeur. A plus tard donc le couronnement de l'édifice.

PREMIER DEGRÉ.

Guillaume, Sire de Galard, premier Baron de Condomois, dont il a été dit un mot, ſervit de pleige ou de caution dans le traité entre Philippe-Auguſte & Jean Sans-Terre en Mai 1200. Les autres garants, on l'a vu plus haut, furent Robert, Comte de Dreux, & Geoffroy, Comte du Perche (*e*).

II. DEGRÉ.

Ayssin I de Galard, Sire de ce lieu, de ſon mariage avec Gazenne de Francs eut entre autres hoirs :

1. Ayssin II, Seigneur de Terraube (*f*).
2. Géraud, auteur de la première branche des Seigneurs de l'Iſle-Bozon (*g*).

(*a*) T. 1, p. 260.

(*b*) « En 1639, dit une note de M. Avenel, le Comte & la Comteſſe de Braſſac étaient en correſpondance fré- « quente avec Richelieu, l'informant, à bonne intention, des paroles & ſentiments de la Reine, s'efforçant de pré- « ſenter ſa conduite ſous un jour favorable & d'entretenir la bonne intelligence entre elle & le Cardinal. »

(*c*) Lettres recognitives d'érection de la comté de Braſſac; archives départementales de Tarn-&-Garonne : ſérie C; regiſtre 44 du domaine, fol. 204, verſo (années 1775-1777).

(d) *Gazette des tribunaux*, du 12 Octobre 1865.

(*e*) La Roque, *Hiſtoire de la maiſon d'Harcourt*, preuves, tome III, p. 180.

(*f*) Archives du château de Terraube, ſérie A. — Moreri, tome V, page 18, article de Galard.

(*g*) Moreri, *loco citato*.

La fucceffion fut divifée (1270) entre les deux frères; l'aîné fut apanagé de Terraube & le cadet de la terre de l'Ifle (*a*) qui donna fon nom à une branche trois fois éteinte & trois fois reverdie par la fubftitution mafculine des lignes collatérales. La dernière identification, entre les de Galard, Seigneurs de l'Ifle & les de Galard, Seigneurs de Balarin, iffus les uns & les autres d'une fouche commune, eft repréfentée aujourd'hui par M. le Marquis de Galard Magnas, père de M. le Comte Hippolyte de Galard & grand-père de M. le Vicomte Hector de Galard, gendre de M. le Duc d'Uzès.

III. DEGRÉ.

Ayssin II de Galard, Seigneur de Terraube, procréa, d'une union inconnue, le fils qui fuit (*b*).

IV. DEGRÉ.

Géraud de Galard, dont nous avons plus haut efquiffé la figure à grands traits, devait être l'un des témoins de Charles d'Anjou dans le duel propofé à Pierre III, Roi d'Aragon (*c*). Philippe-le-Hardi lui accorda, le 6 Août 1271, la haute & baffe juftice de Terraube ainfi qu'à Bertrand & à Gaiffion de Galard, qu'on préfume fes frères ou fes oncles (*d*). Il époufa Éléonore d'Armagnac qui lui apporta la terre de Braffac en Quercy (*e*). Les Lettres patentes confirmant l'érection de Braffac en comté & portant la date du 2 Août 1777, atteftent cette alliance en ces termes : « Que cette terre confidérable & dont l'étendue eft à peu près quarrée fur une contenance de trois lieues, eft entrée dans la maifon de Galard dans le cours du XIII[e] fiècle, vers l'an 1250, par le mariage de Géraud de Galard avec Éléonore d'Armagnac, qui la poffédoit (*f*). » Celle-ci donna le jour à :

1. Ayssin III, continuateur de la branche de Terraube.
2. Bertrand, auteur de celle de Braffac qui deviendra celle de Béarn en 1508.
3. Raymond, premier Évêque de Condom (1317).
4. Pierre, Grand Maître des arbalétriers, fondateur de la branche de Limeuil, dont il a été déjà queftion dans la galerie préliminaire.

V. DEGRÉ.

Bertrand de Galard, Seigneur d'Efpiens ou d'Efpieux & de Galard en Brulhois, fecond fils de Géraud & d'Éléonore d'Armagnac, devint Vicomte de Braffac du chef de fa mère, héritière & Dame de ce lieu.

Un chapitre du cartulaire de l'abbaye de Beaulieu, en Limoufin, eft confacré aux vicairies du Quercy qui s'élevaient à dix dont l'une était Braffac. La forme administrative des vicairies précéda la forme féodale de vicomté. La terre de Braffac aurait donc ce dernier titre ou un équivalent depuis les époques les plus reculées.

(*a*) (*b*) Archives du château de Terraube, férie A. — Moreri, t. V, p. 18.

(*c*) Papon, *Hiftoire générale de Provence*, t. III, note de la p. 75. — Moreri, article de Galard, t. V, p. 18.

(*d*) Archives du château de Terraube, férie A. — Moreri, article de Galard.

(*e*) Fonds d'Hozier, Bibliothèque Impériale, manufcrits, liaffe de Galard. — Chazot de Nantigny, *Tablettes hiftoriques*, tome IV, p. 367-370. — Moreri, *loco citato*.

(*f*) Lettres recognitives de l'érection de Braffac en comté, archives départementales du Tarn-&-Garonne, férie C, regiftre 44 du domaine, fol. 204-8 (années 1775-1777).

M. Deloche, qui a publié le Cartulaire de Beaulieu, dans les Documents inédits sur l'histoire de France, émet l'opinion ci-dessus. Elle est corroborée par le serment de fidélité que prêta en 1368, à l'Évêque de Tulle, Roger-Guillaume de Beaufort, Vicomte de Turenne, selon l'usage de ses prédécesseurs, à raison de la vicomté de Brassac dont il était co-possesseur avec les de Galard (*a*).

Bertrand fit acte de foi envers le Roi d'Angleterre l'an 1286 (*b*). Dans une concession, du 13 Janvier 1313, faite à Bertrand du Gout, Vicomte de Lomagne & d'Auvillars, Bertrand de Galard retient certains droits féodaux dans ce pays. C'est encore au Vicomte de Brassac que le Roi Édouard adressa de Westminster, une lettre personnelle, le 8 Février 1327, pour l'inviter à persévérer dans l'obéissance & le dévouement à sa couronne (*c*).

Esclarmonde DE THESAC, son épouse (*d*), le rendit père de :

1. GUILLAUME de Galard, qui va reparaître.
2. PIERRE, qui fut deuxième Évêque de Condom, en 1340, après la mort de son oncle Raymond (*e*).
3. VIGUIER de Galard, qui fut, le 13 Mars 1373, caution de la dot de Mathe d'Armagnac, sa cousine, lorsqu'elle se maria à Jean d'Aragon, Duc de Gironde, fils aîné de Pierre IV, dit le *Cérémonieux*, & d'Éléonore d'Aragon-Sicile, sa troisième femme (*f*).

VI. DEGRÉ.

GUILLAUME de Galard, est qualifié dans les documents contemporains, tantôt noble & puissant Seigneur, tantôt Baron de Brassac. Édouard III, Roi d'Angleterre, lui écrivit le 27 Avril 1330 (*g*) pour le congratuler sur le dévouement manifesté à sa cause & sur les périls affrontés pour elle. Le même monarque, dans des lettres du 21 Juin 1340 (*h*), expédiées de Tostelle, lui demanda assistance pour arracher des mains de Philippe de Valois le royaume de France. La trace militaire de Guillaume de Galard est retrouvable dans les titres scellés (*i*), la collection Clairambault (*j*), &c. Le 13 Août 1340 & le 28 Juin 1341, étant à Agen, & le 13 Octobre 1345, campé sous les murs de Marmande, après avoir touché ses gages & ceux de sa compagnie, il délivra trois quittances à Jehan de Mouqs, Clerc des arbalétriers. Dans l'intervalle, le 10 Octobre 1344, il se montre dans une charte dont la phrase initiale est celle-ci : « *Permissione divina Belavencis episcopus* (k). » Guillaume de Galard figure encore, le 26 Avril 1353, parmi les témoins de l'hommage rendu à son frère Pierre de Galard par Jean d'Armagnac, Vicomte de Brulhois (*l*).

(a) *Cartulaire de Beaulieu en Limousin*, publié par M. Maximien Deloche, dans les *Documents inédits de l'Histoire de France;* introduction, page CCXIII. — Baluzius, *Historia tutellensis ;* append., col. 720-721.

(b) *Bertrandus de Gallardo recognovit se tenere medietatem castri d'Espienx, cum pertinentiis suis, a dno Agenesii, &c....... item Bertrandus de Galhardo recognovit se tenere a dno Agen. quartam partem castri de Gallard, prope lou Noum Dieu &c.* (Cahier in-fol. contenant 55 hommages ou remembrances ayant pour titre : « *Recognitiones feudorum, homagiorum a nobilibus Agennensis & Condomiensis terræ* », *&c.*)

(*c*) Rymer, *Fœdera*, tome II, 2e part., page 122.

(*d*) Moreri. — Chazot de Nantigny, *Tablettes historiques*, t. IV, p. 367-370.

(*e*) Oïhenart, *Notitia utriusque Vasconiæ*, pages 442-443.

(*f*) Collection Doat : Foix & Armagnac.

(*g*) Rymer, *Fœdera*, tome II, 3e part., page 44.

(h) *Ibid.*, 3e part., page 77. Cette lettre commence ainsi : « *Ad communitates & nobiles Vasconiæ super jure regis ad regnum Franciæ.* »

(*i*) Titres scellés; volume 51, fol. 3839.

(*j*) Fonds Clairambault, cabinet des titres; Bibliothèque Impériale; pièces concernant la maison de Galard.

(k) *Ibidem.*

(*l*) Collection Doat, Bibliothèque Impériale : Hommages. — Moreri, article de Galard.

Guillaume de Galard contracta alliance avec Gilette DU MAINE, fille de Pierre DU MAINE & de Marie D'ANDOUINS (*a*). De cette union dérivèrent :

1. GUILLAUME, qui fuit.
2. ANNE-MARIE, femme en 1380 d'Odet DE PARDAILLAN-GONDRIN, de laquelle font provenus, trois fiècles plus tard, les Ducs d'Antin.

VII. DEGRÉ.

GUILLAUME II de Galard, Vicomte de Braffac, qualifié Monfeigneur & Baron, prêta ferment de fidélité à Henri II, Roi d'Angleterre, le 10 Août 1364, pour les fiefs qu'il tenait de ce fuzerain à raifon du duché de Guienne (*b*). Il laiffa de Bègue ou Borgne DE BEAUVILLE, fille d'Arnaud, deux fils (*c*) qui furent :

1. GAILLARD, mort dans le célibat.
2. JEAN de Galard de Braffac, qui fuit.

VIII. DEGRÉ.

JEAN de Galard de Braffac, premier du nom, fervit de fecond à Bernard VII, Comte d'Armagnac, Connétable de France, dans un duel engagé contre Jean, Comte de Foix, vers la fin de 1415 (*d*). On ignore la date de fes noces avec Bertrande DE MANAS (*e*), mais l'hiftoire a retenu le nom de leurs trois enfants :

1. JEAN, qui va fuivre.
2. PIERRE, Grand Sénéchal de Quercy (*f*). Il rendit hommage en 1471 à l'Évêque de Cahors, comme il appert d'un acte latin, dont nous citons les lignes finales : « *Recognovit habuiffe & recepiffe a dicto nobili Petro de Galard, domino de* « *Braffaco, premiffas per eumdem de Galard* (g). » Pierre, qui décéda fans poftérité, & dont la fucceffion fut recueillie par fon frère aîné, avait été marié avec ANTOINETTE, fille de noble & puiffant Bernard DE MARTINE, aliàs MARTIGNY, & d'Urbaine D'ARMAGNAC (*h*).
3. HECTOR de Galard, Chambellan de Louis XI, Chevalier de fes ordres & Commandant des 100 Gentilshommes à Bec de Corbin (1474). C'eft en fa faveur que fut créée la deuxième compagnie des gardes du corps. Il était en 1479 Grand Maréchal des logis de la Cour. Nous avons déjà parlé de lui à propos de l'introduction de fa figure dans le jeu des cartes, comme valet de carreau (*i*).
4. JEANNE-MARGUERITE de Galard, femme de Thibaut DE SEIGNEUVILLE, Seigneur de Caubiac.
5. CLAIRE, époufe d'Étienne DE GOTH.
6. AGNÈS, alliée à Arnaud D'ESPAGNE, Seigneur de Durfort, qui était Sénéchal du comté de Foix en 1475.

(*a*) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, tome V, généalogie de Pardaillan. — Archives de M. le Comte J. de Pardaillan, au château de Gignan. — Archives des Hautes-Pyrénées, Mff. Larcher.

(*b*) Moreri, *loc. cit.*

(*c*) Fonds d'Hozier, Bibliothèque Impériale, manufcrits, liaffe de Galard. — La Chenaye-Desbois, art. de Galard. — Moreri, *idem.*

(*d*) Moreri, *ut fupra.* — Monlezun, *Hiftoire de Gafcogne.*

(*e*) Fonds d'Hozier, *loc. cit.* — Moreri, *loc. cit.*

(*f*) Moreri, art. de Galard. — Courcelles, *Hiftoire des Pairs de France*, généalogie de Goth ou du Gout.

(*g*) Texte latin de fix feuillets, copie du document primitif confervé au cabinet des titres, manufcrits Clairambault.

(*h*) (*i*) Chazot de Nantigny, *Tablettes hiftoriques*, tome IV, p. 368. — Moreri, *ut fupra.*

7. Clairette, qui eut pour mari Jean de Pélagrue (*a*).

IX. DEGRÉ.

Jean II de Galard de Braſſac, fut conjoint, le 19 Septembre 1454, avec Miraille de la Valette, née de Forton de la Valette, Seigneur de Cuſſol en Rouergue (*b*). Elle mit au monde :

1. Hugues de Galard de Braſſac, qui ſuit.
2. Garcias de Galard de Braſſac.
3. Arnaud, Seigneur de Champagnac.
4. Bertrand, Chanoine de Rieux (1490).
5. Marguerite, mariée à Jean de Mondenar, Seigneur de Tillac.
6. Prohense, épouſe de Jean de Cahusac de Miran, Seigneur de Saint-Michel.
7. Anne, qui contracta union avec Jean de Durfort de Duras, Baron de Bajaumont.
8. Jeanne, femme de Jean de Noé, Seigneur de Bonrepos (*c*).

X. DEGRÉ.

Hugues de Galard, Baron de Braſſac, ſe maria, le 9 Novembre 1484, avec Marie de Grossolles (*d*), fille de Jean, Seigneur de Flamarens, & de Jeanne d'Absac; il convola en ſecondes noces, le 12 Novembre 1508, avec Jeanne d'Antin, veuve de Jean de Béarn (*e*), Seigneur de Saint-Maurice, la Rivière, Montoiſel, Roquefort & en partie de Mont-de-Marſan. Du premier lit vinrent :

1. François, qui forme le degré ſuivant.
2. Jean, Abbé de Simorre.
3. Gratien, Abbé de Saint-Morin & Grand Archidiacre d'Agen en 1543.
4. Antoine, Seigneur de Grenade.
5. Bertrand, Chanoine de l'égliſe de Bordeaux, qui adminiſtra ce diocèſe après la mort de Jean de Foix.

XI. DEGRÉ.

François I[er] de Galard, Vicomte de Braſſac & de Béarn, Seigneur de Cuſſol, Saint-Maurice, la Rivière, Saint-Labeur, Kadelles, la Valette, Montoiſel, partie de Mont-de-Marſan; épouſa, le 12 Novembre 1508, Jeanne de Foix, fille de Jean de Foix, iſſu des Comtes de Foix & de Béarn. Une clauſe des pactes impoſait à François de Galard (*f*) & à ſes deſcendants de prendre pour toujours le nom & les armes de Béarn (*g*).

(*a*) Ces ſept enfants ſont rapportés dans Moreri, La Chenaye-Desbois, &c.
(*b*) Fonds Clairambault, liaſſe de Galard, Bibliothèque Impériale, manuſcrits. — Moreri, t. V, p. 19.
(*c*) Moreri & La Chenaye-Desbois donnent les noms de ces huit enfants.
(*d*) Chazot de Nantigny, *Tablettes hiſtoriques*, art. de Braſſac, t. IV, p. 368. — Moreri, t. V, p. 19.
(*e*) *Archives des Hautes-Pyrénées*, manuſcrits Larcher. — Mêmes ſources que ci-deſſus. — Jeanne d'Antin était fille d'Arnaud, Baron d'Antin.
(*f*) François I[er] de Galard, Comte de Braſſac & de Béarn en 1508, était couſin des ſix Rois ci-après :
François Phœbus, Prince de Béarn & Roi de Navarre;
Henri d'Albret, Roi de Navarre, aïeul d'Henri IV;
Ferdinand, Roi de Caſtille & d'Aragon;
Charles VIII, Roi de France;
Louis XII, Roi de France;
Ladislas, Roi de Bohême & de Hongrie, ainſi que du célèbre Gaſton de Foix, Duc de Nemours;
(*g*) Fonds Clairambault, liaſſe de Galard, Cabinet des titres. — Moreri, t. V, article de Galard. — Chazot de Nantigny, *Tablettes hiſtoriques*, t. IV, p. 367-370. — Lainé, *Dictionnaire véridique des origines des maiſons nobles ou anoblies du royaume de France*, t. II, p. 56-57.

Jeanne de Béarn donna à fon mari une progéniture nombreufe :

1. Jean III de Galard de Braffac & de Béarn, que nous retrouverons plus bas.
2. Bernardin, Gentilhomme de la chambre du Roi, Chevalier de fon ordre.
3. Jean-Bernard, Chevalier de Malte en 1536.
4. Antoine-Octavien, Abbé de Simorre en 1542.
5. Annibal, Baron de Roquefort, Chevalier de l'ordre du Roi en 1558, donataire de la baronnie de la Rivière.
6. François, Échanfon du Dauphin Henri (1543), Chevalier de l'ordre du Roi & Gentilhomme de fa maifon.
7. Octavien, qui, après être entré dans les ordres, fe fit dégager de fes vœux par le Pape, & époufa, le 8 Octobre 1566, Jeanne de Marsan.
8. Jeanne de Galard de Béarn, mariée à Jean de Durfort, Seigneur de Bajaumont.
9. Paule, mariée à Hector d'Agut.
10. Bernardine, alliée à Arnaud de Goth, Seigneur de Manleiche (*a*).

XII. DEGRÉ.

Jean III de Galard, Vicomte de Braffac & de Béarn, plus connu fous le premier titre, devint Gentilhomme de la maifon du Roi, Chevalier de fes ordres, Gouverneur de Saint-Jean d'Angély & de Châtellerault. Il reçut le cordon de Saint-Michel des mains du Maréchal de Montluc. Des miffives de Charles IX, datées du 16 Avril 1564 & plufieurs lettres d'Henri III & de Catherine de Médicis prouvent que les vertus guerrières du Comte de Braffac étaient tenues en grande eftime; quelques-uns de fes exploits contre les Huguenots font rappelés dans les *Commentaires de Montluc* (b). Le Duc de Mayenne lui écrivit, le 13 Janvier 1586, pour le rallier à fa caufe. Jean III de Galard-Braffac s'était allié, le 13 Septembre 1553, avec Jeanne de la Rocheandry, fille de Louis de la Rocheandry & de Renée de Montbron. Jeanne rendit Jean III père de :

1. René, qui fuit.
2. Jeanne, mariée en 1580 à Jacques de Verduzan de Miran, né de Jean de Verduzan & de Jeanne d'Esparbès.
3. Marguerite, femme d'Ifaac du Bourg du Maine, fils de Bertrand du Maine, Baron du Bourg, & de Jeanne de Fayolles de Mellet (*c*). Le mari de Marguerite lui laiffa, par teftament du 16 Mai 1587, l'ufufruit de tous fes biens (*d*).

XIII. DEGRÉ.

René de Galard de Braffac de Béarn, appelé le Vicomte de Braffac, fut attaché, le 1er Avril 1581, à la perfonne de Monfieur, frère du Roi, avec le titre de premier Gentilhomme de fa chambre. Nous le voyons enfuite Capitaine de cinquante hommes d'armes. Il contracta deux unions, l'une avec Marie de la Rochebeaucourt (*e*), l'autre avec Louife de Gourdon de Vaillac de Genouillac (*f*). La première feule lui donna la poftérité que voici :

1. Louis, qui va fuivre.

(*a*) Tous ces enfants font énoncés dans Moreri.

(*b*) On trouve dans le fonds Clairambault une quittance en parchemin, fignée *de Braffac*, & datée du 13 Octobre 1568.

(*c*) (*d*) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, tome VII, p. 699.

(*d*) *Idem*, tome IX, p. 166.

(*e*) *Idem*, tome VIII, p. 164.

2. Jean de Galard de Braffac, Ambaffadeur à Rome, Surintendant de la maifon de la Reine, Miniftre d'État, Commandant des troupes en Guienne, Chevalier des ordres du Roi, Maréchal de camp, Gouverneur d'Angoumois, de Saintonge & de Lorraine (*a*), eut des mérites correfpondants aux dignités diverfes dont il fut invefti. Nous avons énoncé plus haut les ouvrages où font affirmées fes qualités diplomatiques & militaires, tels que l'*Hiftoire de Lorraine* par D. Calmet, les *Papiers d'État du Cardinal de Richelieu, le Mercure & la Gazette de France,* les Mémoires de Clermont Montglat, &c. Les auteurs divers qui fe font occupés de fa vie ne l'ont connu & fait connaître que fous le nom de : *Comte de Braffac*. Le comté de Braffac, dont la fuperficie était de trois lieues carrées, fut créé en 1630 au profit de Jean « mary de la Comteffe de Braffac », comme difent les Lettres patentes (*b*).

Il avait époufé M[lle] de Sainte-Maure-Montausier, Dame d'honneur de la Reine, mère de Louis XIV (*c*), & tante du Duc de Montaufier.

3. Charles, auteur de la branche des Comtes de Lavaur & d'Argentine (*d*).
4. Jeanne, Dame de Cléon, Sommerfac & de Sennillac, mariée à fon coufin le Marquis de Soubran. Celui-ci eut d'elle une fille unique qui époufa, le 25 Septembre 1648, Louis de Chabot, Comte de Jarnac (*e*).

XIV. DEGRÉ.

Louis de Galard, Comte de Braffac & de Béarn, s'allia, le 26 Août 1609, à Marie de Ranconet de Noyon (*f*), Dame du Repaire & de Rougnac. Elle avait pour auteurs : Benjamin de Ranconet, Seigneur de Polignac, & Marthe de Raymond. La femme du Comte de Braffac lui donna :

1. Alexandre de Galard Béarn.
2. Jean-Isaac, Colonel du régiment de Navarre à l'âge de 18 ans, mort à 22 à l'affaut d'une forterefle en Allemagne.
3. Charles, fondateur de la branche des Comtes de Mirande (Angoumois). Il époufa Jeanne de l'Espinai, nièce, par Lydie, fa mère, d'Henri de Chabot, Duc de Rohan (*g*).
4. Réné, Seigneur de Faragorfe, point de départ du rameau du Repaire (*h*).

Le Comte de Béarn & Marie de Ranconet eurent encore fix filles (*i*).

XV. DEGRÉ.

Alexandre de Galard, Comte de Béarn & de Braffac, Baron de la Rochebeaucourt, contracta union, le 24 Septembre 1646, avec Charlotte de la Rochefoucault, Dame de Salles & de Géneté (*j*). D'elle vinrent François-

(*a*) Lettres recognitives de l'érection de Braffac en comté, *Archives départementales du Tarn-&-Garonne*, férie B, regiftre 44 du domaine (années 1775-1777).
(b) *Idem*. — Créé Comté en 1630, Braffac était Vicomté depuis l'origine de la féodalité.
(*c*) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. V, p. 19.
(*d*) Arbre dreffé par Cherin, le 29 Août 1788. Bibliothèque impériale, manufcrits, doffier de Galard.
(*e*) Archives du château de Braffac.
(*f*) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 630. — Courcelles, *Hiftoire des Pairs de France*, t. VI, p. 620. — Fonds d'Hozier, Cabinet des titres, liaffe de Galard.
(*g*) P. Anfelme, t. IV, p. 567.
(*h*) Moreri, *ut fupra*. — Fonds Clairambault, Bibliothèque Impériale.
(*i*) Suzanne, Polixène, Anne, Marie, Lydie, Marthe.
(*j*) P. Anfelme, tome IV, p. 443, A; tome IX, p. 167. — Moreri.

Alexandre, qui fuit, & plufieurs filles, mariées au Marquis de Tarsac & à MM. de Saint-Mandé, de Fonguyon, de Galard d'Argentines, &c.

XVI. DEGRÉ.

François-Alexandre de Galard, Comte de Béarn, &c., mais ordinairement particularifé par le titre de Comte de Braffac, était Colonel dans le régiment d'Angoumois. Il fe maria avec Marthe-Madeleine de Foullé, fille du Marquis de Prunevaux (*a*), & fœur de Guillaume, Ambaffadeur de Danemark. Elle defcendit dans la tombe en 1747 laiffant entre autres enfants :

1. Guillaume-Alexandre, qui va fuivre.
2. Réné de Galard Béarn, Marquis de Braffac, Chef de brigade des carabiniers, Lieutenant général, Gouverneur de la Baffe-Normandie & Commandeur de l'ordre de Saint-Louis (*b*). Il n'était plus en 1771 (*c*).

XVII. DEGRÉ.

Guillaume-Alexandre de Galard de Béarn, appelé le Comte de Braffac, occupa plufieurs fonctions honorifiques auprès de Stanillas, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, dont il était le premier Gentilhomme en même temps que le premier Écuyer de Madame Victoire. Il époufa, le 26 Juillet 1714, Luce-Françoife de Cotentin de Tourville (*d*), Dame du palais de Madame la Ducheffe de Berri, & fille de Anne-Hilarion de Tourville, Maréchal de France, Vice-Amiral, Lieutenant général de la province de Bretagne (*e*). Il aima & pratiqua efficacement les beaux-arts. Au nombre de fes compofitions muficales les plus eftimées nous pouvons citer l'*Empire de l'Amour*, ballet héroïque, 1733; *Léandre & Héro*, texte de Lefranc de Pompignan, enfin l'acte de Linus dans des *Fragments*, 1750 (*f*).

De l'union de Guillaume-Alexandre de Galard avec Luce-Françoife de Tourville, naquit le fuivant :

XVIII. DEGRÉ.

Anne-Hilarion de Galard, Comte de Béarn, Marquis de Braffac, Baron de la Rochebeaucourt, eft qualifié plus généralement Comte de Béarn.

Dans les Lettres royales, du 2 Août 1777, qui ratifièrent le rang de Comté, précédemment attaché à la terre de Braffac, Anne-Hilarion de Galard-Braffac, en faveur duquel elles furent dépêchées, eft de préférence nommé & titré par le Roi, Comte de Béarn, rang qui fut toujours diftinct de celui de Comte de Braffac. Celui-ci était la conféquence de l'érection, faite en 1630 au profit de Jean, Comte de Braffac, & renouvelée fur la tête de Anne-Hilarion, tandis que le titre de Comte de Béarn provenait non du fol mais du fang. Sa tranfmiffion était la conféquence de la fubftitution régulière de 1508. Le document relatif à l'élévation de Braffac en Comté eft confervé aux archives départementales du Tarn-&-Garonne; nous le copions en partie :

« Que cette terre, qui étoit une ancienne baronnie, fut érigée en comté, en « 1630, &c. Que les titres de cette érection ont été perdus dans les incendies de

(*a*) P. Anfelme, tome IX, p. 167, B. — Moreri.
(*b*) Ce grade était le plus élevé de l'ordre & donnait le grand cordon rouge.
(*c*) Chazot de Nantigny, *Tablettes hiftoriques*, t. IV, p. 367, 370. — Moreri, tome V, p. 20, col. 2.
(*d*) Mêmes fources que ci-deffus.
(*e*) P. Anfelme, t. VII, p. 632. — Chazot de Nantigny, *loc. cit.* — Moreri, *loc. cit.*
(*f*) *Biographie univerfelle*, t. V, article de Braffac.

« la Chambre des comptes & on n'en trouve plus que des notes dans le trésor « des titres du comté de Béarn, de la terre de Brassac, & autres ses terres, qu'il « aurait espéré de notre bonté que nous voudrions bien faire revivre ce titre « & en temps que de besoin l'ériger de nouveau en Comté en sa faveur. A ces « causes, voulant favorablement traiter ledit *Sieur Comte de Béarn,* & lui donner « des marques de notre satisfaction de ses services, & de ceux de son nom & de « sa famille qui s'est toujours distinguée par son attachement au service & au « bien de l'État; & autres grandes considérations à ce nous mouvant, nous avons « de notre grâce spéciale, pleine puissance & autorité royale, créé, érigé & élevé « la terre & seigneurie de Brassac, située en Quercy & en Agenois, & par ces pré- « sentes, signées de notre main, la créons, érigeons & élevons aux titres, nom, préé- « minence & dignité de comté sous la dénomination de comté de Brassac, pour être « à l'avenir tenue & possédée auxdits nom, titres & dignité de comté par ledit « Sieur Anne-Hilarion DE GALARD DE BRASSAC, *Comte de Béarn* & ses enfants, « postérité & descendants mâles en ligne directe & légitime mariage, propriétaire « de ladite terre & seigneurie & comté. Voulons & nous plaît qu'ils puissent se « dire & qualifier Comtes en tous actes tant en jugement que dehors, & jouissent « des mêmes honneurs, armes & blasons, droits, prérogatives & autorités, préé- « minence en fait de guerre, assemblée d'État & de Noblesse, & de tous autres « avantages & priviléges dont jouissent & doivent jouir les autres Comtes de notre « royaume, encore qu'il ne soit ici plus particulièrement exprimé; que tous vas- « saux justiciables & tous tenant noblement & en roture des biens mouvants & « dépendants de ladite terre, seigneurie & comté de Brassac les reconnoissent « pour Comtes, fassent les foy & hommages, baillent adveux & dénombrements, « fournissent déclarations, le cas y échéant sous les noms, titre & qualité de « Comte de Brassac, à la charge par ledit *Sieur de Béarn de Brassac* & sa descen- « dance mâle en légitime mariage de tenir ledit comté à une seule foy & hom- « mage de notre couronne (*a*). »

Un peu plus loin on trouve encore cette forme nominative : « *Ledit Sieur Comte de Béarn de Brassac.* » Ce dernier appellatif de Brassac est donc presque toujours précédé du nom & du titre de Comte de Béarn; nous avons dans notre citation imprimé à dessein ces mots en *italiques*, car ils démontrent qu'aux yeux du Roi & de ses ministres, la dénomination de *Comte de Béarn* constituait un droit supérieur à celle de Brassac quoique préexistante dans la maison de Galard.

D'Hozier lui-même en enregistrant les armes de Galard de Béarn de Brassac dispose ces trois noms dans l'ordre ci-dessus, de telle sorte que BÉARN vient constamment avant BRASSAC; Ex. : *Catherine de Galard de Béarn de Saint-Maurice de Brassac. Louis de Galard de Béarn,* Seigneur de Mirande. Feu N. de *Galard de Béarn, Comte de Brassac* (b). L'Abbé de Lespine procède de même façon en écrivant les noms de Galard de Béarn de Brassac.

Les noces de Anne-Hilarion, Comte de Béarn, avec Olympe DE CAUMONT (*c*), fille unique d'Armand NOMPAR DE CAUMONT, Duc de La Force, & d'Élisabeth DE GRUEL DE LA FRETTE, furent célébrées le 11 Janvier 1739. Leurs enfants furent :

1. GUILLAUME-ALEXANDRE, qui représentera le degré immédiat.
2. ADÉLAIDE-LUCE-MADELEINE, née en 1739, Gouvernante des enfants du

(*a*) Lettres recognitives d'érection de la Comté de Brassac. Archives départementales de Tarn-&-Garonne; série C, registre 44 du domaine, fol. 204 verso (années 1775-1777).

(b) *Armorial général de France*, registre XVI, fol. 236, 270, 313. Limousin. Cabinet des titres. Bibliothèque Impériale, manuscrits.

(*c*) Copie en forme du contrat de mariage, expédiée le 4 Mai 1867 par Courot, Notaire à Paris, détenteur de l'original.

Comte d'Artois. Elle prit alliance en 1757 avec Bertrand DE CAUMONT DE BEAUVILLA, Marquis de Caumont. De cette conjonction dérivèrent deux fils & trois filles.

3. RÉNÉE-PHILIBERTE, Dame d'honneur de Madame Victoire de France, mariée, le 28 Avril 1776, à N. Marquis D'ESTOURMEL (*a*).
4. ANNE-LUCE-JACQUELINE, décédée en 1768 dans le célibat.

XIX. DEGRÉ.

GUILLAUME-ALEXANDRE de Galard de Braffac, porte alternativement le titre de Marquis de Braffac & de Comte de Béarn, mais le dernier eft le plus ufuel. Entré dans le régiment de Chartres (cavalerie) avec le grade de Capitaine, il fut fucceffivement élevé à ceux de Brigadier des armées du Roi & de Maiftre de camp. Madame Victoire le choifit pour fon premier Écuyer. A ces honneurs il ajouta celui d'être Chevalier de Saint-Louis & des ordres du Mont Carmel, de Saint-Lazare & de Jérufalem. Sa femme N. POTIER DE NOVION (*b*) lui donna quatre fils :

1. ALEXANDRE-LÉON-LUCE (*c*), qui va fuivre.
2. ALEXANDRE-RÉNÉ, époux de N. CHAPELLE DE JUMILLAC : d'eux naquirent plufieurs filles. L'une d'elles, ANTOINETTE-CÉZARINE de Béarn, mariée à Victor, fils aîné du Duc DE CARAMAN ; l'autre, CLAIRE de Béarn, devint femme du Duc DE VALOMBROSE. De cette dernière union eft provenu RICHARD, Duc DE VALOMBROSE.
3. LOUIS, Chevalier de Malte, furnommé le Chevalier de Béarn.
4. HECTOR, qui s'allia, en Janvier 1804, à N. DE DURFORT de la branche de Durfort-Rofine. Leur fils, ÉTIENNE-HECTOR-ALEXANDRE de Braffac, était Officier aux huffards de la garde royale lorfque éclata la révolution de 1830. Il hérita de la pairie du Comte de Durfort, fon grand-père maternel, & époufa Louife-Denize-Camille LE SAGE D'AUTEROCHE D'HULST.
5. N. de Béarn, mariée au Marquis DE MENILGLAISE.
6. N. de Béarn, mariée à M. DE MONTFLEURY.
7. N. de Béarn, femme du Comte DE COETUS.

XX. DEGRÉ.

ALEXANDRE-LÉON-LUCE de Galard de Béarn, Marquis de Braffac, Comte de Béarn, fut chambellan de l'Empereur Napoléon qui lui confia plufieurs miffions intimes, notamment en Italie & à Vienne où il reçut le cordon de Grand'-croix de Saint-Léopold d'Autriche. Il s'était uni en 1796 à Pauline DE SOURCHE DE TOURZEL, fille de la Ducheffe DE TOURZEL, Gouvernante des enfants de France. Pauline de Tourzel, amie particulière de Madame la Dauphine, Ducheffe d'Angoulême, partagea la captivité de la famille royale au Temple & échappa par miracle aux maffacres de Septembre (*d*). De cette alliance font iffus :

(*a*) Pièces du fonds d'Hozier, Cabinet des titres, Bibliothèque Impériale, manufcrits.
Les enfants ci-deffus font nommés dans un inventaire dreffé après la mort d'Anne-Hilarion, Comte de Béarn. La minute de cet acte du 30 Décembre 1788 eft confervée en l'étude de Me Merlin, Notaire à Paris. — Anciens regiftres baptiftaires de l'églife de Saint-Sulpice; préfecture de la Seine, archives de l'état civil.

(*b*) Pièces du fonds d'Hozier. Bibl. Imp., manufcrits.

(*c*) Acte de naiffance d'Alexandre-Léon-Luce, Comte de Béarn, du 11 Juin 1771. — Anciens regiftres eccléfiaftiques de l'églife Saint-Sulpice, archives de l'état civil, préfecture de la Seine.

(d) *Souvenirs de quarante ans ou Mémoires d'une dame de la Dauphine*, publiés chez M. Sarlit, éditeur, rue de Seine. — Inventaire après décès d'Alexandre-Léon-Luce de Galard, Comte de Béarn en 1844.

1. Hector de Béarn, chef actuel de la maison.
2. Pauline, morte jeune.
3. Hélène, décédée en bas âge.
4. Alix, qui donna sa main au Marquis de Villefranche (*a*).

XXI. DEGRÉ.

Louis-Hector de Galard, Comte de Brassac & de Béarn, &c., appelé le Comte de Béarn, sortit de l'École polytechnique comme Officier d'état-major; il accompagna le Duc de Mortemart, son cousin, chargé par le Roi Charles X de se rendre auprès de l'Empereur de Russie pour suivre la campagne contre les Turcs. Le Tzar Nicolas, en reconnaissance de sa belle conduite au siége de Varna, lui remit de sa main, sur le champ de bataille, la croix militaire de Saint-Vladimir. Le Comte de Béarn, nommé Chevalier de la Légion d'honneur, dès son retour en France, renonça à la carrière des armes pour celle de la diplomatie. Après avoir rempli la fonction de Secrétaire à Saint-Pétersbourg, il fut chargé par le gouvernement d'une mission en Suède où le Roi Bernadotte, en considération de son nom & de son origine, l'accueillit avec autant de bienveillance que de distinction, & lui conféra l'ordre de l'Épée de Suède. M. de Béarn était Chargé d'affaires à Naples lorsqu'il fut élevé à la dignité de Ministre plénipotentiaire. C'est à ce titre qu'il représenta la France près la cour de Hanovre. Le Roi Ernest-Auguste le favorisa d'une estime particulière & la lui témoigna en maintes circonstances. La révolution de 1848 rompit la carrière & les rapports officiels de M. le Comte de Béarn avec la cour de Hanovre. A l'heure de son départ pour la France, le très-sympathique diplomate reçut le grand cordon de l'ordre des Guelfes, rehaussé par une lettre dans laquelle Sa Majesté Hanovrienne lui exprimait des regrets flatteurs & profonds.

L'empire réintégra M. le Comte de Béarn dans les ambassades, le fit son Ministre plénipotentiaire près le Roi de Wurtemberg, & un peu plus tard lui ouvrit les portes du Sénat. M. le Comte de Béarn a été successivement élevé à tous les grades de la Légion d'honneur jusques & y compris celui de Grand Officier auquel il fut promu en 1846. Aux décorations étrangères, que nous avons mentionnées, nous pouvons ajouter celles de l'ordre de Sainte-Anne de Russie & la Grand'Croix de l'ordre de Guillaume de Wurtemberg.

M. le Comte de Béarn est le chef actuel des noms & armes de la maison de Béarn, & résume en lui tous les droits honorifiques des branches de Galard de Brassac & de Béarn. Du premier mariage de M. le Comte de Béarn avec Coralie, fille du Général Comte Le Marois, sont nés :

1. Pauline de Béarn, mariée à Albert, Prince de Broglie.
2. Henri, Comte de Béarn, mort sans enfants.

D'une deuxième union avec Marguerite de Choiseul, fille du Duc de Choiseul-Praslin, viennent les six autres enfants :

1. Gaston de Béarn, appelé Prince de Viana, Officier d'état-major.
2. Blanche, Sœur de Saint-Vincent-de-Paul.
3. Centulle, Attaché d'ambassade.
4. Jean.
5. Jeanne.
6. Arcieu.

(*a*) Ambroise Tardieu, *Histoire généalogique de la maison de Bosredon en Auvergne*, in-fol., p. 384.

La maiſon de Galard-Béarn fut apparentée par des mariages avec François PHÉBUS, Prince de Béarn, & Henri d'ALBRET, Rois de Navarre; FERDINAND, Roi de Caſtille & d'Aragon; CHARLES VIII & LOUIS XII, Rois de France; LADISLAS, Roi de Bohême & de Hongrie; la Reine ANNE DE BRETAGNE; MARGUERITE DE PROVENCE. Les liens du couſinage la rattachaient également aux grandes perſonnalités princières ou féodales telles que Gaſton DE FOIX, Duc de Nemours, les Comtes D'ARMAGNAC, DE BIGORRE, les Vicomtes DE BRULHOIS, &c. Au nombre des illuſtres races qui figuraient dans ſes alliances, nous pouvons ranger : les DE CAUMONT-LA-FORCE, DE THESAC, DE BEAUVILLE, D'ESPAGNE, DE DURFORT, DE DURAS, DE LA VALETTE, DE NOÉ, DE LA ROCHEANDRY, DE GOURDON DE VAILLAC DE GENOUILLAC, DE SAINTE-MAURE MONTAUSIER, DE SOUBRAN, DE CHABOT-ROHAN, DE LA ROCHEFOUCAULT, DE TOURVILLE, D'ESTOURMEL, DE CARAMAN, DE TOURZEL, DE BROGLIE, DE CHOISEUL-PRASLIN, &c. (*a*).

(*a*) La race de Galard s'eſt diſtribuée en une infinité de branches dont l'une s'implanta en Eſpagne preſque au début de la féodalité.

L'aînée de celles de France eſt la branche des Galard, Seigneurs de Terraube, repréſentée aujourd'hui par M. JACQUES-ÉTIENNE-MARIE-FIRMIN-HECTOR, Marquis de Galard-Terraube.

La première branche des Barons de l'Iſle-Bozon fut fondée par GÉRAUD, ſecond fils d'AYSSIN & de GAZENNE DE FRANCS : elle s'éteignit au XV[e] ſiècle dans la perſonne de JEAN de Galard, Sénéchal d'Armagnac. Ses titres, armes & fiefs furent recueillis par un rameau collatéral; le dernier rejeton de cette deuxième lignée, devenue marquiſale, légua le rang & l'apanage de l'Iſle-Bozon, avec ſanction royale, à JOSEPH de Galard, Seigneur de Luzanet, iſſu des Seigneurs de Balarin. Le chef actuel de cette branche eſt le Marquis de Galard-Magnas qui perſonnifie en outre celles de Balarin & de Luzanet.

La branche des Seigneurs de Saldebru, ſortie elle auſſi des Seigneurs de Terraube, exiſte encore.

La branche des de Galard, Comtes de Braſſac & de Béarn, eut pour auteur, en 1300, BERTRAND, fils de GERAUD de Galard & d'Éléonore D'ARMAGNAC, Dame de Braſſac; c'eſt celle que nous avons ſommairement traitée ci-deſſus.

La branche des Comtes de Lavaur & d'Argentines fut conſtituée par CHARLES de Galard, troiſième fils de RENÉ de Galard de Braſſac de Béarn & de Marie DE LAROCHEBEAUCOURT.

La branche des Galard, Comtes de Mirande, eut pour premier ſujet CHARLES, deuxième enfant de LOUIS de Galard de Braſſac de Béarn & de Anne-Marie DE RANCONET DE NOYON.

La branche des Sires de Limeuil tomba en quenouille au bout de deux générations; elle fut établie par PIERRE de Galard, Grand Maître des arbalétriers.

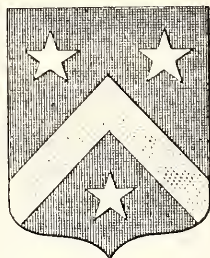
Comme la précédente, la branche des Galard, Seigneurs de Caſtelnau d'Arbieu n'eſt plus qu'un ſouvenir hiſtorique.



DE BEAUFRANCHET,

Comtes de Beaufranchet-d'Ayat, anciens Seigneurs de Boſtfranchet, Marcieu, Ribadance, la Chandie, Varvaſſe, Vars, Ayat, Grandmont, Beaumont, Néallet, Relibert, la Chapelle.

EN HAUTE-AUVERGNE ET EN MARCHE.



De Sable au Chevron d'Or, accompagné de trois Étoiles d'Argent poſées deux & une (a).
COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *deux Lions.* DEVISE : Fideles ſemper contra infideles.

La famille de Beaufranchet, dont le nom patronymique était autrefois PELET, eſt originaire de la Haute-Auvergne. Sa filiation eſt établie ſans interruption depuis GUY Pelet, Damoiſeau, connu par un acte d'emprunt qu'il fit à Saint-Jean-d'Acre, au mois de Mai 1250, avec pluſieurs autres gentilshommes d'Auvergne, & ſous la garantie d'Alphonſe, Comte de Poitiers & de Toulouſe. Cet acte original exiſte aux archives de la famille.

Le même GUY ou GUIGUES Pelet, qualifié Chevalier, fit un accord, en 1292, avec Bertrand, Seigneur de la Roue & de Montpeloux, & lui rendit hommage pour la ſeigneurie de Boſtfranchet (*b*), mouvante du château de Montpeloux.

GUIGUES Pelet II[e] du nom, petit-fils de Guy I[er], eſt nommé alternativement dans les actes : Pelet de Boſtfranchet, & de Boſtfranchet ſeulement. Il en fut de même de ſes ſucceſſeurs, juſqu'à JACQUES I[er] du nom, vivant en 1525 & qui forme le VIII[e] degré de la filiation. Ce dernier abandonna le nom patronymique de Pelet & adopta excluſivement celui de Boſtfranchet, qui dès lors prévalut définitivement.

L'orthographe du nom de Boſtfranchet a ſubi en français bien des variations dont ſa forme latine (*Boſcus franchetus*) a été préſervée. On le trouve écrit, dans les anciens titres : *Boſcfranchet, Bouſcfranchet, Boſtfranchet, Bosfranchet, Boisfranchet, Boisfranchier*, &c. Au XVII[e] ſiècle ſeulement apparaît la forme actuelle : *Beaufranchet*, qui, bien que peu rationnelle & en déſaccord avec la véritable étymologie du nom, ne tarda pas à être généralement adoptée.

La maiſon de Beaufranchet a produit trois Chanoines-Comtes du chapitre noble de Saint-Julien de Brioude (1557, 1565, 1776), deux Maréchaux de camp, un Aide-major général de l'armée du Bas-Rhin, en 1757; des Officiers de tous grades,

(*a*) La branche de Relibert écartelait : *d'Or, à la Croix ancrée de Gueules*, qui eſt DE MAISTRE; celle de la Chapelle : *d'Azur à la Faſce d'Argent, accompagnée de trois Étoiles d'Or*, qui eſt DE LA CHAPELLE.

(*b*) La Seigneurie de Beaufranchet fut cédée, par acte du 9 Octobre 1641, par Antoine de Beaufranchet, Écuyer, S[r] d'Ayat, à Jean Calemard, Procureur d'office au Viverols, pour la ſomme de 12,000 livres. (Bibl. Imp., fonds d'Hozier : Doſſier de Beaufranchet.)

dont deux Chevaliers de l'ordre de Saint-Louis, un Officier & trois Chevaliers de celui de la Légion d'honneur.

LOUIS-CHARLES-ANTOINE de Beaufranchet, Comte d'Ayat, dernier repréfentant mâle de la branche aînée de cette maifon, a été admis aux honneurs de la Cour, en vertu de preuves faites au Cabinet du Roi, le 9 Avril 1784 (*a*), & établiffant fon extraction en ligne directe de GUIGUES Pelet, Ier du nom, mentionné plus haut.



BRANCHE DE RELIBERT.

XII. DEGRÉ.

GILBERT-ANTOINE de Beaufranchet, Écuyer, Seigneur d'Ayat, fut maintenu dans fa nobleffe à Moulins, le 3 Août 1669, fur preuves remontant jufqu'en 1464. Il époufa Marie DE SERVIÈRES, avec laquelle il eft mentionné au préfent *Armorial*, Ier Regiftre, p. 54, à l'occafion des preuves de nobleffe D'AMABLE-FRANÇOISE-CATHERINE de Beaufranchet, fa petite-fille, reçue à Saint-Cyr le 11 Septembre 1734. Il eut entre autres enfants :

1. AMABLE de Beaufranchet, dont la notice figure au Ier Regiftre. Il eft aïeul de LOUIS-CHARLES-ANTOINE de Beaufranchet, Comte d'Ayat, mentionné ci-deffus.
2. CHARLES-LOUIS, qui fuit.
3. GILBERT, auteur de la branche de la Chapelle, rapportée plus loin.

XIII. DEGRÉ.

CHARLES-LOUIS de Beaufranchet, Écuyer, Seigneur de Saint-Hilaire, né à Ayat, le 25 Août 1689, marié, le 13 Septembre 1714, à Anne MAISTRE, fille de Gilbert MAISTRE, Écuyer, Seigneur de Relibert, & de Marie DE VAUCHAUSSADE. De cette union :

XIV. DEGRÉ.

JOSEPH-MARIEN de Beaufranchet, Chevalier, Seigneur de Relibert, né en 1718, Capitaine de grenadiers au régiment provincial de Moulins, Chevalier de Saint-Louis, marié, le 21 Septembre 1753, à la Châtre, avec Marie-Catherine LAURENT, dont il eut :

XV. DEGRÉ.

JACQUES-MARIE, qualifié Comte de Beaufranchet, Seigneur de Relibert, né le 6 Octobre 1760, Garde du corps du Roi Louis XVI, Lieutenant de cavalerie, marié, le 6 Juillet 1781, à Claire-Jeanne-Catherine-Angélique D'AUTIÉ, fille de Nicolas-Claude-Martin D'AUTIÉ, Comte de Villemontée, & de Marie-Rofe DE LA ROCHEBRIANT. De ce mariage :

1. AUGUSTIN, qui fuit.
2. FRANÇOIS-DOROTHÉE-AUGUSTE, ancien Lieutenant d'infanterie, marié, le 21 Octobre 1816, à Marie-Silvie-Hortenfe DE BEAUFRANCHET, fa coufine, de la branche de la Chapelle. De ce mariage :

(*a*) De Courcelles, *Dictionnaire de la Nobleffe de France*, t. I, p. 374.

Aimée-Marguerite-Angélique de Beaufranchet, mariée, le 1er Novembre 1838, à Pierre de Pichard, Baron de Saint-Julien.

XVI. DEGRÉ.

Augustin, Comte de Beaufranchet, né à Évaux, le 3 Juillet 1788, Garde du corps du Roi, Lieutenant de cavalerie & chevalier de la Légion d'honneur, marié à Montluçon, le 11 Septembre 1820, à Anne de Laval, fille de feu Gilbert de Laval, Écuyer, Seigneur de la Teiffière, & de Marie Garaud de Buffeix. De ce mariage font iffus :

1. Jacques-Marie-Augustin, qui fuit.
2. Jean-Nicolas-Amable, auteur de la branche puînée.

XVII. DEGRÉ.

Jacques-Marie-Augustin, Comte de Beaufranchet, né à Montluçon le 3 Septembre 1822, mort le 14 Janvier 1854. Il avait époufé au château des Aix, commune de Meillard (Allier), le 23 Juillet 1844, Pauline-Henriette-Louife du Buysson, fille de Charles-Amable, Vicomte du Buysson, & d'Adélaïde-Marie-Louife du Verdier, décédée le 28 Mai 1846. De cette union vint :

XVIII. DEGRÉ.

Marie-Augustin-Charles-Félix, Comte de Beaufranchet, repréfentant actuel de fa branche, né à Montluçon le 20 Juin 1845, marié, le 20 Juin 1866, à Bourbon-l'Archambault, à Marie du Bost. De ce mariage :

Augustin, né le 9 Mai 1867.



SECONDE BRANCHE,

ISSUE DE LA PRÉCÉDENTE.

XVII. DEGRÉ.

Jean-Nicolas-Amable, qualifié Vicomte de Beaufranchet, frère de Jacques-Marie-Augustin, époufa, le 30 Juin 1848, Marie-Mélanie-Clotilde de Gain, fille de Louis de Gain, Marquis de Linars, & de Marie-Françoife du Verne de Morancy. Il eft mort le 14 Janvier 1866, laiffant de fon mariage :

1. Marie-Augustin-Raphael, né le 17 Octobre 1849.
2. Marie-Anne-Léonie, née le 9 Novembre 1851.
4. Marie-Clémence, née le 29 Décembre 1855.



TROISIÈME BRANCHE,

DITE DE LA CHAPELLE.

XIII. DEGRÉ.

Gilbert de Beaufranchet, Chevalier, Seigneur de Beaumont, né à Ayat le

3 Septembre 1695, marié, le 22 Mai 1725, avec Antoinette de la Chapelle, Dame dudit lieu, en Combrailles, fille de Léonard, Écuyer, Seigneur de la Chapelle, & de Paule de Vauchaussade. De ce mariage vinrent :

1. Amable, qui ſuit.
2. Gilbert, auteur de la *quatrième branche*, rapportée plus loin.

XIV. DEGRÉ.

Amable de Beaufranchet, Chevalier, Seigneur de la Chapelle, né audit lieu le 2 Novembre 1738, Capitaine de grenadiers au régiment provincial de Clermont, marié, le 25 Février 1781, à Edmée-Françoiſe-Marguerite de Bertrand de Beaumont, fille de Claude de Bertrand, Marquis de Beaumont, & de Marie-Sylvie-Hortenſe de Noblet de Tercillac. Il eut pour enfants :

1. Claude-Amable, qui ſuit.
2. Marie-Silvie-Hortense, mariée à François-Dorothée-Auguste de Beaufranchet, ſon couſin, de la branche de Relibert.
3. Marie-Émilie, morte ſans alliance.

XV. DEGRÉ.

Claude-Amable, qualifié Comte de Beaufranchet (*a*), né au château de la Chapelle (Creuſe) le 20 Janvier 1783, mort au Puy le 22 Mars 1858, marié en premières noces, le 26 Novembre 1811, avec Gilberte-Henriette de Maussabré, ſa couſine germaine, fille de Claude-Denis, Vicomte de Maussabré, & de Marie-Edmée de Bertrand de Beaumont; & en ſecondes noces, à la Châtre, le 3 Février 1817, à Marie-Émeline de Sabardin, fille de Claude-Trophime de Sabardin & de Marie-Marguerite Laisnel. Il eut de ce dernier mariage :

XVI. DEGRÉ.

Claude-François-Ernest, Comte de Beaufranchet de la Chapelle, repréſentant actuel de ſa branche, né au Puy, commune de Tercillac (Creuſe) le 25 Avril 1818, a épouſé à Bourges, le 18 Avril 1843, Amélie-Octavie de Barral, fille d'Anne-Philippe-Amédée-Octave, Vicomte de Barral, ancien Capitaine de cavalerie, Commandeur de la Légion d'honneur, aujourd'hui Sénateur, couſin germain de S. A. la Princeſſe Stéphanie de Bade, & couſin iſſu de germains de la Reine Hortense, mère de l'Empereur NAPOLÉON III, & de Marie Alexandrine Robin de Scévole. De ce mariage eſt né :

Marie-Octave-Fernand, né à Bourges le 25 Janvier 1845.



RAMEAU ISSU DE LA BRANCHE QUI PRÉCÈDE.

XVI. DEGRÉ.

Jules-Henri, qualifié Vicomte de Beaufranchet (frère de Claude-François-Ernest), né au Puy le 24 Août 1819, a épouſé à Argenton, le 20 Février 1854,

(*a*) Acte de mariage de ſon fils Claude-François-Ernest. Ce dernier figure également avec le titre de Comte dans l'acte de naiſſance de ſon fils Marie-Octave-Fernand. (Extr. des reg. de l'état civ. de la ville de Bourges.)

Angélique-Caroline Duhail de Saint-Georges, fille de Jean-Baptiſte Armand Duhail de Saint-Georges, & de Bathilde-Chantal Cuinat. De ce mariage :

1. Marie-Bathilde, née à Argenton le 12 Décembre 1854.
2. Marie-Fernande, née à Mornay le 2 Février 1859.



QUATRIÈME BRANCHE,

ISSUE DE CELLE DE LA CHAPELLE.

XIV. DEGRÉ.

Gilbert de Beaufranchet, Chevalier, né le 10 Mars 1743, à la Chapelle, Garde du corps du Roi, puis Commiſſaire en chef des poudres & ſalpêtres au département de Nantes. Il avait épouſé à Paris, le 23 Juillet 1768, Henriette Barbet de Longpré, veuve de Thomas-Ignace Vannière, Écuyer. Il eut pour fils :

XV. DEGRÉ.

Henri, qualifié Vicomte de Beaufranchet de la Chapelle, né à Paris le 24 Décembre 1769, Colonel d'artillerie, Directeur de l'Arſenal à Paris, Officier de la Légion d'honneur & Chevalier de Saint-Louis, retraité Maréchal de camp. Il épouſa, le 1er Mai 1822, Agathe Rousseau de Pantigny, fille de Jean-Louis Rousseau de Pantigny, Écuyer, ancien Receveur général des finances de la généralité de Bourges, & d'Adélaïde-Marie-Thérèſe L'Hérault de la Bretonnière. De cette union ſont iſſus :

1. Henri-Louis-Victor, qui ſuit.
2. Charles-Marie, qualifié Baron de Beaufranchet de la Chapelle, né à Paris le 19 Janvier 1827, ancien Capitaine aux grenadiers de la garde, Chevalier de la Légion d'honneur. Sans alliance.

XVI. DEGRÉ.

Henri-Louis-Victor, qualifié Vicomte de Beaufranchet de la Chapelle, né à Paris le 3 Juin 1823, Capitaine commandant aux guides de la garde impériale, Chevalier de la Légion d'honneur, mort à Paris le 6 Octobre 1864. Il avait épouſé, le 30 Mars 1853, Marie-Louiſe Le Corgne de Timadeuc, fille de Yves-Marie-Jean-Louis Le Corgne, Vicomte de Timadeuc, & de Marie Joſéphine de Courte. De ce mariage vinrent :

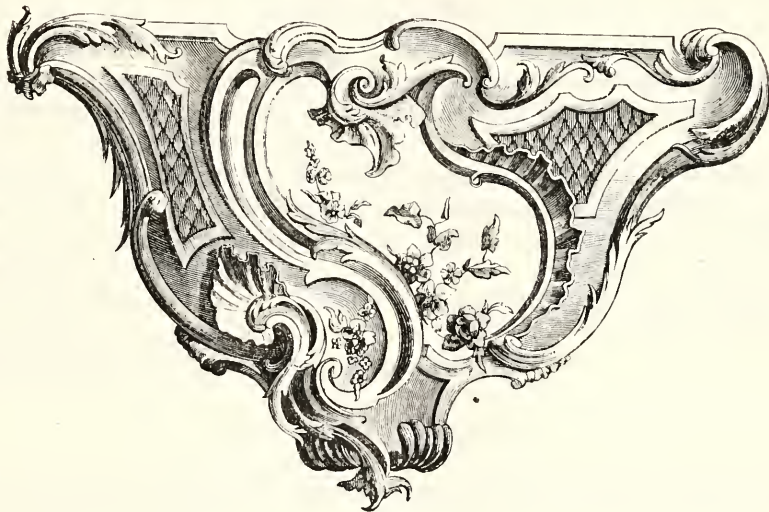
1. Henri-Louis-Guy-Marie, né à Paris le 24 Décembre 1853.
2. Odile-Delphine-Louise-Marie, née à Paris le 25 Juillet 1859.

Alliances. Outre les différentes alliances indiquées au cours de la notice, la Maiſon de Beaufranchet en a contracté de directes avec celles de : Des Aix (plus connu ſous le nom de Desaix), d'Arfeuillette, d'Aysac, de Chanonat, de Chaslus, de Franchelins, de Frédeville, de la Garde, de Gilbertès, de Guilhem, d'Hérail de la Roue, Le Loup de Beauvoir, de Mons, Mothier de Champestières, de Murat, du Peyroux, de Pont, de la Reynerie, de

Rochebaron, de Rochette, de Ronchinol, de Sicard, de Sirmond, du Terrail, de Tournabise, de Varvasse, de Verthami.

OUVRAGES A CONSULTER :

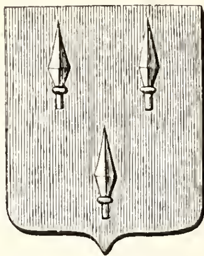
Dom Bétancourt, *Noms féodaux*, p. 80, 136, 729, 765. — Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, t. IV. — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*. — De Courcelles, *Dictionnaire de la Noblesse*, t. III, p. 41, 42. — Lainé, *Dictionnaire véridique des origines des maisons nobles de France*. — Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, t. VII. — Mazas & Th. Anne, *Histoire de l'Ordre de Saint-Louis*. — Cabinet du Saint-Esprit, à la Bibliothèque impériale. — Archives de la famille. — Archives de l'Empire. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse*, 1853. — De Sartiges d'Angles, *Notice sur les Ban & Arrière-Ban de l'Auvergne*. Clermont-Ferrand, 1864.



BELLIVIER DE PRIN,

Anciens Seigneurs de Foreſt, de Luché, de Fortranche, de la Geneſte, de Fontmorte, de Faljoie, de Prin, & autres lieux.

EN POITOU.



De Gueules à trois Fers de lance d'Argent, poſés deux & un. SUPPORTS : *deux Lions.* COURONNE : *de Comte.*

L'ancienneté de cette maiſon remonte à une époque très-reculée. Elle était primitivement fixée aux environs de Luzignan & de Saint-Sauvent.

On a peu de détails ſur ſon origine.

GUIOT Bellivier, Varlet, donna au Roi d'Angleterre un aveu de l'hébergement de la cour de Pers, mouvante du château de Luzignan, le 9 Juillet 1363.

PIERRE Bellivier, Écuyer, donna un aveu au Duc de Berri, Comte de Poitou, le 2 Septembre 1406.

JEAN Bellivier, Écuyer, donna un autre aveu à Charles de France, Dauphin de Viennois, Comte de Poitou.

La filiation ſuivie ne commence qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

GUIARD ou GIRARD Bellivier, Écuyer, Seigneur de Foreſt, eut de ſa femme Jeanne DE MAIRÉ :

1. GUILLAUME, qui ſuit.
2. JEAN Bellivier, Écuyer, Seigneur de Pers & auteur de la branche de Pers & du Palais, rapportée plus loin.

II. DEGRÉ.

GUILLAUME Bellivier, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Foreſt, épouſa, par contrat du 27 Novembre 1396, Jeanne DE BEAUCHAMPS, laquelle, étant déjà veuve, fit un partage des biens avec ſon beau-frère, le 16 Janvier 1419, tant en ſon nom que comme ayant la garde de ſes enfants mineurs, dont l'aîné fut :

III. DEGRÉ.

GUILLAUME Bellivier, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Foreſt, mort avant 1476, avait épouſé Marie DE PALAIVE, dont il eut :

IV. DEGRÉ.

Pierre Bellivier, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Foreſt, eut de ſon mariage avec Marguerite d'Orfeuille :

V. DEGRÉ.

Hugues Bellivier, Écuyer, Seigneur de Foreſt, épouſa Jeanne d'Arambon, dont il eut :

1. Pierre, qui ſuit.
2. Françoise Bellivier, mariée à François Peloquin, Seigneur de Grandmaiſon.

VI. DEGRÉ.

Pierre Bellivier, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Foreſt, épouſa, par contrat du 23 Décembre 1548, Jeanne du Courret. De cette union vint :

VII. DEGRÉ.

Gabriel Bellivier, Écuyer, Seigneur de Foreſt & de Luché, maintenu dans ſa nobleſſe par jugement des Commiſſaires des francs-fiefs, le 24 Juin 1564, & par celui des Commiſſaires députés pour le règlement des tailles, le 15 Novembre 1584. De ſon mariage avec Marie Gillier, qu'il épouſa par contrat du 4 Juin 1595, il eut :

1. Pierre Bellivier, Écuyer, Seigneur de Foreſt, épouſa, par contrat du 6 Septembre 1629, Éléonore de la Jaille, dont il n'eut que deux filles :
   - I. Jacquette Bellivier, mariée, le 1er Octobre 1658, à Charles de Bellanger, Écuyer, Seigneur de Luſſay.
   - II. Charlotte Bellivier, qui fit profeſſion, en 1660, dans le monaſtère de Notre-Dame-de l'Incarnation de la Mothe-Sainte-Héraye.
2. Robert Bellivier, Écuyer, Seigneur de Fortranche.
3. Jacques, qui continue la filiation.
4. François Bellivier, Écuyer, Seigneur de la Geneſte, maintenu dans ſa nobleſſe par M. Voiſin de la Noiraie, Intendant en Touraine, le 3 Août 1668. Il eut pour femme Marguerite de Mondion.
5. Jacquette Bellivier, épouſa en 1630, Pierre Chopin, Écuyer, Seigneur de Moulin-Fermé, et décéda le 24 Décembre 1677.

VIII. DEGRÉ.

Jacques Bellivier, Écuyer, Seigneur de Fontmorte, fit un partage avec ſes frères le 15 Mai 1642. Ils furent maintenus dans leur nobleſſe par jugement de M. Barentin, Intendant en Poitou, le 10 Décembre 1667, ſur la production des preuves remontant à Guiard Bellivier (*a*). De ſon union, contractée le 6 Mai 1642, avec Marguerite du Pin de la Guerivière, il eut deux fils, qui ſuivent, & trois filles.

1. Robert, qui continue la filiation.
2. Jean Bellivier, Écuyer, Seigneur de Fontmorte, Lieutenant au régiment de Piémont, Capitaine de Dragons au régiment ſecond de Languedoc. Il eut pour femme Anne de Malet.

(*a*) Bibliothèque Impériale, Cabinet des titres : Doſſier Bellivier.

IX. DEGRÉ.

Robert Bellivier, Écuyer, Seigneur de Foreſt & de Luché, comparut au Ban des Nobles du Poitou en 1693 & du 2[e] eſcadron du Ban convoqué en 1703 (a). Il avait épouſé, par contrat du 16 Septembre 1672, Louiſe Le Roy, fille de Louis Le Roy, Chevalier, Seigneur de Montaupin. De ce mariage :

1. Jean-Louis-Ollivier, qui ſuit.
2. Marguerite Bellivier, mariée au Sire de Mézieux.

X. DEGRÉ.

Jean-Louis-Ollivier Bellivier, I[er] du nom, Écuyer, Seigneur de Foreſt, de Luché, de Prin & autres lieux, épouſa en premières noces, en 1700, Catherine-Marguerite de la Barre, & en ſecondes noces, par contrat du 14 Juin 1707, Marguerite Simon de la Morillonnière, fille de Guillaume Simon, Écuyer, Seigneur de la Morillonnière, & de Dame Catherine Picoron. Il eſt décédé le 12 Août 1714, laiſſant de ſon premier mariage un fils, qui ſuit, & du ſecond :

1. Charles-Louis Bellivier, Écuyer, Seigneur du Grand-Breuil, qui ſervit au Ban de 1758 dans la 4[e] brigade de l'eſcadron de Boiſragon.
2. Jeanne-Marie Bellivier, mariée à N... Seigneur de Bonnetie.
3. Anne-Gabrielle Bellivier, Religieuſe Urſuline.

XI. DEGRÉ.

Jean-Robert-Louis Bellivier, Écuyer, Seigneur de Luché, de Prin, de Faljoie, &c., Cornette au régiment de Cruſſol, eut de ſa femme Marguerite Garnier de la Courmorand, dont il était veuf en 1756, un fils qui ſuit.

XII. DEGRÉ.

Jean-Louis-Ollivier Bellivier, II[e] du nom, Écuyer, Seigneur de Prin, de Luché, de Faljoie, de la Barre, &c. Il aſſiſta à l'aſſemblée de la Nobleſſe de la ſénéchauſſée de Saint-Maixent, pour l'élection des députés aux États généraux, en 1789. Il avait épouſé, par contrat du 19 Avril 1773, Marie-Anne-Angélique de Bosquevert, fille de Joſeph-Alexis & de Catherine Sauzeau. De ce mariage vinrent :

1. Gabriel-Joseph Bellivier de Prin, né en 1776, mort en 1848, ſans avoir été marié.
2. Joseph-Louis-Gabriel, qui continue la filiation.
3. Catherine Bellivier de Prin, née en 1774, Supérieure des Dames de la Providence, décédée en 1854.

XIII. DEGRÉ.

Joseph-Louis-Gabriel Bellivier, Chevalier de Prin, né en 1778, mort le 13 Avril 1864. Il avait épouſé, par contrat du 9 Août 1809, Demoiſelle Jeanne-Pauline de Brouilhac, dont il eut :

1. Gabriel-Armand Bellivier de Prin, né le 22 Janvier 1812, décédé le 11 Octobre 1827.
2. Charles-Alexis-Amable-Émile, qui ſuit.
3. Louis-Henri-Honoré-Jules Bellivier de Prin, né en 1816, mort en 1818.

(a) Beauchet-Filleau, *Dictionnaire du Poitou.*

4. Gabriel-Alexandre-Paulin-Eugène Bellivier de Prin, dont la poſtérité ſera rapportée plus loin.
5. Louis-Henri-Théodore-Jules Bellivier de Prin dont la poſtérité ſera rapportée plus loin.
6. Charles-Henri-Pascal Bellivier de Prin, dont la poſtérité ſera rapportée plus loin.
7. Marie-Henriette-Alexandrine Bellivier de Prin, née le 29 Mai 1810.
8. Marie-Pauline Bellivier de Prin, née le 8 Mai 1822, décédée en 1826.
9. Aline Bellivier de Prin, née le 16 Juin 1824, décédée en 1826.

XIV. DEGRÉ.

Charles-Alexis-Amable-Émile Bellivier de Prin, né le 29 Janvier 1814, a épouſé le 4 Juin 1839, Demoiſelle Marie-Louiſe-Anna de la Cropte de Saint-Abre. De ce mariage ſont iſſus :

1. Joseph-André-Stéphan Bellivier de Prin, né le 2 Août 1840, mort en 1841.
2. Louis-Joseph-Anatole Bellivier de Prin, né le 4 Juin 1842, mort en 1855.
3. Eugène-Charles-Albert Bellivier de Prin, né le 9 Août 1843.
4. Marie-Marguerite-Juliette Bellivier de Prin, née le 1er Septembre 1848, décédée le 27 Avril 1865.

XIV. DÉGRÉ.

Gabriel-Alexandré-Paulin-Eugène Bellivier de Prin, né le 15 Janvier 1818, a épouſé, le 7 Septembre 1846, Demoiſelle Charlotte-Françoiſe-Marie-Caroline de Tisseuil. De ce mariage ſont iſſus :

1. Marie-Gabrielle Bellivier de Prin, née le 20 Mai 1847.
2. Pauline-Louise-Marie Bellivier de Prin, née le 2 Septembre 1850.

XIV. DEGRÉ.

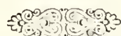
Louis-Henri-Théodore-Jules Bellivier de Prin, Capitaine d'artillerie, né le 15 Décembre 1819, décédé le 24 Janvier 1865. Il avait épouſé, le 18 Août 1852, Demoiſelle Adeline de Bock, dont ſont iſſus :

1. Henri-Just-Joseph Bellivier de Prin, né le 8 Juillet 1853.
2. Charles-Jules-Ollivier Bellivier de Prin, né le 1er Juin 1855.
3. Alfred-Marie-Théodore Bellivier de Prin, né le 25 Février 1860.
4. Marie-Charlotte-Pauline Bellivier de Prin, née le 2 Juillet 1854.
5. Berthe-Marie-Alexandrine Bellivier de Prin, née le 25 Septembre 1856.

XIV. DEGRÉ.

Charles-Henri-Pascal Bellivier de Prin, né le 30 Mars 1833, a épouſé, le 26 Octobre 1863, Demoiſelle Marie-Geneviève-Alix Le Comte de Teil, dont :

Marie-Félix-Robert Bellivier de Prin, né le 18 Août 1866.



BRANCHE DE PERS ET DU PALAIS.

[ÉTEINTE.]

II. DEGRÉ.

Pascault Bellivier, Écuyer, Seigneur de Pers, fils de Jean Bellivier, dont on a parlé au Ier Degré de la branche précédente, & qui poffédait la feigneurie de Pers en 1419, donna un aveu au Roi Charles VII, le 30 Avril 1437, pour fon château de Luzignan. De fon mariage avec Jeanne Bruslonne, il eut :

1. François Bellivier, Écuyer, Seigneur de Pers & de Gourdon, qui partagea avec fon frère, le 17 Septembre 1515, les biens de leurs père & mère. Il mourut fans poftérité.
2. Jacques Bellivier, qui fuit.
3. Louise Bellivier, obtint le 18 Février 1518 une commiffion pour faire affigner fes frères.

III. DEGRÉ.

Jacques Bellivier, Écuyer, époufa, par contrat du 15 Avril 1501, Marie Pompaille ou Poupaille, fille de Noble homme Pierre Poupaille, Seigneur de la Verrie & de Couhé. De ce mariage il eut :

1. René Bellivier, Écuyer, Seigneur de Pers, qui fit hommage de fon château de Luzignan le 12 Septembre 1527 & le 14 Septembre 1540. Il mourut fans laiffer de poftérité.
2. Jean Bellivier, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

Jean Bellivier, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de Pers, hérita de fon frère & fit un hommage au Roi pour fon château de Luzignan le 10 Mai 1548 & le 19 Juin 1561. Il époufa, par contrat du 16 Janvier 1550, Jeanne de Gain Linars, fille de Gabriel de Gain, Écuyer, Seigneur d'Oradour, & de Jeanne de Mortemer. Il mourut avant 1577 laiffant de fon union :

1. Pontus Bellivier, qui fuit.
2. Jacques Bellivier, Écuyer, Seigneur de la Simalière.
3. Jeanne Bellivier, mariée à Jean de Persac, Seigneur des Renaudières.

V. DEGRÉ.

Pontus Bellivier, Écuyer, Seigneur de Pers & de la Vilatte, fut maintenu dans fa nobleffe, ainfi que fon frère, le 17 Décembre 1588, par MM. de Sainte-Marthe & de Haire, Commiffaires députés pour le règlement des tailles. Il fit hommage de fa terre au Baron de Couhé le 5 Août 1602. De fon mariage contracté le 24 Août 1590 avec Efther Chevalier de la Frapinière, fille de François Chevalier, Écuyer, Seigneur de la Frapinière, & de Jacquette de Parthenay, il n'eut qu'un fils, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

Jean Bellivier, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Pers, fut maintenu dans fa nobleffe par les Élus de Poitiers, le 28 Juin 1634. Il avait époufé, par contrat du 10 Février 1615, Ifabeau ou Élifabeth des Gittons, fille de Gabriel des Git-

tons, Écuyer, Seigneur de la Baronière & de Sarzé, & de Jacquette de Puyvert. De cette union vinrent :

1. Robert Bellivier, Écuyer, Seigneur de Pers, tuteur de fon frère depuis le mois de Mars 1649 jufqu'au 8 Avril 1653, tranfigea avec lui fur le partage des biens le 3 Septembre 1657. Il fut maintenu dans fa nobleffe, ainfi que fon frère, par M. Barentin, Intendant en Poitou, le 21 Septembre 1667, fur la production des titres depuis 1363 (*a*). Il avait époufé, le 26 Mars 1654, Jeanne Garnier, fille de Jacques Garnier, Chevalier, Seigneur & Châtelain de Breul, & de Jeanne de Longraire.
2. Jacques Bellivier, qui fuit.
3. Catherine Bellivier.
4. N.. Bellivier, mariée à Antoine Gaudin, Écuyer, Seigneur de la Pefne.
5. Jeanne Bellivier, marraine de fon neveu, Jacques, en 1671.

VII. DEGRÉ.

Jacques Bellivier, Écuyer, Seigneur du Palais, époufa, par contrat du 16 Avril 1657, Catherine de Puiguion, fille de Pierre de Puiguion, Écuyer, Seigneur de la Voute, & de Jeanne Garnier. De ce mariage vinrent :

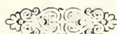
1. Jean-Jacques Bellivier, né le 19 Janvier 1665.
2. Pierre Bellivier, qui fuit.
3. Jean-Louis Bellivier, né le 4 Avril 1668, tenu fur les fonts de baptême par Jean-Louis Bellivier & Marie Bellivier.
4. Charles Bellivier, né le 4 Février 1669.
5. Armand Bellivier, né le 2 Février 1670.
6. Jacques Bellivier, né le 4 Mai 1671, tenu fur les fonts de baptême par Jean-Jacques Bellivier & Jeanne Bellivier.
7. Marie-Anne-Sylvestre Bellivier, née le 31 Janvier 1664.

VIII. DEGRÉ.

Pierre Bellivier, Écuyer, Seigneur du Palais, né le 22 Juillet 1666, Cavalier de la compagnie du Verger, au régiment de la Feuillade, en 1699, époufa, par contrat du 9 Janvier 1701, Élifabeth de Chantillac, fille de Pierre de Chantillac, Écuyer, Seigneur de Sainte-Marie, & de Françoife des Montiers. De cette union vinrent :

1. Louise Bellivier, née le 22 Mars 1704, fut préfentée pour être reçue à Saint-Cyr en Janvier 1716, mais elle n'y eft pas entrée pour avoir laiffé paffer fon âge, bien que la place lui eût été accordée dès le 2 Octobre 1715.
2. Marie Bellivier, née le 17 Avril 1706, fut reçue à Saint-Cyr fur la production de fes preuves de nobleffe devant Charles d'Hozier qui lui en délivra un certificat le 23 Juin 1716 (*b*).

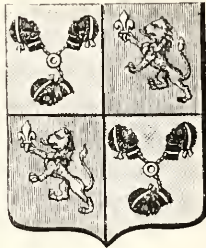
(*a*) Original en parchemin au Cabinet des titres (Bibliothèque Impériale).
(*b*) Bibl. Imp., Cabinet des titres : Doffier Bellivier.



DE BENAULT DE LUBIÈRES D'ALBE,

Marquis de Roquemartine, anciens Seigneurs de Villeneuve, la Motte, Valbourges, le Brunet, le Caſtelar, le Breuil, Sénas, Touret, Aureille & autres lieux.

EN PROVENCE.



Écartelé : aux 1er & 4e d'Or, à trois Têtes de Maures de Sable; les deux du chef affrontées, inclinées vers les bords de l'écu; celle de la pointe renverſée, la face tournée vers le bas de l'écu; tortillées & colletées d'Argent, & enchaînées à un Anneau du même, poſé en cœur, qui eſt DE BENAULT; *aux 2e* & 3e, *de Gueules au Lion d'Or, tenant une Fleur de Lys d'Argent,* qui eſt DE LUBIÈRES. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Maures.* CIMIER : *Une tête de Maure pareille à celles de l'écu.* DEVISE : Nigra ſunt ſed formoſa.

La famille DE BENAULT ou DE BENAUD eſt originaire d'Auvergne, où elle tenait un rang diſtingué aux XIIe & XIIIe ſiècles.

JEAN & PIERRE de Benaud ſont nommés dans un acte de Mathilde de Montgaſcon, veuve de Jean de Tournon, en 1295 (*a*).

Elle apparaît en Provence pour la première fois en 1406, époque à laquelle MASSÉ de Benaud fut inveſti de la charge de Viguier de Marſeille, qu'on ne conférait alors qu'aux premiers Gentilshommes de la province.

La filiation ſuivie ne commence qu'à partir du petit-fils de ce dernier.

PREMIER DEGRÉ.

JEAN de Benaud, Seigneur de Villeneuve de Pallerange, en Auvergne, de la Motte, Valbourges, le Brunet & le Caſtelar, fut Conſeiller & Chambellan de Charles du Maine, qui lui fit un legs de 1500 écus d'or, dans le même teſtament par lequel ce Prince inſtitua Louis XI ſon héritier. Ce monarque l'employa dans diverſes négociations, & Charles VIII, ſon ſucceſſeur, le fit Gentilhomme de ſa chambre & le mit en tête d'un corps d'armée lors de la conquête de Naples. En récompenſe de ſes ſervices, le Roi, par Lettres patentes expédiées en Octobre 1493, lui fit don de deux maiſons de campagne. Jean de Benaud épouſa en premières noces Catherine DE VILLENEUVE, ſœur du premier Marquis de Trans, ſurnommé *le Grand;* & en ſecondes noces Hélionne GANTÈS, fille de Pierre (*b*). De ſon premier mariage il eut :

1. JEAN, qui ſuit.
2. HONORÉE de Benaud, mariée avec Jean DE BONIFACE, Seigneur de la Mole.

(*a*) Baluze, t. II, p. 130.
(*b*) Ve Regiſtre de cet *Armorial*, p. 571.

II. DEGRÉ.

Jean de Benaud, II[e] du nom, Seigneur de Villeneuve, Chevalier de l'ordre du Roi Henri II, & fon Lieutenant en Provence, par Lettres patentes du 17 Décembre 1548, Viguier de Marfeille en 1550. Il avait époufé, le 18 Juillet 1521, Jeanne de Lubières, héritière de fa maifon, à la charge d'en prendre le nom & les armes, & il tefta le 20 Mai 1556. Ses enfants furent :

1. Antoine, qui fuit.
2. Antoine, le jeune.
3. Jean-Baptiste de Benaud, qui n'eut de fa femme Amalric qu'une fille, mariée en 1598 à Alexandre de Barras, Seigneur de la Robine.
4. Galéas de Benaud, Échanfon du Roi Henri III, par provifions du 10 Juillet 1548, Commandant des galères du Roi, mourut, fans poftérité, des bleffures reçues dans un combat particulier contre Jarnac.
5. Françoise de Benaud de Villeneuve, mariée à Honoré de Rodulf, Seigneur de Limans; leur fille Anne fut mère de Charles d'Albert, Duc de Luynes, Connétable de France (*a*).

III. DEGRÉ.

Antoine de Benaud de Lubières, Chevalier de l'ordre du Roi en 1573, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi Henri III, Colonel des Légionnaires de Provence & Gouverneur du château de Tarafcon & fa viguerie, par provifion du 31 Janvier 1576. Dans la même année le Roi lui fit don de la fomme de 6000 liv., & le 22 Février 1577, dans une lettre remplie de fentiments d'affection & d'eftime, il lui exprima le défir de le voir accepter le commandement provifoire de la province pendant la maladie du Maréchal de Retz. De fa femme Marguerite de Corlieu, fille de Joachim de Corlieu & de Marie de Ruzé, qu'il avait époufée à Paris, le 8 Mars 1561, il eut un fils, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

Anne de Benaud de Lubières, Seigneur du Breuil, époufa en premières noces Madeleine de Varadier, fille de Gabriel de Varadier de Saint-Andiol & de Louife Albe ou Aube de Roquemartine (*b*); & en fecondes noces Marie de Léotaud, fille de Louis de Léotaud & de Françoife de Durand. De ce dernier mariage eft iffu :

V. DEGRÉ.

Henri de Benaud de Lubières, I[er] du nom, Seigneur du Breuil, époufa Gabrielle d'Eymar, fille du Préfident à Mortier & de Dame Mistral de Montdragon. De ce mariage il eut un fils, qui fuit, & une fille, Augustine, Religieufe à S.-Remy.

VI. DEGRÉ.

Dominique de Benaud de Lubières, reçu Confeiller au Parlement de Provence en 1655. Il avait époufé, le 26 Décembre 1653, Suzanne de Laurens, fille de Pierre, Marquis de Saint-Martin, Confeiller en la même Cour, & de Jeanne de Seguiran de Bouc, & eut de cette union fix enfants, entre autres :

1. Henri, qui fuit.

2 & 3. Pierre & Dominique de Benaud, Capitaines de vaiffeaux du Roi.

(*a*) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. IV, p. 266.

(*b*) C'eft de cette famille d'Albe de Roquemartine qu'était iffue Laudune de Sabran, furnommée *la bonne Comteffe*, à caufe de fes vertus. Elle fut mère de saint Elzéar de Sabran, époux de sainte Delphine.

VII. DEGRÉ.

Henri II de Benaud de Lubières d'Albe, Marquis de Roquemartine, comme héritier de la maiſon d'Albe (*a*), Seigneur du Breuil, d'Aureille, de Sénas, Coſeigneur de Maillane & de Saint-Remy, ſuccéda à l'office de ſon père en 1683. De ſon mariage avec Victoire de Gazel, qu'il épouſa le 10 Avril 1684, il eut deux fils & quatre filles; l'aîné fut :

VIII. DEGRÉ.

Pierre-Joseph de Benaud de Lubières d'Albe, Marquis de Roquemartine, reçu Conſeiller au Parlement en 1718. Il épouſa, le 21 Septembre 1723, Thérèſe-Françoiſe de Brancas-Laudun, des Comtes de Forcalquier, fille de Henri, Baron de Villeneuve, & de Louiſe de Porcelet d'Ubaye, Dame de Laudun; de cette union :

1. Henri de Benaud de Lubières, Capitaine de cavalerie, mort ſans alliance.
2. Louis-François, qui ſuit.
3. Françoise-Marie de Benaud de Lubières, mariée à N.. de Julien de Peygueyroles, Préſident à mortier au Parlement de Toulouſe.
4. Marie-Anne-Christine de Benaud de Lubières, mariée à N... Riquety, Comte de Mirabeau, Conſeiller au Parlement de Provence, couſin du Repréſentant de la nation, dont il était diſtingué par le ſurnom de Mirabelet.
5. Françoise-Gabrielle, morte fille à Saint-Remy.

IX. DEGRÉ.

Louis-François de Benault de Lubières d'Albe, Chevalier, Marquis de Roquemartine & de Sénas, Seigneur du Touret, d'Aureille, de la ville de Saint-Remy, du Breuil & de Maillane, reçu Conſeiller au Parlement de Provence en 1746, épouſa à Marſeille, le 27 Juillet 1764, Marie-Henriette-Félicité-Cécile d'Arcussia & de Dame de Belzunce de Castelmoron, nièce de l'illuſtre Belzunce, Évêque de Marſeille. Il eſt décédé en 1800 à Aix, laiſſant de ſon mariage un fils & quatre filles :

1. Charles-Félix, qui ſuit.
2. Christine-Césarie-Gabrielle de Benault de Lubières, mariée en... au Comte Paul André de Fogasse de la Bastie.
3. Sophie-Henriette-Clémence de Benault de Lubières, mariée en... à Jean-Baptiſte-Florentin-Gabriel, Marquis de Meyran de Lagoy.
4. Eugénie-Suzanne de Benault de Lubières, mariée en... à Agricol-Joſeph-Gabriel, Baron de Perthuis de Montfaucon.
5. Flavie-Polixène-Élisabeth de Benault de Lubières, mariée en... à François-Louis-Nicolas, Marquis de Bausset.

X. DEGRÉ.

Charles-Félix de Benault de Lubières d'Albe, Chevalier, Marquis de Roquemartine, né le 14 Janvier 1765 (*b*), Lieutenant de Louveterie, décédé le 25 Septembre 1810. Il avait épouſé, en l'an X de la république, Marie-Joſéphine de Viany, morte le 15 Septembre 1837, dont il eut :

(*a*) Le marquiſat de Roquemartine érigé par Lettres Patentes données en Février 1671, fut ratifié en faveur de la maiſon de Benault de Lubières par autres Lettres Patentes enregiſtrées à Verſailles le 28 Juin 1702.

(*b*) Extrait de l'acte de naiſſance.

1. Frédéric-Eugène, qui ſuit.
2. Lucie de Benault de Lubières d'Albe, mariée, le 3 Février 1817, à Marie-François de Bonnecorse, décédé en Juillet 1856. De ce mariage ſont iſſus :
   I. Gabriel de Bonnecorſe, Conſeiller à la Cour impériale, né le 16 Juillet 1825, a épouſé, en Juin 1854, ſa couſine Lucie de Gaillard-Lonjumeau, dont il a quatre enfants.
   II. Elzéar de Bonnecorſe, Receveur des domaines & de l'enregiſtrement, né le 22 Janvier 1828, non marié.
   III. Mathilde de Bonnecorſe, née le 8 Décembre 1817, a épouſé, le 30 Janvier 1842, Alfred de Verdillon. De ce mariage trois garçons & deux filles.
   IV. Sidonie-Eugénie de Bonnecorſe, née le 1er Décembre 1820, a épouſé, le 15 Mai 1842, Barthélemy de Verdillon, qui eſt décédé en Mai 1856. De ce mariage eſt iſſu un fils : Barthélemy de Verdillon.
3. Césarie-Gabrielle de Benault de Lubières d'Albe, mariée en 1826 à Frédéric-Antoine, Vicomte de Gaillard-Lonjumeau, décédé en 1835. De cette union vinrent :
   I. Paul, devenu Marquis de Gaillard-Lonjumeau, par les ſucceſſions de ſon père, de ſon oncle & de ſon grand-oncle, né le 7 Janvier 1833, marié, le 31 Juillet 1861, à Mlle Philomène de Macla.
   II. Alphonsine de Gaillard-Lonjumeau, mariée, en Juin 1854, à Jules de Fréminville. Elle eſt décédée laiſſant de ſon mariage deux garçons.
   III. Lucie de Gaillard-Lonjumeau, a épouſé, en Juin 1854, Gabriel de Bonnecorse, ſon couſin, Conſeiller à la Cour impériale.
   IV & V. Marie & Eugénie, décédées adoleſcentes.
4. Louise-Sophie de Benault de Lubières d'Albe, mort le 11 Février 1820 à l'âge de 17 ans, ſans avoir été mariée.
5. Auguste de Benault de Lubières d'Albe, décédée à l'âge de deux ans.

XI. DEGRÉ.

Frédéric-Eugène de Benault de Lubières d'Albe, Chevalier, Marquis de Roquemartine, ſeul repréſentant de ſa maiſon, né le 3 Germinal an XII (24 Mars 1804). Nommé Conſeiller Auditeur à la Cour royale d'Aix en 1828, il donna ſa démiſſion au mois d'Août 1830, & eſt actuellement Conſeiller municipal de la commune d'Eygières & Vice-Préſident du Comice agricole d'Aix. Il avait épouſé, le 18 Octobre 1826, Mademoiſelle Louiſe-Joſéphine-Déſirée d'Arlatan Lauris, fille d'Alexandre-Joſeph-Boniface, Marquis d'Arlatan Lauris, Préſident à la Cour royale d'Aix, décédé le 19 Août 1837, & de Dame Roſalie-Joſéphine de Labaume Pluvinel, décédée le 27 Juillet 1856. Mme de Benault de Lubières eſt décédée le 28 Octobre 1856 ſans laiſſer d'enfants.

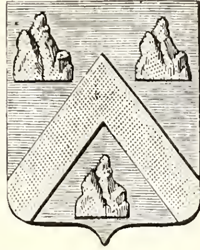
Auteurs a consulter : Hiſtoriens de Provence : Noſtradamus, Gaufridy, Paul Jove, Michel de Caſtelnau, Le Laboureur, & principalement : l'Abbé Robert de Briançon, *L'État & le Nobiliaire de la Provence*, & de Maynier, *Hiſtoire de la principale nobleſſe de Provence*.



BERGERON DE CHARON,

Anciens Seigneurs de la Perche, Châtelains d'Ainay-le-Château.

EN BOURBONNAIS.



D'Azur à un Chevron d'Or, accompagné de trois Rochers de même, dont deux en chef & un à la pointe de l'écu. DEVISE : Virtus & Robur.

PREMIER DEGRÉ.

LÉONARD Bergeron, Procureur fiscal des terres d'Orval, Épineuil, Bruère-sur-Cher, vivait en 1454. Il avait un frère JEAN, mort sans postérité. On ignore avec qui il fut marié, mais il laissa de cette alliance deux fils :

1. GILBERT Bergeron, Ier du nom, qui suit.
2. GILBERT Bergeron, IIe du nom, Prêtre au bourg de la Perche. Il fut tuteur des enfants mineurs de son frère.

II. DEGRÉ.

GILBERT Bergeron, Ier du nom, Sieur de la Perche; son alliance est inconnue, mais il laissa à sa mort, qui eut lieu en 1559, trois enfants :

1. CHARLES Bergeron, Ier du nom, Écuyer, Sieur du Plaix, épousa, par contrat du 10 Février 1588, Blaise DE PIERRE BRUNE, fille d'Antoine DE PIERRE BRUNE, Écuyer, Seigneur de Peussehioux, & de Marguerite LE BORGNE, en présence de de la Roche, Baron de Nassigny, & de Gilbert de Fougières, Écuyer. Il est décédé sans postérité.
2. CLAUDE Bergeron, Ier du nom, Écuyer, Sieur du Plaix, Lieutenant de la compagnie de M. de La Chapelle. Il épousa, par contrat du 22 Mars 1574, Marguerite DE LA VIGNE, fille de François DE LA VIGNE, Écuyer, Sieur de Veaux, & de Jeanne ROBERT. Il n'eut pas d'enfants de cette union.
3. GILBERT Bergeron. IIIe du nom, qui suit.

III. DEGRÉ.

GILBERT Bergeron, IIIe du nom, Juge ordinaire de la prévôté de la Perche & de Beauchesal. Il épousa en 1588 Marguerite DE LA CHAPELLE, & eut de ce mariage :

IV. DEGRÉ.

GILBERT Bergeron, IVe du nom, Écuyer, Sieur de la Perche, Conseiller du Roi,

époufa en 1613 Claude Patureau, fille d'Étienne Patureau, premier Élu en l'élection de Saint-Amand en Bourbonnais, & de Louife Mercier. Il eut de cette union :

1. Charles Bergeron, IIe du nom,
2. Marguerite,
3. Marie,
4. Magdeleine,
5. Blaise,

(1 à 5) décédés fans poftérité.

6. Charles Bergeron, IIIe du nom, qui fuit.
7. Gilbert Bergeron, Ve du nom, Écuyer, Capitaine au régiment de Bourgogne, décédé fans enfants à Philippeville, d'une bleffure au bras droit, étant au fervice du Roi; il fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame du Rofaire le 18 Décembre 1651.

V. DEGRÉ.

Charles Bergeron, IIIe du nom, qualifié de Meffire & de Chevalier, Seigneur de la Perche, époufa, par contrat du 5 Novembre 1652, Marie Bonnet, fille de Philippe Bonnet, Sieur du Genetoy, Confeiller au préfidial de Bourges, & de Magdeleine Reignier; laquelle Marie Bonnet convola en fecondes noces avec Meffire Hugues de Buchepot, & en troifièmes noces avec Gafpard Loth, Écuyer, Sieur de Pallières. Il laiffa de fon mariage trois enfants :

1. François Bergeron, Écuyer, Sieur de la Perche, qualifié de Meffire & de Chevalier, fut Brigadier dans une compagnie de Gentilshommes (*a*), puis fit partie en 1692 du ban du Bourbonnais (*b*), & en 1697 de celui du Berry (*c*). Il époufa en premières noces, par contrat du 18 Septembre 1692 (*d*), Louife Le Riche, veuve du Sieur Léon Bigot, Garde du corps de Sa Majefté, en préfence de Meffire François de la Souche, Chevalier, Seigneur de Bois Aubin, Maréchal des logis du ban du Bourbonnais, & de Meffire François des Maignoux, Chevalier, Seigneur de la Leu; & en fecondes noces Jeanne-Marie de Guibert. Il décéda fans poftérité le 8 Septembre 1718, & fut inhumé dans l'églife d'Urçay en Bourbonnais.
2. Catherine, décédée en 1695.
3. Claude, IIe du nom, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

Claude Bergeron, IIe du nom, Écuyer, Sieur de Charon, fut en 1689 Cadet dans une compagnie de Gentilshommes (*e*), puis Lieutenant au régiment du Maine. Il époufa, par contrat du 5 Février 1700, Catherine Busson, fille de noble Jean Busson, Sieur de Coüy, Confeiller du Roi, Lieutenant civil & criminel en l'élection de Saint-Amand, & de Françoife Masson. Il décéda à Bourges le 18 Janvier 1714, & fut inhumé dans l'églife de Saint-Pierre-le-Guillard. De lui font iffus :

1. Françoise Bergeron de Charon, née le 10 Mars 1701, époufa en 1722 Antoine-Auguftin-Hugues du Lys, Avocat au Parlement.

(*a*) Qualifié ainfi dans un extrait du regiftre de l'arrière-ban du Bourbonnais, du 10 Mai 1689.
(*b*) État des Gentilshommes de la province de Bourbonnais, dreffé par ordre du Roi le 1er Avril 1692.
(*c*) Requête du 4 Juin 1697 conftatant qu'à cette époque il a été employé dans le ban du Berry.
(*d*) Première groffe.
(*e*) Qualifié ainfi dans l'extrait du 10 Mai 1689, mentionné plus haut.

2. Magdeleine Bergeron de Charon, décédée fans poftérité.
3. Pierre-Ignace, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

Pierre-Ignace Bergeron de Charon, Écuyer, né le 2 Août 1704, époufa, par contrat du 5 Février 1733, Marie Rousseau, veuve de Gabriel des Fougères. De cette alliance font iffus :

1. Jacques Bergeron de Charon, né le 1er Mars 1735, décédé fans poftérité.
2. François, qui fuit.

VIII. DEGRÉ.

François Bergeron de Charon, Écuyer, né le 15 Janvier 1734, décédé en 1790. Il avait époufé, par contrat du 24 Novembre 1776, Marie Robin. De cette union il eut :

IX. DEGRÉ.

Pierre-François Bergeron de Charon, né au Châtelet, en Berry, le 8 Décembre 1783, décédé le 12 Juin 1864. Il avait époufé Catherine Béguin, en l'an XIII, de laquelle il eut quatre fils :

1. François-Pierre-Auguste Bergeron de Charon, né le 5 Janvier 1806, époufa, le 20 Août 1837, Marie-Magdeleine-Clara Bourdeaux. De cette union il eut une fille, Catherine-Marie-Delphine, née au Châtelet, en Berry, le 19 Juillet 1838.
2. Jacques-Blaise-Théodore, qui fuit.
3. Jean-Baptiste-Adolphe Bergeron de Charon, né le 4 Juin 1810, époufa, le 19 Août 1842, Catherine-Félicie Fauvre Labrosse. De cette alliance il eut Marie-Sophie-Juliette, née au Châtelet, en Berry, le 12 Septembre 1845.
4. Jean-Jules Bergeron de Charon, né le 7 Octobre 1812, époufa, le 19 Juin 1837, Joféphine Gagneux. De cette union il eut Marie-Jean-Baptiste-Maurice, né à Saint-Amand (Cher) le 12 Avril 1841.

X. DEGRÉ.

Jacques-Blaise-Théodore Bergeron de Charon, né le 25 Février 1808, époufa, le 26 Juin 1834, Jeanne-Marie-Virginie Luylier, de laquelle il eut :

XI. DEGRÉ.

François-Pierre-Abel-Auguste Bergeron de Charon, né au Châtelet, en Berry, le 24 Février 1837, époufa, le 20 Mars 1865, Mélanie-Charles Berthomier de la Villette, de Vitray, canton de Cérilly (Allier). De cette union eft iffu :

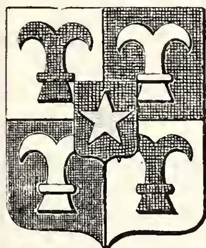
François-Philippe-Marie René, né le 8 Janvier 1866.



BERNARD OU BERNART,

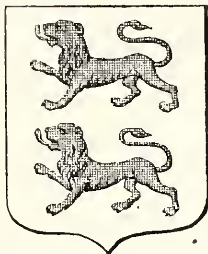
Anciens Sires de la Ferté-Bernard, Barons de Louplande, Ducs de Langres, Marquis de Champigny, Comtes de Montgon, Barons de Conan, Chevaliers & Écuyers; Seigneurs, au XVe ſiècle : de Servilley, d'Eſcueillé, de Taffonneau, de la Mothe, du Fort-d'Artannes, de Bretignolles, de Goullart, de la Tibergerie, de Champeaulx, d'Eſtiau, de Jumelles, de Saint-Philbert, de Parçay, des Touſches, des Grandſchamps, d'Azay, de Bordes-Roynes, de la Chaſteigneraye, de la Grislardière, de Loryaie, de Châtillon, du Boys-Saint-Père, de Longué, du Breil, de la Rivière, des Ouſches, de Cherigné, de la Sycandière, de Narſay, de Beaulieu, de la Moſſuere, de Conan, de Courville, de la Huſſaudière; au XVIIIe : du Joncherey, du Ronceray, du Boiſmarais, de la Roche-au-fils, de la Gouberye, de la Foſſerie, de la Foſſe, de la Jaille, de l'Ouvrinière, de la Frégeolière, du Port, du Bois-Marais, de Danne, de Gautret, & autres lieux.

MAINE, ANJOU, TOURAINE, BLAISOIS, BOURGOGNE, BRETAGNE.

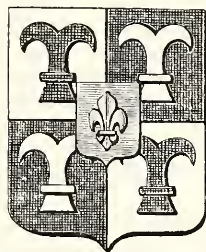


AVANT 1433.

Écartelé de Sable & d'Argent, à quatre Rocs d'échiquier de l'un en l'autre; ſur le tout : de Sable à une Étoile d'Or. Timbré d'un Caſque de Chevalier de face, orné de ſes Lambrequins.



D'Argent à deux Lions paſſants l'un ſur l'autre de Sable, armés & lampaſſés de Gueules. Timbré d'un Caſque de Chevalier de face, orné de ſes Lambrequins. COURONNE : *de Comte.* CIMIER : *Une Aigle d'Or prenant ſon vol.* SUPPORTS : *deux Sauvages.* DEVISE : Perire potiùs quam fœdari.



DEPUIS 1433.

Écartelé de Sable & d'Argent, à quatre Rocs d'échiquier de l'un en l'autre; ſur le tout : d'Azur à une Fleur de Lys d'Or. Timbré d'un Caſque de Chevalier de face, orné de ſes Lambrequins. COURONNE : *de Marquis.*

Parmi les nombreuſes familles du nom de Bernart, celle dite d'Anjou & Touraine eſt une des plus anciennes & des plus conſidérables. Elle s'était alliée, aux XIVe & XVe ſiècles, aux premières maiſons de ces provinces à cette époque.

Nous trouvons un grand nombre de ſes membres qui, ſans abandonner tout à fait la carrière des armes, occupent dans les maiſons des Rois de France & des Princes d'Anjou, Rois de Sicile, ainſi que dans l'État, des fonctions lucratives plus ou moins importantes, exigeant la nobleſſe (*a*). Quelques-uns ſe diſtinguaient par

(*a*) A différentes époques, devant le Parlement ou les Intendants, ſoit pour obtenir des Arrêts de maintenue, ſoit pour repouſſer les attaques inceſſantes des Fermiers des tailles, certains membres iſolés de cette famille ſe contentèrent de prouver leur filiation juſqu'à JEHAN Bernart, Seigneur d'Eſtiau, Conſeiller du Roi, Maire d'An-

leur grand ſavoir & d'éminentes qualités conſacrées au ſervice de leur pays, & devinrent des perſonnages politiques & hiſtoriques des plus remarquables de leur temps.

JEAN de Bernard, Archevêque de Tours (*a*), naquit en 1386, & mourut le 21 Avril 1466, après vingt-cinq ans d'épiſcopat.

Il étudia dans l'univerſité d'Angers, l'une des plus renommées de l'époque, & s'adonna particulièrement à l'étude du droit civil & canon, qu'il y profeſſa très-jeune encore à l'étonnement & à la ſatisfaction de tous.

Il embraſſa la carrière eccléſiaſtique, devint Archidiacre & Doyen de l'égliſe d'Angers, puis Maître des requêtes de l'hôtel du Roy en 1424, & Conſeiller au

gers en 1485, charge donnant la nobleſſe pleine & entière à lui & à ſes deſcendants. Ils invoquaient en outre une Lettre d'anobliſſement donnée à ce dernier par Louis XI, à Pont Sainte-Maxence en 1477, pour certains ſervices d'argent par lui rendus au Roi. Par là ils s'épargnaient des recherches onéreuſes & difficiles par ſuite de la deſtruction ou diſperſion de beaucoup d'archives & chartriers à l'époque des guerres des Anglais dans le centre de la France.

Deux membres des rameaux Blaiſois & Bretagne qui ſuivirent la carrière des armes, n'en firent pas davantage en s'adreſſant à d'Hozier. De là, nombre de perſonnes ont ſuppoſé que la nobleſſe de cette famille avait pour ſource la charge municipale dont nous venons de parler; cette opinion erronée, propagée même par pluſieurs généalogiſtes, ſera complétement détruite dans l'expoſé de cette notice.

Fruit de longues & conſcienceieuſes recherches, elle s'appuie ſur des documents authentiques, hiſtoriques, héraldiques, généalogiques, manuſcrits ou imprimés, puiſés dans les diverſes archives ou bibliothèques; tels que foi-hommages, aveux, dénombrements, chartes, fondations, ventes, partages, contrats de mariage, arrêts de maintenue, & au moyen deſquels nous avons pu établir une filiation rigoureuſement exacte à partir de la fin du XIVe ſiècle.

Nous avons été aidé par des notes, extraites d'un manuſcrit de 1560, dû à Meſſire PIERRE Bernart, Seigneur du Joncheray, Prêtre, Curé de Thorigné en Anjou, quatrième fils de JEAN Bernart, Seigneur d'Eſtiau (mort en 1534), & de Anne BRÈTHE (*).

L'auteur écrivit ſon manuſcrit ſur les données de ſon couſin au Ve degré, JEAN Bernart, Seigneur de Goulart, dernier deſcendant de la branche d'Anjou, dite *de Goulart*, que nous trouverons à ſon lieu & place.

La tradition de famille à cette époque, qui s'eſt perpétuée juſqu'à nos jours, était, d'après le mémoire de Pierre, que les Bernart d'Anjou & Touraine ſortaient des cadets des Bernart, Sire de la Ferté-Bernart; il dit avoir vu ſur des rôles de bans & arrière-bans de la province d'Anjou en 1214 & 1242, divers membres de cette maiſon.

Dans une hiſtoire de la Ferté-Bernard & de ſes monuments, M. Charles, ainſi que les hiſtoriens du Maine, Le Paige, Cauvin, &c., font retourner cette châtellenie à la couronne en 1284, après la mort de *Hugues* Bernart, ſans hoirs mâles directs. J.-R. Peſche, dans ſon *Dictionnaire ſtatiſtique de la Sarthe*, rejette cette aſſertion dont l'échafaudage croule devant l'exiſtence prouvée, après cette date, de trois Bernart de la Ferté-Bernard, dont l'un, *Bernart*, le plus jeune, Sire de la Ferté-Bernart en 1317, après nombre de ventes diverſes, entre autres celle de la Boce, vend à *Noble Homme monſour Amaury*, IIIe du nom, Sire de Craon, l'*Etanc de Biou* (155 hectares), & enfin la châtellenie de la Ferté-Bernard à Philippe de Valois, Comte du Maine, qui l'a revendue de ſuite à ce même Amaury, lequel ſe qualifie de Sire de la Ferté dans une tranſaction de 1318, avec ſon ſuzerain, au ſujet de ladite châtellenie (**). Dans la pièce cotée 24, carton 177, on voit Philippe de Valois & Jeanne de Bourgogne, ſa femme, aſſignant, en 1319, la *châtellerie* de Louplande, pour en jouir à titre de baronnie, à *Bernart* de la Ferté le plus jeune, & à *Jeanne*, ſa femme, pour repriſes & droits de celle-ci à une penſion de douze cents livres, aſſurée ſur la terre de la Ferté-Bernard par contrat de mariage, « ladite chaſtellerie de Louplande eſtant & reſtant propre héritaige de ladite Jeanne. » Il y eſt auſſi fait réſerve & garantie des droits de *Bernart* de la Ferté le vieil, oncle dudit Bernart.

A cette pièce ſont encore appendus quatre ſceaux ſcellés ſur des attaches de ſoie jaune. Le troiſième, de Bernart de la Ferté, eſt chargé de *deux lions paſſants, armés & lampaſſés de gueules* (***), *l'un au-deſſus de l'autre* (ſur un fond uni ou argent). Légende : *Bernart, Saignor de la Ferté-Bernart.* Le quatrième (briſé) de *Jeanne*, femme dudit Bernart ; il n'y reſte plus que ces mots de la légende : A M [e] D [e] Loup [lande].

Ladite baronnie de Louplande fut vendue en 1354 par le fils du dernier Sire de la Ferté-Bernard à Pierre de la Foreſt, Chancelier de France, qui ſe fit anoblir pour poſſéder cette châtellenie.

(*a*) *Hiſtoire des Archevêques de Tours.* — Maan & le Clerc de Bois-Rideau. — *Gallia chriſtiana.* — Blanchard, *Hiſtoire des Maîtres des requêtes.* — Moreri, *Dictionnaire hiſtorique.* — *Hiſtoire de Touraine.*

(*) Arch. de l'Empire, carton coté 177, n° 2054, 35 pièces concernant la Ferté-Bernard juſqu'en 1339. Voir pièces 21 & 24.
(**) Ménage, *Hiſtoire de Sablé*, p. 210; François du Cheſne, *Hiſtoire des Cardinaux français*, preuves, p. 622.
(***) Charles, *Hiſtoire des monuments de la Ferté-Bernard.*

Parlement de Paris ſéant à Poitiers, & fut employé par Charles VII en pluſieurs négociations importantes dont il s'acquitta avec talent & ſuccès. Il fut chargé par le Roi d'aller recevoir aux frontières les envoyés du Roi Ladislas de Hongrie, venant demander pour leur ſouverain la main de Magdeleine de France, fille de Charles VII. Au concile de Mantoue, il repréſenta dignement les intérêts de la France, & défendit énergiquement contre le Pape les droits de René, Duc d'Anjou, au trône de Naples & de Sicile; Ambaſſadeur à Madrid, il triompha par ſon habileté de nombreuſes difficultés & complications, & raffermit la paix gravement compromiſe par les intrigues du Roi d'Angleterre.

Au retour de cette ambaſſade, Charles VII, pour reconnaître ſes éminents ſervices, lui permit de placer ſur le tout de ſes armes : *d'Azur à une Fleur de Lys d'Or,* au lieu de *Sable à une Étoile d'Or,* faveur précédemment accordée à ſon frère Étienne, ainſi qu'il ſera dit plus loin.

En 1441, il réunit le plus grand nombre de voix dans le chapitre pour l'élection à l'archevêché de Tours, ſans avoir le nombre de voix légal; après pluſieurs ſcrutins infructueux, le réſultat de l'élection fut déféré au Pape Eugène IV, qui étant duement édifié ſur le mérite & l'éclat des vertus de Jean, confirma l'élection à la grande ſatisfaction même de ceux qui n'avaient pu voter pour lui.

D'un caractère droit & ferme, mais conciliant, Jean Bernart conſacra avec ardeur les cinq premières années de ſon épiſcopat aux réformes urgentes & au raffermiſſement de la diſcipline eccléſiaſtique des plus relâchées à cette époque. Il rétablit l'autorité métropolitaine méconnue, convoqua un concile provincial à Angers, le 10 Juillet 1448, y fit reconnaître & adopter les règlements nouveaux de ſon diocèſe. Il ramena à l'obéiſſance l'Évêque de Dol, depuis longtemps réfractaire, le 14 Novembre 1465; l'année avant ſa mort, il excommunia l'Évêque d'Angers, contumace, pour avoir refuſé de comparaître au tribunal métropolitain de Tours, ſur la plainte des Chanoines d'Angers réclamant la miſe en liberté d'un clerc jeté en priſon par l'Évêque. Il parvint à réconcilier tous les Évêques de Bretagne, ſes Suffragants, avec leur Souverain, le Duc François, contre lequel ils avaient invoqué la protection de ſon Suzerain, le Roi de France; il ſacra pluſieurs Évêques, entre autres Berruyer, Doyen de l'égliſe de Tours, élu Évêque du Mans; celui de Rennes, & enfin l'Évêque de Langres, ſon neveu Guy de Bernart, Archidiacre de Tours, fils d'un de ſes frères dont nous parlerons ci-après.

Jean de Bernart fut honoré de l'eſtime & de l'amitié toute particulière du Roi René, qui lui dédia l'un de ſes ouvrages : *Le mortifiement de vaine plaiſance.*

Il fit reconſtruire de ſes deniers le palais archiépiſcopal, la ſacriſtie, la bibliothèque & la dernière travée de l'égliſe cathédrale, à la voûte de laquelle on voit ſes armes telles que nous venons de les décrire.

Il mourut vénéré & généralement regretté après 80 ans d'une vie active, conſacrée en entier à ſon pays & aux devoirs de ſon miniſtère, & fut enterré dans la cathédrale ſous une tombe de cuivre.

Guy de Bernart, Évêque-Duc de Langres, était le 2e fils d'Étienne Bernard, dit *Moreau,* Chevalier, Seigneur de Servilley, Tréſorier de France. Il fut d'abord Chanoine, puis Archidiacre de l'égliſe de Tours, & devint Maître des requêtes de l'hôtel & Conſeiller du Roi, par la réſignation qu'en fit en ſa faveur, en 1439, ſon oncle Jean, l'Archevêque. Il contribua beaucoup à l'abdication de l'antipape Félix V, Amédée, Duc de Savoie; ce qui mit fin, en 1448, au ſchiſme qui depuis dix-neuf ans déſolait l'Égliſe.

« Bernard Gui, dit Moréri, neveu de l'Archevêque de Tours, Jean Bernard, avait beaucoup de mérite.

« En 1448 on l'envoya Ambaſſadeur à Rome avec l'Archevêque de Reims, Tanneguy du Chaſtel, & Jacques « Cœur. Le Pape Nicolas V les reçut avec beaucoup de bonté. A leur retour ils paſſèrent vers l'antipape « Philippe V pour l'exhorter à donner la paix à l'Églife. Guy s'acquitta très-bien de cette commiſſion & il rendit « de grands ſervices à l'État. »

Il fut député par le Roi vers le Duc de Bretagne (*a*), Pierre, & la Ducheſſe douairière, Iſabeau d'Écoſſe, veuve du Duc François. Chargé d'aſſiſter à la viſite ou ſorte d'enquête faite près de cette Princeſſe par l'Évêque de Gallouai, Ambaſſadeur du Roi d'Écoſſe, il rendit compte au Roi de cette miſſion dans un long rapport, ſorte de procès-verbal, commençant ainſi :

« L'an mil quatre cents cinquante-deux, le lendemain de Pâques flories, le vingt-ſeptième jour de Mars, nous « Guy Bernart, Conſeiller & Maître des requeſtes de l'hoſtel du Roy, noſtre Sire, & Pierre Ande, Notaire & « Secrétaire dudit Seigneur. »

En 1453, il fut élu par le chapitre Évêque de Langres, & ſacré l'année ſuivante par ſon oncle, Jean Bernart, Archevêque de Tours.

En 1458 il aſſiſta, en qualité de Duc & Pair de France, au procès & jugement du Duc d'Alençon, à ſa condamnation à mort comme traître au Roi & à ſa patrie, laquelle fut commuée en une détention perpétuelle. En 1461 il figura au ſacre de Louis XI, en la même qualité. Il donna, le 26 Novembre 1464, à la Chambre des comptes un dénombrement de plus de 150 ſeigneuries mouvantes de ſon évêché.

Le 14 Août 1469, à la fondation par Louis XI d'un ordre de chevalerie pour 36 chevaliers ſeulement, gentilshommes de nom & d'armes, ſans reproches « dont « nous ſerons l'un, dit le Roy, chef & ſouverain en noſtre vie & après nos ſuc« ceſſeurs les Roys de France; leſquels frères & compagnons de l'ordre à l'entrée « d'icelui ſeront tenus de laiſſer tout autre ordre », ledit Guy Bernart avait été nommé Chancelier de cet ordre de chevalerie, dit de Saint-Michel.

En 1469 il aſſiſta à la ratification du traité d'Ancenis, faite entre le Roi Louis XI & ſon frère, Charles, Duc de Bretagne. La 27[e] ſignature de cet acte eſt celle-ci :

« Par la grâce de Dieu Guy Bernart, Évêque, Duc de Langres, *Per* de France « & Chancelier de l'ordre du Roy. (Chambre de Nantes, Armoire N, Caſſette H.) (*b*).

« Charles, Duc de Bourgogne, ayant été tué au ſiége de Nancy le 5 Février 1477, « Louis XI voulant s'emparer de la ſucceſſion de ce Prince, envoya Guy de « Bernart, Évêque-Duc de Langres, Pair de France, avec deux Conſeillers au Par« lement, à la tête d'un corps de troupe de 700 lances prendre poſſeſſion du Du« ché de Bourgogne (*c*). »

Après une longue & noble carrière glorieuſement remplie Guy mourut le 14 Avril 1481 & fut enterré dans la cathédrale de Langres, ſous une tombe de cuivre, & placé au nombre des bienfaiteurs de cette égliſe (*d*).

Étienne de Bernart, dit *Moreau*, Écuyer, Seigneur de Servilley, Conſeiller du Roi Charles VII & Tréſorier de France (*e*). Il avait d'abord été Receveur général de la traite nouvellement ordonnée par le Régent & des finances de la Reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII, *en ſes pays & terres de France* (*f*), ayant eu

(*a*) Dom Maurice, *Hiſtoire de Bretagne*, tome IV, preuves, page 1618.

(*b*) Dom Lobineau, *Hiſtoire de Bretagne*, tom II des preuves, page 1308.

(*c*) *Art de vérifier les dates*, tome II, page 622.

(*d*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t II, p. 220.

(*e*) « L'on voit dans l'égliſe de Mouſſy-l'Évêque (près Langres), à côté droit du grand autel, la tombe de « pierre platte de Noble homme de bonne mémoire Estienne Bernart, dit *Moreau*, Conſeiller du Roi Charles VII, « Tréſorier de France & Seigneur de Servilley, mort le 22 Septembre 1461..... Au-deſſous ſont ſes armes telles que « les portoit l'Évêque de Langres, ſupportées par deux anges. » (P. Anſelme, t. II, p. 220 & 221.)

(*f*) Archives de la préfecture d'Angers, comptes de Jehan Dupont, Maître de la chambre de la Reine Yolande

le même emploi auprès de Louis II d'Anjou, père de cette Princeſſe. Il devint enſuite Tréſorier de France & Conſeiller du Roi Charles VII, qui, par ſes Lettres de 1434, le diſpenſa de faire preuve de ſa nobleſſe & lui octroya de mettre ſur le tout de ſes armes *d'Azur à une Fleur de Lys d'Or,* au lieu de *de Sable à une Étoile d'Or,* qu'il portait auparavant, ſur : *Écartelé :* aux 1er *&* 3e, *de Sable au Roc d'échiquier d'Argent ;* aux 2e & 3e, *d'Argent au Roc de Sable ;* telles qu'ont continué à porter les cadets de la branche d'Anjou, ainſi qu'il appert de la repréſentation de ces mêmes armes en divers lieux & notamment ſur le tombeau de Rénée Bernart à côté de celles de ſon mari Jean Cadu, Seigneur de la Touche-Cadu.

Ces armoiries, ainſi modifiées par la fleur de lys d'or, ſont reſtées celles de ſa deſcendance, branche des Bernart de Bourgogne, dite de Champigny, dont nous parlerons plus loin.

Étienne Bernart, dit *Moreau,* outre Guy, Évêque de Langres, eut entre autres enfants : Étienne qui ſuit; Jean, Seigneur de La Mothe & du Fort-d'Artannes.

Étienne Bernart, II du nom, fils aîné du précédent, Chevalier, Seigneur d'Escueillé, Conſeiller & Maître d'hôtel ordinaire du Roy. Il épouſa Demoiſelle Jehanne Berruyer, Dame de Taſſonneau, de la Noble & ancienne maiſon de ce nom en Touraine. Sa veuve eut à ſoutenir après ſa mort un procès avec ſes héritiers, ainſi qu'il appert de la pièce ſuivante :

» A tous ceulx qui ces preſentes lettres verront, Jehan Dufour, Lieutenant à Tours, de Monſeigneur le Bailly « de Touraine, en l'abſence de ſon Lieutenant general & particulier, ſalut : Comme certain procès ſoit meu en « eſpèce à mouvoir, par devant mon dit Sieur Bailly ou ſon dit Lieutenant au dit Tours, entre nobles per- « ſonnes : Meſſire Florent Thoreau, Chevalier, Seigneur de Montlitart, Maistre René Maisdon en leur nom & pour « eux, & Antoine de Mandelot, Jean Dorval, Pierre de Remmefort, à cauſe de leurs femmes, & Damoiſelle « Françoiſe Thoreau, veufve de feu Jehan Savary, & Maiſtre Bernard Cochelet, à cauſe de ſa femme, eulx « diſant & portant héritiers de feu Noble Seigneur Meſſire Estienne *Bernart,* en ſon vivant Chevalier, Seigneur « d'Eſcueillé, Conſeiller & Maiſtre d'hostel ordinaire du Roy notre Sire, demandeurs d'une part, & Noble Dame « Jehanne Berruyer, veufve du dit deſſunt, defendereſſe d'autre part, à cauſe & par raiſon de la moitié par indivis « de tous & chacuns les biens meubles demeurez & qui eſtoient communs entre la dite dame & ſon feu mary « au temps de ſon decès. Deſquels biens meubles ils requeroient partage & diviſion avec la dite veufve ; laquelle « a fait dire que *pore* le tout les dits biens meubles & autres choſes cenſées & *reportées* mobiliaires luy « *compectoient* & appartenoient, & rien n'y avoient les dits héritiers, parce que ſon dit feu mary eſtoit « Noble & extrait de Noble & ancienne lignée, & que par la couſtume de ce pays & Duché de Touraine, no- « toyre & notoyrement obſervée & gardée entre les conjoingts, compectent & appartiennent tous les biens meu- « bles communs d'eulx deux. Savoir faiſons que comparans aujourd'huy les dites parties en jugement par devant « nous en leurs perſonnes les dits heritiers, & chacun d'eulx pourtant qu'à luy touche, nous ont dit & *declarez,* « *cogneu* & *confeſſé* qu'ils eſtoient & ſont *bien duement & ſuffiſamment acertainez de la Nobleſſe du dit deſſunt* « *& qu'il estoit d'anxien & Noble lignaige.* N'ont voulu & ne veulent obvier à la dite Damme veufve de luy, « qu'elle ne preigne & qu'à elle appartiengnent tous & chacun les biens meubles, &c.

« Avons jugez & condamnez les dits héritiers de leur conſentement, avons octroyé & octroyons ces pré- « ſentes, donné au dit Tours par devant nous Lieutenant deſſus nommé, ſous le ſcel ordonné aux cauſes du dit « Baillyarge, le dix-huitième jour d'Octobre, l'an mil cccc quatre-vingtz & douze.»

Cette pièce & les Lettres de 1433, données par le Roy Charles VII à Étienne, Ier du nom, en lui permettant de mettre ſur ſes armes *d'Azur à une Fleur de Lys d'Or,* au lieu de *de Sable à une Étoile d'Or,* qu'il portait auparavant, prouvent la Nobleſſe de race des Bernart & la valeur de la Lettre d'anobliſſement, donnée en 1447, à Jean Bernart, qui ſuit, lettre citée par La Roque comme exemple d'anobliſſement du gendre & du beau-père dans la même lettre.

de Sicile, Ducheſſe d'Anjou, Comteſſe du Maine, de Provence, de Forcalquier, &c., de 1430 à 1438, côté K 284 :
« De *Eſtienne* Bernart, dict *Moreau,* Conſeiller, Tréſorier général des finances de ladicte Dame Reyne en « ſes pais & terres de France, le dernier jour de Septembre mil IIIIc trente (1430).»

Jean Bernart, troisième fils d'Étienne, dit *Moreau*, Écuyer, Seigneur de la Mothe, du Fort-d'Artannes & de Bretignolles, fut d'abord Valet de chambre du Roi, l'ayant été du Dauphin Charles VII; Lieutenant du château de Loches en 1420, puis Capitaine Gouverneur dudit château lors de la sédition du Dauphin (Louis XI) en 1440. Sur la fin de sa carrière il fut Juge Grenetier à Chinon. Il épousa Jeanne de Balan, fille de Guillaume de Balan, Seigneur de Maulevrier, Maistre d'hôtel de la Reine. En 1447, le gendre & le beau-père reçurent une lettre d'anoblissement, enregistrée à la Chambre des comptes (*a*).

Nous pouvons suivre la descendance de Noble homme Étienne Bernart, dit *Moreau*, par son fils Jean, Capitaine Gouverneur du château de Loches, d'abord jusqu'en 1612 & 1628, ensuite par les preuves faites à ces époques par Louis & Philippe de Bernard pour leur admission parmi les Chevaliers de Malte (*b*), & en dernier lieu par les documents généalogiques fournis par le Général Marquis de Balincourt, neveu du Maréchal de Balincourt, mort sans postérité. D'après les indications de ce dernier, Jacques de Bernart de Champigny, son bisaïeul, épousa, le 20 Mars 1703, Claire-Henriette de Montgon. De cette union est issu Jean-François-Alexandre de Bernart, Marquis de Champigny, Comte de Montgon, qui de son mariage avec Anne-Louise Bochart de Champigny, d'une famille complétement étrangère à la sienne, n'eut qu'une fille, mariée en 1778 à Charles-Louis Fertu, Marquis de Balincourt, Maréchal de camp, Commandeur de Saint-Louis, père de celui auquel on doit ces renseignements. Les armes qu'il donne à sa mère sont identiques à celles gravées sur le tombeau d'Étienne Bernart, dit *Moreau*.

Cette branche s'est ainsi éteinte en la personne de Jean-François-Alexandre de Bernart, Marquis de Champigny, Comte de Montgon.



Parmi les autres frères de Jean, l'Archevêque, & d'Étienne Bernart, dit *Moreau*, « dont les services, dit l'historien Maan, ne furent pas moins utiles à l'État, » il nous reste à parler de Guillaume Bernart, qui va suivre, & de René Bernart, auteur de la Branche aînée d'Anjou, éteinte à la fin du XVIe siècle, en tombant en quenouille en la personne de Marie, fille unique héritière de Messire Jean de Bernart, Seigneur de Goulard (*c*), & de Catherine de Plays, mariée en 1587 à Messire César de Maillé, Seigneur du Sablon, fils de René de Maillé, Seigneur de Chef de Rüe, & de Catherine de Mornay; elle était petite-fille de « Messire Jehan Bernart, Notaire Secrétaire du Roy nostre Seigneur, *Contrerolleur* des finances de nostre souveraine Dame la Royne & Seigneur des terres & seigneuries de Goullart, de Champeaulx & de la Thibergerie (*d*). »

Guillaume Bernart, Ier du nom, Écuyer, Seigneur d'Estiau, des Touscbes, de la Brunetière (1416), de la Maillère, de la Valletière, & autres lieux, né en 1375, embrassa la carrière des armes, & se distingua à la bataille de Baugé en 1421, où les Anglais furent battus. Il suivit le Roi René allant combattre en Lorraine le Duc de Bourgogne, & fut grièvement blessé à la bataille de Bar en 1431, où le Roi

(*a*) La Roque, *Traité de la Noblesse*, chap. 31.

(*b*) Bibliothèque de l'Arsenal, nº 221. Langue de France, Prieuré de France & d'Aquitaine, tome II.

(*c*) C'est ce même Bernart de Goulard, cousin au Ve degré de Messire Pierre Bernart, Prêtre Curé de Thorigné, qui lui avait donné l'origine de leur famille.

(*d*) Archives de l'Empire, section historique, reg. 348 *bis*, pièce 18, cahier 21, « Aveu du château du Loir, 28e jour de Juing de l'an mil cccc IIII^xx^ seize (1496). »

René tomba entre les mains de l'ennemi. Les fuites de cette bleffure le forcèrent à quitter la carrière des armes. Il fe retira à Baugé, où il avait un *hoftel* non loin du *cymetière de la croix aourée*, où nous verrons que fut enterré l'un de fes fils, Henry Bernart, Seigneur de Loryaie, & mourut en 1450, ou au commencement de 1451, car il ne vivait plus le 18 Mars 1451 lorfque fon fils, Henry Bernart, donna aveu pour *feu* Guillaume Bernart, de fa terre & appartenance de la Valetière (*a*).

Sur fes vieux jours, il fut pourvu de l'office de Juge Grenetier au Grenier à sel d'Angers. Il poffédait dans cette ville une maifon, rue Audouyn, comme on le voit par un aveu de 1462, où il eft dit « les hoirs feu Guillaume Bernart ». Il poffédait, comme on le voit par des aveux & dénombrements, des propriétés le plus fouvent entremêlées avec celles de Hardouin Frefneau, dans les paroiffes de Lué & Jarzé, où fe trouvait auffi la terre & appartenance de la Bernardière (*b*), déjà fortie de la famille en 1451 & en la poffeffion de Jehan Moreau, Seigneur de la Perraudière.

Il eft cité dans une relation manufcrite en vers d'un tournoi donné par le Roi René en 1447, où il figure parmi les Écuyers juges du camp, appelé par fon ancien compagnon d'armes & voifin, Hardouin Frefneau, alors Capitaine Gouverneur du château d'Angers (*c*).

Guillaume Bernard époufa Demoifelle Jeanne d'Estiau, Dame dudit Eftiau & de Jumelles; elle portait pour armes *d'Argent à la Barre ou Contre-Bande d'Azur, bordée de Gueules, femée de Fleurs de Lys d'Or,* & *accompagnée de deux Rofes de Gueules.* De ce mariage naquirent entre autres enfants :

1. Jean Bernart, qui fuit.
2. Henry Bernart, Seigneur de Loryaie.
3. Guillaume Bernart.

Jean Bernart, I[er] du nom, Seigneur d'Eftiau, Jumelles & autres lieux, fut d'abord Tréforier d'Anjou de 1430 à 1435 (*d*), puis Secrétaire des commandements du Roi René de Sicile, Duc d'Anjou, & enfin Gouverneur d'Anjou. Il époufa en premières noces Suzanne du Belley dont il n'eut pas d'enfants (*e*), & en fecondes noces, Damoifelle Philippe de Trepigné, Dame de Douefnard & de Foudon, fille d'André de Trepigné, Écuyer, & de Philippe de Cathrinais. Il eut de ce mariage une fille

(*a*) Archives de l'Empire, reg. 342, pièce 31, f° 411, ligne 30 : Aveu de la chaftelleynie de Longué & de Jarzé donné par Jehan de Saint-More, 18 Mars 1451.

(*b*) Reg. 342, f° 41 recto, lig. 14. Macé Poytreau, pour fes terres en la paroiffe de Lué entre la Bernardière & la Tuilière; cette dernière terre eft encore aujourd'hui poffédée par Bernard de Gaütret.

(*c*) « Les Juges eftoient, dit le poëte anonyme :

« Deux Chevaliers de très-hault lieu,
« Deux Ecuyers fages & joyeux
« Prudents gaillards & non trop vieux,
« Qui largement au tems paffé,
« Des honneurs & fens amaffé;
« L'un eftoit Seigneur de Coffé,
« L'autre Seigneur de Marrigné
« Antoine de la Salle auffi,
« Hardouin Frefneau n'eut ceffé, (*)
« Jufqu'à temps qu'il eut affemblé
« *Guillaume Bernard* & Sablé
« Pour efcripre de ce fait-ci. »

(*d*) Archives d'Angers : « Compte de Maiftre Dupont en la Chambre aux deniers de Yoland de Scecile, Ducheffe d'Anjou, 1430 à 1438 », où font cités *Jehan Bernart*, Tréforier d'Anjou, *Eftienne Bernart*, Segrayer de la forêt de Monnaye (près d'Eftieau), & *Eftienne Bernart*, dit *Moreau*, oncle de Jehan, & père d'Eftienne, ci-deffus. Il y eft qualifié Confeiller, Tréforier général des finances de ladite Reine.

(*e*) La maifon du Belley poffédait près de la feigneurie d'Eftiau, outre le Belley, les baronnies d'Athos & de la Plote.

(*) Cet Hardouin Fresneau, Capitaine Gouverneur du château d'Angers, mourut dans le même temps que son ami et compagnon d'armes, Guillaume Bernart, car, dans un aveu de 1451 donné par Jehan de Saint-More de la châtellenie de Longue et Jarzé, reg. 347, f° XLVI, on trouve la femme feu Hardouin Fresneau faire hommage simple pour son fief de Fontaine, qui fut au feu Seigneur de Fontaine Guerin. La veuve n'y a aucune qualification bien que son mari fût Écuyer, Capitaine du château d'Angers, et qu'on voie dans le même aveu, f° XLVII verso, ligne 3, « Maitre Hugues Fresneau pour son Houstel et appartenance de la grant Frenaye, de service II solz, VI deniers» et f° XLIX verso, ligne 26 « Le chappelain de la grant Frenaye pour une haye entre le boys de la Menautière et le grant chemin comme l'on voit de Jarzé au chemin rouge et la soullait tenir de *feu Messire Guillaume Fresneau*, Seigneur au dit lieu de la grand Fresnaye». Les Fresneau rendent aveu pour cette seigneurie en 142 et 1434, même reg. 342, pièce 4, f° XLVI.

unique, Renée Bernart, mariée à Jean Belin, Lieutenant général d'Anjou, élu Maire & Capitaine général de cette ville, en 1493. Jean Bernart mourut en 1463.

Sa veuve fe remaria à Robert Jarry, Confeiller du Roi & Maître de la Chambre des comptes d'Anjou, dont elle était déjà veuve en 1477, avec trois enfants. Elle vivait encore en 1512, ainfi qu'il appert d'un acte de fondation où font mentionnés ces deux maris.

Henry Bernart, deuxième fils de Guillaume, Seigneur de Loryaie, de la Mothe, de Châtillon & du Boys-Saint-Père. Il nous eft connu par la belle infcription, encore intacte aujourd'hui, gravée en caractères gothiques fur le mur de l'églife de Chaumont près de Jarzé (*a*).

Cette infcription de 1477 eft furmontée d'un écuffon timbré d'un cafque mutilé & gratté en 1793, & les veftiges qui en fubfiftent ne femblent pouvoir s'adapter à des *Lions paſſants*, mais plutôt à des *Rocs écartelés de l'un en l'autre*.

De fon mariage avec Jeanne, fille de Geffroy de la Barre, Seigneur de La Mothe (*b*) Henry Bernart eut, entre autres garçons :

1. Jean Bernart, qui fuit.
2. René Bernart, dont on va parler après fon frère. Plufieurs filles mariées.

Noble homme Sire Jehan Bernart, II du nom, Seigneur d'Eftiau, à la mort de Jean, Gouverneur d'Anjou en 1463, fut d'abord Tréforier d'Anjou, comme l'avaient été fon grand oncle Étienne Bernart, dit *Moreau*, & fon oncle Jean, puis Confeiller du Roi, premier *Esleu* d'Angers, Maître en la Chambre des comptes d'Anjou, Commiffaire aux francs-fiefs en 1460 & 1470, Échevin à la formation du corps de Ville par Louis XI, en Février 1474, Confeiller perpétuel de Ville, Élu Maire & Capitaine général d'Angers en 1485, 1487 & 1488 (*c*).

Il fut Seigneur des paroiffes de Jumelles, de Saint-Philibert, de Parçay, des fiefs & feigneuries des Toufches, de Bordes, de Roynes, des Grandfchamps, d'Azay,

(*a*) Voici un extrait de cette infcription : « Ou cymetiere de la croix aourée (*), fobz une tombe de pierre gift « homme de grant renommée *Hanry Bernart*, Seigneur de Loryaie, qui deceda l'an qu'on difoit le VI[e] de « May M.IIII[C]LXXVII, pour lame du quel & fa femme, *Jehan Bernart*, leur filz premier, Efleu d'Angiers, du Roy « Confeiller, Seigneur d'Eftiau en fon temps, pour leur falut & fon ame a ordonné que à touz temps foient « celebrées en coutent fept meffes & une anocte...
« Et pour le paiement du chappelain qui le fervice auffi (ainfi) fera, clama (clamera) & prendra par la main des « Seigneurs ou Dames de Lamothe de Loryaie ou leurs appartenances toutes que à ce faire y foint obligez, « la fomme de trante folz à paier & à toufiours continuez en May le VI[e] iour & à la fabrique dix folz, pour « en diligence amonefter les Seigneur ou Dame devant nommez du fervice deffus dit parfaire......»

(*b*) Famille alors des plus confidérables d'Anjou; reg. 347, pièce XXXI : Aveu à Baugé fait en 1441 par Geffroy de la Barre, Seigneur de la Mothe, « pour fon hoftel & aisle de la Mote à trois habergemens l'un près de l'autre, affis en la paroiffe de Pontigne près Baugé .»

Jehan de la Barre, Écuyer, Seigneur de la Mothe, probablement fils du précédent & frère de Jeanne, femme de Henry Bernart, Seigneur de Loryaie, fit un aveu en 1480 & 1496 (même reg.; D. Bétencourt, *Noms féodaux*.)

(*c*) Les fonctions de Maire & de Capitaine général étaient alors très-confidérables. M. Le Laboureur, dans fon *Hiſtoire des Gouverneurs*, dit, à propos de Guillaume de Cerifey, que l'autorité de ce magiftrat & fa furveillance s'étendaient à toute la province.

Guillaume de Cerifey, premier Maire perpétuel de 1474 à 1484, était Vicomte de Fauguernon, Baron de la Rivière & de la Haye du Puy, Confeiller du Roy, Greffier pronotaire du Parlement de Paris. Il appartenait à une très-ancienne famille de Normandie établie au Maine & en Anjou. Guillaume de l'Efpine, Sieur de Beauchefne, 2[e] Maire en 1484, fans autre qualification, était auffi d'une noble & très-ancienne famille. Il eft qualifié Écuyer dans une tranfaction avec le Prieur de la Haie-aux-Bonshommes, de 1428 (Archives d'Angers), & Meffire Thibault de l'Efpine, Chevalier. Les perfonnes les plus nobles ambitionnaient alors les fonctions électives. Meffire Chabot, Baron de Jarnac, Maire de Bordeaux; les Blanchefort-Créqui & également la plupart des membres du corps de Ville à fa formation en 1474, étaient Nobles, & Jehan de Bernart eft du nombre des trois, qualifié de Noble homme fans autre titre, & il en avait beaucoup.

(*) Ce cimetière de la croix *aourée*, c'eft-à-dire dorée, était fitué à Baugé près *l'oſtel* de Guillaume Bernart, père de Henry.

de la Chaſteigneraye, de la Griſlardière, de Loryaie, de la Mothe, de Châtillon, du Boys-Saint-Père, &c. (*a*). Il mourut le 3 Décembre 1494 à l'âge de 80 ans.

Il avait épouſé Guillelmine DE CONAN, Dame de Château-Beauſſet, de la Noble maiſon de Conan de Rabeſtan qui porte : *d'Azur à dix Billettes d'Or, poſées* 4, 3, 2 & 1 (*b*). Sire Jehan Bernart portait, comme ſon grand-père Guillaume & ſon oncle Jean, le Gouverneur, *d'Argent à deux Lions paſſants l'un au-deſſus de l'autre, armés & lampaſſés de Gueules; timbré d'un caſque de Chevalier orné de ſes lambrequins;* pour cimier : *une Aigle d'Or prenant ſon vol & repoſant ſur une couronne de Comte; & pour tenants ou ſupports : deux Sauvages de carnation.* Ces armes étaient peintes ſur ſon tombeau dans la chapelle Sainte-Anne, égliſe collégiale de Saint-Maurille d'Angers, devenue depuis lors l'enfeu (ſépulture des Bernart d'Angers juſqu'à la deſtruction de l'égliſe en 1793), ainſi qu'il appert du procès-verbal de la préſentation deſdites armoiries pour les Réformations, notamment le 22 Novembre 1698, devant les Commiſſaires généraux du Conſeil députés ſur les faits des armoiries (*Armorial général de France* manuſcrit, *Généralité de Tours,* tome Ier, n° 173), en conſéquence des droits réglés par le tarif & arrêt du Conſeil du 29 Novembre 1696, en foi de quoi Charles d'Hozier, Garde de l'Armorial général de France, délivra un brevet ſigné par lui & Mirepoix.

Du mariage de Jehan Bernart avec Guillelmine de Conan, ſont iſſus ſix enfants :

1. JEAN, qui ſuit, fils aîné & principal héritier.
2. ÉTIENNE Bernart, qui mourut de bleſſures reçues à la bataille d'Agnadel en Italie en 1509.
3. GUY
4. GUILLAUME } tués le même jour à la bataille de Pavie en 1525.
5. MARGUERITE Bernart, Dame du Boys-Saint-Père, mariée à Meſſire François SAVARY, Écuyer, Seigneur de Sachay, des Savary, de la Noble & ancienne maiſon de Lancoſme.
6. PERROTTE Bernart, mariée à Meſſire René DE GOULARD, Écuyer, Seigneur de Ville & de Chambrette; duquel mariage vinrent deux filles, RENÉE & CATHERINE; cette dernière épouſa Jean AMÉNARD, Écuyer, Seigneur de Montbonaud.

RENÉ Bernart, frère du précédent, deuxième fils de Henry; Écuyer, Seigneur de Narſay, entra auſſi dans le corps de Ville d'Angers, à ſa formation en 1474, & fut élu Maire & Capitaine général de cette Ville en 1490, deux ans après l'expiration du dernier Mairat de ſon frère Jehan Bernart. Il épouſa Anne DE CONAN, ſœur de Guillelmine, femme de ſon frère. De ce mariage il eut deux enfants :

1. THIBAULT Bernart, Seigneur de Narſay, Licencié en loix, fut *Esleu* d'Angers, Échevin & Conſeiller de Ville. Il mourut en 1508 ſans avoir été marié.

(*a*) Toutes les qualifications, titres & ſeigneuries, ſont tirés d'actes authentiques, aveux & hommages. Voir Archives de l'empire, reg. 341, f° 82, 15 Sept. 1470; reg. 348, pièce XXX, pièce XII & pièce XXVII; Aveu de la Griſlardière, de la maiſon forte d'Eſtiau, reſſort des ch. de Baugé.

Pièce XXXVI : Aveu de Jehan Bernart pour le fief de la Griſlardière à Pierre de Rohan, Seigneur de Baugé, 31 Mars 1480. Aveu ſigné de Jehan Bernart. Voir : Ménage, *Vie de Pierre Ayrault*, édit. de 1675, page 9 & 10, remarques, p. 125, 134, 135, 174.

(*b*) La maiſon de Conan établie en Blaiſois & en Anjou a de grandes alliances d'après Ménage. Elle s'était alliée avec celle d'Étampes, de Valençay, d'O de Verigny, de Rieux de la Feuillée, Marquis d'*Aſſérac*, enfin avec celle de Chivré, Seigneur du Pleſſis-Chivré en Anjou.

François de Conan eut pour fils *Jean* de Conan, premier Préſident au Parlement de Paris, Seigneur du Lizart, de Chaſteaubert près Durtal, de Coulon, de la Chevalerie & autres lieux en Anjou, qui épouſa l'héritière de Chermentré en Brie.

2. Renée Bernart, époufa Noble homme Jean Cadu, Seigneur de la Toufche-Cadu, Juge ordinaire d'Anjou, Élu Maire & Capitaine général d'Angers au 1er Mai 1513 & au 1er Mai 1514, réélu en 1525 & 1526, & enfin renommé en 1529 & continué en 1530 & 1531; ces fept élections prouvent à quel point il était eftimé & honoré de fes concitoyens. Il fut enterré avec fa femme dans la chapelle Sainte-Anne de l'églife de Saint-Maurille d'Angers (*a*) où fes armes, qui étaient : *d'Azur fafcé d'Or, accompagné de trois Étoiles de même, pofées 2 & 1*, figuraient fur fon tombeau, avec celles de Renée, fa femme. Ces dernières étaient celles d'Étienne Bernart, dit *Moreau*, avant la faveur de la Fleur de Lys d'Or à lui octroyée en 1433.

Renée Bernart portait bien les armes de fon père, donc c'eft à tort qu'on a donné à celui-ci, dans l'Armorial des Maires, dreffé en 1620 fous le Mairat de Mr François Lanyer : *deux Lions paffants*, comme à fon frère aîné.

« Diverfité des armoiries, *quanquam diverfa habuere infignia*, dit l'annalifte Bourdigné, contemporain de Jean, l'Archevêque, & de Guy de Bernart, Évêque de Langres, n'empêchent pas qu'ils ne foient de même famille que les Bernart d'Anjou. » L'hiftorien Claude Menard en dit autant.

Cette diverfité n'exifte même pas, puifque les cadets de la branche d'Anjou portaient des *Rocs d'échiquier* jufqu'au commencement du XVIe fiècle (*b*) & ce n'eft qu'à partir d'Hélye que tous les defcendants de Guillaume Bernart, fans diftinction, ont porté exclufivement les Lions. L'opinion des hiftoriens eft pleinement juftifiée par la pièce fuivante, qui eft une forte de *foulte* ou retour de partage fait à Guillaume Bernart, IIe du nom, frère de Henry, par Guy, Évêque de Langres; cette pièce exifte aux Archives du département de Maine-&-Loire, chapitre de Saint-Martin.

« Nous Guy, par la grâce de Dieu, Evefque Duc de Langres, per de France, avons baillé, tant pour nous « que pour noftre frere & nos fœurs, à Guillaume Bernart, *noftre coufin germain*, une maifon, jardin, terres & « appartenances du lieu appellé Hanelou, fitué & affis près le portal de Saint-Aubin d'Angiers, pour en jouir & « ufer, lui, fes hoirs & ayant caufe de lui, & pour eftre & demeurer quitte envers lui de la fomme de deux cens « fept livres tournois, en quoy noftre feu pere lui eftoit tenu de refte de plufieurs mandemens qu'il lui avoit « baillez pour emploies en fes comptes........

« En témoing de ce, nous avons figné ces préfentes de noftre main, le VII jour de juingne 1470. « (*Signé :*) G. Evefque, Duc de Langres. »

Jean de Bernart, IIIe du nom, Chevalier, Seigneur d'Eftiau, de Longué, Jumelles, Parçay, Bordes, Roynes, de la Chafteigneraye, & autres lieux; fils aîné & principal héritier de Jean, qui précède, & de Guillelmine de Conan, fut auffi *Esleu* d'Angers, Confeiller Secrétaire du Roi, maifon & couronne de France. Il reçut de nouvelles Lettres d'anobliffement, enregiftrées en 1498 à la Chambre des comptes, fans doute à caufe de la charge de Secrétaire du Roi qui conférait la nobleffe (*c*). Il époufa en premières noces Colette de Beaune, fœur du célèbre Baron de Semblançay ; il n'eut, paraît-il, pas d'enfants de cette union ; & en fecondes noces, Demoifelle Anne Brèthe (*d*), Dame du Breil, de Launay & de la Rivière, filleule de

(*a*) Bibliothèque d'Angers, manufcrit de Bruneau de Tartifume, Obituaire de Saint-Maurille.

(*b*) Ségoing, *Tréfor héraldique*, cite pour exemple des Rocs d'Échiquiers les Bernart d'Eftiau.

(*c*) Toutes ces lettres de 1447-1477 & 1498 font données à des perfonnes évidemment nobles, & nobles de race, comme le prouvent fans réplique les Lettres patentes de Charles VII, enregiftrées en 1433, par lefquelles difpenfant Étienne Bernard, dit *Moreau, de faire preuve de fa nobleffe*, il lui permettait de changer l'Étoile d'Or, qu'il portait fur le tout de fes armes, en une fleur de Lys d'Or, faveur méritée par fes fervices. Laroque, *Traité de la nobleffe*, page 80, dit : « Il y en a qui ont obtenu des Lettres d'anobliffement, bien qu'ils fuffent anciens « Nobles. »

(*d*) L'Hermite Souliers, *Hiftoire généalogique de la nobleffe de Touraine*, édition de 1669.

la Reine Anne de Bretagne, & fille de René Brèthe, Maître d'Hôtel du Roi, & de Jeanne Lopein, lequel Réné était fils de Pierre Brèthe, Seigneur des Ousches & de Chérigné, Écuyer du Roi Charles VIII, & de Martine de la Joumarière. Après la mort dudit Jean Bernart en 1534, Anne Brèthe fe remaria à Jacques Hurault, Seigneur du Vueil & des Marais, Maître des requêtes, de la famille des Hurault de Cheverny & Marquis de Vibray.

De fon fecond mariage Jean Bernart eut cinq enfants:

1. Hélie Bernart, qui fuit.
2. Philippe-Jean Bernart, auteur de la branche de Bernard de Courville en Bretagne.
3. Charles Bernart, Seigneur du Breil & de la Rivière, auteur des branches d'Anjou.
4. Pierre Bernart, Seigneur du Joncheray, mort Curé de Thorigné.
5. Jeanne Bernart, mariée à Jacques d'Étampes, Seigneur de Valançay, Chevalier des ordres du Roi.

Hélie Bernart, Seigneur d'Eftiau, Jumelles, Saint-Philbert, de Longué-Parçay, de Narçay, des Oufches, de Cherigné & autres lieux, eft qualifié haut & puiffant Seigneur dans des aveux. Il embraffa la carrière des armes, & fut l'un des Gentilshommes de la chambre du Roi. Il époufa, le 19 Septembre 1577, Charlotte du Bellay, dernière fille de Jean du Bellay, Seigneur & Baron de la Flotte près Eftiau, Chevalier de l'ordre du Roi, & de Françoife de Maillé, fa feconde femme. C'eft fans doute de ce mariage que font fortis deux fils : Pierre Bernard de Beaulieu & Jean Bernard, Seigneur de la Moffuère, que les arrêts donnent à Hélie. Ils appartiennent à la branche des Bernard, Seigneurs de Beaulieu & de la baronnie de Conan, établis dans le Blaifois & à Blois, dont la généalogie dreffée par d'Hozier fe trouve au II[e] Regiftre de cet Armorial.

Cette branche, qui a occupé la charge de Maréchal des logis des camps & armées du Roi jufqu'en 1770, s'eft éteinte dans la perfonne de Meffire Jacques-François de Bernard de Beaulieu, Baron de Conan, Maréchal général des logis des camps & armées du Roi, Chevalier de Saint-Louis, mort à Blois en 1770 (*a*).

Noble homme Meffire Charles de Bernart, Écuyer, Seigneur en premier lieu de Narçay, puis du Breil & de la Rivière, était troifième fils de Noble homme Jean de Bernart, III[e] du nom, Seigneur d'Eftiau & de Longué, & d'Anne Brèthe, Dame du Breil, de la Rivière & de Launay, ainfi qu'il fera prouvé par les pièces ci-après.

Il époufa, le 15 Janvier 1566, Demoifelle Renée de l'Hommeau, Dame de la Huffaudière, fille de Noble homme André de l'Hommeau, Seigneur de la Parerie & de Villemoyfant (*b*), & de Demoifelle Françoife Ogier, & petite-fille de Colas de l'Hommeau, cité dans la déclaration de la feigneurie d'Auvers en Anjou, pour fon hoftel, &c. De ce mariage naquirent huit enfants :

1. Gabriel de Bernard, Seigneur de La Huffaudière, chef d'une branche établie en Bretagne & tombée en quenouille.

(*a*) Correfpondance de Habert, Bailli de Mer & de Ruy près Menars-Laville, avec Meffire Mathurin de Bernard, Seigneur de Lardière, de Lafoffe & de la Jaille, au fujet de la fucceffion dudit Baron de Conan, abforbée à tort par la Ducheffe de Maillé-Brezé, après cinq ans d'ouverture, fans qu'il fe préfentât d'héritiers du nom de Bernard.

(*b*) Archives de l'empire, reg. des tranfcrits 339, f° CXXIIII recto : Affifes d'Angers tenues par Gille de la Reaulte, Juge d'ordinaire d'Anjou, le 7 Septembre 1450. — Armorial général manufcrit, généralité de Tours, page 912 : Meffire Michel de l'Hommeau, Prêtre Curé de Pouancé, Anjou; *de Gueules à la Licorne d'Argent.*

2. CHARLES de Bernard, Seigneur de la Rivière, auteur d'une branche également éteinte (*a*).
3. JACQUES de Bernard, Seigneur du Breil, qui fuit, & duquel defcendent les différentes branches exiftantes aujourd'hui en Anjou.
4. LAURENT de Bernard, Chevalier, tué en 1590 à la bataille d'Ivry dans l'armée de Henri IV, fans laiffer de poftérité.
5. RENÉE de Bernard, morte fans poftérité.
6. HÉLÈNE de Bernard, mariée en premières noces à Meffire Jean DE L'ERAT, Écuyer, Seigneur de Laroë; & en fecondes noces, à Meffire DOUBLARD, Écuyer, Seigneur de la Bouverie.
7. CATHERINE de Bernard, époufa Meffire Robert BOURGET, Écuyer, Seigneur du Coudray.
8. CLAUDE de Bernard, Seigneur du Joncheray, s'établit à Rennes en Bretagne.

Les preuves établiffant que Meffire CHARLES de Bernard, Écuyer, Seigneur du Breil & de la Rivière, était bien troifième fils légitime de JEAN de Bernard, III[e] du nom, Seigneur d'Eftiau, Secrétaire du Roi, &c., & d'Anne BRÈTHE, Dame defdits lieux du Breil, de Launay & de la Rivière, & frère d'HÉLIE, ont été faites devant le Parlement de Bretagne, & font entre autres :

1° L'Inventaire fait en 1537, dont voici un extrait textuel :

« Lefquels titres, actes, meubles & chofes cy-deffus ont été relaiffés à la dite Brèthe, fous l'authaurité dudit « Hurault, à préfent fon mary, pour la confervation des droits &c. d'*Elie*, *Philippe-Jean*, *Charles*, *Pierre* & « *Jeanne* les Bernarts, fes enfants de fon mariage avec le dit *Bernart*; & pour les actes du *Breil* & *Launay* n'ont « été employés au préfent inventaire, étant des propres de ladite Brèthe, ainfi relaiffés audit Hurault, fon mary, « qui s'en eft chargé; ainfy figné, *Hurault*. »

2° Contrat de mariage de CHARLES & de Rénée DE L'HOMMEAU.

« Le neufvième jour de Janvier l'an 1566 fuivant l'ancienne coutume, & 67 fuivant l'Edit du Roy nouvelle- « ment fait. Comme traitant, parlant & accordant le mariage futur être fait, confommé & accomply, entre « Maître *Charles* Bernart, Seigneur du Breil, Licencié ès lois, Avocat au fiége préfidial d'Angers, y demeurant, « paroiffe de Saint-Maurille, fils de défunt *Noble homme Jean Bernart*, vivant Seigneur d'Eftiau, & de Damoi- « felle *Anne Brèthe*, *fes père & mère*, & honorable fille Renée *de l'Hommeau*, fille de deffuncts honorable homme « Maiftre André *de l'Hommeau*, vivant Seigneur de la Parerie, & de Damoifelle Françoife *Ogier*, fes père & mère, « demeurants paroiffe de Saint-Pierre d'Angers. »

3° Tranfaction entre CHARLES, Seigneur du Breil, & fon frère HÉLIE, du 14 Août 1568, en la Cour royale.

« Par devant Maiftre Marc Toublanc, Notaire de la ditte ville, perfonnellement eftably Noble homme *Eslie* « Bernart, Seigneur d'Eftiau, demeurant paroiffe de Jumelles, d'une part, & Maiftre *Charles* Bernart, Seigneur « du Breil, Licencié ès lois, Avocat au fiége préfidial dudit Angers, demeurant paroiffe de Saint-Maurille, d'autre « part, &c....

« Le dit fieur *Charles* Bernart, Seigneur du Breil, jactait & prétendait avoir droit & raifon de prétention « contre ledit *Eslie* Bernart, Seigneur d'Eftiau, fon *frère premier né*, de retenir & conferver à foy, le lieu, « maifon & feigneurie Narçay, pour fon droit avenant des hoyries de deffuncts Noble homme *Jean* Bernart, « vivant Seigneur d'Eftiau, Secrétaire du Roi noftre Sire, & de Damoifelle Anne *Brèthe*, fon époufe, leurs « père & mère communs, à luy délaiffés par ledit *Eslie* Bernart, fon frère aifné, pour fon droit de partage des « dites fucceffions, comme il appert par l'acte du 8 Mars 1562, paffé par la Cour Royale de Baugé. »

Cette tranfaction eft très-étendue. Il en réfulte le retrait de la feigneurie de Narçay par Hélie, comme excédant la part de Charles dans le tiers des biens hommagés, &c., même fa légitime entière, la feigneurie du Breil lui reftant. Enfin l'engagement de la feigneurie de la Rivière, pour la fomme de deux mille livres tournois « en jouiffance & propriété rachetable toutefois néantmoins quant il « plaira audit Eslie, &c. »

La dite feigneurie fief de la Rivière eft reftée à Charles & a paffé à fes defcendants. Par fuite ledit Charles « donne fon defiftement des pourfuites par luy commencées par devant le Lieutenant criminel en obeiffance de l'arrêt rendu contre le fermier d'Eftiau pour l'enlevement des blés de Narfay par ordre dudit Helie, fon frère, &c. »

(*a*) *Hiftoire & antiquité de la Ville & duché d'Orléans*, par Franç. Le Maire, Confeiller au préfidial, édition de 1645, p. 565. Lifte des feigneuries des Nobles & anciennes familles qui cite les Bernard de la Rivière.

Noble homme Meſſire Jacques de Bernard, Écuyer, Seigneur du Breil, troiſième fils de Charles de Bernard & de Renée de l'Hommeau, épouſa en 1res noces Demoiſelle Marie Le Goffre, dont il n'eut point d'enfants, & ſe remaria, le 14 Août 1627 (*a*), à Demoiſelle Françoiſe Jarry, Dame de la Haranchère, dont ſont iſſus :

1. Philippe de Bernard, Seigneur du Breil, qui ſuit.
2. Jacques de Bernard, Seigneur du Roncerey, chef d'une branche éteinte.
3. Joseph de Bernard, Chevalier, Seigneur de Boiſmarais, auteur d'une branche éteinte.

Et quatre filles mariées.

VII. DEGRÉ.

Noble homme Philippe de Bernard, Écuyer, Seigneur du Breil, Conſeiller du Roi, Juge magiſtrat au Siége préſidial d'Angers, épouſa en premières noces, le 7 Février 1655 (Me Le Conte, Nre à Angers), Demoiſelle Françoiſe Audouin, Dame de la Blanchardière. Et en ſecondes noces, le 18 Janvier 1665 (Me Croſnier, Nre à Angers), Demoiſelle Marguerite Bosceau, Dame de la Barre. Il fut maintenu dans ſa nobleſſe avec Joseph Bernard, Seigneur de Boiſmarais, Préſident à l'élection d'Angers, ſon frère; Jacques-Philippe, ſon fils, & Jacques-François Bernard, Seigneur du Ronceray, Préſident à l'élection d'Angers, ſon neveu & autres, d'abord par ordonnance du Marquis de Miromeſnil, Intendant de Tours, le 22 Novembre 1697; enſuite par ordonnance de Turgot, Intendant de Tours, du 9 Août 1706, & enfin par ordonnance de Bernard Chauvelin, Intendant de Tours, du 23 Février 1715 (*b*).

De ſon premier mariage il eut, entre autres enfants :

Jacques-Philippe de Bernard, Ier du nom, Seigneur du Breil, qui ſuit.

Et de ſa ſeconde union vint :

Jacques-Philippe de Bernard, IIe du nom, Seigneur de la Barre, auteur des rameaux de Bernard de Danne & de Bernard de Gautret, mentionnés plus loin.

VIII. DEGRÉ.

Jacques-Philippe Ier de Bernard, Écuyer, Seigneur du Breil, Conſeiller du Roi, Juge magiſtrat au Siége préſidial d'Angers, d'où deſcendent les rameaux de Bernard de la Roche, de Bernard de la Frégeolière, de Bernard du Port & de Bernard de la Fosse, épouſa, le 26 Mai 1687 (Me Ivard, Nre à Angers), Renée Robert, Dame de Rouzée & de la Frégeolière. De ce mariage vinrent :

1. Jacques-Philippe de Bernard, IIe du nom, qui ſuit.
2. Jean-Mathurin de Bernard, Seigneur de la Liardière & de la Foſſe, auteur des rameaux du Port & de la Fosse, rapportés plus loin.

IX. DEGRÉ.

Jacques-Philippe de Bernard, IIe du nom, Écuyer, Seigneur du Breil, Conſeiller

(*a*) Le contrat a été paſſé en l'étude de Me Deillé, Notaire royal à Angers; il n'y eſt pas fait mention du père & de la mère de Jacques de Bernard, Seigneur du Breil, mais un arrêt du Parlement de Bretagne, du 13 Juin 1670, conſtate juridiquement qu'il était le troiſième fils de Charles de Bernard & de Renée de l'Hommeau, en donnant la filiation depuis Jean Bernard, marié à Guillemine de Conan. Cette partie de l'arrêt eſt ainſi conçue :
« Les actes employés dans ladite induction juſtifiant que ledit Jean Bernard & Guillemine Conan, ſa femme, « ont pour fils Jean Bernard, qui, de ſon mariage avec Anne Breſt (Brethe) eut pour fils Charles Bernard, « Seigneur du Breil, marié avec Renée de l'Hommeau, dont ſont iſſus : Gabriel Bernard, Seigneur de la Huſſaudière; Charles Bernard, Seigneur de la Rivière; JACQUES Bernard, Seigneur du Breil, &c. Fait en ladite « Chambre de Rennes le treizième de Juin 1670. *Signé :* Le Clavier, avec paraphe. Collationné la préſente « copie ſur une groſſe en parchemin à nous repréſentée, ce fait, à l'inſtant rendue par les Notaires royaux « ſouſſignés. Angers, le 12 Septembre 1739. *Signé :* Esnault & Bourgery. »

(*b*) Copie collationnée ſur l'original en parchemin, le 12 Septembre 1739.

du Roi, Juge magiftrat en la fénéchauffée & Siége préfidial d'Angers, époufa, par contrat du 2 Juillet 1715 (Me Donnais, Nre à Baugé), Demoifelle Renée-Marguerite Legaigneur de Luigné, fille de Philippe Legaigneur de Luigné, Écuyer, Seigneur de la Gouberie, & de Dame Marguerite Cireul. De ce mariage :

1. Jean-Joseph de Bernard, Écuyer, Seigneur de la Roche, qui fuit.
2. René-Jean-Philippe de Bernard, Écuyer, Seigneur de la Frégeolière, auteur du rameau de ce nom.

RAMEAU DE LA ROCHE.

X. DEGRÉ.

Jean-Joseph de Bernard, Écuyer, Seigneur de la Roche, Souzan, Soufigné & autres lieux, époufa, le 25 Septembre 1752, Demoifelle Henriette-Marie de Méguyon, Dame des Aulnays. De cette union vint :

XI. DEGRÉ.

Joseph-Jacques-Philippe-Michel de Bernard, Écuyer, Seigneur de la Roche, Souzan, Soufigné & autres lieux. Il époufa, le 4 Mars 1787, Demoifelle Marie-Anne Le Doyen de Clennes, Dame de Boifmarais & de la Gambonnière, d'où :

XII. DEGRÉ.

Henri-Joseph de Bernard de la Roche, Écuyer, marié, le 3 Juin 1811, à Demoifelle Amable-Geneviève-Claire-Charlotte Le Bourgeois de la Siverie, dont il laiffa un fils :

XIII. DEGRÉ.

Élie de Bernard de la Roche, non marié.

RAMEAU DE LA FRÉGEOLIÈRE.

X. DEGRÉ.

René-Jean-Philippe de Bernard, Écuyer, Seigneur de la Frégeolière (*a*), Garde du corps du Roi, époufa, par contrat du 23 Novembre 1755 (Me Raguideau, Nre à Oizé), Demoifelle Michelle Quéru de la Poustière (ou Poussetière), Dame de la Sionnière, fille de Meffire René Quéru de la Poustière, Chevalier de Saint-Louis, & de Dame Michelle Le Cornu. De ce mariage :

1. Henri-René de Bernard, qui fuit.
2. Charles-Anne-René de Bernard de la Frégeolière (*b*), Chevalier, Officier au régiment de Royal la marine, mort fans poftérité. Pour entrer au collége de la Flèche, il avait fait fes preuves de nobleffe devant d'Hozier de Sérigny, & en obtint un certificat le 9 Juin 1770 (*c*).

XI. DEGRÉ.

Henri-René de Bernard de la Frégeolière (*d*), Écuyer, Seigneur de Remare,

(*a*) Cette qualité lui eft donnée dans une procuration donnée par fon père le 17 Novembre 1755, à Angers, ainfi que dans le contrat de mariage de fon fils.

(*b*) Le nom de *de* Bernard de la Frégeolière lui eft donné dans deux brevets fignés par Louis XVI. (*c*) Original.

(*d*) Henri-René de Bernard de la Frégeolière, ancien Garde du corps du Roi, émigra, affifta au défaftre de Quiberon, fe diftingua comme Officier fupérieur dans les armées royales pendant toute la période révolutionnaire, puis en 1815 comme Commandant en chef de la 2e divifion militaire de l'armée royale de la rive droite de la Loire. Les fervices fignalés qu'il rendit à la caufe des Bourbons lui méritèrent d'être nommé Chevalier de Saint-Louis le 21 Septembre 1814, Maréchal de camp le 31 Octobre 1815 & Chevalier de la Légion d'honneur le 24 Avril 1821.

époufa, par contrat du 19 Août 1780 (Me Ferrière, Nre à Beaugé), Demoifelle Jeanne-Françoife-Catherine Mansan, fille de Jean-Pierre Mansan, Confeiller du Roi, Lieutenant général criminel au Siége royal de la fénéchauffée de Baugé, & de Dame Françoife-Louife Des Champs, proche parente de Charles-François de Maillé, Marquis de Jalefnes. De cette alliance vinrent :

1. Jean-François-Henri de Bernard de la Frégeolière, qui fuit.
2. Henriette de Bernard de la Frégeolière.

XII. DEGRÉ.

Jean-François-Henri de Bernard de la Frégeolière, né en 1781, ancien Officier fupérieur de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, époufa, par contrat du 6 Avril 1807 (Me Fremont, Nre à Saumur), Demoifelle Louife-Marguerite-Adélaïde de Moulins, fille de Louis-Jacques de Moulins (*a*) & de Dame Marguerite de la Fargue. Il eft décédé en 1857, laiffant de fon union trois enfants :

XIII. DEGRÉ.

1. Miltiade-Henri-Louis-Jean de Bernard de la Frégeolière, ex-Officier d'artillerie, né le 13 Février 1808, a époufé, par contrat du 15 Juin 1839, Demoifelle Marie-Pauline de Boissard, fille de Charles de Boissard, Chevalier de la Légion d'honneur, & de Dame Pauline de Villebois-Mareuil. De ce mariage :

I. Charles-Jean-Paul-Romuald de Bernard de la Frégeolière, né le 2 Juillet 1843, Lieutenant de vaiffeau.

II. Raynold-Louis-Jean-Paul de Bernard de la Frégeolière, né le 23 Avril 1846, Enfeigne de vaiffeau.

2. Louis-Camille-Maximilien de Bernard de la Frégeolière, né le 24 Juin 1813, marié, le 19 Février 1843, à Demoifelle Alix Sourdeau de Beauregard, fille de Jean-Frédéric Sourdeau de Beauregard, Préfident de Chambre, Officier de la Légion d'honneur, & de Dame Eugénie de Gazeau de la Bouère, petite-fille de Amand-Modefte de Gazeau de la Bouère, Général vendéen.

De cette union font iffus :

I. Alexandre-Henri-Lyonnel-Renaud, né le 9 Février 1848, Enfeigne de vaiffeau.

II. Jeanne-Calixte-Louise-Marie, mariée, le 18 Juin 1865, au Baron Herman de Bodmann, d'où :

1. Conrad, né le 7 Mai 1866.
2. Hans, né le 7 Août 1867.
3. Élisabeth, née le 4 Juillet 1868.

III. Marie-Thérèse.

3. Henri-Adolphe-Stanislas de Bernard de la Frégeolière, mort fans poftérité.

RAMEAU DU PORT.

IX. DEGRÉ.

Jean-Mathurin de Bernard, Écuyer, Seigneur de la Liardière & de la Foffe, époufa, par contrat du 19 Juillet 1728 (Me Chauvin, Nre à Angers), Demoifelle Marie Chotard, Dame de Briançon & de la Jaille. De ce mariage il eut :

1. Bernard-Jean-Mathurin, qui fuit.

(*a*) Il defcendait de Florimond de Moulins de Rochefort, qui avait époufé, le 27 Janvier 1610, Jacqueline de Montmorency. A la même famille appartenait François de Moulins, qui fut Grand Aumônier de France (1519) & Précepteur de François Ier. (Voir au IIIe Regiftre de cet Armorial, art. de Moulins.)

2. Marie-Perine de Bernard, Dame de Briançon.
3. Monique de Bernard, Dame de la Jaille.
4. Louise de Bernard, Dame de Rouzée.

X. DEGRÉ.

Bernard-Jean-Mathurin de Bernard, Écuyer, Seigneur de la Fosse, Capitaine des dragons de la Reine. Il avait épousé, par contrat du 13 Janvier 1772 (Me Poillièvre, Nre à Angers), Demoiselle Renée-Charlotte de Fayeau, de laquelle il eut :

1. Bernard-Armand-Jean de Bernard du Port, qui suit.
2. Jean de Bernard, Ier du nom, Seigneur de la Fosse, auteur du rameau de ce nom, rapporté ci-après.
3. Renée de Bernard de la Fosse, mariée au Vicomte Martial du Soulier.
4. Aglaé de Bernard de la Fosse, mariée à Auguste de Jourdan.

XI. DEGRÉ.

Bernard-Armand-Jean de Bernard, Écuyer, Seigneur du Port, Chevalier de Saint-Louis, épousa en premières noces, en 1803, Demoiselle Charlotte-Constance de la Ferté-Montécot, de laquelle il n'eut pas d'enfants; & en secondes noces, par contrat du 4 Novembre 1809 (Me Noel, Nre à Château-Gontier), Françoise-Adèle Bucher de Chauvigné, d'où :

1. Jean-Constant de Bernard du Port, qui suit.
2. Armandine de Bernard du Port, mariée en 1831 à Prosper Martin de Baucé.
3. Aline de Bernard du Port, mariée en 1836 à Camille Le Tessier de Coulonges.
4. Anselme-Henri de Bernard du Port, mort sans postérité.
5. Pauline-Léonie de Bernard du Port, mariée en 1843 à Emmanuel Ruellan du Créhu.

XII. DEGRÉ.

Jean-Constant de Bernard du Port, marié, par contrat du 13 Septembre 1841 (Me Gault, Nre à Château-Gontier), à Demoiselle Mélanie-Gabrielle Déan de Saint-Martin, dont deux enfants :

1. Jean-René-Romuald de Bernard du Port.
2. Marguerite-Françoise-Céleste de Bernard du Port, mariée, le 10 Octobre 1865, à Gustave Tiger de Rouffigny.

RAMEAU DE LA FOSSE.

XI. DEGRÉ.

Jean de Bernard de la Fosse, Officier supérieur de la Garde, Chevalier de Saint-Louis (Moniteur du 20 Août 1814), épousa, par contrat du 25 Avril 1804 (Me Pachault, Nre à Angers), Demoiselle Françoise Laboureau des Brétesches, fille de Messire Jean-Michel Laboureau des Brétesches & de la Garenne & de Demoiselle Marie Rousseau de Pantigny. De ce mariage :

1. Jean II de Bernard de la Fosse, ex-Officier de cavalerie, marié, le 19 Juin 1840 (Me Gautron, Nre à Nantes), à Demoiselle Louise-Élisabeth-Marie-Thérèse de Sesmaisons, fille du Comte Rogatien de Sesmaisons, Sous-Lieutenant aux gardes du corps, Chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur & de l'ordre de Charles III d'Espagne, & de Alphonsine Savary de Lancosme. De ce mariage :
   I. Guy-Jean de Bernard de la Fosse, né le 18 Décembre 1844, décédé sans postérité.

II. Marie-Yolande Marguerite de Bernard de la Fosse, née le 26 Décembre 1847.

2. Armand de Bernard de la Fosse, marié en 1856 à Demoiselle Constance de Gaultier de Brullon (Me Gazeau, Nre à Jarzé); mort sans postérité.
3. Marcel de Bernard de la Fosse, qui suit.

XII. DEGRÉ.

Marcel de Bernard de la Fosse, marié, le 21 Mai 1832 (Me Vidal, Nre au Mans), à Demoiselle Ida de Solerac, fille de Gilbert de Solerac, Chevalier de Saint-Louis, & de Demoiselle de Pioger de Kermozun. De cette union :

1. Charles-Marie-Christian de Bernard de la Fosse, marié, le 21 Mai 1862, à Demoiselle Berthe de Cossart d'Espiès.
2. Marie-Edmond-Marcel de Bernard de la Fosse, épousa, le 6 Janvier 1867, Demoiselle Marie de Langlade, fille du Baron de Langlade, ancien Pair de France.

RAMEAU DE DANNE.

VIII. DEGRÉ.

Jacques-Philippe de Bernard, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Barre, fils de Philippe de Bernard & de Marguerite Bosceau, épousa, le 13 Septembre 1702 (Me Thibaudeau, Nre à Angers), Demoiselle Claude Hernault de Montiron. Il fut maintenu dans sa noblesse, avec sa mère & ses enfants, & autres, par ordonnance de Bernard Chauvelin, Intendant de Tours, du 23 Février 1715. De son mariage vinrent :

1. Jacques-Philippe de Bernard, IIIe du nom, qui suit.
2. Sébastien de Bernard, auteur du rameau de Gautret, mentionné ci-après.

IX. DEGRÉ.

Jacques-Philippe de Bernard, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Barre, épousa, le 3 Mai 1728 (Me Drouart, Nre à Angers), Demoiselle Françoise-Madeleine-Marie Audouin, Dame de Danne. De ce mariage vint :

X. DEGRÉ.

Jacques-Philippe-Jean-François de Bernard, Seigneur de la Barre & de Danne, épousa, le 5 Novembre 1785 (Me Haye, Nre à Neuillé), Demoiselle Marie-Jeanne-Henriette de Bernard, sa cousine, de laquelle vint :

XI. DEGRÉ.

Jacques-Philippe-Charles de Bernard de Danne, marié, le 15 Janvier 1811 (Me Pachaut, Nre à Angers), à Constance-Caroline de Contades, arrière-petite-fille du Maréchal de ce nom & fille du Vicomte Gaspard de Contades, Feld-Maréchal au service de l'Autriche, & de Céleste-Émilie-Éléonore-Cécile de Bouillé, fille de Claude-Amour, Marquis de Bouillé, Lieutenant général sous Louis XVI, décoré du collier des ordres du Roi. De ce mariage .

1. Louis-Léon de Bernard de Danne, marié, le 15 Janvier 1851, à Demoiselle Joséphine Huchet de Quénétain, fille de Victor-Uniac Huchet de Quénétain & d'Augustine Godard de Belbeuf; d'où :

   I. Jacques de Bernard de Danne.

   II. Marie de Bernard de Danne.

2. Charles-Antoine de Bernard de Danne, non marié.
3. Paul de Bernard de Danne, marié, le 3 Février 1858, à Iſabelle de Marion du Rozay, dont un fils :
   Léon de Bernard de Danne.
4. Anatole de Bernard de Danne, marié, le 8 Avril 1862, à Demoiſelle Emmeline du Breuil Dubost de Gargilesse. De cette union une fille :
   Constance de Bernard de Danne.
5. Marie-Antonie de Bernard de Danne, mariée, le 21 Juin 1859, à M. Henri-Edmond de Sapinaud, petit-neveu du Général de ce nom qui prit une part glorieuſe aux guerres de la Vendée. De ce mariage :
   Marguerite de Sapinaud.

RAMEAU DE GAUTRET.

IX. DEGRÉ.

Sébastien de Bernard de la Barre, Écuyer, Seigneur de Gautret, Conſeiller du Roi, Juge Prévôt, épouſa, le 2 Juillet 1742 (Me Preſlreau, Nre à Angers), Demoiſelle Anne-Louiſe Le Hay de Villeneuve, Dame de Coué, dont :

X. DEGRÉ.

Sébastien de Bernard, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Barre, marié, le 14 Novembre 1785 (Me Huard, Nre à Angers), à Demoiſelle Marie-Anne-Jeanne de Gaultier de Brullon, de laquelle vint :

XI. DEGRÉ.

Alexandre-Sébastien-Henri de Bernard de Gautret, marié, le 27 Juillet 1811 (Me Fremont, Nre à Saumur), à Demoiſelle Caroline de Valois. De ce mariage :
1. Alfred de Bernard de Gautret, marié, le 11 Avril 1846 (Me Daufreſne, Nre à Caen), à Demoiſelle Noémi de Léonard des Isles, dont :
   I. René de Bernard de Gautret.
   II. Gabrielle de Bernard de Gautret.
   III. Édith de Bernard de Gautret.
   IV. Francine de Bernard de Gautret.
2. Alexandre de Bernard de Gautret, marié, le 3 Juin 1844 (Me Piet, Nre à Paris), à Demoiſelle Emma du Prat. De cette union :
   Sara de Bernard de Gautret, mariée, le 8 Janvier 1867, à Émile de Toulgouet-Tréanna, Comte du Saint-Empire romain & Chevalier de pluſieurs ordres.
3. Léontine de Bernard de Gautret.

Alliances des de Bernard d'Anjou : De Frezel ou Frezeau de la Frezelière, de Beaumanoir, du Bellay, de Berruyer, de Trepigné, de Balan de Maulevrier, de Conan de Rabestan, de la Barre, Seigneurs de la Mothe, de Mandelot, de Thoreau, de Dorval, de Remmefort, de Beaune, de Samblançay, de Brèthe, de Goulard, de Plays, de Maillé, de Savary, de Sachay, de Lancosme, de Belin, de Jarry, de Aménard, de Bochart de Champigny, de Barbançon, de l'Hommeau, de Legaigneur de Luigné, de Bautru, de Fayau, de Balincourt, de Montgon, de la Ferté-Montécot, Le Bourgeois de la Siverie, de Contades, de Moulins, de Valois, de Boissard, Bucher des Ecorses, de Sesmaisons, de Solerac, de Brullon, de Cossart d'Espiès, de Langlade, Déan de

Saint-Martin, Sourdeau de Beauregard, Huchet de Quénétain, de Léonard des Isles, du Prat, de Marion du Rozay, du Breuil de Gargilesse, de Toulgouet, de Sapinaud.

BERNARD de COURVILLE et de la GATINAIS.

La branche bretonne des Bernard de Courville, dont eſt iſſu le rameau de la Gatinais, a pour auteur Philippe-Jean, ſecond fils de Jean Bernard, IIIe du nom, & d'Anne Brèthe, comme il a été indiqué à la page 11 de cette notice. D'Hozier a donné au IIe Regiſtre de cet Armorial, p. 217-228, une généalogie de cette branche, remontant ſeulement à Jean Bernard, marié à Guillelmine de Conan, & conduite juſqu'à Gui-André, qui fit ſes preuves de nobleſſe devant le Juge d'Armes de France. On va donner ici la continuation de cette généalogie en faiſant toutefois obſerver que Gui-André, qui ne forme que le VIIIe degré dans la notice de d'Hozier, figure ici au Xe degré, à cauſe que la filiation de la maiſon Bernard eſt établie dans cet article à partir de l'aïeul de Jean par lequel d'Hozier commence ſon travail, & par conſéquent deux degrés plus haut.

X. DEGRÉ.

Gui-André Bernard, Écuyer, Seigneur de Courville & de la Pichardais, Lieutenant au régiment de Berry, obtint, le 12 Mai 1738, un arrêt du Parlement de Bretagne confirmant ſa nobleſſe. Il était fils unique de Julien Bernard, Écuyer, Seigneur de Courville & de la Pichardais, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Thianges, tué au ſiége de Fribourg, le 13 Octobre 1713, & de Demoiſelle Anne-Catherine Cousin. Gui-André devint Major de la capitainerie garde-côte de Plancoët, aſſiſta au combat de Saint-Caſt dont il fit le plan pour les États de Bretagne (1758) & fut nommé Chevalier de Saint-Louis en 1775. Il avait épouſé, à Pleurtuit, le 20 Septembre 1740, Demoiſelle Jeanne-Thomaſſe Suriré, Dame de la Gatinais, fille de Noble homme Jean-Antoine & de Demoiſelle Jeanne-Pélagie Rabasse, Seigneur & Dame de Courchamps. De ſon mariage il eut ſix enfants :

1. Claude-Antoine Bernard de Courville, 1743-1780, mort ſans poſtérité.
2. Louis-Émilie-Gui, qui ſuit.
3. Anne-Étienne Bernard, Chevalier de Courville, né à Calorguen le 11 Février 1749, Chevalier novice de Saint-Lazare & de Notre-Dame du Mont-Carmel en 1766, Capitaine d'artillerie en 1778, Chevalier de Saint-Louis en Avril 1791, Directeur du parc d'artillerie à l'armée du Duc de Bourbon en 1792, Lieutenant-Colonel d'artillerie le 9 Mai 1815, marié à Demoiſelle Marie de Monnoy de Meaux; ſans enfants.
4. Victor-Gabriel-Jean, dont la deſcendance ſera rapportée plus loin.
5. Claude-Marie-Joseph, auteur du rameau de la Gatinais, rapporté plus loin.
6. Gui-André Bernard de Courville, Chevau-léger ſurnuméraire de la garde du Roi en 1771, Capitaine au régiment de la Guadeloupe en 1784, reçu Chevalier de Saint-Louis le 30 Mars 1791, fit les campagnes de l'armée de Condé de 1792 & 1793, dans la 9e compagnie des chaſſeurs nobles, & mourut à l'armée de Condé le 17 Janvier 1794.

XI. DEGRÉ.

Louis-Émilie-Gui Bernard, Chevalier de Courville, né à Pleurtuit le 29 Juillet 1746, Capitaine garde-côte, marié, à Saint-Malo, le 13 Juillet 1779, à Demoiſelle

Claire-Françoife de Launay, fille de Guillaume-Pierre, Écuyer, & de Demoifelle Marie Mousset. Il mourut en émigration, à Jerfey, le 15 Janvier 1798. De fon mariage il eut cinq filles, & trois garçons :

1. Louis-Marie, } qui fuivent.
2. Maurice-Marie, } qui fuivent.
3. Casimir-Marie, } qui fuivent.

XII. DEGRÉ.

Louis-Marie Bernard de Courville, né à Saint-Malo le 9 Mars 1781, marié, à Queffoy, le 18 Juillet 1819 (contrat du 24 Mai 1819, Me Peltier, Nre à Lamballe), à Demoifelle Bonne-Hélène-Auguftine de la Motte de la Motte-Rouge, fille de Charles-Jean & de Demoifelle Bonne de Cahideuc du Bois de la Motte. De fon mariage font iffus :

1. Louis-Henri-Marie, qui fuit.
2. Charles, mort fans poftérité.
3. Claire, mariée en 1859 à Mr René Quintin de Kercadio.

XIII. DEGRÉ.

Louis-Henri-Marie Bernard de Courville, marié, à Rennes, le 14 Juin 1852 (contrat du 14 Mai 1852, Me Jouon, Nre à Rennes), à Demoifelle Émilie de Ferron de la Sygonnière, fille de feu Ferdinand de Ferron de la Sygonnière & de feue Émilie-Anne-Michelle de la Fosse.

XII. DEGRÉ.

Maurice-Marie Bernard de Courville, né à Saint-Malo le 15 Avril 1782, marié à Vitré, le 3 Février 1812 (contrat du 1er Février, Me Guyot, Nre à Vitré), à Demoifelle Marie-Anne-Jofephe de Gennes de Chanteloup, fille de Claude de Gennes de Chanteloup & de Dame Anne-Marie-Victoire Seré. De ce mariage :

1 & 2. Alfred & Louis, qui fuivent.

XIII. DEGRÉ.

Alfred Bernard de Courville, Colonel du génie, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre de Saint-Staniflas de Ruffie, &c., marié, le 31 Mai 1854 (contrat du 15 Mai, Me de Madre, Nre à Paris), à Valérie de Jomini, fille du Général Baron de Jomini. De cette union :

Maurice Bernard de Courville, né le 4 Novembre 1860.

Louis-Étienne-Marie Bernard de Courville, marié, à Guidel (Morbihan), le... Juillet 1860 (contrat du 3 Juillet, Me Obet, Nre à Lorient) à Demoifelle Camille Jegou du Laz, fille de M. Eugène-François Jegou du Laz & de Dame Camille-Marie-Charlotte Hersart de la Villemarqué. De cette union :

Henri Bernard de Courville, né en Juillet 1861.

XII. DEGRÉ.

Casimir-Marie Bernard de Courville, né à Saint-Malo le 16 Mars 1791, marié, à Fougères, le 14 Janvier 1833, à Demoifelle Julie-Eugénie Le Gomériel, fille de feu André-Jacques-Victor & de Demoifelle Marie Le Gendre du Breil. De ce mariage :

XIII. DEGRÉ.

Marie-Ange Bernard de Courville, né à Fougères le 9 Octobre 1834.

BRANCHE CADETTE DES BERNARD DE COURVILLE.

XI. DEGRÉ.

VICTOR-GABRIEL-JEAN Bernard de Courville, Écuyer, né en 1751, Sous-Lieutenant de vaiſſeau, épouſa à Couëron près Nantes, par contrat du 24 Avril 1783 (Me Martin, Nre à Couëron), Demoiſelle Marie-Anne VALLETON (Walton), fille de Proſper, Écuyer, & de Marie-Anne-Louiſe VALLETON, ſa couſine.

De ce mariage :

1. VICTOR-CLAIR Bernard de Courville, Capitaine d'infanterie, tué à Leipzig en 1813.
2. NARCISSE Bernard de Courville, Capitaine de frégate, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, marié le........... à Demoiſelle Léonice MAGON DE COETIZAC, fille de Frédéric & de Demoiſelle Marie DE LAUNAY, d'où une fille, morte ſans être mariée. Il mourut en mer, à bord de *l'Héroïne*, en 1835.
3. HIPPOLYTE-ANNE, qui ſuit.
4. ACHILLE Bernard de Courville, Élève de marine, noyé en 1811 ſur la canonnière n° 181.

XII. DEGRÉ.

HIPPOLYTE-ANNE Bernard de Courville, Capitaine d'infanterie, marié à Saint-Pôtan, par contrat du 14 Janvier 1820 (Me Moucet, Nre à Plancoët), à Demoiſelle Marie-Joſèphe DE BOUAN DE LA VILLE-EVIN, fille de François-Cécile & de Demoiſelle Renée-Marie-Louiſe-Dinan DE MONNOY DE MEAUX, remariée en ſecondes noces à ANNE-ÉTIENNE Bernard de Courville. (Voir plus haut, page 19 de cette notice.)
De ce mariage :

VICTOR-MARIE-HIPPOLYTE-HENRI Bernard de Courville, qui ſuit.

XIII. DEGRÉ.

VICTOR-MARIE-HIPPOLYTE-HENRI Bernard de Courville, né le 25 Novembre 1820, marié à Plancoët, par contrat du 31 Décembre 1844 (Me Bereſt, Nre à Plancoët), à Demoiſelle Eulalie-Marie-Olive-Armande DE LADVOCAT, fille de Louis-Jean DE LADVOCAT & de Eulalie-Marie-Julie-Claire LA PLANCHE DE KERSULA. De cette union ſont iſſus :

1. HIPPOLYTE Bernard de Courville.
2 & 3. MARIE & LOUISE BERNARD de Courville.

RAMEAU DE LA GATINAIS.

XI. DEGRÉ.

CLAUDE-MARIE-JOSEPH Bernard, Écuyer, Seigneur de la Gatinais, né à Pleurtuit le 30 Novembre 1747, Lieutenant au régiment de Nantes, marié : 1° le.......... à Demoiſelle Marie QUEMPER DE LANASCOLE, veuve du Marquis DU BREIL DE PONTBRIAND ; ſans enfants ; 2° le 11 Novembre 1800, à Lamballe, à Demoiſelle Scholaſtique-Marie-Françoiſe BONIN DE LA VILLEBOUQUAYS, fille de René, Conſeiller au Parlement de Bretagne, & de Demoiſelle Françoiſe DE SAINT-PERN. De ce mariage :

1. PAUL-MARIE-CLAIR, qui ſuit.
2. AGATHON, mort ſans poſtérité.

3. Eugène Bernard de la Gatinais, né à Plancoët le 10 Juin 1806, Chef de bataillon d'infanterie, Chevalier de la Légion d'honneur & de l'ordre de Pie IX, mort en 1854.

XII. DEGRÉ.

Paul-Marie-Clair Bernard de la Gatinais, né à Plancoët le 30 Mars 1802, Capitaine de frégate, Chevalier de la Légion d'honneur, marié à Lamballe, le 23 Novembre 1829, à Demoiselle Jeanne-Aimée-Louise du Bouays de la Begassière, fille de Jean-Louis-Geoffroy & de Demoiselle Marie Gesril. De cette union :

1. Gustave-Marie, qui suit.
2. Raimond Bernard de la Gatinais, né le 26 Janvier 1839, Prêtre.
3. Pol-Jean-Marie, qui suit.

XIII. DEGRÉ.

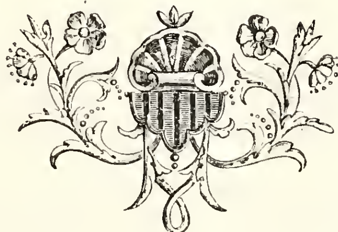
Gustave-Marie Bernard de la Gatinais, né le 24 Février 1836, marié, à Iffendic, le 8 Juin 1857, à Demoiselle Sophie-Marie Codrington, fille de William-Raimond Codrinton, Baronnet, & de Demoiselle Marie-Joseph Lefer de Bonnaban. De ce mariage :

Gustave-Marie-Raimond-Paul Bernard de la Gatinais, né le 22 Mars 1858.

Pol-Jean-Marie Bernard de la Gatinais, né le 23 Janvier 1847 à Lamballe, marié, audit lieu, le 19 Avril 1869, à Demoiselle Marie-Cécile Picot de Plédran, fille de Félix & de Demoiselle Cécile-Marie Urvoy de Closmadeuc.

Alliances des branches bretonnes de la famille Bernard (Courville et Gatinais) : Du Bot, des Hayers, Gascher de Montabizé, Bouan de la Lande et de la Ville-Evin, Le Dos de la Duché, Collas de la Motte, Lachoue, de Bédée, Le Metaer de Canoal, Halna de la haute Rivière, Chaton, Cousin, Suriré de la Gatinais, Monnoy de Meaux, de Launay, de la Motte de la Motterouge, de Ferron, Quintin de Kercadio, de Gennes, de Jomini, Jegou du Laz, Le Gomériel, de Valleton, Magon de Coetizac, de Ladvocat, Bonin de la Villebouquays, du Bouays de la Bégassière, Codrington, Picot de Plédran.

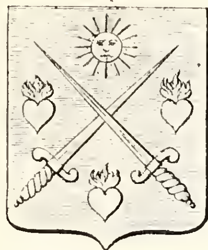
Alliances de la branche issue de Gabriel Bernard, Seigneur de la Huffaudière (voir à la page 11 de cette notice) : De Kergosou, Lerasle, Tierselain de Brosse, des Tousches-Boucquay, de Cadelac, Beaudré de la Touche, d'Espinay de la Villegerouard, &c.

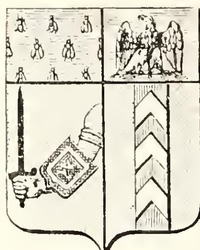


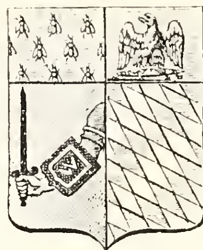
Erratum. Page 6 de cette notice, lig. 20 : lisez Testu au lieu de Fertu.

BERTHIER,

PRINCES DE WAGRAM.


ARMES ANCIENNES (*a*).


ARMES IMPÉRIALES.


ARMES ACTUELLES.

ARMES ACTUELLES. *Parti : au 1er, d'Or à un Bras armé d'Azur, rehauffé d'Or, tenant une Épée haute en pal de Sable, & chargé d'un Bouclier de Sable au W d'Or, à l'Orle du même, entouré de la devife fuivante :* Commilitoni Victor Cæfar*; au Chef de Prince Grand dignitaire; au 2e, Fufelé d'Argent & d'Azur,* qui eft DE BAVIÈRE (dans les armes impériales : *d'Or à un Pal de Gueules chargé de trois Chevrons d'Argent*); *au Chef d'Azur à l'Aigle d'Or empiétant un Foudre du même.* L'écu fommé d'une *Couronne de Prince*, & le manteau de Pair d'une *Couronne de Duc*.

MICHEL Berthier & Dame Jeanne DU METZ auteurs de :

PREMIER DEGRÉ.

JEAN-BAPTISTE Berthier, né le 6 Janvier 1721, Lientenant-Colonel, Commandant en chef du corps des Ingénieurs-géographes des camps & armées, Chevalier des ordres de Saint-Michel & Saint-Louis, mort le 22 Mai 1804.

Par Lettres patentes de Juillet 1763, le Roi Louis XV, en raifon des nombreux fervices rendus à lui & à l'État, anoblit Sieur Jean-Baptifte Berthier, & défigna le Sieur d'Hozier, Juge d'armes de France, pour le règlement de fes armoiries (*a*).

De fon mariage avec Demoifelle Marie-Françoife LHUILLIER DE LA SERRE, qu'il avait époufée le 12 Septembre 1749, il eut pour enfants :

1. LOUIS-ALEXANDRE Berthier, qui fuit.
2. CÉSAR, Comte Berthier, né à Verfailles le 4 Mai 1765, mort le 18 Août 1819.
3. VICTOR-LÉOPOLD Berthier, né à Marfeille le 12 Mai 1770, mort le 21 Mars 1807.

II. DEGRÉ.

LOUIS-ALEXANDRE Berthier, né le 20 Février 1753, marié, le 9 Mars 1808, à Son Alteffe Séréniffime la Princeffe Marie-Élifabeth-Amélie-Françoife DE BAVIÈRE, fille de GUILLAUME, Duc de Bavière (*b*); Prince & Duc Souverain de Neufchâtel

(*a*) Original en parch. aux mains de la famille. — Les armoiries réglées par d'Hozier, le mardi 16e jour du mois d'Août de l'an 1763, furent : *D'Azur à deux Épées d'Argent garnies d'Or, paffées en fautoir, les pointes en haut, & accompagnées d'un Soleil de même en chef, & de trois Cœurs auffi d'Or, enflammés de Gueules & pofés deux aux flancs de l'écu & l'autre à la pointe. Cet écu timbré d'un cafque de profil orné de fes lambrequins d'Or, d'Azur, d'Argent & de Gueules.* — Voir auffi *Correfpondance de Napoléon Ier*, tome IX, p. 469 (nº 7770). Lettre de condoléances de l'Empereur Napoléon au Prince de Wagram fur la mort de fon père.

(*b*) Voir *Correfpondance de Napoléon Ier*, deux lettres de Napoléon relatives au mariage du Maréchal Berthier, tome XII, page 307 (nº 10046), tome XVI, page 410 (nº 13583).

(31 Octobre 1806) & Valengin, Prince de Wagram (1809), Vice-Connétable de l'Empire, Major général de l'armée, Grand Veneur, Grand Aigle de la Légion d'honneur, Pair de France (4 Juin 1814), Capitaine des Gardes du corps de Sa Majesté Louis XVIII, Commandeur de Saint-Louis, Grand-Cordon de la Couronne de fer, Grand-Croix du Mérite militaire de Bavière, Grand-Croix de Saint-Hubert de Bavière, Grand-Croix de la Couronne de Saxe, Chevalier de l'ordre royal de l'Aigle d'or de Wurtemberg, Grand-Croix de l'ordre de Heſſe, Grand-Croix de la Fidélité de Bade, Grand-Croix de Saint-Joſeph de Wurtzbourg, Grand-Croix de Saint-Étienne de Ruſſie, Grand Commandeur de l'ordre royal de Weſtphalie, Chevalier des ordres de Saint-André, Saint-Georges & Saint-Wladimir de Ruſſie, Chevalier des ordres de l'Aigle noir & de l'Aigle rouge de Pruſſe (*a*). Il eſt mort le 1er Juin 1815 (*b*), laiſſant de ſon mariage trois enfants :

1. Napoléon-Alexandre-Louis-Joseph Berthier, qui ſuit.
2. Caroline-Joséphine Berthier, née le 20 Août 1812, mariée, le 5 Octobre 1832, à Alphonſe-Napoléon, Comte d'Hautpoul.
3. Marie-Anne-Wilhelmine-Alexandrine-Élisabeth Berthier, née le 19 Février 1816, mariée à Charles-Louis-Alexandre-Jules Lebrun, Duc de Plaiſance.

III. DEGRÉ.

Napoléon-Alexandre-Louis-Joseph Berthier, né le 11 Septembre 1810, Prince de Wagram, Pair de France (17 Août 1815), Sénateur (26 Janvier 1852), Chevalier de la Légion d'honneur. Il épouſa, le 30 Juin 1831, Demoiſelle Zénaïde-Françoiſe Clary, fille du Comte Clary, nièce du Roi de Suède.

De ce mariage ſont iſſus trois enfants :

1. Louis-Philippe-Marie-Alexandre Berthier, Prince de Wagram, né le 24 Mars 1836.
2. Malcy-Louise-Caroline Berthier, née le 22 Juin 1832, mariée, le 23 Mars 1854, à Son Alteſſe Impériale Monſeigneur le Prince Joachim-Napoléon Murat, dont trois enfants :

   Leurs Alteſſes { Joachim-Napoléon, Prince Murat, né le 28 Février 1856. / Princeſſe Eugénie Murat, née le 23 Janvier 1855. / Princeſſe Anna Murat, née le 20 Avril 1863. }
3. Élisabeth-Alexandrine-Marie Berthier, née le 9 Juin 1849.

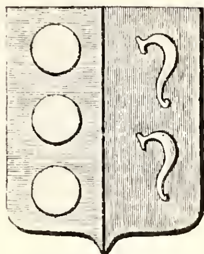
(*a*) Voir le Rapport du Général Bonaparte du 22 Floréal an IV au Directoire exécutif. *Correſpondance de Napoléon Ier*, tome Ier, page 312 (no 382).

(*b*) Voir *Mémoires d'Alexandre Berthier.* — *Mémoires de l'Empereur Napoléon.* — *Encyclopédie des gens du Monde.* — *Dictionnaire de la Converſation & de la Lecture.* — *Revue générale biographique, politique & littéraire*, Août 1844. — Thiers, *Hiſtoire du Conſulat & de l'Empire.*

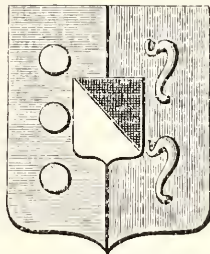


DE BESSON,

EN LANGUEDOC.



DE BESSON.



FARJON DE BESSON.

Parti d'Azur & de Gueules : au 1er à trois Besans d'Or, posés en pal; au 2e à deux Anses d'Argent l'une au-dessus de l'autre (a).

La famille de Besson qui a pris part en 1789 aux Assemblées de la Noblesse de Nîmes, a fourni cinq générations de militaires au régiment de Limousin-infanterie, dont plusieurs ont été Chevaliers de Saint-Louis & sont morts au service du Roi (*b*).

N... de Besson, Major au régiment de Tremolet, dit Montpézac, avait une sœur, FRANÇOISE de Besson, morte à Lansargues, diocèse de Montpellier, le 27 Septembre 1676, âgée de 67 ans.

PREMIER DEGRÉ.

JEAN de Besson, frère du précédent, Capitaine dans le régiment de Montpézac, tué au passage de Waals en Hollande, avait épousé Bernardine DE PACHECQ, dont il eut :

1. FRANÇOIS, Lieutenant dans la compagnie colonelle du régiment de Montpézat (*c*), servit avec distinction au corps d'armée envoyé à Candie sous les ordres du Duc de Navailles, en 1669, & mourut, le 27 Décembre 1676, au fort de Squin en Hollande, où il était en garnison, après avoir testé, le 4 Mars 1674, en faveur de ses frères.
2. ISAAC, qui suit.
3. PHILIPPE, Capitaine au régiment de Montpézat, tué à la bataille de Senef, en Belgique, le 11 Août 1674.

II. DEGRÉ.

Noble ISAAC de Besson, né en Août & baptisé le 8 Septembre 1636, Capitaine au régiment de Limousin, ci-devant Montpézat, le 1er Décembre 1688 (*d*), se retira en 1690 après 30 ans de service. Il fit enregistrer ses armes dans l'Armorial de 1696, testa le 20 Mars 1720 (*e*) & mourut le 12 Mars 1723 à Lansargues. Il avait épousé le 9 Décembre 1680, Jeanne CHRISTOL, dont il eut :

1. ÉTIENNE, qui suit.
2. FRANÇOISE, mariée à Noble François DE MÉNARD, Brigadier des armées du

(*a*) Armorial général de France, de 1696. Généralité de Montpellier, p. 661.
(*b*) Archives du ministère de la guerre, régiment de Limousin.
(*c*) Commission signée du Roi Louis XIV, du 20 Juillet 1671.
(*d*) Commission de cette date, signée du Roi Louis XIV, contresignée Le Tellier.
(*e*) Testament aux archives de famille.

Roi, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant pour le Roi au gouvernement d'Embrun. Elle décéda le 2 Octobre 1767, âgée d'environ 84 ans.

III. DEGRÉ.

Noble Étienne de Beſſon, Écuyer, Lieutenant au régiment de Limouſin le 11 Janvier 1702, Aide de camp du Duc de Vendôme en 1705 & 1706, Capitaine en 1721, Chevalier de Saint-Louis le 3 Mai 1728 (*a*), Major le 6 Mai 1737, Lieutenant-Colonel au même régiment de Limouſin le 8 Décembre 1740 (*b*), fit les campagnes de Flandre & d'Italie, & mourut de ſes bleſſures à Rattingue, dans le Duché de Berghes près Duſſeldorf, le 9 Mars 1742. Il avait épouſé, le 10 Juin 1723 (*c*), Éliſabeth de Bornier, décédée le 9 Décembre 1766, dont il eut :

IV. DEGRÉ.

Meſſire Charles-François de Beſſon, né le 3 Août 1725 & décédé à Lanſargues le 24 Mars 1765, Lieutenant en ſecond dans le régiment de Limouſin en 1739, Capitaine au même régiment en 1744, Chevalier de Saint-Louis le 17 Juillet 1755; épouſa, le 25 Février 1756 (*d*), Éliſabeth Ricard, ſœur de Louis Ricard, Lieutenant principal au préſidial de Nîmes & Député aux États généraux en 1789; elle ſe remaria à Louis Le Metayer de Kerboulard. Il eut de ce mariage :

1. Louis-Étienne de Beſſon, né le 8 Décembre 1756, Sous-lieutenant dans le régiment de Limouſin le 27 Avril 1773.
2. Étienne, qui ſuit.

V. DEGRÉ.

Meſſire Étienne de Beſſon, né le 18 Décembre 1760, Cadet-Gentilhomme dans le régiment de Limouſin le 27 Août 1778, Sous-lieutenant le 7 Juillet 1779, Lieutenant dans le même régiment le 24 Septembre 1785, quitta le ſervice en 1789 & mourut à Valergues (Hérault) le 3 Février 1839. Il avait épouſé, le 5 Juin 1787 (*e*), Louiſe-Charlotte de Reynaud de Boulogne de Lascours, fille de Meſſire Joſeph de Reynaud de Boulogne, Seigneur Baron de Laſcours. Il eut de ce mariage :

1. Étienne-Marie-Raphael, qui ſuit.
2. Louise-Magdelaine-Caroline, née le 13 Fructidor an VI (30 Août 1798), décédée le 7 Avril 1864 à Montpellier, où elle avait épouſé Amédée Farjon, Conſeiller Auditeur à la Cour royale de Montpellier, dont :
   Charles-Louis-Marie, qui a obtenu, ſur la demande de ſon oncle maternel, par décret impérial du 18 Février 1860, inſéré au Bulletin des lois, l'addition du nom de Beſſon, & l'autoriſation de s'appeler à l'avenir Farjon de Besson.

VI. DEGRÉ.

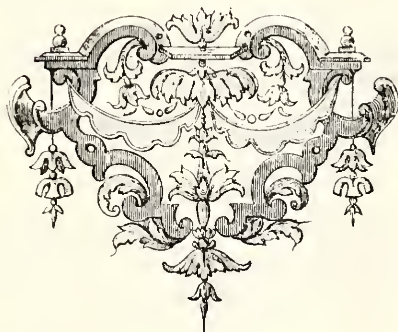
Étienne-Marie-Raphael de Besson, né à Aimargues (Gard), le 21 Novembre 1792, Garde du corps de la compagnie de Wagram, Lieutenant de lanciers le 16 Juin 1814 (*d*); épouſa, le 27 Novembre 1833, Antoinette-Marie-Hortenſe Martin de Boudard. Il réſide à Nîmes (Gard).

(*a*) Brevet original, ſigné par le Roi Louis XV, contreſigné Phelippeaux. — Proviſions du 13 Mai 1729.
(*b*) Commiſſion, ſignée à Verſailles par le Roi Louis XV & contreſignée de Breteuil. Original.
(*c*) Acte de mariage & contrat du 4 du même mois.
(*d*) Contrat & acte de mariage du même jour.
(*e*) Acte de mariage de ce jour & le contrat du 1er Juin 1787.
(*f*) Brevet ſigné du Duc de Feltre.

VII. DEGRÉ.

Charles-Louis-Marie Farjon de Beſſon, neveu du précédent, né le 5 Février 1819, réſidant à Montpellier, a épouſé, le 19 Octobre 1847, Marie-Joſéphine-Adèle Moulinier, fille de M. Moulinier & de Lorette de Roergas de Campredon de Serviez; il a eu de ce mariage : Louis, Thérèse, Marie, Étienne & Joseph, décédés, & Jean, ſurvivant, né le 22 Avril 1861.

Il a pris les armes de Beſſon ſur leſquelles il a poſé celles de ſon père, qui furent enregiſtrées par d'Hozier, dans *l'Armorial général de France,* en 1696, par un de ſes aïeux, Jean Farjon.



DE BEZANNES,

Anciens Seigneurs de Bezannes, de Taissy, de Prouvais, de Guignicourt, de la Plaine, &c.

EN CHAMPAGNE ET EN PICARDIE.



D'Azur semé de Besans d'Or, au Lion d'Argent, armé de Gueules, lampassé d'Or.
DEVISE : Nec fugit, nec metuit.

La généalogie de la famille de Bezannes figure au IV[e] Reg. de cet Armorial, p. 95-116. Elle s'y arrête au IX[e] degré de la cinquième branche, seule existante & dont on continue ici la filiation.

CINQUIÈME BRANCHE.

ANCIENS SEIGNEURS DE LA PLAINE, ET EN PARTIE DE PROUVAIS ET DE GUIGNICOURT.

IX. DEGRÉ.

CHARLES-FRANÇOIS de Bezannes, Seigneur de Prouvais, de Guignicourt en partie, &c., Écuyer, né le 24 Février 1740, fut admis en 1758 au nombre des Pages du Roi, & mourut, le 6 Juin 1767, au château de Festieux, où son corps a été inhumé dans le chœur de l'église de la paroisse.

Il eut, entre autres enfants :

FRANÇOIS-CHARLES, qui suit.

X. DEGRÉ.

FRANÇOIS-CHARLES de Bezannes, Écuyer, décédé à Vaureseine en 1796, avait épousé Demoiselle Élizabeth DE LAMOTTE, dont il eut deux enfants morts en bas âge, & CHARLES, qui suit.

XI. DEGRÉ.

CHARLES de Bezannes, Chevalier, Seigneur de Vauresеine, né en 1766, mort en 1848, avait épousé en 1793 Demoiselle Antoinette-Thérèse L'ESPAGNOL DE VILLETTE, décédée à Festieux le 31 Juillet 1843. De ce mariage naquirent dix enfants :

1. FÉLIX-EUGÈNE de Bezannes, servit en qualité de Capitaine de cavalerie dans la garde & les armées des Rois Louis XVIII & Charles X, & mourut le 26 Octobre 1846, sans alliance.
2. ANTOINE-ÉLIODORE, qui suit.
3. CHARLES-ÉDOUARD de Bezannes, mort le 21 Février 1829, sans alliance.
4. HÉRADSIE-FÉLIXIE de Bezannes, décédée le 4 Janvier 1847, sans alliance.

5. Elisabeth-Olympe de Bezannes.
6. Joséphine-Armande de Bezannes.
7. Élisabeth-Eugénie de Bezannes, morte le 3 Mai 1821, ſans alliance.
8. Élisabeth-Louise de Bezannes, morte le 7 Septembre 1858, ſans alliance.
9. Adèle-Angélique de Bezannes, morte le 26 Février 1824, ſans alliance.
10. Antoinette-Polixène de Bezannes, morte le 3 Septembre 1831, ſans alliance.

XII. DEGRÉ.

Antoine-Éliodore de Bezannes, né le 26 Octobre 1799. Il fut Capitaine de cavalerie, ſervit dans les gardes du corps ſous les Rois Louis XVIII & Charles X. Il n'a pas contracté d'alliance & habite actuellement le château de Feſtieux.



…e à Jean

Jeanne de Bèze, mariée à Guillaume de MONCEAUX.

P…

IV. Nic… 23 …

…de Bèze, né à Vezelai en 1488, eut pour …n Guillaume de Bèze, Archidiacre de …Abbé de Cernon. Il épousa Marie BRIEL-…, dont un fils mort sans enfans.

Madelène de Bèze, née à Vezelai en 1496, mariée à Jean de la PORTE, Seigneur de Chevannes.

Claude de Bèze, Abbé de Notre-Dame de Foimont, Ordre de Citeaux, Diocèse de Beauvais en 1551.

P…

V. Jean… de … fans…

…re …es …en …es

Pierre de Bèze, né le 28 Avril 1531.

Claude de Bèze, né le 15 Septembre 1532, Trésorier des Gentilshommes de la maison du Roi, épousa Luranne LE PICART.

Marguerite de Bèze, née le 8 Août 1534.

Dieudonné de Bèze, Prieur en 1548 du Prieuré de Villefelve, que lui résigna son frère Théodore de Bèze.

VI. Mar… née…

…mariée, …LAN-

Jérôme de Bèze, Sieur des Essarts en Beauce, de la Poterie, la Borde & le Mareau, mourut sans postérité.

Mathieu de Bèze, Religieux.

Françoise de Bèze, mariée à Mont-de-Marsan à N..... BIDART.

VII. Esp… SA…

…A PORTE, fille de Lazare de …ER, & petite-fille de Françoise

Marie de Bèze, épousa Pierre GRASSET, Élu de Clamecy. Elle mourut le 20 Septembre 1653, & est enterrée dans l'Eglise de Saint-Martin de Clamecy.

VIII. Mar… en …

…lui faite par le testament de son père du …de Noble Claude GASCOING, le jeune, …emeurant à Nevers.

Françoise de Bèze, née à Tannay, le 2 Septembre 1621, épousa, le 1[er] Avril 1639, Roger de BLANCHEFORT, Baron d'Asnois. Ils vivaient encore en 1652.

IX. Jac… de … des … 2 … Mar…

…e de …Mai …..... …DE.

Jacques de Bèze, né le 6 Août 1672, épousa, le 22 Juillet 1706, Demoiselle Jeanne-Madelène MARCHAND.

Jeanne de Bèze, née en 1660, épousa N... SALONNIER, Ecuyer, Seigneur de Faye.

Gabrielle de Bèze, née en 1664, Religieuse au couvent du Reconfort.

Anne-Marguerite de Bèze, née en 1667, Religieuse au Couvent du Reconfort.

X. Jac… gne… feill… fa…

…acques-Claude de Bèze …e Vaivres, né en 1708, …hanoine de Nevers, Pré…ôt de Launay.

Jacques-Charles de Bèze du Gué, Major des Grenadiers Royaux, né le 23 Février 1712, épousa à Schelestat, le 29 Juin 1730, Marie-Elizabeth de HIERONIMY.

Philogène de Bèze de Saint-Didier, Capitaine d'infanterie, né le 10 Mai 1715.

XI. Jac… de… ler… Ch… lem… mo…

…Jean-Né…eze, né en …e la Man…nt-colonel …evalier de …la Légion …usa en 1783 …NS.

Elisabeth de Bèze, née en 1739, mariée en 1773 à Jacques DU BOIS, Président de la Chambre des Comptes de Nevers, morte en couches en 1775.

Madelène de Bèze de la Tuillerie, née à Tannay en 1748; morte à Nevers en 1789, sans avoir été mariée.

Julie-Françoise-Ernestine de Bèze,

Marie-Elisabeth de Bèze,

Jeanne-Barbe de Bèze,

Ont été toutes trois Religieuses.

XII. Fr… 23 … CH…

…née …1816

Jacques-Louis de Bèze, né à Nevers en Avril 1787, mort écolier en 1795.

Charlotte-Félicité de Bèze, née à Tannay le 10 Décembre 1790, épousa, au mois de Mai 1822, Ignace-Henri de COLONS, Officier de Dragons.

XIII. Fr… le…

DE BÈZE.

I

Ier *Degré.* GUILLAUME de Beze, Confeiller au Parlement de Paris en 1404

II. GUIOT de Bèze, marié deux fois, a eu du 1er lit :

III.
- JACQUES de Bèze, Bailly de Vezelai, marié en 1460, à Louife BOCHARD.
- COLETTE de Bèze, veuve en 1448 de Guillaume ANCEAUX.
- JEAN de Bèze, Sieur de la Selle-fur-Eure, marié deux fois : 1o. à Jacquette LE VAILLANT, 2o. à Marguerite PIGET.
- JACQUETTE de Bèze, mariée à Jean LAUVERIAT.
- JEANNE de Beze, mariée à Guillaume DE MONCEAUX.

Premier lit. — *Second lit.*

IV.
- NICOLAS de Beze, né le 23 Novembre 1469.
- PHILIBERT de Bèze, né le 23 Novembre 1477.
- NICOLE de Bèze, né à Vezelai en 1483, Confeiller au Parlement en 1515, Prieur Commandataire de Lonjumel.
- PIERRE de Bèze, né à Tonnerre, le 28 Août 1485, Seigneur de la Selle-fur-Eure, Bailly de Vezelai, époufa en fecondes noces, en 1524, Perrette TRIBOLLE, veuve de Jean FERROU. Il mourut le 9 Juillet 1562, laiffant :
- AUGUSTIN de Beze.
- JEAN de Bèze, né à Vezelai en 1488, eut pour parrain Guillaume de Beze, Archidiacre de Sens, Abbé de Cernon. Il époufa Marie BRIELLIER, dont un fils mort fans enfans.
- MADELÈNE de Bèze, née à Vezelai en 1496, mariée à Jean DE LA PORTE, Seigneur de Chevannes.
- CLAUDE de Bèze, Abbé de Notre-Dame de Foimont, Ordre de Citeaux, Diocèfe de Beauvais en 1551.

Premier lit. — *Second lit.*

V.
- JEAN de Beze, Élu de Vezelai, mort fans enfans.
- THÉODORE de Bèze, né en 1519, Prieur de Longjumeau & de Villefelve, que lui avait donné le Cardinal de Meudon, Abbé de Vezelai, fe retira à Genève, où il fe maria deux fois & mourut fans enfans.
- LOUISE de Bèze, mariée à François VACHAT.
- MADELÈNE de Bèze, mariée à Jean CAVAT, morte en 1564.
- NICOLAS de Bèze, né le 16 Septembre 1526, Elu & Bailly de Vezelai, époufa en 1557 Marie GRÈVE.
- ANNE de Bèze, née le 1er Octobre 1528.
- JACQUES de Beze, né le 14 Décembre 1529, Tréforier de l'extraordinaire des guerres, fut marié, en 1res noces, en 1557, à Catherine AUBERT, & en 2es noces, à Madelène D'AGUESSEAU.
- PIERRE de Beze, né le 28 Avril 1531.
- CLAUDE de Beze, né le 15 Septembre 1532, Tréforier des Gentilshommes de la maifon du Roi, époufa Lucanne LE PICART.
- MARGUERITE de Bèze, née le 8 Août 1534.
- DIEUDONNÉ de Bèze, Prieur en 1548 du Prieuré de Villefelve, que lui réfigna fon frere Théodore de Bèze.

VI.
- MARIE de Bèze, née en 1558.
- THÉODORE de Bèze, Écuyer, Seigneur de Chalonnes, en 1594.
- MARIE-NICOLE de Bèze, née en 1562.
- PIERRE de Bèze, né en 1564
- JEAN de Bèze, né en 1565, Écuyer, Sieur de Chalonnes en 1592, époufa Barbe COURTOIS.
- MARIE de Bèze, Dame de Montalen, mariée, le 8 Decembre 1591, à Philippe DE COLANGE, Confeiller du Roi.
- JÉRÔME de Beze, Sieur des Effarts en Beauce, de la Poterie, la Borde & le Mareau, mourut fans poftérité.
- MATHIEU de Bèze, Religieux.
- FRANÇOISE de Bèze, mariée à Mont-de-Marfan à N..... BIDART.

VII.
- ESPÉRANCE de Bèze, époufa, le 15 Février 1609, N..... RAPINE DE SAINTE-MARIE.
- Noble CLAUDE de Bèze, Seigneur de Lys, Pignol, Talon & Montlourin, Elu de Clamecy, époufa en 1612 Demoifelle Marie DE LA PORTE, fille de Lazare DE LA PORTE & de Madelène GUICHARD, laquelle était fille de Jean GUICHARD, Gouverneur de la Charité, & de Marie LUILLIER, & petite-fille de Françoife DE LAMOIGNON. Il fit fon teftament à Tannay le 25 Août 1650.
- MARIE de Bèze, époufa Pierre GRASSET, Élu de Clamecy. Elle mourut le 20 Septembre 1653, & eft enterrée dans l'Eglife de Saint-Martin de Clamecy.

VIII.
- MARIE de Bèze, née en 1624.
- Noble CLAUDE de Bèze, Seigneur de Lys, Pignol, Talon, Montlourin, &c., né le 31 Août 1625, poffédait la juftice & feigneurie de Lys que, par fon teftament du 25 Août 1650, fon père lui avait donnée, telle qu'elle lui était échue de la fucceffion de fon neveu Henry Rapine de Sainte-Marie, Chanoine regulier de l'ordre de Saint-Auguftin. Il époufa Jeanne BOUZITAT.
- Noble JEAN de Bèze, Seigneur de Vefvres, par donation à lui faite par le teftament de fon père du 25 Août 1650, époufa en 1652, Marie GASCOING, fille de Noble Claude GASCOING, le jeune, Sieur de la Bloufe, & de Demoifelle Jeanne BRISSON, demeurant à Nevers.
- FRANÇOISE de Bèze, née à Tannay, le 2 Septembre 1621, époufa, le 1er Avril 1639, Roger DE BLANCHEFORT, Baron d'Ahuis. Ils vivaient encore en 1652.

IX.
- JACQUES de Bèze, Seigneur de Lys, Maître particulier des Eaux & Forêts, né le 2 Novembre 1662, époufa Marie BOGNE.
- CLAUDE-PHILIBERT de Bèze, né à Tannay, le 16 Janvier 1664, fut Chanoine au Chapitre de Tannay.
- CLAUDE-FRANÇOIS de Bèze, Écuyer, né à Pignol le 13 Octobre 1660, époufa, en 1689, à Vezelai, Jeanne BARCÉ, née en 1671.
- JEAN de Bèze, Chanoine de la Cathédrale de Nevers, était né en 1666.
- JEAN de Bèze né le 9 Mars 1659, Chanoine à Nevers, mort en 1711.
- JOSEPH-MARIE de Bèze, Sieur de la Bloufe, baptifé le 9 Décembre 1667, époufa N..... BOUZITAT.
- AGATHE de Bèze, née en 1661, fut mariée à Noble Claude DE VAULT, Seigneur de Saint-Germain, Préfident de la Chambre des Comptes à Nevers.
- CLAUDE-MADELÈNE de Bèze, née le 24 Mai 1653, époufa N..... VIAU DE LA GARDE.
- JACQUES de Beze, né le 6 Août 1672, époufa, le 22 Juillet 1706, Demoifelle Jeanne-Madelène MARCHAND.
- JEANNE de Beze, née en 1660, époufa N... SALONNIER, Écuyer, Seigneur de Faye.
- GABRIELLE de Bèze, née en 1664, Religieufe au couvent du Reconfort.
- ANNE-MARGUERITE de Beze, née en 1667, Religieufe au Couvent du Reconfort.

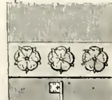
X.
- JACQUES-VINCENT de Bèze, Seigneur de Lys, né en 1689, Confeiller à la Cour des Aides, époufa Suzanne CHAMBAUT.
- CLAUDE-FRANÇOIS de Bèze du Cholet, né en 1691, fut Confeiller au Parlement.
- CLAUDE-FRANÇOIS de Bèze de Pignol, né le 6 Décembre 1691, Juge du tribunal de Clamecy, Préfident de l'élection, époufa Marie ROSSIGNOL.
- MARIE-JEANNE de Bèze, née le 4 Mars 1693, à Tannay, époufa M. DE L'ESPINASSE DE PLANCHEVIENNE.
- JEAN-JOSEPH de Bèze de la Bloufe, Confeiller de Grand' Chambre au Parlement.
- JEANNE-FRANÇOISE de Beze, fut mariée à Pierre GIRARD DE VANNES. Leur fille a époufé le Baron DE CHOISEUL.
- JACQUES-CLAUDE de Beze de Vaivres, né en 1708, Chanoine de Nevers, Prévôt de Tannay.
- JACQUES-CHARLES de Bèze du Gué, Major des Grenadiers Royaux, né le 23 Février 1712, époufa à Scheleftat, le 29 Juin 1730, Marie-Élizabeth DE HIERONIMY.
- PHILOGÈNE de Beze de Saint-Didier, Capitaine d'infanterie, né le 10 Mai 1715.

XI.
- JACQUES de Bèze de Lys, Confeiller de la Grand' Chambre au Parlement de Paris, mort fans enfans.
- MARIE-JEANNE-EDMÉE de Beze, née le 9 Octobre 1729, époufa Alexandre-Hyacinthe ROSLIN DE FOUROLLES, Chevalier de St-Louis, dont poftérité.
- CLAUDE-FRANÇOIS-BENOIST de Bèze, Sieur de Lys & de Pignol, né à Clamecy le 29 Mai 1736, époufa Suzanne-Gafparde POITREAU DE VELARD.
- ANNE-CHARLOTTE de Bèze, née le 16 Janvier 1733, mariée à Jofeph-Guillaume-Auguftin DESCHAMPS DE CHARMELIEU, Écuyer, Seigneur de Saint-Bris, dont poftérité.
- FRANÇOISE-REINE de Bèze, née le 19 Janvier 17.., mariée à Jean-Jofeph-Albert DU QUESNE DE VALCOURT.
- JOSEPH-JEAN-JACQUES de Bèze, de la Bloufe, Confeiller au Parlement, mort fans poftérité.
- MARIE-FRANÇOISE de Bèze de la Bloufe, a époufé Claude ANJORRANT, Préfident à Mortier au Parlement de Paris, dont poftérité.
- CLAUDINE-FRANÇOISE de Bèze, Supérieure du monaftere des Dames du St-Sacrement, à Paris.
- JACQUES-CLAUDE de Beze, né en 1743, Lieutenant des Maréchaux de France, Capitaine d'infanterie, Chevalier de St-Louis, époufa Marguerite CORNIER, & mourut fans enfans en 1801.
- ANDRÉ-JACQUES-JEAN-NÉPOMUCÈNE de Beze, né en 1752, Garde de la Manche, Lieutenant-colonel de cavalerie, Chevalier de St-Louis & de la Légion d'honneur, époufa en 1783 Mlle DE COLONS.
- ELISABETH de Beze, née en 1739, mariée en 1773 à Jacques DUBOIS, Préfident de la Chambre des Comptes de Nevers, morte en couches en 1775.
- MADELÈNE de Beze de la Tuillerie, née à Tannay en 1748, morte à Nevers en 1789, fans avoir été mariée.
- JULIE-FRANÇOISE-LIENESTINE de Beze, MARIE-ELISABETH de Beze, JEANNE-BARBE de Bèze, — Ont été toutes trois Religieufes.

XII.
- FRANÇOIS-BENOIST de Bèze de Lys, Écuyer, né le 21 & baptifé le 23 Février 1768, a époufé Marie-Martiale SALONNIER DE CHALIGNY, dont eft iffu :
- MARIE-SUZANNE-FRANÇOISE de Bèze de Pignol, née en 1770 & mariée en 1789, à Nicolas-Alban-Marie, Baron D'AVIGNEAU.
- LOUISE-CLAUDINE-ELISABETH de Bèze, née à Nevers en Août 1784, morte en 1791.
- MADELÈNE-FRANÇOISE-JOSÉPHINE de Bèze, née en Octobre 1785, mariée à Avalon en 1816 à Léonard RAVISY.
- JACQUES-LOUIS de Beze, né à Nevers en Avril 1787, mort écolier en 1792.
- CHARLOTTE-FÉLICITÉ de Beze, née à Tannay le 10 Decembre 1790, époufa, au mois de Mai 1822, Ignace-Henri DE COLONS, Officier de Dragons.

XIII. FRANÇOIS-GASPARD de Beze de Lys, Écuyer, Officier de Cavalerie, né à Corbigny le 18 Novembre 1795.

Le préfent tableau généalogique dreffé, & certifié véritable, tant pour les filiations que pour les armoiries, par Nous Ambroife-Louis-Marie d'Hozier, Chevalier, Vérificateur des Armoiries de France, ancien Préfident de la Cour des Comptes, Aides & Finances de Normandie & Juge d'Armes de France; que nous avons figné, après y avoir fait appofer le Sceau de nos armes, à Paris le vingt-neuf Juillet mil huit cent vingt-huit.



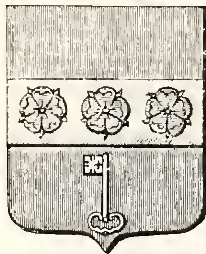
d'Hozier

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

DE BÈZE,

Anciens Seigneurs de Lys, de la Porte, de la Beloufe, de Vefvre, de Pignolle, de Monthourny, de Cholet, de Talon, de Chaillevoy, &c.

EN BOURGOGNE ET EN NIVERNAIS.



De Gueules à la Fafce d'Or, chargée de trois Rofes d'Azur & accompagnée en pointe d'une Clef d'Argent en pal.

La famille de Bèze, qui figure prefque conftamment au Parlement de Paris, était établie fur les confins du Nivernais & de la Bourgogne, autour de Clamecy & à Vézelay. C'eft là que naquit en 1519 THÉODORE de Bèze, dont le nom appartient à l'hiftoire & dont la célébrité eft trop connue pour que nous en parlions ici. Mais une particularité affez curieufe & tout à fait inconnue jufqu'à ce jour, c'eft que Théodore de Bèze fut le grand-oncle de la Marquife de Sévigné, par fa nièce MARIE de Bèze, qui époufa Philippe DE COULANGES, & devint ainfi grand'mère de Mlle de Rabutin-Chantal.

La famille de Bèze fe divifait en trois branches : celle de Lys, celle de la Beloufe & celle de Cholet, dont les deux dernières font éteintes.

Sa filiation jufqu'au XIIIe degré eft repréfentée au tableau ci-contre, qui avait été dreffé par d'Hozier, & qu'on a reproduit ici d'après l'original confervé par le chef actuel de la famille de Bèze, qui fuit :

XIII. DEGRÉ.

FRANÇOIS-GASPARD de Bèze de Lys, Écuyer, Officier de cavalerie, Garde du corps du Roi Louis XVIII, démiffionnaire en 1821, a époufé, le 26 Octobre 1830, Marie-Madeleine-Charlotte ARNAULD DE LARONZIÈRE, fille de Pierre-Augufte ARNAULD DE LARONZIÈRE & de Rofe-Marie DE GINESTOUX. De ce mariage font iffus :

1. FRANÇOIS-MARIE-THÉODORE de Bèze de Lys, né le 29 Décembre 1831, marié, le 29 Décembre 1858, à Marie-Mathilde THAILHARDAT DE LAMAISONNEUVE, fille de Émile THAILHARDAT DE LAMAISONNEUVE & de Suzanne-Charlotte DE LATANÉ DE PUYFOUCAUD.
2. AUGUSTINE-MARIE-HERMINIE de Bèze de Lys, née le 11 Mai 1835, mariée, le 19 Juin 1855, à Gabriel DE FONTENAY, fils de Paul DE FONTENAY & de Jeanne DE JOURSENVAUX.

   De cette union font iffus :

   I. ROGER de Fontenay, né le 12 Juin 1856.
   II. JEANNE de Fontenay, née le 2 Octobre 1857.
   III. GUILLAUME de Fontenay, né le 12 Octobre 1861.



DE BILIOTTI,

Marquis de Biliotti, anciens Seigneurs de Beauregard & de Galégabie, Cofeigneurs de la Garde-Paréol.

EN FLORENCE ET DANS LE COMTAT VÉNAISSIN.



De Gueules au Chef d'Argent, à un Renard de Gueules paſſant. SUPPORTS : *deux Renards tenant chacun une Bannière repréſentant les monnaies de Florence, avec les deux légendes : à dextre,* Senatus populuſque Florentinus; *à ſeneſtre,* Jeſus Rex noſter & Deus noſter. CIMIER : *Un Renard de Gueules tenant un Gonfalon ſur lequel ſont ces quatre lettres : S. P. Q. F.* (Senatus populuſque Florentinus.) DEVISE : Penſate al fine.

Cette famille établie dans le Comtat Vénaiſſin, eſt originaire de Florence, & plus anciennement encore de Lucques; elle portait dans cette dernière ville le nom de VOLPE, VOLPI, VULPELLI, & même, depuis, pluſieurs ont ajouté à celui de Biliotti, le ſurnom de *Volpi* (*a*).

PREMIER DEGRÉ.

BENCIVENNI ou BENVENUTI Volpi eſt le plus ancien qui ſoit connu comme le chef de la famille de Biliotti. Il vivait au commencement du XIII[e] ſiècle, & eut trois fils connus ſous le nom de Biliotti :

1. OCTAVIANUS Biliotti, Conſeiller de la République, ratifia le traité de paix avec les Piſans en 1256, ſelon les *Preuves de la maiſon de Gondi,* par Corbinelli, Paris, 1705, t. I, p. 73.
2. LOTTO ou BILIOTTO Biliotti, qui ſuit.
3. SIMON Biliotti, eut un fils nommé JEAN, Prieur de la liberté en 1297. Sa branche s'éteignit dans la maiſon de Gondi. (*Hiſtoire des Gondi,* page 185, 329, tome I du livre des dépôts, an 1423, vol. 2.)

II. DEGRÉ.

LOTTO ou BILIOTTO Biliotti, eſt déſigné dans le Prioriſte & dans Scipion Ammirato, livre IV, p. 197, année 1295, vol. I de l'*Hiſtoire de Florence.* Il eut deux fils :

1. MATHIEU Biliotti, Prieur de la liberté en Mai & Juin 1299, en 1303, en Mars

(*a*) Sa filiation & ſon ancienneté ſont prouvées : 1°, par une atteſtation de nobleſſe de JEAN de Biliotti, & des dignités de tous ſes ancêtres dans Florence, par le Gonfalonier de Juſtice de la même ville, du 14 Mai 1517; 2°, par un acte public en forme, du 12 Juillet 1579, adreſſé à Henri III, Roi de France, par ordre de François de Médicis, Grand-Duc de Toſcane; 3°, par le procès-verbal de preuves de nobleſſe, dreſſé par Meſſire d'Hozier de Sérigny, Juge d'armes de France, du 29 Août au 15 Décembre 1764.

1315, en Septembre 1316, Ambaſſadeur en 1309 auprès du Pape Clément V à Avignon (*a*).

2. Cenni Biliotti, qui ſuit.

III. DEGRÉ.

Cenni Biliotti, Prieur de la liberté en 1304 & 1309, eut cinq fils :

1. Barthelemi, qui ſuit.
2. Sandro Biliotti, Grand Maître de la Monnaie en 1339, Ambaſſadeur en 1343, Gonfalonier de juſtice en 1349, Ambaſſadeur à Arezzo en 1350, Prieur-Seigneur en 1357, & enfin Ambaſſadeur auprès de l'Empereur Charles IV en 1369 (*b*).
3. François Biliotti, dont la poſtérité s'eſt éteinte dans la maiſon de Gondi. Son fils Christophe eut de ſon mariage avec Liſe de Mormorai en 1403 une fille nommée Checca, mariée en 1419 à Léonard de Gondi.
4. Dominique Biliotti.
5. Thomas Biliotti.

IV. DEGRÉ.

Barthelemi Biliotti fut pluſieurs fois Prieur-Seigneur de la liberté en 1344, 1356, 1361, 1365 & 1370, Député en 1351 avec Paul Altoviti, pour réformer les vallées du Mugello & de Grève, & les garantir des courſes des Pazzi & Ubaldini, alliés de l'Archevêque-Duc de Milan. De ſon mariage avec Jeanne Ristori, Florentine, il eut deux fils :

1. Jean, qui ſuit.
2. Gauthier, dont la branche eſt éteinte. Nicolas Biliotti, Religieux dominicain à Florence, un des deſcendants de Gauthier, échappa à l'exil, ainſi que François Médicis, Dominique & Mathieu Strozzi, tandis que tous les autres Religieux furent bannis parce qu'ils renouvelaient les ſentiments du père Savonarole en faveur de la liberté du peuple florentin.

V. DEGRÉ.

Jean Biliotti, I[er] du nom, fut Prieur-Seigneur en 1377, du bureau des Dix de la guerre en 1388, Gonfalonier de juſtice en 1392, & Député avec Mathieu Davanzati, en 1397, vers les Piſans & les Lucquois pour accommoder leurs différends & les engager à prendre les armes contre le Duc de Milan. De ſon mariage avec Bartholomée Quaratesi, fille de Caſtello, il eut quatre enfants :

1. Sandro, qui ſuit.
2. Gauthier Biliotti, dont la poſtérité eſt éteinte.
3. Antoinette Biliotti, qui épouſa Laurent Lenzi.
4. Pierrette Biliotti, qui épouſa N. Carducci.

VI. DEGRÉ.

Sandro ou Alexandre Biliotti, Gonfalonier de juſtice en 1427 & du bureau des Dix de la guerre en 1427 & 1431, Seigneur-Prieur en 1434 & 1440, Gonfalonier pour la ſeconde fois en 1444, & Général des armées de la République. Il eut quatre fils & cinq filles de ſon mariage avec Geneviève N... :

1. Zenobi, qui ſuit.

(*a*) Ammirato, t. I, livre V, page 241, an. 1309. (b) *Idem*, tome I, liv. IX, page 469 ; liv. X, page 510 & 518.

2. Augustin Biliotti, marié à une fille des Barons del Nero, a formé la seconde branche à Florence, qui compte plusieurs Chevaliers de l'ordre de St-Étienne.
3. Mathieu Biliotti, qui épousa Constance Nasi, fille de Luttozzo; sans enfants.
4. Nicolas Biliotti, Prieur-Seigneur en 1463, a épousé Madeleine Salviati.
5, 6, 7, 8 & 9. Barthelomée, Lise, Catherine, Angélique & Sauvage Biliotti.

VII. DEGRÉ.

Zenobi Biliotti, dit dans le Prioriste fils de Sandro, fils de Jean, Prieur-Seigneur en 1455, Gonfalonier de justice en 1471, & Prieur-Seigneur en 1486, fut marié : 1° à Laure Bonomis; 2° à Constance Giugni; il laissa plusieurs enfants :

1, 2, 3, 4. Dominique, Louis, François, Mathieu, retirés tous à Nantes & à Marseille, Religieux ou morts sans enfants.
5. Jean, chef de la branche établie au Comtat Venaissin, qui suit.
6. Sandro Biliotti, Prieur-Seigneur en 1491.
7. Camilla Biliotti, qui épousa Gabriel Strozzi.
8. Laura Biliotti, mariée à Antoine Franzeti de San Geminiano, près de Sienne.

VIII. DEGRÉ.

Jean Biliotti, IIe du nom, sortit de Florence avec Louis & Dominique ses frères, après la conjuration des Pazzi contre Laurent & Julien de Médicis. Il était né le 7 Juillet 1467 & s'établit à Avignon vers la fin du XVe siècle; on n'a pas connaissance qu'il ait passé des actes avant le 4 Octobre 1500. Le Pape Léon X lui adressa, le 30 Janvier 1515, les brefs & autorisations nécessaires pour retourner dans sa patrie. Il acquit beaucoup de directes & rentes seigneuriales à Avignon, en 1524 & 1526, par-devant Bernard de Garreto, Notaire à Avignon; ces reconnaissances sont relatées dans les preuves de Malte du Chevalier du Guast dans lesquelles se trouvent celles de la maison de Biliotti, du 24 au 30 Octobre 1654, par frères Horace de Blacas-Aulps & Jean Baptiste de Thomas Millaud, par-devant Combe, Notaire & Secrétaire au Thor.

Par contrat du 4 Octobre 1500, fait par-devant Mathieu Dalmassi à Avignon, Jean de Biliotti épousa Angélique de Peruzzi, fille de Rodolphe & d'Hélène de Fallet ou Faret; il fut Consul de la ville d'Avignon en 1510 & 1515. Il mourut à Avignon le 4 Juin 1530, ne laissant qu'un fils, & il fut enterré dans l'église des Dames de Sainte-Claire, où l'on voyait son tombeau avec ses armes & celles des Peruzzi, avec l'épitaphe suivante sur la pierre sépulcrale : « *Hic jacet nobilis vir* Joan- « nes Biliottus, *natione Florentinus, civis Avenionensis, qui dies suos clausit ex-* « *tremos, anno nostræ salutis 1530 & 4 Junii.* »

IX. DEGRÉ.

Joachim Biliotti, Ier du nom, Écuyer, passa en 1525 un contrat d'échange, conjointement avec son père Jean, par-devant Bernard de Garreto, Notaire à Avignon; obtint une sentence favorable en 1553, pour un procès qu'il soutenait, comme fils & héritier de Jean, à la cour de Rome, contre Barthélemi Panchiati, Florentin, résidant à Lyon, acquit la Coseigneurie de la Garde-Paréol de Noble Louis de Raoux en 1556. Il épousa Hélène de Lause & fit son testament le 20 Septembre 1580, devant Colin Tache, Notaire à Avignon, mourut en cette ville, & fut enterré, comme il l'avait ordonné, dans le tombeau de son père, dans l'église des Dames de Sainte-Claire, devant la Chapelle qui lui appartenait. Il eut douze enfants :

1. Henri Biliotti, fans poftérité.
2. Antoine Biliotti, marié, par contrat du 4 Août 1573, devant Bedarrides, Notaire, à Madeleine de Serres, n'eut qu'une fille, Angélique, mariée en 1602, à Torquat de Fortia. Après la mort de fa femme il embraffa l'état eccléfiaftique, devint Grand Vicaire du diocèfe d'Orange, Primicier de l'Univerfité d'Avignon en 1594 & 1603, & mourut en 1624.
3. Joachim II, qui fuit.
4. Bernardin Biliotti, Maître de la Monnoye à Avignon, marié à Lucrèce de Pumejean; fans poftérité.
5. François Biliotti, Religieux Bénédictin à Piolenc.
6. Jeanne Biliotti, mariée à Guillaume de Forest, de Roman en Dauphiné.
7. Gillette Biliotti, Religieufe à l'abbaye de Sainte-Claire d'Avignon.
8. Françoise, mariée à Étienne de Melet, gentilhomme de Pierrelatte.
9. Madeleine Biliotti, mariée à Louis de la Verne, Gouverneur de Bollène.
10. Hélène Biliotti, mariée à Melchior de la Vartre.
11. Françoise Biliotti, mariée à N.... Facendo.
12. Angélique Biliotti, époufa Balthazar de Burle, premier Gentilhomme de Charles, Cardinal de Bourbon.

X. DEGRÉ.

Joachim Biliotti, IIe du nom, Écuyer, Cofeigneur de la Garde-Paréol, époufa Catherine de la Baume, par contrat du 4 Novembre 1576, paffé devant Jean-Balthazar Benivadi, Notaire à Piolenc, tefta le 26 Juillet 1604, devant Fournier, Notaire à Orange, & laiffa trois enfants :

1. Antoine II, qui fuit.
2. Laurent Biliotti, Bénédictin de l'ordre de Cluny.
3. Pierrette Biliotti, époufa Melchior Bourceau.

XI. DEGRÉ.

Antoine Biliotti, II du nom, Écuyer, fe maria : 1° à Delphine de Bertoin, par contrat du 19 Mars 1611, devant Mazelli, Notaire à Avignon, & en eut trois enfants; 2° à Marguerite d'André, dont il eut deux enfants; il tefta le 31 Mars 1643, devant la Baulme, Notaire à Carpentras.

1. Guillaume, qui fuit.
2. Jean Biliotti, Religieux Bénédictin de l'Ordre de Cluni.
3. Joachim Biliotti, mort fans poftérité, tefta le 19 Février 1676.
4. Catherine Biliotti, mariée par contrat de 13 Juin 1655 à André de Begon, Capitaine au régiment de Retuel-anglais.
5. Madeleine Biliotti, mariée à Jean-Jacques de Begon, tefta le 17 Février 1681.

XII. DEGRÉ.

Guillaume Biliotti, Écuyer, fe maria avec Ifabeau de la Baume, fa parente, le 12 Décembre 1651, par difpenfe de M. le Vice-Légat d'Avignon, du 24 Novembre 1651; il tefta à Piolenc le 10 Septembre 1661, devant Efprit-Michel, Notaire, & laiffa trois enfants :

1. Joachim III, qui fuit.
2. Marie Biliotti, mariée : 1°, par contrat du 5 Février 1682, devant Fabry, Notaire, à Jérôme de Perier; 2° par contrat du 8 Avril 1702, devant Philip,

Notaire à Avignon, à Antoine DE BET, Seigneur de Bruelly, Lieutenant au régiment de Tournefis.
3. CATHERINE Biliotti, Religieufe de la Vifitation.

XIII. DEGRÉ.

JOACHIM Biliotti, III[e] du nom, Écuyer, époufa Thérèfe DE SALVATOR, par contrat du 20 Mars 1681, devant Fabre, Notaire à Carpentras; tefta le 29 Décembre 1709, devant Floret, Notaire à Carpentras. Il eut cinq enfants :

1. JOACHIM Biliotti, Capitaine au régiment de Feugeret par commiffion du 7 Mars 1702, mort à Nieuport le 8 Septembre 1706. Il avait époufé Honorine-Hélène DE PAILLART VARCOING, de la ville de Mons en Hainaut.
2. JOSEPH, qui fuit.
3. JOACHIM-BLAISE Biliotti, dit le *Chevalier de Laufe*, Capitaine au régiment de Talaru par commiffion du 28 Juillet 1734, Chevalier de Saint-Louis, mort en 1747 au camp de la Trinité dans le comté de Nice.
4. MARIE-THÉRÈSE Biliotti, Religieufe de la Vifitation, morte en 1739.
5. THÉRÈSE Biliotti.

XIV. DEGRÉ.

JOSEPH Biliotti, Écuyer, époufa, par contrat du 12 Octobre 1723, devant Michaëlis, Notaire à Carpentras, Charlotte DE PLANET ; il eut de ce mariage un fils & deux filles :

1. JOSEPH-JOACHIM qui fuit.
2. MARIE-THÉRÈSE-ÉLIZABETH Biliotti, Religieufe Urfuline à Caromb en 1740, morte le 2 Avril 1762.
3. CHARLOTTE-ALEXANDRINE Biliotti, mariée à Jofeph DE MORNAS.

XV. DEGRÉ.

JOSEPH-JOACHIM Biliotti, qualifié Marquis de Biliotti, Capitaine au régiment de Talaru par commiffion du 8 Novembre 1746, Chevalier de Saint-Louis le 23 Juillet 1756; marié par contrat du 16 Février 1751, devant Pierre Blaze, Notaire à Cavaillon, à Efprite VÉRANE DE BERAUD. Il a acheté, par acte du 1[er] Octobre 1763, devant Rogier, Notaire à Avignon, les terres & feigneuries de Beauregard & de Galégabie, dans la principauté d'Orange, & a prêté foi & hommage, en la manière des nobles, à la Chambre des comptes de Grenoble, pour lesdites feigneuries & fiefs, le 7 Août 1764, comme il eft établi par les divers arrêts rendus à cette époque par la Cour, laquelle a ordonné l'enregiftrement textuel de tous les titres qui établiffent la filiation dudit JOSEPH-JOACHIM de Biliotti, & fa defcendance directe & authentique de Noble ZENOBI de Biliotti, fils de SANDRO, fils de JEAN, Gonfalonier de juftice à Florence, & père de JEAN de Biliotti, qui eft venu s'établir à Avignon.

Il mourut à Orange le 29 Juillet 1794, victime d'un jugement révolutionnaire. De fon mariage il avait eu plufieurs enfants :

1. JOSEPH-JOACHIM-BASILE-RÉGIS, qui fuit.
2. THOMAS-XAVIER-ZENOBI, né le 6 Mars 1758, Sous-Lieutenant au régiment de Beauce, mort à Vienne en Dauphiné le 12 Juin 1792.
3. AMBROISE-JOACHIM, né le 7 Décembre 1759, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Beauce, marié à Mademoifelle DE GRÉLY, à Valréas.
4. MICHEL-VENCESLAS, Officier de marine, Chevalier de Saint-Louis.
5. ALEXANDRE-STANISLAS, Lieutenant au régiment de Conti, Chevalier de Saint-Louis.

6. Marie-Thérèse, née le 6 Décembre 1752, inſcrite ſur la liſte des élèves de Saint-Cyr en Juillet 1758.
7 & 8. Angélique-Catherine & Thérèse-Victoire-Adélaide, élevées à la maiſon de l'Enfant Jéſus.

XVI. DEGRÉ.

Joseph-Joachim-Basile-Régis, Marquis de Biliotti, né le 14 Juin 1754, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Lazare, a été élevé à l'École royale militaire de Paris, où il fut reçu en 1764; les preuves pour ſon admiſſion dreſſées par d'Hozier de Sérigny ſont dépoſées à la Bibliothèque Impériale, au 9e vol. des preuves, article 27. Il fut enſuite Officier au régiment de Conti. Il épouſa, par contrat du 10 Novembre 1777, devant Blaze, Notaire à Cavaillon, Roſe-Marguerite de Pètre de Lacostière. En 1784 il prêta de nouveau foi & hommage pour la terre de Beauregard à la Cour des comptes du Dauphiné, & aſſiſta, en 1789, aux aſſemblées des États de la principauté d'Orange, pour l'ordre de la Nobleſſe. Il eſt mort le 3 Mars 1844 laiſſant trois enfants :

1. François-Victor-Julien-Joachim, qui ſuit.
2. Pauline-Lucie Biliotti, née le 20 Janvier 1785, mariée à M. le Comte de Correggio.
3. Amélie-Alexandrine Biliotti, née le 27 Août 1788, mariée à M. de Lespinasse.

XVII. DEGRÉ.

François-Victor-Julien-Joachim, Marquis de Biliotti, né le 16 Janvier 1780, Auditeur au Conſeil d'État par décret du 5 Juillet 1811, Intendant de Liegnitz, en Siléſie, en 1813; marié, par contrat du 28 Novembre 1811, devant Lemaître, Notaire à Paris, à Jeanne-Louiſe-Thérèſe-Françoiſe Maury, nièce de l'Abbé, puis Cardinal Maury; il a eu trois enfants, & eſt mort le 10 Mai 1847.

1. Raoûl-Victor-Pierre-Hippolyte-Joachim, qui ſuit.
2. Sifreinie-Victorine-Rose-Françoise Biliotti, née à Paris le 24 Septembre 1812, mariée à Joachim-Édouard de Merles, Comte de Lagorce.
3. Léonide-Clarisse-Aimée-Félicie Biliotti, née le 9 Février 1815, mariée à Marie-Amédée de Farconnet.

XVIII. DEGRÉ.

Raoul-Victor-Pierre-Hippolyte-Joachim, Marquis de Biliotti, né au château de Beauregard, commune de Jonquières (Vaucluſe), le 22 Décembre 1828, marié à Paris, le 15 Janvier 1856, à Marie-Victoire-Marthe d'Arbelles, dont :

1. Christian-Victor-Marie-Sifrein-Joachim, né le 18 Novembre 1856.
2. Fanny-Marie-Alfrède-Yvonne, née le 21 Janvier 1858.
3. Pauline-Marie-Marthe-Inès, née le 12 Septembre 1859.
4. Yolande-Marie-Marthe-Mathilde, née le 14 Septembre 1863.
5. Christine-Marthe-Josèphe-Marie-Thérèse, née le 25 Octobre 1866.

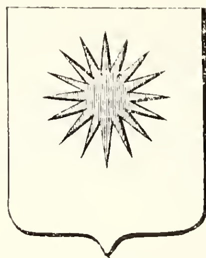
Ouvrages a consulter. — Jean Villani, *Storie fiorentine*. — Archives publiques de la Réformation de Florence. — Léonard Bruni, dit l'Arétin, *Hiſtoire de Florence*. — Expilly, *Dictionnaire des Gaules & de la France*, articles Avignon, Piolenc & Regard (Beauregard). — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire héraldique*. — *Calendrier de la Nobleſſe*. — *Eſſais ſur la Nobleſſe du Comtat*, in-4°. — *Deſcription des curioſités de Notre-Dame de Paris*. — Moréri; Benoit Varchi; Ugolin Vérini; Corbinelli; Scipion Ammirato; Vincent Borghini; Jacques Nardi; Ignazio Orſini; Céſar Noſtradamus, &c.

DE BLACAS,

MARQUIS ET COMTES DE BLACAS, MARQUIS D'AULPS ET DES ROLANDS,
DUCS DE BLACAS, anciens PAIRS DE FRANCE.

Anciens Seigneurs d'Aulps, Vérignon, Beaudinar, Soleillas, Mouſtiers, Thoars, Salerne, Aiguines, Redortier, Fabrègue, Tourtour, Thorène, Carros, Montmeyan.

EN PROVENCE ET A PARIS.



D'Argent à une Étoile à 16 *rais de Gueules.* SUPPORTS : *deux Sauvages appuyés ſur leurs maſſues.* CIMIER : *Un chêne.* DEVISE : Pro Deo, pro Rege. CRI : Vaillance.

La maiſon de Blacas floriſſait parmi celles de Hauts Barons de Provence dès le douzième ſiècle. Les exploits de ſes premiers auteurs avaient dès lors répandu un grand éclat ſur leur origine. Leur vaillance, après être paſſée en proverbe parmi la chevalerie, devint dans la ſuite une qualification inſéparable de leur nom, quand le Roi René d'Anjou l'y eut attachée par le ſobriquet *Vaillance* de Blacas qu'il donna à cette maiſon.

Les hiſtoriens de Provence ont rapporté avec détails une foule de témoignages qui atteſtent à la fois la grandeur & le luſtre de la famille de Blacas, ſon rang à la cour des Comtes de Provence, & les emplois éminents dont elle fut revêtue. Céſar Noſtradamus la fait aller de pair avec celles d'Agoult, d'Adhémar, de Caſtellane, de Pontevès, de Sabran & de Villeneuve, qui ſont aſſurément les premières de Provence.

Ces mêmes hiſtoriens ſont diviſés d'opinion ſur ſon origine & le lieu de ſon berceau. Les uns, avec Céſar Noſtradamus, la croient originaire d'Aragon, d'autres, comme l'abbé Robert de Briançon, ont avancé qu'un *Lion* & un *Chêne* étaient les armes de la maiſon de Blacas avant qu'elle eût adopté l'*Étoile à ſeize rais* par ſuite de l'apparition miraculeuſe d'une Étoile pendant un combat auprès de Valmoiſſine. C'eſt même à ce fait que ces hiſtoriens rapportent la création du chapitre fondé à Valmoiſſine en 1120 par BLACAS de Blacas, Seigneur d'Aulps, & c'eſt vraiſemblablement par alluſion à ce récit merveilleux que dans le XV[e] ſiècle pluſieurs branches de cette famille adoptèrent pour deviſe ces mots : *Dedit in certamine lumen.* Mais cette opinion, quoique répétée par pluſieurs auteurs, ne s'appuie ſur aucun document; les plus anciens ſceaux de cette maiſon montrent toujours l'*Étoile à ſeize rais,* & il ne paraît pas qu'on puiſſe en citer à aucune époque avec un autre blaſon. Le chêne, par alluſion au nom de Blacas (qui en provençal ſignifie chêne), n'a jamais été que le cimier des armes de Blacas.

On peut donc admettre avec plus de certitude le récit des hiſtoriens qui font deſcendre les Blacas d'un cadet de la maiſon de Baux. Cette dernière opinion, fondée ſur l'identité des armes & ſur le nom de Blacas porté depuis la ſéparation des

deux familles par divers membres de celle des Baux, acquiert un nouveau degré d'authenticité par la poffeffion conftante de la ville d'Aulps qui en 1150, alors que les Blacas en étaient déjà Seigneurs, faifait partie des terres dites Bauffucques ou du domaine des Baux. Il en eft de même de plufieurs fiefs poffédés par la maifon de Blacas. Cette affertion eft encore confirmée lorfque l'on voit en 1201 Blacas de Blacas, IIIe du nom, porter le titre de Seigneur d'Aulps par la grâce de Dieu (*a*).

Enfin une tranfaction paffée entre Guillaume, Hugues, Raimond & Pons de Baux, d'une part, & Pierre d'Aulps, de l'autre, acte dans lequel ils fe traitent de coufins & tranfigent de leurs prétentions réciproques à l'héritage de certaines terres qui avaient appartenu à Pons de Baux, Vicomte de Marfeille, ne permet pas de douter que Pierre d'Aulps ne fût fils de Geoffroy & petit-fils de Pons de Baux; elle prouve que ces deux maifons ont une origine commune & qu'elles defcendent de ce même Pons dont il eft fait mention dans une charte de 971.

La généalogie de la maifon de Blacas fe trouve rapportée dans *l'Hiftoire de la Nobleffe de Provence* d'Artefeuil, & dans l'*Hiftoire généalogique des Pairs de France*, de Courcelles, au tome V. Nous donnons la continuation de l'article de ce dernier ouvrage.

XXI. DEGRÉ.

Pierre-Louis-Jean-Casimir, Comte, puis Duc de Blacas (le 20 Mai 1821), né le 10 Janvier 1771, Pair de France en 1815, Chevalier des ordres du Roi, Premier gentilhomme de la chambre, Ambaffadeur à Rome & à Naples, &c., mort en 1839, laiffant quatre fils de Félicie du Bouchet de Sourches de Montsoreau, qu'il avait époufée le 23 Avril 1814.

1. Louis-Charles-Pierre-Casimir, qui fuit.
2. Pie-Pierre-Marie-Hippolyte, dit l'*Abbé* de Blacas, né le 24 Juillet 1816.
3. Stanislas-Pierre-Joseph-Yves-Marie, Comte de Blacas, né le 5 Novembre 1818.
4. Pierre-Étienne-Armand-François-Xavier, dont la poftérité fera rapportée plus loin.

XXII. DEGRÉ.

Louis-Charles-Pierre-Casimir, Duc de Blacas d'Aulps, né le 15 Avril 1815, marié en premières noces, le 18 Septembre 1845, à Marie-Paule de Pérusse, fille du Duc des Cars. Veuf le 18 Septembre 1855, il époufa en fecondes noces, le 28 Juillet 1863, Alix Laurence-Marie de Damas, fille d'Ange-Hyacinthe-Maxime, Baron de Damas, & de Sigifmonde-Charlotte-Louife d'Hautefort. Le Duc de Blacas eft décédé à Venife le 10 Février 1866. De fon premier mariage il eut :

1. Pierre-Marie-François-Casimir, Duc de Blacas d'Aulps, né le 23 Octobre 1847, Zouave pontifical, mort à Velletri le 26 Juillet 1866.
2. Louis-Pierre, qui fuit.
3. Louise-Henriette-Marie-Joséphine de Blacas, née le 7 Juillet 1849.
4. Marie-Auguste-Yvonne de Blacas, née le 2 Janvier 1851.

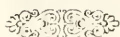
Du fecond mariage eft iffue :

Marie de Blacas, née en Août 1864.

(*a*) Pièce datée de 1201, citée par Artefeuil, comme fe trouvant au prieuré de Saint-Gilles d'Arles. Elle eft fcellée d'un grand fceau de cire où font figurés d'un côté un chevalier armé de toutes pièces, avec cette légende : *Blacacius D. G. Dom. de Alp*, & de l'autre une *étoile à 16 rais*, avec cet exergue : *Sigillum Blacacii.*

XXIII. DEGRÉ.

Louis-Pierre, Duc de Blacas d'Aulps, chef actuel de la branche ducale, né le 29 Mai 1852.



BRANCHE CADETTE.

XXII. DEGRÉ.

Pierre-Étienne-Armand-François-Xavier, Comte de Blacas d'Aulps, né le 24 Novembre 1819, a époufé, le 3 Mai 1849, Félicie de Chastellux, fille de Henri de Chastellux, Duc de Rauzan, & de Claire de Duras. De ce mariage font iffus :

1. Bertrand-Marie-Pierre de Blacas d'Aulps, né le 14 Mars 1852.
2. Béatrix-Henriette-Marie de Blacas d'Aulps, née le 7 Juin 1850.

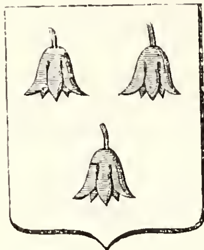
Sources. — Archives de la maifon de Blacas. — Papiers d'Hozier à la Bibliothèque Impériale. — Archives du Département des Bouches-du-Rhône, où fe trouvent réunies les archives de la Cour des comptes de Provence, les archives dites du Roi, & celles des ordres du Temple & de Malte. — Céfar Noftradamus, *Hiftoire de Provence.* — Artefeuil, *Hiftoire héroïque de Provence.* — L'abbé Robert de Briançon, *État de la Nobleffe de Provence.* — Meynier, *Hiftoire de la principale Nobleffe de Provence.* — Honoré Bouche, *Hiftoire de Provence.* — L'abbé Papon, *Hiftoire de Provence.* — D'Hozier, *Tables des illuftres Provençaux.* — Pithon Curt, *Hiftoire de la Nobleffe du comtat Venaiffin.* — La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire généalogique.*



DU BOBERIL,

Comtes & anciens Seigneurs du Boberil, de la Guichardais, de l'Isle, du Molant, des Aulnays, &c.

EN BRETAGNE.



D'Argent, à trois Ancolies d'Azur, la tige en haut, de Gueules.

La maifon du Boberil eft fort ancienne, puifqu'elle poffédait la terre de ce nom, relevant du Roi, fituée en la paroiffe de l'Hermitage, évêché de Rennes, il y a plus de cinq cents ans. On ignore quel a été le premier poffeffeur de ladite terre. En 1294 un GEUFFREY de Boubri ou Boberil fe voit convoqué à l'oft du Duc Jean II à Ploërmel, reconnaiffant devoir au Duc un demi-chevalier (*a*). Il n'en était dû que cent foixante-fix dans toute la Bretagne.

On ignore le nom de la femme de Geuffrey. Il eft fans doute aïeul ou bifaïeul de JEAN, qui fuit, à partir duquel commence la filiation fuivie.

PREMIER DEGRÉ.

JEAN du Boberil, fit partie de l'Affociation des vingt-deux Gentilshommes pour garder la ville & château de Rennes fous Meffire Amaury de Fontenay, par acte du 26 Avril 1379 (*b*). Il époufa en 1381 Demoifelle de SAINT-GILLES, dont il eut :

1. JEAN, qui fuit.
2. RAOUL, mentionné dans le rôle de la Réformation de 1427.

II. DEGRÉ.

JEAN II, poffeffeur de la terre & feigneurie du Boberil, comme il fe voit par le rôle de la Réformation des Nobles faite en 1427. Il fut Échanfon du Duc de Bretagne (*c*) & fuivit ce prince en fon voyage de France, comme il fe voit par une ordonnance pour le paiement, donnée à Nantes le 8 Mai 1418. Il fut auffi de la montre des Chevaliers & Écuyers de Meffire Guy, Seigneur du Gavre & de

(*a*) Cahier de huit feuillets faifant voir l'affemblée des Nobles & Barons à Ploërmel, figné Martin, en date du mois d'Août 1294. Extrait de la Chambre des Comptes de Nantes. — Dom Lobineau, *Hiftoire de Bretagne*, édition de 1707. — Réformation : Arrêt du 24 Octobre 1668.

(*b*) D'Argentré, *Hiftoire de Bretagne*, édit. de 1588. — Touffaint de Saint-Luc, *Mémoires*, 1691. — D. Lobineau, *Hiftoire de Bretagne*. — Titres de Briffac.

(*c*) Lettres d'Échanfon, fur parchemin, fignées, garanties & datées du 28 Novembre 1436.

Montfort (*a*) le 22 Mars 1426. Il époufa, par contrat du 9 Octobre 1435, Demoifelle Olive DE BINTIN. De ce mariage il eut :

1. OLIVIER, qui fuit.
2. GEUFFREY, IIe du nom.

III. DEGRÉ.

OLIVIER du Boberil, qualifié de «haut & puiffant Seigneur », comparut à la montre de la Guerche le 19 Janvier 1464 (*b*) les 6 & 7 Juin 1480, & le 4 Mai 1683. Il fut Pannetier du Roi de France (*c*). Il époufa, par contrat du 14 Décembre 1479, Demoifelle CHAUSSON DE LÉMO, fille de Noble maifon. De ce mariage il eut :

1. GALHAUD, qui fuit.
2. JEANNE, mariée à Noble Écuyer BABOUIN DE LA HERNERAYE.
3. BERTRANNE, mariée à Sir Nicolas PERCEVAL, Gouverneur du château de Lefneven.

IV. DEGRÉ.

GALHAUD du Boberil, Chevalier, marqué à la Réformation des Nobles de la paroiffe de l'Hermitage en 1513. Il époufa, par contrat du 7 Décembre 1509, Demoifelle DE HASTELOU, de la maifon Noble de Trélan. De ce mariage il eut :

1. VINCENT, qui fuit.
2. PIERRE, Seigneur du Pont d'Hoüet.
3. GILLETTE, mariée, par contrat du 9 Janvier 1554, à Pierre DE BONABRY, Écuyer.
4. BONNE, mariée à Dreux à Jean DE LA BRUELAIS.

V. DEGRÉ.

VINCENT du Boberil, Ier du nom, fe préfenta aux montres des Nobles qui fe firent près les remparts de la ville de Rennes en 1551 & 1555 (*d*). Il rendit aveu au Roi pour ladite terre & feigneurie du Boberil, en date du 1er Décembre 1539. Il époufa, par contrat du 5 Juin 1535, Demoifelle DE LA MÉGNANNE, dont il eut :

1. PIERRE, mort fans alliance.
2. VINCENT, qui fuit.
3. YVONNE, mariée, par contrat du 5 Juin 1590, à Raoul DE MORZELLES.
4. YSABEAU, morte fans alliance.

VI. DEGRÉ.

VINCENT du Boberil, IIe du nom, parut aux montres de 1562 & 1573; il partagea noblement fes fœurs Yvonne & Yfabeau, fut Capitaine des Arquebufiers de l'Évêché de Rennes (*e*), Lieutenant du ban & arrière-ban des Gentilshommes (*f*), Chevalier des Ordres du Roi (*g*). Il époufa, par contrat du 30 Août 1562, Demoifelle

(*a*) Extrait tiré de la Chambre des Comptes de Nantes. — Dom Lobineau, *Hiftoire de Bretagne.*

(*b*) Extrait de la Chambre des Comptes. — Extrait du Compte d'Olivier Baud, Tréforier des Guerres, 19 Janvier 1464.

(*c*) Lettres de Pannetier, en parchemin, en date du 18 Septembre 1487, fignées, par le Roi, Damour, Secrétaire.

(*d*) Extrait des montres Nobles, daté du 19 Mars 1541 & 8 Novembre 1555.

(*e*) Brevet de Capitaine, daté du 10 Novembre 1572, en parchemin.

(*f*) Déclaration des Commiffaires en date du 1er Juillet 1557.

(*g*) Qualité qu'il prend dans tous les actes publics.

Françoise D'UST, qui tirait son origine des Comtes de Montfort. Elle était fille de Jean D'UST, Écuyer, & de Demoiselle Marguerite LENFANT; lequel Jean d'Ust était fils de Marguerite LEVESQUE, fille de Jeanne DE MONTFORT. Cette vérité se prouve par un acte de fondation du prieuré de la Madeleine en Bréal fait par Messire Guillaume Levesque & Jeanne de Montfort, son épouse, pour lors Seigneurs & Dame du Molant, en date du 28 Février 1382. Par cette alliance la terre du Molant a passé dans la maison du Boberil.

Le Roi Henri III érigea sa terre en Châtellenie & y établit à perpétuité trois foires chaque année (*a*).

Il eut trois enfants :

1. JACQUES, qui va suivre.
2. FRANÇOISE, mariée, par contrat du 5 Janvier 1590, à Noble Écuyer Julien DE BURY.
3. MARGUERITE, morte sans alliance.

VII. DEGRÉ.

JACQUES du Boberil, fils aîné, héritier principal & Noble de Vincent II, fut Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, comme il se justifie par la qualité qu'il en prend à la Chambre des Comptes, en date du 12 Mai 1610. Il épousa, le 13 Février 1596, Demoiselle Marguerite DE COETLOGON, fille de Noël DE COETLOGON, Écuyer, & de Dame Marie DE GOÜÉBRIANT. De ce mariage il eut quatre enfants :

1. JEAN, qui suit.
2. JACQUES, qui commence la branche de Cherville rapportée plus loin.
3. RENÉ, Capucin à Rennes.
4. GUYONNE, Dame Religieuse Ursuline à Carhaix.

VIII. DEGRÉ.

JEAN du Boberil, IIIe du nom, Seigneur du Boberil & du Molant, rendit aveu au Roi pour ladite terre & seigneurie du Boberil, le 19 Novembre 1620. Il épousa, par contrat du 26 Mai 1609, Demoiselle Hélène DU BOUEXIC, fille de Louis DU BOUEXIC, Écuyer, Seigneur de la Chapelle. Il eut pour enfants :

1. LOUIS du Boberil, qui suit.
2. JEAN, Seigneur de l'Isle, Prieur de Moncontour & de Lassy.
3. FRANÇOIS, Seigneur de Kerannou, Major de Cavalerie, qui épousa Demoiselle DU RUMAIN BÉGAIGNON.
4. JEANNE, Religieuse à Saint-Georges de Rennes.
5. ANNE } Ursulines à Pontivy & à Carhaix.
6. GUYONNE }

IX. DEGRÉ.

LOUIS du Boberil, Chevalier, Seigneur du Boberil & du Molant, rendit aveu au domaine du Roi en la Sénéchaussée de Rennes le 6 Mai 1667. Il obtint, le 18 Septembre 1673, en la Chambre royale, un arrêt de maintenue de haute, moyenne & basse justice pour la seigneurie du Boberil & un autre reconnaissant ses titres & qualités maintenus à la Réformation, en date du 22 Octobre 1668 (*b*).

(*a*) Lettres d'érection de 1578, signées par le Roi. Orig. sur parchemin. (*Voir à la fin de cette notice.*)

(*b*) Arrêt de la Chambre royale du 22 Octobre 1668.

Il épousa, par contrat du 25 Janvier 1650, Demoiselle Marie DE KERBOUDEL, fille de Jean DE KERBOUDEL, Seigneur de la Courpéan, & de Dame Anne LE CARADEUC.

Il eut trois enfants :

1. RENÉ, qui suit.
2. ANNE, mariée à Noble Julien ROBINEAU, Écuyer, Seigneur du Plessis.
3. RENÉE-LOUISE, morte sans alliance.

X. DEGRÉ.

RENÉ du Boberil, Chevalier, Seigneur du Boberil & du Molant, héritier principal & Noble, partagea noblement ses puînées, comme il se voit par acte du 9 Mai 1699. Il fut Cornette de cavalerie, comme le prouve un brevet du 3 Juillet 1667 dans lequel le Roi le qualifie du titre de Comte, & devint ensuite Commandant de la Noblesse de l'Évêché de Rennes (*a*). Il fit enregistrer ses armes à l'*Armorial général de France* (b), & rendit aveu au Roi pour les terres du Boberil & du Molant le 27 Février 1706.

Il épousa, par contrat du 3 Octobre 1687, Demoiselle Julienne HÉVIN, issue d'une maison Noble d'Irlande. Il eut trois enfants :

1. RENÉ-MARIE, qui suit.
2. MARIE-RENÉE, mariée à Luc-François DU BOUEXIC.
3. JACQUEMINE-RENÉE, mariée, par contrat du 19 Avril 1725, à François-Joseph DE LA HAYE DU CARTIER.

XI. DEGRÉ.

RENÉ-MARIE, qualifié Comte du Boberil, né le 19 Septembre 1705, partagea ses sœurs par acte du 25 Juillet 1731 ; il fut Conseiller au grand corps du Parlement de Bretagne le 9 Décembre 1726. Il épousa, par contrat du 10 Décembre 1726, Demoiselle PINOT DE LA GAUDINAIS, fille d'Olivier-René PINOT DE LA GAUDINAIS, Seigneur du Hautbois. Il eut pour enfants :

1. RENÉ-HENRI, qui suit.
2. LUC-RENÉ, Lieutenant au régiment de Picardie, marié à Demoiselle DE LA HAYE DU CARTIER.
3. ANNE-JACQUES-RENÉ, Lieutenant au régiment de Picardie, tué à la bataille de Raucoux.
4. OLIVE-ÉMILIE, mariée à Joseph DE LISLE.
5. CHARLOTTE, Dame Religieuse à Lesneven.

XII. DEGRÉ.

RENÉ-HENRI, Comte du Boberil (*c*), Chevalier, héritier principal & Noble, fut inscrit sur la liste des Nobles de l'évêché de Rennes convoqués pour l'Assemblée des États en 1734 (*d*). Reçu Surnuméraire dans la compagnie des deux cents chevau-légers le 7 Mai 1744, il y fit toutes les campagnes, reçut un coup de feu & eut un cheval tué sous lui à Fontenoy. Il fut nommé Capitaine de dragons le 25 Juin 1746 & fit la guerre jusqu'en 1763. Le Maréchal d'Estrées & le Duc de Chevreuse,

(*a*) Brevet & lettres de commandement du 11 Mai 1690 & 15 Avril 1696.

(*b*) Certificat du Sieur d'Hozier, du 19 Février 1698. Original sur parchemin.

(*c*) Qualifié ainsi dans l'acte de cérémonie de baptême de son fils aîné du 11 Janvier 1773. Extrait délivré en forme. — Il figure avec le même titre sur la liste des Nobles convoqués pour l'Assemblée des États de Bretagne, à Rennes, en 1746.

(*d*) Inscription délivrée le 29 Novembre 1784.

pour marquer leur satisfaction audit Sieur du Boberil d'avoir, avec un détachement composé de cent dragons, & quatre compagnies de grenadiers qu'il commandait, fait capituler Raytlein, pris vingt-deux pièces de canon & six cents soldats Hessois sous le camp de Monseigneur le Duc de Cumberland, demandèrent pour lui la croix de Saint-Louis qu'il reçut en Juillet 1762 (*a*). Il épousa en premières noces, par contrat du 12 Janvier 1760, Demoiselle LEVACHER DE LA CHAISE, fille de Messire Alexis LEVACHER, Seigneur de la Chaise, & de Dame Victoire DE BERZIAU ; & en secondes noces, en 1780, Demoiselle DE CHAMPFLEURY. Il eut du premier lit :

1. RENÉ-JOSEPH-VICTOIRE, qui suit.
2. VICTOIRE-LOUISE-OLIVE, mariée au Comte DE KERGU, Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem.

XIII. DEGRÉ.

RENÉ-JOSEPH-VICTOIRE, Comte du Boberil, né le 8 Juillet 1761, fils aîné, héritier principal & Noble, entra comme Cadet Gentilhomme dans le régiment de Dragons de la Reine le 4 Avril 1778 (*b*) & fut promu au grade de Lieutenant le 12 Juillet 1779 (*c*). Il émigra en Angleterre en 1791, puis revint en France, passa le Rhin, fit une partie de la mémorable campagne des Princes (*d*), combattit vaillamment à la défense de Maëstricht (*e*), ainsi qu'à Bersthein & fut proscrit jusqu'en 1800. Il épousa d'abord, par contrat du 2 Octobre 1786, Demoiselle Marie-Renée-Perrine DE JUIGNÉ ; & en deuxièmes noces, par contrat du 31 Décembre 1789, Demoiselle Adrienne-Charlotte-Gertrude-Caroline AVELINE DE NARCÉ. De son premier mariage il eut RENÉ-MARIE-FORTUNÉ, qui suit, & du second, RENÉ-ADRIEN-THÉODORE, chef de la branche cadette.

XIV. DEGRÉ.

RENÉ-MARIE-FORTUNÉ, Comte du Boberil, né au château de Beauchêne le 16 Août 1787 (*f*), eut de ses père & mère les terres situées en Anjou & dans le Maine. Il épousa, par contrat du 3 Juillet 1810, Demoiselle Julie DE CARADEUC DE LA CHALOTAIS, fille du Marquis DE CARADEUC. Il eut six enfants :

1. RENÉ-FORTUNÉ-ANNE, qui suit.
2. ADÈLE, mariée à Louis DE TRÉDERN, Capitaine d'infanterie.
3. SOPHIE, mariée au Vicomte AVELINE DE NARCÉ.
4. VICTORINE, mariée à Henri DE TRÉDERN, Officier d'infanterie.
5. CÉLESTE } mortes sans alliances.
6. LOUISE }

XV. DEGRÉ.

RENÉ-FORTUNÉ-ANNE, Comte du Boberil, né le 14 Mai 1816, hérita de la terre & château de Beauchêne en Anjou. Il épousa, par contrat du 28 Mai 1846, Demoiselle Marie LE PELLETIER DES TOURNELLES. De ce mariage sont issus :

1. RENÉ-MARIE-FÉLIX, né à Beauchêne le 15 Mars 1847.
2. CÉLESTE-MARIE, née le 22 Mars 1848.

(*a*) Lettres signées par le Roi, en date du 8 Mai 1762.
(*b*) Lettres signées par le Roi, du 4 Avril 1778.
(*c*) Brevet original.
(*d*) Certificat du Duc de Broglie, du 30 Septembre 1794.
(*e*) Certificat des notables de Maëstricht, du 8 Avril 1793.
(*f*) Extrait baptistaire légalisé. Son père y est qualifié « Marquis du Boberil, Chevalier, Seigneur du Molant, du Boberil & autres lieux ».

SECONDE BRANCHE.

XIV. DEGRÉ.

René-Adrien-Théodore du Boberil du Molant, fils cadet de René-Joseph-Victoire, Comte du Boberil, né le 23 Février 1791, émigra en Angleterre avec ſes parents & rentra en France en 1800. Il entra dans la compagnie des gendarmes de la garde du Roi en 1814 (*a*), accompagna les Princes juſqu'aux frontières en 1815, ſervit en Anjou en qualité d'Aide de camp du Général d'Andigné, fut nommé Capitaine au 1[er] régiment de chaſſeurs à cheval (*b*) & nommé Chevalier de la Légion d'honneur en 1821 (*c*). Il épouſa, par contrat du 13 Juin 1819, Demoiſelle Madeleine-Hortenſe de Joybert, fille du Chevalier de Joybert, Colonel d'infanterie, Bourgeois de Hollande & Chevalier de Saint-Louis, & de Dame de Narcé. Il eut de ce mariage deux enfants :

1. Olivier-Jean, qui ſuit.
2. Marie-Agathe-Adrienne, mariée au Comte du Hamel, par contrat du 5 Septembre 1844.

XV. DEGRÉ.

Olivier-Jean du Boberil du Molant, né le 31 Mars 1824, eut dans ſon partage la terre du Boberil & celle du Molant, comme il ſe voit par acte en date du 21 Avril 1851. Il épouſa, par contrat du 24 Novembre 1857, Demoiſelle Noémi de Colbert Castle-Hill, fille de Louis-Roger, Baron de Colbert Castle-Hill, dont la famille eſt originaire d'Écoſſe, & de Dame Olympe de Sandelin. Il eut de ce mariage trois enfants :

1. René-Marie-Roger, né le 4 Septembre 1858.
2. Marie-Théodore-Henri, né le 12 Mai 1861.
3. Yvonne-Marie-Madeleine, née le 28 Septembre 1865.

BRANCHE DE CHERVILLE.

[ÉTEINTE.]

VIII. DEGRÉ.

Jacques du Boberil, épouſa, par contrat du 8 Juillet 1629, Demoiſelle Briande de Lotodé, Dame douairière de l'Épinay, de la maiſon de Cherville. Il eut de cette alliance François du Boberil, qui ſuit.

IX. DEGRÉ.

François du Boberil, épouſa Demoiſelle de la Haye Fitz. . . . dont il eut René-François, qui ſuit.

X. DEGRÉ.

René-François, Seigneur de Cherville, épouſa Demoiſelle de Botherel. Il eut pour fils René-François-Joseph du Boberil, qui ſuit :

(*a*) Brevet original.
(*b*) (*c*) Original.

XI. DEGRÉ.

René-François-Joseph du Boberil, époufa Demoifelle de la Villéon. Il eut trois enfants :

1. René-François-Joseph, qui fuit.
2. François-Jacques, Page de Monfeigneur le Prince de Conti.
3. N. . . du Boberil, reçue à Saint-Cyr en 1760, après avoir fourni toutes fes preuves de nobleffe.

XII. DEGRÉ.

René-François-Joseph, Vicomte du Boberil, Seigneur de Cherville, fut Procureur général & Syndic aux États de Bretagne. Le 21 Janvier 1788, il eut l'honneur d'être préfenté au Roi, de monter dans les carroffes de Sa Majefté & de le fuivre à la chaffe (*a*). Il époufa en premières noces Demoifelle de Champfleury, & en fecondes noces, Demoifelle Victoire de la Chevière. Il mourut fans poftérité.

(*a*) Titres & pièces fournies à M. Chérin, généalogifte des Ordres du Roi.



ÉRECTION DE LA TERRE DU BOBRIL EN CHATELLENIE

Par Henri III en faveur de Vincent, Sieur Du Bobril, du Margat, &c.

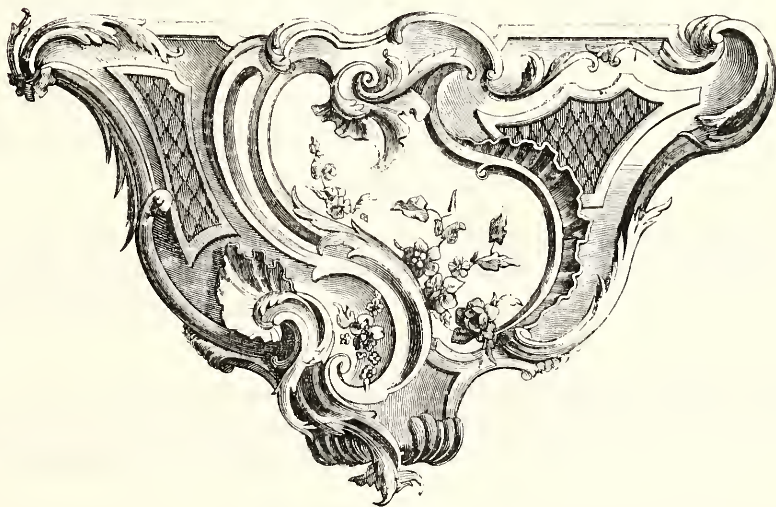
Du 4 Mai 1578.

HENRY, par la grace de Dieu Roy de France & de Pologne. A touspréfens & à venir, Salut.... Sçavoir faifons que nous, confiderans les bons & agréables fervices que noftre amé & féal Vincent du Bobril, Sieur dudit lieu, du Margat, la Marchefraie en partie & du bourg & paroiffe de l'Hermitage, aiant biens, terres & droit de juridictions tant ès paroiffes de Mordelles, le Reu que Sintré en noz pays & duché de Bretaigne, a cy-devant, & fes prédéceffeurs, faitz tant à nous, depuis noftre advenement à la couronne, qu'à noz predeceffeurs Roys & Ducs dudit pays de Bretaigne depuis fept ou huit vingtz ans en ça, au faict des guerres, & defirans acroiftre & augmenter fon nom ainfi que fefdits fervices & les vertuz qui font en luy le meritent, & après qu'il nous a faict entendre qu'à tiltre fucceffif il eft Seigneur dudit lieu du Bobril, tenu & mouvant de nous à caufe de noftre Court & juridiction de Rennes, où il a tout droit de haulte, moienne & baffe juftice, fur fes vaffaux & fubjectz, exercée par ung Senefchal, Alloué & Lieutenant, Procureur & Grefier, fes Oficiers, & le grand defir & afectionqu'il a pourla decoration de ladite feigneurie, de la faire ériger en chaftellenie. Pour ces caufes & autres bonnes & raifonnables confiderations à ce nous mouvans, avons de noftre grâce fpécial, plaine puiffance & auctorité royal la dicte feigneurie du Bobril créé, érigée & eflevée, créons, érigeons & eflevons en dignité, nom, tiltre & prééminences de chaftellenie pour en joyr dorefnavant audit tiltre par ledit Sieur du Bobril, fes fucceffeurs & aians caufe, plainement & paifiblement, enfemble de tous les droitz, prerogatives & preéminances y apartenans & qui en dependent, voulant que luy & fes fucceffeurs foient honnorez, ditz, nommez, tenuz, guifez & reputez Chaftellains dudit nom du Bobril & joyr de pareilz droitz & auctoritez, prerogatives, preéminances & privileges, tant en fait de guerre, affemblées de nobles, qu'autrement, comme joiffent & ont acouftumé de joyr & ufer les autres Chaftelains de noftred. pays & duché de Bretaigne, auffi que touz les ditz vaffaux & autres gens de quelque auctorité ou condition qu'ilz foient, tenans noblement ou roturierement de lad. chaftellenie, quand ilz feront dorefnavant leurs hommages & bailleront leurs adveuz, denombrements & declarations aud. Sieur du Bobril, ou à fes dits fucceffeurs, les facent & baillent audit nom de Chaftelain, & femblablement en tous les autres actes & recognoiffances les reputent & apellent Chaftelainsde ladite chaftellenie du Bobril; laquelle chaftellenie led. Sieur du Bobril & fes fucceffeurs tiendront nuement de nous à un feul hommage à caufe de noftre dicte Conté & juridiction de Rennes, aux charges dues & acouftumées, fans aucune mutation ne accroiffement de charges, voulans que pour l'exercice & juridiction de ladicte chaftellenie ledit Sieur du Bobril, & fefdits fucceffeurs, puiffent

ordonner, mettre, eſtablir & inſtituer ung Seneſchal, Alloué, Lieutenant, Procureur, Grefier, Sergens & autres miniſtres de juſtice requis & néceſſaires pour congnoiſtre en premiere inſtance de toutes & chacunes les cauſes & matieres poſſeſſoires, perſonnelles, réelles, criminelles, mixtes & autres quelzconques de lad. chaſtellenie du Bobril, ſans que noz Juges royaulx y puiſſent pretendre prevention ſinon des cas royaulx; les apellations deſquelz Oficiers reſſortiront directement où ilz avoint acouſtumé de tout temps & antienneté. Et outre, avons permis & permettons audit Sr du Bobril qu'il puiſſe & luy ſoit loiſible faire conſtruire, baſtir & édifier de nouveau, en tel lieu de ſadite chaſtellenie que bon luy ſemblera, une juſtice patibulaire à trois pilletz, pour & au lieu de celle qui eſtoit antiennement eſlevée à deux pilletz; laquelle par ſucceſſion de temps ſeroit tombée par terre. Si donnons en mandement par ceſtz preſentes à noz amez & féaulx les gens tenans noſtre Court de Parlement & de noz Comptes, Tréſoriers de France & Generaux de nos finances, eſtabliz audit pays & duché de Bretaigne, Séneſchal dudit Rennes ou ſon Lieutenant, & à tous noz autres Juſticiers, Oficiers & chacun d'eulx ſi comme à luy apartiendra, que de noz preſentes décoration, érection & établiſſement de ladite chaſtellenie, & de tout le contenu en ceſdictes preſentes, ilz entretiennent, gardent & obſervent de point en point inviolablement, facent entretenir, garder & obſerver, lire, publier & enregiſtrer chacun en droit ſoy, ainſi qu'il apartiendra & beſoing fera, facent & laiſſent led. Sr du Bobril, ſeſdits ſucceſſeurs & aians cauſe, enſemble ſeſd. vaſſaulx & ſubjectz de ladicte chaſtellenie & à chacun d'eulx reſpectivement joyr & uſer plainement, paiſiblement & perpetuellement, ainſi & par la forme & maniere que deſſus eſt dict, &c. Donné à Paris au mois de May, l'an de grace mil cinq cens ſoixante-dix-huit, & de noſtre règne le quatrieſme.

Signé, HENRY; *& ſur le reply :* Par le Roy, Brulart.

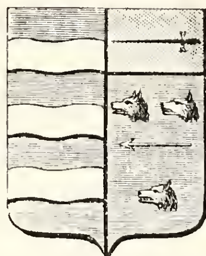
Viſa contentor, Bernard. (Le ſcel manque.)



DE BODARD OU BAUDARD (*a*),

Anciens Seigneurs de Columby-ſur-Thun, de la Bodardière, de Périers, de la Couture, de Montfleury, des Landelles, de Saint-André, de Bonneval, de Mahé, de Graville, de la Grand-Maiſon, de la Jacopière, &c.

EN NORMANDIE ET EN ANJOU.



*Parti : au 1*er *d'Azur à trois Faſces ondées d'Argent,* qui eſt BODARD; *au 2*e*, d'Azur au Dard d'Or, poſé en faſce & accompagné de trois Têtes de Loup arrachées d'Argent ; au Chef d'Or, chargé d'une Épée de Sable poſée en faſce,* qui eſt DE LA JACOPIÈRE. DEVISE : Ce n'eſt rien. Vive le Roi !

La famille BODARD eſt d'origine très-ancienne puiſqu'on trouve cité en l'an 1063, dans deux chartes de Rillé (Rilliaco), dans un don de Geoffroy Papebœuf (*b*), un ROBERT Bodard, & en 1116, ESTIENNE Bodart eſt témoin d'une donation faite à Fontevrault (*c*). Ce n'eſt qu'à partir du ſuivant que la filiation peut être établie d'une manière certaine.

PREMIER DEGRÉ.

JEAN Ier Bodard, Écuyer, fut l'un des compagnons de Bertrand du Gueſclin (*d*). Il vivait de 1311 à 1380. Il eut pour fils :

II. DEGRÉ.

GERVAIS Bodard, Écuyer, Seigneur de la Bodardière, fief noble près Épaigne, rendit, ſuivant Laroque, aveu pour un quart de fief de Chevalier, le 19 Mars 1371. Il eut, entre autres enfants :

III. DEGRÉ.

GUILLAUME Ier Bodard, Ecuyer, Seigneur de la Bodardière, anobli par Lettres données à Pontoiſe le 26 Novembre 1399. De ſon mariage avec Jeanne MUSTEL il eut pluſieurs enfants, entre autres :

(*a*) L'orthographe de ce nom a beaucoup varié. D'Hozier lui-même l'écrit d'une façon différente (voir le Ier Reg. de cet Armorial, p. 55 & 57). Waroquier, La Chenaye-Desbois, Chevillard, rapportent cette même famille ſous les noms différents de Baudard, Bodard, Bodart, Beaudard. Duclos, dans ſon *Dictionnaire général des villes & villages*, a conſervé la véritable orthographe du fief Bodard, qui exiſte près Falaiſe & Épaigne. Deux montres authentiques de 1593 & 1666 adoptent cette dernière façon d'écrire, & même parmi les papiers de famille, le changement de l'*au* en *o* & alternativement ſe trouve ſouvent répété.

(*b*) D. Houſſeau, vol. II, no 666.

(*c*) Cartulaires, t. I, p. 176.

(*d*) Cité au nombre des Écuyers de la compagnie de Bertrand du Gueſclin dans une montre faite à Caen le 1er Août 1371 (Hay du Chaſtelet, *Hiſtoire de Bertrand du Gueſclin*, 1666, p. 363).

IV. DEGRÉ.

Pierre Ier Bodard, Écuyer (*a*), Vicomte de Caen, Seigneur de la Bodardière. Il époufa, par contrat du 16 Janvier 1440, Jeanne de Graveron, Dame de Columby, dont il eut, entre autres enfants :

V. DEGRÉ.

Thomas Bodard, Écuyer, Seigneur de Columby, de Périers & de la Bodardière. Il époufa, par contrat du 19 Novembre 1473, Rauline Noel de Plainville, dont il eut :

1. Guillaume, qui fuit.
2. Jacqueline Bodard, mariée : 1° le 7 Juillet 1501, à Roger de Baillehache, Seigneur d'Efcageul (*b*); 2° à Michel de Harcourt, Seigneur de Montlouis.

VI. DEGRÉ.

Guillaume II Bodard, Écuyer, Seigneur de Columby, époufa en fecondes noces Hélène Mallet. Il mourut en 1526, laiffant, entre autres enfants :

VII. DEGRÉ.

Jean II Bodard, Écuyer, Seigneur de Columby & de la Couture, qui époufa Thomaffe de la Cour, vivante en 1548. Il eut cinq enfants, parmi lefquels :

VIII. DEGRÉ.

Pierre II Bodard, Écuyer, Seigneur de la Bodardière, Columby, &c.; il fit partage en 1583 & époufa Renée Vaillant, qui en était veuve en 1606. Il eut, entre autres enfants :

IX. DEGRÉ.

Jacques Bodard, Écuyer, Seigneur de Columby, &c., Cornette de chevau-légers du Sieur de la Villelongue en 1593. Il vivait encore en 1602. Sa poftérité fe fixa en Anjou (*c*). Il eut, entre autres enfants :

1. Pierre, qui fuit.
2. Isaac Bodard, Sieur de la Grand-Maifon, Maréchal des logis de la compagnie des chevau-légers du Marquis de Genlis en 1666.
3. Guillaume Bodard, qui figure dans une montre faite en 1666 par M. de Chamillart.

X. DEGRÉ.

Pierre III Bodard, Écuyer, Seigneur de la Grand-Maifon, fit une donation en 1641 (*d*). De fon mariage avec Renée des Nos il eut, entre autres enfants :

(*a*) Un procès-verbal de Montfaut de 1463 comprend Pierre Bodard parmi les Nobles de la fergenterie de Bernières.

(*b*) Ve Reg. de cet *Armorial*, p. 55.

(*c*) Le paffage d'une branche de Bodard ou Baudard en Anjou eft conftaté d'abord dans une généalogie dreffée par d'Hozier en 1686 (Arm. no 78, cart. 19, art. no 28) pour la réception à Saint-Cyr d'*Élizabeth Baudard*, née le 8 Août 1674, & enfuite par une lettre de M. du Coudray, Juge au Tribunal d'Argentan, dernier defcendant des Bodard de Graville. La généalogie en queftion, remontant à 1371, eft en poffeffion de la famille.

(*d*) Depuis l'arrivée de cette branche en Anjou, cette famille fut déclarée Noble d'ancienneté & de race, par une ordonnance des Commiffaires députés par le Roi Henri IV fur le fait de la nobleffe, rendue le 8 Juin 1599 (La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Nobleffe*, t. II).

XI. DEGRÉ.

Pierre IV Bodard, Écuyer, Confeiller du Roi, Seigneur de la Grand-Maifon, qui époufa, par contrat du 8 Mai 1671, Noble Jeanne Buron ou Buiron (*a*), dont il eut, entre autres enfants :

XII. DEGRÉ.

Pierre V Bodard, Écuyer, Seigneur de la Grand-Maifon, Confeiller du Roi. Il époufa, par contrat du 1[er] Juillet 1686, Anne Durand, petite-fille de Noble homme Pierre Durand, Receveur général des traites d'Anjou, Maine & Touraine (*b*). De ce mariage vint :

XIII. DEGRÉ.

Charles-Pierre Bodard, Écuyer, Seigneur de la Grand-Maifon & de la Jacopière, Confeiller-Secrétaire du Roi, époufa, par contrat du 24 Septembre 1712, Noble Françoife Portais de Monflon, fille de Noble Marin Portais de la Bellangerie, Seigneur de Monflon, Sénéchal de la Guierche, & de Jeanne Jarnouen de Villartay (*c*). De ce mariage vint :

XIV. DEGRÉ.

Henry-Louis Bodard, Écuyer, Seigneur de la Jacopière, Confeiller du Roi, &c., époufa en premières noces, par contrat du 17 Mai 1755, Jeanne Poisson des Brosses (*d*), & en fecondes noces, le 6 Juin 1757, Marguerite Frémont de la Merveillère, coufine germaine de Geneviève d'Arlus, femme auffi célèbre par fon efprit que par fes nombreux ouvrages, & dont le mari, P. Thiroux d'Arconville, était Préfident au Parlement de Paris (*e*). De ce dernier mariage vint :

XV. DEGRÉ.

Pierre-Henri-Hippolyte Bodard, Écuyer, Seigneur de la Jacopière, Major de Malte, qui émigra pendant la Révolution (*f*). Il époufa Jeanne-Henriette Viret, fille de Jean-Étienne Viret & de Dame Henriette de Champ. De cette union il eut un fils unique, qui fuit.

(*a*) De *Catherine* Buiron, fœur de *Jeanne*, font defcendus les Seigneurs de Mauny, de Boutigny, les de Farcy du Roferay, les Poulain de la Foreftrie & de la Marfaulaye & les Dean de Saint-Martin.

(*b*) Marchegay, *Archives de l'Anjou*, t. I[er], p. 116. Le contrat de mariage eft figné : Catherine Buron, veuve de Noble homme Gillot de Boutigny, tante de l'époux; Gillot de Mauny, Écuyer, Gentilhomme fervant de S. A. R. M[lle] de Montpenfier; Noble homme René Sureau, Garde de la monnaie; Noble homme Ph. de Rouillon, Contrôleur général de la Chambre des comptes de Bretagne; Dame Coufin de la Brideraie; tous coufins germains des époux. Perrine, fœur de Pierre V de la Grand-Maifon, était époufe de Julien Le Preftre, S[r] de la Blonnière.

(*c*) Un aïeul de Jeanne ratifia en 1381 le traité de Guérande. Son aïeul était Grand Sénéchal de Rennes.

(*d*) A fon contrat de mariage figurent aux regiftres de l'état civil de Craon, comme parents de l'époux : Meffire de Farcy du Roferay, le Chevalier de la Guiberdière, Meffire Mathieu, Comte de Scépeaux, Sieur de Boifguignot, de la dernière branche de cette famille rendue illuftre par le Maréchal de la Vieuville & le célèbre général Vendéen. Jeanne des Broffes, Dame de la Jacopière, était nièce de René de la Planche, Comte de Ruillé.

(*e*) Feller, *Dictionnaire hiftorique*. — *Nouvelle Biographie générale*. — Par les d'Arlus, Marguerite de la Jacopière a une origine commune avec les Gervilliers, les Comtes de la Luzerne (dont le Cardinal, Duc de la Luzerne), les de Vibraye, les Barons de Morière, &c.

(*f*) Trois frères, émigrés comme lui, furent victimes de leur dévouement aux Bourbons. L'aîné, membre du Confeil fupérieur de l'armée de M. de Châtillon (Moniteur univ. du 16 Ventôfe an IV) fut attaché à la perfonne du Comte d'Artois & tué à l'armée royale fous le général d'Andigné, le 25 Mars 1796; deux autres frères fervaient dans l'armée de Condé, l'un aux huffards de Rohan, mort fous les drapeaux le 10 Juin 1796; l'autre, nommé Chevalier de Saint-Louis, mort avec le grade de Capitaine, le 7 Janvier 1839.

XVI. DEGRÉ.

Diego-Jérome de Bodard de la Jacopière, repréſentant actuel de la famille, Officier ſupérieur, ancien Capitaine de la garde royale, Chevalier de la Légion d'honneur, a épouſé en 1822 Roſalie Letort de l'Hommeau. Il eut de ce mariage huit enfants, qui ſuivent.

XVII. DEGRÉ.

Pierre-Henri de Bodard de la Jacopière, né le 8 Août 1825, a épouſé, le 24 Août 1853, Clémentine-Marie Le Segretain, dont trois enfants :

1. Henri-Pierre, né le 22 Juin 1854.
2. Ludovic, né le 22 Avril 1855.
3. Frédéric, né le 16 Septembre 1858.

Charles-Marie de Bodard de la Jacopière, né le 16 Janvier 1828, marié, le 17 Février 1854, à Victoire Collet de la Chouannière, dont cinq enfants :

1. Charles-Marie, né le 18 Novembre 1854.
2. Eugène, né le 30 Décembre 1855.
3. Joseph, né le 21 Mai 1857.
4. Marie-Thérèse, née le 7 Août 1860.
5. Louise, née le 16 Septembre 1863.

Léopold-Jean-François de Bodard de la Jacopière, né le 29 Janvier 1830, marié, le 27 Octobre 1856, à Jeanne de Belot, dont deux enfants :

1. Louis-Diego, né le 21 Janvier 1858.
2. Marie-Jeanne, née le 4 Octobre 1861.

Gustave-Marie-Arthur de Bodard de la Jacopière, né le 13 Décembre 1833, marié, le 17 Février 1857, à Marie-Adeline du Rousseau de Ferrière, fille de Charles-Maurille du Rousseau de Ferrière & de Céleſtine de Lambertye, petite-fille d'Alain Thibault, Marquis de Lambertye, Lieutenant-Colonel & ancien page de S. A. R. Monſeigneur d'Orléans. De cette union ſont iſſus :

1. Maurice-Jules-Marie-Arthur, né le 30 Juin 1858.
2. Rosalie-Marie-Édith, née le 18 Octobre 1860.
3. Marie-Yvonne, né le 22 Octobre 1867.

Louis-Joseph-Anatole de Bodard de la Jacopière, né le 12 Mars 1835, marié, le 8 Juillet 1862, à Marie Barré de Saint-Venant, fille de Adhémar de Saint-Venant, Ingénieur en chef, Membre de l'Inſtitut, & de Dame Rohault de Fleury. De ce mariage eſt iſſu : Louis-René, né le 7 Septembre 1863.

Élise-Rosalie de Bodard de la Jacopière, née le 23 Novembre 1823.

Marie-Valentine de Bodard de la Jacopière, née le 18 Juin 1832.

Aurélie-Caroline de Bodard de la Jacopière, née le 9 Juillet 1840, & mariée, le 15 Janvier 1861, à M. Arthur Jochaud du Plessis. De ce mariage eſt iſſu : Georges-Marie, né le 20 Janvier 1862.

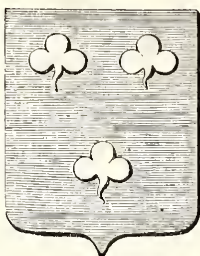
Alliances. Outre les alliances déjà mentionnées, cette famille s'eſt unie aux : d'Amphernet, d'Hautecloque, de Vé, de Scépeaux, de Farcy, Le Prestre de la Blonnière ou Vauban, de Lantivy, de Morant, de Beauharnais, de Fleury, &c.



DU BOIS DE TERTU,

Anciens Seigneurs du Mottey, ou de Boiſmotté, de Teſſé, Geneſlay & la Chapelle-Moche, &c.

MAINE ET NORMANDIE.



D'Azur à trois Trèfles d'Argent, deux & un. TENANT : *un Lion léopardé, la tête tournée vers l'écu, ſoutenant de la patte dextre une Bannière aux armes* DE JUPILLES, *qui ſont :* Parti émanché d'Hermines & de Gueules. CIMIER : *Un Cygne eſſorant & portant ſur ſon aile la deviſe :* Utinam.

PREMIER DEGRÉ.

GUILLAUME du Bois, Ier du nom, Seigneur des Yveteaux, fit ſes preuves d'ancienne nobleſſe devant Raymond de Montfaut, en 1463. Il eut pour fils : RÉNÉ, qui ſuit.

II. DEGRÉ.

RENÉ du Bois, Ier du nom, Écuyer, Seigneur du Mottey, habitait Saint-Georges-d'Aſnebecq, ſergenterie du Houlme, élection de Falaiſe. Il obtint, le 28 juillet 1532, arrêt contradictoire de la Cour des Aides contre les paroiſſiens dudit Saint-Georges & le Procureur général. De ſon mariage avec Demoiſelle Ambroiſe DE LA JOYÈRE, il eut :

III. DEGRÉ.

MICHEL du Bois, Écuyer, Seigneur du Mottey, marié en 1530 ou 1532 à Michelle DES LOGES. Il mourut avant le 11 Mai 1575, laiſſant quatre fils qui formèrent diverſes branches (*a*).

1. THOMAS, marié en 1574 à Marguerite DE SOUVRAY.
2. RÉNÉ, qui ſuit.
3. LÉONARD, marié en 1592 à Marguerite DE BIARS.
4. JACQUES, marié en 1577 à Françoiſe DE BERNIÈRES DE VILLIERS.

IV. DEGRÉ.

RENÉ II du Bois, Écuyer, Seigneur du Mottey, épouſa en 1577 Iſabeau DES CHAPELLES, & mourut avant le 24 Avril 1598. Il avait deux fils & une fille :

1. GUILLAUME, qui ſuit.
2. JACQUES, Seigneur des Barres.
3. GUILLELMINE.

(*a*) Pour plus de détails voir : Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleſſe de France*, 1859.

V. DEGRÉ.

Guillaume II du Bois, Seigneur du Mottey, Gendarme de la compagnie de cent hommes d'armes du Maréchal de Boifdauphin, époufa en 1610 Cécile de Chennevières, & mourut avant le 26 Juin 1650, laiffant deux fils :

1. Gaspard, qui fuit.
2. Jacques, Prêtre, Chanoine prébendé, Grand Vicaire & Archidiacre de Paffais, en l'Églife du Mans.

VI. DEGRÉ.

Gaspard du Bois, Seigneur du Mottey, Capitaine Lieutenant de la compagnie royale de Gandelu, l'un des Gentilshommes de Henri de Lorraine, Duc de Guife, Lieutenant pour le Roi des Comté, ville & château de Dreux, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, fut maintenu en fa nobleffe par M. de Marle, Intendant de la généralité d'Alençon, le 12 Mai 1666. Il époufa Marie de Merlin de Thessonville, dont il eut :

1. Jacques, qui fuit.
2. Gaspard, né en 1658.
3. Gabriel, né en 1661, Prêtre, Curé de la Chapelle-Moche, Doyen de Paffais.
4. Charles, né en 1662, Prêtre, Curé de Montenay.
5. Jacques, né en 1664, Prêtre, Prieur de Ronfeugeray.
6. Julien-Claude, Lieutenant dans la compagnie de fon frère aîné, & mort au fervice du Roi avant le 24 Janvier 1695.

VII. DEGRÉ.

Jacques du Bois, I[er] du nom, Seigneur du Mottey, né vers 1655, Capitaine d'une compagnie de milice de la généralité de Tours, époufa en 1689 Anne le Maire de Courtemanche (*a*). C'eft ce même Jacques du Bois, Écuyer, Seigneur de Boifmotté, dont les armes ont été enregiftrées par d'Hozier à l'*Armorial général* (Alençon, page 246). Il eut deux fils :

1. Jacques, qui fuit.
2. Charles, vivant le 12 Septembre 1728.

VIII. DEGRÉ.

Jacques II du Bois, Seigneur du Mottey ou de Boifmotté, né en 1690, époufa en 1728, Marie-Anne de Lonlay de Vilpail. Ils étaient morts tous deux avant le 16 Janvier 1753, laiffant un fils, qui fuit.

IX. DEGRÉ.

Jacques-Charles du Bois, défigné quelquefois fous le nom de Jacques-Claude, Sieur du Boifmotté, époufa, le 16 Janvier 1753, Marie-Catherine-Louife-Françoife de la Haye du Tertre. Il acquit en 1778 les terres & feigneuries de Teffé, Geneslay & la Chapelle-Moche, au Maine, dont fon fils aîné porta le nom. Il mourut en 1804, ayant eu fix enfants :

(*a*) La filiation des fept premiers degrés a été dreffée fur les titres confervés à la Bibliothèque Impériale (doffier du Bois-Motté).

1. Jacques-Charles-François, qui fuit.
2. Louis-Jacques-François, dit le Chevalier de Boifmotté, Officier de dragons en 1789. Il fit les campagnes des Princes pendant l'émigration, entra comme Major aux gardes de l'Empereur d'Autriche, & mourut en Hongrie en 1819.
3. Gabriel-Gaspard du Boifmotté, Prêtre, mort en Angleterre en 1818.
4. Marguerite-Élisabeth-Geneviève du Boifmotté, Religieufe aux Bénédictines d'Alençon, morte en 1821.
5. Marie-Anne-Pétronille du Boifmotté, mariée à Antoine-Jofeph de Thiboust, Sieur des Ventes, morte en 1809.
6. Aimée du Boifmotté.

X. DEGRÉ.

Jacques-Charles-François du Bois de Teffé, Seigneur de Teffé, Geneslay & la Chapelle-Moche, époufa, le 3 Mai 1781 (*a*), Marie-Anne-Monique-Françoife-Victoire de Tiremois de Tertu, fille d'Emmanuel-Marie-Chriftophe-Louis de Tiremois, Comte & Seigneur de Tertu, dont un fils, qui fuit. Il mourut en 1807.

XI. DEGRÉ.

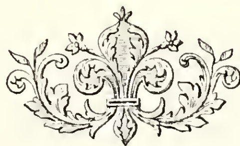
Emmanuel-Marie-Jacques-Célestin du Bois de Teffé prit, à la mort de fon aïeul maternel, le nom de Tertu. Il époufa en 1807 Marie-Antoinette de Jupilles, héritière de cette ancienne famille qui remonte aux croifades, fille d'Alexandre-Bon de Jupilles, Seigneur & Vicomte de Jupilles, & d'Andrinette-Félicité de la Porte de Ryantz. Il eut de ce mariage un fils, qui fuit, & une fille pofthume, morte en bas âge, & décéda en 1809.

XII. DEGRÉ.

Alexandre-André-Albert du Bois de Tertu, chef actuel de fa branche, né en 1807, marié en 1832 à Jeanne-Élifabeth de Marescot, fille de Louis-Stanislas-Xavier-Jean de Marescot & de Henriette-Auguftine de Bonvoust, a deux enfants :

1. Hyacinthe-Jacques-Christian-Céleste-Albert du Bois de Tertu, né le 30 Avril 1837, marié, par contrat du 15 Février 1868, à Guiflaine-Augustine-Marie de Favières, fille de Marie-Guillaume-Raoul de Favières & de Marie-Guiflaine-Louife-Agathe Marescailles de Courcelles.
2. Marie-Jacqueline-Louise-Berthe-Élia du Bois de Tertu, née le 10 Juin 1835, mariée en 1862 à Erneft-Louis-Marie de Maussion, Colonel du 7[e] régiment d'infanterie, aujourd'hui Général de brigade.

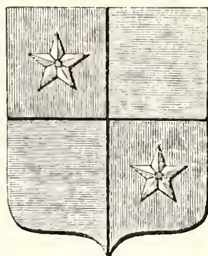
(*a*) Expédition en parchemin.



DE BOISGELIN,

ANCIENS PAIRS DE FRANCE.

EN BRETAGNE.



Écartelé, aux 1e & 4e de Gueules, à la Molette d'Éperon d'Argent à cinq rais; aux 2e & 3e d'Azur plein. L'Écu environné du manteau de Pair & timbré de la couronne de Marquis. SUPPORTS : *Deux Lions.* DEVISE : In virtute vis.

On trouve, dans le IIIe volume de l'*Hiſtoire généalogique & héraldique des Pairs de France* par M. de Courcelles, la généalogie de la Maiſon de Boiſgelin, dont une ſeule branche avait fourni ſes titres à d'Hozier. Nous donnons ici, en comptant les degrés d'après M. de Courcelles, la ſuite des deux branches qui ſubſiſtent encore aujourd'hui.

BRANCHE DES ANCIENS SEIGNEURS DE KERDU.

XXI. DEGRÉ.

GILLES-DOMINIQUE-JEAN-MARIE de Boiſgelin, Vicomte de Kerdu, Maréchal de camp, Chevalier de St-Louis, épouſa à Paris (Paroiſſe St-Sulpice), le 10 Octobre 1774, Marguerite-Henriette-Adélaïde DE LAURENT-PEYROLLES, Marquiſe de Saint-Martin de Pallières (*a*), fille de Pierre & de Marie-Marguerite DE LAURENS-BRUËE. De ce mariage :

1. JEAN DE DIEU-RAYMOND-RAOUL, Major d'infanterie, mort ſans alliance.
2. MARIE-BRUNO-JACQUES-DÉODAT, mort en bas âge.
3. ARMAND-NATAL, dont l'article ſuit.
4. JOSEPH-LOUIS, Chevalier de Malte, Officier de marine, mort ſans alliance.
5. ÉMILE, mort en bas âge.
6. POLYXÈNE-JOSÉPHINE, mariée en 1798 avec Honoré-Pierre-Joſeph-Léon DE CORIOLIS, fils d'Édouard-Laurent & de Marie-Anne TRUPHÈME.
7. AMÉLIE-MARIE-ANTOINETTE, mariée avec Félix-Iſidore D'ESTIENNE CHAUSSEGROS, Marquis de Lioux.

XXII. DEGRÉ.

ARMAND-NATAL, Marquis de Boiſgelin, né à Saint-Brieuc le 16 Décembre 1780, devint chef de nom & d'armes de la famille en 1832, par la mort de ſon couſin ARMAND de Boiſgelin-Kerſa, dernier rejeton de la branche de la Garenne. Il fut

(*a*) Terre érigée en marquiſat par lettres patentes du mois de Janvier 1671, vérifiées au Parlement d'Aix le 14 Mars de la même année, en faveur de Pierre de Laurens, cinquième aïeul de Madame de Boiſgelin, & de ſa poſtérité, mâles & filles.

Maire de Saint-Martin de Pallières pendant 25 ans & mourut à Aix le 29 Juin 1853. Il avait époufé à Aix, le 21 Novembre 1808, Charlotte-Eugénie-Antoinette-Émilie-Céfarie DE MAZENOD, fille de Charles-Antoine, Préfident en la Cour des Comptes, aides & finances de Provence, & de Marie-Rofe JOANNIS. De ce mariage font iffus :

1. CHARLES-LOUIS-ARMAND, attaché à l'Ambaffade de France à Vienne, puis religieux de la Compagnie de Jéfus, mort à Avignon le 24 Mars 1842.
2. CHARLES-EUGÈNE-JOSEPH, dont l'article fuit.
3. NATHALIE-CHARLOTTE-JOSÉPHINE-ÉLISABETH, morte à Aix le 24 Novembre 1829.
4. MARIE-CAROLINE-HENRIETTE, morte à Paris le 25 Juin 1825.
5. MARIE-CHARLOTTE-CÉSARIE, née à Aix le 11 Septembre 1818, mariée à Paris en 1845 avec Charles-Alexandre-Roger-Adélaïde-Angélique-Gabriel, Marquis DE DAMAS, fils de Jofeph-Elifabeth-Roger, Comte DE DAMAS D'ANTIGNY, & de Louife-Pauline DE CHASTELLUX.

XXIII. DEGRÉ.

CHARLES-EUGÈNE-JOSEPH, Marquis de Boifgelin, né à Aix le 10 Décembre 1821, Commandeur de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand, Licencié en droit, Maire de Saint-Martin de Pallières ; marié à Marfeille, le 24 Novembre 1847, à Marie-Virginie-Charlotte-Angélique SALLONY, fille de Jean François & de Charlotte-Claire VITALIS. De ce mariage :

1. JOSEPH-PIERRE-PAUL-CHARLES, né à Aix le 27 Juin 1850.
2. MARIE-JOSEPH-GRÉGOIRE-CHARLES, né à Aix le 9 Mai 1857.
3. JOSEPH-CHARLES-ÉDOUARD-AUGUSTIN, né à Aix le 19 Août 1858.
4. MARIE-JOSÉPHINE-CAROLINE-ROSE, née à Aix le 17 Mai 1849.
5. VIRGINIE-LOUISE-CHARLOTTE-NATHALIE, née au château de Saint-Martin de Pallières (Var) le 24 Août 1851.
6. MARIE-CHARLOTTE-CÉSARIE-NATALIE, née à Aix le 5 Septembre 1853.
7. MARIE MARIE-MADÈLEINE CHARLOTTE-NOÉMIE, née à Aix le 18 Décembre 1862.



BRANCHE DES ANCIENS SEIGNEURS DE BOISGELIN.[a]

XX. DEGRÉ.

CHARLES-EUGÈNE, Comte de Boifgelin, Vicomte de Plehedel, né le 2 Août 1726, Capitaine de vaiffeau, Chevalier de Saint-Louis, époufa en premières noces, N. FLEURIOT DE LANGLE, dont il n'eut pas d'enfants; & en fecondes noces, Sainte DE BOISGELIN, fœur du Cardinal de Boifgelin, mort Archevêque de Tours le 22 Août 1804, fille de Renaud-Gabriel, Marquis DE CUCÉ, & de Jeanne-Marie DU ROSCOET. De cette union font iffus :

1. BRUNO-GABRIEL-PAUL, Marquis de Boifgelin, Pair de France, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, mort en Mai 1827. Il avait époufé en 1788 Cécile-Marie-Charlotte-Gabrielle DE HARCOURT, fille de Anne-François, Duc DE BEUVRON, & de Marie-Catherine DE ROUILLÉ. De cette union :
   CÉCILE, morte en 1837, mariée : 1° à Gabriel-Raymond, Comte DE BÉRENGER; 2° à Louis-Jofeph-Alexis, Comte DE NOAILLES, fils de Louis-Marie

(a) La généalogie de cette branche figure au IIe Reg. de cet Armorial, p. 243-249. Elle s'arrête au VIIe degré, correfpondant au XXe de M. de Courcelles.

& de Anne-Jean-Baptifte-Pauline-Adrienne-Louife-Catherine-Dominique DE NOAILLES.
2. ALEXANDRE-JOSEPH-GABRIEL, dont l'article fuit.
3. GABRIELLE-CHARLOTTE-MARIE-EUGÉNIE, Chanoineffe de Remiremont, puis mariée, le 13 Septembre 1781, avec Antoine-François DE GRAMONT D'ASTER, fils d'Antoine-Adrien-Charles & de Marie-Louife-Sophie DE FAOUCQ DE GARNETOT, morte religieufe aux Dames du Sacré-Cœur.
4. CORNÉLIE-VITALINE-ZOÉ, née en 1768, morte au château d'Argoulais le 29 Juillet 1852, Chanoineffe de Remiremont, puis mariée avec Jean-Baptifte-Marie, Marquis DE CHABANNES DU VERGER, fils de Claude-François & de Marie-Henriette DE FOURVIÈRE DE QUINCY.

XXI. DEGRÉ.

ALEXANDRE-JOSEPH-GABRIEL, Marquis de Boifgelin, né le 15 Avril 1770, Pair de France à la mort de fon frère BRUNO-GABRIEL-PAUL; Chevalier de Malte & de Saint-Louis, Commandeur de la Légion d'honneur, Maréchal de camp, mourut en 1831. Il avait époufé, en Octobre 1800, Anne-Charlotte-Victorine D'HARCOURT, fille de Charles-Louis-Hector, Marquis D'HARCOURT & de Anne-Catherine D'HARCOURT. De ce mariage :
1. ÉDOUARD-RAYMOND-MARIE, qui fuit.
2. MARIE-CHARLOTTE, mariée en 1825 au Comte de DREUX-BREZÉ.

XXII. DEGRÉ.

ÉDOUARD-RAYMOND-MARIE, Marquis de Boifgelin, Pair de France, Chevalier de la légion d'honneur, naquit le 15 Octobre 1801 & mourut à Saint-Fargeau le 2 Janvier 1866. Il avait époufé, le 17 Mars 1827, Marguerite-Marie-Louife-Adelaïde-Omer LE PELLETIER DE MORFONTAINE, fille de Louis-François-Léon & de Suzanne-Louife LE PELLETIER DE SAINT-FARGEAU. De ce mariage :
1. BRUNO-LOUIS-MARIE-VICTOR, dont l'article fuit.
2. ALEXANDRE-MARIE, Comte de Boifgelin, né à Paris le 9 Janvier 1832, marié à Paris, le 2 Juillet 1855, à Berthe-Aline-Françoife-Marie DE CLERCQ, fille de Louis-François-Xavier & de Henriette-Aline-Françoife Ghiflaine CROMBEZ. De cette union :
   I. BRUNO-LOUIS-MARIE, né le 16 Avril 1859.
   II. LOUIS-BRUNO-MARIE, né le 28 Avril 1861.
   III. HENRIETTE, née à Paris le 11 Juillet 1856.

XXIII. DEGRÉ.

BRUNO-LOUIS-MARIE-VICTOR, Marquis de Boifgelin, né le 14 Août 1828, époufa, le 15 Mai 1848, à Paris, Ifabelle-Louife-Marie DE GUÉROULT, fille de Aldonce, Vicomte DE GUÉROULT, & de Alexandrine DE MONTESQUIOU-FEZENSAC. De ce mariage font iffus :
1. ALEXANDRE-MARIE-EUGÈNE, né à Paris le 19 Juillet 1852.
2. HUBERT-MARIE, né à Paris le 10 Août 1855.
3. ÉDOUARD-HENRI-MARIE, né à Saint-Fargeau le 3 Décembre 1856.
4. MARIE-ALEXANDRINE, née à Saint-Fargeau le 7 Avril 1849.

5. Marguerite-Marie, née à Paris le 31 Décembre 1850.
6. Yvonne-Marie-Eugénie, née à Paris le 11 Mars 1858.
7. Aliette-Marie-Anatole-Élisabeth, née à Paris le 21 Janvier 1863.
8. Valentine-Marie-Marguerite, née à Saint-Fargeau le 6 Décembre 1865.



DE BOISGUYON,

Famille originaire de BRETAGNE, fixée en ORLÉANAIS.



D'Argent à une Fafce d'Azur.

La famille de Boisguyon ou Boisuion eft originaire de Bretagne. On trouve dans une généalogie manufcrite, confervée par la famille, la mention d'un Jean de Boisuion qui aurait figuré parmi les croifés en 1190. Vers 1380, Patrix de Boifguyon s'établit à Alençon & eft l'aïeul de Philippe de Boifguyon, à partir duquel (1418) la filiation de cette maifon fe pourfuit fans interruption & avec certitude.

PREMIER DEGRÉ.

Philippe de Boifguyon, Écuyer, Seigneur de la Rofaye & autres lieux, le premier qui foit mentionné fur les regiftres du bailliage d'Alençon & qui ait une filiation fuivie, relevait, ainfi qu'il appert des mêmes regiftres, du Duc d'Alençon. Il eft cité comme demeurant en 1443 à fa terre & feigneurie de la Rofaye, fituée au Perche Goët. Il avait époufé Demoifelle Marie de la Hogue, Dame de Montdoulcet (*a*), dont il eut un fils, Jacques.

II. DEGRÉ.

Jacques de Boifguyon, Écuyer, Seigneur de la Rofaye, Céton, Cohardon, Marigny, &c., Échanfon de Réné, Duc d'Alençon.

Ce dernier lui fait époufer, par contrat du 15 Juillet 1485, fa fille naturelle Marguerite d'Alençon, reconnue par acte de la veille, & lui cède, le 2 Juin 1486, la terre & feigneurie de Céton fituée au Perche Goët & relevant autrefois des moines de Souancé (*b*). Jacques de Boifguyon eut de Marguerite d'Alençon (d'après d'Hozier, dans les preuves de la nobleffe de la famille de Boifguyon, faites en 1714 pour Saint-Cyr) 10 enfants :

1. Mathurin, qui fuit.
2. Jacques.
3. Patrix.
4. Philippe.
5. Florent.
6. Philiberte.
7. Anne.

(*a*) P. Anfelme, tome I, page 275. — La Chenaye-Desbois, 1771, tome XV, page 101.
(*b*) L'abbé Fret, *Antiquités Percheronnes*, tome III, page 476. — P. Anfelme, tome I, page 275. — Bry de la Clergerie, *Hiftoire du Perche*, livre V, page 355.

8. PHILISE.
9. CLAIRE.
10. MARIE.

III. DEGRÉ.

MATHURIN de Boiſguyon, Écuyer, Seigneur de la Roſaye, de Céton, de Souancé, des Étilleuſes, &c., partage avec ſa ſœur ANNE, mariée à Dominique D'ARQUEMONT, l'héritage de ſon père, le 8 Juin 1515; rend ſoi & hommage à Henri II, Roi de France, comme l'un des principaux Gentilshommes de la province (*a*). Il mourut en 1566 laiſſant deux enfants de ſa femme Renée DE MORIN :

1. JEAN qui ſuit.
2. LOUISE, mariée à Jean DE MERGY.

IV. DEGRÉ.

JEAN de Boiſguyon, Seigneur de la Roſaye, Céton, Souancé, &c., épouſa, par contrat du 16 Août 1558, Damoiſelle Antoinette DU ROUSSEAU, & en eut :

1. LOUIS, qui ſuit.
2. LOUISE, mariée à Charles DE CRAIN, Sieur de Coulaine.
3. MARGUERITE, mariée, le 20 Août 1565, à Antoine RAGUIER DE LA HENCE.

V. DEGRÉ.

LOUIS Ier de Boiſguyon, Chevalier, Seigneur de la Roſaye, Céton, &c., Capitaine des archers de la compagnie de Torcy en 1563, épouſa, par contrat du 20 Février 1565 (*b*), Demoiſelle Marie de LUSCIENNE, & en eut :

1. PAUL, qui ſuit.
2. LOUISE, mariée à Pierre DE FLAUX.

VI. DEGRÉ.

PAUL Ier de Boiſguyon, Chevalier, Seigneur de la Roſaye, de Céton, &c., Maréchal des logis de la compagnie des Gendarmes des ordonnances du Roi en 1604, maintenu dans ſa nobleſſe, le 20 Janvier 1599, par les Commiſſaires députés pour le règlement des tailles de la généralité d'Orléans, & comme tel, exempté de ces charges. Il avait épouſé, par contrat du 27 Juillet 1597, Demoiſelle Anne D'ARLANGES, née en 1572, fille de Germain D'ARLANGES & d'Anne DE FOSSÉ; il en eut :

1. LOUIS, qui ſuit.
2. RENÉE.

VII. DEGRÉ.

LOUIS II de Boiſguyon, Chevalier, Seigneur de la Roſaye, premier Capitaine du régiment de Grancey, Aide de camp du Maréchal de Châtillon, fut tué au ſiége d'Arras, le 10 Février 1641. Le Roi écrivit à ſa veuve, ainſi qu'il appert d'un certificat où elle eſt qualifiée de Comteſſe.

Il avait épouſé, par contrat du 19 Décembre 1631, Dame Anne DE FONTENAY, veuve de Meſſire Emmanuel DE GROGNAUX, & en eut :

1. PAUL, qui ſuit.
2. LOUIS, Seigneur du Grand'houx, &c., auteur d'une branche qui s'éteignit en 1776.

(*a*) Coutume du Grand Perche, 1558, procès-verbal.
(*b*) Le contrat d'après les preuves de M. de Machault eut lieu le 27 Septembre 1566.

VIII. DEGRÉ.

Paul II de Boiſguyon, Chevalier, Seigneur de la Roſaye & de Santeuil, Capitaine au régiment de Grancey, maintenu, par acte du 7 Mai 1669, dans ſa nobleſſe par ordonnance de M. de Machault, Intendant de la généralité d'Orléans (*a*).

Il avait épouſé, le 19 Novembre 1652 (contrat du 22 Sept.), Demoiſelle Marguerite de Malart, de laquelle il eut ſix garçons, dont cinq tués à l'armée, ſans alliance.

Nicolas ſuit la filiation.

IX. DEGRÉ.

Nicolas de Boiſguyon, Chevalier, Seigneur de la Roſaye, de Santeuil, de Chauchepot, maintenu dans ſa nobleſſe par jugement de M. Jubert de Bouville, Intendant de la généralité d'Orléans, le 22 Février 1702. Il avait épouſé : 1° par contrat du 4 Mai 1702, Demoiſelle Madeleine des Pierres, morte ſans poſtérité; 2° le 10 Juin 1708, Marguerite de Givès, dont il eut :

1. Gabriel-André, Chevalier, Écuyer de Meſdames de France (*b*).
2. Nicolas-Armand, qui ſuit.
3. Louis-Nicolas, Capitaine au régiment de Durfort, mort ſans poſtérité.

Quatre filles.

X. DEGRÉ.

Nicolas-Armand de Boiſguyon, Chevalier, Seigneur de Chauchepot, né le 17 Août 1727, mort le 7 Novembre 1764, ayant été nommé Lieutenant au régiment de Beaujolais le 30 Novembre 1734, & enſuite Chevalier de Saint-Louis. Il avait épouſé, par contrat du 21 Octobre 1755, Marie-Anne-Henriette de Saint-Pol de Masle, fille de Meſſire François de Saint-Pol, Chevalier, Seigneur de Masle, & de Marie-Anne-Henriette Védye, & en eut :

1. Nicolas-Philippe-René, mort ſans alliance.
2. Jean-Baptiste-François, qui ſuit.
3. Marie-Gabrielle-Pauline, morte ſans alliance.

XI. DEGRÉ.

Jean-Baptiste-François de Boiſguyon, Seigneur de Chauchepot, &c., prit le titre de Comte, après la mort de ſon couſin, Gabriel-Nicolas-François, qualifié Comte de Boiſguyon, arrivée le 26 Novembre 1793; fut reçu Page de Madame la Comteſſe d'Artois le 1er Novembre 1773, nommé Chevalier de Saint-Louis par Louis XVI, le 1er Avril 1791, & reçu le 16 Février 1815. Il avait épouſé, par contrat du 20 Février 1787, Marie-Anne-Roſalie Brochard du Fresne, & eut de cette union cinq enfants, dont quatre morts ſans alliance.

Paul-Auguste continue la deſcendance.

(*a*) La minute, ſignée de Machault, eſt à Orléans.

(*b*) Il eſt ainſi qualifié dans l'acte de nomination de ſubrogé-tuteur pour les enfants mineurs de ſon frère Nicolas-Armand, en date du 22 Novembre 1764. La branche de Gabriel-André s'éteignit le 26 Novembre 1793, en la perſonne de Gabriel-Nicolas-François, ſon fils, ancien Page de Madame la Comteſſe d'Artois, Adjudant général des côtes de Breſt pour l'armée du Roi. (Généalogie de la famille de Boiſguyon, écrite de la main de d'Hozier & ſignée.)

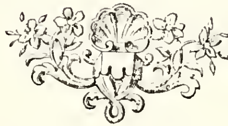
XII. DEGRÉ.

Paul-Auguste, Comte de Boifguyon, né le 24 Mai 1801, Officier aux chaffeurs de la Vendée le 1er Octobre 1821, aux huffards de la garde royale en 1826, démiffionnaire en 1830, avait époufé, par contrat du 19 Mai 1829, Demoifelle Adeline-Émilie-Lucie Cazin de Caumartin, née le 4 Novembre 1804, fille de Félix-Auguftin Cazin de Caumartin, Lieutenant-Colonel du Génie, tué au fiége de Badajoz le 11 Février 1811, & de Demoifelle Marie-Charlotte Lenoir des Vaux. Il en a eu quatre fils :

1. Léon, né le 7 Juin 1830, mort en 1834.
2. Marie-Charles-Alfred, né le 18 Mai 1831, marié, en Octobre 1861, à Mademoifelle Marthe de Montbrun-Dixmude.
3. Léon-Paul, né le 26 Février 1835, mort le 24 Juin 1861.
4. Charles-Gustave, né le 31 Janvier 1837.

BRANCHES.

Les diverfes branches qui fe féparèrent du rameau principal n'eurent pas de defcendants. Deux feulement ont une filiation fuivie. La première s'éteignit en 1714. La deuxième, commencée en 1717, s'éteignit en 1793 en la perfonne de Gabriel-Nicolas-François, Comte de Boifguyon. (Voir la note *b* de la page précédente.)



DE BOÏSSET,

EN LANGUEDOC.



De Gueules au Lion d'Or armé & lampaſſé de même, rampant contre un Chêne d'Argent; au Chef d'Azur, chargé de trois Étoiles d'Or. DEVISE : Altitudo, fortitudo.

La famille de Boiſſet, originaire d'Auvergne, ſe diviſa dès une époque fort reculée en un très-grand nombre de branches, éteintes aujourd'hui pour la plupart.

Le document le plus ancien qui en faſſe mention eſt un hommage rendu, le 2 Avril 1354, à Edward, Prince d'Aquitaine (Prince Noir), par les vaſſaux d'Aquitaine parmi leſquels figure *Pierre Brun* DE BOYSSET.

On trouve encore :

1° Une Lettre patente de donation de fief délivrée par GUERD de Boiſſet, Garde des ſceaux du bailliage de Mâcon en 1378.

2° La nomination par le chapitre de Cîteaux en 1453 de RAIMOND de Boiſſet à la dignité d'Abbé de *Candeil* (*a*). Il mourut en 1472 d'après la *Gallia chriſtiana*, & eut pour ſucceſſeur ſon neveu, GUILLAUME de Boiſſet, VI[e] du nom, qui vers la fin de ſes jours, réſigna ſes fonctions en faveur de ſon neveu, autre GUILLAUME de Boiſſet; cette réſignation fut approuvée en 1498 par une bulle du Pape Alexandre VI.

3° Des Lettres patentes du Roi Henri III, en 1580, donnant la ſomme de 200 écus d'or pour ſervices militaires à « ſon amé & féal » GEORGES de Boiſſet.

La maiſon de Boiſſet actuellement exiſtante deſcend de la branche qui s'établit en Albigeois non loin de l'abbaye de Candeil à laquelle elle fournit ſucceſſivement ſept Abbés.

Les titres de famille n'établiſſent la généalogie qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

JEAN *Bouyſſet*, qualifié Noble dans un acte paſſé à Candeil le 17 Mars 1505. Il eut pour enfants :

1. JEAN, qui ſuit.
2. MARGUERITE.

II. DEGRÉ.

JEAN de Boiſſet, II[e] du nom, épouſa à l'Iſle d'Alby Françoiſe CLÉDURÉ. De ce mariage :

(*a*) Regiſtres de l'abbaye conſervés aux archives de la préfecture du Tarn.

1. Geoffroy, qui ſuit.
2. Antoine, marié à N*** en. . . eut de ſon mariage :
   I. Bernard, mort ſans alliance.
   II. Antoine, marié à Marie Vergne, dont il eut : 1. Jean; 2. Catherine; 3. Anthoine.
3. Joseph, porta longtemps les armes ſous les Rois Henry III & Henry IV. Ce fut un homme de guerre très-eſtimé qui s'acquit un grand renom par ſa valeur. A ſon retour d'ambaſſade auprès de la Reine Marguerite il fut tué dans une embuſcade. Il avait épouſé Germanie de Valoye, dont il eut :
   I. Antoine, qui épouſa ſucceſſivement Yſabeau d'Amalrit, Marie de Ronsenat, & Conſtance du Plautz; les enfants iſſus de ces différents mariages décédèrent en bas âge.
   II. Corilla, morte ſans avoir été mariée.

III. DEGRÉ.

Geoffroy de Boiſſet, épouſa, le 26 Juillet 1572, Françoiſe de Cavaillé (*aliàs* Cavalier), fille de Raimond de Cavaillé de Rabasteins; il eut de ce mariage :

1. Joseph, marié à Béatrix d'Amalvye, dont il eut :
   I. Jean.
   II. Ysabeau.
   III. Antoine, Capitoul en 1652-1653.
   } On ignore s'ils ſe ſont mariés & s'ils ont laiſſé poſtérité.
2. Bernard, qui ſuit.
3. Antoine, marié à Marguerite du Verger, arrière-fille de noble Sycard de Ravaille; il n'y eut point d'enfants de ce mariage.
4. Jean, mort en bas âge.
5. Catherine, mariée à Jean de Chereau.
6. Gaillarde, mariée à Louis d'Aymerit.
7. Marguerite, mariée à Aymar Verdier de Montmirail.
8. Françoise, mariée à Antoine de For-d'Orvant.

IV. DEGRÉ.

Bernard de Boiſſet, fut Capitoul en 1639-1640. Il épouſa Catherine de Caussines, dont il eut :

1. Joseph, qui ſuit.
2. Françoise.
3. Marguerite.

V. DEGRÉ.

Joseph de Boiſſet, fut maintenu dans ſa nobleſſe par jugement ſouverain de M. de Bezons, Intendant du Languedoc, en date du 18 Septembre 1669. Il avait épouſé, le 11 Avril 1658, Marguerite d'Olive, fille de Noble George d'Olive, Seigneur de Bruguières, & de Marie-Louiſe Dufaur de Saint-Sory; il eut de ce mariage :

1. Jean-François, qui ſuit.
2. François, Lieutenant au régiment d'infanterie du Languedoc, par commiſſion en date du 12 Décembre 1682.
3. Louis,
4. Louise,
5. Marianne,
} ſur leſquels on n'a aucuns renſeignements.

6. Catherine, décédée ſans alliance à Toulouſe, le 4 Février 1737.
7. Françoise.
8. Autre Catherine, qui épouſa, le 27 Avril 1691, M. Gabriel d'Arbou, Sire de Caſtillon, fils de François d'Arbou, Conſeiller au Préſidial de Toulouſe, & de Renée de Gargal.

VI. DEGRÉ.

Jean-François de Boiſſet, Écuyer, épouſa en 1687 Demoiſelle Anne de Bozinac (*aliàs* Bousinac), fille de Noble Jacques de Bozinac, Écuyer & ancien Capitoul, & de Marie de Gounet (*a*). Jean-François fit ſa déclaration de Nobleſſe devant les Capitouls de Toulouſe le 13 Avril 1690. Ses armoiries furent enregiſtrées à l'*Armorial général* (volume Ier, n° 346, Généralité de Toulouſe) dont brevet lui fut délivré par d'Hozier le 6 Août 1698. Il eut de ſon mariage :

Jean-François, qui ſuit.

VII. DEGRÉ.

Jean-François de Boiſſet, IIe du nom, né le 17 Octobre 1690, ſervit en qualité de Capitaine au régiment de la Couronne. Il épouſa Claude de Laborie, fille de Meſſire Gabriel de Laborie de Boisredon, Marquis de Montcroux, & de Demoiſelle Claire de Latané, qui elle-même était fille de Noble Jean-Jacques de Latané & de Demoiſelle Magdeleine de Ranchin.

Jean-François de Boiſſet mourut à Lisle d'Alby le 13 Avril 1777; ſa femme était morte au même lieu le 13 Décembre 1770. Il eut de ſon mariage :

1. Augustin-François, qui ſuit.
2. Mathurin-Balthazar, né le 30 Mai 1718, porta le nom de Boiſſet de Lacalmette. Il fut Capitaine au régiment de la Couronne, Chevalier de Saint-Louis, & mourut en 1788, ſans alliance.
3. Marie-Madeleine, qui épouſa Meſſire Jacques-Philippe, Marquis de Roquefeuil, Chevalier, Seigneur de Cahuzac, Roule & autres places.
4. Henriette-Catherine, Religieuſe, Chanoineſſe régulière de Saint-Auguſtin & Profeſſe du monaſtère de Sainte-Croix à Lisle d'Alby.
5. Sophie-Dorothée, Religieuſe Profeſſe du monaſtère Sainte-Claire de Levignac.

VIII. DEGRÉ.

Augustin-François, Vicomte de Paulin, Seigneur de Lavergne, Maſnau, Coſnac, &c., Capitaine au régiment de la Couronne, Chevalier de Saint-Louis, mort le 2 Mars 1780. Il s'était marié trois fois :

1° Suivant acte du 26 Avril 1745, avec Demoiſelle Anne-Thérèſe Maclot de Pierreville; il eut de ce mariage :

Claudine-Adélaide, née le 11 Janvier 1747, mariée, par contrat du 8 Janvier 1765, à haut & puiſſant Seigneur Pons-Jean-François de Tournier, Comte de Vaillac, Préſident à mortier au Parlement de Toulouſe, & de Marie-Éléonore de Thésan de Poujol, Comteſſe de Saint-Girons.

2° Avec Demoiſelle Iſabelle-Juvénal-Catherine-Charlotte de Barres, dont il n'eut pas d'enfants.

3° Suivant acte du 9 Mai 1774, avec Jeanne-Claire de Brandoin de Balaguier

(*a*) Contrat de mariage paſſé devant Mercadier, Notaire à l'Iſle d'Alby, le 24 Septembre 1687.

DE BEAUFORT, qui mourut à Lisle d'Alby le 15 Messidor an III (3 Juillet 1795). De ce mariage :

1. BALTHAZAR-MARIE-JOSEPH, qui suit.
2. JEAN-BAPTISTE-HENRY-CHARLES, né le 26 Novembre 1779, marié à Demoiselle Henriette GENTON DE VILLEFRANCHE.
3. CATHERINE-MARIE, née le 11 Février 1781, mariée, le 13 Messidor an XII (2 Juillet 1804), à Jean-François-Augustin DE MOLINÉRY, Baron de Murole.
4. ROSE-FÉLICITÉ, née le 24 Septembre 1782, mariée, le 22 Octobre 1807, à Pierre-Barthélemy-Charles-Louis DUBRUEL.
5. ANNE-HENRIETTE, née le 12 Juillet 1785, mariée à Emmanuel JALBERT.

IX. DEGRÉ.

BALTHAZAR-MARIE-JOSEPH, qualifié Vicomte de Boisset, né le 15 Juin 1777, Chevalier de Saint-Louis & de Charles III d'Espagne, fit toutes les campagnes de l'armée de Condé, & servit la cause royaliste avec autant de distinction que de dévouement. Il est mort à Lisle d'Alby le 29 Mai 1851. Il avait épousé, le 20 Juin 1805, Lisbine DE SÉGLA. De ce mariage :

1. CHARLES-BALTHAZAR-CLÉMENT, qui suit.
2. LAURE, née le 20 Mai 1807, morte le 30 Mars 1837.
3. LOUIS, né le 3 Mars 1809, mort en bas âge.
4. ANTOINETTE, née le 29 Juillet 1811.
5. BLANCHE, née le 7 Avril 1814, mariée à E. JALBERT.
6. LOUIS, né le 10 Octobre 1816, tué en Afrique aux Spahis en 1835.
7. CAMILLE, née le 20 Février 1818, morte le 8 Mai 1840.
8. PAUL, né en Janvier 1819, marié à Demoiselle JENNART. De ce mariage :
   - I. LAURE.
   - II. ALFRED.
9. JOSEPH, né en Novembre 1823, mort le même jour.
10. MARIE, née le 6 Juin 1825, morte en bas âge.
11. ÉLIE, né le 8 Novembre 1826.
12. PROSPER, né le 1er Mai 1828, marié à Demoiselle GAITET. De ce mariage : GASTON.
13. GABRIEL, né le 15 Septembre 1829, mort en bas âge.

X. DEGRÉ.

CHARLES-BALTHAZAR-CLÉMENT, Vicomte de Boisset, né le 20 Juin 1806, entra aux Pages de la Grande Écurie du Roi en 1823, & passa en 1825 en qualité d'Officier dans un régiment de cavalerie où il servait encore en 1830, époque à laquelle il donna sa démission. Il se maria en Septembre 1838 avec Léonie DE FRÉTART D'ÉCOYEUX, & est mort le 28 Mai 1863. De son mariage sont issus :

1. BALTHAZAR-JEAN-RENÉ, qui suit.
2. CLÉMENTINE-PAULINE-BERTHE, née le 13 Septembre 1845, mariée, le 25 Juillet 1867, avec Paul D'ASSIER, Marquis des Brosses.
3. ALIX-HENRIETTE, née le 14 Mars 1849.

XI. DEGRÉ.

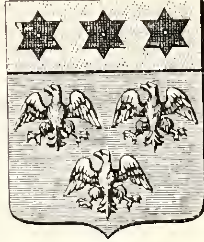
BALTHAZAR-JEAN-RENÉ, Vicomte de Boisset, né le 20 Octobre 1839.



BOISTARD DE PRÉMAGNY

ET DE GLANVILLE.

EN NORMANDIE.



D'Azur à trois Aigles d'Argent, les vols étendus, poſées 2 & 1 ; au Chef d'Or chargé de trois Molettes de Sable. L'Écu timbré d'un Caſque de profil, orné de ſes lambrequins d'Or, d'Azur, d'Argent & de Sable.

La première illuſtration de cette famille fut Guillaume Boiſtard, Sieur des Portes, anobli, lui & ſa poſtérité, par Henri IV en 1590, en conſidération des bons & fidèles ſervices qu'il avait rendus ſoit comme Lieutenant du Gouverneur de la ville & château de Caen, ſoit en Flandre à la ſuite du Duc d'Alençon en 1578, aux ſiéges de Saint-Lô, de Dreux, à la bataille d'Ivry, où il combattit vaillamment & reçut pluſieurs bleſſures, comme en toutes les autres occaſions qui ſe ſont préſentées. Les Lettres fort honorables qui lui furent alors accordées reconnaiſſent « qu'il n'a jamais été contribuable à la taille ». Elles furent enregiſtrées à la Chambre des Comptes le 26 Octobre 1594, & envoyées à la Cour des aides de Normandie le 23 Mai 1605 (*a*).

Guillaume Boiſtard, Sieur des Portes, mourut ſans poſtérité. Une autre branche de la même famille obtint de nouvelles Lettres confirmatives de la nobleſſe héréditaire, en la perſonne de :

PREMIER DEGRÉ.

Guillaume-François, II[e] du nom, Boiſtard de Prémagny, Seigneur de Vauville, du Queſney & de Grangues, né le 16 Août 1696, Conſeiller-Procureur au bailliage & vicomté d'Auge, Procureur domanial de Monſeigneur le Duc d'Orléans, Conſeiller-Correcteur en la Chambre des comptes de Normandie. Ces Lettres (*b*), données à Paris en Janvier 1720, enregiſtrées à la Chambre des comptes le 13 & au Bureau des finances le 17 Juillet de la même année, rappellent que la nobleſſe ſe trouve déjà dans la famille, & qu'elles ſont accordées au Sieur de Prémagny en conſidération des actes de courage & de fidélité de ſon ancêtre Guillaume des Portes ; des bons & loyaux ſervices de ſon père Guillaume-François I[er] du nom, Sieur de Prémagny, Avocat à la Cour des aides de Rouen, & de ſon grand-père François

(*a*) Expédition ſur parchemin.
(*b*) Original en parchemin.

Boiſtard, Sieur de Prémagny, lui auſſi Avocat à la Cour des aides de Normandie (*a*), comme auſſi pour reconnaître les ſervices qu'il a rendus perſonnellement ſous le règne de Louis XIV, & en récompenſe du zèle & de l'intégrité qu'il a toujours montrés dans les fonctions, députations & commiſſions dont il a été chargé. Les Lettres patentes donnent au Sieur Boiſtard de Prémagny les mêmes armes & le même titre d'Écuyer qu'au Sieur Boiſtard des Portes.

De ſon mariage avec Marguerite BUNON il eut :

II. DEGRÉ.

GUILLAUME-FRANÇOIS Boiſtard de Prémagny, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur de Vauville, du Queſney, de Grangues & de Beuzeval, Conſeiller-Maître en la Cour des comptes, aides & finances de Normandie. Il épouſa, par contrat du 7 Mai 1737, Demoiſelle Marie-Geneviève LE COUTEULX, dont il eut :

1. GUILLAUME-FRANÇOIS, qui ſuit.
2. JEAN-ÉTIENNE Boiſtard de Prémagny, Officier au régiment d'Orléans-infanterie, mort ſans enfants au ſiége de Scherdnitz.

III. DEGRÉ.

GUILLAUME-FRANÇOIS Boiſtard de Prémagny, IVe du nom, Écuyer, Seigneur de Vauville, de Glanville, du Queſney, Beuzeval & autres lieux, né le 29 Juillet 1743, reçu Conſeiller au Parlement de Normandie en 1738 (*b*). Il épouſa, en 1773, Demoiſelle TIPHAIGNE DE LA ROCHE, fille de M. TIPHAIGNE DE LA ROCHE, Préſident en l'élection de Rouen. Il prit part à l'Aſſemblée du bailliage de Pont-l'Évêque pour l'élection des Députés aux États Généraux en 1789, & il eſt décédé à Rouen en 1822, laiſſant de ſon mariage deux enfants :

1. GUILLAUME-FRANÇOIS, qui ſuit.
2. Une fille, mariée à M. RIGOULT DE FENNEMAU, qui n'a pas laiſſé de poſtérité.

IV. DEGRÉ.

GUILLAUME-FRANÇOIS Boiſtard de Prémagny de Glanville, Ve du nom, Écuyer, né le 21 Février 1776, mort le 11 Février 1855. Ce fut un linguiſte très-verſé dans la connaiſſance de l'hébreu, du grec, du latin, de l'eſpagnol & de l'italien. Il avait épouſé, le 10 Février 1801, Louiſe-Victoire-Pauline LÉPECQ DE LA CLOTURE, fille de Louis LÉPECQ DE LA CLOTURE, ſavant Médecin & écrivain. De ce mariage ſont iſſus :

1. GUILLAUME-FRANÇOIS-ALBAN Boiſtard de Prémagny de Glanville, mort ſans enfans.

(*a*) Le plus ancien membre connu de la branche de Boiſtard de Prémagny eſt l'arrière-grand-père de Guillaume-François, auteur du Ier degré : *Taſſin Boiſtard*, Sieur de la Coulonne, du mariage duquel avec Jeanne-Charlotte *Puchot*, vint *François* Boiſtard, reçu Avocat à la Cour des Aides de Rouen en 1658. Il épouſa, par contrat du 8 Décembre 1660, Jacqueline *Romy*, dont il eut une fille, *Marie*, mariée, par contrat du 23 Juin 1684 (*), à M. Louis *Marais*, Avocat en Parlement, & ün fils, *Guillaume-François* Ier du nom, né le 22 Avril 1664, reçu Avocat le 30 Juillet 1691 (**). Ce dernier épouſa en premières noces, par contrat du 3 Juillet 1695 (***), Demoiſelle Françoiſe *Roger*, fille de Jean *Roger*, Procureur au Parlement, & de Demoiſelle Madeleine *Varam*... ; & en ſecondes noces, par contrat du 9 Juillet 1707 (****), Demoiſelle Marie *Martin*, fille du Sieur Étienne *Martin*, Conſeiller-Échevin de la ville du Havre, & de Demoiſelle Marie *Euſtache*. Du premier lit vint GUILLAUME-FRANÇOIS, IIe du nom, auteur du Ier degré ; & du ſecond, *Étienne-François*, né le 22 Août 1708

(*b*) Copie de proviſions de cette charge. — Diſpenſe d'âge (original).

(*) Orig. ſur papier. Les ſignatures portent *Boetard*. (**) Extrait des reg., ſur parch. (***) Orig. ſur pap. (****) Orig. ſur pap.

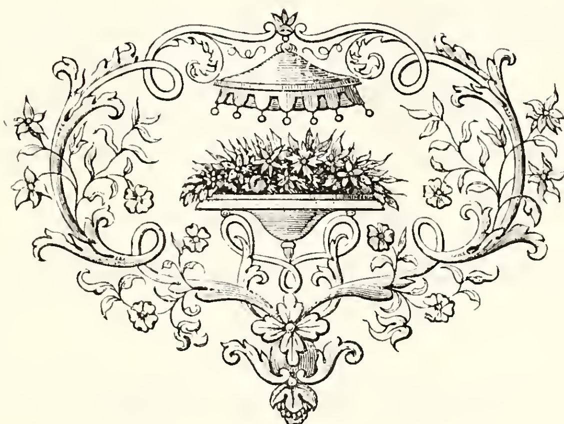
2. Louis-Guillaume-Léonce, qui ſuit.
3. Marie-Françoise-Delphine, mariée à M. de Pilon de Saint-Philbert, Officier au 3e de la garde royale, décédés tous les deux, laiſſant deux enfants :

V. DEGRÉ.

Louis-Guillaume-Léonce Boiſtard de Prémagny de Glanville, repréſentant actuel de la famille & ſon dernier rejeton, né le 29 Novembre 1807. Il a épouſé, le 28 Mai 1838, Demoiſelle Louiſe-Alexine André de la Fresnaye, fille d'un naturaliſte très-diſtingué, morte le 25 Novembre 1841. De cette union eſt iſſue :

Marie-Valentine-Isaure Boiſtard de Prémagny de Glanville, mariée, le 2 Juin 1861, à Erneſt Rioult, Marquis de Neuville.

Alliances : Le Couteulx, de la Londe, de Boisguilbert, de Pilon de Saint-Philbert, de Boisville, d'Haussez, de Bosmelet, &c.

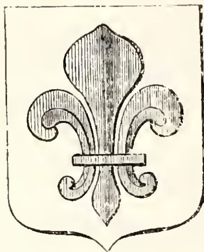


BONIN DE LA BONNINIÈRE DE BEAUMONT,

ANCIENS PAIRS DE FRANCE.

Marquis & Comtes de Beaumont-la-Ronce, Marquis de la Chartre-ſur-Loir, anciens Seigneurs des Châteliers, Beauvais, le Freſne-Savary, Fontenay, Châtillon, &c.

MAINE ET TOURAINE



D'Argent à une Fleur de Lys de Gueules. Couronne : *de Marquis.* Supports : *deux Lions.*
Devise : Virtute, comite, ſanguine.

Le nom patronymique de cette famille eſt Bonin ou Bonnin. Elle appartient à l'ancienne chevalerie du Maine & de la Touraine, où elle poſſédait vers le milieu du XIV[e] ſiècle les ſeigneuries des Châteliers & de Beauvais, qui faiſaient partie du Marquiſat de Beaumont & n'ont ceſſé de lui appartenir.

Hugues Bonin figure aux Croiſades en 1191. Son nom eſt inſcrit à la ſalle des Croiſades, au muſée de Verſailles. (Chartre d'Acre devant le camp.)

PREMIER DEGRÉ.

Hugues Bonin, vivant en 1348, Chevalier du Roi, Châtelain de Beaugency, eut pour fils :

II. DEGRÉ.

Jehan Bonin, Écuyer, Seigneur des Châteliers, Beauvais, &c., vivant en 1388. Il fut père de :

III. DEGRÉ.

Guillaume Bonin, Écuyer, Seigneur de Beauvais, des Châteliers, &c., vivant en 1397. Il eut pour fils :

IV. DEGRÉ.

Pierre Bonin de la Bonninière, Écuyer, Seigneur des Châteliers, Beauvais, &c., marié, le 2 Août 1459, à Catherine Briend, dont il eut :

V. DEGRÉ.

Guérin de la Bonninière, Écuyer, Seigneur des Châteliers, Beauvais, &c., marié, le 28 Octobre 1494, à Perrette de Montplacé, dont il eut :

VI. DEGRÉ.

Jacques de la Bonninière, Écuyer, Seigneur des Châteliers, Beauvais, &c., marié, le 2 Mars 1522, à Olive Louault, dont il eut :

VII. DEGRÉ.

Jéhan de la Bonninière, Écuyer, Seigneur des Châteliers, Beauvais, le Fresne-Savary, &c., marié, le 14 Juin 1563, à Marie de Savary, dont il eut :

VIII. DEGRÉ.

Loys de la Bonninière, Écuyer, Seigneur des Châteliers, Beauvais, &c., Enseigne de la compagnie des gendarmes du Maréchal de Fervaques, marié, le 29 Janvier 1595, à Françoise de Galloys. Il eut pour fils :

IX. DEGRÉ.

Anne de la Bonninière, Écuyer, Seigneur des haut & bas Châteliers, Beauvais, Rorte, le Fresne-Savary, &c., marié, le 13 Mai 1642, à Catherine Oudart de la Faye, dont il eut :

X. DEGRÉ.

Claude de la Bonninière, Chevalier, Seigneur du Fresne, les Châteliers, Beauvais, Rorte, & de la terre & châtellenie de Beaumont-la-Ronce, marié, le 10 Juillet 1669, à Anne du Boys de Courceriers, dont il eut :

XI. DEGRÉ.

Claude-Guillaume de la Bonninière, Chevalier, Seigneur de Beaumont, les Châteliers, le Fresne-Savary, Rorte, Beauvais & autres lieux, Premier Page de la Grande Écurie du Roi Louis XIV, reçu le 20 Août 1689 (1er Reg., p. 79) Officier au régiment du Roi-infanterie. Son frère Jacques-Philippe, Chevalier de Malte, d'abord Page du Grand-Maître, puis Lieutenant de vaisseau, fut tué en 1707 au siége d'Oran. Claude-Guillaume épousa, le 19 Février 1703, Marie-Jeanne-Marguerite-Renée Simon de Clair de Touffreville, dont il eut :

XII. DEGRÉ.

Jean-Claude de la Bonninière, Marquis de Beaumont, Seigneur des Châteliers, de Beauvais, Beaumont-la-Ronce & autres lieux, Page de la Grande Écurie, Officier au régiment du Roi-infanterie, blessé à la bataille de Parme, marié, le 3 Mai 1736, à Anne-Françoise-Élisabeth Quantin. Il obtint au mois d'Août 1757 de sa Majesté le Roi Louis XV l'érection en marquisat des terres & seigneuries de Beaumont-la-Ronce, Beauvais, les Châteliers, &c. De son mariage il eut :

XIII. DEGRÉ.

Anne-Claude, Comte de Beaumont, Marquis de la Chartre-sur-Loir, Seigneur de Châtillon, Saint-Vincent, la Madeleine, L'Homme, Ruillé & autres lieux, Officier du régiment du Roi-infanterie, marié, le 30 Décembre 1760, à Marguerite

LE PELLERIN DE GAUVILLE. Il fut nommé, par Lettres du Roi Louis XVI, du 20 Juillet 1787, l'un des membres de l'ordre de la Nobleſſe dans l'aſſemblée provinciale de Touraine. Il eut de ſon mariage treize enfants, entre autres :

1. ANDRÉ, qui ſuit.
2. MARC-ANTOINE, Comte de Beaumont, Premier Page du Roi Louis XVI dans ſa Grande Écurie, Capitaine au régiment de Lorraine-dragons, Colonel du 9e dragons, Général de brigade, puis Général de diviſion, Inſpecteur général de cavalerie, Pair de France, Grand Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de la Couronne de fer, Grand-Croix de l'ordre du Mérite de Bavière, marié à Julie-Catherine-Charlotte-Françoiſe DAVOUT.
3. CHARLES, Comte de Beaumont, Premier Page de la Reine Marie-Antoinette, Capitaine au régiment de la Reine-dragons, Colonel, Chevalier de Malte (16 Juin 1769) & de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, marié : 1° à Marie-Louiſe HILIGSBERG ; 2° à Adèle D'ESTIENNOT.
4. JULES, Comte de Beaumont, Chevalier de Malte (11 Janvier 1779), marié à Roſe PRÉAU D'ARTIGNÉ, dont :
   GUSTAVE, Comte de Beaumont, Député, Ambaſſadeur à Londres & à Vienne, Membre de l'Inſtitut, décédé à Tours le 30 Mars 1866.
5. EUGÈNE, Comte de Beaumont, marié à Adélaïde-Renée-Louiſe LEJEUNE DE CRÉQUI.
6. ARMAND, Comte de Beaumont, Chevalier de Malte (22 Avril 1786), Chevalier de la Légion d'honneur, Préfet, marié à Catherine DE LA GODELINIÈRE, dont :
   I. FERDINAND, Comte de Beaumont, Officier ſupérieur d'artillerie, bleſſé & décoré de la Légion d'honneur au ſiége de Conſtantine.
   II. LOUIS, Vicomte de Beaumont, Lieutenant-Colonel d'État-major, Officier de la Légion d'honneur, tué à Magenta.
7. OCTAVE, Comte de Beaumont, Chevalier de Malte (22 Avril 1786), Officier de la Légion d'honneur, &c., Colonel de cavalerie, marié à Clémence DE CROCHARD.
8. LÉOPOLD, Comte de Beaumont, Lieutenant au 3e Huſſards, tué dans la campagne de Ruſſie.

XIV. DEGRÉ.

ANDRÉ de la Bonninière, Marquis de Beaumont & de la Chartre-ſur-Loir, Premier Page de la Reine Marie-Antoinette, Major au régiment d'Anjou-infanterie, Chevalier d'honneur de l'Impératrice Joſéphine, Chevalier de la Légion d'honneur, Grand-Croix de l'ordre de Bade & du Mérite civil de Bavière, &c. Il épouſa, le 26 Mai 1786, Anne-Armande-Antoinette HUE DE MIROMÉNIL. Il eut pour fils :

1. THÉODORE, qui ſuit.
2. LÉON, Comte de Beaumont, marié à Flavie DES HAYES

XV. DEGRÉ.

THÉODORE de la Bonninière, Marquis de Beaumont-Villemanzy, Lieutenant-Colonel de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur & de Saint-Ferdinand d'Eſpagne, marié, le 1er Mai 1820, à Adélaïde-Charlotte-Cécile DE VILLEMANZY, fut par ordonnance du Roi Louis XVIII (13 Mai 1824) ſubſtitué à la pairie de ſon beau-père le Comte de Villemanzy, & refuſa de ſiéger en 1830, après avoir donné ſa démiſſion dans l'armée. Il eſt décédé à Tours le 26 Mars 1865, laiſſant de ſon mariage :

1. André-Léopold-Jacques, qui ſuit.
2. Jacques, dont la poſtérité ſera rapportée après celle de ſon frère.
3. Albert, Abbé de Beaumont, Chapelain de Saint-Martin de Tours, Chanoine honoraire, décédé le 29 Août 1867.

XVI. DEGRÉ.

André-Léopold-Jacques de la Bonninière, Marquis de Beaumont, né le 19 Septembre 1821, marié, le 17 Septembre 1849, à Louiſe-Marie-Eulalie de Gallet de Mondragon, dont :

1. Guillaume, né le 19 Décembre 1850.
2. Jean, né le 12 Juillet 1855.
3. Philippe, né le 9 Février 1857.
4. Pierre, né le 7 Décembre 1862.



XVI. DEGRÉ.

Jacques, Comte de Beaumont, Chevalier de première claſſe de l'ordre conſtantinien de Saint-Georges, Chevalier de Grégoire-le-Grand, marié, le 10 Février 1851, à Deniſe de Gallet de Mondragon, dont :

1. Karl, né le 12 Juillet 1852.
2. René, né le 6 Mars 1854.
3. Hélion, né le 13 Janvier 1857.

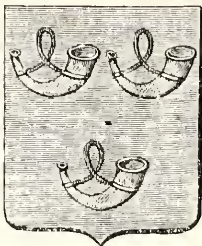
Alliances. Outre celles ci-deſſus déſignées : de Ronsard, de Fromentières, de Thiennes, de Juglart, de Berland de la Loëre, Hurault de Saint-Denis, Le Gendre, de la Falluere, de Ségur, de Caumartin, de Fayet, de Rancher, de Crochart, de Vauban, de la Roche-Bousseau, de Lancosme, de Lambel, des Hayes, de Beaucorps-Créqui, de Quinemont, de Sarcé, de Bélou, de Monseignat, de Romanet, de la Fayette, de la Fruglaie, Desmiers de Chenon, de Blois, de Moras, de Brunier, de Geoffre de Chabrignac, des Meloizes, de la Croix de Castries, de Sénonnes, &c.

Auteurs a consulter. Chérin, Voiſin de la Noiraie, d'Hozier, 1er Reg. de cet *Armorial*, p. 79, &c.



DE BONNARD.

Famille originaire de Touraine.



D'Azur à trois Huchets d'Or, liés de Gueules & virolés d'Argent. CIMIER : *un Cor de chasse aussi d'Or, pendant à une Épée de même, posée en pal, la garde en chef.*

PREMIER DEGRÉ.

On lit ce qui suit dans l'*Histoire généalogique de la Noblesse de Touraine*, publiée en 1667 par J.-B. L'Hermite de Souliers (pages 105 & suivantes) :

« Les seigneurs du Mareſt (Marais), d'Antogny, de la Roche d'Anchasle (Roche-« d'Enchailles), du Mesny (Mesnil) & autres terres, tirent le commencement de « leur Noblesse de MARTIN, fils de GEOFFROY Bonnard, mari de Jeanne PRINCELLE, « nièce de Noble homme, vénérable, discrète & sage Maistre Jean-Silvestre, Doyen « de Tours, ainsi qu'il est porté par le contrat de mariage du dit MARTIN, présents « son père & Pierre Briçonnet, du 17 Mai 1419, pardevant le Notaire Vitré.

« Le dit MARTIN rendit des services assez considérables à cet Estat pour être élevé « à la qualité de Noble, ainsi qu'il m'a paru par le titre primordial de cette famille, « que le Roy lui concéda au mois d'Avril 1434, commençant par ces paroles :

« *Carolus Dei gratiâ Francorum rex, notum facimus universis presentibus pa-« riterque futuris, quod nos in medietatibus nostris recensentes regali magnitudini « convenire ut nobilitatis ornatum quem origo natalium non produxit, ex sui « favoris impetu benigniter largiatur, personis pollentibus, meris, virtuosis, ani-« mumque habentibus, boniis moribus decoratum, dilectum nostrum Martinum Bon-« nard, liberæ conditionis, de civitate Turonensi oriendum, quem plurimum fide « digna virtutum insignum novimus, una cum ipsius posteritate & prole, procreata « jamque & etiam nascitura, nobilitavimus & nobilitamus, harum litterarum « serie, de nostra potestate, plenitudine authoritateque regia, ex certa sciencia & « gratia speciali, nobilitatis plenarie munimine & beneficio decorantes.*

Et plus bas :

« *Possintque prelibatus Martinus & ejus proles & posteritas masculina pro-« creata & procreanda, attingi & decorari singulo militari feuda in super & feu-« dales & non feudales juridictiones quaslibet acquirire, tamque acquisita & ac-« quiranda in posterum tenere & retinere lege, statu & consuetudine sive usu gene-« ralibus aut localibus regni nostri & ceteris ad hoc contrariis, nonobstantibus in « hac parte absque hoc nobis aut nostris gentibus, ceu officiariis loco nostri ali-« quam financiam solvere teneantur; quam quidem financiam dicto Martino intuitu « meritorum suorum & obsequiorum per ipsum nobis in guerris nostris & in pluri-*

« *mis armatis & viagiis multipliciter impenſorum, donavimus & quitavimus, do-*
« *namus & quitamus, &c.*

« *Datum Turonis, menſe Aprilis, anno Domini milleſimo cccc triceſimo quarto,*
« *& regni noſtri decimo tertio.*

« Et ſur le reply : « *Per Regem, vobis domino Hugone de Noers, magiſtro*
« *Regniero de Bellignaco, & pluribus aliis preſentibus,* Peion (*a*).

« Ces lettres, dont l'enregiſtrement fut fait le neufvième du même mois d'Avril &
« de la même année, ſe trouvent, toutefois, poſtérieures à un acte du 8 Juin 1419
« par lequel le dit Martin, portant déjà la qualité d'Écuyer, & Demoiſelle Jeanne
« Princelle, ſa femme, acheptent l'hôtel & le manoir d'Anchales en la paroiſſe
« de Cuſſé (*b*), du nommé Guillaume Morgan & de Jeanne Guérin, ſa femme. »

« Du mariage du dit Martin & de Jeanne Princelle, ſa femme, eſt iſſu :

II. DEGRÉ.

« Geoffroy Bonnard, Écuyer, Seigneur d'Anchales, comme il appert par la foy
« & hommage qu'il rendit, le 3 May 1460, au Doyen de l'égliſe de Saint-Martin de
« Tours, à cauſe de ſa terre de la Roche d'Anchales. Il épouſa en 1478 Demoi-
« ſelle Guillemine de Beauregard Guéfron, ſuivant le contract de mariage de ſon
« fils.

III. DEGRÉ.

« Mathieu Bonnard, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de la Roche d'Anchales,
« allié avec Françoiſe Lancelon, fille de feu Noble homme Louys Lancelon,
« Écuyer, Seigneur de Fonbaudry-lez-Preuilly (*c*), & de Demoiſelle Jacquette Chas-
« taigner; préſents : René de Beauregard, Écuyer, Seigneur du Verger de Vou;
« Jean des Aubuis, Écuyer, Seigneur de Talvois; Jean de Rou, Écuyer, Sieur de
« la Roche de Gennes; François Chaſtaigner, Écuyer, Sieur de Dandonville; Jean
« Ancelon, Écuyer, Seigneur de la Claiſe, &c.; le 20 Aouſt 1517.

IV. DEGRÉ.

« Mathieu Bonnard, IIe du nom, Écuyer, Seigneur du Mareſt & d'Antogny (*d*), de
« la Roche d'Anchales, allié avec Demoiſelle Françoiſe de Gébert, fille de Gabriel,
« Écuyer, Seigneur de Noyan (*e*), & de Françoiſe Porte, par contract paſſé au Chas-
« tel de Noyan, le 4 Juin 1550; préſents : François Lancelon, Écuyer, Seigneur
« de Fonbaudry; Jean de Voyer, Seigneur d'Argenſon, & Jacques de Gébert,
« Écuyer, Seigneur de la Bretaudière.

« Pluſieurs enfants ſortirent de ce mariage, comme appert par le contract de
« partage d'entre la dite de Gébert veuve & ayant la garde noble de René, Martin
« & Jeanne Bonnard, ſes enfants, d'une part, & Lydoire Bonnard, Écuyer, Sieur
« du Mareſt, Archer de la compagnie de Montpezat, Chevalier de l'ordre du Roy,
« du 13 Juin 1552.

(*a*) Ces lettres correſpondent par leur date à l'époque où Charles VII, qui alors réſidait à Chinon, & avait pour généraux La Hire, Xaintrailles, Dunois, Jeanne D'Arc, &c., ſoutenait une guerre acharnée contre les Anglais.

(*b*) Cuſſay, près de Ligueil, arrondiſſement de Loches (Indre-&-Loire).

(*c*) Preuilly, au S. de l'arrondiſſement de Loches (Indre-&-Loire).

(*d*) Antogny-le-Tillac, arrondiſſement de Chinon (Indre-&-Loire).

(*e*) Noyan, arrondiſſement de Chinon, commune au N. d'Antogny-le-Tillac.

« Le même Mathieu, felon la tradition domeftique, eftoit Lieutenant de la com-
« pagnie des gardes du corps du Pape Pie III, fous le Seigneur de la Gateville,
« qui en eftoit Capitaine.
« L'aîné & principal héritier du fus-dit Mathieu fut :

V. DEGRÉ.

« René Bonnard, Écuyer, marié à Suzanne, fille de Philippe Janvre, Écuyer,
« Seigneur de la Bouchetière, Uvré, la Tour-Légat, Boisbrézier, &c., ainfi qu'il
« eft qualifié dans le contract de mariage de fon fils cy après nommé.
« Ce Gentilhomme fervit dans les armées de Henry-le-Grand. Il fut Gendarme
« dans la compagnie du Duc de Montbazon, fuivant fon certificat fait au camp de-
« vant Amiens, le 5 Septembre 1597. Il fut auffi exempté du Ban & Arrière-Ban
« par Sa Majefté, par certificat de la mefme année. Son fils aîné & principal héritier
« fut :

VI. DEGRÉ.

« Daniel Bonnard, Écuyer [Chevalier], Seigneur du Mareft, d'Antogny, l'un des
« chevau-légers de la compagnie de Monfieur le Prince, [Gentilhomme de la
« Chambre de Henri de Bourbon, Prince de Condé, par brevet du 12 Février 1615]
« lequel, par contract du 24 Juillet 1617, a époufé Demoifelle Anne Dufay, fille de
« feu Timothée Dufay, Sieur de la Taillée, & de Demoifelle Marie Sicateau; du-
« quel mariage font iffus : Timothée & Daniel Bonnard; le puîné, Sieur de Lau-
« buge, a époufé Demoifelle Méruau de Bournais, le 8 Mai 1661.

VII. DEGRÉ.

« Timothée Bonnard, Écuyer, Seigneur du Mareft, d'Antogny, fils aîné de Da-
« niel, a époufé Demoifelle Marie de Goret (le 25 Aouft 1646), de laquelle il a
« aujourd'huy les enfants fuivants :
« Daniel II du nom (dans fa branche), Jean, Charles & Anne Bonnard.

BRANCHE DES SEIGNEURS DU MAREST.

IV. DEGRÉ.

« Lydoire, fils aîné de Mathieu Ier & de Françoife Lancelon, époufa Mar-
« guerite de la Chétardie, fille de Jofeph de la Chétardie, Chevalier de l'ordre
« du Roy, Seigneur du dit lieu & de Barreau, par acte du 15 Février 1555.
« De cette alliance vint :
« Joseph Bonnard, Écuyer, Seigneur du bourg d'Antogny, lequel, de fon al-
« liance avec Gabrielle Aymard, fille de Joachim, Seigneur de la Roche-aux-En-
« fants, & de Demoifelle Anne de Montléon, par contract du 26 Avril 1605, ne
« laiffa qu'une fille, alliée dans la maifon de Saché (*a*).
« La maifon de Bonnard porte pour armes : *d'Or à trois Huchets de Gueules,*
« *liez d'Azur & virolez d'Argent.* Cimier : *un Cor de chaffe, auffi d'Or, pendant*
« *à une Épée de même, pofée en pal, la garde en chef* (*b*). »

(*a*) Saché-fur-l'Indre, arrondiffement de Chinon (Indre-&-Loire).
(*b*) L'Hermite de Souliers a commis ici une erreur, qu'il a rectifiée lui-même dans son dessin de ces armoiries, dessin conforme au blason placé en tête de la présente notice.

Ici finit l'article de l'*Hiſtoire généalogique de la Nobleſſe de Touraine* de L'Hermite de Souliers.

D'après les titres qui nous ont été fournis, la filiation de cette famille ſe pourſuit juſqu'en 1868 de la manière ſuivante :

VII. DEGRÉ.

Daniel Bonnard, Ier du nom (dans ſa branche), Chevalier, Seigneur de Laubuge, en la commune d'Antogny, fils cadet de Daniel & d'Anne Dufay, épouſa, le 8 Mai 1661, Demoiſelle Marthe Méruau de Bournais, de la paroiſſe de Crouzille, près l'Isle-Bouchard (*a*), lui-même habitant cette ville. De ce mariage naquirent trois enfants :

1. Daniel-Timothée, qui ſuit.
2. Louis, Sieur des Isles, ſortit du royaume pour cauſe de religion.
3. Madeleine-Marthe, épouſa Henry de Gueffron, Seigneur de Beauregard.

VIII. DEGRÉ.

Daniel-Timothée, Chevalier de Bonnard, Seigneur de Laubuge, épouſa, le 15 Avril 1697, Catherine de la Chénais (ou de la Chesnaye), fille de Georges de la Chénais, Seigneur du Gué-des-Pins, Capitaine, Maréchal des logis des gendarmes d'Orléans, & de Catherine de Menou. Ils eurent ſix enfants :

1. Charles.
2. Daniel-François, qui ſuit.
3. Jacques-Timothée.
4. Gabriel.
5. Joseph.
6. Louise.

Le ſecond, Daniel-François, portant le titre de Chevalier, a ſeul laiſſé des enfants.

IX. DEGRÉ.

Daniel-François, Chevalier de Bonnard, né le 13 Juin 1708 à Antogny, épouſa, à Chinon, le 11 Novembre 1756, Demoiſelle Thérèſe-Catherine Lemaistre de la Gennetière. De ce mariage ſont iſſus quatre garçons :

1. Michel-Isaac, né à Chinon, le 15 Octobre 1757, admis à l'École militaire, devint Adjudant général & fut tué au combat d'Arlon le 9 Juin 1793 (*b*).
2. Gabriel-Louis, qui ſuit.
3. Daniel-Gabriel, né à Chinon le 20 Janvier 1761, mourut en 1787 Sous-Prieur des bénédictins à l'abbaye de la Croix, à Quimperlé, en Bretagne.
4. Gabriel-Louis, IIe du nom, né à Chinon le 28 Janvier 1762, ſervit dans les colonies ſous le Bailly de Suffren & pendant les premières années de la Révolution. Mort ſans poſtérité.

X. DEGRÉ.

Gabriel-Louis, Chevalier de Bonnard, né à Chinon le 4 Mai 1759, admis à l'École militaire, était Aide de camp du Général de Laage, au combat d'Arlon. Il épouſa en 1795 Demoiſelle Adélaïde-Marguerite de Mondion, fille de Jean-Vincent de Mondion, en ſon vivant Seigneur de Chaſſigny, paroiſſe d'Arçay, près

(*a*) L'Isle-Bouchard, ſur la Vienne, arrondiſſement de Chinon (Indre-et-Loire).

(*b*) *Moniteur*, ſupplément au bulletin de la Convention nationale, ſuite de la ſéance du 17 Juin 1793. On a écrit *Baumard* au lieu de *Bonnard*.

Loudun, & de Marie-Louife-Thérèfe DE LA CHATRE. Adélaïde-Marguerite était fœur du Chevalier de Mondion, Aide de camp de Lefcure & de La Rochejaquelein, tué, à l'âge de 17 ans, à la bataille de Savenay (*a*).

Le contrat de mariage, en date du 15 Nivôfe An IV, fut dreffé par Mes Auger & Berland, Notaires à Poiffay-le-Jolly, près les Ormes (Vienne).

De ce mariage font iffus fept enfants :

1. LOUIS-PAMPHILE, né le 4 Janvier 1796 à Chinon, mort fur mer vers 1820 ou 1821, dans un voyage en Chine.
2. ADOLPHE, né à Chinon le 10 Janvier 1801, décédé le 8 Mai 1849, Curé de Beaumont-en-Véron.
3. ARTHUR-CHARLES, qui fuit.
4. SOPHRONIE, née à Chinon le 12 Janvier 1797. Elle époufa, le 27 Mai 1828, à Beaumont-en-Véron, arrondiffement de Chinon (Indre-&-Loire), M. Vincent DISIEN, natif de Thionvillé, créé Baron de Belcourt par Napoléon Ier, Lieutenant-colonel (Gros-major) du deuxième des grenadiers à pied de la Vieille garde, en retraite à Angers. Il décéda à la Nivardière, commune de Beaumont-en-Véron, le 14 Septembre 1832. Elle époufa en fecondes noces, le 31 Janvier 1853, à Tours, M. Édouard-Louis MARTIN, Chef d'efcadron de gendarmerie, commandant la gendarmerie de Loir-&-Cher, à Blois, plus tard Lieutenant-Colonel de gendarmerie, commandant la gendarmerie du Lot, à Cahors, finalement décédé en retraite à Tours. Elle n'a pas d'enfants.
5. ADÉLAIDE (appelée à tort AGLAÉ), née le 20 Vendémiaire An VIII à Chinon, reftée demoifelle. Elle habite Tours.
6. THÉONIE, née à Chinon le 27 Germinal An XI (17 Avril 1803), reftée célibataire. Elle eft domiciliée à Joué-de-Touraine, près Tours.
7. MARGUERITE-ADÉLAIDE (appelée à tort HORTENSE), née à la Nivardière le 21 Mai 1808. Elle époufa, en 1829, à Beaumont-en-Véron, le Chevalier Henry-Gabriel DE MARCÉ, fils de Louis-Henry-François, Comte DE MARCÉ, Lieutenant général, guillotiné en 1794. Ils vivaient au château de Sinais, commune de Sinais, près Chinon. Aujourd'hui décédés, ils ont laiffé un fils :

   PAUL-GABRIEL de Marcé, né le 19 Octobre 1830, qui a époufé, le 3 Octobre 1853, fa coufine germaine, Mlle Marie-Geneviève DE MARCÉ DES FONTENIS, près Chinon, dont il a trois enfants.

XI. DEGRÉ.

ARTHUR-CHARLES de Bonnard, chef actuel de la famille, né le 28 Germinal An XIII (18 Avril 1805), à la Nivardière, commune de Beaumont-en-Véron. Sorti de l'École militaire de Saint-Cyr le 30 Septembre 1824, avec le grade de Sous-Lieutenant au 10e de ligne, il a donné fa démiffion le 31 Décembre 1828, s'eft confacré aux études médicales & a été reçu Docteur en médecine de la Faculté de Montpellier le 16 Septembre 1831. Le Docteur de Bonnard joue un rôle très-actif dans le mouvement coopératif. Il eft un des fondateurs de la *Société du crédit au travail de Paris*. On a de lui plufieurs ouvrages : *De l'Hémofpafie ou déplacement mécanique du fang*, Paris, 1840, in-8°, brochure; — *Organifation d'une commune fociétaire d'après la théorie de Charles Fourier*, Nancy, 1845, 1 vol. in-8°; — *La Marmite libératrice, ou le Commerce transformé*, Gand, 1865, 1 vol. in-8° (fous le pfeudonyme de *Gallus*); — *Le Syftème politique de l'avenir, confédération euro-*

(*a*) *Mémoires* de la Marquife de la Rochejaquelein.

péenne, Paris, 1867, in-8° avec carte (brochure fous le même pfeudonyme). — *Première épître de Gallus à Servus, expliquant la loi fociale de l'avenir* (dans l'*Almanach de la coopération* de 1868).

Il époufa en premières noces, à Bécon, arrond. d'Angers (Maine-&-Loire), le 25 Septembre 1834, Demoifelle Sophie-Éléonore DE MEAULNE, fille de feu le Chevalier Anne-Jacques DE MEAULNE DE LA CARTERIE & de Demoifelle Irène-Sophie LELARGE DERVAUX, morte fans enfants le 30 Juin 1835 à Vitry-les-Reims, arrond. de Reims (Marne). Il fe remaria en fecondes noces avec Demoifelle Aimée-Victoire BIGNET. De ce dernier mariage naquirent huit enfants, dont deux feuls vivants à ce jour, à favoir :

1. ARTHUR-GAÉTAN-THÉOBALD de Bonnard, né à Nancy le 18 Septembre 1845, Ingénieur des arts & manufactures, fuivant fon diplôme délivré par le Miniftre de l'Agriculture, du Commerce & des Travaux publics en date du 14 Septembre 1866 (*Moniteur* du 24 Août 1866).
2. MARIE-CHARLOTTE.

PREUVES. — A l'appui de la préfente notice la famille a produit : 1° Toute la férie, fans interruption aucune, des contrats ou actes de mariage établiffant fa filiation directe avec MARTIN, chef de la famille; 2° un Arrêt, daté de Tours le 9 Mars 1635, maintenant la famille dans fes titres & priviléges de nobleffe ; 3° un Jugement du Tribunal de Ire inftance de Chinon, en date du 26 Avril 1866, ftatuant que le nom patronymique de famille eft bien DE BONNARD & non BONNARD, ainfi qu'il eft porté fur les actes à partir de la première république.

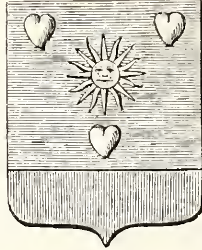
Dans l'*Armorial général de Touraine*, par J. X. Carré de Bufferolle, publié par la *Société archéologique de Touraine* en 1867, on trouve un membre de la famille, *Jean* Bonnard, Maire de Tours en 1466, & *François* de Bonnard du Marais, Chevalier de Malte en 1520, cité par Vertot, dans fon *Hiftoire des Chevaliers de Saint-Jean de Jérufalem.*



BOTTÉE DE TOULMON,

Anciens Seigneurs de Bouffier, la Vacquereffe, Marmiont, Toulmon, Corcy, Barival, Biarre.

EN VERMANDOIS.



D'Azur au Soleil d'Or, accompagné de trois Cœurs d'Argent, deux en chef & un en pointe, foutenu d'une Champagne de Gueules. DEVISE : Sans taque.

La famille BOTTÉE eft originaire de Picardie. On la trouve aux environs de Péronne dès le XIII[e] fiècle & auffi à la Fère, à Laon & à Saint-Quentin, villes auxquelles les Bottée fournirent plus d'une fois des Mayeurs & Échevins. La première mention que l'on en trouve eft de 1235. Le monaftère de Biache dut en partie fa fondation à FURSÆUS Botté (*a*). En 1255 & en 1257, un SIMON Botté eft Mayeur de Péronne (*b*). En 1279, ANSOLDUS Boté (*Miles*), Chevalier, paraît dans une fentence du bailliage de Vermandois (*c*). En 1286, FURSY Botté eft Mayeur de Péronne (*d*). Enfin, en 1308, un PHILIPPE Boté (*Miles*), Chevalier, fe trouve mentionné comme ayant failli être victime d'une émeute des gens de la commune de Péronne, révoltés contre le Prévôt & quelques autres notables (*e*).

Nous voyons les Bottée dès une date affez ancienne attachés à la puiffante famille des Vendôme-Luxembourg, dont ils fuivent fidèlement la fortune. Ainfi GÉRARD était en 1504 Officier de Madame Marie de Luxembourg, époufe de François de Bourbon, Duc de Vendôme. Noble PIERRE Bottée, avant 1547, a le même titre de Gentilhomme de la Ducheffe de Vendôme. FRANÇOIS Bottée, Docteur en théologie & Religieux de Prémontré, était dès 1553 Vicaire général du Cardinal de Lorraine, Archevêque de Reims & petit-fils du Duc de Vendôme. Claude Bottée (voir le IV[e] degré), en ardent royalifte, fut, en 1589, lors du fiége de Laon par Henri IV (*f*), enfermé comme fufpect dans la tour de Louis d'Outremer. PIERRE Bottée de la Vacquereffe, Écuyer, Meftre de camp au régiment de Vendôme, prit part à la guerre contre la Ligue d'Augsbourg, affifta à la défenfe de Pignerolles & de Suze, & à la bataille de la Marfailles (1693) dont il a laiffé une relation. CLAUDE Bottée, Capitaine au régiment de la Fère, auteur de plufieurs traités fur l'art de la guerre, fut choifi par le chef de l'illuftre maifon de Croï, alliée aux Luxembourg, pour donner fes confeils à fes fils.

Parmi les perfonnages qui fe rattachent indirectement à la famille Bottée de Toulmon, nous trouvons La Fontaine & Ménage. La filiation directe (*g*) de la famille remonte à FLORENT, qui fuit.

(*a*) *Gallia Chriftiana*, Diocèfe d'Amiens, t. X, col. 1138, A. (*b*) De Sachy, *Effais fur l'hiftoire de Péronne*, p. 46. (*c*) Beugnot, *Olim*, t. II, p. 130. (*d*) De Sachy, *ibid.*, p. 470. (*e*) Beugnot, *ibid.*, t. III, p. 293.

(*f*) On fait que Henri IV était petit-fils de la Ducheffe Marie de Luxembourg, mentionnée plus haut. — Devifmes, *Hiftoire de Laon*, p. 18 & 89. (*g*) Les documents fur la famille Bottée de Toulmon font très-peu nombreux, la plupart des titres ayant été detruits lors de l'invafion de 1814. La veuve de Nicolas-Claude Bottée, qui habitait alors

PREMIER DEGRÉ.

FLORENT Bottée, né à Mons en Hainaut, vivait en 1470. Il eut pour fils (*a*).

II. DEGRÉ.

GÉRARD Bottée, Écuyer, Gentilhomme de Madame Marie, Ducheſſe de Luxembourg, marié vers l'an 1504 à Catherine DUFLOS, fille de Jehan DUFLOS, Mayeur de la Fère en 1491, fut Juré (Échevin) de la Fère en 1504 (*b*); il eut neuf enfants :

1. Noble PIERRE, Officier de Madame de Luxembourg, Ducheſſe de Vendômois. Il épouſa en ſecondes noces Nicole DENNET, fille du Seigneur de Mesbrecourt & de Jehanne DE FLAVIGNY. Il fut quatre fois Juré de la Fère, en 1587, 1588, 1589 & 1590*. Son fils, JÉROME, auteur de la branche Dennet de Flavigny, épouſa, vers 1589, Marie DE FROIDOUR *. Une petite-fille de Jérôme épouſa, en 1660, Jean-Noel DE SAINTE-COLOMBE, Officier, en 1663, de Monſeigneur le Duc de Mazarin, puis Lieutenant, en 1674, de la compagnie d'ordonnance de M. de La Broſſe. La branche Dennet de Flavigny finit avec ANNE, qui épouſa, en Septembre 1681, ſon couſin, GERMAIN Bottée de Bouffier, Conſeiller du Roi, Avocat au Parlement & Lieutenant de la maîtriſe des Eaux & Forêts de Laon (*c*). Le ſecond fils de Noble Pierre, CLAUDE, fut l'auteur de la branche de Bouffier; il épouſa Jeanne LEBEL-HUCHENNEVILLE, fille de Jacques & d'Aliénore BURIER. Cette branche finit vers 1750 en la perſonne de CLAUDE, Capitaine aide-major au régiment de la Fère, Chevalier de Saint-Louis*, auteur de pluſieurs ouvrages ſur l'art militaire, reſtés manuſcrits & conſervés à la Bibl. de Valenciennes. L'un entre autres fut imprimé ſous le titre d'*Études militaires* (d). Il faut encore mentionner dans cette branche de Bouffier, PIERRE Bottée de la Vacquereſſe (*e*), Écuyer, Meſtre de camp au régiment de Vendôme*. La ſœur de celui-ci, ÉLISABETH, fut mariée à François MONSURES, Écuyer, demeurant à Clermont, en Beauvoiſis (*f*). Enfin, PIERRE, Écuyer, Conſeiller du Roi, Contrôleur général des Fermes & généralités d'Amiens & de Soiſſons, vivait en 1637; il épouſa Éliſabeth VERRIER, fille de Germain & d'Éliſabeth DES VIEUX*. Cette dernière était fille de Pierre & de Marie LE CARON, de la famille des Seigneurs de Ménars (*g*).
2. JEHAN, Curé & Chanoine de St-Montain de la Fère, de la cathédrale de Laon, & Bachelier en théologie.
3. GÉRARD, Chanoine de Laon, Bachelier en théologie; enterré dans la chapelle du Saint-Sépulcre de Notre-Dame de Laon.
4. ADRIEN, neuf fois Juré de la Fère. 5. EUTROPE.

Crandelain en Picardie, fut obligée de quitter ſa demeure pour s'enfuir dans les carrières des environs, où les habitants de pluſieurs villages étaient venus chercher un abri [1]. A ſon retour, tout était dévaſté & les papiers de la famille déchirés & jetés à tous les vents. Ce qu'il en reſte a été trouvé dans les cours, ſouillé de boue & dans le plus pitoyable état. Malgré cette inſuffiſance de titres, lorſqu'il fut queſtion ſous la Reſtauration de continuer l'Armorial de d'Hozier, la famille Bottée de Toulmon fut inſcrite ſur la liſte des familles ſuſceptibles de figurer dans cet ouvrage (*Indicateur nobiliaire* du Préſident d'Hozier; Paris, 1818, p. 41).

(*a*) Bibl. Imp., Cab. des titres, doſſier Bottée, pièces originales de Mennechet. — Mémoires généalogiques des principales familles de Laon, p 125, par l'abbé de Richecourt, Chanoine de Laon, manuſcrit en 2 vol. appartenant en 1852 au petit-fils de l'auteur, M. Dagniau de Richecourt, de Laon. Tous les renvois faits à ces *Mémoires* dans le courant de cette notice ſeront marqués d'un *, pour éviter les répétitions. (*b*) Bibl. Imp., Regiſtres de la Chambre de paix de la Fère. Les Jurés étaient alors membres du Conſeil municipal & rempliſſaient en outre, ſous la préſidence du Mayeur, les fonctions de Juge civil & même criminel. (*c*) Reg. de l'état civil de la Fère. — Journal des Savants, 1692. — Dom Grenier, *Introduction à l'hiſtoire de Picardie*. Bibl. Impériale, Mſſ. (*d*) Archiv. du Miniſt. de la guerre. — Mangeart, *Catalogue deſcriptif & raiſonné des manuſcrits de la Biblioth. de Valenciennes*. — *Nouv. Biographie gén.*, t. VI. — *Arch. hiſt. & litt. du nord de la France & du midi de la Belgique*, t. IV. (*e*) La Vacquereſſe eſt ſituée dans le canton de Vervins, arrond. de Guiſe. (*f*) De Rouſſeville, *Nobiliaire de Picardie*, art. *Monſures*. (*g*) Cab. des titres, doſſier Bottée.

[1] Édouard Fleury, *Hiſtoire de l'invaſion de 1814*, p. 214.

6. Nicole, époufe de Jehan de Bologne.
7. François, qui fuit. 8. Marguerite.
9. Louis, eut deux fils, dont l'un, Nicolas, Mayeur de la Fère en 1604 (*a*), donna naiffance à la branche du Crocq, éteinte en 1826 en la perfonne de Louis-François, Infpecteur des Eaux & Forêts. L'autre, Antoine, qui eut fix enfants, fut auteur en 1576 de la branche Desjardins-Letellier. Elle finit avec Nicolas, Confeiller du Roi, Procureur ès fièges royaux, premier Échevin en titre, & Argentier de la ville de S[t]-Quentin vers 1726. Le quatrième fils d'Antoine, Pierre, Échevin de S[t]-Quentin, fut avant 1677 auteur de la branche de Barival, qui s'éteignit en 1778 en la perfonne de Nicolas, Avocat au Parlement. Elle s'était fubdivifée vers 1724 en branche de Biarre, qui n'eut pas de fuite & finit vers 1740; elle fut repréfentée par Pierre-François-Claude, Avocat au Parlement, fils de François, Confeiller du Roi, Prévôt royal au bailliage de Vermandois & Mayeur de S[t]-Quentin (*b*).

III. DEGRÉ.

François Bottée, Licencié en loix « Advocat pour le Roy, noftre Sire, à Coucy », époufa en 1530 Georgette Adam, fille de Jean, Grainetier au grenier à fel de Coucy, & de Jeanne Tout le Monde. Il eut deux enfants* : 1. Philippe, auteur de la branche de Corcy (*c*), éteinte en 1811 en la perfonne de Charles-Bernard, Chanoine de Noyon & de Laon, Aumônier du Confeil du Roi, Cenfeur royal (*d*). 2. Jean, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

Jean Bottée, époufa vers 1571 Madeleine de Lamer, fille de Jacques de Lamer, Bailly du duché & Prévôt de Crépy, & de Claudine de Mouchy*. Il tranfigea avec fon frère Philippe, pour la terre de Marmiont (*e*). Il eut de fon mariage :

1. Claude, marié à N... Demay. Son petit-fils, Claude, né en 1618, mort le 16 Décembre 1695, fut Docteur en Sorbonne, Chanoine de Laon & de Paris, & Prédicateur du Roi. Il tefta le 16 Mai 1690 (*f*).
2. Madeleine, mariée à Nicolas de Cambrai. 3. Rachel, mariée à Adam de Sains.
4. Adam, qui fuit.
5. Judith, époufe de Jean Varlet de Gibercourt.
6. Sarah, mariée à Pierre Canelle, Homme d'armes des ordonnances du Roi.
7. Jeanne. 8. Élisabeth.

V. DEGRÉ.

Adam Bottée, Procureur du Roi au bailliage de Laon, époufa, par contrat du 20 Mars 1606, Marie de Marles, fille de Jacques de Marles & de Claudine Demange*. Le 21 Novembre 1628, il échangea avec l'abbaye de Saint-Martin de Tournay, au diocèfe de Laon, divers biens fis à Trucy. Il fut l'auteur de la branche de Marmiont, devenue plus tard celle de Toulmon, & feule exiftante aujourd'hui. Il mourut en 1695 laiffant : 1. Théodore, qui fuit. 2. Claude.

VI. DEGRÉ.

Théodore Bottée, époufa, par contrat du 23 Janvier 1641 (*g*), Madeleine Bugniatre*. Dans un bail paffé par lui le 2 Septembre 1676, il eft fait mention à deux reprifes du fief de Tout le Monde, à Travecy, qui a donné fon nom à la branche actuelle (*h*). Il laiffa un fils, qui fuit.

(*a*) (*b*) Pièces orig. de M. Mennechet. — La branche de Barival portait d'*Azur à une Bande d'Or, accompagnée de 2 Molettes de même, 2 & 1.* (*c*) La feigneurie de Corcy, village de l'ancien Vallois, du bailliage de Villers-Cotterets, arriva dans la famille Bottée par la femme de Philippe, Marie de Donney, veuve de Pierre de Corcy. (*d*) État civil de Coucy-le-Château. (*e*) Papiers de famille. (*f*) Orig. — Devifme, *Hiftoire de Laon,* t. II, p. 309. — Melleville, *Dict. hift. du départ. de l'Aifne,* art. *Laon.* (*g*) (*h*) Orig.

VII. DEGRÉ.

Jean-Antoine Bottée, marié par contrat du 11 Février 1668, à Madeleine Marteau* ; céda en 1670 des terres à Trucy aux Religieuſes de la Neuville-ſous-Laon.

VIII. DEGRÉ.

Claude Bottée, né le 31 Décembre 1675, épouſa en ſecondes noces, par contrat du 22 Février 1729, Jeanne Le Clerc de Montafief, fille de Nicolas, Conſeiller du Roi, Avocat au Parlement, Prévôt royal de Crépy, & de Marie Monseignat. Il mourut en 1748, laiſſant Nicolas-Claude, qui ſuit.

IX. DEGRÉ.

Nicolas-Claude Bottée de Toulmon, Conſeiller du Roi, Élu en l'élection de Laon, puis Commiſſaire des guerres, né le 9 Février 1732. Il épouſa Marie-Barbe Bourgeois, par contrat du 20 Février 1759; il vendit les terres de Travecy le 12 Septembre 1781, & le 20 Octobre ſuivant, il acquit le domaine de Malval (*a*), d'Éliſabeth de Lamer, veuve de Berthault, demeurant à Saint-Tropez. Il mourut en 1812. De ſon mariage naquirent :

1. Jean-Charles, marié, le 16 Juin 1791, à Marie-Charlotte de Lesguisé des Dormans, fille de Marc-Antoine, Écuyer, Seigneur du Roq & d'Aigremont, ancien Capitaine de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, & de Marie-Louiſe de Graimbert du Breuil.
2. Jean-Joseph-Auguste, qui ſuit. 3. Marie-Louise-Agathe. 4. Nicolas-Claude.

X. DEGRÉ.

Jean-Joseph-Auguste Bottée de Toulmon, Chevalier (*b*), né à Laon le 6 Mars 1764, Adminiſtrateur des poudres & ſalpêtres, Membre de la Légion d'honneur & Officier ſupérieur ſiégeant au Conſeil de perfectionnement de l'École polytechnique, auteur de pluſieurs ouvrages ſur la fabrication de la poudre. Il épouſa, par contrat du 22 Août 1796, Charlotte-Adélaïde Cartier Hénin. La famille ſe tranſporta alors en Normandie, où elle eſt encore actuellement. Jean-Joſeph mourut au château de Tourny (Eure) le 8 Octobre 1815 (*c*), laiſſant de ſon mariage :

1. Auguste, qui ſuit.
2. Laure, mariée en 1res noces à Charles Choderlos de Laclos, Membre du Conſeil gén. de l'Eure; & en 2des noces, à Édouard-Marie de Carrey d'Asnières, Membre de la Légion d'honneur, ancien Directeur des Douanes à Rouen.

XI. DEGRÉ.

Auguste Bottée de Toulmon, né le 15 Avril 1797, élève de l'École polytechnique, Avocat & Membre de la Légion d'honneur, marié, le 19 Février 1830, à Éléonore-Adrienne-Eugénie Assegond. Décédé le 23 Mars 1850. Il a laiſſé pluſieurs ouvrages d'érudition ſur l'archéologie muſicale (*d*). De ſon mariage eſt iſſu Eugène, qui ſuit.

XII. DEGRÉ.

Eugène Bottée de Toulmon, né le 8 Juillet 1831, marié, le 4 Février 1864, à Louiſe-Marie-Marguerite de Graveron. De cette union eſt iſſu : Gustave-Auguste-Maurice, né le 5 Janvier 1865.

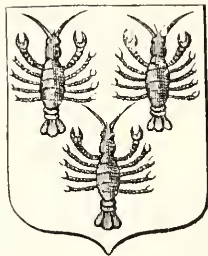
Alliances non citées : de Forestier, Le Cat, Langlois, de Martin, Ennuyer de la Mothe, de Balaye, de Monceau, de Cruzel, Marquette Vicomte de Bouvieu, &c.

(*a*) Orig. — (*b*) Lettres patentes du 16 Déc. 1815. — (*c*) *Nouv. biographie gén.*, t. VI. (*d*) *Ibid.* — *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, Société de l'Hiſtoire de France.

DE BOUCHER,

Anciens Seigneurs de Paſtis, de la Rupelle, de Flogny du Verdoy, de Santrange, du Pleſſis, de la Cour-Dieu & de Villegenon, Barons de la Chapelle, Vieille-Foreſt & de Milly, Comtes de Serain, &c.

EN CHAMPAGNE.



D'Argent à trois Écreviſſes de Gueules, poſées 2 & 1.

La famille de Boucher paraît originaire de la province de Champagne où on la trouve établie dès le XIIe ſiècle. Des perſonnages de ſon nom ſont mentionnés comme témoins dans deux chartes de l'année 1173, délivrées par le Comte Henri-le-Libéral, en faveur de Saint-Étienne de Troyes & tranſcrites aux folios 3 & 337 du cartulaire de cette égliſe (*a*). On en voit auſſi figurer avec la qualité de Chevalier ſur la liſte des Seigneurs du pays qui, l'an 1198, dans la cathédrale de la même ville, prirent l'engagement d'accompagner le Comte Thibaud à la Croiſade (*b*). C'eſt d'une branche poſſeſſionnée très-anciennement au bailliage de Sens que ſont ſorties celles qui ſe fixèrent en Bourgogne & dans le Berry.

Indépendamment des jugements de maintenue & des arrêts de la Cour des Aides où la maiſon de Boucher a toujours été déclarée Noble de race, les preuves fournies pour l'admiſſion de pluſieurs de ſes membres aux Pages en la Grande & en la Petite Écurie, à l'ordre de Malte & à la maiſon Royale de Saint-Cyr, témoignent avantageuſement en faveur de l'ancienneté de ſon extraction.

Elle a donné des Commandants de places fortes, notamment un en 1410 & un autre en 1568; pluſieurs Capitaines, dont trois ont perdu la vie à la bataille de Fontenoy; ſept Chevaliers de l'Ordre de Saint-Louis; un Lieutenant de la Nobleſſe des bailliages de Troyes, de Sens & de Sezanne; ſix Lieutenants généraux, tant au bailliage de Sens qu'à celui d'Auxerre; un Évêque de Quimper qui fut envoyé en ambaſſade à Rome en 1541; un Grand-Prévôt de l'égliſe de Chablis; une Abbeſſe du couvent de Lieux-Notre-Dame, en Orléanais, & enfin un Écuyer du Roi en 1776, lequel, en cette qualité, a été admis aux honneurs de la Cour.

La généalogie de cette famille, dont on donne ici la continuation, ſe trouve au VIe regiſtre, p. 37-56.

(a) *Cartul. Sancti Stephani*, Orig. Biblioth. Impériale.
(*b*) Gibbon, tome XVI, p. 239. — Du Cange, *Obſerv.*, p. 254.

BRANCHE AINÉE.

IX. DEGRÉ.

Robert de Boucher, Écuyer, Seigneur des Paſlis & de Laignée, Capitaine de chevau-légers, Chevalier de Saint-Louis, marié, par contrat du 23 Octobre 1702, à Edmée de la Bussière, fille de Jacques de la Bussière, Écuyer, Seigneur du Verdoy, & d'Anne de Bussy, fille de Louis de Bussy, Écuyer, Sieur du Port, & d'Edmée du Broc. Ce Robert était le troiſième fils de Georges de Boucher, Écuyer, Seigneur des Paſlis, de Lignières & de Cornillon, qui figure au VIIIe degré de la généalogie dreſſée par d'Hozier (VIe Reg., p. 40), comme époux de Jacqueline de Veillart. Robert de Boucher était reſté chef de la branche aînée par ſuite de la mort de ſes deux frères, Nicolas & Pierre-François, tués au ſervice du Roi. De ſon mariage naquit :

X. DEGRÉ.

François de Boucher, Chevalier, Seigneur du Verdoy & de la Cour-Dieu, Capitaine au régiment de Saint-Simon & Chevalier de Saint-Louis. Il épouſa Charlotte de Bertrand, morte le 21 Septembre 1780, dont il eut :

1. Adrien-François de Boucher, qui continue la deſcendance.
2. Jean-Louis de Boucher, Seigneur de Villegenon & de Santrange, né le 2 Janvier 1743, nommé Page de S. A. Monſeigneur le Comte d'Eu en Juillet 1733, Gentilhomme de ce Prince en 1764 & enfin Écuyer du Roi par brevet du 20 Août 1776. Il figure dans le teſtament du Comte d'Eu, dreſſé le 13 Juillet 1775, comme légataire pour une penſion viagère de 5,000 livres, pour divers bijoux & pour des objets d'art que le Prince avait lui-même fabriqués. Il eſt décédé ſans alliance.
3. Françoise-Charlotte de Boucher, née le 9 Mars 1738, morte le 18 Avril 1790, ſans alliance.

XI. DEGRÉ.

Adrien-François de Boucher, appelé le Comte de Boucher, Seigneur du Verdoy, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au corps royal d'artillerie, régiment de Grenoble. De ſon mariage avec Marie-Anne-Suzanne-Julie Vannier, il eut :

1. Jacques-Adrien de Boucher, Chevalier, Seigneur de Villegenon, né le 29 Septembre 1771, Page en la Grande Écurie, puis Capitaine au régiment des dragons du Roi. Il eſt mort en 1810 des ſuites des bleſſures qu'il avait reçues à Quiberon. De ſon mariage avec Henriette de la Barre il eut une fille :
   Adélaide de Boucher, mariée à Proſper de Bonnault, Officier d'artillerie, auquel, en mourant ſans poſtérité, elle légua la terre de Villegenon avec toutes ſes dépendances.
2. Michel-Louis-Désiré de Boucher, qui continue la filiation.
3. Louise de Boucher, mariée au Comte d'Anglars.
4. Suzanne-Louise-Françoise de Boucher, mariée à Clément des Rigault.

XII. DEGRÉ.

Michel-Louis-Désiré de Boucher, d'abord Page du Roi, puis Gendarme de la

garde & Chevalier de Saint-Louis, mort en 1844. De ſon mariage avec Anne-Sophie VANNIER, ſa couſine, il eut :

1. LOUIS-CHARLES-JULES de Boucher, domicilié à Gien, non marié.
2. LOUIS-ADRIEN-FRANÇOIS de Boucher, qui continue la filiation.
3. EDMÉE-SOPHIE de Boucher, veuve de Proſper DE BONNAULT, mentionné plus haut, qui avait épouſé en premières noces ADÉLAÏDE de Boucher, ſa couſine germaine.
4. ANNE-ZÉNAÏDE de Boucher, mariée à N. DE LA PERRIÈRE.
5. MARIE de Boucher, veuve de Jules LE MAUFF DE KERDUDAL, décédé avec la qualité de Capitaine de frégate dans l'expédition de Crimée.

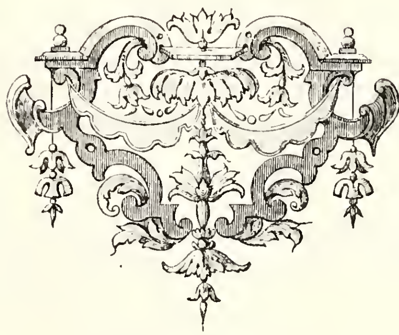
XIII. DEGRÉ.

LOUIS-ADRIEN-FRANÇOIS de Boucher, Officier ſupérieur de cavalerie en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur, né le 29 Janvier 1811, demeurant au château de Venevelles (Sarthe). Il a épouſé en premières noces : Éliſabeth-Auguſtine LE BAIGUE, décédée le 4 Octobre 1850, qui l'a rendu père d'une fille unique :

MARIE-LOUISE-ÉLISABETH, née le 15 Avril 1849, au château de Venevelles;

Et en ſecondes noces Hortenſe-Françoiſe DE LESTANG dont il a une fille : EDMÉE-MARIE-HORTENSE, née au Mans le 27 Novembre 1856.

A l'exception de la branche de la Rupelle, encore exiſtante & repréſentée par pluſieurs membres, toutes les branches mentionnées dans la généalogie dreſſée par d'Hozier ſont éteintes aujourd'hui.



BOUDET DE PUYMAIGRE (a),

BOURBONNAIS, BERRY ET LORRAINE.



D'Or au demi-Vol de Sable. COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *deux Lions d'Or.*

Cette famille, qui au XVIIe fiècle ajouta à fon nom patronymique celui de Puymaigre provenant d'une terre, eft originaire du Bourbonnais. Elle poffédа, dans cette province ou dans le Berry, les feigneuries du Max, du Sioudray, de Combraille, de Prémilhat, de Puymaigre, de la Vernouaille, de la Jaunais, de Villemory, & dans le Pays Meffin, celles de Tragny, de Mercy-le-Haut, &c.

Au XIVe fiècle vivait dans le Berry N. BOUDET, Seigneur de la Frogerie (*b*), qui, en 1330, époufa Marie DE CULANT, mais rien n'établit pofitivement qu'il appartenait à la famille BOUDET DE PUYMAYGRE. La filiation de cette famille eft toutefois prouvée par titres authentiques depuis le commencement du XVe fiècle. Henry Lambert, Seigneur d'Herbigny, Confeiller du Roi, Intendant du Berry & du Bourbonnais, Commiffaire pour la vérification des titres de nobleffe, reconnut, le 23 Février 1667, que FRANÇOIS Boudet était Noble & iffu de Noble race (*c*). Celui-ci avait produit des documents que poffèdent encore fes defcendants & dont le premier remonte à :

PREMIER DEGRÉ.

HÉLION Boudet, Écuyer, Seigneur du Max, vivant en 1420 (*d*). Un acte (*e*) de Jehan, Duc de Bourbonnais & d'Auvergne, fait connaître qu'en 1467 il était, pour ce Duc, Lieutenant de la châtellenie de Montluçon. Hélion fut père de :

II. DEGRÉ.

JEAN Ier Boudet, Écuyer, Seigneur du Max, marié, par contrat du 15 Avril 1498 (*f*), à Françoife, fille de Pierre BESSONNAT ou BOISSONNAT, Écuyer, Seigneur de Gyufon. De ce mariage naquirent :

1. JEAN, qui continue la defcendance.
2. PIERRE Boudet, Écuyer, Lieutenant général en la châtellenie de Montluçon, marié à Marguerite DE FOURNOUX. Il fut l'auteur d'une autre branche (*g*) qui s'éteignit au XVIIe fiècle dans la perfonne de JEAN Boudet, mort en Italie,

(*a*) Cette famille eft mentionnée ainfi « Boudet : Bourb., 570, 575 » dans l'*Indicateur du grand Armorial général de France*, publié par M. L. Paris, t. I, p. 81.
(*b*) Moreri, *Dictionnaire hiftorique*, art. *Culant*.
(*c*) Maintenue de nobleffe. Original.
(*d*) Contrat d'échange du 11 Mai 1420. Original. (*e*) (*f*) Original. (*g*) Maintenue de nobleffe de cette branche. Original.

Capitaine au régiment de Navailles; dans celle de GILBERT Boudet qui l'avait remplacé dans le même régiment & le même grade & fut tué au siége de Bordeaux; & dans celle de LOUIS-GILBERT Boudet, tous trois fils de JEAN Boudet & de Louise BANEZON. Le dernier, LOUIS-GILBERT, fut Chevalier de l'ordre de Saint-Michel (*a*), Gouverneur de Châlons & du Pays de Combraille (*b*), Aide de camp (*c*) & Gentilhomme de la chambre (*d*) de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII.

III. DEGRÉ.

JEAN II[e] Boudet, Écuyer, Seigneur du Max, fit, le 10 Septembre 1549, acte de foi & hommage (*e*) au Roi pour le fief du Max (paroisse de Prémilhat, diocèse de Bourges).

IV. DEGRÉ.

NICOLAS Boudet, Écuyer, Seigneur du Max, Archer des gardes du Roi, est désigné comme fils du précédent dans son contrat de mariage (*f*), en date du 24 Mai 1563, avec Marguerite DE SAINT-JULIEN, veuve de Gilbert de COURJAT, & fille de Jean DE SAINT-JULIEN & de Jacquette DE LIGONDEZ. Il eut de son mariage :

V. DEGRÉ.

FRANÇOIS I[er] Boudet, Écuyer, Seigneur du Max, marié, par contrat du 10 Février 1600 (*g*), à Marguerite DE BEAUFORT, fille de Pierre DE BEAUFORT, Écuyer, Seigneur de la Vergne & de la Chaussade, Capitaine général du Duc de Montpensier, Gouverneur du pays de Combraille, & de Marguerite DU PLAIX. Ses enfants furent :

1. GASPARD Boudet, qui va suivre.
2. MARIE Boudet, Religieuse.

VI. DEGRÉ.

GASPARD Boudet, Écuyer, Seigneur du Max, de Prémilhat & de Combraille, fut maintenu dans sa noblesse par la sentence des Élus de Montluçon, du 31 Juillet 1634, & fut présent au ban & arrière-ban de Bourbonnais, suivant le certificat qu'il obtint le 28 Février 1636. Il avait épousé, par contrat du 5 Décembre 1624 (*h*), Michelle DE CULANT, fille de Pierre DE CULANT, d'une des plus illustres familles du Berry, & de Marie DES COURTS. De cette union naquirent :

1. FRANÇOIS Boudet, II[e] du nom, qui continua la descendance.
2. FRANÇOIS Boudet, *le jeune*, Seigneur de la Jaunais.
3. PIERRE Boudet, Seigneur de la Vernouaille, marié, par contrat du 14 Juillet 1647, avec Demoiselle Suzanne DE BISE.

VII. DEGRÉ.

FRANÇOIS II[e] Boudet, Écuyer, Seigneur du Max & de Prémilhat, se maria, par contrat du 25 Juin 1660 (*i*), à Charlotte DE BISE, fille de Gabriel DE BISE, Écuyer, Sei-

(*a*) Lettres royales du 18 Septembre 1631. Original. (*b*) Lettre du 18 Septembre 1648 l'engageant à garder le gouvernement du pays de Combraille & portant de la main du Duc d'Orléans : « Vostre bon amy, Gaston. » Original. (*c*) Brevet du 14 Juin 1632. Original. (*d*) Nomination du 24 Décembre 1631. Original.

(*e*) (*f*) (*g*) (*h*) Original.

(*i*) Original.

gneur de ou du Puymaigre, & de Marguerite DE SALIGNAC. C'eſt à partir de cette époque qu'au nom DE BOUDET fut joint celui DE PUYMAIGRE, terre ſeigneuriale pour laquelle, dès 1567, on trouve un acte de foi & hommage (*a*) rendu par Philippe DE BISE à Jeanne DE BOUSSAC, dite Jeanne DE BRETAGNE. De ce mariage ſont iſſus :

1. ALBERT Boudet.
2. ANTOINE Boudet.
3. FRANÇOIS Boudet, III[e] du nom, qui ſuit.
4. MARIE Boudet.
5. JEANNE Boudet.

VIII. DEGRÉ.

FRANÇOIS Boudet, Chevalier, Seigneur de Puymaigre & du Sioudray, Lieutenant-Colonel au régiment de Normandie (*b*), Chevalier de Saint-Louis (*c*), ſe fixa dans le Pays Meſſin en y épouſant, par contrat (*d*) du 15 Avril 1728, Éliſabeth DE BOCK, fille de Jean-Nicolas, Baron DE BOCK, d'une ancienne famille faiſant partie de la Nobleſſe immédiate de l'Empire d'Allemagne, & de Marguerite SCHARF. De ce mariage naquit :

IX. DEGRÉ.

FRANÇOIS-GABRIEL Boudet, Chevalier, Seigneur de Puymaigre, Chevalier de Saint-Louis (*e*), Maréchal des camps & armées du Roi (*f*). Il ſigna, le 4 Avril 1789, le mémoire contenant les pouvoirs donnés aux députés de Metz aux États généraux. Il commanda, dans la campagne de 1792-1793, la quatrième diviſion de l'armée de Condé (*g*) & mourut à Gratz le 25 Octobre 1801 (*h*). Il avait épouſé, par contrat du 5 Février 1776 (*i*), Claire-Françoiſe-Nicolle MUSAC; & en ſecondes noces, après avoir obtenu les diſpenſes néceſſaires, le 9 Septembre 1777 (*j*), Thérèſe MUSAC, toutes deux filles de Meſſire Nicolas MUSAC, Chevalier, Seigneur haut, bas & moyen juſticier de Tragny, de Mercy-le-Haut, Conſeiller du Roi, Préſident honoraire des Requêtes du palais du Parlement de Metz, & de Jeanne BOURDELOIS. De ce dernier mariage il eut :

X. DEGRÉ.

JEAN-FRANÇOIS-ALEXANDRE, Comte Boudet de Puymaigre, né à Metz le 5 Octobre 1778, mort dans ſon château d'Inglange le 18 Mai 1843 (*k*). Il fut, pendant l'émigration, Officier ſupérieur à l'armée de Condé (*l*); ſous l'Empire, Inſpecteur des droits réunis à Hambourg (*m*); durant le ſiége de cette ville, Chef de bataillon d'un corps de volontaires (*n*); ſous la Reſtauration, Capitaine des grenadiers royaux (*o*), Inſpecteur (*p*) & enſuite Directeur (*q*) des droits réunis, puis Préfet du Haut-Rhin (*r*), de l'Oiſe (*s*) & de Saône-&-Loire (*t*). Il donna ſa démiſſion lors de la ré-

(*a*) Original.
(*b*) Commiſſion du 8 Octobre 1733.
(*c*) Ainſi qualifié dans ſon contrat de mariage. (*d*) Original. (*e*) Lettres du 10 Juillet 1760; en original. (*f*) Nomination du 1[er] Janvier 1784; en original. (*g*) Certificat du Duc de Bourbon, du 3 Janvier 1794; en original. (*h*) Teiſſier, *Hiſtoire de Thionville*, p. 313. — Marquis d'Ecquevilly, *Campagnes du corps de Condé*, t. I, p. 219; t. III, p. 192. — Th. Muret, *Hiſtoire de l'armée de Condé*, t. I, p. 169; t. II, p. 371. — Nolet-Fabert, *La Lorraine militaire*, art. *Puymaigre*. (*i*) (*j*) Original.
(*k*) *Biographie univerſelle* de Michaud, t. LXVIII, ſuppl., art. Puymaigre. (*l*) Certificat du Duc d'Angoulême, en original. (*m*) Lettre d'avis du Directeur général des droits réunis, du 29 Avril 1811. (*n*) Lettre du Préfet des Bouches-de-l'Elbe, du 10 Février 1814. (*o*) Certificat du Maire de Metz, du 4 Décembre 1815. (*p*) Nomination du 7 Septembre 1815. (*q*) Ordonnance du Roi, du 5 Avril 1816. (*r*) Ordonnance du Roi, du 19 Juillet 1820. (*s*) Ordonnance du Roi, du 26 Septembre 1824. (*t*) Ordonnance du Roi du 3 Mars 1828.

volution de Juillet 1830. Il était Chevalier de Saint-Louis (*a*), Officier de la Légion d'honneur (*b*), Gentilhomme honoraire de la Chambre du Roi (*c*). Par Lettres patentes en date du 2 Avril 1822 (*d*), Louis XVIII le créa Comte héréditairement & ſans obligation de majorat. Il avait épouſé par contrat du 2 Mai 1809 (*e*), Anne-Marguerite-Henriette DE GARGAN DU CHASTEL, fille de Louis-Ignace-Théodore DE GARGAN DU CHASTEL, Baron de Vis, d'une ancienne famille d'Artois alliée aux Beaufort, aux d'Ailly, aux Coupigny, &c., & de Marguerite TURLURE DE VELLECOUR. De ce mariage naquirent :

1. THÉODORE-JOSEPH, qui fuit.
2. MARIE-EUGÉNIE, née à Metz le 18 Mai 1810, morte dans la même ville le 31 Juillet 1827.

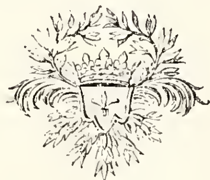
XI. DEGRÉ.

THÉODORE-JOSEPH, Comte Boudet de Puymaigre, Chevalier de l'ordre royal de Charles III d'Eſpagne (*f*), Membre correſpondant de l'Académie royale de l'Hiſtoire, de Madrid (*g*), de la Société impériale des Antiquaires de France (*h*), ancien Préſident de l'Académie de Metz, &c., né à Metz le 17 Mai 1816 (*i*). Il épouſa, le 12 Juin 1854, Marie-Caroline PYROT DE CRÉPY, fille de Nicolas PYROT DE CRÉPY, Conſeiller à la Cour royale de Metz, & d'Anne-Joſéphine HOLLANDE DE COLMY. De ce mariage ſont iſſus :

1. HENRY-FRANÇOIS-JOSEPH Boudet de Puymaigre, né à Metz le 8 Juillet 1858.
2. ANNE-MARIE, née à Metz le 23 Mars 1855, morte dans la même ville le 25 Février 1860.
3. LOUISE-MARIE, née à Metz le 13 Avril 1856.
4. MARIE-CAROLINE-ADÉLAÏDE, née à Metz le 18 Février 1861.

AUTEURS A CONSULTER : La famille Boudet de Puymaigre a été l'objet d'une notice généalogique dans l'*Hiſtoire du Berry*, par de la Thaumaſſière. Paris, 1689, in-fol., p. 1021.

(*a*) Lettres du 11 Octobre 1814.
(*b*) Brevet du 19 Mai 1825. (*c*) Ordonnance du Roi, du 31 Décembre 1826. (*d*) (*e*) Original.
(*f*) Décret du 15 Mai 1864; autoriſation françaiſe du 24 Novembre de la même année.
(*g*) Diplôme du 12 Novembre 1864.
(*h*) Diplôme du 18 Juin 1862.
(*i*) Voir Vapereau, *Biographie des Contemporains*, art. *Puymaigre*.



BOUHIER,

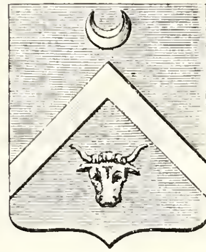
Marquis de Bouhier, de Beaumanoir, de Lantenay (a), de la Verie; Comtes de l'Isle, de Châteauvilain, de Versalieu; Vicomtes d'Aulnay; Barons du Plessix-aux-Tournelles; anciens Seigneurs de la Bauduère, de l'Isle d'Olonne, de Beauregard, de Rocheguillaume, de Beaumarchais, de la Chevestelière, des Fenestraux, de Bouillé, de Charon, de la Chaize-Girault, de la Chapelle-Hermier, de la Touche-Bouhier, de la Brocherie, du Plessis-Bau, de Saint-Philbert de Grand-Lieu, des Raillères, de la Dedière, de la Girardière, de Beaulieu, du Sableau, de la Davière, de Maubért, de la Bréjolière, de Maligné, de la Ménarderie, de Cornouaille, de la Caraillère, de la Bergerie, de Bourg-l'Abbé, de l'Écluse & autres lieux.

EN POITOU, BOURGOGNE ET AUNIS.



ARMES ANCIENNES (*b*).

D'Azur à la Tête de bœuf d'Or.



ARMES ACTUELLES.

D'Azur au Chevron d'Or, accompagné en chef d'un Croissant d'Argent & en pointe d'une Tête de bœuf d'Or.

SUPPORTS : *Deux Bœufs.* DEVISE : Tout par labeur.

Cette maison d'ancienne chevalerie & d'origine noble, comme l'indique La Chenaye-Desbois, est originaire de Poitou, province en laquelle figurent dans différents actes, dès le commencement du XI[e] siècle, plusieurs Bouhier, qualifiés de Nobles, de Chevaliers & d'Abbés, soit comme rendant aveu pour les fiefs qu'ils pos-

(*a*) Décembre 1724 : Érection en marquisat de Bouhier par Lettres patentes du Roi, enregistrées au Parlement de Dijon le 4 Janvier 1725, en faveur de ANTOINE-BERNARD Bouhier, Conseiller au Parlement de Bourgogne, des seigneuries de Lantenay & de Pouilly, déjà érigées en marquisat de Beaumanoir par Lettres patentes du mois de Juin 1677, enregistrées, en faveur de BENOIST-BERNARD Bouhier, Conseiller au Grand Conseil. (Aveux & titres divers.)

(*b*) Les armes primitives des Bouhier, *d'Azur à la Tête de bœuf d'Or*, ont été portées par toutes les branches du Poitou jusqu'à la fin du XVII[e] siècle. La Tête de bœuf était, selon les branches, surmontée, entre les cornes, d'une ou plusieurs *Étoiles d'Or* ou *d'Argent*, ou d'un *Croissant de même ;* ce Croissant était aussi parfois placé au-dessous de la Tête de bœuf; on le trouve en particulier placé ainsi sur la tombe de BOUHIER, Seigneur de la Chevestelière, retrouvée ces temps derniers près de Saint-Mathurin, canton de la Mothe-Achard (Vendée), & sur celui de BOUHIER, Seigneur des Fenestraux, Conseiller au Parlement de Paris, en l'église de Saint-Paul de ladite ville. — Depuis la fin du XVII[e] siècle, époque à laquelle un Chevron d'Or fut ajouté aux armes primitives de la famille en faveur de BOUHIER DE BEAUMARCHAIS, Comte de Châteauvilain, Chevalier & Intendant de l'ordre du Saint-Esprit, Conseiller en les Conseils d'État & privé du Roi, Trésorier de son épargne, presque toutes les branches ont adopté, à de rares exceptions près, ces dernières armes; en particulier, BOUHIER, Seigneur de l'Écluse & du fief Fouquet, Maire perpétuel des Sables en 1699, figure en l'Armorial de Poitou, dressé à cette époque, comme portant les armes primitives des Bouhier ; ses frères y figurent comme portant les nouvelles. — Les BOUHIER de Bourgogne sont désignés souvent comme portant ces dernières armes, cependant cette branche portait généralement, *d'Azur au Bœuf d'Or.*

fédaient, foit comme témoins en différentes chartes de donations faites par les Ducs d'Aquitaine, Comtes de Poitou, ou des Chevaliers & Barons poitevins partant pour les Croifades, foit comme faifant partie à diverfes époques des bans de la Nobleffe (*a*).

En particulier, en l'année 1074, trois actes, confervés à la Bibliothèque Impériale, fonds latin, n° 9235, p. 15 & fuivantes, conftatent les redevances dues à l'abbaye de Cellefroin, aux fêtes des Bienheureux Saint Michel & Saint Thomas, apôtres, & à celle de la Circoncifion de Notre Seigneur, y eft-il dit, par trois perfonnages du nom de Bouhier (*Boerii Geraldus, — Joannes Boerii — Stephanus Boerii*), pour les mas de Valade, de Villeneuve & le champ des chaumes, relevant de cette abbaye (*b*).

En 1110 René Bouhier (*Renaldus Boerii*) eft témoin dans une donation faite par Guillaume IX, Duc d'Aquitaine & Comte de Poitou, à l'Abbaye de Maillezais. (Dom Fonteneau, t. XXV, p. 111) (*c*).

En 1187, Bouhier, Seigneur de Champlivier, Chevalier, eft au nombre des témoins d'une donation à l'Abbaye de Noaillé & au Prieuré de Clochay, faite par Mangot de Melle & fa famille, de tous les droits & propriétés qu'ils avaient dans les bois de Clochay & de Levigné, en préfence également de Pierre Frotier, Geoffroy de Mairé, Bertrand de Gafcougnoles, Guillaume de Martigné, tous auffi qualifiés Chevaliers audit acte (*d*).

De 1196 à 1199 (avant 1200, eft-il dit), Guillaume Bouhier eft témoin dans une charte de donation faite par Armand Aumont & Guillaume, fon frère, à l'abbaye de Dalon, aux Marches du Poitou (Cartulaire de l'abbaye de Dalon).

En 1212, N. Bouhier, Abbé, eft témoin en une charte de donation, faite à l'abbaye de Noaillé, des bois de Lagarde, par Hugues de Mairé & le Seigneur Euftache, fon frère, tous deux Chevaliers allant partir pour Jérufalem. (Fonds Saint-Germain, latin, p. 793.)

(*a*) Ban de la Nobleffe de Poitou, 1470. Bibl. de Niort.

(*b*) Ces redevances étaient dues en général par les gentilshommes, qui feuls, en ces temps reculés, poffédaient des terres; c'eft ainfi que nous trouvons à la Bibliothèque Impériale, fonds latin, n° 9235, page 12, Hugues Chaffrays, Chevalier, qui paie neuf deniers à la même abbaye de Cellefroin pour les jardins fitués devant la maifon de l'aumônerie, &c.

(*c*) A cette époque, comme pendant prefque tout le temps qu'on rédigeait les actes en latin, on a écrit le nom Bouhier fans *u*, bien que l'on prononçât *Bouerius* ou *Bouherius*, comme le prononcent encore les Italiens & les Efpagnols. « Le plus fouvent on écrivait le nom au genitif *Boerii*, quelquefois à l'ablatif *Boerio*, » dit M. Louis de Chevreufe, homme très-érudit, & il ajoute: « Dans nos provinces centrales de l'Oueft, la voyelle *o* devient fouvent *ou*; on difait, de Maffogne ou de Maffougne, quelquefois de Maffoigne; Tremoille, Tremouille; Gafcognolle ou Gafcougnolle. Quant au nom *Boerius* lorfqu'il commença à prendre la forme françaife au XIIe fiècle, il devint vraifemblablement d'abord *Boers* puis *Bouers*, *Bouher* & *Boïer*, *Bohier*, *Bouhier*, par l'introduction de l'*h* évidemment due à l'afpiration naturelle que nos compatriotes ne pouvaient s'empêcher de faire entendre en prononçant le mot *Boerius*, que je n'ai trouvé écrit qu'une feule fois en latin *Boherius*, c'eft-à-dire avec une *h*. »

Le favant Préfident Jean Bouhier, de l'Académie françaife, l'un des hommes les plus érudits de fon temps, l'écrit également fans *u*, comme le prouvent les deux vers fuivants qu'il fit pour mettre fur fa tombe :

« *Qui triftem coluit Themidem milefque Camenas,*
« *Conditur hoc Janus marmore Boherius.* »

Le poëte La Monnoye fupprimait au contraire l'*o* du nom Bouhier écrit en latin, comme le prouvent les deux vers fuivants qu'il avait faits pour être mis au bas du portrait du même Préfident Bouhier :

« *Exhibet hic pulchrior fedem Buherius ore,*
« *Ut patria, fic doctrina Salmafius alter.* »

(*d*) Mangot, l'un des hauts Barons du Poitou coalifés contre le Roi d'Angleterre, à raifon defquels, le 22 Mai 1220, le Pape Honorius III écrivait aux évêques de Périgueux & d'Angoulême afin de les déterminer à ne plus inquiéter les villes & châteaux du Roi d'Angleterre, leur fuzerain alors. — L'un des defcendants du même Mangot, du prénom de Hugues, époufait, cinquante ans plus tard, l'une des filles des Comtes de Parthenay, une des plus grandes familles féodales du pays, du nom d'Alix, fille de Guillaume V L'Archevêque, Comte de Parthenay. (Ledain, *Hiftoire de Parthenay*. — Fonds Saint-Germain, latin 552, p. 749.)

En 1216, Pierre Bouhier eſt témoin dans une autre charte de donation faite à la même abbaye par Hugues & Guillaume de Mairé, Chevaliers croiſés (*a*).

Au temps des guerres féodales, de celles des Ducs de Bretagne & de Bourgogne avec les Rois de France, des guerres de Languedoc, de Guyenne & de Poitou avec les Anglais, comme de celles d'Italie ſous François Ier, pluſieurs Bouhier y ſuivirent nos Rois & combattirent à côté de Charles d'Eſpagne, Connétable de France, qui commandait en Languedoc l'armée françaiſe contre les Anglais; en particulier Jean Bouhier, Comte de l'Iſle, qui en 1352, remplaçait ledit Charles d'Eſpagne comme Lieutenant du Roi, en Languedoc (*b*).

En 1356, le même Jean Bouhier, Comte de l'Iſle, eſt tué à la bataille de Poitiers en combattant près du Roi Jean, & il eſt déſigné par D. Fonteneau, t. LXVI, p. 299, comme l'un *des Chevaliers* qui furent enterrés chez les Frères Mineurs. Le même D. Fonteneau, t. XLVI, p. 32, 61 & 72, déſigne pluſieurs perſonnages du même nom comme faiſant partie des Barons, Bannerets & Chevaliers du ban de 1350, pour le Poitou, la Saintonge, le Limouſin & l'Angoumois. Un Comte de l'Iſle eſt indiqué par lui comme Capitaine de 50 hommes d'armes du ban de Gaſcogne, puis il déſigne comme hommes d'armes ou brigandiniers du même, ou d'un autre Chevalier Banneret du même nom, Meſſire Frotier, Chevalier; André de la Trémoille; de Maſſignac, &c.

(*a*) Les armes primitives des Bouhier, remontant à cette même époque ou à des temps très-éloignés, ſe trouvaient dans différentes abbayes du Poitou, particulièrement en celle de Moreille. On les voit encore aujourd'hui à la voûte du premier étage de l'ancien clocher de l'abbaye de Saint-Jean d'Orbeſtier, accolées à celles des la Rochefoucauld, avec leſquelles elles ne forment qu'un ſeul écuſſon; elles figurent également au-deſſus de la porte d'entrée de la cour d'honneur du château des Feneſtraux, commune du Château-d'Olonne (Vendée), ancienne ſeigneurie des Bouhier, habitée par eux pendant les XVIe & XVIIe ſiècles, qui ſervait de demeure ſeigneuriale aux Montmorency, Comtes d'Olonne, au moment de la révolution de 1789. — Les relations des Bouhier avec les Chevaliers croiſés, comme les chartes ſuſdites l'établiſſent, de même que le Croiſſant ajouté à leurs armes primitives, ſemblent indiquer que, Chevaliers dès lors comme eux, ils ſont allés auſſi aux Croiſades, quand ce n'eût été que par l'entraînement de l'eſprit de ces temps-là qui en faiſait comme une loi impérieuſe pour tout chevalier.

(*b*) Deux poignards, ou dagues, trouvés à Rome lors de l'expédition de Mentana, par René Bouhier de l'Écluſe, Volontaire pontifical, prouvent auſſi que les Bouhier accompagnèrent en Italie François Ier & les Rois ſes prédéceſſeurs, comme Chevaliers, & qu'ils étaient Hauts juſticiers. Ces dagues, renfermées en leurs fourreaux en os ſculpté ſur leſquels ſont gravées les armes primitives des Bouhier & leurs initiales, remontent, 1o l'une, ſur laquelle ſe voit gravée la ſymbolique ſalamandre, au temps de François Ier; elle repréſente en un cordon gravé en ſpirale, partant de la pointe du fourreau & remontant juſqu'à la garde, un chaſſeur pourſuivant, en vrai Gentilhomme poitevin, le ſanglier, puis le cerf & enfin le lièvre; 2o l'autre, au temps de Louis XI ou Charles VII; ſur celle-ci ſe trouve, d'abord ſculpté ſur le pommeau, le portrait de profil en bas-relief d'un Chevalier avec ſes armes; ſur la garde, *un rencontre de Bœuf*, accompagné de l'initiale B...; ſur le fourreau ſont repréſentés, d'un côté, dans l'un des compartiments ſculptés à jour, un Chevalier monté ſur un cheval caparaçonné allant à la guerre, ſuivi d'hommes d'armes portant des piques; dans un autre compartiment, un Chevalier, aſſis, rendant la juſtice, ou jugeant des accuſés agenouillés devant lui; de l'autre côté du fourreau ſont repréſentés des condamnés pendus à un gibet, ayant des boulets aux pieds. Dès les XIIIe & XIVe ſiècles, on trouve auſſi les Bouhier fixés en Bas-Poitou, près d'Olonne, où, ſelon les traditions de famille, on avait acheté, pour deux frères de ce nom, la ſeigneurie du Treil-de-Jars-la-Bauduère, ayant haute, moyenne & baſſe juſtice, la châtellenie de Beauregard, puis celle de l'Iſle d'Olonne, ſeigneuries que la famille Bouhier, ou ſes deſcendants, poſſédaient toutes au moment de la révolution de 1789, & dont une partie de la première & la ſeconde entière ſont encore aujourd'hui la propriété de M. Bouhier de l'Écluſe, ancien Député de la Vendée aux Aſſemblées nationales & au Corps Légiſlatif.

La ſeigneurie de l'Iſle d'Olonne, par ſuite de la poſſeſſion de laquelle, ſans doute, Jean & René Bouhier, le premier Lieutenant du Roi & l'autre Grand Sénéchal du Languedoc, étaient qualifiés Comtes de l'Iſle aux XIVe & XVe ſiècles, était une ſeigneurie importante, encore en poſſeſſion en 1789 de Marie-Théréſe de Noailles, Ducheſſe de la Vallière, petite-fille de Vincent Bouhier de Beaumarchais. Elle conſiſtait en la maiſon noble & ſeigneuriale de l'Iſle d'Olonne, la ſeigneurie de l'Iſle ayant haute juſtice, relevant de la Chaize-Girault; la ſeigneurie & fief de Breſſuire-Doride, auſſi haute juſtice, relevant de la principauté de Talmont; la ſeigneurie du Pleſſis-Maſſol, haute juſtice, relevant de la Mothe-Achard; enfin celle de la Bernardière, baſſe juſtice, relevant du Comté d'Olonne. (Archives de la Vendée. État des terres ſituées en Bas-Poitou qui ont appartenu à M. le Maréchal Duc de Noailles à cauſe de Mme ſon épouſe & par eux données en dot à Marie-Théréſe de Noailles de la Vallière, leur fille, contrat reçu par Calla, Notaire, à Paris, en 1697.)

De 1380 à 1410, ou environ, René Bouhier, qualifié auffi Comte de l'Ifle, était Grand Sénéchal de la même province de Languedoc.

A la même époque Guillaume Bouhier, après les fiéges de Thouars & de Parthenay, où fe trouvait le Duc de Bourgogne, Jean, dit Sans-Peur, s'attachait à la fortune de ce dernier, devenait fon Chambellan, fon Ambaffadeur, Gouverneur pour lui d'Arras & allait avec lui en 1418 fe fixer à Dijon, où il mourait en 1422, laiffant deux fils.

Au XIV[e] fiècle, auffi, Bouhier, qualifié de haut & puiffant, eft défigné fous le nom de Bouhier d'Olonne. Il eft le plus ancien des Bouhier connus aujourd'hui, habitant le comté d'Olonne (*a*).

Au XV[e] fiècle Pierre-Étienne Bouhier, fils de René, Comte de l'Ifle, Grand Sénéchal de Languedoc, fus-indiqué, s'empare, le 14 Mai 1471, au nom du Roi Louis XI, du Château d'Olonne (*b*).

Au ban de la Nobleffe de Poitou de 1467, figurent : 1° Jean Bouhier, Homme d'armes du Sieur de l'Aigle, remplacé par Jacques Bouhier, auffi Homme d'armes, préfumé fon fils; 2° Louis Bouhier, Homme d'armes du fieur de Rochechouart (*c*); d'autres Bouhier dont les noms font écrits *Boulyé, Boüers*, figurent au même ban (*d*).

Pierre-Étienne Bouhier, défigné le plus habituellement fous le feul prénom de Pierre, & les autres Bouhier fufnommés furent les auteurs des différentes branches de Poitou, de Bourgogne, d'Aunis & autres rapportées ci-après (*e*).

(*a*) Au dos d'un vieux portrait, poffédé par la famille, fe trouve, en ancienne écriture, cette infcription : « Haut & puiffant Bouhier d'Olonne, Gouverneur de Poitou, Aunis & Saintonge. » Comme nous ne poffédons aucun autre document juftifiant ce fait, nous nous bornons à cette indication.

(*b*) Manufcrit en la poffeffion de M. Fillon, publicifte à Fontenay (Vendée), auteur de *l'Hiftoire de Fontenay*, ainfi que de plufieurs autres publications importantes.

(*c*) Nous croyons devoir conftater ici, comme un fait établiffant les habitudes des temps & les relations à cette époque du Poitou & du Languedoc, que le Sieur de Rochechouart, dont Louis Bouhier était Homme d'armes en 1467, au ban de la Nobleffe de Poitou, avait fuccédé, lui ou un Seigneur de fon nom, fon père peut-être, à Jean Bouhier, Comte de l'Ifle, comme Lieutenant du Roi, en Languedoc, en 1353. (La Roque, *Hiftoire de Languedoc.*)

(*d*) Ban de la Nobleffe de Poitou. Bibliothèque de Niort, 1467. En cet acte le nom Bouhier eft écrit *Bouchier*; erreur fouvent répétée, que l'on trouve en particulier au tome II de l'*Armorial de Bretagne* ; à la table, de l'ouvrage de M. Gouget, Archivifte, intitulé *Armorial du Poitou*, Niort, 1866, bien qu'à l'article auquel elle renvoie, le nom foit écrit Bouhier, c'eft-à-dire comme il doit l'être. La même erreur fe retrouve également fur la tombe d'André Bouhier, Seigneur de la Chevellelière, Contrôleur général en la Grande Chancellerie de France, retrouvée de nos jours, près de Saint-Mathurin, arrondiffement des Sables d'Olonne (Vendée); ledit Bouhier rapporté ci-après au VII[e] degré de la branche de l'Ifle-Bertin, p. 30, reçu Contrôleur général en ladite Chancellerie le 22 Mai 1596, ainfi qu'il eft indiqué en l'ouvrage de A. Teffereau, *Hiftoire chronologique de la Chancellerie de France*, in-fol., où le nom eft parfaitement écrit, c'eft-à-dire *Bouhier*.

(*e*) Comme d'autres Bouhier, appartenant à la famille, ne figurent pas dans la filiation fuivie, & que beaucoup d'actes & d'aveux importants conftatant bien la pofition que cette famille a occupée dans les fiècles paffés, ne pourront pas non plus y trouver place, nous croyons devoir ici les rapporter en fuivant l'ordre chronologique : ce fera comme une généalogie féculaire qui, peut-être, rendra encore mieux la phyfionomie de la famille que la filiation fuivie, ou, tout au moins, qui complétera ce qui pourra manquer à celle-ci. — Nous avons dit ce qu'avait été la famille au XI[e], XII[e], XIII[e] & XIV[e] fiècles; indiqué Jean Bouhier, Comte de l'Ifle, comme ayant été en 1352 Lieutenant du Roi en Languedoc; René Bouhier, Comte de l'Ifle, comme Grand Sénéchal de Languedoc de 1380 à 1410; Guillaume Bouhier, Chambellan du Duc de Bourgogne Jean Sans-Peur & fon Ambaffadeur de 1400 à 1422; Jean Bouhier, Seigneur de la Bauduère, en Poitou, comme remplacé au ban de la Nobleffe de cette province, en 1467, par Jacques, fon fils, Homme d'armes du Sieur de l'Aigle, puis Louis Bouhier figurant au même ban comme Homme d'armes du Sieur de Rochechouart, enfin Pierre-Étienne, fils de René Bouhier, Comte de l'Ifle, comme prenant, le 14 Mai 1471, au nom du Roi Louis XI, le château d'Olonne. Ce même Pierre-Étienne figure à la généalogie fuivie & forme le IV[e] degré. A la même époque, c'eft-à-dire de 1460 à 1483, un autre Jehan Bouhier eft l'un des Religieux & Chantre du haut chœur à l'abbaye de l'Ifle-Dieu en Poitou (Garcie Ferrande, *Grant routier de la mer*, Poitiers, 1520, Enguilbert de Marnef, libraire. *Revue d'Aunis & Saintonge*, Niort, 1868.) — 1471. Marie Bouhier époufe René de Bourdigalle, Seigneur de l'Audonnière. — 1494. Anne Bouhier eft indiquée aux *Affiches de Poitou* comme veuve de Jehan de Chabanais, Seigneur de Compofté, de la famille des Comtes & Barons Poitevins du même nom. (*Affiches du Poitou*, 1494, citées par D. Fonteneau.) — 1500. Acquet du fief de la Vérie par Jean de Bourdigalle & Jacques Bouhier, de Jacques Jouffebert, Seigneur de la Jarrie au comté d'Olonne. — 7 Janvier 1501. Aveu rendu par Jean Bouhier pour le fief, village de la Niole &

La maiſon Bouhier a fourni un grand nombre d'hommes diſtingués.

ſes dépendances, paroiſſe de l'Iſle d'Olonne, au Seigneur de la Chaize-Girault. (Archives de la préfecture de la Vendée.) — 1512. Réception de Jean Bouhier comme Conſeiller au Parlement de Dijon. (Paillot, *Hiſtoire du Parlement de Dijon.*) — 1513. Natalis Bouhier, IXe Abbé de l'abbaye de Notre-Dame des Châtelliers près Saint-Maixent, de l'ordre de Cîteaux, contracte avec le Roi Louis XII, qui lui tranſporte moyennant 600 livres le revenu du moulin à froment appelé Vauchiron, ſitué au-deſſus du château de Luſignan. (*Gallia Chriſtiana*, tome II, col. 1349.) — 1514. Pierre Bouhier, premier du nom, déjà indiqué à l'année 1471, eſt témoin, le 12 Juillet, au contrat de mariage de Charles, ſon fils, avec Marguerite de la Coussaye, où il eſt qualifié d'Écuyer & de Seigneur de la Bauduère & de Rocheguillaume (contrat reçu par Bejars, Notaire à Faugerouse). — 1517. Foi & hommage rendus à la ſeigneurie de la Mothe-Achard par Jean de Bourdigalle et Uriel Bouhier, à raiſon de la ſeigneurie de l'Iſle d'Olonne. (Archives de la préfecture de la Vendée.) — 2 Mai 1529 & 1538. Foi & hommage rendus à la ſeigneurie de la Chaize-Girault par Jacques Bouhier pour les fiefs de la Avalière & le village de la Pironnière. — 1526. Bouhier d'Aulnay, Léon Bouhier, Seigneur de Vezauſuy, & Marie Bouhier veuve de Jehan Jauslard, Seigneur de Pranzac, Échevin de Niort, contribuent à l'aide offerte par les Nobles du Poitou pour la rançon de François Ier après la bataille de Pavie. (Ravaud, *État des Nobles du Poitou.*) — 1530. Jacques & Vincent Bouhier ſont nommés Adminiſtrateurs de l'égliſe des Sables d'Olonne, alors vicariat de l'égliſe d'Olonne, mais déjà deſſervie par dix prêtres ſtipendiés, entretenus par les Charlot, les Bouhier, les Bobet & les Gautier. (Archives de l'égliſe des Sables; D. d'Aillery.) — 1549. François Bouhier, Chapelain de Sainte-Anne de la Sicaudière, échange avec Robert, Sieur de la Rochette, & Périne Privelle, ſa femme, les ſeigneuries de la Garnaudière & le village en dépendant & partie de celle de la Clapinière lui appartenant, contre la ſeigneurie des Ayres en Tardiſaines appartenant à ces derniers, ſeigneurie qui a été vendue en 1720 au Duc de Montmorency-Luxembourg, moyennant 67,800 livres. (Archives de la Vendée.) — 1550. René Bouhier, Seigneur de l'Iſle-Bertin, Sénéchal des Sables, défend, après la priſe de cette ille par les proteſtants, à la tête des habitants qui s'y étaient réfugiés, le château de la Chaume, contre l'armée proteſtante. (De la Fontenelle.) — 1556. Jacques Bouhier, Écuyer, Seigneur de Beauregard, rend aveu de ladite ſeigneurie à Meſſire Charles de Gondi, à raiſon de ſon duché de Retz. — 1583. Même aveu par Robert, fils du précédent, au même, actes affirmés par Baron & Héraud, Notaires, & reçu par Boſſi, Sénéchal dudit duché de Retz. — 1554. Arrentement par Louis de la Trémouille, Prince de Talmont, à Robert Bouhier, Seigneur de la Caraillère, d'une partie de terre en la forêt de Talmont, appelée la Caraillère. — Aveu rendu de ladite terre en 1606. (Archives de la Vendée.) — 1558. Tranſaction entre Robert Bouhier, Seigneur de Rocheguillaume, & le Prince de Talmont, par laquelle il reçoit dix-neuf ſeptrées de terre au lieu appelé les Feneſtraux en échange d'un droit d'uſage en la forêt de Talmont. — 1560. Ceſſion par le même à Jacques Bouhier, de terres en la forêt de Talmont par lui tranſmiſes à Jean Bouhier, Seigneur des Feneſtraux. (Mêmes archives.) — 1576. Robert Bouhier, Seigneur de Rocheguillaume, rend aveu à Philibert de Maling, Abbé du lieu dit *Dieu-de-Jars*, à raiſon de ſon hôtel noble & ſeigneurie du Treil-de-Jars-la-Bauduère ayant haute, moyenne & baſſe juſtice, duquel fief dépend la moitié du village de la Bauduère. — 1687. Même aveu rendu par Laurent Bouhier, Seigneur de l'Écluſe, à Meſſire Charles de Clérambeau, Chevalier, Abbé commandataire & Baron du lieu dit *Dieu-de-Jars*. — 1578. Guillaume Bouhier rend, en qualité de Vicomte d'Aulnay, aveu au Roi à raiſon de ſon grand fief du Puy-Marbaud, par acte du 15 Juillet 1578 reçu par Latouche, Notaire à Aulnay. (Dom Fonteneau, art. 41, arch. du XVIe ſiècle.) — 1587. André Bouhier, Écuyer, Seigneur de Beauregard, Écuyer de l'Écurie du Roi, ci-devant Receveur Général en Bretagne, fait tranſport d'une rente à Vincent Bouhier, Seigneur de Beaumarchais, Conſeiller du Roi, Receveur de ſon Écurie. (Parchemin, Bibl. Imp.) — 29 Août 1589. Partage noble fait par Marie Garreau, Dame de la Broſſe, veuve de Robert Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Bauduère, Rocheguillaume, Beaumarchais & autres lieux, à ſes cinq fils Jean, Robert, Vincent, André & Jacques, acte reçu par Chevreau, Notaire aux Sables d'Olonne, en préſence de René Bouhier, Seigneur de l'Iſle-Bertin, leur oncle & de Pierre Garreau leur couſin germain. (Parchemin, Bibl. Imp. Doſſier Bouhier : ſalle des manuſcrits.) — 1592. Pierre Bouhier, Seigneur de la Menardière, rend aveu au Prince de Talmont à raiſon de la maiſon noble de la Menardière & ſes dépendances. (Arch. de la Vendée.) — 1596. Lettres ſur parchemin du Roi Henri IV & ſignées de ſa main, par leſquelles il autoriſe André Bouhier, Seigneur de la Cheveſtelière, à fortifier ſon chaſtel de la Cheveſtelière ſans avoir rien à payer ou demander à aucun. (Pièce en la poſſeſſion de M. Bouhier de l'Écluſe, due à la gracieuſeté de M. Fillon, de Fontenay.) — Tranſaction entre les héritiers de Robert Bouhier & Louis de la Trémouille, Prince de Talmont, à raiſon de vingt-cinq ſeptrées des terres au milieu deſquelles leur père avait édifié la métairie de Bellevue, ou grange Bouhier, aujourd'hui appelée l'Audonnière. (Arch. de la Vendée.) — Même année, 15 Juillet. Vincent Bouhier, Seigneur de Beaumarchais, Comte de Châteauvilain, Tréſorier de l'Épargne du Roi Henri IV, Conſeiller en ſon Conſeil d'État & privé, épouſe Marie-Lucrèce Hotman, fille de François Hotman, Seigneur de Morfontaine, Ambaſſadeur en Suiſſe, & de Lucrèce Grangier de Liverdis. — 1599. Vincent Bouhier, Seigneur de Beaumarchais, troiſième fils de Robert & de Marie Garreau, mentionné au partage de 1589 ſuſdit, Conſeiller du Roi en ſes conſeils, Tréſorier de ſon Épargne, eſt nommé Chevalier-Intendant de l'ordre du Saint-Eſprit. (Regiſtres de l'ordre du Saint-Eſprit.) — 1602. André Bouhier, Seigneur de la Cheveſtelière, Contrôleur général en la grande Chancellerie de France, rend aveu à la Chaize-Girault pour la ſeigneurie du Pleſſis-Maſſol. — 13 Mars 1610. Lucrèce Bouhier de Beaumarchais épouſe Louis de la Trémouille, Marquis de Noirmoutiers, Lieutenant général pour le Roi & Gouverneur du Poitou. Devenue veuve, elle épouſe en ſecondes noces, Nicolas de l'Hôpital, Duc de Vitry, Maréchal de France. (P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers*, t. IV, p. 177.) — 1610. Jacques Bouhier, Seigneur de Beauregard & de Rocheguillaume, eſt nommé, par Lettre du Roi du 3 Avril 1610, Chevalier des ordres du Roi & il eſt reçu Chevalier à Blandy, en Normandie, par le Comte de Soiſſons, le 3 Octobre 1611. (Chevillard.) — Aveu rendu par Made-

1° Dans l'Église : deux Évêques : JEAN & CLAUDE Bouhier, qui furent les deux premiers Évêques de Dijon; des Abbés commendataires, & plusieurs Archidiacres & Chanoines de Luçon.

2° A la Cour : un Aumônier du Roi; un Tréforier de l'Épargne du Roi Henri IV; plufieurs Tréforiers des Menus plaifirs du Roi & de fon Écurie; plufieurs Écuyers & Maîtres d'hôtel du Roi; un Capitaine des chaffes, forêts & pavillons du Roi; un

leine du Breuil, Dame du Brandais, pour le vieux caftel de la Mothe-Achard, appartenant par moitié à MARIE Bouhier, Ducheffe DE LA VIEUVILLE. — 7 Février 1611. MARIE Bouhier, deuxième fille de Bouhier, Seigneur de Beaumarchais, Comte de Châteauvilain, & de Lucrèce DE LIVERDIS, époufe Charles, Duc DE LA VIEUVILLE, Pair de France, Miniftre d'État, Surintendant des finances, Chevalier des ordres du Roi. (P. Anfelme, t. VIII, p. 758.) — 14 Août 1619. Demoifelle RENÉE Bouhier, Dame de Marigné, contracte & donne quittance au nom de VINCENT Bouhier de Beaumarchais. (Parch., cabinet Gévaudan, Paris.) — 1622. JACQUES Bouhier, Seigneur de Rocheguillaume, Lieutenant de la Rochefoucauld, Commandant de la cavalerie du Roi Louis XIII, à la bataille de Rié, attaque à la tête de 40 Maitres, la cavalerie de Soubife qui cherchait à fe rallier; il la met en déroute, fait un grand nombre de prifonniers, & par cette action décide la victoire. Le lendemain l'armée proteftante, pourfuivie par l'armée royale, à la tête de laquelle étaient la Rochefoucauld & le Châtelier-Barlot, fe rembarque à la Chaume & quitte le pays pour toujours. (Hift. de Louis XIII.) — 3 Février 1629. Acte de rétroceffion par retrait lignager exercé par François Jamet, Seigneur de la Rudelière, à raifon des prifes de l'Audonnière, vendues par Charles MESNARD, Écuyer, Seigneur de la Tefquière, & MARIE Bouhier, fa femme, par acte du 16 Janvier 1601. — 25 Août 1635. Échange des châtellenies de la Jarrie, la Morlotière & de la Raillerée entre Louis III[e] du nom DE LA ROCHEFOUCAULD, Chevalier, Seigneur de Bayers, la Bergerie, la Mothe-Foucrand, &c., tant pour lui que pour MARIE Bouhier, fa femme, & Jacques & François, de la Rochefoucauld, Seigneurs du Brueil & de la Vallée, avec Dame Renée de la Motte. (D. Fonteneau, t. XLII, p. 509.) — 12 Mai 1647. ANDRÉ Bouhier, Seigneur de la Chevellelière, & Demoifelle Catherine MORISSON, Dame de la Chaboiffière, fa femme, fondent une chapelle ftipendiée en leurs noms & en celui de leurs héritiers en l'églife Saint-François des R. P. Cordeliers, en Olonne. — 1657. MARIE Bouhier, Ducheffe DE LA VIEUVILLE, alors veuve, fonde une chapelle en l'églife de la feigneurie de l'Ifle d'Olonne qu'elle tenait des Bouhier. — 30 Janvier 1663. Aveu rendu à Mgr Henri de Laval, Écuyer, Seigneur, Baron de Mailly, par Jacques D'APPELVOISIN, Chevalier, Seigneur de Saint-Hilaire & de Bouillé, à caufe de Dame MARIE-URBANE Bouhier, fa femme. (D. Fonteneau, t. XLIII, p. 849.) — 1664. Procès-verbal des preuves faites de la Nobleffe des Bouhier, fes aïeux maternels, par François COURBON, fils de Charles, Comte de Blénac, Maréchal des camps ès armées du Roi, Confeiller en fes confeils, fon Sénéchal en Saintonge, & de Angélique de la Rochefoucauld, afin d'être admis dans l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem; acte reçu par Chaillou, Notaire Royal juré en Saintonge. — 3 Septembre 1668. Arrêt en faveur de GABRIEL-CHARLES Bouhier, Seigneur de la Vérie, Capitaine de chevau-légers, ancien Enfeigne aux gardes françaifes, rendu en préfence du Roi par le Confeil d'État, qui infirme une décifion de Barentin, Intendant de Poitou, & maintient fa Nobleffe & celle de fes afcendants & defcendants, figné Guénégaud. — 1677. Lettres d'érection en marquifat fous les noms de Beaumanoir & Lantenay, des feigneuries de Prailly & de Lantenay-lès-Dijon, en faveur de BENOIT-BERNARD Bouhier, Confeiller au Grand Confeil. Érection des mêmes feigneuries en marquifat de Bouhier, en faveur de ANTOINE-BERNARD Bouhier, fils du Préfident, Confeiller au Parlement de Dijon. — 1727. JEAN Bouhier, Préfident à mortier au Parlement de Dijon, eft reçu Membre de l'Académie françaife. — 1731, JEAN Bouhier de Verfalieu, lors de la création de l'évêché de Dijon, eft nommé premier Évêque & facré. — 1744. CLAUDE Bouhier, Abbé de Fontaine-Daniel, ordre de Cîteaux, eft nommé Évêque de Dijon à la place de Jean décédé. — 1789. L'Abbé Bouhier, Grand Chantre de l'églife de Niort, eft élu Membre de l'Affemblée provinciale, réunie à Poitiers en 1788, à l'effet d'élire les Députés aux États généraux. — 1793. Un Bouhier, Chanoine & Curé de la cathédrale de Luçon, eft déporté à Cayenne pour refus de prêter le ferment à la Conftitution civile du clergé. — 1794. JOSEPH-ALEXANDRE Bouhier, Seigneur de Maubert, Chef de divifion garde-côte à Noirmoutiers avant 1789, Chevalier de Saint-Louis & premier Exempt de la 3[e] Compagnie des émigrés du Poitou, eft tué à Quiberon. — 1848. ROBERT-CONSTANT Bouhier de l'Éclufe eft nommé Repréfentant du peuple pour le département de la Vendée à l'Affemblée conftituante; en 1850, il eft réélu à l'Affemblée Légiflative; en 1852, il eft nommé Député de la Vendée au Corps Légiflatif en oppofition au candidat du gouvernement. A la deuxième feffion du Corps Légiflatif réuni à l'effet de vérifier les votes pour l'Empire (Décembre 1852) il protefta feul contre ce vote en ces termes : « En fait, parce qu'il n'y trouve pas les caractères de liberté « & d'indépendance néceffaires pour une pareille opération. En droit, parce que le Roi de France exifte (*a*) »; en 1853, il fe refufe à prêter ferment à l'Empire; il foutient d'ailleurs, en deux lettres énergiques adreffées au Corps Légiflatif, que ce ferment ne peut pas lui être impofé vu fa nomination, comme Député, antérieure au décret qu'on invoque pour lui impofer ce ferment; fon droit acquis par les deux feffions pendant lefquelles il a fiégé après avoir rempli toutes les formalités exigées par la Conftitution & furtout à raifon de la toute-puiffance du vote univerfel qui l'a fait Député, toute-puiffance que le Corps Légiflatif & le pouvoir ne peuvent méconnaître fans nier leurs droits eux-mêmes. Le 3 Février 1853, il eft déclaré par M. Billault, Préfident dudit Corps Légiflatif, *réputé démiffionnaire* pour refus de ferment à l'Empire & les portes du Corps Législatif lui font fermées (*b*).

(*a*) (*b*) Journaux Anglais, Belges & Moniteur du 4 Février 1853.

Intendant général de la Reine Anne d'Autriche en ſon comté de Lauraguais, Sénéchal général dudit comté (1669).

3° Dans l'armée : un Lieutenant du Roi en Languedoc (1353) & un Grand Sénéchal de Languedoc : Jean & René Bouhier, Comtes de l'Iſle ; un Gouverneur d'Arras, Ambaſſadeur en Suiſſe : Guillaume Bouhier ; des Chevaliers Bannerets, Commandants d'hommes d'armes aux bans de la Nobleſſe de Poitou, Saintonge, Angoumois & Gaſcogne ; au XIV[e] ſiècle, un Brigadier des armées du Roi en la perſonne de Benigne Bouhier ; pluſieurs Colonels, dont Charles-René Bouhier, Chevalier, Marquis de la Vérie en Poitou, Colonel d'un régiment de ſon nom & au régiment de Noailles-infanterie ; Bouhier, Seigneur de l'Écluſe & de la Dedière, Capitaine général de la capitainerie générale garde-côte de Beauvoir, ancien Garde du corps du Roi ; Bouhier, Seigneur de Maubert, Chef de diviſion de la diviſion garde-côte de Noirmoutiers, émigré, Officier au régiment de la Nobleſſe de Poitou, tué à Quiberon ; Barthélemy Bouhier, Chevalier, Seigneur des Raillères, Commandant de bataillon au régiment du Roi ; un Capitaine aux gardes du Roi, du même nom ; un Capitaine de chevau-légers ſous Turenne : Gabriel-Charles Bouhier, Seigneur de la Vérie, bleſſé au ſiége de Lille ; pluſieurs Officiers aux Gardes françaiſes ; des Gendarmes de la maiſon du Roi ; des Mouſquetaires ; des Gardes du corps ; des Officiers de troupes provinciales ; deux Majors de la ville des Sables ; un Commandant du château de la Chaume au temps des guerres de religion ; un Vice-Sénéchal de Fontenay-le-Comte ; un Gouverneur du château de Vouvent en 1627 ; & un Lieutenant de la Rochefoucauld, Commandant en chef de toute la cavalerie du Roi à la bataille de Rié : Jacques Bouhier, Chevalier, Seigneur de Beauregard, à qui était réſervé en cette journée l'honneur de déterminer la victoire en mettant en déroute la cavalerie de Soubiſe (voir *les Triomphes de Louis le Juſte*, in-fol.) ; tous, ou preſque tous, Chevaliers de Saint-Louis.

4° Deux Chevaliers des ordres du Roi : 1° Vincent de Bouhier, Seigneur de Beaumarchais, Comte de Châteauvilain, Baron du Pleſſix-aux-Tournelles, créé Intendant de l'ordre du Saint-Eſprit en 1599 (*a*), & 2° Jacques Bouhier, Chevalier, Seigneur de Beauregard, reçu à Blandy, en Normandie, le 3 Octobre 1611, par le Comte de Soiſſons (*b*).

5° Dans l'ordre de Malte : un Commandeur, Bouhier de Verſalieu, Commandeur de Robécourt, en Lorraine, en 1731, & pluſieurs Chevaliers.

6° Un Maire perpétuel de la ville des Sables d'Olonne nommé par le Roi (1690), pluſieurs Sénéchaux, deux Majors de ladite ville, des Échevins & Pairs des villes de la Rochelle, Niort & Nantes au XV[e] & XVI[e] ſiècles & depuis (*c*).

7° Dans la magiſtrature : un Premier Préſident au Parlement de Dijon (1746) : Bouhier, Marquis de Lantenay ; ſix Préſidents à mortier ; cinq Conſeillers au Grand Conſeil & Conſeil d'État ; un Conſeiller au Parlement de Paris & un grand nombre de Conſeillers au Parlement de Dijon & au préſidial de la Rochelle ; deux Conſeillers à la Cour des comptes de Nantes : Robert Bouhier, Seigneur de Beauregard & des Granges, Conſeiller-Maître (1606), & Charles-Laurent Bouhier, Seigneur de Beauregard & de l'Écluſe (1751) (*d*).

8° Un Membre de l'Académie françaiſe : Jean Bouhier.

9° Pluſieurs Députés aux États généraux & provinciaux, aux Aſſemblées nationales & au Corps Légiſlatif, dont : 1° Bouhier, Seigneur de Pouilly ; 2° en 1601-1622,

(*a*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. IX, p. 340.
(*b*) Manuſcrit de Chevillard, en poſſeſſion de la famille, certifié par Saint-Allais.
(*c*) Hiſtoires deſdites villes ; Gouget, *Armorial du Poitou*.
(*d*) Archives de la préfecture de Nantes.

Maconnais : Bouhier, Bailli; 3° en 1626 & 1648, deux autres Bouhier, Seigneurs de Pouilly; 4° en 1721, Benigne Bouhier, Chevalier, Seigneur de Fontaine-lès-Dijon; 5° en 1789, Bouhier de Bernardon; Bouhier, Abbé & Grand Chantre de l'Église de Niort, Député à l'Aſſemblée provinciale de Poitou; 6° 1848, Bouhier de l'Écluſe, Repréſentant de la Vendée aux Aſſemblées conſtituante & légiſlative, Député au Corps Légiſlatif (*a*).

Alliances. Les alliances des Bouhier, & ſurtout leurs deſcendances par les femmes, ont été des plus illuſtres.

Les maiſons de Bourbon-Penthièvre, d'Orléans, de Noailles, de la Rochefoucauld, Bude de Guébriant, de la Vieuville, de l'Hôpital-Vitry, du Châtelier-Barlot, de Bournonville, de la Baume-Montrevel, de Fleurigny, de Véelu de Passy, Olier de Nointel, de Rorthays, de la Rochejaquelein, de Sapinaud, du Chaffaud, Juchault de la Moricière, de Mesnard, de Bessay, Gazeau de la Boissière & Brandonière, Morisson de la Bassetière, de Lezardière, de Culant, Sauvestre de Clisson, de Chateaubriant-des-Roches-Baritaux, de Marbeuf, Garreau de la Limousinière, de Goulaine, de Buor, de Voutron, Mignot de la Martinière, de Molac, de Rosmadec, de la Tullaye, d'Appelvoisin, d'Aligre, les Gourdeau de la Carte-Blanchère, les La Coussaye, les Saint-Gilles, Barons de Saint-Gilles, les Hotman de Morfontaine, les Liverdis, les Lodre de Chataigner, les Vaugiraud, les de Feriet, les Jannet de la Bauduère, les Jamet de Beauregard, Macé de la Rudelière, le Chapellier de la Varenne, de Tarragon, de Villebresme, de Boisvillette, Bonneau de la Garde, les Chauvin, de Chabot, Vincent Molinière, de Baillet de la Brousse, les Friconneau de la Moterie, les de Raiffe, les Veillon de Boismartin, les Dupleix, les Brunet de Serigné, les de Thomasset & Dorineau, les Cadoret de Beaupréau, les de Lescalle, les Guiton & Blandin, Pineau, Souvignon, Maires de la Rochelle, les de Bourdigalle de l'Audonnière, les Courbon de Blénac, & grand nombre d'autres familles illuſtres; en particulier les Princes des Ursins & de la Trémouille ſont les alliés des Bouhier de Poitou; pluſieurs de ces familles en deſcendent même par les femmes (*b*).

(*a*) *Catalogue des gentilshommes des États de Bourgogne, & ceux du Poitou. — Moniteur.*

(*b*) Nous citerons en particulier, au nombre des deſcendants des Bouhier par le mariage de Demoiſelles Bouhier avec les membres des familles ſus-indiquées : 1° Louis II de la Trémouille, Duc de Noirmoutiers, fils de *Lucrèce* Bouhier de Beaumarchais; Joseph-Emmanuel de la Trémouille, Cardinal-Archevêque de Cambray & la célèbre Princeſſe des Ursins, ſes petit-fils & petite-fille; François-Marie de l'Hôpital, Duc de Vitry, Premier Miniſtre d'État, nommé en remplacement de Villeroy; Nicolas-Louis de l'Hôpital, Marquis de Vitry, frère du précédent, Ambaſſadeur en Pologne, tous les deux fils du deuxième mariage de la même Lucrèce Bouhier de Beaumarchais avec Nicolas de l'Hôpital, Duc de Vitry, Maréchal de France. 2° Charles-François de la Vieuville, Abbé de Notre-Dame de Verſigny, Évêque de Rennes; la Ducheſſe de Bournonville, née du mariage de Marie Bouhier de Beaumarchais avec Charles I[er], Duc de la Vieuville; la Ducheſſe de Noailles, ſa petite-fille, femme de Anne-Jules, Duc de Noailles, Maréchal de France; Adrien-Maurice Duc de Noailles, auſſi Maréchal de France, fils des précédents; la Ducheſſe de Bourbon-Penthièvre, ſœur de ce dernier, de laquelle ſont nés le Duc de Lamballe & la Ducheſſe d'Orléans, mère de Louis-Philippe, Roi des Français; M[me] la Ducheſſe de la Vallière (Marie-Thérèſe de Noailles, épouſe de Charles-François de la Baume-Le-Blanc, Duc de la Vallière); le Maréchal de France de la Baume de Montrevel; le Marquis Olier de Nointel, Ambaſſadeur à Conſtantinople, petits-fils de *Jacques* Bouhier, Seigneur de Beauregard; Anne Budes, Demoiſelle de Guébriant, Fille d'honneur de la Reine, fille de *Françoiſe* Bouhier de Beauregard & de Yves Budes Baron de Sacé & du Hirel, frère du Maréchal de Guébriant; la Comteſſe de la Rochefoucauld, ſœur de Françoiſe; la Comteſſe de Blénac, femme de Charles Courbon, Comte de Blénac, Sénéchal de Saintonge, fille de Marie, Comteſſe de la Rochefoucauld; le Marquis du Châtelier-Barlot, Chevalier des ordres du Roi, fils de *Jeanne* Bouhier, Dame des Feneſtraux, & de Léon Barlot, Marquis du Châtelier-Barlot, Chevalier des ordres du Roi, Premier Maréchal des camps & armées de France; enfin René II de Bourdigalle, Seigneur de l'Audonnière, Écuyer, fils de Marie Bouhier, Dame de l'Iſle d'Olonne, & de René de Bourdigalle, Seigneur de l'Audonnière, Commandant de trois caravelles du Roi Charles IX, qui en 1562, prit en ſon nom poſſeſſion de la Floride, en dota la France, & y bâtit le fort Saint-Charles dont la Caroline a pris ſon nom. (*Hiſtoire des Florides* par le Capitaine l'Audonnière.)

Les alliances des Bouhier de Bourgogne que l'on trouvera à l'article de la filiation fuivie de cette branche furent auffi fort illuftres. Cette branche vit encore aujourd'hui par la famille des Comtes DE VOGUÉ qui en ont époufé les dernières filles.

MAINTENUES DE NOBLESSE : Les Bouhier ont été maintenus dans leur Nobleffe par plufieurs décifions des Intendants de Poitou & de Bourgogne & particulièrement par un Arrêt du Confeil d'État, à la date du 3 Septembre 1668 rendu en préfence du Roi, en faveur de GABRIEL-CHARLES Bouhier, Seigneur de la Vérie, en Poitou, fils de André Bouhier, Seigneur de la Braconnière, & de Dame Charlotte DE CHATEAUBRIANT, Capitaine de chevau-légers fous Turenne, ancien Enfeigne aux gardes françaifes; Arrêt qui maintient fa Nobleffe & celle de fes ancêtres, en mentionnant jufqu'au quatrième degré afcendant repréfenté par CHARLES, fils de PIERRE-ÉTIENNE Bouhier & de Joachime DE LA COUR, fes trifaïeux, figurant ci-après, au quatrième degré de la filiation fuivie (page 11). Un rapport fait au Roi par Charles d'Hozier, Généalogifte de la maifon du Roi, &c., à la date du 31 Janvier 1701, pour l'admiffion comme Enfeigne aux gardes françaises de CHARLES-RENÉ Bouhier, fils de Gabriel-Charles Bouhier fufnommé, relate & établit encore leur Nobleffe.

Nous croyons devoir rapporter ici ces deux pièces importantes d'autant qu'elles font par elles-mêmes de vraies généalogies & des preuves inconteftables de l'ancienne Nobleffe des Bouhier.



Arrêt du Confeil d'État.

1° Arrêt du Confeil d'État, rendu à Saint-Germain-en-Laye le 3 Septembre 1668, le Roy y étant, par lequel Sa Majefté, en caffant le jugement du Sieur Barentin, maintient & confirme dans la qualité de Noble & d'Écuyer, CHARLES-GABRIEL Bouhier, Écuyer, Sieur de la Verrie (sic), ci-devant Enfeigne au régiment des Gardes de Sa Majefté, avec fes enfants & fa poftérité, fur la requête qu'il lui a préfentée contenant qu'il eft iffu de CHARLES Bouhier, Écuyer, fon trifaïeul, qui eut pour fils ROBERT Bouhier, Écuyer, fon bifaïeul, père d'ANDRÉ Bouhier, Écuyer, fon père, lefquels ont toujours vécu noblement, & que lui, après avoir fervi Sa Majefté pendant fept ou huit années en ladite qualité d'Enfeigne aux gardes, a depuis continué de fervir dans ses armées volontairement & à fes dépens dans toutes les occafions, où il a donné des preuves de fa valeur & de fon courage & en dernier lieu au fiége de Lisle, où il a été bleffé; nonobftant le jugement contraire rendu le 12 Août 1667 par le Sieur Barentin, Commiffaire départi en la province de Poitou pour la vérification des titres de Nobleffe, par lequel il l'avait condamné comme ufurpateur en 4000 livres d'amende & avec deux fous pour livre; auquel arrêt eft énoncé entre autres actes le procès-verbal de vifite faite à la maifon & château de la Verrie appartenant audit Charles-Gabriel, mineur & en bas âge, fils dudit André & de ladite Dame de Châteaubriant, fa tutrice. Du 10 Octobre 1646. *Signé* : DE GUÉNÉGAUD. (Sur parchemin. Bibl. Imp.)

2° *Rapport fait au Roi.*

CHARLES D'HOZIER, Confeiller du Roi, Généalogifte de fa maifon, &c.

En exécutant l'ordre qui nous a été envoyé de Marly, le 22 Juin 1700, par Mgr. le Maréchal Duc de Boufflers, d'examiner les preuves de la Nobleffe de CHARLES-RENÉ Bouhier de la Verrie, agréé par Sa Majefté pour être Enfeigne en fon Régiment des Gardes françaifes & de lui en donner notre avis pour en rendre compte au Roi.

Après avoir vu l'extrait des regiftres de baptême de la paroiffe de Notre-Dame de Chalans, au Diocèfe de Luçon, en Bas-Poitou, portant que CHARLES-RENÉ, fils de haut & puiffant Meffire GABRIEL-CHARLES Bouhier, Seigneur de la Verrie, & de Dame Renée GABART, fa femme, fut baptifé le 22 Janvier de l'an 1679.

L'original du contrat de mariage de Meffire GABRIEL-CHARLES Bouhier, Seigneur de la Verrie, Capitaine de cavalerie, fils unique & héritier principal & Noble de Meffire ANDRÉ Bouhier, Chevalier, Seigneur de la Braconnière, & de Dame Charlotte DE CHATEAUBRIANT, fa femme, accordé le 14 Janvier 1676, avec Demoifelle Renée GABART, fille de Meffire Jean GABART, Chevalier, Seigneur de la Moricière, &c.

L'original du contrat de mariage de haut & puiffant Meffire ANDRÉ Bouhier Chevalier, Seigneur de la Verrie, fils unique & héritier de Meffire ANDRÉ Bouhier & de haute & puiffante Dame Jacqueline SAUVESTRE DE CLISSON, fa femme, accordé le 9 Juillet 1635, avec Demoifelle Charlotte DE CHATEAUBRIANT, fille de Gabriel, Chevalier, Seigneur des Roches-Baritaux, Confeiller du Roi en fes Confeils d'État & privé, Capitaine de 50 hommes d'armes de fes ordonnances & Lieutenant général pour Sa Majefté au gouvernement de Bas-Poitou.

CHARLES - RENÉ Bouhier de la Verrie, 1679.
D'Azur au Chevron d'Or furmonté en chef d'un Croiffant d'Argent & accompagné en pointe d'une tête de Bœuf d'Or pofée de face.

Premier degré.
Père & mère. GABRIEL-CHARLES Bouhier, Seigneur de la Verrie & Renée GABART, fa femme, 1676.

Aïeul & aïeule. ANDRÉ Bouhier, Seigneur de la Verrie, & Charlotte DE CHATEAUBRIANT, fa femme, 1635.

Bifaïeul & bifaïeule. André Bouhier, Seigneur de la Verrie, & Jacqueline Sauvestre de Clisson, fa femme, 1611.

L'original du contrat de mariage de Noble & puiffant André Bouhier, Seigneur châtelain de la Verrie dans la paroiffe de Challans, Écuyer de l'Écurie du Roi & fils de Robert Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Rocheguillaume, & de Demoifelle Marie Garreau, fa femme, accordé le 26 Décembre 1611, avec Demoifelle Jacqueline Sauvestre, fille de haut & puiffant Meffire Barthélemy Sauvestre, Chevalier, Seigneur de Cliffon.

L'original du partage noble donné le 29 Août 1589, par Demoifelle Marie Garreau, veuve de Robert Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Rocheguillaume, de Beaumarchais, des Féneftraux & de Beauregard, &c., à Jean, Robert, Vincent, André & Jacques Bouhier, fes enfants, lequel Vincent Bouhier ayant eu pour fa part la feigneurie de Beaumarchais, fut enfuite Confeiller d'État & Tréforier de l'Épargne & laiffa deux filles de fon mariage avec Lucrèce Hotman de Morfontaine : Lucrèce l'aînée, Marie, &c.

Et l'arrêt du Confeil d'État rendu le 3 Septembre 1668 & figné en commandement, de Guénégaud, par lequel le Roi maintient dans la poffeffion de fa Nobleffe Charles-Gabriel Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Verrie, Enfeigne dans le Régiment des Gardes, en confidération de fes fervices & après avoir rapporté devant Sa Majefté les titres par lefquels il juftifiait qu'André Bouhier fon père était fils d'André Bouhier & petit-fils de Robert Bouhier, qui fut marié, le 11 Décembre 1547, avec Demoifelle Marie Garreau, &c.

Nous eftimons que celle du Sieur Charles-André Bouhier de la Verrie étant établie comme elle l'eft par les actes qui font énoncés dans ce mémoire & qui ont été repréfentés en bonne forme, Sa Majefté peut l'admettre en qualité d'Enfeigne en fon Régiment des Gardes & c'eft le témoignage que nous en rendons au Roi & à mondit Seigneur le Duc de Boufflers, Maréchal de France & Colonel de ce régiment.

A Paris, 31 Janvier 1701 ; *figné*, d'Hozier.



PREMIER DEGRÉ.

Bouhier, dénommé Bouhier d'Olonne, qualifié haut & puiffant, vivant en Poitou au commencement du XIVe fiècle, Seigneur de l'Ifle d'Olonne, de Beauregard & en partie de la Bauduère, au comté d'Olonne, eft le premier de la filiation fuivie. On préfume qu'il eut pour fils Jean qui fuit. Les autres Bouhier qui le précèdent & que nous avons rapportés plus haut, ne nous préfentent aucune filiation régulière, bien qu'ils appartiennent à la même famille.

II. DEGRÉ.

Jean Bouhier, qualifié Comte de l'Ifle, Chevalier, Seigneur de la Bauduère & de l'Ifle d'Olonne, Lieutenant du Roi en Languedoc en 1352; tué en 1356 à la bataille de Poitiers en combattant près du Roi Jean. Il fut enterré en l'églife des Frères Mineurs de ladite ville (*a*). Il laiffa plufieurs enfants, entre autres :

1. René, qui fuit.
2. Guillaume, auteur de la branche de Bourgogne rapportée après la filiation fuivie (page 15).

III. DEGRÉ.

René Bouhier, qualifié Comte de l'Ifle, Seigneur de la Bauduère & de l'Ifle d'Olonne, Grand Sénéchal de Languedoc. Il eut pour enfants :

1. Pierre-Étienne, qui fuit.
2. Jean, auteur de la branche de l'Ifle d'Olonne, rapportée après celle de Bourgogne (page 17).
3. Louis, auteur de la branche d'Aunis & de la Rochelle, rapportée après celle de l'Ifle d'Olonne (page 18).

(*a*) Recueil de Dom Fonteneau à la Bibliothèque de Poitiers, tome LXVI, p. 299. — De Laroque, *Armorial de la Nobleffe de Languedoc*, tome II, p. 294.

4. Anne, femme de Jean de Chabanais, Seigneur de Compoſté, dont elle était veuve en 1478 (*a*).
5. Marie, épouſe de Denis Joussemet d'Olonne.

IV. DEGRÉ.

Pierre-Étienne Bouhier, Seigneur de la Bauduère, de l'Isle d'Olonne, de Rocheguillaume & de Beauregard (*b*). Il épouſa vers 1470 Joachime de la Cour, dont il eut pour enfants (*c*) :

1. Charles, qui ſuit.
2. André, auteur de la branche de Beauregard, rapportée après celle d'Aunis (p. 19).
3. Catherine, mariée à François du Tail, Seigneur de la Chavière.
4. Marie, mariée à René I[er] de Bourdigalle, Seigneur de l'Audonnière (*d*).

(*a*) D. Fonteneau. — Affiches du Poitou.

(*b*) Au dos d'un portrait ſur bois, en la poſſeſſion de la famille, portrait qui eſt celui d'un jeune enfant de quatre à cinq ans, fort bien peint, repréſenté couvert d'un léger vêtement blanc, en forme de chemiſe, les pieds, les bras & la tête nus, jouant ſur un tapis couvrant les marches d'une eſtrade ſurmontée d'un baldaquin, on lit, en vieille écriture à l'encre noire, preſque détruite par l'uſure du temps : « Pierre-Étienne, fils de haut & puiſſant René Bouhier, Comte de l'Isle, Grand Sénéchal de Languedoc. »

(*c*) A cette époque un grand mouvement de centraliſation monarchique s'opéra en France par ſuite de la politique de Louis XI. La priſe du château d'Olonne au profit du Roi par Pierre-Étienne Bouhier ſur ſes Seigneurs ſuzerains eſt, en particulier, une preuve éclatante de cette puiſſance.

La ville des Sables, à raiſon de l'importance de ſon port & de ſa poſition entre la Guyenne & la Bretagne, dont Louis XI ſentait le beſoin de ſurveiller les Ducs preſque conſtamment ligués contre lui, attira toute ſon attention. Dans ce but, il fit réparer & agrandir ſon port, conſtruire ſes quais & entoura la ville de murs. Il lui accorda auſſi de grands priviléges & de grandes franchiſes, afin d'accroître ſon importance & d'encourager & faciliter les opérations maritimes de ſes habitants, qu'il voulut en même temps faire vivre de la vie communale; grande & conſtante penſée de ce Roi, qui avait tout à la fois pour but de ſubſtituer aux mœurs féodales & aux habitudes guerrières la vie paiſible des villes : puis en y encourageant les ſciences, les arts, le commerce & en y aſſurant l'indépendance & les libertés de tous, de maintenir l'unité de la France, en la mettant par là à l'abri des diviſions & des guerres inteſtines, auxquelles l'expoſait la féodalité alors ſortie de ſes voies.

Pierre Bouhier & un certain nombre de Gentilſhommes du pays, en particulier les Charlot, les Gaudin, les Raclet, qui, comme les Bouhier, figurent au Ban de la Nobleſſe de Poitou de 1467, les de Bourdigalle & pluſieurs autres Seigneurs châtelains du pays, comprirent l'importance de ces conceſſions, la puiſſance de ces idées. Ils allèrent ſe fixer aux Sables pour y vivre de la vie communale & s'y livrer aux entrepriſes & aux découvertes maritimes, auxquelles la découverte récente de Terre-Neuve par des pêcheurs de baleine des côtes de Guyenne, ſelon Clarac, & celle de l'Amérique par Chriſtophe Colomb, donnaient une nouvelle vie.

Depuis cette époque, les Bouhier du Bas-Poitou, tout en continuant à occuper des poſitions même ſouvent fort élevées, comme cette généalogie l'indique, ont conſtamment pris part, dans les ports des Sables & de la Rochelle, aux entrepriſes maritimes, qui ont été la cauſe de la richeſſe des habitants du pays & de la leur. Auſſi Vincent Bouhier, Seigneur de Beaumarchais, Comte de Châteauvilain, Baron du Pleſſix-aux-Tournelles, Conſeiller du Roi Henri IV, en ſes Conſeils d'État & privé, Tréſorier de ſon épargne, Chevalier & Intendant de l'ordre du Saint-Eſprit, dénoncé par les courtiſans ſous le règne de Louis XIII, & pourſuivi par Richelieu, qui avait fait arrêter & mettre à la Baſtille le Duc de la Vieuville, gendre dudit Vincent ; La Vieuville auquel il était réſervé cependant de ſuccéder à l'illuſtre & redouté Cardinal, comme premier Miniſtre du Roi; Bouhier de Beaumarchais, diſons-nous, répondit à ſes adverſaires, honorant tout à la fois par là le commerce maritime & lui-même : « Je ſuis né de « riches parents, qui ont eu l'honneur de recevoir pluſieurs fois le défunt Roi Henri le Grand en leur maiſon ; « & il ſavait bien comment ils avaient acquis la plupart de leurs biens, par un trafic non ſur la place du change, « mais en mer, dans lequel m'étant jeté, j'ai véritablement acquis du bien honnêtement, & le poſſédais preſque « tout dès 1607, que la dernière recherche des financiers fut faite, de laquelle ſadite Majeſté me voulut exempter « par une connaiſſance toute particulière de ma fidélité; depuis 55 ans que je ſuis Officier, ayant toujours vécu « honorablement, âgé que je ſuis de 78 ans, & fort fidèlement ſervi le Roi. » (Imprimé, Bibl. Imp. Paris; Salle des manuſcrits; V. Bouhier.)

(*d*) René I[er] de Bourdigalle, Seigneur de l'Audonnière & de l'Iſle d'Olonne en partie, Gentilhomme Poitevin, comme ces qualités l'indiquent, & comme ſon fils aîné en ſon ouvrage (intitulé : *L'Hiſtoire notable de la Floride par le Capitaine l'Audonnière*, Paris, 1586, in-8°) le dit en ces termes « on ſe mit en mer accompagné ſeulement de « *deux Roberges du Roi*, mais ſi bien fournies de Gentiſhommes, *du nombre deſquels j'étais* ».

De Bourdigalle était venu, comme Pierre Bouhier, ſe fixer aux Sables pour s'y livrer aux opérations & aux découvertes maritimes, & ce fut pour tous les deux une cauſe d'illuſtration pour leur famille. Le fils du premier & le petit-fils du ſecond, René II de Bourdigalle, Sieur de l'Audonnière, auteur de l'*Hiſtoire notable* ſuſrelatée, ſe

5. Jacques, Seigneur de la Guyonnière. Il figure comme témoin au contrat de mariage de Robert Bouhier (VIe degré), fils de Charles qui fuit, & y eft qualifié Chevalier & oncle de l'époux.

6. René, auteur de la branche de Maligné, dont eft né Bouhier, Seigneur de la Touche-Bouhier.

V. DEGRÉ.

Charles Bouhier, Seigneur de la Bauduère, de la Nouhe & de Rocheguillaume, fut marié, par contrat du 13 Juin 1514, paffé devant Me Bejan, Notaire à Fougeroufe, à Marguerite de la Coussaye, fille de Louis de la Coussaye, Écuyer, Seigneur de la Couffaye, & de Demoifelle Hélène Gautron; en préfence: de la Dame de la Couffaye, mère de l'époufe, alors veuve; de Pierre Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Bauduère, père de l'époux; de François du Tail, Écuyer, Sieur de la Chavière, beau-frère; de François de la Couffaye, Écuyer, oncle de l'époufe, de Pierre & Marie, fes frère & fœur. De ce mariage vinrent :

1. Robert, qui fuit.
2. Jean, auteur de la branche de Talmont, rapportée après celle de Beauregard (p. 22).

VI. DEGRÉ.

Robert Bouhier, Ier du nom, Seigneur de la Bauduère, Rocheguillaume, Beaumarchais, l'Ifle Bertin, la Combe, Beauregard, les Feneftraux, &c., qualifié de Sénéchal des Sables d'Olonne. Il rendit aveu, le 6 Septembre 1576, à Philibert de Maling, Écuyer, Abbé de Notre-Dame du lieu dit *Dieu-de-Jars*, à raifon de fa feigneurie du Treil-de-Jars-la-Bauduère (*a*). Il fe maria, par contrat reçu par Joulard, Notaire, à

livra auffi aux entreprifes & aux découvertes maritimes, vraie gloire de ces temps-là. Il lui était réfervé de prendre poffeffion de la Floride au nom du Roi de France, de donner le nom de Caroline, grâce au fort qu'il y conftruifit, à l'État important qui porte encore aujourd'hui ce nom, & d'en doter la France en 1562, comme Commandant de trois caravelles du Roi & de la deuxième expédition qui y fut envoyée au nom de Charles IX par l'Amiral de Châtillon. (*Hiftoire notable de la Floride.*)

Jacques de Bourdigalle, Seigneur de la Bajonière, fecond fils de René Ier, fut nommé par le Roi à la charge de Confeiller maître en la Cour des comptes de Rouen, en récompenfe des fervices de fon frère. (Lettres patentes du 1er Juillet 1602.)

(*a*) Nous croyons devoir analyfer ici cet aveu dans l'intérêt de la préfente généalogie & plus encore à raifon des claufes particulières qu'il contient.

« Aveu rendu le 6 Septembre 1576 par Robert Bouhier, Seigneur de la Bauduère & de Rocheguillaume, à ré-« vérend père en Dieu Monfieur Maitre Phillibert de Maling, Efcuyer, Abbé de Notre-Dame du lieu Dieu-en-« Jars, à caufe de fon abbaye baronnie dudit lieu de Jars, à foi & hommage & plain baifer, ferment de fidélité & « à cinq fols de fervice, payables chacun an au terme de Noël & à rachapt abony à trente fols pour plait de « morte main & cheval de fervice à mutation de vaffal, c'eft à favoir, de fon hoftel appelé le Treil, fis au village « de la Bauduère, avec fes quarruffages de terres & iffues & le jardin joignant autour de fadite maifon avec droit « de garenne à connilz & droit de fuye à pigeons, étant autour & en madite prefcloture enfemble tout le village « de la Bauduère de deffus... tous lefquels teneurs dudit village de la Bauduère de deffus font mes hommes cou-« chants & levants audit fief, fujets aux devoirs ci-après déclarés. — Art. 1er. Jean Augenon & Anthoine Suirat. « — Pierre Giraud fur leur maifon deux fols. — Item. Demoifelle Perrine de Bourdigalle fur fa maifon cou-« verte d'ardoifes à appentif de perignon & pourpoife, joignant fon logis, qui fut Jean Bouhier, qui tient ces mai-« fons de Louis Royrand, Efcuyer. — Item. Le Chappellain de la chappellenie de Beauregard à fefte de Noël, 2 « livres 6 deniers. — Item. Le Sieur de la Chaize-Girault fur le village, tenances & appartenances de Lallerrie « au terme de Notre-Dame chacun an, 8 boiffeaux de froment, mefure de la Chaize-Girault de debvoir noble & « annuel. — Item. J'ai la moitié en toute la coutume des bateaux qui vont à pêcherie des Sables d'Olonne des « fujets du Seigneur Baron d'Olonne qui font de fes hommes & en fon fief & outre par bateau, le premier levé « fur tous iceux, je prends madite moitié avec ledit Sieur Baron d'Olonne, fur lefquels bateaux avons droit « d'avoir, depuis le premier jour de Carefme jufqu'à la Saint-Jean Baptifte, le cinquième poiffon que debvons « lever après celui qui aura achepté la pêche d'un chacun defdits bateaux aura levé les quatre plus belles pièces « les premières fi tant en ont, & advenant qu'ils en auront davantage nous n'en prendrons qu'un d'un chacun ba-« teau & s'ils en ont moins de cinq nous n'y prenons rien. Et où il adviendrait qu'ils ne viendraient faire port « & vente de leur poiffon audit havre, icelui expofer en vente & qu'ils allaffent le débiter à la Rochelle ou ail-« leurs &, le cas advenant j'ai droit d'avoir la moitié de laditte coutume tout ainfi que s'ils l'avaient vendu audit « havre d'Olonne & de les appeler à droit pour faire raifon.

Pouzauges, en Poitou, le 11 Décembre 1547, à Demoiselle Marie-Anne GARREAU DE LA BROSSE, fille de Jacques GARREAU, Chevalier, Seigneur de la Limoufinière, & de Demoifelle Marie DE MARBEUF, en préfence de Jacques Bouhier, Chevalier, Seigneur de la Guyonnière, oncle de l'époux.

Le 29 Août 15?9 fa veuve procéda noblement, par acte reçu par Me Chevreau, Notaire aux Sables d'Olonne, au partage de fes biens entre fes enfants, en préfence de René Bouhier, Seigneur de l'Ifle Bertin, leur oncle à la mode de Bretagne, & de leur coufin germain Pierre Garreau. Robert Bouhier eut de fon mariage :

1. JEAN, qui fuit.
2. ROBERT, auteur de la branche des Feneftraux, rapportée après celle de Talmont (page 22).
3. VINCENT, auteur de la branche de Beaumarchais, rapportée après celle des Feneftraux (page 23).
4. ANDRÉ, auteur de la branche de la Vérie, rapportée après celle de Beaumarchais (page 26).
5. JACQUES, qualifié Seigneur de Beauregard & de Rocheguillaume, Lieutenant de la Rochefoucauld, Chevalier des ordres du Roi, mort fans poftérité (*a*).
6. RENÉE, mariée à Jacques JOUSSELIN, Écuyer, Seigneur de Maligny, Préfident en la Cour des comptes de Nantes.
7. MARIE, femme de Charles MESNARD, Écuyer, Sieur de la Tefquière (note p. 6) (*b*).

« Sur toutes & chacune defquelles chofes de mondit fief & apartenances de mondit hôtel du Treil & autres « chofes qui en dépendent j'ai tous droits de haute, moyenne & baffe juftice & juridiction & tenir & exercer affifes « par mes Sénéchaux & Officiers, & d'en avoir & prendre les profits qui en dépendent & peuvent dépendre au- « trement en tel cas appartenant felon l'ufage, & coutume du pays. » — Le même Robert defigné encore comme Seigneur de Rocheguillaume & demeurant aux Sables, acheta le 21 Mars 1562, la feigneurie de Beaumarchais.

(*a*) D'après une note écrite de la main même de Chevillard, Généalogifte du Roi, confervée au cabinet de M. de Saint-Alais, Jacques Bouhier fut nommé Chevalier des ordres du Roi par Lettres patentes du 3 Avril 1610 & reçu Chevalier à Blandy, en Normandie, par le Comte de Soiffons, le 3 Octobre 1611.

Il lui fut réfervé l'honneur du dernier fait d'armes qui détermina la victoire complète de l'armée de Louis XIII, combattant en perfonne contre Soubife, Commandant de l'armée proteftante à la bataille de Rié (1622).

Le Roi avait fous fes ordres, comme Généraux, les Maréchaux de l'Hofpital-Vitry, de Praflin, le Maréchal des camps le Chatellier-Barlot, & la Rochefoucauld, Commandant de toute la cavalerie.

L'armée de Soubife, mife en déroute, tentait de fe reformer, dit la chronique, lorfque Bouhier, Lieutenant de la Rochefoucauld, l'attaqua avec une telle vigueur à la tête de quarante Maîtres, qu'il l'empêcha de fe rallier & acheva ainfi la victoire en faifant un nombre confidérable de prifonniers & forçant par là Soubife & fon armée de prendre la fuite.

On lit, en effet, dans l'ouvrage intitulé *les Triomphes de Louis le Jufte* :

« *Sobifæum ad Rheacum infulam rex profligat* 1622.

« *Sed enim fingulatim profligationis iftius univerfa momenta non attingam. Satis fuerit fcire, ut in eos qui non-* « *dum naves ex toto fubierant, excuffæ fint noftrorum catapultæ machinæque caftrenfes... fpoponderit Rex....* & « *pecuniam pro eorum redemptione numeraturum, quibus a conflictu fubductis vitæ fecuritatem fui milites in-* « *dulfiffent: ut Boërius, Rupi-Fucaldii comitis vices gerens, provolantem in fugam Sobifæum infequutus fit, ac* « *equitatum illius diffiparit: & quamvis quos invafit, nec judicii fatis ad feipfos turmatim colligendos, nec fatis* « *habuerint animi ad fe fimul ab eo defendendos, plures tamen captivos maluerit facere quos abduceret fecum,* « *quam victimas quas vindictæ fuorum immolaret.* »

On lit auffi dans l'hiftoire du règne de Louis XIII intitulée *La vie triomphante de Louis-le-Jufte*, &c., page 21 :

« La cavalerie de fix ou fept cents hommes (celle de Soubife) (*) fe fauvait par les dunes. Bouhier, Lieutenant « du Comte de la Rochefoucauld, avec 35 chevaux feulement, venait de Challans fe rafraîchir; il fe difpofa de « telle forte que, faifant mine d'avoir encore une plus groffe troupe qui le fuivait, il les chargea fi rudement, que « quelques-uns étant demeurés fur la place, le refte prit une fi forte épouvante que, s'écartant les uns des autres, il « en amena plus qu'ils n'avaient été de Maîtres pour les charger. »

(*b*) Des documents inconnus à Beauchet-Filleau ont permis de rectifier ici & en bien des endroits la filiation donnée par lui.

(*) Mife en déroute par le Comte de la Rochefoucauld.

8. Françoise, mariée à Gabriel Bitault, Écuyer, Seigneur de Lormeray & de Beaulieu, Conſeiller Secrétaire du Roi en la grande Chancellerie de France, dont la petite-fille épouſa N. de Mauclerc, Seigneur de la Méſangère.

VII. DEGRÉ.

Jean Ier Bouhier, Seigneur de la Bauduère, la Combe & Rocheguillaume, lequel, déſigné comme demeurant aux Sables & qualifié de Seigneur de Rocheguillaume, rend aveu, à la date du 21 Août 1595, par acte reçu par François Gouſſart, Notaire à Tours, à haute & puiſſante Jacqueline de la Trémouille, Comteſſe de Sancerre & Dame de la baronnie de Brandois, de la terre de Rocheguillaume à lui échue, eſt-il dit en cet acte, par le partage Noble, fait par Marie Garreau, Dame dudit lieu, ſa mère, des biens de feu Robert Bouhier, Seigneur de Rocheguillaume, ſon mari, père dudit Jean. Il ſe maria avec Demoiſelle Marie Teste, de laquelle il eut :

1. Laurent, Ier du nom, qui ſuit.
2. Renée, mariée à N. Bitault, Sieur de Lormeray.
3. Marie, mariée à René Maurin, dont le fils André eut pour parrain André Macé, Sieur des Longeais, Écuyer, Conſeiller en la Cour des comptes de Nantes, ſon oncle à la mode de Bretagne, & pour marraine Marie Febure, Dame de la Bauduère, ſa tante, première femme de Laurent. (Registres des actes de l'état civil des Sables.)

VIII. DEGRÉ.

Laurent Bouhier, Ier du nom, Seigneur de la Bauduère, la Girardière, la Bergerie & premier Seigneur de l'Écluſe.

A la date du 7 Mars 1687, par acte rédigé par Guerin & Poirault, Notaires aux Sables, & reçu par Guilbaud, Sieur de la Girardière, Sénéchal de la baronnie de Jars, il rend hommage à Meſſire Jules de Clerambeau, Chevalier, Abbé commandataire & Baron du lieu Dieu-de-Jars, à raiſon de la maiſon noble & ſeigneurie du Treil-de-Jars-la-Bauduère, ayant haute, baſſe & moyenne juſtice avec droit de l'exercer par ſes Baillis & Sénéchaux ; la même ſeigneurie dont Robert, ſon aïeul, avait déjà rendu aveu, le 6 Septembre 1576, à Philibert de Maling.

Il fut reçu Conſeiller du Roi le 16 Août 1691, & mourut aux Sables d'Olonne, âgé de plus de 80 ans.

Il s'était marié trois fois : 1° le 22 Janvier 1652, à Demoiſelle Marie Febure ; 2° le 26 Mars 1674, à Demoiſelle Jeanne Rousseau de la Guillotière ; 3° le 3 Mars 1684, à Demoiſelle Anne-Ozanne Guilloton de la Vergne.

Du premier lit ſont iſſus :

1. Jean, qui ſuit.
2. Laurent, IIe du nom, auteur du premier rameau de la branche de l'Écluſe, rapportée à la fin de cette notice (page 36).
3. Marie, mariée à Michel Moreau de la Magnare, Maire des Sables.
4. Andrée, mariée à Guillaume Chevallereau, Sénéchal de Sainte-Hermine.

Du ſecond lit vinrent :

5. René, auteur du ſecond rameau de la branche de l'Écluſe (page 37).
6. Pierre, Seigneur de la Bauduère, Subdélégué de l'Intendant du Poitou ; mort célibataire.
7. Jeanne, mariée à Jacques-André Tortereau de l'Aubraye, Conſeiller du Roi, Contrôleur en l'élection des Sables.

Du troisième lit vinrent :

8. Louis, auteur du troisième rameau de la branche de l'Écluse, & dont la descendance représente seule aujourd'hui la famille Bouhier (page 38).
9. André, Écuyer, Seigneur de la Gaudinière, né aux Sables le 12 Août 1692, Officier de la Compagnie générale des gardes-côtes de Saint-Benoist, en Poitou. Il épousa, le 15 Juillet 1755, Demoiselle Louise du Puy, dont il n'eut qu'un fils, mort en 1791.
10. Jean-André, auteur du quatrième rameau de la branche de l'Écluse (voir ci-après page 37).
11. Suzanne, Supérieure du tiers-ordre de Saint-Dominique, aux Sables.

IX. DEGRÉ.

Jean II Bouhier, Seigneur de la Girardière, Sénéchal des Sables, épousa en premières noces, le 25 Novembre 1687, Demoiselle Jeanne Tortereau de l'Aubraye, dont il n'eut pas d'enfants; & en secondes noces, le 17 Février 1698, Demoiselle Françoise-Suzanne Cardin, fille de Jean Cardin, Conseiller du Roi, Receveur des tailles de l'élection des Sables, puis Subdélégué de l'Intendant du Poitou, & de Demoiselle Anne Lodre de Chataigner (*a*). De cette union il eut :

1. Jean-Baptiste, né le 13 Novembre 1692, Archidiacre & Chanoine de Luçon.
2. Laurent, IIIe du nom, qui suit.
3. Anne, née le 16 Décembre 1693, eut pour parrain Laurent Bouhier, Sieur de l'Écluse & du fief Fouquet, son oncle, Maire perpétuel de la ville des Sables, & pour marraine, Ozanne-Anne Guilloton, Dame de l'Écluse, sa grand'mère.

X. DEGRÉ.

Laurent Bouhier, IIIe du nom, Seigneur de la Girardière, Officier de la maison militaire du Roi, Garde de la Porte en 1746. Il se maria, à Saint-Jean d'Angely, à Demoiselle Élisabeth-Michelle Cotard de l'Isle, dite *Mademoiselle de la Ronse*, fille de Michel Cotard de l'Isle & de Anne Martin de la Clide. De ce mariage il n'eut qu'une fille, mariée à Julien Garreau de Nizeau.



BRANCHE DE BOURGOGNE.

[ÉTEINTE.]

III. DEGRÉ.

Guillaume Bouhier, Chambellan du Duc Jean de Bourgogne, surnommé Jean Sans-Peur, son Ambassadeur & Gouverneur pour lui d'Arras, 2e fils de Jean Bouhier, qualifié Comte de l'Isle, rapporté au IIe degré de la filiation.

En 1418, il accompagna le Duc Jean Sans-Peur à Dijon, &, après avoir combattu avec lui en Poitou, il se fixa en Bourgogne.

Selon la généalogie dressée par Bouhier, Seigneur de Versalieu, Président à mortier au Parlement de Dijon en 1691, généalogie écrite sur le verso de la couverture

(*a*) Jean Cardin, né aux Sables le 14 Septembre 1637, avait eu pour parrain & marraine, noble André Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Chevestelière, & Demoiselle Jacquette Masson, Dame de Chaon. Il était fils de Bernard Cardin, Conseiller du Roi, Receveur des tailles de l'élection des Sables.

d'un miſſel aujourd'hui en la poſſeſſion de M. Chevreul, publiciſte à Dijon, fils du ſavant M. Chevreul de l'Académie des Sciences, Guillaume Bouhier aurait, au moment de ſa mort, arrivée à Dijon en 1422, laiſſé deux fils en bas âge :

1. JACQUES, l'aîné, âgé de ſept ans & que le Duc Jean le Bon prit par la ſuite pour ſon Secrétaire. Il continua la famille à Dijon & eut de ſon mariage avec Antoinette DE CHAMPFLEURY un fils, JEAN, qui fut nommé gratuitement à une charge de Conſeiller au Parlement de Bourgogne, par Louis XII, en 1512; à partir de cette époque cette branche a conſtamment eu des Conſeillers ou Préſidents au même Parlement juſqu'à ſa ſuppreſſion en 1789.
2. MICHEL, ſe maria auſſi à Dijon à Marie MONTARDET, mais ſa poſtérité s'éteignit à la première génération. Son fils JACQUES ſe fit Prêtre, & LOUISE, ſa fille, épouſa Richard ARNIVEL.

Cette branche, quant à ſes deſcendants mâles, étant aujourd'hui éteinte, & ne ſubſiſtant plus que par ſes filles dans la maiſon des Comtes DE VOGUÉ, en particulier ; d'un autre côté, Palliot ayant donné la généalogie de cette branche à partir de Jean Bouhier, premier Conſeiller reçu au Parlement de Dijon, nous croyons inutile de la reproduire en entier. Il nous paraît ſuffire de renvoyer à ſon ouvrage (*a*) pour la filiation ſuivie. Nous nous bornerons donc à dire ici que la branche des Bouhier de Dijon a eu une grande exiſtence parlementaire & une grande illuſtration.

Elle compte parmi ſes membres :

1° Les deux premiers Évêques de Dijon, l'un, JEAN Bouhier, Docteur en théologie, nommé à la fondation de cet Évêché & ſacré le 17 Septembre 1731. L'autre, CLAUDE Bouhier, Chanoine de Saint-Étienne de Dijon, Abbé de Fontaine-Daniel, ordre de Cîteaux, Diocèſe du Mans, nommé en 1744.

2° Le ſavant JEAN Bouhier, Préſident à mortier au Parlement de Dijon, reçu, à la date du 16 Juin 1727, membre de l'Académie françaiſe.

3° Un Commandeur de l'ordre de Malte en la perſonne de BOUHIER de Verſalieu, Chevalier, Commandeur de Robécourt, en Lorraine, en 1731 ; & pluſieurs autres Chevaliers.

4° Un Brigadier des armées du Roi, en la perſonne de BÉNIGNE Bouhier, Chevalier, Seigneur de Fontaine-lès-Dijon & de Pouilly, nommé en 1734, précédemment Colonel d'un régiment d'infanterie réformé en 1714, puis d'un régiment de Milices en Bourgogne, Chevalier de Saint-Louis.

5° Un premier Préſident au Parlement de Dijon, en 1746, BOUHIER, Marquis de Lantenay.

Six Préſidents à mortier parmi leſquels cinq ont été Conſeillers au grand Conſeil & aux Conſeils d'État & privé du Roi, ſavoir :

I. BÉNIGNE Bouhier, Chevalier, Seigneur de Savigny-ſous-Beaune, reçu le 1er Juillet 1665.

II. BENOIST-BERNARD Bouhier, Chevalier, Seigneur de Lantenay, reçu le 18 Octobre 1670.

III. JEAN Bouhier, Chevalier, Seigneur de Verſalieu, reçu le 6 Mars 1691 par la création de deux nouvelles charges de Préſident à mortier.

IV. JEAN Bouhier, Chevalier, Seigneur de Pouilly-lès-Dijon, reçu le 17 Mars 1704.

V. JEAN Bouhier, Chevalier, Seigneur de Savigny, reçu le 16 Mars 1716.

Les Bouhier de Dijon ont auſſi figuré aux États de Bourgogne (*b*) : 1° en 1599,

(*a*) Palliot, *Le Parlement de Bourgogne.*

(*b*) H. Beaune & J. d'Arbaumont, *La Nobleſſe aux États de Bourgogne de* 1350 *à* 1789. — De la Roque & de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de Bourgogne.* — Charles de Guerbois, *Le Préſident Bouhier*, in-8°, 1855.

Bouhier, Seigneur de Pouilly; 2° en 1601-1622 (Maconnais), Bouhier, Bailli. — 3° 1626, Bouhier, Seigneur de Pouilly; — 4° 1648, Bouhier, Seigneur de Pouilly; — 5° 1721, Bénigne Bouhier, Chevalier, Seigneur de Fontaine-lès-Dijon & de Pouilly, Colonel réformé d'un régiment d'infanterie; — 6° 1745, Philippe Bouhier, Seigneur de Chavigny; — 7° 1766 & 1789, Jean-Marie Bouhier de Bernardon, Seigneur d'Angoulevant; — 8° 1789, Claude-Marie Bouhier, veuve de M. Philibert-André Fleutelot de Marliens.



BRANCHE DE L'ISLE D'OLONNE.

[Éteinte.]

IV. DEGRÉ.

Jean Bouhier, fils de René, rapporté au III[e] degré de la filiation, Seigneur de l'Ifle d'Olonne, Homme d'armes du Sieur de l'Aigle au ban de la Nobleffe du Poitou en 1467. Il eut pour fils Jacques, qui fuit.

V. DEGRÉ.

Jacques I[er] Bouhier, Seigneur de l'Ifle d'Olonne, la Guyonnière & la Poulvière. Il remplaça fon père comme Homme d'armes, en 1467, au Ban de la Nobleffe. De fon mariage avec Demoifelle de la Roche-Aymon, il eut :

1. Jacques, II[e] du nom, qui fuit.
2. Uriel, rendit, en 1517, hommage avec Jean de Bourdigalle pour la feigneurie de l'Ifle d'Olonne.
3. René, auteur de la branche de l'Ifle-Bertin & de la Chevestelière, rapportée après celle de la Vérie (page 29).

VI. DEGRÉ.

Jacques II Bouhier, Seigneur de l'Ifle d'Olonne & d'Argenvilliers, Confeiller du Roi en fon Confeil d'État, Capitaine général des toiles de chaffe, des tentes & pavillons de Sa Majefté. Il demeurait en 1562 à l'hôtel noble de la Belle Chauffée, paroiffe de Saint-Gervais; il était alors qualifié de Seigneur de l'Audonnière. Il époufa en 1548 Demoifelle Marguerite-Hélie, Dame de l'Audonnière, de laquelle il eut:

1. Robert, qui fuit.
2. Guillaume, rendit aveu au Roi, le 15 Juillet 1578, comme Vicomte d'Aulnay, de fon grand fief du Puy-Marbaud. (Dom Fonteneau, t. XLII.)
3. Nicolas, auteur de la branche de Noirmoutiers, rapportée après celle de l'Ifle-Bertin & de la Chevestelière (page 31).

VII. DEGRÉ.

Robert Bouhier, Seigneur d'Argenvilliers & de Beauregard, fut marié à Demoifelle Marie Raclet, d'une ancienne maifon de la Nobleffe du Poitou (*a*). De fon mariage il eut quatre filles (*b*) :

(*a*) Un des membres de cette famille fervait comme Homme d'armes du Sieur de l'Aigle, avec les Gentilfhommes du comté d'Olonne, parmi lefquels figuraient les Bouhier, les Rorthays, les Moriffon, les Charlot, les Gaudin, les Gazeau, les de la Couffaye, les Macé, les Vaugirault, les Maynard, &c., au Ban de la Nobleffe du Poitou en 1467. Un autre, Denis Raclet, fut, de 1364 à 1366, Abbé de Sainte-Croix de Talmont.

(*b*) Généalogie des Veillon de Boifmartin. Étude de M[e] Regain, Notaire aux Sables.

1. Marie, mariée à Jean Veillon, Sieur de la Chaboiſſière, Sénéchal des Sables. Ils eurent pour fils Alexandre, mort glorieuſement, en 1622, à l'attaque de la flotte proteſtante, en vue de la Rochelle, par la flotte catholique. Veillon commandait le vaiſſeau du Roi l'*Olonais*, & fut l'un de ceux qui ſautèrent à l'abordage du vaiſſeau amiral proteſtant, *la Vierge*, commandé par le Prince de Soubiſe.
2. Louise, mariée à Iſaac de Raiffe, Sieur des Côtes, Sénéchal de la principauté de Talmont.
3. Renée, épouſa, en premières noces, Charles de la Noue, Seigneur de la Viguère, & en ſecondes noces, Joachim du Bouchet, Seigneur de Villiers.
4. Élisabeth, mariée, par contrat paſſé en 1618, par-devant MM. Guerin & Favre, Notaires à Talmont, à Charles de Gourdeau, Seigneur de la Carte-Blanchère. De ce mariage vinrent :
   I. Élisabeth, mariée à Alexandre de Bessay, Seigneur des Laurières.
   II. Honorée, mariée à François Friconneau, Sieur de la Taillée, Conſeiller du Roi & ſon Lieutenant civil & criminel en l'élection des Sables. Leur fille épouſa Meſſire Gazeau, Sieur de la Lière & de la Boiſſière, & leur petite-fille fut mariée à René Dupleix, Lieutenant général de l'Amirauté du Poitou.



BRANCHE D'AUNIS ET DE LA ROCHELLE.

[ÉTEINTE.]

IV. DEGRÉ.

Louis Bouhier, 3e fils de René Bouhier, qualifié Comte de l'Iſle, rapporté au IIIe degré de la filiation. En 1467 il était Homme d'armes du Sieur de Rochechouart au Ban de la Nobleſſe du Poitou. Il ſe maria à la Rochelle, vers la fin du XVe ſiècle, à Demoiſelle Marguerite Locassier, dont il eut :

1. Lisette ou Lyette, mariée à Vincent Nicolas, Seigneur de Courcille, Maire de la ville de la Rochelle en 1518, Député aux États Généraux en 1519. Il était de la famille des Nicolas de Voutron qui a fourni à la marine royale françaiſe un grand nombre d'officiers diſtingués.
2. Jacques, Seigneur du Quartron, Licencié ès lois en 1502. Il laiſſa de ſon mariage deux filles :
   I. Madeleine, mariée en 1545 à Jehan Blandin, Écuyer, Sieur du fief Mignon, Maire de la Rochelle en 1571.
   II. Renée, mariée à Mathieu L'Hôpiteau, Écuyer, Sieur de Bellac, dont le fils Louis L'Hôpiteau, Seigneur de Bellac, épouſa le 13 Février 1561, Marie de Granges, fille de Jean de Granges, Écuyer, Seigneur de la Gort (de la maiſon des Maingot, Vicomtes de Melle), & de Demoiſelle Renée Janvre.
3. Louis, qui ſuit.
4. Anne, mariée à Léonard Souvignon, Écuyer, Seigneur des Pouvreaux, Maire de la Rochelle après ſon beau-frère Jehan Blandin.

V. DEGRÉ.

Louis Bouhier, nommé Conſeiller au Préſidial de la Rochelle, lors de ſa création en 1552, eſt préſumé père de :

1. Jehan, Confeiller au Préfidial de la Rochelle de 1578 à 1586, époufa, le 27 Mars 1576, Demoifelle Charlotte Brunet de Sérigné, qui était veuve en 1590. De ce mariage vinrent plufieurs enfants préfumés morts jeunes.
2. Jacques, marié, le 10 Novembre 1585, à Françoife de Malmont, fille de Charles de Malmont & de Marguerite de Comborn, de l'ancienne maifon des Vicomtes de Comborn.
3. Guy, marié à Guillemine Cochon de l'Apparent, dont un fils Jehan, baptifé en 1565, & deux filles, Anne & Marie, baptifées l'une en 1564 & l'autre en 1568. Leurs exiftences nous font inconnues.
4. Marguerite, époufa, le 28 Novembre 1567, Pafcal Turquet, Sieur des Fontaines, fils de Mathurin Turquet, chez lequel François Ier alla déjeuner en 1542, avant de quitter la Rochelle. Leur fille Marguerite, née en 1568, eut pour parrain Jehan Blandin, Maire de la Rochelle.
5. Urbain, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

Urbain Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Chauffetière, Pair, puis Échevin de la ville de la Rochelle, vivant de 1562 à 1616. Il avait époufé Marie de Lescalle, fœur d'Ifabeau, mariée à Jean Guiton, Maire de la Rochelle, & tante de Jean de Lefcalle, Préfident du préfidial de la Rochelle. L'une des principales rues de cette ville porte encore aujourd'hui fon nom. De fon mariage font nés un grand nombre d'enfants, entre autres :

1. Pierre, mort jeune.
2. Zacharie, baptifé le 15 Octobre 1575, eut pour parrain Zacharie de Lefcalle, fon oncle.
3. Jean, baptifé le 10 Janvier 1580, eut pour marraine Marguerite Bouhier.
4. Louis, qui eut pour parrain Jehan de Bourdigalle.

La filiation de ces quatre enfants n'eft pas connue.

5. Marie, baptifée le 29 Août 1588, mariée, en premières noces, à Gédéon de la Rochefoucauld (*a*), Seigneur du Breuil, mort en 1616, & en fecondes noces, à Jacques de Boussiron, Écuyer, Seigneur de la Brochetière & des Grands Ry (*b*).



BRANCHE DE BEAUREGARD.

[ÉTEINTE.]

V. DEGRÉ.

André Bouhier, Seigneur de Beauregard, 2e fils de Pierre-Étienne & de Joachime de la Cour, rapportés au IVe degré de la filiation, fut marié à Marie Thomasset, Dame

(*a*) P. Anfelme, tome IV, page 456.

(*b*) Vivaient à la Rochelle également vers cette époque :

Philippe Bouhier, Seigneur du fief Levreau, en 1686.

Aux XVIIe & XVIIIe fiècles, N... Bouhier, mariée à Meffire Cadoret de Beaupréau, fils de Jean-François-Ignace Cadoret de Beaupréau, Écuyer, Seigneur des Grandes Laiffes & de la Moulinette, Lieutenant particulier au préfidial de la Rochelle, puis Préfident Tréforier de France, & de Marie-Anne de Bellevue, dont le fils Alexandre-Jean-Baptifte-Marie-Théodore, auffi Préfident Tréforier de France à la Rochelle, fervait, avec deux autres Gentilfhommes de fon nom, en qualité de volontaire dans la première compagnie des émigrés de Poitou de l'armée des Princes. Ladite Dame Bouhier de Beaupréau, devenue veuve en 1783, fe retira aux Sables d'Olonne.

de la Boiſlivière, d'une ancienne maiſon du Poitou, maintenue Noble, le 24 Mai 1470, par les Commiſſaires départis par le Roi en Poitou, en la perſonne d'Émery Thomaſſet, Seigneur de la Boiſlivière, dont un autre de la même maiſon, habitant Apremont (Vendée) en 1556, rendit hommage à la ſeigneurie de Rocheguillaume (*a*). De ſon mariage il eut :

1. Jacques, qui ſuit.
2. Jean, auteur de la branche de Rocheguillaume, rapportée après celle de Noirmoutiers.
3. Pierre, partagea noblement, le 15 Mai 1559, avec Jacques & Jean, ſes frères, la ſucceſſion de ſes père & mère (*b*). Il eſt préſumé père de Julien Bouhier, Chevalier, Seigneur de la Botherie, marié à Jacqueline Sauvestre de Clisson, laquelle devenue veuve ſe remaria, en 1610, à André Bouhier, Seigneur de la Vérie. Julien paraît avoir eu pour petite-fille Marie-Geneviève-Prudence-Marquise Bouhier, Dame du Lac de Grand-Lieu & du bourg de Saint-Philbert, qui fut mariée à Chriſtophe Juchault, Seigneur de la Moricière & des Jamonières, grand-père du Général de la Moricière.

VI. DEGRÉ.

Jacques Bouhier, Seigneur de Beauregard & des Granges, fut marié par contrat reçu, le 11 Juillet 1557, par Voiſin & Bradu, Notaires du Duché de Retz, à Demoiſelle Catherine de l'Aubinière, dont :

1. Robert, qui ſuit.
2. François, auteur de la branche de Féraltz, rapportée après celle de Rocheguillaume.
3. Françoise, mariée à François Olier, Seigneur de Nointel, reçu Secrétaire du Roi le 22 Mai 1586, Contrôleur des Écuries du Roi, puis Tréſorier général de l'Ordinaire des guerres, fils de François Olier, Seig[r] de Saint-Angel, Conſeiller au Parlement de Paris, Secrétaire du Roi le 11 Janvier 1554, & de Demoiſelle Madeleine Viole. Il était grand-oncle de l'Abbé Olier, fondateur, à Paris, du Séminaire de Saint-Sulpice, décédé en 1657, à l'âge de 48 ans.

   Elle partagea noblement, par acte paſſé le 26 Octobre 1601 pardevant M[es] Paris & Moron, Notaires à Nantes, avec ſes frères Robert & François, la ſucceſſion de leur père. De ſon mariage ſont nés :

   I. Édouard, Conſeiller au Parlement de Paris; il épouſa Catherine Masson.

   II. François, Marquis de Nointel, Conſeiller au Parlement de Paris, puis Ambaſſadeur à Conſtantinople ; mort ſans alliance.

   III. Marie Olier, mariée par contrat du 1[er] Octobre 1623 (*c*) à Ferdinand de la Baume, Comte de Montrevel, Chevalier des ordres du Roi, Conſeiller d'État, Lieutenant général du Roi en Breſſe, dont le fils, Nicolas-Auguste, Marquis de Montrevel, créé Maréchal de France le 14 Janvier 1703, épouſa Iſabelle de Vairat de Paullian, veuve d'Amand de Crussol, comte d'Uzès. Sa ſœur Isabelle-Esprit s'allia à la maiſon de Polignac, par ſon union avec Louis-Armand, Vicomte de Polignac, Marquis de Chalançon, Baron de Châteauneuf, Chevalier du Saint-Eſprit.

(*a*) Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles du Poitou.*
(*b*) Acte reçu par Roger & Chilleau, Notaires au Châtelet de Paris.
(*c*) P. Anſelme, t. VII, p. 53.

VII. DEGRÉ.

Robert Bouhier, Seigneur de Beauregard & des Granges, Confeiller-Maître ordinaire en la Cour des comptes de Nantes, reçu en ladite charge en 1606, fut marié, le 16 Avril de l'an 1594, par acte reçu par Gaillard & Dufour, Notaires royaux à Nantes, à Demoifelle Marie Mignot de la Martinière, fille de N. Mignot, Seigneur de la Martinière, Préfident en la Cour des comptes de Nantes, ancien Maréchal des camps & armées du Roi. De ce mariage il eut :

1. Françoise, mariée en premières noces à Yves Budes (*a*), Chevalier, Baron de Sacé & du Hirel, frère du Maréchal Guébriant. De ce mariage elle eut quatre enfants :
   - I. Henri Budes, Marquis de Sacé, Seigneur du Pleffis-Budes de Guébriant; mort célibataire.
   - II. Charles Budes, Seigneur du Hirel, mort fans alliance.
   - III. Anne Budes, connue fous le nom de *Demoifelle de Guébriant,* fille d'honneur de la Reine. Elle eft morte après avoir accompagné en Pologne fa tante Renée du Bec-Crefpin, femme du Maréchal Guébriant, Ambaffadrice & Surintendante de la Reine Louife-Marie de Gonzague, l'an 1647.
   - IV. Renée Budes, héritière du Maréchal & de la Maréchale de Guébriant. Elle époufa en 1655 Sébaftien, Marquis de Rofmadec & de Molac, fous la condition que fon fecond fils prendrait les armes des Budes avec la qualité de Comte de Guébriant.

   Françoife époufa en fecondes noces Jacques de Saint-Gilles, Baron de Saint-Gilles, Gouverneur des ville & château de Bayeux, de l'une des plus anciennes Maifons de Normandie, fils de Bonaventure de Saint-Gilles, Seigneur de Saint-Gilles, & de Demoifelle Jacqueline de Montaigu, fille d'Adrien, Baron de Montaigu.
2. Marie, mariée, par contrat du 13 Décembre 1625 (*b*), à Louis de la Rochefoucauld, Seigneur de Bayers, dont huit enfants entre autres :
   - I. Louis de la Rochefoucaud, également Seigneur de Bayers.
   - II. Angélique de la Rochefoucaud, mariée en fecondes noces à Charles Courbon, Comte de Blénac, Sénéchal de Saintonge, dont un fils, François, qui fit, au bourg de Pont-Labbé, le 21 Juin 1664 (*c*), fes preuves de Nobleffe pour les Bouhier fes aïeuls maternels.

(*a*) Le Laboureur, *Histoire généalogique des Budes*, Paris, 1657, in-fol. — (*b*) P. Anfelme, tome IV, page 454.

(*b*) Procès-verbal des preuves de Nobleffe de François Courbon, Écuyer, fils de haut & puiffant Charles Courbon, Comte de Blénac, de Brefneau & de l'Ileau, Seigneur de Roumegeon, de Lhoumée & de Baronai, Maréchal de camp ès armées de Sa Majefté, Confeiller du Roi en fes Confeils & fon Sénéchal en Saintonge, & de Dame Angélique de la Rochefoucaud, pour fa réception en qualité de Chevalier de minorité dans l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem au grand Prieuré d'Aquitaine, par François de Neuchèze, Chevalier dudit ordre, Commandeur des Épaux & de Saint-Remi, & frère François de Livenne Verdille, Commandeur de Nantes & Chevalier du même ordre, Commiffaire à ce député par délibération du Chapitre de la vénérable langue du Prieuré d'Aquitaine. Procès-verbal rédigé & reçu par Chaillou, Notaire royal juré en Saintonge, demeurant au bourg de la Vallée. Les titres énoncés font entre autres : 1° Le contrat de mariage de Jacques Bouhier de Beauregard, Écuyer, Seigneur de Beauregard, avec Catherine de l'Aubinière, en date du 11 Juillet 1557, fes bifayeuls maternels (VI[e] degré). — 2° Le contrat de mariage de Robert Bouhier de Beauregard, Maître en la Cour des comptes de Nantes, avec Demoifelle Marie Mignot, accordé le 16 Avril 1594, fes aïeuls maternels (VII[e] degré). — 3° Un partage noble, fait le 15 de Mai 1559 (V[e] degré). — 4° Un autre partage fait noblement le 26 Octobre 1601 (VI[e] degré). — 5° Deux aveux de la terre de Beauregard rendus, le premier le 20 Avril 1556, par Jacques Bouhier de Beauregard, Écuyer, & le fecond, le 24 Mai 1583, par Robert Bouhier, fils du précédent, Écuyer, Seigneur de Beauregard, à haut & puiffant Meffire Charles de Gondi, duquel ladite terre relevait à caufe de fon duché de Retz. Les actes furent affirmés devant Baron & Herraud, Notaires royaux & Commis greffiers du Duché de Retz, & reçus les 22 Avril 1556 & 28 Mai 1583 par le Sieur Boffi, Sénéchal dudit Duché.

BRANCHE DE TALMONT.

[ÉTEINTE.]

VI. DEGRÉ.

Jean Bouhier, 2e fils de Charles & de Marguerite de la Couffaye, rapportés au Ve degré de la filiation. Il eſt préſumé le même Jean que celui qui épouſa Loyſe Guillemet, de laquelle vinrent :

1. François, qui ſuit.
2. Marie, mariée à Pierre Bréchard, Sieur de la Corbinière, & mère d'un autre Pierre Bréchard, Chevalier, Baron de Sainte-Pezane, Conſeiller d'État, Intendant général de l'armée du Roi.

VII. DEGRÉ.

François Bouhier, Seigneur de Cornouaille, né aux Sables d'Olonne dans la maiſon des Bouhier, dits de Maligné, le 2 Novembre 1541, épouſa le 23 Janvier 1559, Madeleine de Raiffe, fille de Mathurin de Raiffe, Seigneur de la Sauveſtière, Sénéchal de la principauté de Talmont, & de Marie de Bourdigalle, Dame de l'Audonnière. De ce mariage vinrent :

1. Pierre, qui ſuit.
2. Louise, née le 15 Mai 1575, mariée à Jacques Pineau, Seigneur de la Mothe, dont la petite-fille, Madeleine, fut mariée à Gaſton de Regnon, Chevalier, Seigneur de la Gautronnière & des Clouzeaux.
3. Marie, née le 13 Septembre 1576, eut pour parrain François Aubert, Écuyer, Seigneur de Malteſte, & pour marraine Louiſe Bouhier.
4. Pierre, marié à Demoiſelle Jacquette Davy, de laquelle eſt né Philippe Bouhier, marié, en Décembre 1624, dans la chapelle de la Morinière, par Meſſire Rayé, Curé de Brem, à Demoiſelle Renée Guéraud, fille de Jean & de Marie de la Verronnière, dont une fille mariée à René Joly, Sieur de la Viſinerie, Sénéchal des Moutiers-les-Mauſais.

VIII. DEGRÉ.

Pierre Bouhier, né le 31 Janvier 1572, Sieur de la Menarderie, Procureur fiſcal de la principauté de Talmont, Porte-épée du Roi, fut marié à Judith Pineau, Dame de la Mothe, dont la ſœur, Marie Pineau, avait épouſé, au mois d'Avril 1622, John Barington, de Londres, fils de François Barington, Chevalier & Baronnet, & de Louiſe Cromwell. De ſon mariage, Pierre Bouhier eut une fille, Hélène, qui épouſa M. Merland, de la famille des Seigneurs de la Guichardière, Préſidents Tréſoriers de France à Poitiers.



BRANCHE DES FENESTRAUX.

[ÉTEINTE.]

VII. DEGRÉ.

Robert Bouhier, Seigneur Châtelain des Feneſtraux, 2e fils de Robert & de Marie-Anne Garreau, rapportés au VIe degré de la filiation. Il fut Conſeiller Se-

crétaire du Roi en la Grande Chancellerie de France, & époufa Demoifelle Louife Rousseau, Dame de la Guillotière. De ce mariage vinrent :

1. Robert, IIe du nom, qui fuit.
2. Jeanne, mariée à Léon Barlot, Marquis du Châtelier-Barlot, Chevalier des ordres du Roi, premier Maréchal des camps & armées de France, dont le fils aîné Léon, IIe du nom, fut auffi Chevalier des ordres du Roi & Meftre de camp du régiment de Poitou.

VIII. DEGRÉ.

Robert Bouhier, IIe du nom, Seigneur des Feneftraux, Confeiller Secrétaire du Roi, le 28 Février 1608, en remplacement de Vincent Bouhier, Seigneur de Beaumarchais, fon oncle (*a*). Il décéda en Mars 1620. Il avait époufé Demoifelle de Mélissan. De ce mariage vinrent :

1. Barthelemy, Seigneur des Raillères, Capitaine au régiment des gardes du Roi, décédé fans poftérité.
2. Robert-Vincent, qui fuit.

IX. DEGRÉ.

Robert-Vincent Bouhier, Seigneur des Feneftraux, Confeiller au Parlement de Paris, cinquième Chambre des requêtes, en 1641. Il époufa Demoifelle Le Barbier, de laquelle il eut :

1. Étienne, Sieur des Feneftraux, Prêtre.
2. Vincent-Barthelemy, qui fuit.
3. Louis, Seigneur des Guitaux, mineur & fous la tutelle de fa mère, qui, le 17 Janvier 1678, comparut au Greffe de la Cour du Parlement de Paris, affiftée de Louis Armode, Procureur en ladite Cour, à l'effet de procéder au nom dudit mineur, au partage de la fucceffion de Meffire Robert-Vincent Bouhier, fon père, lequel était héritier de fon frère Barthélemy, & tous les deux avaient hérité de défunte Dame Marie Rouffeau, Dame des Feneftraux, leur aïeule.

X. DEGRÉ.

Vincent-Barthelemy Bouhier, Seigneur des Feneftraux, qualifié de « Chevalier, Seigneur des Raillères, Commandant d'un bataillon au régiment du Roi » au contrat de mariage de fon coufin René Bouhier, Chevalier, Marquis de la Vérie. Il avait époufé fa coufine, Placidiane Bouhier, Demoifelle de Rocheguillaume, fille de Vincent, IIe du nom, & de Catherine de Saint-Hilaire, rapportés au VIIIe degré de la branche de Rocheguillaume. De fon union il eut Placidiane (*b*), mariée à René de Cugnac, Marquis de Nalier, duquel mariage eft née Placidiane de Cugnac, mariée, en 1724, à Jofeph-Martial de Brettes, Marquis de Cros.



BRANCHE DE BEAUMARCHAIS.

[éteinte.]

VII. DEGRÉ.

Vincent Bouhier, Seigneur de Beaumarchais, Charon, la Chaize-Girault, la

(*a*) A. Teffereau, *Hiftoire de la Chancellerie de France*, tome Ier, p. 291 & 329.

(*b*) *Placidiane*, corruption des mots Placidie-Anne, prénoms fous lefquels on trouve auffi défignées, je crois plus exactement, les deux perfonnes auxquelles ce nom eft ci-deffus donné ; mais nous confervons le nom de Placidiane parce que c'eft celui écrit généralement aux actes.

Chapelle-Hermier, Baron du Pleffix-aux-Tournelles, Comte de Châteauvilain, Confeiller du Roi en fes confeils d'État & privé, Tréforier de fon Épargne, Chevalier & Intendant de l'ordre du Saint-Efprit, 3[e] fils de Robert Bouhier, Seigneur de la Bauduère, & de Demoifelle Garreau de la Broffe, indiqués au VI[e] degré de la filiation fuivie. Il prit parti pour Henri IV & parvint aux hautes pofitions fous lefquelles il eft ci-deffus qualifié, & acquit une grande fortune. Michaud, dans sa Biographie, dit que ce fut à raifon de la haute capacité financière de Bouhier de Beaumarchais que le Marquis, puis Duc de la Vieuville, fon gendre, fut fait Surintendant des finances. Il devait être auffi le trifaïeul de Louis-Philippe, Roi des Français, par Louife-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, fa petite-fille, comme il eft établi ci-après.

Il époufa, le 15 Juillet 1596, Marie-Lucrèce Hotman, fille de François Hotman, Seigneur de Morfontaine, Confeiller du Roi en fes Confeils, Tréforier de l'Épargne, Ambaffadeur en Suiffe, & de Lucrèce Grangier de Liverdis, fille de Jean, Seigneur de Liverdis, Ambaffadeur en Suiffe & aux Grifons, & de Louife de Rhuyn. Louife Hotman, fœur de Marie-Lucrèce, avait époufé, en fecondes noces, Jofias de Montmorency, Chevalier, Seigneur de Bours, Capitaine des gardes du Roi (*a*).

Vincent eut de fon union :

1. Lucrèce Bouhier de Beaumarchais, mariée, en premières noces, le 13 Mars 1610, à Louis de la Trémouille, Marquis de Noirmoutiers, Lieutenant général & Gouverneur pour le Roi de la province de Poitou (*b*). De ce premier mariage elle eut pour enfant, Louis de la Trémouille, premier Duc de Noirmoutiers, qui fut père de Jofeph-Emmanuel de la Trémouille, Abbé de Lagny & de Sorèze, créé par le Pape Clément XI, le 17 Mai 1706, Cardinal du titre de la Trinité du Mont, Commandeur de l'ordre du Saint-Efprit, Archevêque de Cambray; & de la célèbre Princeffe des Urfins, Marie-Anne de la Trémouille, qui fut, dit un hiftorien (*c*), auprès de Philippe V d'Efpagne, un nouveau Richelieu; elle fut mariée en premières noces, en 1659, à Adrien-Blaife de Talleyrand, Prince de Chalais, Marquis d'Exideuil; & en fecondes noces, au mois de Février 1675, à Flavio Urfini, Seigneur Romain, Duc de Bracciano & de San-Gemini, Grand d'Efpagne.

   Et en fecondes noces, en 1617, à Nicolas de l'Hôpital, Duc de Vitry, Chevalier des ordres du Roi, Maréchal de France (*d*), parrain de Louis XIV à fon facre, frère de François de l'Hôpital du Hallier, Chevalier des ordres du Roi, Duc de Rofnay, auffi Maréchal de France, Gouverneur de Paris, fils l'un & l'autre de Louis de l'Hôpital de Vitry, Chevalier des ordres du Roi, Confeiller en fes Confeils d'État & privé, Capitaine de 50 hommes d'armes de fes ordonnances, Gouverneur & Lieutenant pour le Roi en Brie, après avoir été Meftre de Camp de la cavalerie légère; & de Françoife de Brichanteau. De ce fecond mariage font nés :

   I. François-Marie de l'Hôpital, Duc de Vitry, Comte de Châteauvilain, &c., Lieutenant pour le Roi en la province de Brie, Meftre de camp du régiment de la Reine-Mère, Maréchal des camps & armées du Roi, Ambaffadeur à Rome & en Bavière, puis Premier Miniftre d'État en remplacement de M. de Villeroi, marié à une fille de la Maifon de Pot de Rhodes, fille du Maréchal de la Châtre, dont un fils, enfant d'honneur du Dauphin, mort jeune & fans avoir été marié, & une

(*a*) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. III, p. 615. — (*b*) *Idem*, t. IV, p. 177. — (*c*) François Combe, *La Princeffe des Urfins*, in-8°, Paris. — (*d*) P. Anfelme, t. VII, p. 439.

fille Marie-Françoiſe-Éliſabeth, mariée à Antoine de Torcy, Chevalier, Marquis de Torcy, Sous-Lieutenant des chevau-légers de la garde du Roi, Maréchal de camp.

II. Nicolas-Louis de l'Hôpital, Marquis de Vitry, Seigneur du Pleſſix-aux-Tournelles & de Brie, &c., Ambaſſadeur en Pologne, marié à une fille de la maiſon Brulart de Sillery, mort, en 1685, ſans laiſſer d'enfants.

2. Marie, Dame de Beaumarchais, Baronne de Saint-Martin de Blois, mariée, le 7 Février 1611, à Charles, Duc de la Vieuville, Pair de France, Chevalier des ordres du Roi, Conſeiller, Miniſtre d'État & Surintendant des finances (*a*). De ce mariage ſont nés, entre autres enfants :

I. Vincent, tué en 1643 au combat de Newbury, en Angleterre.

II. Charles, Duc de la Vieuville, Pair de France, Lieutenant général des armées, Gouverneur du Poitou, Chevalier d'honneur de la Reine, fut reçu Chevalier des ordres du Roi le 31 Décembre 1688.

III. Henri, mort de bleſſures reçues au ſiége d'Étampes pour le ſervice du Roi.

IV. Charles-François, Prieur du Grand Beaulieu-lès-Chartres, Évêque de Rennes.

V. Louise, Religieuſe carmélite.

VI. Lucrèce-Françoise de la Vieuville, épouſa, par contrat en date du 27 Août 1654, reçu par Parque & Duchêne, Notaires à Paris, & paſſé en préſence & de l'agrément du Roi, François-Ambroiſe de Bournonville, Duc & Pair de France (*b*), fils d'Alexandre, Duc de Bournon-

(*a*) La Ducheſſe de la Vieuville en ſouvenir des ſiens acheta, le 16 Mai 1644, moyennant la ſomme de 7,500 fr. la ſeigneurie de l'Iſle d'Olonne, d'André Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Chevetelière, qui lui était échue par ſucceſſion de ſes pères. Cette ſeigneurie paſſa enſuite à la Ducheſſe de Noailles, petite-fille de la Ducheſſe de la Vieuville, qui la tranſmit à la Ducheſſe de la Vallière, ſa fille, qui la poſſédait encore au moment de la révolution de 1789. Après la mort de ſon mari, Marie Bouhier, Ducheſſe de la Vieuville, fit en 1657 élever en ſa mémoire une chapelle dans l'égliſe de l'Iſle d'Olonne, chef-lieu de la ſeigneurie; elle y exiſte encore. (Archives de la Vendée, État des biens de la Ducheſſe de la Vallière.)

(*b*) Dans ce contrat il eſt dit que ce fut ſur la demande même du Roi que le mariage fut contracté, & il y érige par ce même contrat la ſeigneurie de Bournonville en Duché-pairie. On y lit « pour & d'autant plus faire voir le con-« tentement que Sa Majeſté a dudit mariage & reconnoitre les ſervices conſidérables & importants qui lui ont été « rendus & à ſon État, tant dedans que dehors par ledit Duc de Bournonville... Sa Majeſté a non-ſeulement agréé « & ratifié le contrat de la donation faite par ledit Duc de Bournonville, père, au futur époux, ſon fils, le 8e de « Juillet de l'an 1651, avec dérogation aux coutumes des lieux où les biens ſont ſitués, mais érigé ledit Duché de « Bournonville en Pairie . . . & promet qu'il ſe ſouviendra des ſervices qui lui ont été rendus par ledit ſieur de « Bournonville, futur époux,. . . ſur laquelle aſſurance & des bontés avec leſquelles leurs Majeſtés ont témoigné de « déſirer ledit mariage, icelui mariage a été accordé entre leſdites parties . . . . le tout fait du conſentement de « très-haute & très-puiſſante Dame Marie Bouhier, Ducheſſe de la Vieuville, Dame de Beaumarchais, Brantigny & « autres lieux, veuve de très-haut & très-puiſſant Seigneur Meſſire Charles, Duc de la Vieuville, Pair de France, &c., « mère de la future ; & d'Alexandre, Duc de Bournonville, Chevalier de l'ordre de la Toiſon d'or, Comte de Hennin « Lietard, &c., aſſiſté de Meſſire Bazile Fouquet, Conſeiller du Roi en ſon Conſeil d'État, Abbé des abbayes de Bar-« beau & de Noaillé, Tréſorier de Saint-Martin de Tours, & paſſé en préſence & par l'avis de très-haut, très-puiſ-« ſant & très-excellent Prince Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France & de Navarre; très-haute, très-puiſſante « & très-excellente Princeſſe, Anne, mère de Sa Majeſté, par la grâce de Dieu Reine de France & de Navarre; de « très-haut & très-puiſſant Prince Philippe Duc d'Anjou, frère unique de Sa Majeſté; Eminentiſſime Jules, Car-« dinal de Mazarin, Premier Miniſtre d'État; très-haut & puiſſant Prince & Seigneur Thomas de Savoie, Grand « Maitre de France; très-haute & très-puiſſante Princeſſe & Dame Marie de Bourbon, Princeſſe de Carignan; « très-haute & très-puiſſante Princeſſe & Dame Louiſe de Savoie Princeſſe de Bade; Meſſire Charles-François de la « Vieuville, Abbé commandataire des abbayes de Saint-Martin de Limoges, frère de la Demoiſelle future épouſe; « haute & puiſſante Dame Lucrèce Bouhier, veuve de haut & puiſſant Seigneur Meſſire Nicolas de l'Hôpital, Che-« valier des ordres du Roi, Duc de Vitry, Premier Maréchal de France, tante de ladite Demoiſelle future épouſe; « de haut & puiſſant Seigneur François-Marie de l'Hôpital, Marquis d'Arc, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils; de « haute & puiſſante Dame Marie Pot de Rhodes, ſon épouſe, couſin & couſine germaine de ladite Demoiſelle; de « Meſſire de l'Hôpital, Marquis de Vitry, auſſi couſin germain; de Meſſire de Joyeuſe, Abbé de l'abbaye de Bel-

VILLE, Chevalier de l'ordre de la Toifon d'or, Comte de Hennin-Liétard, Vicomte de Barlin, &c. De ce mariage eft née, entre autres enfants, MARIE-FRANÇOISE de Bournonville, qui époufa, le 13 Août 1671, Anne-Jules, Duc DE NOAILLES, Pair & Maréchal de France, Chevalier des ordres du Roi, Gouverneur du Rouffillon, Vice-Roi de Catalogne, Capitaine de la première compagnie des gardes du corps; ils eurent en particulier pour enfants :

1. ADRIEN-MAURICE, Duc de Noailles, auffi Maréchal de France, Chevalier des ordres du Roi & de la Toifon d'or, Membre du Confeil de la Régence & l'un des premiers hommes de guerre de fon temps.
2. MARIE-CHRISTINE, mariée, le 13 Mars 1687, à Antoine V, Duc DE GRAMMONT (*a*).
3. LUCIE-FÉLICITÉ, mariée, par contrat du 10 Janvier 1698, à Victor-Marie, Duc D'ESTRÉES, Pair, Maréchal & Vice-Amiral de France (*b*).
4. MARIE-THÉRÈSE, mariée à Charles-François DE LA BAUME, Marquis, puis Duc de la Vallière, Seigneur par fa femme de l'Ifle d'Olonne.
5. MARIE-VICTOIRE-SOPHIE, mariée, le 22 Février 1723, à Louis-Alexandre DE BOURBON, Comte de Touloufe; ils eurent pour fils JEAN-LOUIS-MARIE de Bourbon, Duc de Penthièvre; pour petit-fils, le Prince de Lamballe, mari de la Ducheffe de ce nom, amie & fidèle compagne de la Reine Marie-Antoinette; & pour petite-fille, la bonne & vertueufe Ducheffe d'Orléans, Louife-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, mère du Roi Louis-Philippe.



BRANCHE DE LA VÉRIE.

[ÉTEINTE.]

VII. DEGRÉ.

ANDRÉ Bouhier, Seigneur de la Vérie & Braconnière, Confeiller du Roi, Tréforier de fes menus plaifirs, Commiffaire ordinaire de fes guerres, & Écuyer de fon écurie, 4e fils de Robert Bouhier, Seigneur de la Bauduère & de Marie-Anne Garreau, Dame de la Broffe, rapportés au VIe degré de la filiation fuivie. Il époufa en premières noces, Demoifelle Jeanne DE LA POEZE, veuve de Pierre DANNIAU, Écuyer, Seigneur de Saint-Gilles. A raifon de la fucceffion & pour la communauté qui avait exifté entre elle & fondit mari, il fut rendu, à la date du 2 Mai 1610, une fentence arbitrale entre Maître Jofias Danniau, Seigneur de Saint-Gilles, Confeiller du Roi en fon Grand Confeil, fon fils du premier lit, & André Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Vérie, Confeiller du Roi, Commiffaire ordinaire de fes guerres, &c., fon fecond mari repréfenté par François OLIER, Seigneur de Nointel, Confeiller du Roi, Tré-

« lenau; de Meffire Claude de Bourdeilles, Comte de Montréfor; de Damoifelle Anne de Joyeufe; de Dame Louife « Olier, époufe de M. le Préfident Ardier; de Meffire Claude de la Pallu, Comte de Boulligneux; Meffire Charles « de Melun, Vicomte de Gand, &c. . . »

(*a*) (*b*) P. Anfelme, t. IV, p. 617 & 604.

forier général ordinaire de ses guerres : ladite sentence délibérée par Gilles de Maupeou, Conseiller du Roi en ses Conseils d'État & privé, Intendant & Contrôleur général de ses finances; Vincent Bouhier aussi Conseiller de Sa Majesté en son Conseil d'État, Trésorier de son Épargne; Jérôme de Haqueville, Sieur d'Ausambray aussi Conseiller d'État & Président des Requêtes au Palais; Édouard Olier, Conseiller du Roi en sa Cour & Parlement; Gilles Rousseau & Louis d'Ollé, Avocats en la Cour, nommés arbitres.

Il fut marié en secondes noces, le 26 Décembre 1611, à Jacqueline Sauvestre, Dame de Clisson, fille de Barthélemy Sauvestre, Chevalier, Seigneur de Clisson (a) & de Demoiselle Hervet, sa femme; ladite Jacqueline était veuve, en premières noces, de Julien Bouhier, Chevalier, Seigneur de la Bocherie & du Plessis-Bau. Son contrat fut reçu par Chessé, Notaire en la Cour de la châtellenie de la Givraire, ressort de la sénéchaussée de Poitiers, & passé au champ nommé la Claie de la Bruyère, paroisse de Boësmé en laquelle demeurait la future au château de Clisson. De ce mariage vint :

André, IIe du nom, qui suit.

VIII. DEGRÉ.

André Bouhier, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de la Vérie & de Braconnière. Il fut procédé pour lui, le 25 Mai 1613, à une institution de tutelle & curatelle comme fils posthume, alors âgé d'un mois, d'André, Seigneur de la Vérie, décédé, à laquelle la Dame Jacqueline Sauvestre fut commise par sentence rendue à Challans en la Cour & baronnie de Commequiers, après, y est-il exprimé, avoir ouï à ce sujet André Bouhier, Seigneur de la Paulvière, Contrôleur général en la Grande Audience de France, proche parent du mineur, & Renée Hervet, veuve de haut & puissant Barthélemy Sauvestre, Chevalier, Seigneur de Clisson, aïeul maternel du mineur. Ledit acte signé : Thibaut. (Bibliothèque Imp., parchemins manuscrits, v° Bouhier.) Il rendit aveu, le 5 Août 1645, pour la terre de Braconnière, située paroisse de Dompierre, à Messire André de la Haye, Seigneur du Châtelier-Mombeau (b). Il épousa, par contrat du 9 Juillet 1635, Demoiselle Charlotte de Chateaubriant, fille de Messire Gabriel de Chateaubriant, Chevalier, Seigneur des Roches-Baritaux, Comte de Grassay, Conseiller du Roi en ses Conseils d'État & privé, Capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, Lieutenant général pour le Roi au gouvernement de Poitou, & de Demoiselle Charlotte de Sallo, Dame de la Guichardière, la Cornetière & de l'Isle Bernard, fille de Jacques-Lancelot de Sallo, Chevalier des ordres du Roi, Seigneur dudit lieu, & de Gabrielle des Essarts, Dame de Sautour. Son contrat de mariage fut passé au château du Plessis-Bergerie, & reçu par Bouet, Notaire de la Cour de la principauté de la Roche-sur-Yon, en présence de Demoiselle Renée Bouhier, Dame de Marigny, femme de Robert Jousselin, Seigneur de Marigny, Conseiller du Roi & Maître d'Hôtel ordinaire de Sa Majesté; Maître Étienne Tapin, Conseiller du Roi en ses Conseils; Demoiselle de Melissan, veuve de Robert Bouhier, Écuyer, Sieur des Fenestraux; Messire Jean Bardin,

(a) De l'ancienne maison des Sauvestre, Seigneurs de Clisson en Boësmé, dont l'un des ancêtres, Jean Sauvestre, Chevalier de Gatine, avait été, en 1428, un des principaux Lieutenants d'Arthur de Bretagne, Vicomte de Richemond, Connétable de France, Seigneur suzerain de Parthenay; il fut aussi l'un des Capitaines qui au XVe siècle ont le plus contribué à chasser les Anglais de France. — La Seigneurie de Clisson est passée dans la maison de Lescure par le mariage de la dernière héritière des Sauvestre avec un Lescure, dont le dernier descendant s'est immortalisé dans les guerres de la Vendée; & par la veuve de ce dernier, elle a passé aux La Rochejaquelain qui la possèdent aujourd'hui. (Le Dain, *Histoire de Parthenay*.)

(b) Acte reçu par Plautin & Goussert, Notaires à Commequiers.

Confeiller du Roi en fes Confeils, Préfident en la Chambre des Comptes de Bourgogne; François Mauclerc, Chevalier, Baron de Refcot, Sieur de la Meffangère; Jean Gobery, Écuyer, Sieur de la Roullière & de la Thibaudière; haut & puiffant Jofué Mauclerc, Chevalier, Seigneur du Vigier, du Ligneron, & Marie Le Jay, fa femme, coufins de l'époux; & de ladite époufe affiftée de Meffire François de Sauzey, Chevalier, Seigneur & Baron de Baulle, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi; Meffire Louis de Sauzey, Chevalier, Seigneur de l'Aubray; Meffire Louis Maffon, Chevalier, Seigneur de la Perray; Meffire Chriftophe Mefnard, Chevalier, Seigneur de la Vergne; & de haut & puiffant Pierre de Guitteau, Chevalier, Seigneur de l'Audilière.

De ce mariage vint :

Gabriel-Charles, qui fuit.

IX. DEGRÉ.

Gabriel-Charles Bouhier, Chevalier, Seigneur de la Vérie, Enfeigne aux gardes françaifes, pendant les campagnes de Montmédy, celles de Dunkerque & de Gravelines, puis nommé, le 16 Décembre 1673, Capitaine d'une compagnie de chevau-légers fous le commandement du Vicomte de Turenne, régiment avec lequel il affifta au fiége de Lille, où il fut bleffé (*a*). Il contracta mariage, le 14 Janvier 1676, avec Demoifelle Renée Gabart, fille de Meffire Jean Gabart, Chevalier, Seigneur de la Moricière, des Jamonières, &c., & de Demoifelle Renée Bonneau, fa femme. De cette union il eut :

Charles-René, qui fuit.

X. DEGRÉ.

Charles-René Bouhier, Chevalier, Seigneur, Marquis de la Vérie, nommé, le 12 Juin 1700, Enfeigne aux gardes françaifes (*b*) &, le 30 Janvier de l'année fuivante, Colonel d'un régiment d'infanterie. Il fut marié, par contrat du 20 Mars 1704, reçu par Junot, Notaire à Paris, & paffé en préfence & du confentement du Roi Louis XIV, à Demoifelle Marie-Louife de Fleurigny, fille de feu Claude-Jean-Baptifte Leclerc de Fleurigny, en fon vivant Chevalier, Marquis dudit lieu de Fleurigny, Seigneur de la Vallière, la Chapelle-fur-Ozême, Paffy, Menil & autres lieux, & de Claude-Catherine de Véelu, alors veuve (*c*). De cette union il eut :

(*a*) Il était écolier à la Flèche, lorfqu'il obtint, à la date du 16 Novembre 1654, en la Chancellerie, des Lettres de bénéfice & d'émancipation qui furent vifées en la fénéchauffée de Poitiers, le 18 Décembre fuivant, par Jean de Raze, Confeiller du Roi en fon Confeil, Lieutenant général en la fénéchauffée de Poitou, en préfence de la Dame fa mère; de Gabriel, Comte de Chateaubriant, Chevalier, Confeiller du Roi, fon Lieutenant en Poitou; de Gabriel d'Aubigny, Chevalier, Seigneur Marquis de Jemé, oppofants, parents maternels en l'abfence de N. de Chateaubriant, Chevalier, Seigneur des Roches-Baritaux, auffi parent maternel, & fur l'inftance dudit & celle de Charles-Bernard Sauveftre, Seigneur de Cliffon; de Meffire Louis-Antoine de la Rochefoucaud-Bayers & de la Bergerie; de Jacques de Gabory, Écuyer, Sieur de la Thibaudière; de Vincent Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Rocheguillaume; de François Pidoux, Écuyer, Sieur de Malagent, Premier Pair & Échevin de l'hôtel de ville de Poitiers; de Pierre Pidoux, Lieutenant général civil ès Comté de Chatellerault; de Jean Jouffelin, Écuyer, Seigneur de l'Aiguillon; & de René Joufroy, Écuyer, Sieur des Bouchaux, oncle paternel, tous parents paternels du Sieur de la Vérie (acte en parchemin, figné : Giraut). Il fut maintenu en fa Nobleffe, ainfi que tous fes defcendants, par un arrêt de réformation, en date du 3 Septembre 1688, rendu à Saint-Germain en préfence du Roi; arrêt qui reconnaît en même temps la Nobleffe de tous fes afcendants jusqu'à Pierre, Ier du nom.

(*b*) Rapport fur fa Nobleffe à l'effet d'être admis aux gardes françaifes, fait par d'Hozier, Généalogifte du Roi, & relaté à la page 9 de cette notice.

(*c*) Audit contrat, figné du Roi, on lit : « Par-devant les Notaires à Paris fouffignés, furent préfents : Meffire Charles-René Bouhier, Chevalier, Seigneur de la Vérie, Colonel d'infanterie, fils majeur de défunt Meffire Charles-Gabriel Bouhier, auffi Chevalier, Seigneur de la Vérie, &c . . . . ces claufes & conventions ont été arrêtées en préfence & de l'agrément de très-haut, très-puiffant & très-excellent Prince Louis, par la grâce de Dieu

1. Marie-Anne-Jacqueline, née & baptifée à Fleurigny le 14 Février 1707, mariée à Claude-Gilbert Robert de la Salle de Lezardière, Gouverneur pour le Roi du château de Chaume & ville des Sables d'Olonne, veuf de Louife-Françoife Jousseaume, fille de François, Marquis de la Bretèche. De cette union eft née en particulier Demoifelle Marie-Charlotte-Pauline Robert de Lezardière, auteur de *la Théorie des lois politiques de la monarchie françaife* (*a*).
2. N... Bouhier, mariée à Meffire de Culant, Marquis de Monceaux.



BRANCHE DE L'ISLE-BERTIN ET DE LA CHEVESTELIÈRE.

[ÉTEINTE.]

VI. DEGRÉ.

René Bouhier, Seigneur de l'Ifle-Bertin, de l'Ifle d'Olonne & de la Cheveftelière, fils de Jacques, I[er] du nom, & de Marguerite de la Roche-Aymon, qui forment le V[e] Degré de la branche de l'Ifle d'Olonne. Il fut Sénéchal des Sables & Commandant, après la prife de la ville des Sables, du château de la Chaume, lors de l'attaque de ce fort par les Proteftants, en 1550 (*b*). Vers la même époque il figure comme témoin au mariage de Nicolas Bouhier, auteur de la branche de Noirmoutiers, dans lequel il eft qualifié Préfident des élus aux Sables; il a été également Confeiller Secrétaire du Roi en la Grande Chancellerie. De fon mariage avec Marie Bouhier, Dame de la Bajonière, il eut :

Roi de France & de Navarre; de la part dudit Seigneur époux; de très-haut & très-puiffant Seigneur Meffire Anne-Jules, Duc de Noailles, Pair & Maréchal de France, Chevalier des ordres du Roi, Capitaine de fa première compagnie des gardes du corps, coufin; de haut & puiffant Seigneur René-François, Marquis de la Vieuville, coufin de Meffire Barthélemy Bouhier, Chevalier, Seigneur des Raillères, ci-devant Commandant d'un bataillon au régiment du Roi, & Dame Placidiane Bouhier, fon époufe, coufins paternels; de Dame Catherine de Saint-Hilaire, veuve de Meffire Vincent Bouhier, Chevalier, Seigneur de la Rocheguillaume & de la Grange de Longève & autres lieux, coufine paternelle; de Demoifelle Placidiane Bouhier, fa petite-fille, coufine; de Dame Louife Leclerc, veuve de Meffire François de Varenne, Chevalier, Seigneur de la Periefe, &c., Gouverneur des ville & château de Landrecies, coufine à caufe dudit défunt fon époux; de haut & puiffant Seigneur Meffire Armand-Victor Bouthillier, Chevalier, Comte de Chavigny, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, & de Dame Louife de Varennes, fon époufe, coufins; de Meffire Jean de Creil, Chevalier, Marquis de Creil-Bournizaux, Confeiller du Roi en fes Confeils, Maître des requêtes honoraire de fon hôtel, & Dame Suzanne Dargouzes, fon époufe, coufins; de Dame Marie Godet, veuve de Meffire Martin de Savonnière, Chevalier, Seigneur de la Torche, & Demoifelle Marie-Catherine de Savonnière de la Torche, fille majeure, coufins. De la part de la future époufe : de religieux Seigneur, frère Charles-Hubert de Fleurigny, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, frère de l'époufe; de religieux Seigneur, frère Hubert de Culant de Monceaux, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, Commandeur de Haut-Avefne, grand-oncle maternel; de Demoifelle Marie de Culant, grande-tante maternelle; de Meffire Louis de Culant, Chevalier, Seigneur de la Broffe, grand-oncle maternel; de Dame Geneviève de la Romière, veuve de Meffire Louis de Culant, Chevalier, Seigneur de Monceaux, Meftre de camp de cavalerie, grande-tante maternelle; de Meffire Charles Sanguin, Capitaine des gardes de Monfeigneur le Duc de Bourbon, coufin; de haut & puiffant Meffire Louis Sanguin, Chevalier, Marquis de Livry, Confeiller du Roi en fes Confeils, Premier Maître d'hôtel de Sa Majefté, Capitaine des chaffes des bois de Bondy, Livry & plaines adjacentes, coufin; de Meffire Ignace de Goujon de Thuify, Chevalier, Seigneur Baron de Chavernay, Confeiller du Roi en fa Cour & Parlement, coufin, & Dame Mélanie Lefevre de Caumartin, fon époufe; de Dame Madeleine de Sauvan d'Aramon, époufe de Meffire Marcel de Vaux, Baron de l'Heron, coufin paternel; de haut & puiffant Seigneur Meffire Michel Chamillard, Chevalier, Miniftre & Secrétaire d'État, Contrôleur général des finances; de Meffire François du Pouget, Chevalier, Seigneur de Nadaillac; de Meffire Charles-François d'Andigné, Chevalier, Seigneur de Velins, amis. »

(*a*) *Nouvelle Biographie générale*, tome XXXI, p. 62.

(*b*) La ville des Sables, affiégée par La Noue, commandant l'armée proteftante, fut prife en 1550 après une longue & glorieufe réfiftance dans laquelle périrent quatre cents des affiégés. Après la prife de la ville, un grand

André, Ier du nom, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

André Bouhier, Ier du nom, Seigneur de l'Ifle-Bertin, de l'Ifle d'Olonne, de la Poulouvière & de la Chevefteliere, Contrôleur général de la Grande Chancellerie de France, le 22 Mai 1596 *(a)*. Il époufa N... de la Proize. De cette union vinrent :

1. René, Seigneur de l'Ifle-Bertin, qui comparaît en 1622, en qualité de donateur, à l'acte d'érection en cure, fous la dénomination de Notre-Dame de Bon-port, de l'églife des Sables, jufque là vicariat d'Olonne, bien que desfervi par dix prêtres ftipendiés par les catholiques Sablais, & lui conftitue une rente de cent fols, & le Duc de Montmorency, Comte d'Olonne, une rente de 50 livres, pour aider à fon établiffement; les autres habitants s'obligèrent à payer deux deniers feulement par feu.
2. André, IIe du nom, qui fuit.

VIII. DEGRÉ.

André Bouhier, IIe du nom, Seigneur de l'Ifle-Bertin & de la Chevefteliere, fut marié à Catherine Morisson, Dame de la Chaboiffière & du Rétail, de la famille des Moriffon de la Baffetière *(b)*. De cette union font nés :

1. Robert, Seigneur de la Chevefteliere, vivant en 1667, marié à Demoifelle

nombre d'habitants fe retirèrent fous les ordres de Bouhier, leur Sénéchal, dans le fort de la Chaume, où ils réfiftèrent encore longtemps, mais ils furent, malgré leur courage, forcés de fe rendre. L'armée proteftante, difent les hiftoriens, trouva tant d'or aux Sables, qu'elle fut embarraffée pour l'emporter. (Fontenelle de Vaudoré. — Le Dain, *Hiftoire de Parthenay*.)

(a) Dès le 15 Mars 1596, Henri IV, par Lettres patentes données à Amiens, confirmées par d'autres Lettres à la date du 20 Juillet de la même année & fignées de fa main, l'autorifa à fortifier fon château de la Chevefteliere. Ces lettres font fur parchemin & le texte eft ainfi conçu :

« Henri, par la grâce de Dieu Roi de France & de Navarre, à tous préfens & advenir falut.

« Notre amé & féal Confeiller & Contrôleur général de notre Grande Chancellerie, Meffire André Bouhier, nous « fait dire & remontrer que fa terre & fief de la Chevefteliere lui compète & appartient par fucceffion, de laquelle « dépendent plufieurs poffeffions & de grands revenus, outre que la fituation en eft agréable, en laquelle ledit « Bouhier a réfolu de faire fa réfidence ordinaire lorfqu'il fera hors le temps pendant lequel il nous doit le fer- « vice de fondit état, toutefois étant ladite terre fituée auprès du bord de la mer, proche de plufieurs places occu- « pées par nos ennemis & d'ailleurs fort expofée. Inclinant à laquelle fupplication dudit Bouhier, défirant le traiter « favorablement afin de l'obliger d'autant plus au fervice qu'il doit en fadite charge & fans qu'il foit tenu aucune « permiffion ni congé de quelque Seigneur que ce foit, de notre entière autorité & fouveraineté, nous l'avons re- « levé & difpenfé, relevons & difpenfons & ce entièrement & fans auffi qu'en ladite fortification il lui foit, par nos « Officiers ou autres, porté aucun trouble & empêchement, au contraire; lequel fi fait mis & donné lui étoit, nous « voulons icelui être donné & le tout mis incontinent & fans délay & pleine & entière fatisfaction en notre État & « fans aucun impofé & difpenfons notre Tréforier & autres & donnons en mandement à nos amés & féaux Con- « feillers & Préfidents en notre Parlement & à tous nos autres jufticiers & Officiers qu'il appartiendra que de ma « pure, grande permiffion & volonté contenue ci-deffus, ils faffent & laiffent jouir & ufer, concédant pareillement & « perfonnellement audit Bouhier, fes hoirs & ayant caufe; fans qu'ils apportent à ladite jouiffance aucun trouble « ou empêchement, au contraire; ainfi foit offert, porte & permettre, ou faffe remettre ou réparer incon- « tinent au premier état, être notre entier & vrai plaifir, & afin que ce foit chofe ferme & ftable à toujours, nous « avons fait mettre notre feel à cesdites préfentes fans & aucune chofe avoir droit.

« Donné à Amiens au mois de Juillet l'an de grâce 1596 & de notre règne le feptième. Signé : Henri. »

3 Janvier 1606. Acte d'échange entre André Bouhier, Contrôleur général en la Grande Chancellerie, de l'aveu & confentement de René Bouhier, Écuyer, Seigneur de l'Ifle-Bertin & de Dame Marie Bouhier, fes père & mère, de deux fiefs de vignes appelés la Commère & les Plantes nouvelles, paroiffe de Saint-Hilaire de Talmont, indivis avec François Bouhier, Seigneur de Cornouaille, contre deux autres fiefs de vigne, joignant le fief de l'Ifle en la paroiffe de l'Ifle d'Olonne, appartenant à Laurent Blanchard, Sieur de la Broffe. (Acte reçu par Trouillaud & Toare, Notaires du Comté d'Olonne.)

(b) A la date du 12 Mai 1647, André Bouhier, Seigneur de la Chevefteliere & la Dame Catherine Moriffon, fa femme, fondèrent en l'églife des Révérends Pères Cordeliers, en Olonne, diocèfe de Luçon, une chapelle

Marie Morisson, Dame du Rétail, ſa tante à la mode de Bretagne, dont il n'eut pas d'enfants.

2. André, III[e] du nom, qui ſuit.

3. Renée, Dame de la Chaboiſière, mariée par contrat du 25 Janvier 1655 à André-François Buor, Chevalier, Seigneur de la Chaunalière ou Chanolière, Commandant du Château de la Chaume aux Sables d'Olonne (*a*).

IX. DEGRÉ.

André Bouhier, III[e] du nom, Seigneur de la Cheveſtelière & du Rétail, fut marié à Demoiſelle Catherine du Bois, dont il eut trois filles :

1. Catherine, mariée à André-René Buor, Écuyer, Seigneur de Villeneuve-Chaunalière, ſon couſin germain.

2. Renée, mariée à François Buor, Écuyer, Seigneur de la Chaunalière.

3. Marguerite, Dame de Saint-Révérend, mariée à Gabriel de Rorthays, Écuyer, Seigneur de la Roche-Jaudouin.



BRANCHE DE NOIRMOUTIERS.

[éteinte.]

VI. DEGRÉ.

Nicolas Bouhier, I[er] du nom, Seigneur de la Poulvière, 3[e] fils de Jacques II, Seigneur de l'Iſle d'Olonne & de Marguerite Helyes, Dame de l'Audonnière, rapportés au VI[e] degré de la branche de l'Iſle d'Olonne, fut le premier Bouhier qui ſoit allé ſe fixer à Noirmoutiers; il s'y maria vers l'an 1550, avec Demoiſelle Jeanne Dorineau, petite-fille de Meſſire Luc Dorineau, Écuyer, Seigneur du fief Cadou, oncle de Meſſire François de la Bourdonnaye, Préſident à mortier au Parlement de Bretagne, d'une ancienne famille de Gentilshommes Poitevins, maintenus en leur Nobleſſe, en 1640, en la perſonne de Gedéon Dorineau, Seigneur de la Baſſetière. A ſon contrat de mariage figure comme témoin ſon couſin Bouhier, Seigneur de l'Iſle-Bertin, déſigné comme Préſident de l'élection aux Sables. Il laiſſa de ſon mariage :

Nicolas, II[e] du nom, qui ſuit.

VII. DEGRÉ.

Nicolas Bouhier, II[e] du nom, Seigneur de Gravoilleau, épouſa Demoiſelle Judith Papion, fille de Jacques Papion, Écuyer, Seigneur de la Sinnonière, & de Demoiſelle Jacquette Éveillard, Dame de la Vergne, laquelle était tante de la Dame Foucher, Baronne de Sainte-Flève & du Brandois. De ce mariage eſt venu :

ſtipendiée ſous l'invocation de ſaint François, en leur nom & en ceux de leurs enfants & héritiers à perpétuité moyennant une rente de cent douze francs payable chaque année le premier jour de Mars, au profit deſdits Pères Cordeliers, moyennant quoi ceux-ci s'obligent à dire chaque ſemaine, pour les fondateurs, leurs enfants ou héritiers, deux meſſes baſſes à ladite chapelle de ſaint François, l'une *de Requiem*, l'autre *de la Vierge*. Acte ſigné Paillaud, pour groſſe, & Debret, Notaires.

(*a*) Partage fait en 1644 entre la famille Moriſſon, reçu par Rouſſeau, Notaire de la Mothe-Achard. — Beauchet-Filleau, dans la généalogie des Buor, p. 525, lui donne le prénom de François.

VIII. DEGRÉ.

JEAN Bouhier, Ier du nom, Seigneur du Sableau & de Beaulieu, époux de Demoiselle Brigitte TAILLANDIER, fille de Noble Pierre TAILLANDIER, Sénéchal de Saint-Gervais & de Beauvoir. De cette union il eut :

1. JEAN, IIe du nom, qui fuit.
2. PIERRE, Seigneur de Beaulieu, Gentilhomme ordinaire du Duc d'Orléans, Régent, Chevalier de l'ordre de Saint-Lazare.

IX. DEGRÉ.

JEAN Bouhier, IIe du nom, Seigneur du Sableau & de Beaulieu, Sénéchal de Saint-Gervais & de Beauvoir, époufa Demoifelle Hélène PLUMET, fille de Noble Jean PLUMET, Seigneur des Bouftreillères. De ce mariage font iffus :

1. JEAN, IIIe du nom, Seigneur du Sableau & de Beaulieu, fut marié à Demoifelle Suzanne REBUFFÉ, fille de noble Pierre REBUFFÉ, Seigneur de Beaurepaire, dont un fils, qui fut Capitaine au régiment de Mornac-infanterie.
2. LOUIS, qui fuit.
3. ALEXANDRE, Chanoine de Luçon, Prévôt de Fontenay-le-Comte.
4. BRIGITTE.

X. DEGRÉ.

LOUIS Bouhier, Seigneur de Beaupuy, marié à Demoifelle Marie-Anne DORINEAU. De cette union il eut :

1. LUC, qui fuit.
2. SUZANNE, mariée à Alexandre IMBERT, Seigneur des Bretelières, Gendarme de la garde du Roi.

Plufieurs enfants, décédés fans poftérité.

XI. DEGRÉ.

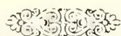
LUC Bouhier, Seigneur de la Davière, Major de l'Ifle de Noirmoutiers, marié à Louise BARRÉ, fille de Noble Luc BARRÉ, Seigneur de la Grange, & de Demoifelle MACÉ. De ce mariage font iffus :

1. FRANÇOIS-LOUIS-LAURENT, Gendarme de la garde du Roi.
2. LAURENT Bouhier de la Davière, Bachelier en Sorbonne, Curé de Saint-Gilles, décédé à Noirmoutiers le 21 Mai 1822.
3. JOSEPH-ALEXANDRE, qui fuit.

XII. DEGRÉ.

JOSEPH-ALEXANDRE Bouhier, Seigneur de Maubert, né en 1744, Chef de divifion des canonniers gardes-côtes à Noirmoutiers, Chevalier de Saint-Louis, émigra en 1791. Il fit la campagne de l'armée des Princes comme Officier dans la 3e compagnie de la Nobleffe du Poitou, paffa en Angleterre, puis revint en France avec l'armée royale pour prendre part à la célèbre affaire de Quiberon, où il fut tué. Il avait été marié, en premières noces, à Françoife BEVIER, dont une fille, MARIE-AGATHE, mariée à Alexandre LE BOURCIER, de Moftain, Officier fupérieur de la vieille garde impériale.

Et en fecondes noces à Anne-Marie-Georges LECHOINE, dont il eut une fille MARIE-ESTHER, mariée, en 1res noces, à Pierre LANDRY DE VABRES, Chevalier de Saint-Louis, dont elle n'a pas eu d'enfants, & en 2des noces, à Frédéric LE MAYER, de Brefmann, en Allemagne, dont un fils FRÉDÉRIC, décédé, en laiffant des enfants.



BRANCHE DE ROCHEGUILLAUME.

[ÉTEINTE.]

VI. DEGRÉ.

JEAN Bouhier, Seigneur de Rocheguillaume & des Poirières, 2e fils d'André & de Marie Thomaffet, rapportés au Ve degré de la branche de Beauregard. Il fut Commiffaire général de l'extraordinaire des guerres. Il avait époufé Demoifelle Marie DE BOURDIGALLE, de laquelle il eut :

1. VINCENT, Ier du nom, qui fuit.
2. CATHERINE, mariée à Jacques GUITON DE LA VALADE, Maire de la Rochelle en 1586, oncle de l'illuftre Jean Guiton, Maire de la Rochelle lors du fiége de cette ville en 1622.
3. GUILLAUME, fut reçu en 1595 Confeiller Secrétaire du Roi.
4. MARIE, mariée à Pierre CHOQUET, Seigneur du Maureau, dont la fille HÉLÈNE époufa Pierre-François, Seigneur DU TEMPS, Officier de l'armée du Roi Henri IV, au temps de la Ligue; puis Confeiller en l'élection de Fontenay, Maire & Capitaine de cette ville. C'eft chez lui que Henri IV, devenu Roi, vint prendre gîte pendant plufieurs jours, en fon voyage en Poitou. Le Roi, voulant lui témoigner fa fatisfaction, lui demanda, en le quittant, ce qu'il défirait de lui. — « Rien autre chofe que l'honneur de vos bonnes grâces, » lui répondit du Temps. Henri IV, tenant cependant à lui laiffer un fouvenir, voulut qu'à l'avenir il ajoutât quatre fleurs de Lys à fes armes.

VII. DEGRÉ.

VINCENT Bouhier, Ier du nom, Chevalier, Seigneur de Rocheguillaume, nommé Vice-Sénéchal de robe courte de Fontenay-le-Comte, en remplacement de Nicolas Rapin. Il fut marié à Marie GALLIER, Dame de la Grange de Longève, de laquelle vint :

VIII. DEGRÉ.

VINCENT Bouhier, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Rocheguillaume, de Bouillé & de la Grange de Longève, Gouverneur, en 1627, de la ville de Fontenay & du château de Vouvent. Il époufa en premières noces, par contrat reçu le 12 Janvier 1632, par Boirot, Notaire à Mirebeau en Poitou, Demoifelle FOY DE LAUNAY, de la maifon d'Onglée, fille de Pierre DE LAUNAY, Chevalier, Baron d'Onglée, de Bouillé & du Fouilloux, fils de de Launay, Chevalier de Saint-Michel, fous les Rois Charles VIII & Henri III, & lui-même Lieutenant du Maréchal de Lavardin à la bataille d'Ivry en 1590 (*a*), & de Demoifelle Urbane DE LA HAYE. A fon mariage affiftèrent comme témoins : Jacques Cailleau, Sieur du Fougerais, coufin, fondé de pouvoirs de Marie Gallier, fa parente; Nicolas de Sainte-Marthe, Seigneur de Maffongne, Lieutenant général en la fénéchauffée de Poitou, époux d'Urbane de Launay, fœur de la future; Pierre de Launay, Chevalier, Baron d'Hermet, frère; François Chavigny, Écuyer, Seigneur de la Jaquetière; René de Brochechien, Chevalier, Seigneur du Pin, l'un & l'autre coufins germains de l'époux; Renée Bouhier, femme de Jacques Jouffelin, Sieur de Maligny; Renée Jouffelin, femme de

(*a*) Potier de Courcy, *Nobiliaire de Bretagne.*

Luc de Baconnais, Sieur de Boiſlibaud, tante & couſine de l'époux; Jean Pidoux, Doyen de l'égliſe de Saint-Hilaire de Poitiers.

Et en ſecondes noces, Demoiſelle Catherine DE SAINT-HILAIRE, qui comparut comme témoin en 1704, au contrat de mariage de Charles-René Bouhier, Chevalier, Marquis de la Vérie, avec Demoiſelle Louiſe Leclerc de Fleurigny, où elle eſt qualifiée de couſine de l'époux, & de grand-mère de Placidiane Bouhier, qualifiée auſſi couſine.

De ſon premier mariage il eut :

1. MARIE-URBANE, qui contracta mariage en 1661 avec Jacques D'APPELVOISIN, Chevalier, Seigneur de Saint-Hilaire, fils de Louis, Seigneur de la Bodinatière (*a*), & d'Éliſabeth DE VACHER. De ce mariage il eſt né pluſieurs enfants, entre autres un fils, Henri d'APPELVOISIN, marié à Marie ARIVÉ, fille de François, Seigneur du Sableau, & de Demoiſelle Marie BARRÉ, ſœur de Louiſe Barré, mariée à Luc Bouhier, Seigneur de la Davière, de la branche de Noirmoutiers. Henri partagea la ſucceſſion de ſon père avec ſes frères & ſœurs.
2. FOY, décédée ſans avoir contracté d'alliance (*b*).

De ſon ſecond mariage vinrent :

3. PLACIDIANE, mariée à ſon couſin Barthélemy BOUHIER, de la branche des Seigneurs des Feneſtraux, mentionné au X[e] degré de ladite branche, Seigneur des Raillères, Commandant d'un bataillon au régiment du Roi.
4. VINCENT Bouhier, Écuyer, Seigneur de Rocheguillaume & de la Grange-de-Longève. Il tranſigea avec ſa mère, la Dame de Saint-Hilaire, par acte paſſé devant Guilbaud, Notaire à Apremont, le 14 Octobre 1668, à raiſon de ses droits en la ſeigneurie de Bouillé, qu'elle cède. Dans cet acte il eſt ſtipulé que « les deniers ſont dus par Marie-Urbane Bouhier, épouſe de Jacques d'Appelvoiſin, Écuyer, Seigneur de Bouillé, y demeurant, ſa ſœur utérine, & par Foy Bouhier, ſœur de ladite Marie-Urbane. »



BRANCHE DE FÉRALTZ.

[ÉTEINTE.]

VII. DEGRÉ.

FRANÇOIS Bouhier, II[e] fils de Jacques & de Catherine de l'Aubinière, qui forment

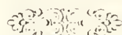
(*a*) De l'ancienne maiſon d'Appelvoiſin, famille d'origine chevalereſque, l'une des plus anciennes du Poitou. L'un de ſes membres ſervait avec Jean Bouhier, Comte de l'Iſle, dans les guerres du Languedoc en 1351, avec deux Écuyers, ſous les ordres de Charles d'Eſpagne, Connétable de France. Le même, ou l'un des ſiens, fut l'un des Chevaliers de l'ordre du Tiercelet en 1386, ſervant comme Homme d'armes de la compagnie de Guillaume Larchevêque, Seigneur de Parthenay. Un autre, frère Bernard d'Appelvoiſin, Abbé de l'Abſie, figure comme témoin, en 1451, à l'acte capitulaire par lequel Guillaume de Varaile, Abbé de Saint-Michel de l'Écluſe, au diocèſe de Turin, conſent à la diſtraction faite de cette abbaye par le Pape Eugène IV, du Prieuré des Mauſaits, dans le Poitou, pour ſe ſoumettre à la juridiction de l'Évêque de Luçon. (Le Dain, *Hiſtoire de Parthenay*.)

(*b*) Foy Bouhier céda à ſa ſœur Marie-Urbane ainſi qu'à Jacques d'Appelvoiſin, ſon mari, tous les droits lui appartenant dans la ſeigneurie de Bouillé, ſituée près d'Oulmes, élection de Niort. Par là cette ſeigneurie paſſa tout entière à la maiſon d'Appelvoiſin, qui la poſſède depuis lors, par ſuite de cette ceſſion & de l'apport qu'en avait fait Marie-Urbane par ſon mariage. (Archives de la Vendée, inventaire des pièces de la ſeigneurie de l'Iſle d'Olonne.) — Il exiſtait auſſi aux Langons, Doyenné de Fontenay-le-Comte, une chapellenie, dite chapellenie des Bouhier, appartenant à la famille Bouhier*; il devait y être dit, à l'autel de Notre-Dame, une meſſe toutes les ſemaines, à la charge de dix-huit boiſſeaux de blé de rente. (Pouillé de l'évêché de Luçon, par l'abbé Aillery.)

* L'abbé Aillery écrit *Bouiers*, eſtropiant, comme bien d'autres, l'orthographe du nom tel qu'on l'écrit aujourd'hui, mais exprimant mieux peut-être le mot latin *Boerius* ou *Bouerius*.

le VI[e] Degré de la branche de Beauregard. Il partagea noblement, par acte du 14 Octobre 1601, paffé devant Paris & Moreau, Notaires à Nantes, la fucceffion de fes parents avec fon frère Robert & fa fœur Françoife. Il fut marié en premières noces, à Demoifelle MALLIER, fille du Préfident MALLIER, & en fecondes noces, à Demoifelle Françoife COURTIN. De ce fecond mariage font nés :

1. JACQUES, Confeiller & Aumônier du Roi, qualifié ainfi dans un acte paffé le 9 Mars 1621, par-devant M[e] Vafferie, Notaire à Bordeaux.
2. FRANÇOIS, Baron de Féraltz, Maître d'hôtel du Roi, Sénéchal général & Intendant des Domaines de la Reine Anne, dans fon Comté de Lauraguais. On ignore s'il a laiffé poftérité.



BRANCHE DE LA BRÉJOLIÈRE

OU

BOUHIER DE NANTES (a).

[ÉTEINTE.]

PREMIER DEGRÉ.

JACQUES Bouhier, Sieur des Arces, marié à Perine NOULEAU, comme l'indique le contrat de mariage de fon fils NICOLAS, qui fuit. Il eft le premier de cette branche que nous ayons trouvé à Nantes. Il y exiftait en 1663.

II. DEGRÉ.

NICOLAS Bouhier, Seigneur de la Bréjolière, Echevin de la ville de Nantes, époufa, le 16 Juin 1663, par contrat reçu par Beru & Lemerle, Notaires royaux à Nantes, Demoifelle Gabrielle MILLET, fille de Michel MILLET, Sieur du Bois, & d'Élifabeth ROBIN. Il laiffa de fon mariage NICOLAS, II[e] du nom, qui fuit.

III. DEGRÉ.

NICOLAS Bouhier, II[e] du nom, Seigneur de la Bréjolière, Échevin de la ville de Nantes (*b*), avait époufé Demoifelle Charlotte DE GOULAINE, fille de Samuel, Marquis DE GOULAINE de la Pafclais, qui, par acte paffé le 25 Février 1696, devant Lalande & Vatrain, Notaires à Nantes, conftitua une rente au profit de Nicolas Bouhier, fon gendre, & de ladite Demoifelle Charlotte, fon époufe. Ils eurent de leur mariage PAUL, qui fuit.

(*a*) Cette branche s'eft établie à Nantes vers la fin du XVI[e] fiècle; nous ne l'avons trouvée y exiftant qu'à cette époque. — On trouve également en Bretagne un Bouhier, du prénom de René, dont le nom, par erreur, eft écrit *Bouchier* dans l'*Armorial de Bretagne*, t. II, 1081, mais auquel on donne les armes des Bouhier du Poitou ; & dans un acte paffé devant Vinet & Dany, Notaires de l'Ifle & baronnie de Rié, le dernier jour de Juillet 1660, font mentionnés : Louis Bouhier, Écuyer, Sieur de la Crefpelière, époux d'une Demoifelle Marie du Puy, & Pierre Bouhier, frère du précédent, Écuyer, Sieur de la Clartière. — Il nous eft impoffible, comme il l'a été à Beauchet-Filleau, dans fon *Dictionnaire des familles du Poitou*, t. I, p. 423, de rattacher d'une manière certaine les Bouhier de la Bréjolière à l'une des branches de la famille du Poitou, bien qu'ils lui appartiennent certainement, ainfi que les armes l'indiquent. Nous ajouterons cependant que la branche de la Bréjolière nous paraît appartenir à celle de Talmont & en defcendre. — M[me] la Vicomteffe Walsh, rapportée au dernier degré de cette branche, a été pour nous le dernier rejeton. — Cette branche a donné deux Echevins de la ville de Nantes ; elle s'eft alliée à la maifon des Marquis de Goulaine, ainfi qu'à celle des Vicomtes de Walsh.

(*b*) Michel Guimar, *Annales Nantaifes*, Nantes, an X de la République françaife. *Hift. de la mairie de Nantes.*

IV. DEGRÉ.

Paul Bouhier, Seigneur de la Bréjolière, Docteur en droit, Agrégé à l'univerfité de Rennes, époufa, par contrat du 6 Mai 1724, reçu par Breton & Philippe, Notaires à Nantes, Demoifelle Madeleine Pontonnier, de la Martinique. De ce mariage eft venu Paul-Martin, qui fuit.

V. DEGRÉ.

Paul-Martin Bouhier, Seigneur de la Bréjolière, Contrôleur des actes & correfpondances des États de Bretagne, époufa Demoifelle Madeleine-Jeanne Sabry de Montpoly, fille de René-Jofeph Sabry de Montpoly, Confeiller du Roi & fon Procureur au fiége royal des eaux & forêts de Nantes, & de Demoifelle Jeanne Forget. De ce mariage il eut une fille, Madeleine-Pauline Bouhier de la Bréjolière, mariée à Jofeph-Alexis, Vicomte Walsh (*a*), l'un des écrivains les plus diftingués de ce fiècle, auteur des *Lettres Vendéennes* & de plufieurs ouvrages religieux & monarchiques. De cette union vinrent trois fils, Édouard, Arthur & Ollivier.



BRANCHE DE L'ÉCLUSE.

[rameaux éteints.]

PREMIER RAMEAU.

IX. DEGRÉ.

Laurent Bouhier, IIe du nom, Seigneur du fief Fouquet & de l'Éclufe, fecond fils du premier mariage de Laurent Bouhier, Ier du nom, avec Demoifelle Marie Febure, Dame de la Bauduère, rapportés au VIIIe degré de la filiation. Il fut Confeiller du Roi, Maire perpétuel, pour le Roi, de la ville des Sables d'Olonne, nommé à cette charge par Lettres du 27 Novembre 1692; puis Major de ladite ville (*b*). Il fe défifta, avec l'autorifation du Roi, le 13 Mai 1711, de fa charge de Maire perpétuel en faveur de Paul-Sigifmond de Montmorency-Luxembourg, Duc de Châtillon, Comte des Sables d'Olonne, afin de la réunir à fon comté des Sables. Dans l'acte de défiftement il eft mentionné qu'à l'avenir il appartiendra au Duc de Châtillon & à fes fucceffeurs de nommer les Maires des Sables. Il époufa en 1689 Demoifelle Catherine Saulsier, dont il eut Augustin-Joseph, qui fuit.

X. DEGRÉ.

Augustin-Joseph, Seigneur de la Dedière, Capitaine général de la capitainerie garde-côte de Beauvoir & de la Barre de Mont (*c*), ancien Garde du corps du Roi, Chevalier de Saint-Louis. Il époufa Demoifelle Marguerite Dorion, de laquelle il n'eut qu'un fils, marié à Demoifelle de Loube, de la famille des de Loube, Barons du Saulce, au pays Chartrain. Il décéda fans poftérité.

(*a*) Courcelles, *Hiftoire généalogique des Pairs de France*, t. VI, p. 24, art. Walsh.
(*b*) Archives de Paris, Bulletin 12916. (*c*) *État militaire*, 1747.

DEUXIÈME RAMEAU.

IX. DEGRÉ.

René Bouhier, Seigneur de Bourg-l'Abbé, fils aîné du 2e mariage de Laurent Bouhier, Ier du nom, avec Demoiſelle Marie Rouſſeau de la Guillotière, ſa ſeconde femme. Il fut reçu Conſeiller du Roi, Préſident des traites aux Sables, le 5 Juin 1705. Il épouſa Demoiſelle Serventeau de la Brunière, de laquelle ſont iſſus :

1. André, qui ſuit.
2. Marie, mariée, le 5 Mars 1717, à Alexandre Duval de la Vergne, Écuyer, Préſident Tréſorier de France, grand-oncle de M. Duval, Vicomte du Curſay, Préfet de la Gironde en 1830.

X. DEGRÉ.

André Bouhier, Seigneur de Bourg-l'Abbé, Conſeiller du Roi, Préſident en l'élection des Sables, épouſa Demoiſelle Catherine Geslin, dont il eut deux filles, l'une, Catherine-Rose-Thérèse, mariée à Jacques-Gabriel Lévêque, Sénéchal de Saint-Gilles; l'autre, Renée-Amante, qui épouſa Pierre-Aimé-Calixte Birotheau des Burondières, Député à la première Conſtituante, mort en 1828 Préſident du Tribunal des Sables.



QUATRIÈME RAMEAU.

IX. DEGRÉ.

Jean-André Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Bergerie, 3e fils de Laurent Bouhier, Ier du nom, & de Demoiſelle Anne-Ozanne Guilloton de la Vergne, ſa troiſième femme, né aux Sables le 4 Novembre 1689, épouſa, le 17 Mai 1726, Demoiſelle Madeleine-Nérée Du Get, par acte paſſé devant Bieſſe, Notaire aux Sables, le 1er Mai de la même année, en préſence des témoins ſuivants : Meſſire Louis Bouhier, Sieur de l'Écluſe, Préſident au Siége royal de Chollet; André Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Gaudinière, Lieutenant de la compagnie générale garde-côte de Saint-Benoît, frères germains de l'époux. Du côté de l'épouſe : Hilaire Du Puy, Prêtre, ſon couſin germain; Dame Marie Gaudin, veuve de Meſſire Jacques Friconneau, Sieur de Champcloud; Demoiſelle Hélène Le Blanc, veuve de Meſſire René Gaudin, Sieur des Places, Sénéchal des villes & baronnies de Rié & de Saint-Gilles, ſœur de Marie Le Blanc, femme de Meſſire Jean Veillon de Boiſmartin, Écuyer d'honneur de S. A. Monſeigneur le Duc d'Orléans, ſes grandes-tantes; Meſſires Friconneau de la Moterie & Aimé Laurent Dupleix (*a*), Sénéchal de la ville des Sables & Procureur du Roi en ſon élection de ladite ville, ſes oncles à la mode de Bretagne; Demoiſelle Marie Friconneau de la Moterie, ſa couſine, & Meſſire René Dupleix, Seigneur des Bazangères, Conſeiller du Roi, Lieutenant général au Siége royal de l'amirauté.

Par ce contrat ſa mère lui conſtitue en dot, en outre de ſa part en huit navires & d'autres biens, le plat de poiſſons que les pêcheurs du Comté d'Olonne lui de-

(*a*) De la famille de Dupleix, gouverneur de l'Inde.

vaient en raiſon de la ſeigneurie du Treil-de-Jars-la-Bauduère, & partageable par moitié avec les Comtes d'Olonne (*a*). De ſon mariage il eut :

1. François, Ier du nom, qui ſuit.
2. Thérèse, morte aux Sables le 8 Avril 1814 à l'âge de 82 ans, célibataire.

X. DEGRÉ.

François Bouhier, Ier du nom, Seigneur de la Bergerie, épouſa Demoiſelle Jeanne Friconneau de la Moterie, de laquelle il eut :

1. François Bouhier, IIe du nom, Seigneur de la Bergerie, Maire d'Olonne, mort en 1815, ſans poſtérité.
2. Marie-Thérèse-Joseph, morte à la Salle en 1826, ſans avoir contracté d'alliance.
3. Jeanne, épouſe de N. Macé, morte en 1824 à la Salle, commune d'Olonne, ſans laiſſer de poſtérité.



TROISIÈME RAMEAU DE LA BRANCHE DE L'ÉCLUSE

Représentant seul aujourd'hui la famille Bouhier.

IX. DEGRÉ.

Louis Bouhier, Seigneur de l'Écluſe, du Treil de Jars de la Bauduère & de Beauregard, fils aîné de Laurent, Ier du nom, & de Demoiſelle Anne-Ozanne Guilloton de la Vergne, ſa troiſième femme, rapportés au VIIIe degré de la filiation ſuivie, naquit le 2 Juillet 1687; fut Conſeiller du Roi, Préſident au Siége royal de Chollet; épouſa, le 16 Juin 1717, Demoiſelle Louiſe Bonneau de la Garde, fille de Charles Bonneau, Seigneur de la Garde, Préſident au même Siége, & de Marie Jamet de Beauregard. A ſon mariage aſſiſtèrent comme témoins : André Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Gaudinière, ſon frère germain; Pierre Bonneau de la Garde, Garde du corps du Roi, frère de la future; André d'Aligre, Seigneur de Marans, ſon couſin; Demoiſelle Jamet, épouſe de Meſſire Jean de Rorthays, Seigneur de Saint-Hilaire, ancien Lieutenant des vaiſſeaux du Roi, Capitaine général de la capitainerie générale garde-côte des Sables, Chevalier de Saint-Louis, ſa tante, &c. De ce mariage ſont iſſus :

1. Charles-Laurent Bouhier, Seigneur de Beauregard, Lieutenant en 1747 de la compagnie générale garde-côtes des Sables, Major de ladite ville, Conſeiller en la Cour des comptes de Bretagne, où il fut reçu, le 21 Janvier 1751, ſur la production des preuves exigées & mentionnées dans le procès-verbal dreſſé à cet effet le 15 Janvier 1751, & dépoſé aux archives de la Loire-Inférieure (*b*), & dans lequel ſa filiation eſt établie juſques & y compris ſon triſaïeul Jean, marié à Marie Teſſe, indiqués au VIIe degré de la filiation. Décédé ſans avoir contracté d'alliance.
2. Michel-Henri-Marie Bouhier, Seigneur du Vivier, né aux Sables le 25 No-

(*a*) Fait relaté dans les aveux rendus par Robert Bouhier, Ier du nom, Seigneur de la Bauduère & de Rocheguillaume & par Laurent Bouhier, premier Seigneur de l'Écluſe (voir p. 12 & 14 de cette notice).

(*b*) Regiſtre des réceptions à la Cour des Comptes. — *État militaire pour* 1747.

vembre 1724, Conſeiller du Roi, Échevin de la ville des Sables, mort célibataire.

3. Robert-Esprit-Antoine, qui ſuit.

X. DEGRÉ.

Robert-Esprit-Antoine Bouhier de l'Écluſe, après la mort de ſes frères, Seigneur de la Bauduère, de Beauregard, de la Girardière & de la Bergerie, naquit aux Sables, le 18 Juin 1734; il épouſa en 1799 Mademoiſelle Louiſe-Madeleine-Julie de Rorthays de Saint-Hilaire, ſa couſine, fille de Marie-Jean-Gilbert de Rorthays, Écuyer, Seigneur de Saint-Hilaire, Mouſquetaire du Roi, & de Dame Marie Chauvin, alors veuve. Après la mort de ſon mari, ladite Demoiſelle de Rorthays ſe remaria en 1807 au Vicomte Louis-François-Simon de Pina, ancien Officier ſupérieur aux dragons de Conti & à l'armée de Condé, Colonel de cavalerie, Maréchal de camp, Inſpecteur des gardes nationales de la Charente-Inférieure, Chevalier de Saint-Louis & de Malte, fils du Marquis de Pina, en ſon vivant Conſeiller au Parlement de Grenoble, & de N... de Montaigne. Elle n'eut pas d'enfants de cette ſeconde alliance.

Sont iſſus de ſon premier mariage :

1. Robert-Constant, qui ſuit.
2. Amédée, né poſthume & mort jeune.
3. Valérie-Louise-Pauline, mariée à Nantes, en premières noces, le 29 Novembre 1821, à Meſſire Jean-Hippolyte de Baillet de la Brousse, Officier d'infanterie, ancien Garde de la Porte du Roi Louis XVIII, Chef de diviſion, en 1832, à l'armée vendéenne; mort de ſes bleſſures. Et en ſecondes noces, à Conſtant de Rorthays de Saint-Hilaire, ſon couſin germain. De cette union ſont iſſus :
   - I. Emmanuel, Vicomte de Rorthays, Officier de l'ordre de François Ier, Membre de l'Académie romaine, marié à Inès de Girardin.
   - II. Christian, Officier de cavalerie du Roi de Naples.

XI. DEGRÉ.

Robert-Constant Bouhier de l'Écluſe, né aux Sables d'Olonne le 18 Octobre 1799, Volontaire Royal aux Cent jours (1815), Lieutenant aide de camp du Général Inſpecteur des gardes nationales de la Charente-Inférieure en 1816, Magiſtrat du parquet du reſſort de la Cour de Paris de 1822 à 1830; démiſſionnaire à la Révolution de Juillet 1830; Repréſentant du Peuple, pour le département de la Vendée, aux Aſſemblées Nationales Conſtituante & Légiſlative, de 1848 à 1851; Député au Corps légiſlatif lors de ſa création en 1852, l'un des trois élus à ce poſte en dehors des préſentations du gouvernement nouveau; il fut déclaré réputé démiſſionnaire en la ſéance du 3 Février 1853 pour refus de ſerment à l'Empire (*a*). Il a épouſé,

(*a*) M. Bouhier de l'Écluſe fut deſtiné d'abord à la carrière militaire; il fut, comme il vient d'être dit, Volontaire Royal aux Cent Jours en l'eſcadron des Officiers de cavalerie de la Charente-Inférieure (armée de la Vendée), commandé par le Colonel Comte d'Arbaud Miſſon; il fut compris, en 1816, comme Officier de cavalerie en la compagnie d'éclaireurs de la Légion du Cher, ſupprimée peu après ſa formation; inſcrit enſuite aux Gardes du corps, il ne put y être admis faute de taille; d'un autre côté, le Maréchal Gouvion Saint-Cyr, qui venait d'être nommé Miniſtre de la guerre, ſe refuſa de confirmer ſon grade d'Officier de cavalerie parce qu'il ne l'avait pas fait reconnaître par la Commiſſion de l'armée Vendéenne. Par ces motifs, ne pouvant continuer à ſervir la royauté avec l'épée, il fit ſon droit à Paris & entra en 1822 dans la magiſtrature. A la Révolution de 1830, il ſe refuſa de prêter ſerment à Louis-Philippe, proclamé Roi des Français, & donna ſa démiſſion *. Il ſe fit alors inſcrire, à l'exemple

(*) Procès-verbal de la preſtation de ſerment du Tribunal de Chartres.

en premières noces, par contrat paſſé à Nantes le 11 Septembre 1822, devant Mᵉ Aquary, Notaire, Demoiſelle Éliſabeth-Virginie Chauvin, ſa couſine, fille d'Emmanuel-Céſar Chauvin, Inſpecteur des eaux & forêts, & de Marie-Charlotte-Éliſabeth de Chabot, ſœur du Lieutenant général Baron de Chabot, Commandant en chef de la diviſion de l'armée françaiſe & de l'Iſle de Corfou en 1803, lors de la glorieuſe défenſe de cette île contre les armées & les flottes coaliſées des Turcs & des Ruſſes. De cette union il n'eut qu'une fille Virginie-Caroline-Constance, morte enfant.

Et en ſecondes noces, à Chartres, le 16 Août 1826, Demoiſelle Anne-Louiſe-Léon Le Chapelier de la Varenne, de la famille d'Éliſabeth Le Chapelier, mariée au

d'un grand nombre d'autres magiſtrats, comme Avocat au barreau de Paris, où il plaida, juſqu'à la Révolution de 1848, en faveur des écrivains & des accuſés politiques, à Paris, Chartres, Orléans, Verſailles, &c. A cette époque, il fut nommé Repréſentant du Peuple à l'Aſſemblée Conſtituante, puis à la Légiſlative & enſuite Député au Corps légiſlatif, où il ſiégea juſqu'au moment où les portes lui en furent fermées, en 1853, à raiſon de ſon refus de ſerment à l'Empire. (Voir la note de la page 6 de cette notice.)

A ces Aſſemblées il ſe fit remarquer par la netteté de ſes convictions monarchiques & religieuſes, ſes ſentiments libéraux, ſon dévouement aux intérêts de toutes les claſſes de la ſociété & aux grands intérêts de la France, où il voulait que l'on plantât réſolument, & telle qu'elle eſt labourée par nos révolutions, le drapeau de la Monarchie françaiſe, entrant ainſi franchement en la nouvelle ère de grandeur, de liberté & de proſpérité qui lui eſt ouverte. Dans ce but il accepta d'aller au nom des deux branches des Bourbons, propoſer au Prince Napoléon, Préſident de la République, de remettre le Comte de Chambord ſur le trône (*). Il fit, dans le même but, une propoſition de réviſion de la Conſtitution (**).

Se ſouvenant qu'il avait porté l'épaulette, il alla aux journées de Juin 1848, en compagnie de MM. Boulay de la Meurthe, Valette & Turck, ſes collègues à la Conſtituante, faire reconnaître la nomination du Général Cavaignac, comme Chef du pouvoir exécutif, par l'armée, en la perſonne du Général Dameſme qui combattait l'inſurrection à l'égliſe Saint-Séverin, par les Xᵉ & XIᵉ Mairies, ainſi qu'au palais du Luxembourg. Le lendemain il portait une lettre du Préſident de l'Aſſemblée au Général Le Breton, Commandant le corps d'armée qui combattait à la barrière Rochechouart. Après l'accompliſſement de cette miſſion, la priſe de cette barrière par les troupes de ligne, les mobiles & la garde nationale, & le départ de ce Général pour la barrière Poiſſonnière, où le feu continuait encore, l'inſurrection ayant recommencé par une vive fuſillade à la chauſſée Clignancourt, où ſe trouvait alors M. Bouhier de l'Écluſe, il prit, en ſa qualité de Repréſentant, le commandement des gardes nationales, & réuniſſant les ſoldats diſperſés qui s'y trouvaient, ordonna de prendre militairement poſſeſſion des maiſons de chaque côté de la rue, & ſoumit bientôt cette dernière partie de la révolte, au moment même où le Général Le Breton faiſait ceſſer, à la barrière Poiſſonnière, les derniers feux de l'inſurrection.

Dans cette priſe de poſſeſſion, La Roche, Rédacteur du journal « le Père Du Cheſne », commandant les inſurgés, fut tué, & il fut fait trente priſonniers, que M. Bouhier de l'Écluſe fit placer dans l'une des pièces du bureau de l'octroi. Lorſqu'on lui amena le premier priſonnier, il répondit aux gardes nationaux exaſpérés, qui lui demandaient ce qu'il fallait en faire : « Il faut traiter les priſonniers avec humanité & ſe rappeler que ce ſont des compatriotes » ; ce qui fut fait.

Aux différentes Aſſemblées dont il a fait partie, M. Bouhier de l'Écluſe a ſouvent pris la parole. Il eſt en particulier l'auteur de la première propoſition ſur les ateliers nationaux ; d'un projet de banque foncière ; du projet de loi qui a accordé trois cent mille francs aux artiſtes ; d'un amendement à la loi ſur le droit au travail ; de pluſieurs amendements ſur la Conſtitution afin d'y faire conſacrer : 1º que l'homme ne relève que de Dieu ; 2º de créer entre la Conſtituante & les Conſeils généraux actuels, de grands corps électifs nommés par pluſieurs départements réunis, cela, afin de préſerver la France des révolutions de Paris ; 3º d'un projet de loi ſur le mariage des indigents, ayant pour but de le favoriſer & de faire ceſſer le concubinage par la délivrance gratuite de toutes les pièces exigées par la loi. (*Moniteur univerſel.*)

On doit à M. Bouhier de l'Écluſe les ouvrages ſuivants : *Du célibat ſacerdotal dans l'Égliſe catholique & du mariage des prêtres en France* (1831, in-8º) ; *De l'adoption par les prêtres* (1840, in-8º) ; ces deux écrits ont été réunis ſous ce titre *De l'état des prêtres en France*, &c. ; il a publié en outre : *La Paix* (Paris, impr. de Carion, 1859, in-8º, brochure ſaiſie chez l'imprimeur) ; *Le Pape & l'Italie* (1860) ; *Lettre à M. Baroche, Miniſtre des Cultes, à l'occaſion de l'Encyclique du Pape Pie IX* ; ces deux ouvrages lui ont valu de S. Sainteté le Pape un bref des plus flatteurs. Citons encore un ouvrage hiſtorique : *Marianne l'Olonaiſe*, chroniques ſablaiſes (1866, in-8º). Il eſt auſſi l'auteur d'une comédie de mœurs intitulée les *Femmes d'affaires*, & de divers travaux tels que : Éloges du Duc d'Enghien & de Monſeigneur Clauſel de Montal, Évêque de Chartres ; *Lettre à M. Jules Favre ſur les libres penſeurs* ; de pluſieurs brochures reproduiſant ſes diſcours à la Chambre, & enfin de divers travaux reſtés inédits parmi leſquels *Un génie mazzinien*.

Depuis ſa ſortie du Corps légiſlatif M. Bouhier de l'Écluſe s'eſt retiré dans ſa propriété, au château de Villebourgeon (Loir-&-Cher) où il ſe livre, avec l'aide de ſes deux fils, à de grands travaux d'agriculture, dans le but d'améliorer la Sologne, & ſes efforts ont déjà obtenu d'importants réſultats.

(*) Décembre 1849 & Août 1851. (**) *Moniteur* & *Gazette de France* de 1851.

Chancelier de France d'Aligre; fille de Michel Le Chapelier de la Varenne & de Louife-Madeleine Goislard de Villebresme. De ce fecond mariage font iffus :

1. Marie-Eudoxie, née à Chartres le 3 Septembre 1827, mariée à Raoul, Vicomte de la Tullaye, petit-fils de N... de la Tullaye, Marquis de Magnam, Procureur général, en 1789, en la Cour des comptes de Nantes.
2. Marie-Léontine, morte jeune.
3. Marie-Adrien, né à Chartres le 20 Juillet 1832.
4. Marie-Thomas-Louis-Réné, né à Chartres le 10 Novembre 1840, Volontaire pontifical à l'expédition de Rome de 1867.

Deux autres garçons, nés à Paris, & morts enfants.



Complément de la note (*c*) de la page 4 de cette notice.

1466, 7 Juin. Acte à l'effet de comparaître devant Jean Vignerot, Lieutenant du châtelain de Breffuire, par lequel Aymar de Brinay, Chevalier, en un procès avec Jacques de Surgères, Chevalier, Seigneur de la Flocelière, offre comme cautions Nobles perfonnes, Louis Bouhier, Seigneur des Échardières, & le Marquis de Puiguyon. (Dom Fonteneau, T. XXXIX, p. 391.)

1484, 23 Avril. (Original au château de Thouars, eft-il dit.) Vente par Louis de la Tremouille, Comte de Benon, Vicomte de Thouars, à Gilles Bouhier, Écuyer, de la châtellenie, terre & feigneurie de Puybeliard & de Chantagne moyennant 2,500 écus du coin du Roi, du poids de Florence, au nom & comme Procureur de Meffire Guy, Seigneur de Sainte-Flaive & de Sigournay, de la châtellenie, terre & feigneurie de Puybéliard. (D. Fonteneau, t. XXX, p. 562.)

1591, 2 Mai. Foi & hommage rendu par Mathurin Gafchier, Sergent royal, au nom de René Bouhier, Seigneur de l'Ifle-Bertin & de la Chevelteliére, père & loyal adminiftrateur d'André Bouhier, fon fils, des métairies des Ronches en la paroiffe de l'Ifle d'Olonne. (Archives de la préfecture de la Vendée.)

1602, 1er Juillet. Lettres patentes accordées par le Roi à Meffire de Bourdigalle, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, & à André Bouhier, Seigneur de l'Ifle d'Olonne, Contrôleur général en la Grande Chancellerie de France, les autorifant à établir un bateau fur la rivière de la Grève.

1602, 28 Septembre. Déclaration paffée devant Herbinet et Claude, Notaires au Châtelet de Paris, par laquelle Meffire Jacques de Bourdigalle, Confeiller en la Chambre des comptes de Normandie, reconnait que, bien qu'il foit nommé ès lettres de don, données & octroyées par le Roi en récompenfe de leurs fidèles fervices, à lui & à Noble Homme Maître André Bouhier, Confeiller Secrétaire du Roi & Contrôleur général en l'audience de la Grande Chancellerie de France, portant pouvoir d'établir fur la rivière de la Grève, dans la terre & feigneurie de l'Ifle d'Olonne, un bateau de paffage, la vérité eft qu'il n'y a & n'y prétend rien & qu'il appartient audit Sieur Bouhier feul. (Archives de la préfecture de la Vendée.)

1604, 22 Novembre. Aveu rendu par Jacques Recroit, Marchand au bourg de la Chauffée, à Jacques de Bourdigalle, Confeiller maître en la Chambre des Comptes de Normandie, & à André Bouhier, Écuyer, Seigneur de la Poulouvière, Confeiller du Roi, Contrôleur général en la grande Chancellerie de France, Seigneur par moitié de la feigneurie de l'Ifle d'Olonne à raifon de ladite feigneurie. (Archives de la préfecture de la Vendée.)

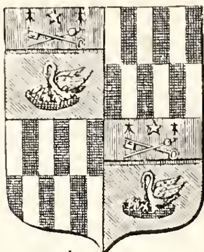
1606, 13 Août. Arrentement par Jofeph Gilbert de la Trémouille, Sénéchal de Poitou, &c., à Vincent Bouhier, Écuyer, Seigneur de Beaumarchais, Confeiller du Roi en fes confeils, &c., d'un emplacement en routlière près la Chaume, tenant de toute part au marais dudit Sieur de Beaumarchais, pour y faire une loire. (Archives de la préfecture de la Vendée.)

Erratum. Page 1 de la Notice; note (*b*), ligne 8 en remontant : Depuis la fin du XVIIe fiècle, *lifez* : du XVIe.



DE BOURDONCLÉ DE SAINT-SALVY,

EN LANGUEDOC.



Palé & contre-palé d'Argent & de Sable de six pièces, qui est DE BORDONCLE (armes anciennes). *De Sinople au Pélican d'Or piquant son Sein ensanglanté, avec sa Piété d'Argent, posée sur un Panier de Sable; au Chef cousu de Gueules, chargé d'un Bourdon d'Argent & d'une Clef d'Or en sautoir, surmonté d'une Étoile d'Argent accostée de deux Hermines;* qui est DE BOURDONCLÉ. SUPPORTS : *deux Lions rampants.* COURONNE : *de Comte.*

Il est difficile de donner d'une façon bien exacte & complète la généalogie de la maison DE BOURDONCLÉ DE SAINT-SALVY (*a*), dont les papiers antérieurs à son entrée dans la Robe ont été livrés aux flammes sous la Révolution.

C'est par des provisions de Juge & des Lettres patentes de 1613 & 1622, du Roi Louis XIII, qu'il est possible de retrouver la filiation jusqu'aujourd'hui.

Pour les temps antérieurs, les traditions seules de la famille la font remonter à des temps très-reculés avec leurs premières armoiries & le nom de Bordoncle. A l'appui de ces traditions nous trouvons cependant dans l'*Armorial général de France*, manuscrit, de d'Hozier, article 370, page 736, tome XIV du texte, & page 2205, tome XV du blason, & leurs premières armoiries, & leur premier nom *de Bordoncle* transformé à tort en *Bordonel* dans *l'Indicateur* publié par M. Louis Paris.

Sur ce même Armorial, nous trouvons encore PIERRE Bordoncle de Saint-Salvy, Conseiller du Roi, Juge ordinaire de la ville & vicomté de Castres, & les armes ainsi qu'il suit : *de Gueules à un Pélican & trois de ses petits d'Argent, & un Chef d'Azur chargé de trois Étoiles d'Or* (b), au lieu des armes placées en tête de cette notice qui sont les véritables (*c*).

Selon toutes les apparences, cette inscription dut avoir lieu d'office; la famille ne s'étant pas présentée, on lui donna des armoiries incomplètes & altérées, selon de vagues indications qu'on en put recueillir.

Depuis le jour où ruinés par les Croisades, d'après la tradition de la famille, les Sires de Bourdoncle restent dans l'obscurité, jusqu'au jour où ils joignirent la Noblesse de Robe à la Noblesse d'Épée, on perd la trace de cette famille. Néanmoins les Archives de l'Empire & les actes de l'état civil dans les communes de La-

(*a*) Ce nom est écrit d'abord *de Bordoncle*, puis *de Bourdonclé*, souvent *de Bourdoncle* par la suppression de l'accent sur la dernière syllabe.

(b) *Armorial général de France* de d'Hozier : Languedoc, Généralité de Toulouse-Montauban, t. IV, p. 540 (blasons), & t. XV, p. 1926 (enregistrement).

(*c*) Ces armes sont celles blasonnées dans une note datée du 16 Septembre 1775, & écrite de la main de Pierre-Joseph de Bourdonclé de Saint-Salvy, Lieutenant général criminel de la sénéchaussée de Castres.

vaur, Ambres, Fiac & des environs, pourront peut-être combler cette lacune de leur hiſtoire.

A une époque où la Nobleſſe reſtait complétement étrangère aux Lettres, les Sires de Bourdonclé comprirent que l'on pouvait, ſans ceſſer d'être Gentilshommes, ſavoir ſigner ſon nom. Ils étudièrent les lois & fournirent des Juges, des Avocats au Conſeil du Roi, un Maître des requêtes dans le vicomté de Lautrec en remplacement de feu Dominique de Burta, par proviſions du Roi Louis XII en Octobre 1613, & par Lettres patentes du même Roi de 1622 où il eſt qualifié par Sa Majeſté de *Défenſeur de nos droits*.

Peu après, Pol Ier de Bourdonclé, Seigneur de Saint-Salvy, déjà Lieutenant du Juge de Terre-baſſe d'Albigeois, acquit la charge de Juge royal en chef de la ville & comté de Caſtres. Pierre, ſon fils, qui fit enregiſtrer ſes armoiries par d'Hozier à l'*Armorial général de France*, manuſcrit, lui ſuccéda, & Pol II de Bourdonclé, fils de Pierre, le remplaça dans la même charge.

On ne donne la filiation de cette famille qu'à partir de Pierre de Bourdonclé de Saint-Salvy, Juge de Lautrec & Commiſſaire de Sa Majeſté pour la défenſe de ſes droits dans le pays Caſtrais pendant les guerres civiles ſous Louis XIII.

PREMIER DEGRÉ.

Pierre Ier de Bourdonclé, Seigneur de Saint-Salvy, Juge de Lautrec, ci-deſſus mentionné, père de :

II. DEGRÉ.

Pol Ier de Bourdonclé, Seigneur de Saint-Salvy, Conſeiller du Roi, Juge royal en chef de la ville & comté de Caſtres (*a*), épouſa Dame Françoiſe de Gontier de Saint-Juery. Il eut de ce mariage :

III. DEGRÉ.

Pierre de Bourdonclé, Seigneur de Saint-Salvy, Conſeiller du Roi, Juge ordinaire de la ville & comté de Caſtres (*b*). Il épouſa Dame de Galaup de Lezert, dont il eut :

IV. DEGRÉ.

Pol II de Bourdonclé, Seigneur de Saint-Salvy, Conſeiller du Roi, Juge ordinaire de la ville & comté de Caſtres (*c*). Il épouſa Dame de Bermond Laussarié, dont il eut :

V. DEGRÉ.

Pierre-Joseph de Bourdonclé, Seigneur de Saint-Salvy, né en 1720. Il fut Lieutenant criminel de la ſénéchauſſée de Caſtres (*d*), & fit partie en 1789 de l'Aſſemblée de la Nobleſſe (*e*). Comme il était d'un âge fort avancé, il n'émigra pas & reſta en France avec l'aînée de ſes filles, laquelle, pour ne pas être inquiétée, brûla tous les titres de la famille, conformément au décret de la Convention qui l'ordonnait ſous peine de mort. Il décéda le 14 Ventôſe an XI (5 Mars 1803). Il avait épouſé

(*a*) Proviſions du 6 Juin 1667.
(*b*) Proviſions du 30 Novembre 1672.
(*c*) Proviſions du 8 Février 1719.
(*d*) Proviſions du 10 Avril 1752.
(*e*) L. La Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de Languedoc* (en 1789), *généralité de Toulouſe*, p. 17 : de Bordoncle Saint-Salvy

Dame Louiſe-Charlotte DE BARBARA DE BOISSEZON, décédée à Caſtres le 12 Janvier 1788. De ce mariage vint :

VI. DEGRÉ.

JEAN-JOSEPH-PAUL-CHARLES de Bourdonclé, Seigneur de Saint-Salvy. Il épouſa Dame Catherine-Henriette-Françoiſe-Juſtine DE RIVES, décédée à Beziers le 3 Septembre 1829. Il émigra pendant la Révolution, qui arriva au moment où il s'occupait d'acheter une charge de Conſeiller au Parlement de Toulouſe. Il décéda à Lavaur le 23 Mars 1829. De ſon mariage il eut deux fils :

1. PAUL-FRANÇOIS-MARIE-ISIDORE, qui ſuit.
2. MARIE-JOSEPH-GABRIEL-CHARLES-FÉLIX de Bourdonclé de Saint-Salvy, décédé célibataire en 1832, Capitaine au 9e cuiraſſiers, démiſſionnaire; ancien Officier de la Maiſon militaire du Roi.
3. PIERRE-MARIE-JOSEPH-ADOLPHE de Bourdonclé de Saint-Salvy, né le 18 Octobre 1803, marié à Dame Henriette DE COMMINGES LASTRONQUE, dont il eut :
   - I. MARIE-LOUISE-SYLVIE, mariée à Henri DE TONNAC-VILLENEUVE.
   - II. MARIE-AUGUSTINE.

VII. DEGRÉ.

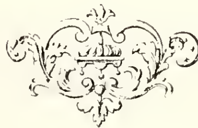
PAUL-FRANÇOIS-MARIE-ISIDORE de Bourdonclé de Saint-Salvy, chef actuel de ſa famille, né le 10 Février 1795, Officier de la Maiſon militaire du Roi, Capitaine commandant au premier régiment de chaſſeurs à cheval, réputé démiſſionnaire par la loi du 31 Août 1830. Il réſide à Lavaur (Tarn). De ſon mariage, célébré à Montpellier le 1er Décembre 1835 (*a*), avec Demoiſelle Louiſe-Paule-Marie-Palmire DE JULIEN DE MONTAULIEU, née à Montpellier le 5 Janvier 1815, fille de feu Meſſire Joſeph-François-Louis DE JULIEN, Baron de Montaulieu, & de Louiſe-Julie SEVÈNE, il eut :

VIII. DEGRÉ.

LUDOVIC-MARIE-PIERRE-ADOLPHE de Bourdonclé de Saint-Salvy, né le 6 Mai 1839, marié, le 18 Avril 1865 (contrat du 9 Avril, paſſé devant Me Belot, Notaire à Toulouſe), à Demoiſelle Marie-Henriette-Cécile DE FOUCAUD D'AURE (*b*), née à Bordeaux le 17 Mai 1845, fille de M. Eugène-Honoré, Comte DE FOUCAUD D'AURE, & de Dame Eſprit-Félicie-Geneviève-Françoiſe DE VERTHAMON. De ce mariage ſont iſſues :

1. MARIE-HONORÉE-FÉLICIE-GERMAINE, née le 2 Avril 1866.
2. EUGÉNIE-MARIE-LOUISE-YVONNE, née le 18 Décembre 1867.

(*a*) (*b*) Extraits des regiſtres de l'état civil, délivrés en forme & légaliſés.



Re

DE GAND.

DE GAND.

aient pour l'Empereur furent dépossédés
nt la branche d'Alost.
céda.

e Gand.

arié à Landrade DE LOUVAIN, fille de Boldric, Comte de LOUVAIN.

de Gand. — Wénémar de Gand. — Alard. — Folcard.

V. Bau — Ascheric. — Siger, Châtelain de Gand. — Guillaume. — Baudoin. — Arnoul.

Manassès dit
marié à Emm — nd. — Marguerite de Gand. — Alice de Gand.

Sibille, dite — n de Gand. — Guillaume de Ghisne épousa Flandrine DE BOVES. — Neuf autres enfants.

Béatrix de — Ghisne. — Guillaume de Ghisne. — Baudoin de Ghisne.

IX. Arn
d'A

X. Ba — nt, mariée à Hugues DE CHASTILLON, Comte de Saint-Paul & de Blois (P. Ans., t. VI, p. 94). — Alix de Ghisne. — Béatrix de Ghisne.
bou

XI. Ba — d'Ardres, Alost, Bourbourg, Coucy, Marle, Oisy, Meaux, Cambray & Comte de Ghisne, marié à
à I

XII. Ro — Ghisne, Sire de Coucy, Oisy, Montmiral, forme la seconde , plus illustre que la première. (*Histoire de Coucy.*) — Jean de Ghisne, Vicomte de Meaux, Seigneur des Fertés, marié à Jeanne LE BOUTEILLER DE SENLIS, veuve de Mathieu V de Montmorency (P. Ans., t. VI, p. 254).
fai

XIII. Ba — Blanche de Ghisne, Châtelaine de Langle.
pr
les

XIV. Ca — ul Ier du nom, Comte d'Eu & de Ghisne, Connétable de France, fit les guerres de Bretagne en 1345, é à Jeanne DE MELLO.
va
13

XV. Je — s VII, à Angers. — Raoul IIe du nom, Comte d'Eu & de Ghisne, fut aussi Connétable & fit les guerres de Bretagne. Condamné pour lèse-majesté, il fut décapité en 1350. La Comté de Ghisne fut dès lors réunie à la Couronne. Il avait épousé Catherine DE SAVOYE.
nc — KERCOU.

XVI. G — ER.

XVII. L — abrielle DE SÉVIGNÉ. — Jean. — Anne mariée à Ide DE LA MORANDAIS.

XVIII. Je — RS.

XIX. L — arié à N... DE PLOUERMEL.

XX. F — marié à Anne DU ROCHER. — Henri de Ghaisne, marié à Jeanne DE CLISSON.

XXI. F

XXII. G — à Madeleine TUROT, fille de Pierre TUROT, Bailli de Chauxfonds, Seigneur de Bellefontaine.

XXIII. F — Pierre. — Madeleine.

XXIV. I

XXV. M

XXVI. I — ine, mariée à Antoine-Henri, Marquis DE SURINEAU. — Marie-Henriette, mariée à Charles-Gabriel, Comte DE CHARBONNEAU.

XXVII. I — T. — Charles-Aimé-Louis-Joseph, ne vécut qu'un an.

XXVIII.

DE GHAISNE DE BOURMONT, COMTES DE GHISNE ET DE GAND.

COMTES DE GHISNE.

I. *Degré*. Siffrid, dit *le Danois*, Comte de Ghiſne, marié à Elſtrude DE FLANDRE.

II. Ardolphe ou Adolphe, Comte de Ghiſne, marié en 966 à Mahaut DE BOULOGNE.

III. Rodolphe ou Raoul, Comte de Ghiſne, marié en 1000 à Roſelle DE SAINT-POL.
Roger, mort jeune.

IV. Euſtache, Comte de Ghiſne, marié à Suzanne DE GRAMINES.
Pluſieurs autres fils ou filles.

V. Baudoin Ier du nom, Comte de Ghiſne, marié à Adele DE LORRAINE.
Guillaume, auteur de la maiſon de Bournonville.
Remelin.
Adèle.
Béatrix.

Manaſſès dit Robert, Comte de Ghiſne, marié à Emma DE TANCARVILLE.
Foulques, Comte de Baruth.
Hugues.
Guy, Comte de Forey.
Mahaut.
Adèle.

Sibille, dite Rose, Châtelaine de Bourbourg.

Béatrix de Bourbourg, Comteſſe de Ghiſne, morte ſans enfants.

COMTES DE GAND.

Les premiers Comte de Gand qui tenaient pour l'Empereur furent dépoſſédés par le Comte de Flandre & formèrent la branche d'Aloſt.
Iſſu du même ſang, Lambert leur ſuccéda.

I. *Degré*. Lambert Ier du nom, Châtelain de Gand.

II. Folcard, Châtelain de Gand, marié à Landrade DE LOUVAIN, fille de Boldric, Comte de LOUVAIN.

III. Lambert IIe du nom, Châtelain de Gand.
Wénémar de Gand.
Alard.
Folcard.

VI. GILLES de Ghiſne, mariée à WÉNÉMAR, Comte, Burgrave, IVe Châtelain de Gand, depuis l'excluſion de la branche d'Aloſt.
Aſcheric.
Siger, Châtelain de Gand.
Guillaume.
Baudoin.
Arnoul.

VII. Arnoul de Gand Ier du nom, Comte de Ghiſne, marié à Mahaut DE SAINT-OMER.
Wénémar de Gand.
Siger de Gand.
Baudoin de Gand.
Marguerite de Gand.
Alice de Gand.

VIII. Baudoin de Ghiſne II du nom, Comte de Ghiſne, marié à Chrétienne D'ARDRES.
Manaſſès.
Siger, qualifié par la grâce de Dieu Châtelain de Gand.
Guillaume de Ghiſne épouſa Flandrine DE BOVES.
Neuf autres enfants.

IX. Arnoul de Ghiſne IIe du nom, Comte de Ghiſne, Seigneur d'Ardres & Aloſt, marié à Beatrix DE BOURBOURG
Guillaume de Ghiſne.
Beaudoin de Ghiſne.
Manaſſès de Ghiſne.
Gilles de Ghiſne.
Siger de Ghiſne.
Mabile de Ghiſne.
Marguerite de Ghiſne.
Alice de Ghiſne.
Mahaut de Ghiſne.
Guillaume de Ghiſne.
Baudoin de Ghiſne.

X. Baudoin de Ghiſne IIIe du nom, Seigneur d'Ardres, Aloſt, Bourbourg, & Comte de Ghiſne, marié à Mahaut DE FIENNES.
Robert de Ghiſne.
Henri de Ghiſne.
Arnoul de Ghiſne.
Béatrix de Ghiſne, Abbeſſe de Bouham.
Chrétienne de Ghiſne.
Mahaut, mariée à Hugues DE CHASTILLON, Comte de Saint-Paul & de Blois (P. Ans., t. VI, p. 94).
Alix de Ghiſne.
Béatrix de Ghiſne.

XI. Baudoin de Ghiſne IVe du nom, Chevalier, Seigneur de Sangate, Alès, &c., marié à Iſabeau, Dame d'ANNEQUIN.
Ida de Ghiſne, mariée à Gerard DE PROVNY.
Adelvie de Ghiſne, Châtelaine de Saint-Omer.
Arnoul de Ghiſne IIIe du nom, Seigneur d'Ardres, Aloſt, Bourbourg, Coucy, Marle, Oiſy, Meaux, Cambray & Comte de Ghiſne, marié à Alix DE COUCY.

XII. Robert de Ghiſne, Seigneur de Sangate, Alès, Peplingues, Hervedinghem, Eſcales, Ramarlan, &c. On ne ſait pas le nom de ſa femme. Il mourut jeune laiſſant ſon fils en bas âge.
Baudoin de Ghiſne, Seigneur d'Ardres, Auderwec, Budernarde, Châtelain de Bourbourg, marié à Catherine DE MONTMORENCY (P. Ans., t. III, p. 571).
Enguerrand de Ghiſne, Sire de Coucy, Oiſy, Montmiral, forme la ſeconde maiſon de Coucy, plus illuſtre que la première. (*Hiſtoire de Coucy*.)
Jean de Ghiſne, Vicomte de Meaux, Seigneur des Fertés, marié à Jeanne LE BOUTEILLER DE SENLIS, veuve de Mathieu V de Montmorency (P. Ans., t. VI, p. 254).

XIII. Baudoin de Ghiſne Ve du nom, Seigneur de Sangate, Ales, Peplingues, &c., Bailli de Saint-Omer, combattit près du Roi Jean à Poitiers & donna volontairement tous ſes biens pour la rançon du Roi. Il réſerva toutefois les titres qu'il portait toujours en 1378. Il avait épouſé Jeanne DE CRÈSECQUES.
Jeanne, Comteſſe de Ghiſne, porta par mariage la Comté de Ghiſne à Jean DE BRIENNE IIe du nom, Comte d'Eu & de Ghiſne.
Blanche de Ghiſne, Châtelaine de Langle.

XIV. Caſſart, Caſar ou Céſar de Guyſne, Ghiſne ou Ghaiſne, Chevalier, Capitaine de la ville & forteresse de la Roche-Derrien en 1345, marié à Anne DE PONS.
Rolland de Guyne, Gaiſne, Guyſne ou Ghaiſne, préſent aux Etats de Bretagne en 1378.
Guillaume de Ghiſne ou Guines, qui ſe fixa en France, & dont la poſtérité s'établit en Périgord en la perſonne de RAYMOND de Guines.
Raoul Ier du nom, Comte d'Eu & de Ghiſne, Connétable de France, fit les guerres de Bretagne en 1345, marié à Jeanne DE MELLO.

XV. Jean de Ghiſne ou Ghaiſne Ier du nom, Chevalier, marié, en octobre 1388, à Peronnelle DE LESQUILDRY.
N... de Ghaiſne.
Rolland de Ghuyſne, compris au nombre des Gens d'armes que le Duc de Richemont amena au Roi Charles VII, à Angers.
Raoul IIe du nom, Comte d'Eu & de Ghiſne, fut auſſi Connétable & fit les guerres de Bretagne. Condamné pour lèſe-majeſté, il fut décapité en 1350. La Comté de Ghiſne fut dès lors réunie à la Couronne. Il avait épouſé Catherine DE SAVOYE.

XVI. Guillaume de Ghaiſne Ier du nom, Chevalier, Seigneur de Roupreux, marié à Marguerite DU CLOROUX
Bertrand de Ghaiſne Ier du nom, Chevalier, Seigneur du Kercou, marié à Mahaut RABAUT DE KERCOU.

XVII. Louis de Ghaiſne Ier du nom, Chevalier, Seigneur de Keraufret, marié à Gabrielle DE LA MOTTE.
Louis de Ghaiſne Ier du nom, Chevalier, Seigneur du Kercou, marié à Marguerite DE MONTBOURCHER.

XVIII. Jean de Ghaiſne IIe du nom, Chevalier, Seigneur de la Motte & de Keraufret, marié à Mahaut DE CHATEAUBRIANT.
Bertrand de Ghaiſne IIe du nom, Chevalier, Seigneur du Kercou, marié à Gabrielle DE SÉVIGNÉ.
Jean.
Anne mariée à Ide DE LA MORANDAIS.

XIX. Louis de Ghaiſne IIe du nom, Chevalier, Seigneur de la Motte & de Keraufret, marié à Iſabeau DE SÉVIGNÉ.
Guillaume de Ghaiſne Ier du nom, Chevalier, Seigneur du Kercou, marié à Charlotte D'AUGERS.

XX. François de Ghaiſne Ier du nom, Chevalier, marié à Jeanne DE GUINNE.
Jacques de Ghaiſne, Chevalier, Seigneur de la Motte.
Louis de Ghaiſne IIe du nom, Chevalier, Seigneur du Kercou, marié à N... DE PLOUERMEL.

XXI. François de Ghaiſne IIe du nom, marié à Marguerite DE LESQUEN.
Pierre-Paſquier de Ghaiſne.
Guillaume de Ghaiſne IIe du nom, Chevalier, Seigneur du Kercou & de Hautefeuille, marié à Anne DU ROCHER.
Henri de Ghaiſne, marié à Jeanne DE CLISSON.

XXII. Guillaume de Ghaiſne IIe du nom, Seigneur de Gennetay, marié à Marie DE LODENEC.
Guillaume de Ghaiſne IIIe du nom, Chevalier, Seigneur du Kercou, marié à Iſabelle DES PAUX.

XXIII. Pierre de Ghaiſne Ier du nom, Seigneur de Gennetay, marié à Marie DE GIRARD DE CHARNACÉ.
Michelle.
Guillaume-Henri.
Charlotte-Jeanne-Marie.
Jean, marié à Madeleine TUROT, fille de Pierre TUROT, Bailli de Chauxfonds, Seigneur de Bellefontaine.

XXIV. Pierre de Ghaiſne IIe du nom, Seigneur de Saint-Michel du Bois, marié à Perrine DU ROCHER.
René de Ghaiſne, Prêtre, Doyen de Sillé.
Nicolas de Ghaiſne, Seigneur de Gennetay.
Pierre.
Madeleine.

XXV. Marie-Henri, Chevalier, Comte de Ghaiſne & de Bourmont, marié à Marie-Hélène DE MAILLÉ.
Pierre-Henri de Ghaiſne, Seigneur de Claſſé & Saint-Gemme, ne laiſſa que deux filles.

XXVI. Louis-Henri, Chevalier, Comte de Ghaiſne & de Bourmont, marié à Catherine DE VALORY.
Louis-Charles de Ghaiſne, mort au berceau.

XXVII. Louis-Marie-Eugène, Comte de Ghaiſne & de Bourmont, marié à Joſephine-Sophie DE COUTANCES.
Marie-Henri, mort au berceau.
Isidore-Charles-Marie, mort au berceau.
Marie-Joſèphe-Hélène, mariée à Antoine-Henri, Marquis DE SURINEAU.
Marie-Henriette, mariée à Charles-Gabriel, Comte DE CHARBONNEAU.

XXVIII. Louis-Auguste-Victor, Comte de Ghaiſne & de Bourmont, Maréchal, Pair de France, marié à Marie-Madeleine-Julienne DE BECDELIEVRE.
Donatienne-Sophie-Hélène, mariée à Auguſtin-Paſcal LAMBERT.
Charles-Aimé-Louis-Joſeph, ne vécut qu'un an.

XXIX. Louis-Auguste-Joſeph, Comte de Ghaiſne & de Bourmont, marié à Marie-Françoiſe DE CRESPAT.
Louis-Fortuné-Amédée, tué à la conquête d'Alger en 1830.
Philippe-Auguste-Adolphe.
César-Charles-Philippe, décédé en 1854.
Marie-Auguſtine-Juliette-Cita, Vicomteſſe de Landemont.
Louis-Paul-Charles, marié à Marie DE VIETTE.
Erneſtine, Marquiſe de Langle.

XXX. Henri-Louis-Marie-Dieudonné.
Charles-Marie-Amédée.
César-Marie-Raoul.
Marie-Caroline-Erneſtine-Juliette.
Marie-Auguſtine-Sophie.
Marie-Henriette.
Marie.
Aliette.
Henri.
Louis.
Amédée.
Bertrand, Marquis de Langle.

Note de la main de Clairambault, écrite, d'après d'Hozier, ſur l'hiſtoire des Comtes de Guines, à la Bibliothèque Impériale.
« Euſtache, Comte de Guines avait épouſé en premières noces Ide DE LORRAINE, dont :
« 1. Godefroy de Bouillon, Roi de Jéruſalem.
« 2. Baudouin, Roi de Jéruſalem.
« 3. Euſtache, Comte de Boulogne, marié à MARIE D'ECOSSE, fille de MALCOLM & de MARGUERITE D'ANGLETERRE, dont :
« A. Euſtache, Comte de Boulogne, ſans enfants de CONSTANCE, fille de LOUIS LE GROS. »
« B. Guillaume, Comte de Mortain. »
« C. Marie, mariée à Mathieu DE FLANDRE, fils de Thierry D'ALSACE. »
Lambert d'Ardres, *Hiſt. comit. Giſnenſium apud rer. Gallic. & Franc. Script.*, t. XII, p. 425.

Joinville, André du Cheſne, du Cange, D. Grenier, Menard, Roget, Boudin, citent encore parmi les Chevaliers de la maiſon de Ghiſne qui ont pris part aux croiſades :
Manaſſès, Comte de Ghiſne, *Ghiſnenſis comes*, dont l'écuſſon eſt à Verſailles.
Foulque de Ghiſne, Comte de Baruth, 1re & 2e Croiſade.
Hugues de Ghiſne, 1re & 2e Croiſade.
Odon de Ghiſne, 4e Croiſade.
Arnoul III, Comte de Ghiſne, 7e & 8e Croiſade.
Robert de Ghiſne.
Henri de Ghiſne.

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob 56.

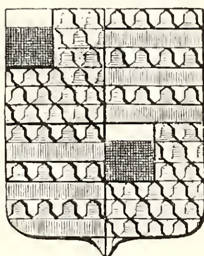
DE BOURMONT (DE GHAISNE),

DES ANCIENS COMTES DE GHISNE ET DE GAND,

Comtes de Ghaifne, Comtes de Bourmont, anciens Pairs de France.

EN FLANDRE, &c., &c. : *Ghifne, Gand, Bornheim, Tournehem, Ardres, Bourbourg, Aloft, Marle, Coucy, Oify, Meaux, Sangate, Alès, Peplingues, Beffingues, Hervendinghem, Efcales, Ramarfont, Saint-Omer, &c., &c.*

EN BRETAGNE, MAINE ET ANJOU : *Roupreux, Keraufret, La Motte, Kercou, Haufeuille, le Gennetay, Claffé, Sainte-Gemme, Saint-Michel du Bois, Freigné, la Cornuaille, Belligné, la Verrie, Saint-Herblon, la Vengeallière, Guefnay, la Brécherie, la Vilaine, la Haye Mahéas, Cordemais, &c., &c., &c., le comté de Ghaifne, le comté de Bourmont.*



Écartelé : aux 1er & 4e, Vairé d'Or & d'Azur, qui eft DE GHISNE; *au Franc quartier de Sable, au Chef d'Argent,* qui eft DE GAND ; *au 2e & 3e, Fafcé de Vair & de Gueules de 6 pièces,* qui eft DE COUCY. — SUPPORTS : *deux Lions.* COURONNE : *de Comte.* — *L'Écu pofé en abîme fur deux Fanons aux armes de Ghifne & de Gand.* DEVISES : 1re, A Ghifne, Gand, Coucy ! — 2e, Charité ! Valeur ! Loyauté ! — 3e, Toujours à Dieu ! Toujours au droit ! CRI DE GUERRE: Berne ! Berne !

Le nom patronymique de cette famille , iffue des maifons de Flandre, de Hainaut & de Saxe, eft de GHISNE, GUYSNES ou GUINES qui plus tard, en Bretagne, s'écrit de GHAISNE, conformément à la prononciation flamande.

« Les hiftoires anciennes, dit André du Chefne, en commençant celle des mai- « fons de Guines, de Gand & de Coucy, témoignent qu'entre les grandes & célèbres « Comtés qui devinrent héréditaires fous la feconde lignée des Rois de France, « celle de Guifne (*a*) fut l'une des premières. Elle eft fituée entre Calais & Bou- « logne, fur la côte de la mer Océane qui regarde la province de Picardie, & a « pour capitale Guines, dont elle prit fa dénomination. Ardres, Auderwic, Brede- « narde, Sangate, Tournehem ont auffi été de fa dépendance, avec le port de « Witfant, autrefois très-renommé, que les favants prennent pour le port Iccius « de Céfar. Et ce qui relève d'autant plus fa grandeur, c'eft qu'elle a, fous elle, « douze Baronnies & douze Pairies. Les Baronnies font Ardres, Bauelinghem, « Fiennes, Licques, Wal en Surques, Créfecques, Courtebourne, Hammes, Her-

(*a*) On remarquera] peut-être que, par une fingularité qui n'eft ni expliquée ni même motivée, André du Chefne, qui a donné les anciennes orthographes latines ou françaifes du nom *Ghifnas, Ghifnes, Ghifne, Guyfne* & qui cite les preuves, femble être le premier auteur qui écrive toujours *Guines*, tandis que le titre de *Ghifnenfis comes*, les fceaux & les preuves indiquent que ce nom devrait s'écrire *Ghifne*. A cela près, nous le prendrons pour guide.

« melinghem, Zueveland, la Motte d'Ardres, & Allembon. Les Pairies : Bovelinghem, Arquingond, Surques, Efclemy, Foucquefolles, le Prieuré d'Ardres, « Recques, Lotbarnes, Awainghes, Nielle-lès-Ardres, Compaignes & Onderbrouck.

« Mais rien n'a tant fait eftimer la dignité de cette comté comme le nombre « des illuftres & généreux Seigneurs qui l'ont poffédée; car elle a été tenue par « une longue fuite de Comtes dont la valeur & la piété n'ont pas moins combattu « le temps pour défendre leur nom de l'oubli, que l'antiquité de leur nobleffe & la « fplendeur de leurs alliances ont contribué à la recommandation de leur gloire. »

Petit-fils de Charles le Chauve, par fa mère Judith de France, Baudouin II, Comte de Flandre, mort en 918 ou 919, époux d'Elftrude d'Angleterre, poffédait les comtés de Boulogne, de Saint-Pol, & la terre de Ghifne. Son fils & fucceffeur Arnoul Ier perdit ces comtés & la terre de Ghifne, enlevés à la maifon de Flandre par Guillaume, Comte de Ponthieu. Ils furent reconquis par Siffrid le Danois, iffu de la maifon de Flandre, fuivant quelques auteurs, parent du Roi du Danemark, felon d'autres, qui époufa Elstrude de Flandre, fille d'Arnoul *le Grand* & d'Adèle de Vermandois, iffue, par conféquent, des Maifons royales de France & d'Angleterre (*a*). C'eft à Siffrid le Danois que, d'après du Chefne, commence la filiation de la maifon de Ghifne ou Guines devenue de Ghaifne de Bourmont. (*Voir le tableau généalogique ci-joint.*)

PREMIER DEGRÉ.

Siffrid le Danois, que tous les auteurs s'accordent pour reconnaître comme chef de la maifon des Comtes héréditaires de Ghifne, époufa Elftrude de Flandre, dont :

II. DEGRÉ.

Ardolphe, ou Adolphe, Comte de Ghifne, *Ghifnenfis comes*, époufa en 966, Mahaut de Boulogne (*b*), dont :

1. Rodolphe ou Raoul, qui fuit.
2. Roger, mort jeune.

III. DEGRÉ.

Rodolphe ou Raoul, Comte de Ghifne, marié, en 1000, à Rofelle de Saint-Pol (*c*), dont :

Eustache, qui fuit, & plufieurs autres enfants.

IV. DEGRÉ.

Eustache, Comte de Ghifne (*d*), époufa Suzanne de Gramines (*e*), dont :

(*a*) P. Anfelme, *Hiftoire de la maifon royale de France*, &c., t. I, p. 49; t. II, p. 715.

(*b*) P. Anfelme, t. VI, p. 247.

(*c*) Les hiftoriens ne font pas d'accord fur la famille à laquelle appartenait Roselle. David Blondel lui donne pour père tantôt Hugues II, Comte de Ponthieu, tantôt Hugues II, Comte de Saint-Pol. (P. Anfelme, t. III, p. 299.) Le P. Anfelme ne paraît pas partager cette opinion, & il dit que Rofelle était fille d'Ernicule, Comte de Boulogne, frère de Mahaut (t. VI, p. 248). Il en réfulterait que Rofelle était coufine germaine de fon mari.

(*d*) P. Anfelme, t. V, p. 824.

(*e*) Clairambault d'après d'Hozier a écrit, de fa main, fur l'exemplaire de l'*Hiftoire généalogique des maifons de Guines, de Gand & de Coucy*, publiée en 1631, confervé à la Bibliothèque Impériale, la note fuivante : Eustache, Comte de Guines, avait époufé en premières noces Ide de Lorraine, dont :

« 1° Godefroy de Bouillon, Roi de Jérufalem.

« 2° Baudouin, Roi de Jérufalem.

« 3° Eustache, Comte de Boulogne, marié avec Marie d'Écosse, fille de Malcolm III & de Marguerite d'Angleterre, dont :

1. Baudouin, qui fuit.
2. Guillaume, auteur de la maifon de Bournonville.

Et plufieurs autres fils & filles.

V. DEGRÉ.

Baudouin, I[er] du nom, Comte de Ghifne, marié à Adèle de Lorraine, dont :

1. Manassès, dit Robert, Comte de Ghifne, *Ghifnenfis comes*, qui fuccéda à fon père & époufa Emma de Tancarville, dont naquit Sybille ou Rose de Ghifne, mariée à Henri de Bourbourg, auquel elle donna Béatrix de Bourbourg, qui époufa en premières noces Albert Sanglier, & en fecondes noces, Baudouin d'Ardres, fans laiffer d'enfants. Manassès partit, en 1096, pour la Terre Sainte; il était de retour en 1117 & mourut en 1137. Son écuffon figure au Mufée des Croifades à Verfailles.
2. Foulques de Ghifne, Comte de Baruth, prit part à la Croifade commandée par Godefroy de Bouillon.
3. Guy de Ghifne, Comte de Forey.
4. Hugues de Ghifne, fe trouve avec fon frère à la Croifade en 1092.
5. Mahaut de Ghifne.
6. Adèle de Ghifnes, Dame de Semur.
7. Gilles de Ghifnes, qui fuit.

VI. DEGRÉ.

Gilles de Ghifne, fœur de Manassès, époufa vers 1105 Wénémar, Châtelain de Gand (*a*), iffu de la Maifon de Saxe, & du même fang que l'Empereur Othon, defcendant de Witikind, Roi des Saxons. De ce mariage vinrent :

Arnoul, qui fuit, & cinq autres enfants, dont trois fils.

VII. DEGRÉ.

Arnoul, I[er] du nom, Comte de Ghifne, & II[e] du nom, Châtelain de Gand, reprit la Comté de Ghifne après la mort de fon oncle maternel, Manaffès (1137), & en

« I. Eustache, Comte de Boulogne, marié à Constance, fille de Louis le Gros.

« II. Guillaume, Comte de Mortain.

« III. Marie, mariée à Mathieu, fils de Thierry d'Alface. »

Cette note parait être erronée, car les hiftoriens s'accordent à donner pour père à Godefroy de Bouillon, Eustache II, *Comte de Boulogne*, petit-fils d'Ernicule, mentionné à la note *c* de la page précédente, & non point fon coufin germain, homonyme, le *Comte de Guines*. — La fuite de la note eft inexacte, car les trois enfants qu'on attribue à Euftache, Comte de Boulogne, ne font pas les fiens mais ceux de fa fille unique, Mathilde, mariée à *Étienne de Blois*, Duc de Normandie & Roi d'Angleterre. (P. Anfelme, t. VI, p. 248.)

(*a*) Les premiers Comtes de Gand étaient de la maifon de Saxe, & parents de l'Empereur Othon. Wirmac, Comte de Gand, époufa Lutgarde de Flandre, fœur d'Elftrude, mariée à Siffrid le Danois. (P. Anfelme, t. II, p. 715.) A Wirmac fuccéda Théodoric, dont le fils Arnoul, Comte de Gand en 998, fut père de Adelbert, Théodoric, & Alix de Gand, qui époufa Baudouin, Comte de Boulogne. Théodoric & fon fils, du même nom, perdirent le comté de Gand conquis par le Comte de Flandre; & leurs defcendants directs formèrent la branche d'Alost, fondue dans la maifon de Ghifne par le mariage de Béatrix de Bourbourg avec Arnoul II, Comte de Ghifne. vers 1192. (Voir IX[e] Degré.)

Les hiftoriens Witikind, Ditmar, & après eux, Marchantius, David Lindanus, Aubert Lemire, Em. Sueiro, Anthoine Sanderus, & André du Chefne, liv. II, p. 36, reconnaiffent Wirmac le vieux, Wirmac le jeune, & Théodoric, l'un comme frère, les autres comme neveux de Herman, Duc de Saxe.

Baudouin, Comte de Flandre, inftitua en 1007 pour Comte ou Châtelain de Gand, Lambert, que les auteurs reconnaiffent généralement comme iffu du même fang que les Comtes expulfés. Il eft le premier des Comtes héréditaires. Folcard, fon fils, Châtelain de Gand, époufa Landradi, fille de Boldric, Comte de Louvain, dont Lambert II, Châtelain de Gand, qui eut pour fils : Wénémar, mari de Gilles de Ghisne.

apanagea son fils aîné qui la tranfmit à fa poftérité. Son quatrième fils continua la filiation des Châtelains de Gand. Arnoul I[er] prenait la qualité de : *par la grâce de Dieu Comte de Ghifne*, qui n'appartenait qu'aux plus grands & éminents Seigneurs. Il mourut à Newton en Angleterre, en 1169, laiffant de fon mariage avec Mahaut de Saint-Omer (*a*) :

1. Baudouin, qui fuit.
2. Guillaume de Ghifne, qui époufa Flandrine de Boves, dont il eut Guillaume & Baudouin. En 1214, Hugues de Boves, frère de Flandrine, fit un teftament par lequel il donnait à fon neveu Baudouin de Ghifne, fon cheval & fes armes, en confidération des fervices qu'il lui avait rendus à la bataille de Bouvines (*b*).
3. Manassès de Ghifne.
4. Siger, qualifié dans les chartes : *par la grâce de Dieu Châtelain de Gand*, & dont les biens pafférent, par mariage, dans la maifon de Melun (*c*). Gauthier de Gand, fon petit-fils, fut le premier Seigneur de Saint-Jean, & prit le nom de Villain.

Neuf autres enfants.

VIII. DEGRÉ.

Baudouin II, Comte de Ghifne, mort le 2 Janvier 1205, avait époufé vers 1160, Adèle, dite Chrétienne, d'Ardres, héritière de l'illuftre maifon de ce nom. De ce mariage :

Arnoul, qui fuit, & neuf autres enfants, dont cinq fils.

IX. DEGRÉ.

Arnoul II, Comte de Ghifne, Seigneur d'Ardres, d'Aloft, Châtelain de Bourbourg, époufa en 1192, Béatrix de Bourbourg, defcendante de Théodoric, un des premiers Châtelains de Gand, de la maifon de Saxe. De ce mariage :

Baudouin, qui fuit, & huit autres enfants, dont trois fils.

X. DEGRÉ.

Baudouin III, Comte de Ghifnes, Seigneur d'Ardres, d'Aloft, Châtelain de Bourbourg, &c., marié, vers 1224, à Mahaud de Fiennes, coufine germaine de Mahaut, Comteffe de Boulogne, mariée à Monfieur Philippe de France, oncle du Roi Saint Louis, & de Jeanne de Ponthieu, Reine de Caftille & de Léon. De ce mariage :

1. Arnoul, III[e] du nom, dit *le Vieil* ou *le Grand*, Comte de Ghifne, Seigneur d'Ardres, d'Aloft, Châtelain de Bourbourg, &c., vendit la comté de Ghifne au Roi de France & partit pour la Terre Sainte (*d*). Il avait époufé Alix de

(*a*) A partir de Arnoul I[er] la filiation de la branche aînée des Comtes de Ghifnes, dont font fortis les feconds Sires de Coucy, eft rapportée par le P. Anfelme, t. VIII, p. 542-546, d'après l'ouvrage d'André du Chefne.

(*b*) Cet acte, ainfi qu'on le verra plus loin, fut préfenté, en 1690, au château de Saint-Michel du Bois, à MM. les Commiffaires délégués par le Parlement de Paris.

(*c*) P. Anfelme, t. V, p. 226.

(*d*) Les hiftoriens, après avoir cité Manassès, Comte de Ghifne, fes deux frères, Foulques de Ghifne, Comte de Baruth, & Hugues de Ghifne, aux Croifades de 1090 à 1116, défignent encore parmi les croifés plufieurs chevaliers de cette Maifon. Roger, *Nobleffe de France aux Croifades*, nomme Odon de Ghifne préfent à la IV[e], en 1191. Joinville, VII[e] Croifade, raconte l'arrivée d'Arnoul III & de fes deux frères à Jaffa près du Roi Saint Louis. On les retrouve encore à la VIII[e] Croifade près du Roi, à Tunis, en 1270. A. du Chefne, *Hiftoire des*

Coucy, héritière de la puiſſante Maiſon de ce nom, iſſue des Sires de Boves, Vicomtes de Corbie, Comtes d'Amiens, devenus vers 1050 Sires de Coucy par le mariage d'Enguerrand de Boves avec l'héritière de Marle & de Coucy; l'une des Maiſons les plus illuſtres de France, alliée aux familles royales de France, d'Angleterre & d'Écoſſe; aux Maiſons ſouveraines de Saxe, de Flandre & de Lorraine, &c. Alix de Coucy était petite-fille de Monſieur Robert de France, & couſine germaine du Roi. De cette union naquit :

I. Baudouin de Ghiſne, Seigneur d'Ardres, Anderwic, Bredenarde, &c., Châtelain de Bourbourg. Il épouſa Catherine de Montmorency, fille de Mathieu III de Montmorency, dont il eut deux filles :

1. Blanche, qui fut Châtelaine de Langle.

2. Jeanne, ſa ſœur aînée (*b*), qui recouvra & porta en mariage le Comté de Ghiſne à Jean de Brienne, IIe du nom, Comte d'Eu. Raoul, leur fils, Ier du nom, Comte d'Eu & de Ghiſne, Connétable de France, fit les guerres de Bretagne, & eut de ſon mariage avec Jeanne de Mello, un fils nommé Raoul, IIe du nom, qui portait les mêmes noms, les mêmes armes & les mêmes titres, & qui épouſa Catherine de Savoye. Il fut auſſi Connétable, fit les guerres de Bretagne en 1345. Puis, condamné pour crime de lèſe-majeſté, il fut décapité en 1350. Dès lors, le Comté de Ghiſne fut réuni définitivement à la Couronne.

II. Enguerrand de Ghiſne, forma la ſeconde maiſon de Coucy, plus célèbre encore que la première. Il porta le nom d'Enguerrand V, & ſa branche s'éteignit en la perſonne d'Enguerrand VII, dont les trois filles furent la Comteſſe de Soiſſons, la Ducheſſe d'Irlande & la Comteſſe de Nevers.

III. Jean de Ghiſne, troiſième fils d'Arnoul III, fut Vicomte de Meaux, Seigneur des Fertés, Ancoul & Gaucher.

2. Baudouin de Ghiſne, qui ſuit.

3. Adelvie de Ghiſne, mariée à Guillaume, Châtelain de Saint-Omer.

4. Ide de Ghiſne, mariée à Gérard de Provny.

Comtes de Guines, liv. Ier & liv. V. — Menard, *Obſervations ſur la vie de Saint Louis*, p. 397. — D. Grenier, *Mémoires ſur la Picardie.* — Du Cange, *Obſervations ſur l'Hiſtoire de Saint Louis*, p. 92 & 93. — A. Boudin, *Hiſtoire généalogique du Muſée des Croiſades à Verſailles*, tome II, 1re partie, p. 57 & 58.

Mais on doit ſuppoſer qu'Arnoul III, Comte de Ghiſne, avait plutôt pour compagnons d'armes ſes deux oncles, car du Cange les appelle Robert & Henry, qui ſont les noms de ſes oncles ; & Arnoul, d'après du Cheſne, n'avait qu'un frère nommé Baudouin, dont les deſcendants continuent la branche qui exiſte encore aujourd'hui.

(*b*) A. du Cheſne, liv. V, p. 179, à l'article de Jeanne, Comteſſe de Guiſne & d'Eu, dit : « En cette Dame finit « la branche des Comtes de Guiſne, iſſue par mâles de l'illuſtre famille de Gand. » Évidemment, il a voulu dire la branche aînée.

Le fils aîné d'Arnoul III n'a que des filles;

Le ſecond porte le nom de Coucy ;

Le troiſième porte celui de Meaux ;

La comté de Guiſne eſt vendue au Roi ; puis, recouvrée, paſſe à la Maiſon d'Eu, & eſt plus tard réunie à la Couronne.

Mais du Cheſne vient de citer Baudouin IV de Guines, frère d'Arnoul III, qui conſerve le nom, & épouſe Iſabeau, Dame d'Annequin. Cependant, il ne paraît donner que peu d'importance à ſa filiation moins illuſtre. Il ne pouſſe pas plus loin les recherches & ne s'occupe plus de cette branche dont, après avoir rappelé le généreux abandon de ſes propriétés en Flandre au Roi d'Angleterre, il ignore l'établiſſement en Bretagne où les hiſtoriens & les actes de famille conſtatent qu'elle porte ſon nom & les armes de Guiſne, de Gand & de Coucy pendant les guerres auxquelles elle prend part préciſément ſous le commandement des deux Connétables, Comtes d'Eu & de Guiſne, & ſous les yeux des Coucy, au moment de la ſplendeur de cette noble Maiſon. Nous devons donc admettre comme authentique la filiation du rameau de la branche aînée qui continue à poſſéder en Flandre les biens ou titres provenant du partage entre Arnoul III, comte de Ghiſne, et ſon frère Beaudouin pendant l'exiſtence de cette branche aînée comme depuis ſon extinction.

XI. DEGRÉ.

BAUDOUIN de Ghifne (*a*), IVe du nom, eut dans le partage qu'il fit avec fon frère ARNOUL III, Comte de Ghifne, en 1280, les Seigneuries de Sangate, Alès, Peplingues, Beffingues, Hervendinghem, Efcales, Ramarfant, &c. Il époufa Ifabeau, Dame D'ANNEQUIN, dont il eut :

XII. DEGRÉ.

ROBERT de Ghifne (*b*), Sire de Sangate, Alès, Peplingues, Beffingues, Ramarfant, &c., mort en 1308, laiffant un fils en bas âge, dont l'article fuit :

L'hiftoire d'André du Chefne s'arrête à

XIII. DEGRÉ.

BAUDOUIN de Ghifne (*c*), V^e^ du nom, Sire de Sangate, Alès, Peplingues, Beffingues, Ramarfant, &c., Bailli de Saint-Omer, qui « combattit près du Roi Jean « à Poitiers, & qui, pour aider à la délivrance de Sa Majefté, lui quitta volontaire- « ment fon château, terre & appartenances de Sangate, &c., afin de les trans- « porter au Roi d'Angleterre. En récompenfe de quoi, ledit Roi étant à Hefdin, « en Novembre 1360, lui octroya 500 livres de terre, pour lui & fes héritiers, à « prendre, chacun an, fur la recette d'Amiens ». Baudouin paraît, toutefois, avoir confervé, fa vie durant, les titres de fes feigneuries, car il eft encore qualifié : Bailli de Saint-Omer, &c., en 1378. Il avait époufé Jeanne DE CRÉSECQUES (*d*), dont :

1. ROLLAND de Guyfne, Ghifne, Gayfne ou Ghaifne, préfent aux États de Bretagne en 1378, & pere d'un autre ROLLAND de Guynes compris au nombre des Gens d'armes que le Duc de Richemont amena à Angers au Roi Charles VII.
2. CASSART ou CÆSAR (*e*), qui fuit.
3. GUILLAUME, qui fe fixa en France, & dont la poftérité s'établit en Périgord, vers le milieu du XVe fiècle, en la perfonne de RAYMOND de Ghifne ou Ghyfne, qui obtint de Philippe, Roi d'Efpagne, Comte de Flandre, des Lettres patentes, données à Bruxelles, le 2e jour de Mars 1559, qui le reconnaiffent iffu de Guillaume de Ghifne, fils de Baudouin; lefquelles Lettres, Antoine de Bourbon, Roi de Navarre & Comte de Périgord, confirma par d'autres Lettres patentes accordées audit Raymond, & datées de la ville de Pau le dernier Mai 1559.

XIV. DEGRÉ.

CASSART, CÆSAR, ou CÉSAR de Guyfne, Ghifne ou Ghaifne, Chevalier, fit les guerres de Bretagne, avec les Connétables d'Eu & de Ghifnes ou Guynes, fes parents, durant les luttes des Maifons de Blois & de Montfort; & fe fignala furtout par la brillante défenfe de la Roche-Derrien en 1345 & 1347 (*f*). Il fe fixa en Bretagne,

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) A. du Chefne, liv. V. — D'Auriac & Acquier, *Armorial de la nobleffe de France*, reg. V.

(*e*) Voir p. 15 de cette notice la note explicative.

(*f*) Ce fut vers cette époque que l'on commença à écrire Ghaifne, Gayfne ou Gaines, le nom de Ghifne ou Guines, comme on le prononçait en Flamand. Plufieurs auteurs tels que Froiffard, 1er vol., ch. CXLII (*); le Baud, ch. 38; d'Argentré, liv. V, l'appellent CASSART de Guynes ou Ghifne, tandis que d'autres l'appellent CASAR ou CÆSAR de Ghaifne. Il eft nommé CASAR ou CÉSAR de Ghaifne, en 1364, dans l'ordonnance du Duc Jean de Bretagne qui le nomme Commandant de la ville & forterefle de la Roche-Derrien; en 1376, dans l'acte d'une fondation qu'il fit à Saint-Hudual avec Anne DE PONS, fa compagne; & en 1388, dans le contrat de mariage de fon fils.

Son nom, & les actes indiqués ci-deffus font encore relatés & conftatés dans un procès-verbal fait en 1690,

(*) Dans l'edition de Jehan Petit, Paris, 1518, on trouve même par erreur TASSART.

où vers 1360 il épousa Anne, de l'illustre famille DE PONS, avec laquelle il assista au mariage de son fils JEAN, qui suit.

XV. DEGRÉ.

JEAN de Ghisne ou Ghaisne, Ier du nom, Chevalier, épousa, par contrat du mois d'Octobre 1388, passé en Cour de Rennes, devant J. Doussait, Demoiselle Peronnelle DE LESQUILDRY, fille de Guy DE LESQUILDRY & d'Anne DE KERCADO, dont :

1. GUILLAUME, qui suit.
2. BERTRAND, dont la postérité sera rapportée plus loin.

XVI. DEGRÉ.

GUILLAUME de Ghaisne, Ier du nom, Chevalier, Seigneur de Roupreux, fit montre pour son père en 1421; & épousa, par contrat du 22 Mars 1423, passé en Cour de Rennes, devant de Mieuchan, Demoiselle Marguerite DU CLOROUX, fille de Laurent DU CLOROUX, Seigneur dudit lieu, & de Dame Michelle DE VORNAY. De ce mariage vint :

XVII. DEGRÉ.

LOUIS de Ghaisne, Chevalier, Seigneur de Keraufret, vendit en 1466 à Pierre DE LA MOTTE, son beau-père, une partie des biens provenant de la succession de sa mère. Il avait épousé, par contrat du 25 Janvier 1454, passé en Cour de Rennes, devant de la Salle, Demoiselle Gabrielle DE LA MOTTE, fille de Pierre DE LA MOTTE, Seigneur de ce lieu. De ce mariage :

1. LOUIS de Ghaisne, mort jeune.
2. JEAN, qui suit.

sur l'état du château, fiefs & dépendances de la terre de Saint-Michel du Bois, des actes & anciens titres qui concernent la maison de Ghaisne, manuscrit en parchemin, de onze feuilles, sur la première desquelles est apposé le timbre de la généralité de Tours. Cette pièce commence ainsi :

« Aujourd'hui, 28 Juillet 1690, Nous Me Jacques Trouillet, Seigneur de la Bertière, Conseiller du Roi, Lieu-« tenant particulier au Siége présidial d'Angers, & Me Pierre Baudry, Conseiller du Roi audit siége, en vertu d'une « commission de la Cour du Parlement de Paris, du 1er du présent mois, à la requête de Messire HENRI-MARIE de « Ghaisne, Chevalier, Comte de Ghaisne & de Saint-Michel du Bois, nous nous sommes transportés audit Saint-« Michel, &c. »

Après l'état du château, de la terre, des fiefs, aveux, &c., il donne celui des pièces existant dans les archives, entre autres :

« 1° Un testament, de l'an 1214, fait par Hugues de Boves, portant donation de son cheval & de ses armes à « BAUDOUIN de Ghisne, son neveu, en considération des services qu'il lui a rendus à la bataille de Bouvines ; au « pied duquel testament il paraît y avoir eu un sceau. » — La puissante maison de Boves portait le même écu que celle de Coucy dont elle était la souche.

« 2° Une commission du Duc Jean de Bretagne, de l'an 1364, à CÉSAR de Ghaisne, Capitaine commandant la « ville & forteresse de la Roche-Derrien.

« 3° Une copie collationnée d'une fondation faite à Saint-Hudual, l'an 1376, par Messire CÉSAR de Ghaisne & « Dame Anne DE PONS, sa compagne, sur laquelle il est porté qu'au bas de l'original il est moulé un écusson d'ar-« mes portant : *Écartelé : au 1er & au 4e, vairé d'Or & d'Azur, au Franc quartier de Sable, au Chef d'Ar-« gent; au 2e & 3e, Fascé de Vair & de Gueules de 6 pièces.* »

« 4° Le contrat de mariage de JEAN, fils aîné de César de Ghaisne.

« 5° Plusieurs autres pièces, partages, &c., treize autres contrats de mariage de ses descendants depuis 1388 « jusqu'en 1657. »

Quelques autres pièces ou contrats avaient été recueillis de 1690 à 1693.

Les preuves établissant d'une manière authentique cette illustre origine existaient dans les archives de Saint-Michel du Bois, lorsque, le 4 Octobre 1693, pendant que le Comte de Ghaisne était à l'armée, un violent incendie détruisit une grande partie du château & les papiers de famille, ainsi que le constate l'inventaire du procès criminel fait par M. René Trochon, Seigneur de la Chapelle, Conseiller du Roi, Président juge, Prévôt civil & criminel au siége de la prévôté d'Angers, en exécution de l'arrêt du Parlement de Paris du 20 Février 1694.

Cet inventaire, le procès-verbal original de 1690 retrouvé à Angers, quinze autres contrats de mariage jusqu'en 1848, plusieurs partages & pièces relatives à la filiation, sont aujourd'hui aux mains de la famille, qui les a présentés à l'éditeur de cet ouvrage.

XVIII. DEGRÉ.

Jean de Ghaiſne, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de la Motte, épouſa, par contrat du 6 Mai 1480, paſſé en Cour de Rennes devant J. Courſiolle, Demoiſelle Mahaud de Chateaubriant, fille de Jacques de Chateaubriant & de Sylvie d'Espinay. De ce mariage :

XIX. DEGRÉ.

Louis de Ghaiſne, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de la Motte, épouſa vers 1508 Iſabeau de Sévigné, fille de Guillaume de Sévigné & de Jacquette de Montmorency. Par acte du 14 Janvier 1504, paſſé au Châtelet de Paris, Iſabeau de Sévigné avait partagé avec ſa ſœur & ſes frères, Guy & François, la ſucceſſion de leur mère. De cette union :

1. Jacques de Ghaiſne, Chevalier, Seigneur de la Motte.
2. François, qui ſuit.

XX. DEGRÉ.

François de Ghaiſne, Ier du nom, Chevalier, épouſa, par contrat paſſé le 12 Janvier 1548 (*a*), en Cour de Vitré, devant Mainard, Demoiſelle Jeanne de Guinne, fille de Pierre de Guinne & de Jeanne de Volvyre. Jacques, ſon frère, Chevalier, Seigneur de la Motte, intervint au contrat pour ſe déſiſter des droits d'aîné, & céder à ſon frère, à l'occaſion de ce mariage & dans le but d'affermir l'amitié fraternelle, la propriété au lieu du ſeul uſufruit des biens que lui aſſignait le partage à faire entre eux. François quitta la Bretagne pour s'établir dans le Maine. Depuis lors, cette famille habite le Maine & l'Anjou. Il eut pour fils :

1. François IIe du nom, qui ſuit.
2. Pierre-Pasquier de Ghaiſne, qui partagea, le 6 Mars 1598, avec Guillaume, ſon neveu, la ſucceſſion de François, père de l'un, grand-père de l'autre.

XXI. DEGRÉ.

François de Ghaiſne, IIe du nom, épouſa Marguerite de Lesquen (*b*), fille de Pierre de Lesquen, Seigneur du Pleſſis. Il mourut jeune, laiſſant un fils mineur, du nom de Guillaume, qui ſuit, en faveur duquel ſa mère teſta en 1587.

XXII. DEGRÉ.

Guillaume de Ghaiſne, IIe du nom, dit Jean, Seigneur du Gennetay, fit, avec ſon oncle Pierre-Pasquier de Ghaiſne, le partage des biens de François, ſon aïeul, en 1598. Il ſe maria peu après avec Marie le Prouveur de Lodenec, fille de Jean le Prouveur, Seigneur de Lodenec (*c*). De cette union :

1. Pierre, qui ſuit.
2. Michelle de Ghaiſne, encore mineure en 1626.

XXIII. DEGRÉ.

Pierre de Ghaiſne, Ier du nom, Écuyer, Capitaine d'une compagnie de gens d'armes, Seigneur du Gennetay, partagea en 1626 avec ſa ſœur la ſucceſſion de

(*a*) Archives de famille. (*b*) (*c*) *Ibidem.* — D'Auriac & Acquier, *Armorial de la Nobleſſe de France.*

leur père. Il épousa en 1632 Marie DE GIRARD DE CHARNACÉ, fille de Gabriel DE GIRARD, Seigneur de Charnacé (a). De cette union :

1. PIERRE, qui suit.
2. RENÉ de Ghaisne, Prêtre, qui mourut en 1696 Doyen de Sillé. L'inventaire de sa succession fut fait en 1698, & le partage en 1708.
3. NICOLAS de Ghaisne, qui porta, après son frère, le titre de Seigneur du Gennetay, Conseiller du Roi au siége du Mans; eut un fils, PIERRE-HENRI de Ghaisne, Seigneur de Classé & de Sainte-Gemme, tuteur de son neveu à la mode de Bretagne, LOUIS-HENRI, Comte de Ghaisne & de Bourmont. Pierre-Henri ne laissa que deux filles.

XXIV. DEGRÉ.

PIERRE de Ghaisne, IIe du nom, Chevalier, Seigneur du Gennetay & de Saint-Michel du Bois, Capitaine de chevau-légers, Capitaine au régiment de la Meilleraye, épousa, par contrat passé le 5 Décembre 1657, à Angers, devant René Charon, Demoiselle Perrine DU ROCHER, fille de Messire René DU ROCHER, Conseiller du Roi au siége d'Angers, Seigneur de Vaubardin. Il mourut en 1674, laissant pour unique héritier son fils âgé de douze ans.

XXV. DEGRÉ.

MARIE-HENRI, de Ghaisne, Comte de Ghaisne, Comte de Bourmont (*b*), Chevalier, Seigneur du Gennetay, de Saint-Michel de Ghaisne, *aliàs* du Bois, de Freigné, la Cornuaille, &c., Mousquetaire, Capitaine de chevau-légers, Capitaine au régiment royal des Cravattes, Capitaine enseigne d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du Roi, Lieutenant des Maréchaux de France en Bretagne, Chevalier de Saint-Louis, né en 1662, se signala par sa bravoure sous le règne de Louis XIV, & enleva de sa main, aux Anglais, à la bataille de Fécamp, un drapeau qui lui fut donné par le Roi, & qui est encore conservé au château de Bourmont.

En raison de son illustre origine, & comme récompense de ses nombreux services, le Roi ordonna en 1690, & confirma par Lettres patentes datées de Janvier 1691, enregistrées le 22 Mai 1693, l'érection en Comté de la terre de Saint-Michel du Bois, sous le nom de Comté de Ghaisne. Il épousa par contrat du 12 Octobre 1697, passé à Longué devant E. Lancelot, Demoiselle Marie-Hélène DE MAILLÉ (*c*),

(*a*) Archives de famille.

(*b*) A cette époque, le Comte de Ghaisne est qualifié Marquis de Bourmont, dans diverses pièces, entre autres, dans les actes de baptême de ses enfants & dans ceux de la commune de Freigné (Maine-&-Loire).

Quelques années après l'incendie de 1693, rapporté à la page 7 de cette notice, Marie-Henri fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial général*, recueil officiel dressé, en vertu d'un édit de Louis XIV, sous la direction de d'Hozier : son écu y est écartelé de *Ghisne* & de *Coucy*, chargé de franc quartier de *Gand*, tel qu'il est inscrit en cette notice. (*Armorial général de France* : registre Bretagne, p. 2, manuscrit de la Bibl. Imp.) Il voulut, en outre, rassembler les documents généalogiques échappés au désastre de 1693, & faire constater sa noblesse qui fut reconnue par Lettres patentes du mois de Décembre 1698. Ces nouvelles archives ont été détruites ou dispersées pendant les guerres de la Vendée, où le château de Bourmont fut plusieurs fois pris & saccagé.

De nouvelles recherches ont été faites depuis, pour appuyer & établir authentiquement la tradition & le témoignage des écrivains. Les cartulaires, les alliances relatées dans les généalogies d'un grand nombre de familles, les contrats de mariage surtout, & autres actes retrouvés, les écrits de quelques auteurs contemporains, tels que MM. d'Auriac, Acquier, Borel d'Hauterive, Boudin, &c., ont été scrupuleusement consultés par nous; nous leur avons fait quelques emprunts; &, grâce à la certitude de ces documents, nous avons pu, suivant la juste & loyale expression d'un des auteurs cités, donner la généalogie complète de cette maison « dont un des chefs, au « XIVe siècle, consacra tous ses biens à la rançon du Roi de France, & dont, de nos jours, le plus illustre repré- « sentant sacrifia également sa fortune pour la cause de la monarchie, subit vingt années de prison & d'exil, ap- « porta un glorieux concours à toutes les luttes contre la révolution, &, en détruisant la piraterie dans la Médi- « terranée, ajouta, par la conquête d'Alger, un brillant fleuron à la Couronne de France. »

(*c*) P. Anselme, t. VII, p. 504.

fille de Charles DE MAILLÉ, Chevalier, Marquis de la Tour-Landry, Jalesne, Bourmont, &c., & de Bonne-Marie-Madeleine DE BROC, & cousine germaine de la Princesse de Condé. Elle lui apporta la terre de Bourmont située sur les confins de l'Anjou & de la Bretagne, dont les descendants ont porté le nom. Il mourut le 10 Décembre 1710, ayant eu de son mariage :

1. LOUIS-HENRI, qui suit.
2. LOUIS-CHARLES-MARIE de Ghaisne, qui eut pour parrain Louis de Bourbon, & pour marraine Marie-Madeleine de Broc, Marquise de Maillé. Mort jeune.

XXVI. DEGRÉ.

LOUIS-HENRI de Ghaisne, Chevalier, Comte de Ghaisne & de Bourmont, Seigneur de Freigné, la Cornuaille, Saint-Herblon, la Verrie, en partie Belligné, &c., Capitaine au régiment du Roi, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant des Maréchaux de France en Bretagne. Baptisé le 27 Novembre 1705, il eut pour parrain Louis-Henri de Bourbon, Duc d'Enghien, & pour marraine Marie-Anne de Bourbon, Princesse du sang; il mourut le 2 Novembre 1782. Il avait épousé, par contrat passé à Saint-Denis de Gastines, devant F. Le Baron & C. Bourdin, enregistré à Laval, le 25 Mai 1736, Demoiselle Catherine DE VALORY, fille d'Alexis DE VALORY, Chevalier, Seigneur de la Vengeallière, &c., & de Marie-Catherine POISSON, Dame de Saint-Herblon-sur-Araise. De cette union :

1. MARIE-HENRI de Ghaisne, mort au berceau.
2. LOUIS-MARIE-EUGÈNE, qui suit.
3. ISIDORE-CHARLES-MARIE de Ghaisne, mort au berceau.
4. MARIE-JOSÈPHE-HÉLÈNE de Ghaisne, mariée à Antoine-Henri, Marquis DE SURINEAU, Chevalier, Seigneur de la Menollière.
5. MARIE-HENRIETTE de Ghaisne, mariée à Charles-Gabriel, Comte DE CHARBONNEAU, Chevalier, Seigneur de la Pilotière.

XXVII. DEGRÉ.

LOUIS-MARIE-EUGÈNE, Chevalier, Comte de Ghaisne & de Bourmont, Seigneur de Freigné, la Cornuaille, la Haye-Mahéas, Cordemais, &c., Seigneur fondateur de l'église de Freigné, Capitaine de cavalerie, Aide de camp du Prince de Condé, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant des Maréchaux de France en Bretagne, né le 2 Septembre 1742, se distingua dans la guerre de Sept ans, & épousa, par contrat passé à Nantes devant Jalabert & Moricet, le 23 Avril 1772, Joséphine-Sophie DE COUTANCES, fille de Louis, Marquis DE COUTANCES, Chevalier, Seigneur des châtellenies des Celles-Guenaud & Celles-Draon, du Grand & Petit Ripensail, de la Bouvardière, du Vignau, de la Haute-Indre, de la Maillère, de la Benaste, de la Haye-Mahéas, de Cordemais, de la Musse, &c., Chevalier de Saint-Louis; & de Aigue-Blanche-Victoire CAUCHON DE MAUREPAS. Il prit part aux assemblées de la Noblesse de la Sénéchaussée d'Anjou pour l'élection des députés aux États généraux en 1789, & mourut à Turin en 1791, ayant eu de son mariage :

1. LOUIS-AUGUSTE-VICTOR, qui suit.
2. DONATIENNE-SOPHIE-HÉLÈNE de Ghaisne, mariée en Angleterre, pendant l'émigration, à Augustin-Pascal LAMBERT, Conseiller au Parlement de Paris.
3. CHARLES-AIMÉ-LOUIS-JOSEPH de Ghaisne, mort jeune.

XXVIII. DEGRÉ.

LOUIS-AUGUSTE-VICTOR, Comte de Ghaisne & de Bourmont, Pair & Maréchal de

France, Miniſtre de la guerre, Gentilhomme de la Chambre du Roi, Grand-croix de la Légion d'honneur, Grand-croix de Saint-Ferdinand d'Eſpagne & de Saint-Alexandre Newski de Ruſſie, Commandeur de l'ordre Royal & militaire de Saint-Louis, &c., né le 2 Septembre 1773. Élève de l'école militaire de Sorrèze, Enſeigne aux gardes françaiſes, Lieutenant au corps des hommes d'armes à pied dans la campagne de 1792, Soldat dans la cavalerie noble de Condé pendant les campagnes de 1793 & 1794, prit part au fameux combat de Berſcheim. Il paſſa enſuite dans la Vendée, où il commanda en ſecond l'armée du Vicomte de Scépeaux, rive droite de la Loire. A l'âge de 21 ans il fut mis à la tête de l'armée du Maine, Perche, Vendômois & pays Chartrain. Il ſigna, le dernier des chefs royaliſtes de l'Oueſt, la paix, en 1800. Le premier Conſul de la République lui offrit en vain le grade de Général de diviſion à l'armée d'Italie, ou le commandement en chef d'une armée deſtinée à reconquérir les anciennes poſſeſſions françaiſes dans l'Inde. Son refus lui attira les perſécutions du pouvoir. Quoique complétement étranger à la conſpiration de la machine infernale, il fut arreté à cette occaſion, & empriſonné, pendant quatre ans, au Temple, & à la citadelle de Beſançon, d'où il parvint à s'échapper au milieu des plus grands périls.

Il était réfugié en Portugal, lorſque les déſaſtres menacèrent l'armée françaiſe. Il s'empreſſa alors d'offrir généreuſement ſes ſervices au Général en chef, Duc d'Abrantès, qui l'attacha à ſon État-major. L'armée obtint une honorable capitulation & rentra en France. A ſon retour, le Comte de Bourmont fut arrêté & demeura en priſon pendant un an. L'intervention loyale & obſtinée du Duc d'Abrantès, qui avait engagé ſa parole, put ſeule lui faire rendre la liberté, qu'il ne recouvra, cependant, que pour être envoyé à l'armée d'Italie comme Adjudant général. Appelé à faire la campagne de Ruſſie, il ſe diſtingua à Witebsk, à la Moskowa (*a*), à Maloïaroſlawetz, à Wiazma; & au paſſage du Wop, avec quelques centaines d'hommes, il protégea la retraite du Prince Eugène, pendant vingt heures, contre les innombrables bataillons ruſſes.

Au paſſage de la Bérézina, il combattit à la tête des 1,800 hommes, reſtant des 43,000 hommes qui compoſaient le 4ᵉ corps d'armée.

Tombé mourant à Marienwerder entre les mains des Ruſſes, il parvint à s'échapper, & rejoignit le 2ᵉ corps aux ordres du Maréchal Macdonald. A Leipzig, il reprit trois fois l'un des faubourgs pour favoriſer le paſſage du pont par l'armée. A Hanau, il commanda, une partie de la journée, contre l'armée du Prince de Wrède. A Lutzen, il coopéra au gain de la bataille, & reçut la croix de la Légion d'honneur. A Biſchoffwerda, à la tête de trois bataillons, il força 12,000 hommes à la retraite. A Rottoſtitz, il reçut deux coups de lance & ſept coups de ſabre, & fut enfin nommé Général de brigade.

A peine en état de marcher, il combattit vaillamment à Troyes; puis, avec 1,200 hommes, défendit le pont de Nogent contre 20,000 Ruſſes & un corps de cavalerie autrichienne qu'il empêcha, pendant trois jours, d'effectuer le paſſage de la Seine. Il fut encore dans cette défenſe, grièvement bleſſé au genou, & l'Empereur qui, dans une lettre à l'Impératrice, le comparait à Horatius Coclès, lui donna le grade de Général de diviſion.

A la ſuite de ces événements les Bourbons rentrèrent en France. Le Roi Louis XVIII chargea M. de Bourmont du commandement de la 6ᵉ diviſion militaire. Aux Cent-Jours, après la ſortie de France de la famille royale et en préſence de l'envahiſſement de l'étranger, le général accepta le commandement d'une

(*a*) C'eſt ſur ce champ de bataille, dont on lui avait confié la garde, qu'il releva, parmi les bleſſés, le Comte Auguſte de la Rochejaquelein, devenu depuis Général de diviſion & ſurnommé « *le Balafré* ».

divifion dans le quatrième corps d'armée, commandé par le général Gérard, fon ancien compagnon d'armes. Mais peu après, appelé par un décret de Napoléon à figner l'Acte additionnel qui profcrivait à jamais les Bourbons, il refufa hautement et par écrit de faire ce nouveau ferment, puis, après avoir écrit une lettre au général Gérard pour expliquer fon départ (*a*), il remit aux mains du général Hulot, à Florenne, le commandement de fa divifion. Il rejoignit le Roi Louis XVIII à Gand avant l'ouverture des hoftilités contre les alliés, trois jours avant la bataille de Waterloo, à laquelle il n'affiftait pas. Il prit auffitôt poffeffion, au nom du Roi, de Lille & de la 16e divifion militaire; en interdit l'entrée aux armées étrangères, & préferva de l'invafion tout fon territoire, ainfi que dix-neuf places fortes dont il eut le bonheur & l'honneur de conferver à la France les fortifications & l'immenfe matériel.

En 1816, il commanda une divifion de la garde royale; fit avec diftinction la campagne d'Efpagne en 1823, & reçut le commandement en chef de l'armée, après le départ du Duc d'Angoulême. Miniftre de la guerre en 1829 & 1830, il prépara l'expédition d'Afrique & fit, comme Commandant en chef, en 1830, la conquête d'Alger qui lui valut la dignité de Maréchal de France, & termina glorieufement fa carrière militaire pour lui & pour la France.

La révolution qui éclata alors le proclama démiffionnaire pour refus de ferment; fon cadre refta vide à la falle des Maréchaux, au Mufée de Verfailles; & fon nom ne fut pas infcrit fur les monuments élevés en l'honneur de l'armée françaife. Enfin, le gouvernement déclara qu'il avait perdu la qualité de Français.

En 1832, il répondit avec empreffement à l'appel de Madame la Ducheffe de Berry qui, s'appuyant fur le dévouement des populations du Midi & de l'Oueft de la France, tenta, fans fuccès, de revendiquer à main armée les droits de fon fils à la Couronne. Plus tard, à la voix de Dom Miguel Ier de Bragance, qui lui confiait le commandement de fon armée, il fe rendit en Portugal; mais tous fes efforts ne purent vaincre l'intrigue & la trahifon qui, foutenues par l'Angleterre, paralyfèrent, près du Roi, l'influence de fes confeils. Dès lors, il demeura en exil jufqu'en 1840. La proclamation d'une amniftie générale ne permettait plus au Gouvernement de lui interdire l'entrée de la France. Sa fanté avait été ruinée par les fatigues de la guerre, par les bleffures, par les malheurs de famille, par vingt ans de captivité & d'exil. Il mourut au château de Bourmont, le 28 Octobre 1846, après une longue vie de travaux, d'abnégation, de dévouement, de gloire & de malheurs.

Il avait époufé, après la pacification de la Vendée, en 1800, par contrat devant Édouin, à Paris, Marie-Madeleine-Julienne DE BECDELIÈVRE, fille de Hilarion, Marquis DE BECDELIÈVRE, Chevalier, Seigneur de la Seilleraye, Avaugour, Saint-Molf & autres lieux, Premier Préfident à la Cour des Comptes de Bretagne, & de Marie-Émilie-Louife-Victoire DE COUTANCES. De ce mariage :

1. LOUIS-AUGUSTE-JOSEPH, qui fuit.
2. LOUIS-FORTUNÉ-AMÉDÉE de Ghaifne de Bourmont, Élève de l'école militaire, Officier d'infanterie, fe diftingua, jeune encore, dans l'expédition d'Efpagne en 1823, & reçut la croix de Saint-Ferdinand. Lors de la conquête d'Alger, en 1830, au moment où il enlevait une pofition à la tête d'une compagnie de grenadiers qu'il commandait, il tomba frappé de plufieurs balles. Ses foldats héfitent, s'empreffent autour de lui, il fait un dernier effort pour fe relever, & s'écrie : Tout n'eft pas fini! grenadiers, en avant! Vive le Roi! L'ennemi fut difperfé. Il mourut quelques jours après, à l'âge de 27 ans. La nouvelle de fa mort termine le rapport du Général en chef annonçant au Roi la prife d'Alger :

(*a*) Voir cette lettre aux Notes explicatives à la fuite de cette notice.

« Ici, comme en Égypte, les bleſſés guériſſent promptement. La plupart « des pères de ceux qui ont verſé leur ſang pour le Roi & pour la patrie « feront plus heureux que moi. Le ſecond de mes fils, qui avait reçu une « bleſſure grave dans le combat du 24, vient de ſuccomber.

« L'armée perd un brave ſoldat : je pleure un excellent fils. Je prie votre « Excellence de dire au Roi que, quoique frappé par ce malheur de fa- « mille, je n'en remplirai pas avec moins de vigueur le devoir ſacré que « m'impoſe ſa confiance. »

Le Roi lui avait envoyé la croix de Saint-Louis. On la dépoſa ſur ſon cercueil. Ses camarades lui élevèrent un monument ſur la plage africaine à Sidy-Ferruch.

3. Louis-Paul-Charles de Ghaiſne de Bourmont, né à Liſbonne le 30 Avril 1807, Élève de l'École militaire, Page du Roi, Officier d'état-major, prit part à l'expédition d'Afrique, entra le premier dans la première batterie enlevée par nos troupes, & reçut pour ce fait d'armes la croix de Saint-Louis. Il refuſa le ſerment en 1830; débarqua à Marſeille avec Madame Ducheſſe de Berry en 1832; & ſervit comme Officier ſupérieur en Portugal en 1833. Il partagea l'exil de ſon père juſqu'en 1840. Il épouſa à Caen en 1843 Marie de Viette, dont trois fils :
   I. Henri, né le 10 Octobre 1844.
   II. Louis, né le 2 Mai 1846.
   III. Amédée, né le 14 Avril 1860.
4. Philippe-Auguste-Adolphe de Ghaiſne de Bourmont, né à Auray le 1er Novembre 1809, Élève de l'école militaire, Officier d'état-major, fit la campagne d'Alger avec diſtinction, & fut propoſé pour la croix. Il refuſa le ſerment au gouvernement de Juillet 1830, & fut fait priſonnier à bord du *Carlo-Alberto* en 1832. Sa captivité dura onze mois; il ne revint de l'exil qu'après le retour de ſon père en France.
5. César-Charles-Philippe-Anne-Marie de Ghaiſne de Bourmont, né à Beſançon le 2 Septembre 1814, prit les armes en 1832 dans l'Oueſt. En 1833 & 1834, il ſe diſtingua en Portugal au ſervice de Dom Miguel, où il reçut pluſieurs décorations. Il mourut en 1854.
6. Marie-Augustine-Juliette de Ghaiſne de Bourmont, reçut le ſurnom de *Cita*, en ſouvenir de la citadelle de Beſançon où elle naquit pendant la captivité de ſon père. Elle épouſa en Italie, en 1836, le Vicomte Félix Pantin de Landemont, dont deux filles :
   I. Marie.
   II. Aliette, mariée à Arthur des Nouhes, dont deux fils, Aymar & René.
7. Marie-Thérèse-Ernestine de Ghaiſne de Bourmont, mariée au Marquis de Langle, dont un fils du nom de Bertrand.

XXIX. DEGRÉ.

Louis-Auguste-Joseph, Comte de Ghaiſne de Bourmont, Officier au corps royal d'état-major, né le 9 Février 1801, fit l'expédition d'Eſpagne en 1823. Embarqué, lui dixième, ſur un bateau plat, avec le capitaine Harty de Pierrebourg, il prit, dans le Rio Tinto, ſept petits bâtiments ennemis pontés, chargés d'un matériel conſidérable & montés chacun par vingt hommes. Sa conduite dans cette campagne, & les miſſions qu'il remplit lui valurent les croix de la Légion d'honneur, de Saint-Ferdinand & de La Tour & l'Épée. En 1829, il fut Chef du cabinet du Miniſtre de la guerre; en 1830, il accompagna ſon père en Afrique comme Aide de camp, & ſe

ſignala en pluſieurs rencontres. Suivi de quatre Officiers, MM. de Montholon, de Peyronnet, de l'armée de terre, Étienne & Lebrun, de la marine, d'un sous-officier & de deux ſoldats de marine, il prit, par un coup de main hardi, le fort de Mers-el-Kebir, qui commande la rade & le port d'Oran, & qui était défendu par cent douze hommes & quarante-deux pièces d'artillerie. Il obtint enſuite la ſoumiſſion du Bey de cette ville. Nommé alors Chevalier de Saint-Louis & Officier ſupérieur, il apportait au Roi Charles X ſoixante-douze drapeaux pris à Alger. A ſon arrivée la révolution était faite. Il refuſa le ſerment, & prit les armes, en 1832, dans l'Oueſt. En 1833 & 1834, il ſervait en Portugal avec le grade de Maréchal de camp. Il reſta en exil en Italie juſqu'en 1840. Le Comte de Ghaiſne de Bourmont a épouſé, le 20 Novembre 1847, par contrat, devant Delaloge, à Paris, Marie-Françoiſe DE CRESPAT, fille de Gabriel-Raymond-Alexandre, Vicomte DE CRESPAT, & d'Anne-Joſéphine DE COTIGNON. De cette union :

1. HENRI-LOUIS-MARIE-DIEUDONNÉ de Ghaiſne de Bourmont.
2. CHARLES-MARIE-AMÉDÉE de Ghaiſne de Bourmont, mort au berceau.
3. CÉSAR-MARIE-RAOUL de Ghaiſne de Bourmont.
4. MARIE-CAROLINE-ERNESTINE-JULIETTE de Ghaiſne de Bourmont.
5. MARIE-AUGUSTINE-SOPHIE de Ghaiſne de Bourmont.
6. MARIE-HENRIETTE de Ghaiſne de Bourmont.



SECONDE BRANCHE.

[ÉTEINTE.]

XVI. DEGRÉ.

BERTRAND de Ghaiſne, Ier du nom, Chevalier, fils cadet de JEAN, Ier du nom, & de Peronnelle DE LESQUILDRY, épouſa en 1422 Mahaud RABAUT DE KERCOU, dont :

XVII. DEGRÉ.

LOUIS de Ghaiſne, Ier du nom, Chevalier, Seigneur de Kercou, qui épouſa en 1451 Marguerite DE MONTBOURCHER, dont :

1. BERTRAND, qui ſuit.
2. JEAN de Ghaiſne.
3. ANNE de Ghaiſne, mariée en 1478 à J. DE LA MORANDAIS.

XVIII DEGRÉ.

BERTRAND de Ghaiſne, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Kercou, épouſa en 1482 Gabrielle DE SÉVIGNÉ, dont :

XIX. DEGRÉ.

GUILLAUME de Ghaiſne, Ier du nom, Chevalier, Seigneur de Kercou, épouſa en 1510 Charlotte D'AUGERS, dont :

XX. DEGRÉ.

LOUIS de Ghaiſne, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Kercou, marié en 1554 à N. DE PLOUERMEL, dont :

1. GUILLAUME, qui ſuit.

2. Henri de Ghaiſne, qui épouſa Jeanne de Clisson.

XXI. DEGRÉ.

Guillaume de Ghaiſne, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Kercou & de Hautefeuille, épouſa en 1560 Anne du Rocher, dont :

XXII. DEGRÉ.

Guillaume de Ghaiſne, IIIe du nom, Chevalier, Seigneur de Kercou, &c., épouſa en 1582 Iſabelle des Paux, dont :

1. Guillaume de Ghaiſne.
2. Henri de Ghaiſne.
3. Jean, qui ſuit.
4, 5, 6. Charlotte, Jeanne & Marie de Ghaiſne.

XXIII. DEGRÉ.

Jean de Ghaiſne, épouſa en 1610 Madeleine Turot, fille de Pierre Turot, Bailli de Chauxfonds, Seigneur de Bellefontaine. De ce mariage :

1. Pierre de Ghaiſne.
2. Madeleine de Ghaiſne.

Preuves & Auteurs a consulter : — André Du Cheſne, *Hiſtoire des Maiſons de Guines, de Gand & de Coucy.* — Joinville, *Hiſtoire de Saint Louis*, édit. de 1668, p. 97, VIIe puis VIIIe Croiſades. — Du Cange, *Obſervations ſur l'hiſtoire de Saint Louis*, p. 92-93. — Menard, *Obſervations ſur la vie de Saint Louis*, p. 397. — D. Grenier, *Mémoires ſur la Picardie.* — Roger, *Nobleſſe de France aux Croiſades.* — La Chenaye-Deſbois, notice de Guines. — Chazot de Nantigny, *Tablettes généalogiques.* — Moréri, *Généalogie de la Maiſon de Maillé.* — Courcelles, *Généalogie de la Maiſon de Becdelièvre.* — Les hiſtoriens de France & de Bretagne. — D'Argentré, *Hiſtoire de Bretagne*, liv. V. — Lebaud, chap. 38. — Froiſſard, Ier vol., ch. cxlii. — Les regiſtres de la Cour des aides. — Les hiſtoriens de la Révolution & du premier Empire. — Le *Moniteur.* — Les regiſtres de l'état civil de la commune de Freigné. — D'Auriac & Acquier, *Armorial de la Nobleſſe de France*, reg. V. — Boudin, *Hiſtoire généalogique du Muſée des Croiſades*, tome II. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleſſe*, 1862. — *Appel à tous les Français contre les calomnies par leſquelles on a cherché à flétrir la conduite du comte de Bourmont en* 1815 (par le comte Ch. de Bourmont), Paris, 1840, in-8o.

Voir en outre le procès-verbal original, fait le 25 Juillet 1690, par ordre du Parlement de Paris. — L'inventaire fait par ordre du même Parlement, au château de Saint-Michel du Bois, le 16 Février 1694 ; ainſi que les contrats de mariage cités, & autres actes conſervés aux archives de la famille.



NOTES EXPLICATIVES.

Note I (voir page 6). On n'a pas en ce moment de pièce qui établiſſe d'une manière tout à fait abſolue que Cassart ſoit fils de Baudouin ; néanmoins ce degré de parenté eſt indiqué par la tradition & le rapprochement des dates. La deſcendance des Ghaiſne des comtes de Guines eſt, ſelon nous, du reſte, parfaitement authentique, et les écrivains les plus compétents et les plus rigoureux dans ces difficiles matières l'ont admiſe après mûr examen. Voir, entre autres, l'ouvrage de M. de Fourmont intitulé l'*Oueſt aux croiſades,* t. III, p. 17-22.

Les armes de Caſſart ou Céſar de Ghaiſne ſans briſure ni lambel, identiques à celles des Guines, démontrent qu'en 1376 il repréſentait la branche aînée, alors que ſon mariage & plus tard les alliances de ſes ſucceſſeurs atteſtent la haute origine de ſa famille. Ce Céſar de Ghaiſne qui, d'après l'inventaire de 1690 (voir p. 7), eſt inveſti du commandement du château de la Roche-Derrien, en 1364, eſt évidemment le même perſonnage que le Caſſart de Guines ou Ghiſne, qui en 1345 & 1347 occupe le même commandement ſelon Froiſſart, d'Argentré, Lebaud, &c.

Les hiſtoriens de Bretagne appellent les nouveaux venus Ghiſne ou Guynes & les Bretons les appellent Ghaiſne : c'eſt bien le même nom : notre examen nous a démontré que *Ghiſne* s'eſt toujours prononcé *Ghaïſne* en Flandre juſqu'au temps où ce nom a été franciſé.

Note II (voir p. 11). La plupart des hommes qui ont apprécié la conduite du général de Bourmont en 1815 par l'article du *Moniteur* du 18 Juin (le jour même de la bataille de Waterloo), ignorent complétement ce qui s'est passé alors. Nous jugeons donc utile de reproduire ici la lettre suivante que le maréchal Gérard a livrée à la publicité en 1840. Elle est datée de Florenne le 15 Juin, c'est-à-dire trois jours avant la bataille :

Copie textuelle de la lettre adressée à M. le Comte Gérard par M. le général de Bourmont datée de Florenne le 15 *Juin* 1815.

« Mon général, si quelque chose au monde avait pu, dans les circonstances actuelles, me déter-« miner à servir l'Empereur, c'eût été votre exemple & mon attachement pour vous, car je vous « aime & vous honore bien sincèrement. Il m'est impossible de combattre pour affermir un gouver-« nement qui proscrit mes parents & presque tous les propriétaires de ma province. Je ne veux « pas contribuer à établir en France un despotisme sanglant qui perdrait mon pays, & il m'est dé-« montré que le despotisme serait le résultat certain du succès que nous pourrions obtenir.

« On ne me verra pas dans les rangs des étrangers; ils n'auront de moi aucun renseignement ca-« pable de nuire à l'armée françaife, composée d'hommes que j'aime et auxquels je ne cesserai de « prendre un vif intérêt; mais JE TACHERAI D'ALLER DÉFENDRE LES PROSCRITS FRANÇAIS, de chasser loin « de la patrie le système de confiscation, sans perdre de vue la conservation de l'indépendance na-« tionale.

« J'aurais donné ma démission & serais allé chez moi si j'avais pu croire qu'on m'en laissât le « maitre. Cela ne m'a pas paru vraisemblable dans le moment actuel, & j'ai dû assurer par d'autres « voies ma liberté, afin de ne pas perdre tout moyen de concourir au rétablissement d'un meilleur « ordre de choses en France.

« J'éprouve un profond chagrin de l'idée de la contrariété que vous causera mon départ. Pour vous « éviter un désagrément, j'exposerais cent fois ma vie, mais je ne veux pas renoncer à l'espoir d'être « utile à mon pays.

« Toujours & quoi qu'il arrive, je conserverai pour vous l'attachement le plus sincère & le plus « respectueux.

« DE BOURMONT. »

Au bas est écrit de la main du maréchal Gérard :

« Pour copie conforme à l'original :

« Paris, 14 Juin 1840,

« Maréchal Comte GÉRARD. »

Quant à l'accusation, portée contre M. de Bourmont & reproduite dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, d'avoir par son départ contribué à une prétendue démoralisation du quatrième corps, elle a été réfutée par le Maréchal comte Gérard lui-même, dans une brochure sur les événements de 1815, publiée en 1829.

« Il n'est pas vrai, dit le général, qu'il se soit manifesté dans les troupes que je commandais le « plus léger signe de désorganisation partielle : il n'est pas plus exact que le départ du général « Bourmont & de quelques officiers de son état-major ait eu une influence fâcheuse sur l'esprit des « troupes; au contraire, elles n'en ont montré que plus d'ardeur : les faits parlent plus haut que « toutes ces accusations.

« La conduite du quatrième corps à la bataille de Ligny répond victorieusement : ce corps d'ar-« mée, qui n'avait pas 13,000 hommes d'infanterie, a soutenu toutes les attaques des Prussiens « aux villages de Sombref, Tongrine & Ligny.

« D'après le rapport même de l'ennemi, c'est dans ce dernier village que ses plus grands efforts « ont été dirigés; c'est là aussi que sa perte a été le plus considérable. L'Empereur, qui avait été « témoin du courage, de l'énergie & de l'opiniâtreté qu'ont déployés nos troupes dans cette affaire « dont le succès a été si vivement disputé, m'a dit, le lendemain, les choses les plus flatteuses sur « la manière dont elles se sont comportées. »

Le général Hulot, qui avait remplacé le Comte de Bourmont, confirme cette opinion du général en chef, dans un Rapport qu'il adresse au Comte Gérard : « Il n'y a pas eu, dit-il, un seul déser-« teur, pas une seule faute de désobéissance à réprimer; jamais peut-être officiers & soldats n'ont « montré un dévouement plus énergique. »



DE BOURNONVILLE,

Ducs, Princes, Marquis, Comtes, Vicomtes, Barons, Sires & Seigneurs de Bournonville; Marquis de Rifbourg, de la Roupit & de Sars; Comtes de Hénin-Liétard & de Itfort; Vicomtes de Barlin, de Beaurin, de Joch & de Lianes; Barons de Baingthun, de Barlin, de Câpres, de Caumont, de Houllefort, d'Infeville, de Itfort, d'Orcan & de Robollet; anciens Seigneurs de Chateaubriçon, Château-de-Bretêches, Conteville, la Haye, Hourech, du Quefnoy, Ranchicourt, Renguefſent, la Vallée, &c.

EN PICARDIE, DANS LES PAYS-BAS ESPAGNOLS, ET EN ESPAGNE.



De Sable, au Lion d'Argent, armé, lampaſſé & couronné d'Or, la queue fourchée & paſſée en ſautoir. COURONNE : *de Duc ou de Prince.* CRI : *Bournonville!*
ARMES ANCIENNES : *De Sable à trois Louches d'Argent* (Croifades).

Pierre d'Hozier a publié en 1657 la *Defcente généalogiqve de l'illvſtre Maiſon de Bovrnonville, d'extraction françoiſe, ſortie des anciens Sires de Bovrnonville, qvi eſtoient des premiers & des plus anciens barons dv Bovlonois, dez l'an MXXXV. Dreſſée ſur les titres domeſtiques, chartes d'égliſes, arreſts du Parlement, chroniques & hiſtoires manuſcrites & imprimées, anciennes généalogies & autres bonnes preuves;* Páris, 1657, in-folio plano (*a*).

Le Père Anfelme, *Hiſtoire généalogique des grands Officiers de la Couronne*, tome V, p. 806-851, a donné l'hiſtoire détaillée de toutes les branches de cette illuſtre maiſon depuis 1035 juſqu'au commencement du XVIIIe ſiècle, & commence à :

PREMIER DEGRÉ.

GUILLAUME Ier de Bournonville, vivant dans la première moitié du XIe ſiècle, ſecond fils d'EUSTACHE, troiſième Comte DE GUINES (*b*), deſcendant par les femmes de l'Empereur Charlemagne (*c*). Il eut en partage la terre de Bournonville en Boulonnais.

(*a*) Guigard, *Bibliothèque héraldique*, no 3577, indique cette généalogie dreſſée par Pierre d'Hozier en 1657. Comme nous ne connaiſſons pas ce tableau, qui eſt extrêmement rare, & ne ſe trouve même pas à la Bibliothèque Impériale, nous avons donné la filiation depuis l'époque (vers 1700) où elle s'arrête dans le Père Anſelme, tome V, l'auteur le plus complet pour l'hiſtoire de cette famille.

(*b*) A. du Cheſne, *Hiſtoire généalogique des maiſons de Guines, d'Ardres, de Gand & de Coucy.* — Chriſtyn ; Butkens. — P. Anſelme, t. V, p. 824.

(*c*) La biſaïeule de Guillaume, ELSTRUDE, était fille d'*Adèle de Vermandois*, deſcendant au VIe degré de l'Empereur Charlemagne. L'aïeul de ce même Guillaume aurait épouſé ROSELLE, fille de *Hugues II*, Comte de *Ponthieu*, deſcendant direct au XIIe degré du Comte *Angilbert*, marié avec *Berthe*, fille de Charlemagne. Les

. . . .

XIV. DEGRÉ.

Jean VI de Bournonville, Chevalier, Baron de Houllefort, Grand-Veneur du Boulonnais & Grand Louvetier d'Artois, mort en 1515, iſſu au XIII[e] degré de Guillaume I[er], laiſſa, entre autres enfants :

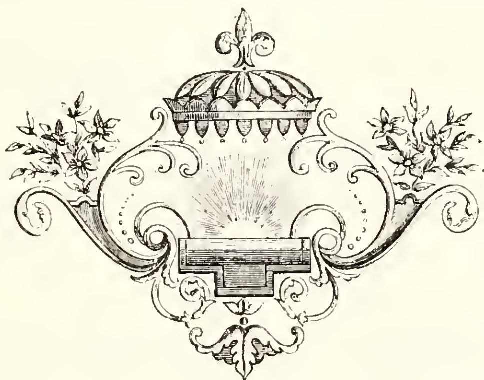
1. Guy, qui ſuit.
2. Jean, Chevalier, Baron de Baingthun, dont le fils naturel eſt l'auteur de la branche des Seigneurs de la Haye, rapportée plus loin.

XV. DEGRÉ.

Guy de Bournonville fut père d'Oudard, créé Comte de Hennin-Liétard en 1579, & dont la deſcendance s'eſt diviſée en 4 rameaux : 1° & 2° Ducs (créés en 1600) & Princes (créés en 1658) de Bournonville, éteints, le 1[er] en 1693, le 2[e] en 1727, & deſquels deſcendent les Ducs de Penthièvre & d'Orléans, le Roi Louis-Philippe & toute ſa poſtérité, Léopold II Roi de Belgique, l'Impératrice du Mexique, les Ducs de Clermont-Tonnerre, d'Eſtrées, de la Vallière, de Noailles, de Mouchy, de Grammont, de Cruſſol d'Uzès, de Duras, de Croy, d'Aumont, de Rauzan, de la Rochefoucauld & de Doudeauville, les Princes de Monaco, de Rohan-Rochefort, les de Monteſquiou, &c.; 3° les Marquis de la Roupit, Vicomtes de Joch, éteints au ſiècle dernier en Eſpagne; 4° les Marquis de Sars, Ducs de Bournonville (créés en 1718) près de s'éteindre en 1789 (*a*).

hiſtoriens ne ont pourtant pas d'accord ſur cette alliance, & ils donnent pour père à Roſelle, tantôt Hugues II, Comte *de Saint-Pol*, tantôt Ernicule, Comte *de Boulogne*. (P. Anſelme, t. III, p. 299; t. VI, p. 248.)

(*a*) Vigiano, *Nobiliaire des Pays-Bas & de Bourgogne* (2[e] édition). — Catalogue des Gentilshommes de Picardie (Boulonnais) en 1789. — Acte de naiſſance de 1785 de Albert-Joſeph-Maximilien de Bournonville, fils aîné de Charles-Robert.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA HAYE (*a*).

EN PICARDIE.

(SEULE EXISTANTE.)



De Sable au Lion d'Argent, armé, lampaſſé & éclairé de Gueules, couronné d'Or, la queue fourchée & paſſée en ſautoir; à la Barre de Gueules, brochant ſur le tout. SUPPORTS ET CIMIER : *trois Griffons.* COURONNE : *de Comte.*

XVI. DEGRÉ.

JEAN Ier, Bâtard de Bournonville, Écuyer, Seigneur de la Haye (à Conteville), Enſeigne de la compagnie des gens de pied du Roi, fils naturel de JEAN, Baron de Baingthun, cité plus haut, fut légitimé, le 23 Juin 1576, par Henri III, Roi de France (*b*). De lui eſt iſſu au IVe degré JEAN IV, qui ſuit.

. . . .

XX. DEGRÉ.

JEAN IV de Bournonville, Écuyer, Seigneur de la Haye, maintenu dans ſa Nobleſſe, avec ſon père JEAN III, par Bignon, Intendant de Picardie, le 8 Janvier 1701 (*c*); marié, le 19 Février 1700, à Marie-Françoiſe DES FOSSÉS (*d*). De ce mariage ſont iſſus :

1. JEAN V, qui ſuit.
2. FRANÇOIS, Curé de Bonis.
3. SUSANNE.

XXI. DEGRÉ.

JEAN V de Bournonville, Écuyer, Seigneur de la Haye, épouſa en 1730 Catherine DE ROUSSEL, dont :

XXII. DEGRÉ.

CHARLES-FLORENT de Bournonville, Chevalier, Seigneur de la Haye, Capitaine Aide-Major d'Infanterie, marié à Thérèſe LEGRESSIER DE VALRENAUD (*e*), dont il eut :

(*a*) P. Anſelme, T. V. — De Rouſſeville, *Recherches de la Nobleſſe de Picardie.*

(*b*) Copie ancienne de la légitimation.

(*c*) De Rouſſeville, *Recherches de la Nobleſſe de Picardie.* — Copie de la maintenue de Nobleſſe.

(*d*) Ici s'arrête le travail du P. Anſelme, Tome V, page 851 ; nous le continuons d'après les preuves authentiques & les actes de l'État civil.

(*e*) Mentionné lui & ſa femme dans l'acte de mariage de Charles-Robert, leur fils aîné, & dans l'acte de décès de Louis, leur 2e fils.

1. Charles-Robert, qui fuit.
2. Louis, dit le Chevalier de Bournonville, né à Boulogne vers 1756, Capitaine au régiment de Port-au-Prince à Saint-Domingue, mort à Guines le 6 Germinal an IX, & inhumé à Conteville.
3. Marie-Achille, Chevalier, Lieutenant au régiment d'Enghien (*a*).
4. Florentine, Dame de l'abbaye de Flines. Tous les quatre vivants en 1784 (*b*).

XXIII. DEGRÉ.

Charles-Robert de Bournonville (*c*), Chevalier, Seigneur de la Haye, Garde du corps de Monfieur, né vers 1753, affifta, le 16 Mars 1789, à l'Affemblée électorale de la Nobleffe de la Sénéchauffée du Boulonnais (*d*), & mourut à Conteville le 1er Novembre 1789. Il avait époufé à Guines, le 22 Août 1784, Marie-Renée-Catherine-Noële de Guizelin de Grandmaison, fœur du Vicomte de ce nom & morte le 1er Avril 1823, à l'âge de 62 ans; dont :

1. Albert-Joseph-Maximilien, né le 19 Août 1785, mort à Conteville le 31 du même mois, filleul de Maximilien, dernier Duc de Bournonville, Grand d'Efpagne, fon coufin (*e*).
2. Autre Albert-Joseph-Maximilien, qui fuit.
3. Enguerrand-Charles-Lionnel, né à Conteville le 7 Juillet 1787, mort fans poftérité (*f*).
4. Albertine-Louise-Adélaide-Marie, née à Conteville le 3 Janvier 1789, mariée en 1817 à Louis-Marie-Omer, Baron de Poucques d'Herbinghem (*g*), frère aîné du Vice-Amiral de ce nom. De ce mariage :
   - I. Hermence, née en 1818.
   - II. Amédée, né en 1822, marié en 1856 à Antonia Ruinart de Brimont, dont 4 filles : Berthe, Jeanne, Marie, Renée.

XXIV. DEGRÉ.

Albert-Joseph-Maximilien de Bournonville, Chevalier, né à Conteville le 21 Juillet 1786, mort à Guines le 22 Juillet 1838. Il fut inhumé à Conteville. Il époufa à Guines, le 21 Septembre 1803, Louife-Thérèfe de Foucault, fille de Louis-Daniel de Foucault & de Marie-Jeanne-Pétronille des Essarts; née à Boucres le 15 Février 1773, morte à Guines le 8 Novembre 1827. De cette union :

1. Achille-Louis-Albert, qui fuit.
2. Albert-Louis-Alexandre, Chevalier, né à Hames-Boucres le 24 Juin 1809, marié, le 30 Avril 1834, avec Marie-Antoinette-Rofalie Le Maitre, née à Alembon le 24 Février 1804, veuve le 18 Novembre 1853. De ce mariage font iffus :
   - I. Louis-Albert-Léon, Chevalier, né à Guines le 14 Décembre 1844. Il a fait rectifier fon nom, écrit *Debournonville* dans fon acte de naiffance, par jugement rendu à Boulogne le 16 Décembre 1864. Réfidence à Guines.

(*a*) Marie-Achille eft mentionné dans l'acte de mariage de Charles, fon frère aîné, & dans l'acte de décès de fon frère Louis.

(*b*) Généalogie manufcrite en poffeffion de la famille.

(*c*) Contrat de mariage & actes de l'état civil de mariage & de décès.

(*d*) De la Roque & de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de Picardie en* 1789; Sénéchauffée du Boulonnais, page 23.

(*e*) (*f*) Actes de l'état civil.

(*g*) Voir la notice de Poucques d'Herbinghem, dans Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleffe*, 1858.

II. Albert-Louis-Maximilien, né le 27 Juin 1836, mort à Guines le 13 Mai 1841.

III. Laurence-Marie-Uranie, née à Guines le 10 Avril 1835, Religieuse à Boulogne.

IV. Marie-Rosalie-Julie, née à Guines le 16 Décembre 1842.

3. Marie-Suzanne-Albertine-Louise, née le 7 Juillet 1804, mariée à Guines, le 10 Janvier 1843, au Chevalier d'Angerville (*a*), Maire de Guines; d'où : Eugène, né le 7 Août 1849.

4. N..., née le 13 Août 1806, morte en bas âge.

5. Célina, née le 5 Octobre 1816. Résidence à Guines.

XXV. DEGRÉ.

Achille-Louis-Albert de Bournonville, Chevalier, né à Guines le 8 Septembre 1805, mort à Paris le 23 Décembre 1867, & inhumé à Guines, s'était marié à Guines le 2 Décembre 1833 avec Marie-Antoinette-Thérèse Herrewyn, née à Boulogne le 1er Octobre 1811. Il eut de ce mariage :

1. Louis-Albert-Antoine, dit Achille, qui suit.

2. Albert-Achille-Louis, né à Saint-Pierre-lès-Calais le 22 Mai 1835, mort à Paris le 1er Mars 1866.

3. Antoinette-Céline-Louisa, née à Saint-Pierre-lès-Calais le 28 Mai 1837, mariée, à Passy-Paris, le 1er Avril 1856, à Marie-Charles-Henry Grosbois de Soulaine (*b*), résidant à Paris, né le 23 Avril 1833, fils de Joseph-Toussaint Grosbois de Soulaine, né le 14 Juillet 1808, & de Marie-Albertine-Angélina Taupinart de Tilière (*c*), née le 27 Septembre 1811, cousine au huitième degré par les de Ronsard (*d*), &c., de LL. MM. l'Empereur Napoléon III, Charles XV, Roi de Suède, des Ducs de Leuchtenberg, de Tascher de la Pagerie (*e*), & issue des premiers Rois Capétiens par les de Courtenay, de Morel & Le Vavasseur d'Hérouville; fille aînée d'Augustin-Charles Taupinart Comte (*f*) de Tilière, Chevalier, mort le 27 Novembre 1855, à 70 ans, & d'Albertine-Sophie-Henriette de Jouffrey, morte le 25 Juin 1831, à l'âge de 41 ans, dix-septième & dernière enfant de Paul, Marquis de Jouffrey, mort le 3 Septembre 1825, âgé de 81 ans, lequel était fils de Pierre & petit-fils de Paul de Jouffrey qui s'est marié en 1693 à Demoiselle de Cabassoles (*g*).

4. Louise-Marie-Célina, née le 12 Février 1839, morte en bas âge.

XXVI. DEGRÉ.

Louis-Albert-Antoine, dit Achille, de Bournonville, Chevalier, chef actuel de nom & d'armes, résidant à Lyon, né à Saint-Pierre-lès-Calais en 1834, marié, à Genève, le 27 Janvier 1857, à Adèle-Sophie Ledru, née à Paris le 15 Juin 1837, fille d'Hector Ledru & de Adèle de Vignoy. De ce mariage vint :

Hélène-Louise-Adèle, née à Genève le 25 Décembre 1860.

(*a*) Borel d'Hauterive, *Revue historique de la Noblesse*, t. IV & *Annuaire de la Noblesse*, 1864, article d'Angerville.

(*b*) Ancienne famille : Blaisois, Touraine, Anjou, Maine, Vendômois, Paris. — Dom Villevieille, t. XLV. — Bibl. Imp., dossier Grosbois. — Lainé, *Archives de la Noblesse*, t. IV, article : Taupinart de Tilière. — Carré de Busserolle, *Armorial de Touraine*, p. 441 & 1066. — De Maude, *Armorial du Vendômois*.

(*c*) Lainé, *Archives de la Noblesse*, t. IV.

(*d*) Bibliothèque Impériale, Cabinet des titres : dossier Ronsard. Preuves de Malte en 1784 de Paul de Jouffrey.

(*e*) Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Noblesse* : Généalogie des Tascher de la Pagerie.

(*f*) D'Auriac, *Armorial de France*, t. VI, art. de Bourgevin. — Acte de son second mariage.

(*g*) 1er Reg. de cet *Armorial*, p. 309.

Honneurs : Huit Chevaliers croifés; un Vice-Roi de Catalogne, puis de Navarre; quatre Grands d'Efpagne de 1re claffe; quatre Chevaliers de la Toifon d'Or; un Maréchal général; un Amiral des mers de Flandre; des Généraux; des Gouverneurs d'Artois, du Boulonnais, de Ponthieu, de Paris (1660), de Bruxelles 1675 & Honneurs du Louvre (1660); des Confeillers, des Chambellans & des Gentilshommes de la Chambre des Ducs de Bourgogne, des Rois de France & d'Efpagne & de l'Empereur d'Autriche; des Ambaffadeurs, &c.; plufieurs membres furent titrés *coufins du Roi*.

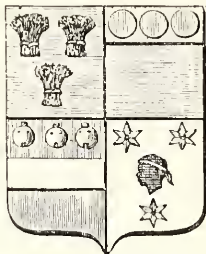
Auteurs a consulter : — Pierre d'Hozier, Cafellos, Père Anfelme, t. V; de Rouffeville, Haudiquier de Blancourt, La Chenaye-Defbois, de Vigiano, 2e édition; Roger, *Nobleffe de France aux Croifades*. — Grande Salle des Croifades à Verfailles. — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la Nobleffe*, 1868, p. 125-135.



BOURRÉE DE CORBERON,

Barons & Marquis de Corberon, Anciens Seigneurs de Mimande, Vaublan, Corberon, Villy-le-brûlé, Leſſard, Laubru, Troucha; & de Troiſſereux, Saint-Maurice, Houſſoy, Verderel, Maiſoncelle, Rieux, Jurignies & Campdeville.

EN BOURGOGNE ET EN BEAUVOISIS.



Écartelé : au 1er, d'Azur à 3 Gerbes d'Or; au 2e, d'Azur au Chef d'Or, chargé de trois Tourteaux de Gueules; au 3e, de Gueules à la Faſce d'Argent, ſurmontée de trois Grelots de même; au 4e, d'Argent à la Tête de More de Sable, tortillé d'Argent, accompagnée de trois Molettes de Gueules. DEVISE : Per aſpra ad aſtra.

Cette famille paraît originaire de Beligny-ſur-Ouſche, près de Beaune; elle y poſſédait de grands biens au XVe ſiècle. Elle occupa ſous les Ducs de la 2e race de nombreux emplois dans les Chambres des comptes de Lille & de Dijon, ainſi que dans le Parlement de Bourgogne après la réunion du duché à la France. Plus tard elle paſſa au Parlement de Paris, & vint alors ſe fixer en Beauvoiſis. Elle paya largement ſa dette de ſang à la révolution. Le Préſident de Corberon, le Marquis de Corberon, & ſon fils aîné, âgé de ſeize ans, périrent ſous la hache révolutionnaire. Le Baron de Corberon, Meſtre de camp de Dragons, Miniſtre plénipotentiaire, échappa à la proſcription avec ſon jeune neveu, âgé de quatorze ans.

Il exiſte une généalogie très-détaillée de cette famille, faite ſur titres en 1681 par Palliot, le célèbre généalogiſte de la Bourgogne. Toutes les preuves originales & le manuſcrit même de Palliot ſe trouvent dans les archives de la famille. Palliot a de plus donné des extraits de toutes ces preuves & les a rapportés dans les nombreux manuſcrits généalogiques qu'il a laiſſés. Ces manuſcrits ſe trouvent aujourd'hui au Cabinet des titres à la Bibliothèque Impériale & aux bibliothèques de Dijon & de Troyes. Palliot établit la filiation depuis JEHAN Bourrée, Maître aux comptes en 1450, juſqu'à MARC Bourrée, Premier Baron de Corberon.

HUGUENIN & JEAN Bourre vivaient en 1352 *(a)*.

GUILLAUME Bourre, *Damoiſel,* fils de NOIN Bourre, fit aveu en 1389 pour *la maiſon de ches les Bourres* (dit le titre) *(b)*.

PHILIBERT Bourrée fit aveu en 1517 pour ſa maiſon ſiſe à Beligny *appelée communément la maiſon des Bourrée* (dit le titre) *(c)*.

ROBERT Bourrée était en 1419 à la Chambre des comptes de Lille.

(a) (b) Inventaire de la Chambre ducale des comptes de Nevers $\frac{M}{5}$XIII folio 1089, $\frac{M}{5}$CXXXVI folio 1113.
(c) (d) Archives de la Côte-d'Or.

Oudot Bourrée vivait en 1433 à Beligny avec fon fils Jehan (*a*). Inconnu à Palliot. Il commence la filiation authentique.

PREMIER DEGRÉ.

Oudot Bourrée, vivait en 1433 à Beligny; parait avec fon fils Jehan dans des dénombrements de 1433, 1442, 1450 (*b*).

II. DEGRÉ.

Jehan Bourrée, Maître aux comptes en 1450, vivait à Beligny avec fon fils, Philibert, qui fuit. Ils paraiffent enfemble dans un dénombrement de l'année 1484 (*c*).

III. DEGRÉ.

Philibert Bourrée, dont la femme eft inconnue, affiftait, le 26 Décembre 1553, au contrat de mariage de fon petit-fils Antide avec Marguerite Chanuz. Il fit aveu en 1517 au chapitre de Saint-Ladre d'Autun *pour une maifon affife au chafteau & maifon fort dudit Beligny, communément appelée la maifon des Bourrée* (d). Il eut pour fils :

IV. DEGRÉ.

Oudin Bourrée, affiftait le 26 Décembre 1553 au contrat de mariage de fon fils Antide avec Marguerite Chanuz.

V. DEGRÉ.

Antide Ier Bourrée, époufa : 1° Marguerite Chanuz, & 2° Barbe Espiard. Il n'eut que des filles de fa première femme. De fon fecond mariage il eut Daniel, qui fuit, & Abraham, auteur de la branche des Seigneurs de Chorey & de Tailly, qui s'eft éteinte en la perfonne de Bernardin Bourrée, Seigneur de Chorey & de Tailly, mort fans alliance en 1639. Tailly paffa aux Migieu par le mariage d'Anne Bourrée avec Guy de Migieu en 1650.

VI. DEGRÉ.

Daniel Bourrée, fils d'Antide & de Barbe Espiard, époufa Madeleine Bouchin, fils de Jean, Seigneur de Varennes, & de Françoife de Souvent, le 22 Janvier 1597 (*e*) (contrat du 9 Novembre 1596). Il eut pour fils : Antide, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

Antide Bourrée, époufa, le 20 Juin 1632 (*f*), Philiberte Richard, fille de Gabriel Richard, Seigneur de Bligny, & de Claudine d'Achey. Leur contrat fut figné le 1er Janvier 1632. Il eut pour enfants :

1. Marc, qui fuit.
2. Bernarde, mariée, par contrat du 22 Janvier 1663, à Charles Couchet de Saint-Vallier.
3. Philiberte, femme de Claude Valon, Baron de Montmain.

VIII. DEGRÉ.

Marc Bourrée, Baron de Corberon, Seigneur de Mimande, Corberon, Vaublan, &c., né le 10 Août 1648, Confeiller-Secrétaire du Roi, époufa, le 29 Janvier

(*a*) (*b*) (*c*) (*d*) Archives départementales de la Côte-d'Or.
(*e*) (*f*) Regiftres de l'état civil de Beaume.

1671, Anne Suremain de Flamerans, fille de Hugues, & de Marguerite de la Croix. Il mourut le 20 Janvier 1701. Par Lettres patentes (*a*) du mois de Novembre 1700, le Roi Louis XIV érigea la feigneurie de Corberon en Baronnie à fon profit. En exécution de l'Édit du Roi, il fit enregiftrer en 1696 dans l'*Armorial général de France*, les armoiries de la famille telles qu'elle les porte aujourd'hui. Avant cette époque elle portait : *d'Azur à 3 Bourrées de Sarments d'Or,* ainfi que le rapportent plufieurs hiftoriens & généalogiftes de Bourgogne, & Palliot dans fes manufcrits, où il dit avoir vu ces armes encore fculptées fur la maifon qu'habitait en 1450 à Beligny Jehan Bourrée, Maître aux comptes.

Marc Bourrée eut entre autres enfants :

1. Daniel, qui fuit.
2. Rose-Philiberte, Vifitandine.
3. Marguerite, femme de Jean-Baptifte Blancheton de Thorey.
4. Anne-Rosalie, Vifitandine.

IX. DEGRÉ.

Daniel Bourrée, Baron de Corberon, Seigneur de Mimande, Corberon, Vaublan, &c., feul furvivant des enfants mâles de Marc; né le 6 Janvier 1682, Confeiller au Parlement de Paris. Il époufa, le 7 Décembre 1712, Guillemette de Breget, fille de Jean-Baptifte de Breget & de Jeanne-Marie de la Mouche. De cette union il eut :

1. Pierre-Daniel, qui fuit.
2. Marie-Louise, mariée, le 29 Mai 1754, à François-Ignace de Cairol de Madaillan.

X. DEGRÉ.

Pierre-Daniel Bourrée, Baron de Corberon, Seigneur de Mimande, Corberon, Troiffereux, &c., né le 22 Mai 1717, Préfident au Parlement de Paris. Il époufa, le 23 Août 1745, Urfule-Jacqueline Thiroux de Gerseuil. Condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, il fut exécuté le 20 Avril 1794 (1er Floréal an II).

Il eut entre autres enfants :

1. Pierre-Philibert-Catherine, qui fuit.
2. Daniel-Marie, Meftre de camp de dragons, Chevalier de Saint-Louis en 1784, Miniftre plénipotentiaire, marié à Charlotte-Marie-Chriftine de Behmer. Le Roi figna leur contrat le 14 Octobre 1781.
3. Claudine-Philiberte, mariée à Charles-Antoine-Balthafard de Tinseau.
4. Catherine-Marguerite, mariée à Henry-Bernard-Catherine de Sapte, le 3 Avril 1783. Le Roi figna leur contrat le 30 Mars 1783.

IX. DEGRÉ.

Pierre-Philibert-Catherine Bourrée, qualifié Marquis de Corberon (*b*), Seigneur de Mimande, Troiffereux, &c., né le 17 Août 1746; Colonel d'Infanterie, Aide-Major aux gardes françaifes en 1789, Chevalier de Saint-Louis. Il époufa, le 14 Janvier 1772, Anne-Marie de Nogué, fille de François de Nogué & de Jeanne-

(*a*) En original aux mains de la famille. Voir l'extrait à la fin de cette notice.

(*b*) « Le 6 Juin 1786 a été fait le convoy & enterrement dans l'églife, de haute & puiffante dame Anne-Marie de Nogué, époufe de haut & puiffant Seigneur Pierre-Philibert-Catherine Bourrée, *Marquis* de Corberon, Lieutenant au régiment des gardes françaifes, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, Seigneur de Rieux, Tillé & autres lieux, décédée hier rue de Sève, âgée d'environ 35 ans. » (Extrait du regiftre des actes de décès de la paroiffe Saint-Sulpice pour l'an 1786.)

Orofi DE LABORDE. Condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, il fut exécuté le 29 Floréal An II. Son fils ARMAND, âgé de feize ans, fut auffi condamné comme confpirateur, & mourut fur l'échafaud le 19 Meffidor. Son fecond fils, DANIEL-JEAN-CHARLES, qui fuit, devint alors chef de la famille. Sa fille JEANNE-PHILIPPINE-ROSALIE fut mariée au Comte LUCOTTE, Général de divifion, Grand-Croix de la Légion d'honneur.

XII. DEGRÉ.

DANIEL-JEAN-CHARLES Bourrée, Marquis de Corberon (*a*), né le 31 Décembre 1780, Capitaine de cavalerie (*b*), Brigadier aux compagnies rouges en 1814. Marié, le 22 Avril 1805, avec Claudine-Émilie FABRE DE CHARRIN, & en fecondes noces, en 1827, avec Louife-Adrienne BREFFORT. Mort le 4 Septembre 1868.

Du premier lit font iffus :

1. JEAN-CHARLES-EDGAR, Chevalier de Malte, né le 23 Juin 1807, mort le 20 Août 1861. Sans alliance.
2. AUGUSTE-THIMOLÉON-ERNEST, qui fuit.
3. AIMÉ-ALPHONSE-CHARLES Bourrée, Baron de Corberon, né le 5 Avril 1815; Député de l'Oife, Officier de la Légion d'honneur, marié, le 11 Juin 1838, à Émilie-Marie-Françoife FEUTRIER, fille du Baron FEUTRIER, Pair de France. Il a trois enfants :
   I. HENRIETTE-CHARLOTTE-MARIE-APOLLINE, née le 26 Janvier 1841, mariée en 1860 à fon coufin germain.
   II. ERNEST-PAUL-HENRI, né le 19 Octobre 1847.
   III. GEORGES-ÉMILE-HENRI, né le 24 Avril 1853.

Du fecond lit :

1. LOUISE-CAROLINE-ZOÉ, née le 7 Avril 1831, mariée, le 7 Juin 1849, à Bonaventure-Alfred DE GRIGNART, Baron DE MALET.

XIII. DEGRÉ.

AUGUSTE-THIMOLÉON-ERNEST Bourrée, Marquis de Corberon, ancien élève de Saint-Cyr, Garde du corps de S. M. le Roi Charles X, Chevalier de la Légion d'honneur, né le 22 Décembre 1810, marié, le 3 Novembre 1831, à Marie-Joféphine LE MERCIER DE BOISGERARD, dont il a eu un fils, qui fuit.

XIV. DEGRÉ.

ERNEST-AUGUSTE-CHARLES Bourrée, qualifié Vicomte de Corberon, né le 21 Août 1832, Officier de cavalerie, marié, le 26 Avril 1860, à fa coufine germaine, Henriette DE CORBERON. Il a quatre enfants :

1. MARIE-AUGUSTIN-JEHAN-PHILIBERT-MARC, né le 20 Mars 1861.
2. PAUL-ÉMILE-ROGER, né le 2 Avril 1862.
3. ERNEST-DOMINIQUE-HENRI, né le 11 Avril 1863.
4. CHARLOTTE-ADRIENNE-MARIE, née le 21 Mai 1864.

(*a*) Voir l'acte de notoriété à la fin de la notice, & un arrêt de la Cour de caffation du 8 Décembre 1818.

(*b*) Brevet de Capitaine de cavalerie en date du 6 Juillet 1814 pour DANIEL-JEAN-CHARLES Bourrée, Marquis de Corberon, Brigadier furnuméraire aux Gendarmes de la garde. (Original en parchemin.)



ACTE DE NOTORIÉTÉ.

Les foussignés :

M. Le Comte Henry de Montesquiou, Membre de la Chambre des députés, Officier de la Légion d'honneur, Grand-Croix de l'ordre de la Couronne de Bavière, Chevalier de l'ordre de la Réunion, demeurant à Paris, rue de l'Univerfité, 94 ;

M. le Comte Étienne de Durfort, Lieutenant général des armées du Roi, Capitaine Lieutenant de la compagnie des gendarmes de la garde & Commandeur de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, demeurant à Paris, rue d'Anjou Saint-Honoré, 16 ;

M. Arthur-Triftan-Jean-Charles-Languedoc de Noailles, Duc de Mouchy, Colonel à la fuite de Dragons, demeurant à Paris, Faubourg Saint-Honoré ;

M. Georges-Louis-Nicolas, Marquis de Saint-Belin, Maréchal des camps & armées du Roi, Officier fupérieur des chevau-légers de fa garde, demeurant à .

M. Armand-Hippolyte-Aftolphe-Renaud de Bermondet, Marquis de Cromières, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine de cavalerie, Brigadier des gardes du Corps du Roi, demeurant ordinairement en fa terre de Cromières, département de la Haute-Vienne ;

M. Armand-Célefte, Comte de Durfort, Maréchal des camps & armées du Roi, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, demeurant à Paris, rue du Faubourg Saint-Honoré, 51 ;

M. le Baron d'Ivry, Capitaine de cavalerie, Chevalier de la Légion d'honneur ;

Ont, par ces préfentes, certifié, attefté & affirmé pour notoriété à qui il appartiendra, qu'il eft à leur connaiffance perfonnelle que M. *Daniel-Jean-Charles* Bourrée de Corberon, demeurant ordinairement en fa terre de Troiffereux près Beauvais, département de l'Oife, Brigadier furnuméraire des gendarmes de la garde du Roi, né à Paris, le 31 Décembre mil fept cent quatre-vingt, eft fils unique de feu M. *Pierre-Catherine* Bourrée, *Marquis* de Corberon, Aide-major aux gardes françaifes, lequel était fils de M. *Pierre-Daniel* Bourrée de Corberon, Préfident à la première chambre des enquêtes au Parlement de Paris ; qu'il eft également à leur connaiffance que M. le *Marquis* de Corberon, père de *Daniel-Jean-Charles* Bourrée de Corberon, était iffu d'une ancienne famille noble ayant terre érigée en baronnie, fous le nom de Corberon, par le Roi Louis XIV ; qu'il était en outre connu dans le monde & prenait publiquement le titre de Marquis ; que c'eft ainfi & fous cette dénomination qu'il était connu dans le régiment des gardes françaifes ; que M. le Marquis de Corberon, & fon fils aîné, *Armand* de Corberon, à peine âgé de feize ans, ayant péri tous deux fous la hache révolutionnaire aux mois de Floréal & Meffidor an II, c'eft à fon fecond fils M. Daniel-Jean-Charles Bourrée de Corberon qu'appartient par droit de fucceffion le titre héréditaire de Marquis que fon père a porté jufqu'aux événements de la Révolution.

Fait à Paris l'an 1815 le 11 Février, étant figné pour fervir, & valoir ce que de raifon.

Ainfi figné :

Le Comte Henry de Montesquiou. — Le Duc de Mouchy. — Le Comte Étienne de Durfort. — Le Marquis de Saint-Belin. — Le Baron d'Ivry. — Le Marquis de Cromières. — Le Comte Armand de Durfort, Maréchal de camp.

En marge eft écrit : Enregiftré à Paris le 23 Janvier 1817, reçu deux francs vingt centimes. *Signé*, Beaujeu.

Il eft ainfi audit acte de notoriété fous feing privé dûment timbré & enregiftré, certifié véritable & paraphé & dépofé pour minute à M. Didier-Nicolas Riant, l'un des Notaires royaux à Paris fouffigné, par acte du 25 Janvier 1817, dûment enregiftré le même jour par Guérin.

Signé : Riant.

ÉRECTION DE LA SEIGNEURIE DE CORBERON EN BARONNIE

Par Louis XIV, en faveur de Marc Bourrée.

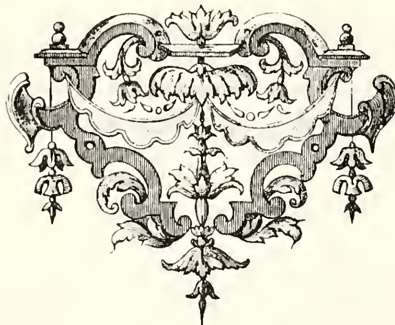
Du mois de Novembre 1700.

LOUIS, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre,. . . . . Notre cher & amé Marc Bourrée, Confeiller-Secretaire de nous, maifon, couronne de France & de nos finances, nous a très-humblement remonftré. . . . . En confidération des fervices qu'il nous a rendus & continue de nous rendre actuellement dans les fonctions de fa charge. . . . . A ces caufes, de l'avis de notre Confeil qui a vu les titres & pièces par lefquelles les prédeceffeurs de l'expofant fe font de tems en tems qualifiés tant en jugement que dehors du titre de Seigneurs et Barons de Corberon : & de notre grâce fpéciale, pleine puiffance & authorité royalle nous avons confirmé &, en tant que befoin feroit, décoré, érigé, confirmons, décorons & érigeons de nouveau, par ces préfentes fignées de notre main, en titre, nom & dignité de baronnie en faveur dudit Marc Bourrée, ladite terre & feigneurie de Corberon, membres & dépendances. . . . . que l'expofant & fes enfants mâles nais & à naiftre en loyal mariage en jouiffent & ufent, l'ayent & tiennent fous ledit titre de baronnie aux mêmes honneurs, droicts d'armes, blafons, ... affemblée de nobleffe. . . tout ainfy que les autres Barons de notre royaume, le tout à une feule foy & hommage, aux charges accoutu-

mées. . . . . . Sy donnons en mandement à nos amés & feaux Confeillers les gens tenant nos Cours de Parlement & Chambre des comptes à Dijon & à tous autres nos Jufticiers & Officiers qu'il appartiendra que ces préfentes nos lettres de confirmation & en tant que befoin feroit d'erection de baronnie, ils faffent regiftrer & de leur contenu jouir & ufer ledit Marc Bourrée & fes enfants mafles, nais & à naiftre en loyal mariage pleinement, paifiblement, & perpetuellement, ceffer tous troubles & empefchements, nonobftant tous édits, ordonnances & reglements à ce contraire, auxquelles & aux defrogatoires des defrogatoires nous avons defrogé & defrogeons par cesdites préfentes, fauf notre droit en autres chofes & l'autruy en toutes. Car tel eft notre plaifir; & afin que ce foit chofe ferme & ftable à toujours, nous avons fait mettre notre feel à cesdites préfentes, données à Fontainebleau au mois de novembre l'an de grâce mil fept cent & de notre règne le cinquante-huit.

Signé : LOUIS. — *Sur le repli : Par le Roy,* PHELYPEAUX. — A côté *vifa :* PHELIPEAUX, *pour confirmation d'érection en baronnie de la terre de Corberon.*

(Extrait de l'original en parchemin fcellé du grand fceau de cire verte.)



DE BOUVET,

Barons, anciens Seigneurs de Beaupré, de Heillecourt, de Romefmont, de Lupcourt, de Ville-en-Vermois, de Sommecourt, de Vaffincourt, de Robert-Efpagne, de Genicourt, d'Érize, de Merval, du Val de Vaffy, de Saint-Vrain, de la Feuillée, de Scrupt, de Tannoy.

EN LORRAINE ET EN CHAMPAGNE.



D'Azur, au Bœuf paffant d'Or, accompagné en chef de trois Étoiles de même. CIMIER : *un Cerf iffant au naturel.* COURONNE : *de Comte.*

La famille de Bouvet eft la branche cadette de la maifon noble de ce nom, établie dans la ville d'Afti, en Piémont. Cette communauté d'origine a été plufieurs fois atteftée dans des Lettres émanées des Ducs de Lorraine, au fervice defquels on voit les de Bouvet occuper dès la fin du XVe fiècle un rang diftingué. Leur filiation en Lorraine, dreffée fur titres authentiques, commence à partir de (*a*) :

PREMIER DEGRÉ.

FRANÇOIS Bouvet, Ier du nom, né à Afti, fils de SCIPION Bouvet, Tréforier de Montferrat & Gouverneur de Velafco, & de Anne DE CELSI. Il s'attacha au fervice de René II, Duc de Lorraine, qu'il fuivit dans fon expédition contre le Duc de Ferrare en 1482, & devint fon Aide de camp au fiége de Ferrandil. En fa qualité d'étranger il demanda & obtint des Lettres de Nobleffe le 12 Novembre 1501. De fon mariage avec Noble Demoifelle Jeanne CHESNEAU, qu'il avait époufée en 1495, il eut deux fils, dont l'aîné fuit.

II. DEGRÉ.

MICHEL Bouvet, Ier du nom, Écuyer, Procureur général du bailliage de Bar, mourut le 4 Février 1566, à l'âge de 70 ans, & fut inhumé en l'églife de Saint-Max de Bar. L'infcription que fon fils fit graver fur fa tombe rappelait fa defcendance des Comtes Bouvet d'Afti. De fon mariage avec Demoifelle Anne LE POYGNANT, fille de Jean LE POYGNANT, Confeiller d'état du Duc de Lorraine, & de Anne DE VASSEBOURG, il eut :

1. JEAN, qui fuit.
2. JACQUES Bouvet, Confeiller auditeur en la Chambre des comptes de Barrois, dont la poftérité s'eft éteinte à la génération fuivante.

(*a*) Pour plus de détails voir la belle & confcienciеufe notice que Lainé a confacrée à la famille de Bouvet dans fes *Archives de la Nobleffe*, t. IX.

DE BOUVET,

Barons, anciens Seigneurs de Beaupré, de Heillecourt, de Romesmont, de Lupcourt, de Ville-en-Vermois, de Sommecourt, de Vassincourt, de Robert-Espagne, de Genicourt, d'Érize, de Merval, du Val de Vassy, de Saint-Vrain, de la Feuillée, de Scrupt, de Tannoy.

EN LORRAINE ET EN CHAMPAGNE.



D'Azur, au Bœuf passant d'Or, accompagné en chef de trois Étoiles de même. CIMIER : *un Cerf issant au naturel.* COURONNE : *de Comte.*

La famille de Bouvet est la branche cadette de la maison noble de ce nom, établie dans la ville d'Asti, en Piémont. Cette communauté d'origine a été plusieurs fois attestée dans des Lettres émanées des Ducs de Lorraine, au service desquels on voit les de Bouvet occuper dès la fin du XVe siècle un rang distingué. Leur filiation en Lorraine, dressée sur titres authentiques, commence à partir de (*a*) :

PREMIER DEGRÉ.

FRANÇOIS Bouvet, Ier du nom, né à Asti, fils de SCIPION Bouvet, Trésorier de Montferrat & Gouverneur de Velasco, & de Anne DE CELSI. Il s'attacha au service de René II, Duc de Lorraine, qu'il suivit dans son expédition contre le Duc de Ferrare en 1482, & devint son Aide de camp au siége de Ferrandil. En sa qualité d'étranger il demanda & obtint des Lettres de Noblesse le 12 Novembre 1501. De son mariage avec Noble Demoiselle Jeanne CHESNEAU, qu'il avait épousée en 1495, il eut deux fils, dont l'aîné suit.

II. DEGRÉ.

MICHEL Bouvet, Ier du nom, Écuyer, Procureur général du bailliage de Bar, mourut le 4 Février 1566, à l'âge de 70 ans, & fut inhumé en l'église de Saint-Max de Bar. L'inscription que son fils fit graver sur sa tombe rappelait sa descendance des Comtes Bouvet d'Asti. De son mariage avec Demoiselle Anne LE POYGNANT, fille de Jean LE POYGNANT, Conseiller d'état du Duc de Lorraine, & de Anne DE VASSEBOURG, il eut :

1. JEAN, qui suit.
2. JACQUES Bouvet, Conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Barrois, dont la postérité s'est éteinte à la génération suivante.

(*a*) Pour plus de détails voir la belle & consciencieuse notice que Lainé a consacrée à la famille de Bouvet dans ses *Archives de la Noblesse*, t. IX.

3. RICHARD Bouvet, dont le fils, LOUIS, fut Secrétaire ordinaire du Duc de Lorraine.
4. MICHEL Bouvet, Écuyer, Seigneur de Heillecourt, de Romefmont, de Lupcourt, de Ville-en-Vermois, &c., Confeiller Secrétaire d'État, Premier Préfident de la Chambre des comptes & enfuite principal Miniftre des Ducs Charles III & Henri II. De fon mariage avec Demoifelle Agnès DE BEAUFORT, fille de François DE BEAUFORT, Chambellan de S. A. & Grand Veneur de Lorraine, & de Gabrielle DE THUILLIÈRES, il eut deux fils, qui fuivent, & cinq filles.
   I. CLAUDE Bouvet, Écuyer, Seigneur de Heillecourt, Confeiller au Confeil privé & Secrétaire d'État du Duc de Lorraine. Mort en 1614, fans poftérité.
   II. CHARLES Bouvet, Chevalier, Seigneur de Sommecourt, de Romefmont & de Moncel, Chambellan du Duc Henri II, créé Chevalier de l'ordre de Saint-Étienne de Tofcane, par diplôme du Grand-Duc Cofme II, daté de Florence le 17 Juillet 1611 (*a*). Mort fans poftérité.
   III, IV, V. FRANÇOISE, ALIX & CHRÉTIENNE Bouvet, alliées aux maifons diftinguées de Lorraine.

III. DEGRÉ.

JEAN Bouvet, Écuyer, Seigneur de Vaffincourt, Confeiller du Duc de Lorraine, Auditeur de la Chambre des comptes de Barrois, & Lieutenant particulier au bailliage de Bar, époufa Noble Demoifelle Antoinette SIMONNIN, dont il eut :

1. MICHEL de Bouvet, Écuyer, Seigneur de Vaffincourt, Prévôt de Bar, qui ne laiffa qu'une fille.
2. JACQUES, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

JACQUES de Bouvet, Écuyer, Seigneur de Robert-Efpagne, de l'Ifle-en-Rigaut, &c., né en 1578, fit en Hongrie la guerre contre les Turcs, fous les drapeaux de l'Empereur Maximilien, & fut nommé enfuite Lieutenant du Bailli d'épée de Bar, par Lettres du Duc Henri II, du 25 Janvier 1610. Il avait époufé, par contrat du 21 Février 1605, Demoifelle Jeanne DE LONGEVILLE, fille de Claude DE LONGEVILLE, Écuyer, Seigneur de l'Ifle-en-Rigaut, & de Renée DE ROUYN. De cette union vinrent trois fils, qui fuivent, & trois filles.

1. JEAN de Bouvet, Capitaine au régiment de Florainville-cavalerie, tué le 22 Juin 1636 au combat du Naviglio, près du Téfin. Sans poftérité.
2. FRANÇOIS de Bouvet, Chanoine de Saint-Diey, mort le 20 Avril 1639.
3. MICHEL, qui fuit.

V. DEGRÉ.

MICHEL de Bouvet, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Robert-Efpagne, de Génicourt, d'Érize-la-Grande, du Val-de-Vaffy, &c., époufa en premières noces Demoifelle Françoife ROUILLON, fille de Jean ROUILLON, Avocat en Parlement, décédée fans enfants, à l'âge de 23 ans, le 7 Octobre 1653; & en fecondes noces, par contrat du 5 Octobre 1655, Demoifelle Chrétienne MARIEN, Dame d'Érize-la-Grande, fille de Jean MARIEN, Écuyer, Seigneur de Fremery & de

(*a*) Original en parchemin, fcellé en plomb.

Saint-Vrain, Prévôt de la Marche & de Château-Salins, & de Marguerite Clément, Dame d'Érize. De ce dernier mariage il eut deux fils, qui ſuivent, & deux filles.

1. François, qui ſuit.
2. Jean-Michel de Bouvet, Chevalier, Seigneur de Robert-Eſpagne & de Merval, Capitaine de cavalerie, tué à la bataille de Fleurus le 1[er] Juillet 1690. Il avait épouſé, par contrat du 24 Juin 1683, Demoiſelle Anne de Hédouville, fille de Meſſire Théodore de Hédouville, Chevalier, Seigneur de Merval, de Revillon, &c., & de Dame Marie de Gresle d'Ormesson. De cette union vinrent trois fils, décédés ſans poſtérité.

VI. DEGRÉ.

François, II[e] du nom, Baron de Bouvet, Chevalier, Seigneur de Robert-Eſpagne, du Val-de-Vaſſy, & de Génicourt en partie, né le 21 Mai 1668, Conſeiller Auditeur en la Chambre de comptes de Bar (*a*), Conſeiller Maître en la même Chambre & enfin Conſeiller d'État (*b*). Par Lettres patentes du 9 Mai 1724, il obtint, avec ſon neveu Théodore-Michel, Lieutenant-Colonel, le titre héréditaire de Baron, *pour tous les mâles* (*c*). Il avait épouſé, par contrat du 16 Septembre 1691, Demoiſelle Marie-Renée de Briel, fille de feu Meſſire François de Briel, Chevalier, Seigneur de Chantemelle, de Tannoy, &c., Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel du régiment d'Orléans, & de Dame Gabrielle de Baudoux. Il ſe remaria à Thérèſe Colin de Marne, morte ſans enfants. Du premier mariage vinrent :

1. Jean-François, qui ſuit.
2. Charles-Gabriel, Baron de Bouvet, Enſeigne au régiment de Saint-Amour-dragons, tué à la bataille de Peterwaradin, en Tranſylvanie, le 5 Août 1716.
3. Joseph-Bernard, Baron de Bouvet, Chevalier, Seigneur de Saint-Vrain, de la Feuillée & de Souflemont, Capitaine de cuiraſſiers au ſervice de l'Empereur Charles VI. Mort ſans poſtérité.
4. Charles, Baron de Bouvet, Chevalier, Seigneur d'Érize, Capitaine de dragons au régiment de Bauffremont, Chevalier de Saint-Louis, Gentilhomme de la Cour de Staniſlas, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar. De ſon mariage (contrat du 11 Décembre 1730) avec Marie-Françoiſe-Claude de Romecourt, fille de Charles-Antoine, Comte de Romecourt, Maréchal de camp, Gouverneur de la citadelle de Cambray, il eut un fils, ſans poſtérité mâle, reçu Chevalier de Malte après la mort de ſa femme (1781), & quatre filles, dont une épouſa le Comte d'Allegrain.

VII. DEGRÉ.

Jean-François, I[er] du nom, Baron de Bouvet, Chevalier, Seigneur de Robert-Eſpagne, de Tannoy, de la Mothe, &c., Conſeiller en la Chambre des comptes de Bar, Gentilhomme ordinaire de la Cour du Roi Staniſlas de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar (*d*). Il fut maintenu dans les qualités de Meſſire & de Chevalier, par arrêt de la Chambre des comptes, du 31 Janvier 1722. Il avait épouſé,

(*a*) Lettres patentes du Duc Léopold, du 22 Octobre 1698. Original en parchemin, ſcellé.
(*b*) Lettres du même prince, du 5 Décembre 1712. Original en parchemin.
(*c*) Original en parchemin. Ces Lettres furent entérinées à la Chambre des comptes le 18 Mai 1724.
(*d*) Brevet du 20 Avril 1739. Original en parchemin.

par contrat du 23 Février 1716, Jeanne DES ROZEAUX, Dame de Tannoy, & décéda en 1768. De ſon mariage vinrent deux fils, qui ſuivent, & une fille.

1. JEAN-FRANÇOIS, IIe du nom, Baron de Bouvet, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel au régiment d'Orléans-cavalerie, par commiſſion du 27 Mars 1761. Il laiſſa un fils, mort ſans poſtérité, & deux filles.
2. CHARLES, qui ſuit.

VIII. DEGRÉ.

CHARLES, Baron de Bouvet, Chevalier, Seigneur de Scrupt, de Saint-Vrain & de la Mothe en partie, né le 6 Septembre 1721, fit ſes preuves pour être admis au nombre des Cadets-Gentilshommes du Roi Staniſlas. Il devint ſucceſſivement Enſeigne, Lieutenant & Capitaine au régiment de Marſan-infanterie, & enſuite Capitaine-Commandant d'une compagnie au régiment de Mailly-infanterie, le 31 Octobre 1746. Les ſervices ſignalés qu'il rendit au Roi dans les guerres, lui valurent la croix de Saint-Louis & pluſieurs gratifications. Il fut nommé Capitaine de grenadiers au régiment de Guienne le 14 Juillet 1766, Major le 4 Mars 1772, & décéda le 22 Avril 1779. Il avait épouſé, par contrat du 23 Octobre 1769, Marie-Thérèſe-Joſéphine DE MANESSY, fille de feu Meſſire Charles-Antoine DE MANESSY, Chevalier, Seigneur de Maixe, Conſeiller du Roi, ancien Grand-Maître des eaux & forêts du Duché de Bar, & de Dame Marie DES JOBARTS. De cette union vint :

IX. DEGRÉ.

CHARLES-FRANÇOIS, Baron de Bouvet, né le 9 Juillet 1775, Officier de cavalerie, décédé le 7 Septembre 1825. Il avait épouſé en 1794 Anne-Stéphanie-Charlotte DU HAMEL, fille de Benoît-Pierre-Charles DE MUZINO, Vicomte DU HAMEL, Lieutenant-général, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, & de Marie-Émilie-Charlotte DU HAMEL, de la branche du Hamel de Saint-Remy. De cette union vinrent deux fils, qui ſuivent, & une fille, morte en bas âge.

1. CHARLES-ADOLPHE, Baron de Bouvet, né le 28 Septembre 1796.
2. ÉMILE, qui ſuit.

X. DEGRÉ.

ÉMILE, Baron de Bouvet, né le 3 Mai 1799, ancien Officier dans les Huſſards de la garde royale, a épouſé, le 9 Septembre 1828, Pauline-Joſéphine-Sidonie DE FOUCQUES DE VAGNONVILLE, dont ſont iſſus :

1. PAUL de Bouvet, mort en bas âge.
2. JULES-ADOLPHE, Baron de Bouvet, né le 24 Mars 1833, ancien Capitaine au 5e régiment de Huſſards, Chevalier de la Légion d'honneur, a épouſé, le 7 Mai 1868, Mademoiſelle Vanina-Marie D'ORNANO, petite-fille du Maréchal Comte d'Ornano, & fille du Comte Rodolphe D'ORNANO, Premier Maître des Cérémonies de l'Empereur, & de Aline DE VOYER D'ARGENSON, fille, petite-fille & arrière-petite-fille des trois Marquis d'Argenſon, dont un fut Miniſtre de Louis XV.
3. MARIE-STÉPHANIE de Bouvet, a épouſé, le 11 Septembre 1855, le Comte Charles DE BOURCIER.

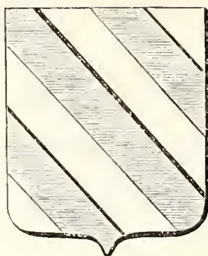
AUTEURS À CONSULTER. — D. Waroquier. — Pelletier, *Nobiliaire de Lorraine*. — La Chenaye-Desbois, t. III.



BRAC,

Anciens Seigneurs de Montpiney, de la Perrière, de la Pillonnière, de Chateau-vieux.

EN LYONNAIS ET BEAUJOLAIS.



D'Argent à trois Bandes d'Azur.

La famille Brac eſt très-ancienne à Beaujeu. Elle avait dans cette ville encore pendant le ſiècle dernier, dans l'égliſe de Saint-Nicolas, une chapelle & un caveau, où Antoine Brac, ancien Échevin de Beaujeu (*a*), mort en 1681, & ſon petit-fils Antoine Brac, Docteur médecin (*b*), mort en 1725, avaient ordonné par leurs teſtaments d'inhumer leurs corps à côté de leurs ancètres. Tout fait préſumer que cette famille eſt une branche de la famille Braque qui a joué un grand rôle ſous Philippe de Valois & quelques-uns de ſes prédéceſſeurs; branche qui ayant été peu fortunée pendant un ſiècle, n'a pu maintenir ſon rang parmi la nobleſſe. Mais cette famille ne peut pas produire une filiation continue remontant à Arnoul Braque, chef de l'illuſtre famille dont nous venons de parler; le plus ancien membre connu d'elle eſt Louis Brac, qui ne vivait plus à l'époque du mariage de ſon fils Robert avec Laurence d'Aigueperse en 1594, & qui figure comme témoin dans le teſtament de la mère de ladite Laurence d'Aigueperſe morte en 1586 (*c*). François Brac, arrière-petit-fils d'Antoine Brac, Échevin de Beaujeu en 1629, & fils d'Antoine Brac, qui fit enregiſtrer ſes armes dans l'*Armorial général de France*, par Charles d'Hozier, en 1700, vint s'établir à Lyon; Avocat diſtingué, il fut nommé Échevin de cette ville à la fin de 1735. Quoique les prédéceſſeurs de François Brac, & particulièrement ſon père Antoine Brac, ſoient qualifiés de Nobles dans pluſieurs actes, la famille Brac ne peut établir ſes droits à la nobleſſe que par l'échevinage de François Brac, Ier du nom, en 1736 & 1737 (*d*).

PREMIER DEGRÉ.

Louis Brac (*e*), eut deux fils :

1. Robert, qui fuit.
2. Étienne, dont on ignore la deſtinée.

(*a*) Teſtament d'Antoine Brac, dépoſé au greffe de Beaujeu le 6 Décembre 1681, par ordre de Jacques Garil, Juge de Beaujeu.

(*b*) Teſtament de Noble Antoine Brac, Docteur médecin, fait le 10 Avril 1725.

(*c*) Teſtament de Madame d'Aigueperſe, reçu par Alexandre Moyroud, Notaire à Beaujeu, le 14 Août 1586.

(*d*) *Le Livre d'or du Lyonnais, du Forez & du Beaujolais*, Lyon, 1866.

(*e*) Contrats de mariage de Robert Brac, devant Me. Moyroud, Notaire à Beaujeu, puis filiation donnée par un mémoire de famille juſqu'en 1770.

II. DEGRÉ.

Robert Brac, époufa, par contrat du 24 Juillet 1594, Demoifelle Laurence d'Aigueperse, dont il laiffa :

1. Antoine, qui fuivra.
2. Mathurin, marié à Perrette Carrige, dont une fille.
3. Thomas, établi à Toulon, dont un fils & deux filles.
4. Jean-Chrysostome, Prêtre de l'Oratoire.
5. Philiberte, mariée à Louis Thevenon.

III. DEGRÉ.

Antoine Brac, Ier du nom, Échevin de Beaujeu, né à Beaujeu le 8 Septembre 1599, époufa, par contrat du 23 Mai 1623, Jeanne Hugues, fille de Claude Hugues, Notaire royal à Beaujeu, & de Bonne Severt; & mourut le 5 Décembre 1681. Ses enfants furent :

1. Jean, dont l'article fuit.
2. Étienne, né le 5 Septembre 1629, mort le 5 Octobre 1633.
3. Antoine, né le 22 Avril 1633, parti pour l'Amérique en 1652.
4. Jean-Chrysostome, né le 20 Octobre 1635, Religieux capucin, mort à Lyon en 1704.
5. François, né le 14 Mai 1637, décédé le 8 Juillet 1639.
6. Claude, né le 12 Octobre 1640, marié, fans poftérité.
7. Aimé, né le 27 Octobre 1642, Aumônier de Colbert ; mort en 1693.
8. Louis, né le 1er Août 1647, Religieux capucin, mort le 29 Novembre 1725.
9. Thomas, né le 24 Juillet 1649, décédé en 1680.
10. Marie, née le 1er Août 1624, mariée à Pierre de la Place, morte en 1703.
11. Élisabeth, née le 24 Novembre 1627, mariée à Philibert Reverchon, le 17 Juin 1646.
12. Jeanne, née le 30 Janvier 1631, mariée à François Versault, le 27 Mai 1656.
13. Philiberte, née le 21 Mars 1634, décédée le 14 Mai 1639.
14. Christine, née le 21 Octobre 1638, mariée à Claude Denis, le 2 Juillet 1661.
15. Claudine, née le 22 Octobre 1644, mariée à Pierre Dubost, le 9 Juillet 1665.

IV. DEGRÉ.

Jean Brac, Docteur en médecine, né le 21 Mars 1626, époufa, le 8 Janvier 1655, Marie de la Charme, fille de Pierre de la Charme & de Chriftine Pollet, & mourut en 1669 à Mâcon, où il s'était établi. Il eut de fon mariage :

1. Antoine, qui fuit :
2. Jean, né le 6 Avril 1660, décédé le 9 du même mois.
3. François, né le 6 Novembre 1661, Religieux dominicain, décédé en 1717.
4. Claude, né le 20 Novembre 1663, décédé l'année fuivante.
5. Philibert, né le 25 Août 1666, décédé le mois fuivant.
6. Philibert, né le 4 Juillet 1668, décédé l'année fuivante.
7. Marie-Angélique, née le 19 Mai 1665, décédée en 1707.

V. DEGRÉ.

Antoine Brac, IIe du nom, Docteur en médecine, né le 23 Juillet 1657, époufa, le 18 Décembre 1682, Catherine de la Font, fille de Hugues de la Font, Sieur de

Pougelon, & de Madeleine Favre des Cloux, & petite-fille d'Antoinette Thibault, sœur de Philibert Thibault, Seigneur de Thulon; il mourut le 13 Avril 1725. Antoine Brac avait fait enregiſtrer ſes armes (*a*) par Charles d'Hozier dans l'*Armorial général*, regiſtre du Lyonnais, page 862, mais ce Juge d'armes a mis à tort à côté de ſon nom les armes de la famille Barjot qui ſont *de Sable à un Griffon d'Or, becqué, armé & lampaſſé de Gueules, & une Étoile auſſi d'Or, au côté dextre de l'écu;* la famille Brac poſſède des lettres d'Antoine Brac & de ſon père Jean Brac, avec des cachets portant *d'Argent à trois Bandes d'Azur,* ce qui prouve qu'elle n'a jamais eu d'autres armes.

De l'union d'Antoine Brac avec Catherine de la Font ſont iſſus :

1. Pierre, né le 26 Mars 1686, décédé le 27 Juin 1688.
2. François, qui a continué la deſcendance.
3. Nicolas, né le 25 Avril 1695, Prêtre, mort en 1778.
4. Marie-Anne, née le 4 Septembre 1684, décédée en 1743.
5. Élisabeth, née le 13 Août 1687, décédée en 1692.
6. Marie-Angélique-Thérèse, née en 1688, religieuſe Hoſpitalière, morte en 1742.
7. Marie-Madeleine, née le 2 Février 1690, mariée à Philippe Brac, décédée le 22 Octobre 1757.
8. Antoinette, née le 22 Août 1691, décédée le 22 Janvier 1706.
9. Catherine, née le 16 Mai 1696, mariée en 1730 à Dominique Varenard de Billy; morte le 30 Avril 1780.
10. Jacqueline, née le 6 Décembre 1697, morte le 29 Novembre 1705.
11. Élisabeth, née le 22 Mai 1699, mariée en 1730 à Jean-Pierre Fourra; morte en 1781.
12. Jeanne-Marie, née le 10 Mars 1701, mariée en Avril 1730 à Pierre Teillard.

VI. DEGRÉ.

François Brac, Ier du nom, Seigneur de Montpiney, né le 29 Juillet 1693, Docteur en droit, Avocat au Parlement de Paris en 1718, épouſa, le 30 Novembre 1720, Jeanne Athiaud, fille de Louis Athiaud, ancien Conſeiller au Parlement de Dombes, & de Anne Perrenaud, & de cette union n'eut qu'une fille morte en bas âge. Veuf le 29 Juillet 1723, il ſe maria, le 8 Août de l'année ſuivante, avec Catherine Deschamps, fille de Jacques Deschamps & de Suzanne Robert, & nièce de Meſdames de Camus & de Gayant; il laiſſa de cette union :

1. François-Pierre-Suzanne Brac, Seigneur de la Perrière, qui ſuivra.
2. Jacques-Joseph Brac de la Perrière, auteur de la IIe branche ci-après.
3. Nicolas-Claude Brac du Chaſty, né le 19 Mai 1730; dans les ordres.
4. François Brac de Montpiney, né le 8 Octobre 1732, ſervit pendant 22 ans dans le Royal-Comtois. Il ſe diſtingua au ſiége de Mahon en 1756, fit les campagnes d'Allemagne & de Rio-Janeiro avec ce régiment, & fut nommé Capitaine en 1760, Gouverneur de Beaujeu en 1767, Chevalier de Saint-Louis en 1772; en 1793 il vint combattre pour la défenſe de Lyon ſous les ordres de Perrin de Précy, & fut fuſillé après la priſe de cette ville.
5. Étienne-Antoine Brac, né le 12 Janvier 1734, marié, le 19 Juillet 1776, à N. Masseing, ſa couſine; décédé en 1812, ſans poſtérité.

(*a*) Quittance de vingt livres plus quarante ſols, ſignée Goutelle, Commis pour l'élection de Villefranche, donnée à M. Antoine Brac, Docteur en médecine à Beaujeu, le 9 Juillet 1700, pour l'enregiſtrement de ſes armes dans l'*Armorial général*.

6. Camille-Suzanne Brac de Saint-Loup, né le 29 Septembre 1736, marié en 1765 avec Catherine Dumas, sa cousine; auteur d'une branche qui est éteinte.
7. Anne-Marie, née le 4 Juin 1729, mariée, le 2 Juillet 1746, à André de Bonnel.
8. Jeanne-Marie, née le 17 Septembre 1735, décédée en 1818.
9. Antoinette-Catherine, née le 9 Janvier 1738, mariée en 1766 à Pierre-Marie Beaujan.

VII. DEGRÉ.

François-Pierre-Suzanne Brac, Seigneur de la Perrière, Avocat aux Parlements de Paris & de Lyon, Échevin de Lyon, né le 19 Mai 1725, épousa, le 16 Février 1769, Jeanne-Claire Guillin du Montet, sa cousine, fille d'Aimé Guillin du Montet, ancien Échevin de Lyon, & de Marie-Marguerite Desfrançois de l'Olme, & nièce d'Antoinette Guillin, mariée à François de Montrichard, Chevalier, Seigneur de la Brosse. Il fit partie de l'Assemblée de la Noblesse du Beaujolais, tenue à Villefranche le 16 Mars 1789. C'est à tort que dans le catalogue des Gentilshommes du Beaujolais on lui donne les prénoms de Jacques-Joseph qui sont ceux de son frère, fermier général & établi à Paris, qui a dû faire partie de l'assemblée de la Noblesse de son quartier dans cette ville. Il eut de son union avec Jeanne Guillin du Montet :

1. Aimé-François-Marie, né le 8 Octobre 1773, décédé le même mois.
2. Jacques-Justin Brac de la Perrière de Bourdonnel, qui suit.
3. Gabriel-Jean Brac de la Perrière, né le 31 Janvier 1778, décédé en 1856.
4. Claude-Antoine Brac de Clarange, né le 1er Septembre 1779, décédé en 1804.
5. Nicolas-Agathe, né le 12 Janvier 1781, décédé la même année.
6. Marie-Marguerite-Françoise, née le 12 Mai 1770, décédée en 1772.

VIII. DEGRÉ.

Jacques-Justin Brac de la Perrière de Bourdonnel, né le 6 Décembre 1775, épousa, le 21 Décembre 1809 (*a*), Catherine-Julie, fille d'Antoine d'André Blanc & de Marguerite Dian, & est décédé en 1853. Il avait eu de cette union :

1. Antoine-Édouard Brac de Bourdonnel, qui suit.
2. Achille-François Brac de la Perrière, né le 17 Mai 1812. Après avoir servi 23 ans dans la Marine & reçu la croix de la Légion d'honneur, il a épousé, le 17 Mars 1851 (*b*), Amélie de Besse, fille de Barthélemy-Théodore de Besse & d'Augustine-Thérèse-Élise Farmond; il a eu de cette union :
   - I. Jacques-Auguste, né le 22 Janvier 1852.
   - II. Catherine-Thérèse, née le 27 Février 1853.
   - III. Marie-Eugénie, née le 24 Avril 1854, décédée le 28 Mai suivant.
   - IV. Théodore-Maurice, né le 17 Septembre 1855, décédé le 29 Avril 1858.
   - V. Louise-Gabrielle, née le 2 Novembre 1856.
   - VI. Marguerite-Amélie, née le 3 Février 1858, décédée le 16 Avril suivant.
   - VII. Thérèse-Élise, née le 22 Août 1859.
   - VIII. Élise-Amélie, née le 28 Août 1861.
   - IX. Pierre-Achille, né le 23 Juillet 1863, décédé le 11 Octobre suivant.
   - X. Paul-Achille, né le 26 Janvier 1865.

(*a*) Contrat de mariage par-devant Me. Dugueyt, Notaire à Lyon.
(*b*) Contrat de mariage par-devant Me. Poumet, Notaire à Paris.

XI. Gabriel-Jean, né le 22 Février 1867.

3. Marie-Louise, née le 17 Mai 1814, mariée, le 10 Novembre 1835, à Alexandre Quarré de Verneuil; décédée le 2 Août 1853, laiſſant de ſon union :
   I. Justine-Amélie-Marie de Verneuil, née le 22 Octobre 1850.
   II. Eugène-Jules de Verneuil, né le 23 Février 1852.

IX. DEGRÉ.

Antoine-Édouard Brac de Bourdonnel, né le 29 Novembre 1810, eut pour marraine ſa triſaïeule maternelle Marie-Anne Terrasson, veuve de Étienne Muret, alors âgée de 103 ans & onze mois; il épouſa, le 28 Mai 1844 (a), Anne Benoite-Marie Donin de Rosière, fille de Pamphile-Antoine Donin de Rosière & de Anne-Roſalie-Louiſe Dugas, & eſt décédé le 8 Novembre 1860, laiſſant de cette union :

1. Marie-Marguerite-Camille, née en Août 1845, décédée en 1854.
2. Jacques-Gabriel-Henri, né le 25 Mars 1847, nommé Aſpirant de marine de 1re claſſe au mois de Septembre 1867



BRANCHE CADETTE.

VII. DEGRÉ.

Jacques-Joseph Brac de la Perrière, Seigneur de la Pillonnière & de Châteauvieux, né le 21 Mars 1726, Fermier général en 1771, fut une des victimes de la Terreur en 1793; il avait épouſé, en Janvier 1766, Éliſabeth-Charlotte Passerat, dont il eut :

1. André-François-Anne Brac de la Perrière, qui ſuit.
2. Étienne-Philippe-Joseph Brac de la Perrière, né le 25 Février 1778, Directeur des Douanes à Bayonne, Chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1851.
3. Antoine-Marie-Victor Brac de Châteauvieux, né le 29 Juillet 1779, marié à Alexandrine Bœuf de Curis, dont deux filles.
4. Anne-Françoise-Élisabeth, née en 1768, mariée à Charles-René de Parceval de Frileuse, Fermier général, dont un fils & trois filles.
5. Anne-Nicole-Marie-Joséphine, née en 1773, mariée à M. de Seyturier.
6. Alexandrine-Charlotte-Joséphine, née le 29 Mars 1775, mariée, le 6 Juillet 1804, à Jean-François de Bechon de Caussade, Page de Louis XVI, puis Officier des dragons de la Reine & Chevalier de Saint-Louis, dont :
   I. Réné, qui fut Sous-Préfet ſous la Reſtauration & a laiſſé un fils de ſon mariage avec Juliette Méthiviers.
   II. Ludovic, Général de brigade.
   III. Charles.
7. Anne-Françoise-Marie, née le 27 Mai 1785, mariée, le 7 Mars 1806, à Alphonſe des Mothes de Blanche, dont ſept enfants :
   I. Louis Armand.
   II. Albéric.
   III. Renaud, Officier de cavalerie.

(a) Contrat de mariage par-devant Me. Ducruet, Notaire à Lyon.

IV. Valérie.
V. Camille, mariée à Ferdinand de Léotard.
VI. Élisabeth.
VII. Anita, mariée, le 16 Juin 1849, à Hubert de Seissan de Marignan, dont deux fils & une fille.

VIII. DEGRÉ.

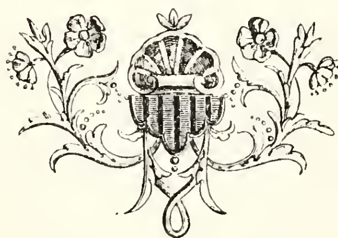
André-François-Anne Brac de la Perrière, né en 1771, décédé le 13 Janvier 1846, avait épousé, le 10 Décembre 1806, Marie-Césarine Michel, dont il a laissé :

1. Antoine-Marie-Adolphe, né le 11 Décembre 1807, décédé en 1863, qui avait épousé Agathe-Alexandrine-Adona Richard de Soultrait.
2. Laurent-Paul-Marie, qui suit.

IX. DEGRÉ.

Laurent-Paul-Marie Brac de la Perrière, né le 23 Janvier 1814, Avocat à Lyon, marié à sa cousine Marie-Josèphe-Victoire-Blanche Journel, dont sont issus :

1. Marie-Antoinette-Geneviève, née le 28 Avril 1849.
2. Marie-Jeanne-Blanche, née le 3 Mai 1852.
3. Paul-Marie-Louis, né le 23 Février 1854.
4. Réné-Marie-Jacques, né le 28 Janvier 1856.
5. Françoise-Marie-Jeanne, née le 5 Mars 1861.
6. Pierre-André-Marie-Albin, né le 5 Mai 1864.
7. André-Marie-Jacques, né le 27 Mars 1865.

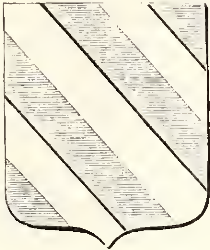


DE BRÉCHARD,

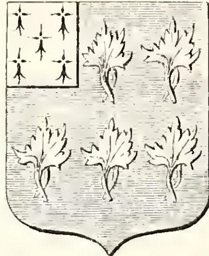
Barons de Breſſolles, Comtes de Bréchard, Barons d'Oyé, anciens Seigneurs d'Alligny, Époiſſes, Lys, Vellerot, Saint-Pierre-en-Vaux, Chauvenche, Lanty, Villiers, Confex, Brinay, Chamaunot, Pouilly, Lacour, Villeneuve, &c.

EN BOURBONNAIS ET EN BERRY.

Originaires du Nivernais.



DE BRÉCHARD.
D'Azur à trois bandes d'Argent.



DE CHAMPS DE SAINT-LÉGER.
D'Azur à cinq plantes de Mandragore d'Argent, mal ordonnées; au Franc canton d'Hermines.



DE MONTAGU.
D'Azur à trois Têtes de Lion arrachées d'Or.

La famille de Bréchard (*a*) appartient à l'ancienne nobleſſe de race & d'origine chevalereſque. Ses poſſeſſions en Bourbonnais & en Nivernais furent immenſes pendant tout le moyen âge. Elle ſe diviſa en pluſieurs branches éteintes toutes aujourd'hui dans les mâles. La plus marquante fut celle des Barons de Breſſolles, connue dès le commencement du XIIIe ſiècle. Elle s'éteignit à la fin du XVe, & la baronnie de Breſſolles paſſa par mariage dans la maiſon de Sacconyn. Parmi d'autres branches il faut citer celle des Seigneurs de Confex, dont le plus ancien membre, JEAN, apparaît dans un aveu qui lui fut fait en 1351 par Thibaut de Chivignac (*b*); celle des Seigneurs de Sauterrone & de Lucenay-ſur-Allier, & celle des Seigneurs de Sardolle, en Nivernais.

RODOLPHE ou RAOUL de Bréchard, Chevalier, échangea, par acte du 10 Octobre 1206, la vicomté de Moulins contre la baronnie de Breſſolles à un baron de Bourbon, qui le qualifie de *Chevalier bien amé* (c). Il prit alors le titre de Baron de Breſſolles & du Rainait, & fut en cette qualité l'un des témoins de la charte de confirmation des privilèges de Souvigny, donnée en 1217 par Archambaud VIII, Sire de Bourbon (*d*). Il aurait épouſé en 1233 Iſabeau DE CULANT.

AYMOND Bréchard, Chevalier, Seigneur de Breſſolles, fit en 1297 & 1299 des aveux & dimes, cens & terrages de Cirilly, la Bruière, Aynaudière & Aubeſpin, acquis d'Aymonin de Colonge, Chevalier, fils de feu Gui de Colonge, Chevalier (*e*).

(*a*) Ce nom eſt écrit dans les actes de pluſieurs manières : *Bréchart*, *Bréchars*, & le plus ſouvent *Breſchart* ou *Breſchard*. Juſqu'à la fin du XVe ſiècle les membres de cette famille ne portent ſouvent dans les actes que le nom ſeigneurial *de Breſſolles*, qu'il ne faut pas confondre avec le nom patronymique d'une autre famille qui a exiſté en Bourbonnais.

(*b*) D. Bétencourt, *Noms féodaux*. — (*c*) Jugement de maintenue de 1667.

(*d*) Comte de Soultrait, *Armorial de Bourbonnais*. (*e*) D. Bétencourt, *Noms féodaux*.

Guy de Bréchard, dont les armes se trouvent dans l'église d'Iseure, près Moulins, vendit sa terre de Toury-sur-Abron à Jean Saulnier, le 28 Février 1375 *(a)*.

Pierre Bréchard de Bressolles, Damoiseau, fit en 1388 un aveu de son fief & seigneurie de Monestey *(b)*.

Une branche de cette famille s'est établie en Bourgogne. Jean de Bréchard, Chevalier, épousa, par contrat passé le mercredi après la Toussaint 1360, Marie de Beauvoir, fille de feu Jean de Beauvoir, Chevalier, Seigneur de Thury, dont descendent les Comtes de Chastellux, & de Dame Jacquette de Bordeaux, sa femme. A ce contrat furent présents : Laure de Bordeaux, tante de l'épouse, Dame de Montperroux & de Chastellux ; Guillaume de Beauvoir, frère de l'épouse, qui avait épousé auparavant Alix de Bourbon, fille de feu Jean de Bourbon, Chevalier ; Isabeau de Beauvoir, sœur, fiancée à Girard de Bourbon.

Antoine de Bréchard, Seigneur de Thury, marié à Claudine de Digoyne, & Claude de Bréchard, Seigneur de Vellerot, frères, passèrent un traité & accord le 28 Novembre 1538 *(c)*.

Lazare de Bréchard, Chevalier de l'ordre du Roi, Chevalier, Seigneur de Thury, fut marié à Jeanne de Bournonville, sœur d'un Philippe de Bournonville, Seigneur de Chamsigny. Leur fils, Claude, épousa, par contrat du 27 Août 1584 *(d)*, Élisabeth d'Orge, fille de haut & puissant Seigneur Antoine d'Orge, Chevalier, Seigneur de Villeberny. Il eut une sœur, Barbe, & un frère, Guillaume, Religieux de l'abbaye de Saint-Seinne.

Au contrat de Claude fut présent Jean de Bréchard, Chevalier de l'ordre du Roi, Seigneur de Vellerot & Saint-Pierre-en-Vaux, père de l'illustre Jeanne-Charlotte, Dame de Bréchard, compagne de la vénérable mère de Chantal. Elle fut troisième Religieuse de l'ordre de la Visitation, première Supérieure du monastère de Riom en Auvergne, où elle décéda en odeur de sainteté le 18 Novembre 1637, âgée de 57 ans. Ses reliques reposent aujourd'hui dans l'église de la Visitation de Riom. En sa personne s'éteignit la branche des Bréchard de Bourgogne.

On trouve le sceau de Claude Bréchard, Seigneur d'Alligny, Maréchal des logis de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi en 1554. Ce sceau, attaché à une pièce conservée à la Bibliothèque Impériale, porte *trois Bandes*.

Autour de la grosse cloche de Saint-Pierre-le-Moûtier se lit cette inscription en beaux caractères gothiques : † Marie. svis nommée. ov nom. de la. Vierge. honorée. contre ses ennemis. ordonnée.† Bressoles. Chacune de ces lignes, formant des vers, est séparée par un écusson *bandé de six pièces*, armes de la famille des Bréchard, Seigneurs de Bressolles. Le point de séparation entre les mots est formé aussi d'un écusson, mais qui porte des armes différentes : *une Fasce chargée de deux Étoiles, & accompagnée en pointe d'un animal*. Au-dessous de cette inscription on lit la date de mil. cccc. l. v. (1455).

Toutes ces branches ont fourni un grand nombre de Chevaliers de Malte *(e)*.

Un des descendants de Raoul, premier Baron de Bressolles, mentionné plus haut, Jean de Bréchard, Baron de Bressolles & du Rainait, aurait épousé Catherine de Thury. De ce mariage vint Jean de Bréchard, dit *Mataille*, Baron de Bressolles, qui épousa Blanche de Chauvigny *(f)*, fille de Renault de Chauvigny, Seigneur de Blot & de Montmorillon, & de Béatrix de Bourbon. C'est sans doute lui qui gratifia l'église des Carmes de Moulins, le 3 Septembre 1420.

(a) (b) D. Bétencourt, *Noms féodaux*.
(c) (d) Expédition en parchemin aux archives de famille.
(e) Vertot, *Histoire des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem*. Langue d'Auvergne.
(f) D. Betencourt, art. *Montmorillon & Chauvigny*.

De fon mariage il eut un JEAN de Bréchard, Baron de Breffolles, Seigneur de Thury & Montgarnault, qui époufa Jeanne DE SAINTE-VIDAILLE, dite *de la Tour*, fille d'Aragon DE LA TOUR, Seigneur de Sainte-Vidaille, & de Catherine DE JOYEUSE.

La filiation régulière de la branche de Brinay ne commence qu'à partir de :

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE de Bréchard, Seigneur de Villiers, lequel hérita, avec fon frère Henri, Écuyer, Seigneur de Chavanche, de la fucceffion de Dame Jeanne de Bourbon, veuve de Meffire Geoffroy de Bourbon, Chevalier. Henri vendit une part de cet héritage à Huguenin de Druys, par acte du 6 Novembre 1431 (*a*). Il avait époufé en 1427 Catherine DU BOX. Son frère, Pierre, eut de fon mariage avec Jeanne DE LA MOUSSE, vivante encore en 1496, trois fils :

1. JEAN, qui fuit.
2. GILBERT, Protonotaire du Saint-Siége.
3. FRANÇOIS de Bréchard, Écuyer, rendit aveu du fief de Villers en 1505.

II. DEGRÉ.

JEAN de Bréchard, Ier du nom, Écuyer, époufa, par contrat du 15 Novembre 1496 (*b*), Claude DE MONJOURNAL, fille de feu Jacques DE MONJOURNAL, Écuyer, Seigneur des Ayes, & de Guicharde DE COULON. De ce mariage il eut deux fils : JACQUES, & JEAN, qui fuit.

III. DEGRÉ.

JEAN II de Bréchard, Écuyer, marié en 1520 à Barbe DE LUZY, dont il eut GABRIEL, & JEAN, qui fuit.

IV. DEGRÉ.

JEAN III de Bréchard, Écuyer, Seigneur de Confex & Baron d'Oyé (*c*), époufa en 1554 Charlotte DE MAUVOISIN, dont il eut :

1. JEAN, qui fuit.
2. MARGUERITE, mariée à Adrien DE LA CORSELLE.

V. DEGRÉ.

JEAN IV de Bréchard, Écuyer, Seigneur de Confex & de Brinay, marié, par contrat du 5 Août 1590 (*d*), à Gafparde DE VEILHAN, fille de Georges DE VEILHAN, Gentilhomme de la Chambre, Chevalier de l'ordre du Roi, & de Françoife D'AULZY. C'eft fa femme qui apporta dans la maifon de Bréchard la terre de Brinay, qui refte encore en fa poffeffion. Elle tefta le 28 Mars 1625 (*e*). De ce mariage vinrent entre autres enfants :

1. JEAN, qui fuit.
2. EDME de Bréchard, Écuyer, marié, par contrat du 14 Janvier 1634, à Edmée DE JUISSARD, dont il eut CHARLES de Bréchard, marié, le 22 Mai 1690, avec Demoifelle D'AMUZEL.
3. 4. HECTOR & FRANÇOIS de Bréchard.

(*a*) Copie collationnée, délivrée le 20 Octobre 1752. (*b*) Expédition.

(*c*) Oyé ou Oyers était une des quatre baronnies de Brionnais ; elle fut au XIe fiècle l'apanage d'un puîné de la maifon de Semur, où elle entra par mariage de Geoffroy IV de Semur avec Hermengarde d'Oyé en 1070. Pierre de Luzy en était Baron en 1370 ; Ferry de Luzy en 1488 & Jean III de Bréchart en hérita par fa mère en 1566. (Courtépée, *Defcription de Bourgogne*, t. IV, p. 225.)

(*d*) (*e*) Groffe fur parchemin.

VI. DEGRÉ.

Jean V de Bréchard, Chevalier, Seigneur de Brinay, fut maintenu dans sa Noblesse par jugement de Henry Lambert, Chevalier d'Herbigny, Intendant en la généralité de Moulins, le 14 Juin 1667 (*a*). De son mariage avec Françoise de Juissard, qu'il avait épousée par contrat du 27 Janvier 1630, il eut :

1. François de Bréchard, marié à Marie Givallois.
2. Jean, qui suit.

VII. DEGRÉ.

Jean VI de Bréchard, Chevalier, Seigneur de Brinay, Chamaunot & Pouilly, né le 10 Février 1648, Lieutenant général de Louveterie de S. M. en Nivernais, servit dans les Mousquetaires noirs, fut Commissaire du ban & arrière-ban (*b*), & fit plusieurs campagnes.

Il épousa, par contrat du 28 Juillet 1675, Catherine de Champs, fille de François de Champs, Écuyer, Seigneur de Bussy & Champcourt, & de Catherine Le Bourgoing. Il eut de ce mariage (*c*) :

1. Henri, qui suit.
2. Jean-François, Écuyer, Seigneur de Champcourt.
3. Jean-Charles, Maréchal des logis au régiment de Bourbon-Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis, mort en 1752 des blessures qu'il avait reçues à Ettingen.

VIII. DEGRÉ.

Henri de Bréchart, Chevalier, Seigneur de Brinay, Gendarme ordinaire de la garde du Roi, fut maintenu dans sa Noblesse par jugement du 28 Juillet 1700, rendu par Jean de Turmenyes, Intendant en la généralité de Moulins. Il épousa, par contrat du 4 Juin 1716, Marie Pellé, fille de Jean-Marie Pellé & de Dame Marie de Charry. De ce mariage vinrent entre autres enfants (*d*) :

1. Jean-François, qui suit.
2. Paul-Augustin de Bréchart, Chevalier, Seigneur de Brienne, Capitaine au régiment de la Marche-Infanterie, blessé à Rocoux & à Laufeld, Chevalier de Saint-Louis par brevet du 8 Mars 1762 (*e*), prit part à l'Assemblée électorale du Nivernais en 1789.

IX. DEGRÉ.

Jean-François de Bréchard, Chevalier, Seigneur de Brinay, Chamaunot, Lacour, Villeneuve, &c., Capitaine de Cavalerie, Gendarme de la garde du Roi depuis le 15 Février 1751, Chevalier de Saint-Louis, épousa, par contrat du 11 Janvier 1745, Marie Le Roy d'Allarde, fille de Messire Jean-Baptiste le Roy, Che-

(*a*) Original sur papier.

(*b*) Certificat de congé donné par Georges de Reugny, comte de Tremblay, Capitaine commandant de la Noblesse au ban & arrière-ban, daté de Toul le 23 Novembre 1674. (Original.)

(*c*) Pierre de Bréchard, appellé le *Gros Bréchard*, cousin de Jean, nommé Lieutenant de cavalerie au régiment de Lévis le 5 Juillet 1690, décéda avec le grade de Capitaine.

(*d*) Charles de Bréchard, cousin germain de Henri, Lieutenant d'Invalides à Blamont après 45 ans de service.

(*e*) Original signé du Roi & du Duc de Choiseul.

valier, Seigneur-Baron d'Allarde, & de Dame Anne DE ROLLAND. Il eut de ce mariage onze enfants :

1. NICOLAS-MARIE, de Bréchard, Chevalier né le 10 Août 1747, reçu à l'École militaire le 15 Août 1756, mort le 11 Décembre 1787.
2. PAUL-AUGUSTIN-MARIE de Bréchard, Chevalier, Seigneur de Brinay, né le 21 Décembre 1748, reçu à l'École militaire le 20 Mars 1760, Électeur en 1789.
3. PIERRE, qui ſuit.
4. JOSEPH-MARIE de Bréchard de Chamaunot, Coſeigneur de Brinay, né le 21 Juillet 1751, prit part à l'Aſſemblée des Gentilshommes du bailliage de Nivernais, tenue le 14 Mars 1789, pour l'élection des Députés aux États Généraux. Il épouſa, par contrat du 29 Juin 1808, à Brinay, Jeanne-Louiſe SEUILLOT. Elle décéda à Brinay le 24 Août 1840, & lui le 5 Janvier 1842, ne laiſſant de ſon mariage qu'une fille :

   JOSÉPHINE de Bréchard, mariée, le 19 Thermidor an XII (7 Août 1804), à M. Marie-Philibert-François MOROT DE RAILLY. Elle décéda à Brinay le 10 Août 1857, & lui le 17 Novembre 1862. Ils avaient eu de leur union :

   I. LOUIS Morot de Railly, né le 27 Avril 1809, mort le 26 Juillet 1844.

   II. JOSÉPHINE Morot de Railly, née le 23 Prairial an XIII (12 Juin 1805), non mariée.

5. PIERRE-FRANÇOIS de Bréchard, Chevalier, Seigneur de Choulot, né le 27 Janvier 1759, Électeur en 1789.
6. JEANNE-CHARLOTTE, née le 15 Juin 1751, inſcrite pour Saint-Cyr le 29 Mars 1757, non mariée.
7. MARIE-JEANNE-CHARLOTTE, née le 10 Juin 1754, inſcrite pour Saint-Cyr le même jour que la précédente, non mariée.
8. MARIE-PAULE-LOUISE-AUGUSTINE, née le 27 Juin 1755, inſcrite pour Saint-Cyr le même jour que les deux précédentes, non mariée.
9. MARIE, née le 20 Août 1757, mariée en 1776 à Jacques-Louis DE LA FERTÉ DE MEUNG, Vicomte, Chevalier, Seigneur de Saulière.
10. MARIE-PIERRETTE, née le 11 Août 1760.
11. MARIE-JOSEPHETTE, née le 21 Novembre 1762.

X. DEGRÉ.

PIERRE de Bréchard, Chevalier, Coſeigneur de Brinay, Chamaunot & Lacour, figure ſur la liſte des électeurs Nobles pour les États Généraux en 1789. Il épouſa, par contrat du 7 Février 1791, Marie-Anne DU CLEROY (*a*), fille de Meſſire Jacques-Joſeph, Comte DU CLEROY, Chevalier, Seigneur de Mary, Villars, Niault, Lally, &c., Chevalier de Saint-Louis, ancien Capitaine au régiment de Laſſar-Infanterie, & de Dame Marie-Anne-Gilberte DE LAMOTTE D'APREMONT. Il n'eut de ce mariage qu'une fille :

MARIE-AUGUSTINE-HENRIETTE de Bréchard, mariée, par contrat du 3 Février 1811, à Jacques-Louis DE CHAMPS DE SAINT-LÉGER (*b*), Chevalier, fils de

(*a*) La famille DU CLEROY, éteinte aujourd'hui, fut maintenue dans ſa Nobleſſe par l'Intendant d'Herbigny le 4 Avril 1667.

(*b*) La maiſon DE CHAMPS, qui poſſédait les ſeigneuries de Champs, de Buſſy, de Lauze, de Saint-Parize-le-Châtel, de Champcourt, &c., eſt d'une nobleſſe très-ancienne. Elle fut maintenue dans ſes titres par arrêt de la Cour des aides de Nevers, le 8 Août 1657. Elle ſe diviſa en trois branches principales : *de Saint-Léger, du*

François-Marie DE CHAMPS DE SAINT-LÉGER & de Marie-Louife-Pierrette SAVE D'OUGNY, & veuf en premières noces de Françoife-Guillemette-Claudine DE THÉSUT. De ce mariage vinrent fept enfants, dont l'aîné fut

MAURICE-FRANÇOIS, qui fuit.

XI. DEGRÉ.

MAURICE-FRANÇOIS de Champs de Saint-Léger, Comte de Bréchard, a obtenu, en vertu de l'ordonnance royale du 1er Février 1844 (*Bulletin des lois*, t. XXVIII, 9e férie B, n° 1085, art. 11214), l'autorifation de relever le nom de fa mère & de l'ajouter au fien. Il a pris le titre de Comte de Bréchard après la mort du dernier rejeton mâle Louis-François, Comte de Bréchard, Chevalier, Seigneur d'Achun & Pouilly, Champiouft & Buffy, qui parut à l'Affemblée des Nobles du bailliage du Nivernais le 14 Mars 1789.

Maurice-François a époufé, par contrat du 27 Octobre 1839, Demoifelle Pierrette-Jacqueline-Hedwige DE MONTAGU (*a*), fille du Comte Jacques-Philibert DE MONTAGU, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au régiment de Piémont, & de Demoifelle Jeanne-Joféphine DE JARSAILLON. De ce mariage font iffus :

1. EUDES, né le 2 Octobre 1840.
2. PAUL, né le 2 Mai 1848.
3. ALFRED, né le 17 Décembre 1849.
4. FÉLIX, né le 24 Septembre 1856, mort le 1er Janvier 1860.
5. MARIE.
6. ÉLÉONORE, mariée, par contrat du 28 Août 1862, à Paul, Comte DE ROLLAND D'ARBOURSE.
7. HENRIETTE.
8. ALBERTINE.
9. JEANNE.
10. CÉLINE.

Creuzet, & *de Salorges*, toutes exiftantes aujourd'hui. FRANÇOISE de Champs de Creuzet, dite de Salorges, fut reçue à Saint-Cyr en 1716, fur la production, devant Charles d'Hozier, des titres établiffant une filiation non interrompue depuis *Guillaume* de Champs, vivant en 1390.

(*a*) La famille de Montagu, établie en Bourgogne, eft d'ancienne extraction. Elle poffédait dans cette province les feigneuries de la Tour-Guerin, de Rademont, de Montorge. Bertrand de Montagu s'établit en Dauphiné vers la fin du XVIe fiècle & fut l'auteur de la branche des Seigneurs de Rochain, maintenue dans fa Nobleffe par jugement rendu le 14 Juillet 1667, par M. Dugué, Intendant du Dauphiné.

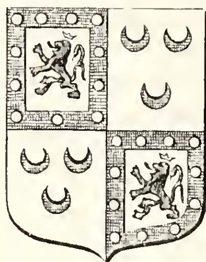


Paris. — Typographie de FIRMIN DIDOT frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

DE BREDA,

ISSUS DES WASSENAER, BURGRAVES HÉRÉDITAIRES DE LEYDE, DES BANNERETS DE BREDA, DES COMTES SOUVERAINS DE BERG — 'S HEERENBERG, DES SIRES DE HEEDEL; *Des Seigneurs de la Chauſſée, la Vigne, Troſſy, Courcelette, Pleſſis-Brion, Montmacq, &c.*

DANS LES PAYS-BAS, L'ISLE-DE-FRANCE ET LA PICARDIE.



*Écartelé, aux 1*er* & 4*e* d'Argent au Lion de Gueules, armé, couronné & lampaſſé d'Or; à la Bordure de Sable, chargée de onze Beſants d'Or,* qui eſt DE BERG-'S HEERENBERG; *aux 2*e* & 3*e*, d'Argent à trois Croiſſants de Sable,* qui eſt DE POLANEN. SUPPORTS : *deux Lions.* COURONNES : *des Seigneurs princiers* (a) (Fürſtlicher Herren, ducale françaiſe), *& baronale allemande.* CIMIER : *deux Vols d'Or.* DEVISE : Dominus protector vitæ meæ, a quo trepidabo.

La famille de Breda, naturaliſée en France en 1502, eſt directement iſſue d'une maiſon ſouveraine. Elle eſt la branche cadette de la ſeconde race des Comtes Souverains de 'S Heerenberg ou Berg, dans les Pays-Bas, fondée par un cadet de l'illuſtre famille de Waſſenaer (*b*). Elle ſeule repréſente aujourd'hui la deſcendance maſculine directe de ces Souverains, tandis que parallèlement les Princes de Hohenzollern-Sigmaringen perſonnifient la deſcendance féminine de la branche aînée (*c*).

Par les Waſſenaer elle eſt alliée à la maiſon d'Orange-Naſſau, & conſéquemment au Roi actuel des Pays-Bas & à un grand nombre de maiſons ſouveraines de l'Allemagne; par la branche aînée, elle ſe trouve apparentée aux Princes de Hohenzollern-Hechingen, aux la Tour, Ducs de Bouillon & Princes de Sédan, &c. (*d*).

La ſouveraineté de 'S Heerenberg, démembrement de l'ancien comté de Zutphen, échut en partage, au XI[e] ſiècle, à un cadet de cette maiſon. La branche aînée s'éteignit & tranſporta Zutphen aux Comtes de Gueldre, & la cadette, celle des Souverains de 'S Heerenberg, ſe continua en mâles juſqu'au XV[e] ſiècle. Ces derniers, en qualité de membres de l'Empire germanique, ne relevaient que de l'Empereur d'Allemagne, & cela nominalement. Ils jouiſſaient de tous les droits régaliens & firent battre monnaie d'or & d'argent, pendant plus de trois ſiècles (vers 1330-1631) (*e*).

Les Souverains de 'S Heerenberg poſſédaient dans les duchés de Gueldre & de

(*a*) Voir la reproduction des monnaies des Comtes de Berg dans l'ouvrage mentionné plus bas, à la note *e*.

(*b*) Voir plus loin la reconnaiſſance de cette deſcendance par les Comtes de Naſſau aux XV[e] & XVI[e] ſiècles, & un arrêt du Conſeil ſuprême de Nobleſſe de Hollande, rendu en 1846.

(*c*) Voir plus loin la Lettre patente de S. A. R. le Prince de Hohenzollern-Sigmaringen, de 1868.

(*d*) Voir le tableau généalogique qui accompagne cette notice.

(*e*) M. C.-A. Serrure, Avocat à la Cour de Gand, dans un travail fort remarquable qu'il publia ſur la maiſon de 'S Heerenberg (*Hiſtoire de la ſouveraineté de S'Heerenberg;* Gand, 1860, 2 vol. in-4, 101; 76 — c pp.), a conſacré une étude particulière à la numiſmatique du comté de Berg, & y a joint huit planches reproduiſant 107 pièces, d'après des originaux faiſant généralement partie de la collection de M. le Comte Félix de Breda.

Brabant plusieurs francs-alleux. Leur première race s'éteignit dans les mâles après huit générations, en commençant par RABODE, vivant en 1179.

SOPHIE, fille unique de FRÉDÉRIC III, Seigneur de Berg, épousa en 1402 Othon DE LA LECK, Seigneur de Heedel, fils cadet de Jean DE LA LECK, chef de la maison DE POLANEN & Seigneur Banneret DE BREDA, issu en ligne directe & masculine des WASSENAER, Burgraves héréditaires de Leyde dès le XI[e] siècle (*a*). L'origine de ces derniers remonte aux temps les plus reculés de l'époque féodale : *Wassenarii antiquissimi* était un dicton du pays. Les chroniqueurs les font descendre des anciens Rois de Frise; dans le principe, les Wassenaer étaient les égaux des Comtes de Hollande.

De la maison de Wassenaer s'est détachée, au commencement du XIII[e] siècle, la branche de Duvenvoorde, fondée par PHILIPPE, trisaïeul de JEAN II, Sire de Polanen, qui acquit la seigneurie de Breda, le 1[er] Avril 1350, de Jean III, Duc de Brabant. JEAN III de Polanen, fils aîné de Jean II, n'eut qu'une fille, JEANNE, mariée à ENGELBERT I[er], Comte de Nassau, auquel elle apporta la seigneurie de Breda.

Le plus jeune des fils de Jean II de Polanen fut OTHON de la Leck, Seigneur de Heedel, marié, comme on vient de le voir, à SOPHIE, fille unique & héritière du dernier Seigneur de Berg de la première race. Son fils GUILLAUME II de la Leck prit possession en 1416 de la seigneurie de Berg. OSWALD, fils aîné du précédent, continue la suite des Seigneurs de Berg; le cadet, LUDOLFE, dont on va parler plus loin, est fondateur de la maison de Breda. Le chapitre & l'échevinage de Zutphen reconnurent en 1482 la descendance d'Oswald des anciens Comtes de Zutphen (*b*), & conséquemment *son droit au titre de Comte,* ce qui est formellement reconnu par Slichtenhorst, historien de la Gueldre (*c*). La diète de Ratisbonne confirma cette reconnaissance en 1653. L'Empereur Frédéric III conféra à Oswald le titre de Comte de l'Empire (17 Avril 1486), ce qui ne fut en réalité que la reconnaissance du titre de Comte auquel les Berg avaient toujours eu droit. Son arrière-petit-fils, GUILLAUME, Comte de Berg, épousa en 1556 Marie, Comtesse DE NASSAU, sœur de Guillaume le Taciturne, Prince d'Orange, libérateur des Pays-Bas. Guillaume de Berg fut investi en 1581 de la dignité de Stathouder de Gueldre & joua jusqu'à sa mort un rôle important dans l'histoire des Provinces-Unies. Trois de ses fils s'illustrèrent comme Généraux du Roi Philippe II. L'un d'eux, le Comte HENRI, rendit son nom glorieux & devint un des champions de l'indépendance des Pays-Bas. Sa fille aînée épousa Eytel-Frédéric, Prince DE HOHENZOLLERN-HECHINGEN.

Le fils aîné de Guillaume IV, du nom de HERMAN, Comte de Berg, ne laissa qu'une fille, mariée à son cousin germain ALBERT, Comte de Berg, dont elle n'eut pas d'enfants. Albert eut de sa seconde femme, Madeleine, Comtesse DE CHAMPLITTE : 1° OSWALD III, mort en 1712, sans postérité; 2° MARIE-CLAIRE, mariée à Maximilien, Prince DE HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN. Les descendants de ce dernier ayant recueilli le comté de Berg, représentent aujourd'hui la descendance féminine de la branche souveraine de Berg (*a*).

MAISON DE BREDA.

LUDOLFE, second fils de Guillaume II de la Leck (*a*), Seigneur souverain de Berg, reçut pour sa part la seigneurie de Heedel, dont il prit le nom. A la suite des troubles qui éclatèrent dans le duché de Gueldre, il quitta vers 1470 sa patrie

(*a*) Moreri, Butkens, Imhoff, Mieris; *Souverains du monde*, &c.

(*b*) Original en parchemin aux Archives de 'S Heerenberg.

(*c*) « Les Berg ont été appelés d'abord Seigneurs ou Barons de Berg, puis ils ont été créés Comtes de l'Empire en 1486, *quoique leur extraction de la maison des anciens Comtes de Zutphen leur donnât déjà auparavant le droit de porter le titre de Comte.* » (Histoire de Gueldre (en holl.); *Arnhem*, 1654, p. 79.)

& vint dans les états de Charles le Téméraire. Il y épousa bientôt Catherine DE LA CAPELLE, de la famille des de Wisch de la Capelle, l'une des plus illustres maisons flamandes dont l'héritière apporta les biens de sa maison à celle de Hallwin. Oswald Ier, Comte régnant de Berg, frère aîné de Ludolfe, voulut faire invalider ce mariage, sous prétexte qu'il avait été conclu *sur terre de Franche, sans exprès consentement de nos prochains parens* (*b*), mais ses efforts demeurèrent stériles. Déjà en Avril 1478, le Roi Louis XI, en considération des services que Ludolfe lui avait rendus, lui avait accordé une dispense du droit d'aubaine pour lui & *ses enfants* relativement aux biens de sa femme (*a*), mais celui-ci jugea encore prudent de faire ratifier son union par une nouvelle & solennelle célébration, qui eut lieu en 1481, cette fois sur le territoire de l'Empire, à Anvers, & fut faite par Jean Parmentier, Confesseur de la Duchesse Marie de Bourgogne, en présence de cette Princesse, & d'Engelbert II, Comte de Nassau, Antoine de Ligne & Jacques de Luxembourg. Ces trois témoins l'attestèrent par un certificat donné à Bruxelles le 30 Novembre 1498 (*b*).

La seigneurie de Heedel étant devenue propriété de la branche souveraine de Berg, les enfants de Ludolfe, suivant la coutume de leur race, dont les membres prenaient le nom de leur principal fief, ne pouvaient plus porter le nom seigneurial de leur père, & ils eurent recours à leur cousin, Engelbert II, Comte de Nassau, pour être autorisés à prendre le nom & les armes de la baronnie de Breda, ayant antérieurement appartenu à leurs ancêtres paternels, & dont le Comte de Nassau était alors le chef du fait de son aïeule maternelle, Jeanne de Breda (*c*). Cette autorisation leur fut accordée par lettres patentes datées de Bruxelles, du mois de Septembre 1498 (*a*), & renouvelée depuis par Guillaume d'Orange.

Le sort des deux fils aînés de Ludolfe est inconnu. Le troisième JEAN (en allemand HANS), vint offrir ses services à Louis XII, de qui il obtint, en Octobre 1502, des lettres de naturalité, confirmées plus tard par le Roi François Ier, le 3 Février 1519. Il fut Gentilhomme du Dauphin & du Duc d'Orléans, & Capitaine de lansquenets (infanterie allemande) à la tête desquels il se distingua pendant la guerre d'Italie. Il ne se distingua pas moins dans les missions diplomatiques, & le Roi François Ier, pour lui en témoigner sa satisfaction, lui conféra l'ordre de chevalerie en 1520 (*b*). Il vit ses biens confisqués au profit de son cousin, le Comte régnant de Berg, par l'Empereur Charles-Quint. La lettre patente de confiscation (*a*) porte que cette mesure avait été motivée sur ce que *ledit Hans de Breda est résident au pays de France party à nous contraire*. Le Roi François Ier voulait lui accorder une indemnité équivalente, mais cette intention, manifestée dans une lettre de ce Prince (*b*), paraît être demeurée sans effet. Jean de Breda fut fait prisonnier à la suite de la désastreuse campagne d'Italie en 1525. Ce nouveau malheur compléta sa ruine, & d'après les termes d'une déclaration des Sires de la Marck (*d*) « de sorte que leurs biens & fortunes seroient ce jour d'huy tournez en entière perte & désolacion ». Rendu à la liberté, il continua à servir glorieusement son Roi dont il reçut des marques de libéralité (*e*). Guillaume, Duc de Juliers & de Gueldre, avait une considération particulière pour ses talents & sa valeur (*f*). Jean de Breda mourut vers 1539 (*g*).

(*a*) Voir plus loin parmi les pièces justificatives.
(*b*) Original en parchemin aux archives de la famille, reproduit dans l'ouvrage de M. Serrure.
(*c*) Voir le tableau généalogique joint à cette notice.
(*d*) Voir la note *b* dans le texte de la page suivante.
(*e*) Lettre de François Ier aux Trésoriers de France à Lyon, du 13 Novembre 1537. Original en papier reproduit par M. Serrure.
(*f*) Original en parchemin du 12 Juillet 1540, aux archives de la famille, reproduit par M. Serrure.
(*g*) Pour plus de détails sur sa vie voir dans l'ouvrage de M. Serrure, texte & pièces justificatives.

D'Hozier, qui a consacré, dans le IIe Registre de cet Armorial, p. 277-288, une notice généalogique à la maison de Breda, a mentionné, dans une note, Jean de Breda comme auteur de cette famille, & rapporte la date exacte de ses Lettres de naturalité. Cette mention était faite par le Juge d'armes d'après différents mémoires de famille qui ne lui parurent pas assez appuyés de preuves. La famille, en effet, ne possédait pas alors d'expédition de ces Lettres qu'on croyait enregistrées en 1503, mais qui ne l'avaient été qu'en 1519, après leur confirmation par François Ier, circonstance alors ignorée, & qui n'a sans doute pas permis de retrouver le folio du registre.

Ces Lettres se trouvent aux Archives de l'Empire, Registres du Châtelet de Paris, intitulées BANNIÈRES, 2e vol. commençant le 21 Mars 1514 & finissant le 20 Février 1531, fol. 103 & 104.

Jean de Breda avait épousé vers 1520 Françoise DE RENAZÉ, Dame de la Chaussée & de la Vigne, dont il eut, entre autres enfants :

ÉTIENNE de Breda, par lequel d'Hozier commence la généalogie de la famille.

Étienne de Breda, Seigneur de la Chaussée & de la Vigne, Gentilhomme du Duc d'Alençon, obtint en 1540, pour lui & pour ses frères, de Robert IV de la Marck, Duc de Bouillon, Maréchal de France, & de son oncle Jean, Sire de Jametz & de Saulcy, une attestation constatant leur haute origine. Elle fut, sur la demande de Jean, Sire de Halwin, cousin d'Étienne de Breda, confirmée par six des plus puissants Seigneurs des Pays-Bas, Chevaliers de la Toison d'or (*a*). Les Sires de la Marck firent en leur faveur, en 1548, une nouvelle déclaration de même nature (*b*). En 1574, Guillaume, Prince d'Orange, alors chef du nom & des armes de Breda, confirma à Étienne le droit de porter le nom de Breda (*c*).

Nous renvoyons pour la descendance d'Étienne de Breda à l'article de d'Hozier, dont la continuation figure au tableau généalogique joint à cette notice.

En 1845, ANTOINE-MARIE-PIERRE, Chevalier, puis Comte de Breda, se mit en instance pour faire reconnaître sa descendance des Comtes de Berg-'S Heerenberg par le gouvernement des Pays-Bas. Il fournit à cet effet au Conseil suprême de Noblesse du royaume les pièces originales établissant sa filiation, accompagnées d'une copie des mêmes titres. Cette copie est revêtue de certificats d'authenticité signés de trois paléographes français, MM. Guessard, Professeur à l'école des Chartes; E. de Stadler, Inspecteur général des archives, & Borel d'Hauterive, ancien Professeur de l'École des Chartes, dont les signatures ont été légalisées par les autorités compétentes. Le Conseil suprême de Noblesse de Hollande rendit, le 20 Octobre 1846, un arrêt reconnaissant la descendance de la maison de Breda des Comtes de Berg. En voici la teneur :

« SA MAJESTÉ LE ROI DES PAYS-BAS, voulant satisfaire à la demande contenue dans la requête qui lui a été présentée par le Comte Félix de Breda, au nom de son père le Comte Antoine-Marie-Pierre de Breda, a autorisé le Conseil suprême de Noblesse des Pays-Bas de certifier, comme il certifie par la présente, qu'il est démontré à Sa Majesté par les pièces, documents & preuves fournis à Elle par le susdit Comte, que le Comte Antoine-Marie-Pierre de Breda *descend en ligne directe de la maison de Heerenberg,* aussi nommée Berg, *& notamment en ligne masculine de* LUDOLF *de Heedel,* second fils de GUILLAUME VAN DER LECK, Sire de Heerenberg, fils d'OTHON van der Leck, & de Sophie DE BERG, fille héritière de Heerenberg.

« Fait à La Haye, le vingt Octobre mil huit cent quarante-six. »

Le Conseil susnommé, *Signé :* DE WITTE VAN CITTERS.

(L. S.). Par ordre dudit, *Signé :* R. A. Baron VAN HOEVELL-NYENHUIS.

Enreg. à la Haye le 22 Oct. 1846, vol. 42, fol. 160 v°, case 5. (*Trad. sur l'orig. en holl., légal.*)

(*a*) Voir plus loin parmi les pièces justificatives.

(*b*) Original sur parchemin, aux archives de la famille, reproduit dans l'ouvrage de M. Serrure.

(*c*) Voir plus loin parmi les pièces justificatives.

Après la reconnaiſſance légale de ſes droits, M. le Comte de Breda, conformément à la juriſprudence ancienne & moderne (*a*), a repris le titre & les armes de la branche aînée de ſa famille, aujourd'hui éteinte dans ſa poſtérité maſculine.

Les titres de la maiſon de Breda offrant de l'intérêt pour l'hiſtoire des Pays-Bas dans les XV & XVIe ſiècles, M. Gachard, Archiviſte général du royaume de Belgique & l'un des ſavants les plus diſtingués de ce pays, après en avoir fait prendre copie pour la dépoſer aux Archives du Royaume, adreſſa à ce propos à M. le Comte Félix de Breda la lettre ſuivante :

Bruxelles, le 26 Avril 1859.

« Monſieur le Comte,

« Vous m'avez offert de dépoſer aux Archives du Royaume la copie de quarante-cinq pièces concernant votre « famille ; vous avez penſé que des documents parmi leſquels il en eſt qui ſont émanés d'Iſabelle de Portugal, « d'Engelbert de Naſſau, de Philippe le Beau, de Charles-Quint, de Guillaume le Taciturne, Prince d'Orange, « du Duc d'Alençon, avaient un certain intérêt pour l'hiſtoire des Pays-Bas & pourraient être utilement conſultés dans le dépôt confié à ma garde. Je me ſuis empreſſé d'accepter votre offre.

« Afin que je puiſſe m'aſſurer de l'exactitude des tranſcriptions, vous avez bien voulu me communiquer en « même temps les originaux.

« Vous me témoignez maintenant le déſir de ſavoir ſi j'ai quelque objection à faire contre l'authenticité de « ces quarante-cinq pièces originales. Je ne trouve aucune difficulté à vous répondre, Monſieur le Comte, qu'il « n'en eſt aucune dans le nombre qui ne m'ait paru parfaitement authentique.

« Veuillez agréer, Monſieur le Comte, l'expreſſion de ma conſidération la plus diſtinguée. »

L'Archiviſte général du Royaume, (*Signé*) Gachard.

En 1863, à la ſuite d'un procès ſoutenu contre le fiſc royal des Pays-Bas par S. A. R. le Prince de Hohenzollern-Sigmaringen, chef actuel par les femmes de la maiſon comtale de Berg, les membres de la famille de Breda firent, à ſon profit & ſur ſa demande, par un acte authentique, fait & paſſé à Darmſtadt le 25 Février 1863, par-devant le Tribunal de cette ville, l'abandon de tous leurs droits éventuels aux biens, terres & ſeigneuries provenant de la ſucceſſion des Comtes ſouverains de Berg, leurs aſcendants directs en ligne maſculine.

En 1868, S. A. R. le Prince de Hohenzollern-Sigmaringen accorda au Comte Paul de Breda la Lettre patente ſuivante, reconnaiſſant de nouveau la deſcendance de ſa maiſon des Comtes de Berg, après un nouvel examen de ſes titres originaux.

« Nous, Charles-Antoine, par la grâce de Dieu Prince de Hohenzollern-Sigmaringen, Burgrave de Nuremberg, Comte de Sigmaringen, Veringen & Bergh, Seigneur de Haigerloch & de Werſtein,

« Publions & reconnaiſſons pour nous & nos ſucceſſeurs & faiſons ſavoir à tous par la préſente Lettre :

« Que le très-noble Comte & Seigneur Antoine-Marie-François-Paul de Breda, *notre cher & amé couſin*, nous a humblement repréſenté qu'il devait, pour lui-même & ſes deſcendants, de même qu'en général pour la deſcendance de ſon grand-père, feu le Comte & Seigneur Antoine-Marie-Pierre de Breda, veiller à ce que, en conſéquence de l'établiſſement déjà prolongé & qui probablement ſe continuera encore plus longtemps, de la maiſon des Comtes & Seigneurs de Breda en France, la connaiſſance & la certitude de ſa haute origine iſſue de l'illuſtre race des Comtes de Bergh-S'Heerenberg ne devienne pas obſcure ou douteuſe ou encore ne tombe pas dans l'oubli, ce qui pourrait occaſionner un grand préjudice & un grand dommage à la ſuſdite deſcendance du Comte & Seigneur Antoine-Marie-Pierre de Breda.

« C'eſt pourquoi le ſuſnommé Comte & Seigneur Antoine-Marie-François-Paul de Breda, notre cher couſin, nous a humblement prié que nous, comme chef actuel de la maiſon des Comtes de Bergh-S'Heerenberg qui continue à fleurir en Allemagne dans la ligne féminine, nous daignions lui faire la grâce de reconnaître qu'il deſcend & appartient, ainſi que ſa maiſon comtale, à l'illuſtre maiſon des Comtes de Bergh-S'Heerenberg, comme en étant la branche cadette maſculine directe, le certifier & en donner acte.

« En conſéquence, en notre qualité de Comte de Bergh, poſſeſſeur actuel de la ſeigneurie de S'Heerenberg, nous avons accueilli favorablement l'humble prière de notre cher couſin Antoine-Marie-François-Paul, Comte & Seigneur de Breda, & *avons pris connaiſſance de la juſtification complète de la deſcendance par mariage légitime des Comtes de Breda*, faite devant le haut Conſeil de la Nobleſſe du royaume des Pays-Bas, par le Comte &

(*a*) « Quant aux familles qui deſcendent d'une ancienne race, elles n'uſurpent pas en reprenant le titre & le nom de leurs ancêtres, qui peuvent avoir été interrompus pour des cadets, à la différence de leurs aînés, quoiqu'ils le faſſent ſans lettres de prince. » (De la Roque, *Traité de la Nobleſſe ;* Rouen, 1735, chap. xxx.) — Dalloz, *Dictionnaire de juriſprudence & de légiſlation*, Paris, 1844 : Noblesse, Nom. — Nous citons particulièrement ces deux célèbres juriſconſultes dont l'opinion fait autorité au Conſeil du ſceau des titres.

Seigneur Antoine-Marie-Pierre de Breda, qui repofe en Dieu, & dont il a été dreffé acte par ladite Haute Autorité en date de la Haye le 20 Octobre 1846, qui a été enregiftré à la Haye le 22 Octobre 1846, volume 42, folio 160 verfo, cafe 5.

« *Après avoir foumis à notre examen toutes les données qui y font contenues & les avoir trouvées exactes :*

« Nous déclarons, reconnaiffons & donnons acte comme il fuit :

« Que la maifon actuelle des Comtes de Breda defcend de la feconde race des nobles Seigneurs de Bergh-S'Heerenberg en Hollande, c'eft-à-dire de la maifon des nobles Seigneurs de Polanen, Seigneurs Bannerets de Breda, auxquels en l'année 1416 la feigneurie de Breda était parvenue par mariage; cette maifon de Polanen-Breda defcendait elle-même en ligne directe mafculine des Burgraves de Leyde, les nobles Seigneurs de Waffenaer, ainfi qu'en ligne féminine des Comtes de Zutphen ;

« Que fpécialement la maifon actuelle des Comtes de Breda conftitue la branche cadette mafculine de la feconde dynaftie de Bergh-S'Heerenberg qui, après que la feigneurie de S'Heerenberg eut paffé à la branche aînée, prit le nom & les armes de Breda, comme étant une ancienne poffeffion de ladite maifon & cela avec l'approbation du Comte Engelbert de Naffau, alors chef de la maifon qui avait le droit de porter le nom & les armes de Breda, fuivant charte de ce dernier, datée de Bruxelles en Septembre 1498.

« Que la feigneurie de Bergh ou de S'Heerenberg, fituée dans les Pays-Bas, était une feigneurie allodiale franche ou un alleu de l'Empire, fur laquelle les poffeffeurs avaient le droit de fouveraineté territoriale, avec tous les hauts & les plus hauts droits régaliens, ainfi qu'il a été complétement prouvé dans le procès fuivi par nous contre le fifc royal des Pays-Bas, concernant le droit des dîmes dans les diftricts de S'Heerenberg, & ainfi qu'il a été prononcé par jugement du Tribunal d'arrondiffement de Zutphen, du cinq Janvier mil huit cent foixante; laquelle feigneurie de S'Heerenberg ou Berg était une partie diftraite du comté de Zutphen, & a auffi été elle-même défignée dans les titres comme comté, & également que les Comtes de Berg ont eu rang & voix à la Diète de l'Empire, & cela au ban des Comtes de Wettéravie.

« En conféquence, en tant que ce nous concerne, nous ne nous oppofons pas à ce que les defcendants déjà plufieurs fois nommés du Comte & Seigneur Antoine-Marie-Pierre de Breda, pour mieux conferver & rendre notoire leur defcendance de la maifon comtale de Bergh-S'Heerenberg & le fait qu'ils appartiennent à cette illuftre maifon, puiffent déformais ajouter au nom de Comtes & Seigneurs de Breda & aux armes dont ils ont fait ufage jufqu'à préfent, auffi le nom & les armes des Comtes de Bergh S'Heerenberg, & s'écrire *Comtes & Comteffes* de Breda-Bergh-S'Heerenberg ; cependant fous la réferve & la reftriction expreffes qu'ils ne devront pas avoir le droit de déduire de notre comportement aucune efpèce de prétentions & de réclamations, quelque nom qu'elles puiffent avoir, fur la feigneurie de S'Heerenberg fe trouvant en la poffeffion de nous & de notre maifon princière; & auffi fans préjudice & fans atteinte pour les droits de nous & de tout tiers.

« En témoignage de quoi nous avons figné cette lettre de notre propre main, & y avons fait appofer le fceau de notre famille princière. Fait à Duffeldorf, le quatre Février mil huit cent foixante-huit. »

(L. S.). *Signé :* Charles-Antoine, Prince de Hohenzollern. S.

(*Traduction fur l'original en allemand, légalifée.*)

L'Almanach de Gotha des maifons comtales publie chaque année l'état actuel de la famille de Breda.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Lettres patentes de Louis XI, Roi de France, par lesquelles il dispense Ludolfe de Berg et ses enfants du droit d'aubaine.

Avril 1468. (*Original fur parchemin.*)

Loys, par la grace de Dieu, Roy de France, à tous ceulx qui ces préfentes lettres verront, falut. — Savoir faifons nous avoir receu l'umble fupplication & requefte à nous faicte de la part de noftre très-cher & bien amé Ludolphe de Hedeile & de fes enfans, natifz du pays de Hollande, demourans & réfidens ou dit pays, contenant que à eulx font advenuz, efcheuz & appartiennent, & pourront cy aprez advenir, efchoir & appartenir plufieurs biens meubles & immeubles en ceftuy noftre royaulme, de l'heritaige des predeceffeurs de Damoifelle........ (*a*) leur efpoufe & mère; toutesfoiz pour ce qu'ilz doubtent au moyen de ce qu'ilz font eftrangiers, qu'ilz ne leur fuft loyfible tenir & poffeder aucuns biens en noftre dit royaulme, & que noz officiers au moyen des ordonnances fur ce faictes voulfiffent pretendre iceulx biens à nous appartenir par droit d'aulbeyne, s'il n'eftoient par nous habillitez & difpenfez quant à ce, ilz nous ont fait fupplier & requerir fur ce leur octroyer & impartir noz grace & libéralité. Pourquoy, nous ce confidéré & auffi que le dit Ludolphe s'eft puis quelques années en ça libéralement employé en noftre fervice & de fon pouvoir nous a aydé & fervy en plufieurs noz affaires, inclinans libéralement à la dicte fupplication & requefte, avons aus dits fupplians octroyé & octroyons de grace efpecial, plaine puiffance & auctorité royal, par ces prefentes, voulons & nous plaift que, nonobftant qu'ilz foient natifz du dit pays de Hollande & non pas de noftre royaulme, il leur puyffe & leur loyfe tenir & poffeder en noftre dit royaulme tous & chafcuns les biens meubles qu'ilz y ont de prefent & pourront licitement cy aprez avoir & acquerir, & pareillement qu'ilz puiffent fucceder à tous biens & heritaiges que en noftre dit royaulme leur pourront à bon & jufte tiltre parvenir & appartenir, & d'iceulx, enfemble de ceulx qu'ilz y ont de prefent, ordonner & difpofer par teftament & ordonnance de derniere volunté, donnacion faicte entre vifz & aultrement, à leur vie comme de leur propre chofe & heritaige, & que les heritiers ou aultres, à qui ilz en pourront difpofer leur puiffent fucceder, prandre & appréhender la poffeffion, faifine & joyffance de leurs diz biens, nonobftant qu'ilz ne foient originaires

(*a*) Le nom eft omis.

de noſtre dit royaulme, ne reſidens en icelluy, & quant à ce les avons habillitez & diſpentez, habillitons & diſpenſons par ces dictes preſentes, ſans auſſi que leſdits ſupplians ſoient tenuz compoſer à nous, ne aux noſtres, aulcune finance ou indempnité, & la quelle, à quelque ſomme, valeur ou eſtimacion qu'elle ſe puiſſe monter, nous leur avons donné, quicté & remiſe, donnons, quictons & remectons de noſtre plus ample grace par ces dictes preſentes ſignées de noſtre main; ſi donnons en mandement..................... Et affin que ce ſoit choſe ferme & ſtable, nous avons fait ſceller ces dictes preſentes de noſtre ſeel de ſecret en l'abſence du ſeel de noſtre chancellerie. Donné à Heſdin ou moys d'Avril l'an de Grace mil CCCC ſoixante dix huit, & de noſtre regne le XVIIe après Paſques. (*Signé*) LOYS. (*Sur le pli*) par le Roi, (*Contreſigné*) Picot.

Engelbert de Nassau accorde aux enfants de Ludolfe de Heedel le droit de porter le nom et les armes de Breda.

Septembre 1498. (*Original ſur parchemin.*)

Enghilbert, Conte de Naſſou & de Vyenne, Seigneur de Breda, Lieutenant general de Monſeigneur l'Archiduc en ſes pays & contez de Flandres & d'Artois, à tous ceulx qui ces preſentes lettres verrons, ſalut. Comme oultre certaines cauſes à nous deuement & à plain expoſées par noz très chiers & bien amez Enghilbert, noſtre filuel, filz aiſné du Seigneur de Heedel, Hans & Phelippes, ſes filz puiſnez, iceulx expoſans nous ayent faict entendre que s'offrant pour eulx occaſion favorable d'eſtre bien & honnorablement recueilliz & employez ou royaulme de France, tant au faict des armes que aultrement, & actendu la circonſtance du traictié de paix nagueres conclu & accordé entre le Roy très-chreſtien & Monſeigneur l'Archiduc, par nous en partie comme ung des Procureurs & Ambaſſadeurs de mon dit Seigneur l'Archiduc, ilz nous humblement requeroient de noſtre bon deſir & affection envers eulx, leur voulloir, comme chief du nom & armes de Breda, octroyer & permettre de prendre le dit nom de Breda & les armes de la dicte maiſon, d'où ilz ſeroient originairement extraictz. Scavoir faiſons que nous, ayans regart & conſideration à la dicte extraction des dits expoſans, ainſi qu'à la loyauté & prudhommie qui ſont en leurs perſonnes, voulans iceulx decorer & liberalement inclinans à leur requeſte, octroyons, voulons & nous plaiſt que les dits expoſans & leurs hoirs nez & à naiſtre en leal mariaige ſoient ditz, appelez & nommez de Breda, tant en jugement que dehors. Et lequel nom avons attribué & attribuons auſdits & à leurs dits hoirs au cas deſſusdit de noſtre grace eſpecial par ces preſentes, pourveu que s'il ont paſſé quelzques contractz, promeſſes & obligacions ſoubz aultre nom, ilz ſeront tenuz d'en reſpondre; & à iceulx expoſans & à leurs dits hoirs permectons & octroyons de avoir & porter icelles armes de Breda, avecques toutesfois briſeures en la forme & maniere qu'elle leur ſera à chacun deſignée pour en uſer par tous les lieux & entre touttes perſonnes que bon leur ſemblera, & tant en temps de paix que en temps de guerre, ſanz ce que aulcun empeſchement leur puiſſe eſtre mis ou donné, ores ne pour le temps advenir, en quelque manière que ce ſoit au contraire. En teſmoing nous avons ſigné ceſtes de noſtre main & y faict mectre noſtre ſeel. Donné à Bruxelles, l'an de grace mil quatre cent quatre vingt & dix huit, ou mois de ſeptembre. (*Signé*) E. de NASSOU. (*Reſte de ſceau de cire rouge ſur attache de parchemin.*)

Confiscation des biens de Jean (Hans) de Breda, par Charles-Quint.

5 Juin 1523. (*Original ſur parchemin.*)

Charles, par la divine clemence, [Empereur] des Romains, tousjours auguſte, Roy de Germanie, des Eſpaingnes, des deux Sicilles, de Jeruſalem, de Dalmatie........ Duc d'Auſtrice, Duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant, de Steyr, de Carinte, de Carniole, de Lembourg, de Luxembourg & de Gheldres, Conte de Habſpurg, de Flandres........ de Bourgoingne, Palatin, & de Haynnau, Lantgrave d'Elſace, Prince de Zwave, Marquis de Burgauw & du Saint-Empire, de Hollande, de Zellande, de Ferrette....... Namur & de Zuytphen, Conte Seigneur de Frize, des Marches, de Sclavonie, de Portenauw, de Salins & de Malines. A tous ceulx qui ces préſentes......... Comme il ſoit venu à noſtre congnoiſſance que au moyen de la guerre preſente d'entre nous & le Roy de France noſtre amé & feal...... Conte de Bergh ait ſupporté & ſupporte journellement pluiſeurs grans charges, dommaiges & deſpenſes pour nous ſervir durant icelle guerre, ſavoir...... nous ces choſes conſiderées, veuillant aucunement recompenſer ledit Conte de Bergh des pertes, charges & dommaiges qu'il a ſouſtenu à la cauſe dicte; en conſidér[acion] des ſervices qu'il nous fait encores chaſcun jour & qu'eſperons ci-après faire doyve, à iceluy Conte de Bergh avons de noſtre propre mouvement, certeine ſcience li....... ſpeciale par ces preſentes, donné, accordé & tranſporté, donnons, accordons & tranſportons tous [&] quelzconques les ſeigneuries, biens, cens, rentes, revenuz, me.......... qui ſe trouveront en tous & quelzconques noz royaulmes, pays & ſeignouries, eſcheuz & appartenans à Meſſire Hans de Breda à cauſe de la ſucceſſion de...... [en] ſon vivant Seigneur de Heedel, ſon père, le tout comme à nous eſcheu & confiſqué par droit de guerre au moyen de ce que le dit Hans de Breda eſt réſident.......... party a nous contraire. Si donnons en mandement à nos amez & feaulx, les Chancellier, Chief, Préſident & gens de noz privé & grand Conſeaulx....... autres noz Juſticiers, Officiers & ſubgects de tous & quelzconques noz royaumes, pays & ſeignouries, cui ce pueſt & pourra touchier & regarder leurs l.... x en droit ſoy & ſi comme à luy appartiendra que nos preſentes grace, don, accord & tranſport en la manière que dit eſt, ilz facent, ſeuffrent & laiſſent le dit co.........t & paiſiblement joyr & uſer ſans luy faire, mectre ou donner, ne ſouffrir eſtre faict, mis ou donné, orez ne en temps avenir, aucun arreſt, moleſtacion des......... au contraire. Leſquels ſe faiz, mis ou donnez lui eſtoient, facent reparer & remectre en eſtat deu; car ainſy nous plaiſt-il, nonob[ſtant]......... ordonnances, reſtrinctions, mandemens ou deffences à ce contraires. En teſmoing de ce nous avons faict mettre noſtre ſeel à ces préſentes. Donné en......... lidoly [Valladolid], le premier jour de Juing l'an de grace mil cincq cens vingt trois & de nos regnes, aſſavoir des Romains, de Germanie, de Hongrie, &c., le iiij......... Eſpaingnes, des deux Sicilles, &c., le vij.

(*Sur le repli*) Par l'Empereur, (*Signé*) Hannart.

Au dos : Le Conte DE NASSOU, Chief & Superintendent des f........ pereur noſtre Sire conſent en tant que en lui eſt que le contenu ou blanc d'autre part de ceſtes ſoit furny & accomply ſelon ſa forme &...... & par la maniere que Sa Majeſté le veult & mande eſtre fait par icelles. Eſcript ſoubz le ſaing manuel du dit chief & ſuper [intendant... le] vingt cincquieſme jour du mois de Juing, l'an XV^{c} vingt trois. (*Signé*) H. DE NASSOU.

(*Scellé ſur attache de parchemin du grand ſceau impérial en cire rouge; d'un côté l'Empereur aſſis, tenant d'une main le globe, de l'autre l'épée ; à ſa droite un écu chargé de l'aigle à deux têtes, à ſa gauche un autre écu chargé d'armoiries nombreuſes; au contre-ſceau l'aigle à deux têtes portant en cœur les armes d'Eſpagne.* LÉGENDE : Ceſar Ca[..r.]olus..... [ſempe]r Auguſtus. [ca.] tholicus.)

ATTESTATION DE LA LÉGITIME DESCENDANCE DE JEAN DE BREDA.

1540. (*Original ſur parchemin.*)

A tous ceulx qui ces preſentes lettres verront ou orront nous Jehan, Seigneur de Hallewin, de Commines, &c., ſalut. Savoir faiſons que à noſtre requeſte & par devant venerable & diſcret maiſtre Jehan Maulret, ad ce eſpecialement requis comme Notaire apoſtolicque & imperial, furent preſens en leurs perſonnes haulx, nobles & puiſſans Seigneurs Phelippes, Sire de Croy, Duc d'Arſchot; Jacques de Ligne, Conte de Fauquemberghe, Charles, Conte de Lalaing; Charles de Reubempré, Seigneur de Bievenu; Phélippes de Lannoy, Seigneur de Molembaix, & Jehan de Lannoy, Seigneur de Zuthlandt, ſon filz ayſné, noz beau père, beau frère, proixmes & amys, leſquelz dirent, certiſſierent & pour verité afſermerent quilz ont bonne congnoiſſance de tous & chaſcun les faicts contenus ez lectres de haulx & puiſſans Meſſeigneurs Robert & Jehan de la Marck, cy joinctes & annexées, portant acteſtacion de nobleſſe, ancienne lignée & deſcendance en faveur des Sieurs Eſtienne, Jehan & Cornille de Breda en ceſte partie requerans; & pareillement diſent qu'ilz ont bonne congnoiſſance des dicts Sieurs de Breda, leſquelz leſdits acteſtans ſavent eſtre nobles & tous deſcenduz de noble & ancienne lignée, tant du couſté paternel que maternel. Et auſſi quilz ont eu & ont bonne congnoiſſance de feu Meſſire Hans & de Dame Frachoiſe, pere & mere deſdits requerans. Et auſſi que leſdits requerans ſont filz deſdits Hans & ſa femme, nez ou dit mariage & eſtre de la dite nobleſſe; le ſcevent par communication quilz ont faicte avec ledit Hans & la dicte dame Franchoiſe, ſa femme, leſquelz ont touſjours eſté tenuz & repputez nobles de grande lignée & pareillement leurs anceſtres. Et leſdicts Seigneurs Duc d'Arſchot & Seigneur de Molembaix, quilz ont eu bonne congnoiſſance des pere & mere dudict Hans, ayeul & ayeule deſdicts requerans, & quilz ont touſjours eſté tenuz & repputez nobles de grande & ancienne lignée, & leurs anceſtres. Dont & deſquelles choſes nous dict Seigneur de Hallewin, ou nom & en faveur des dicts requerans, avons requis & demandé audict Notaire avoir lectres qui a faict & donné ces preſentes pour auſdicts requerans ſervir & valloir en temps & lieu, ce que de raiſon. Auſquelles en teſmoingnage de plus grande vérité, nous Jehan, Seigneur de Hallewin, & leſdicts haulx, nobles & puiſſans Seigneurs Phelippes, Sire de Croy, Duc d'Arſchot; Jacques de Ligne, Conte de Fauquemberghe; Charles, Conte de Lalaing; Charles de Reubempré, Seigneur de Bievenu; Phelippes de Lannoy, Seigneur de Molembaix, & Jehan de Lannoy, Seigneur de Zuthlandt, avons à ces dictes preſentes mis & appendu nos ſeaulx. Ce fu faict & paſſé, dict, acteſté, requis, demandé & octroyé, l'an mil cincq cens quarante. Et pour ce que par devant ledict Maître Jehan Mauret, Clerc du diocèſe de Cambray, Notaire appoſtolicque & imperial à ce appelé & requis, ont eſté arreſtées & finalement cloſes les acteſtacion & certiffication cy-deſſus déclarées, il a pour corroboracion & approbation de verité mis à ces preſentes ſon ſeing accouſtumé, le vingtieſme jour de l'an ſuſdict. (*Signé*) MAURET, not.

(*Scellé ſur rubans de ſoie rouge de ſept ſceaux en cire rouge dont quatre n'exiſtent plus qu'en fragments informes; les trois autres ont conſervé au moins en partie leurs empreintes. Le 1*[er] *de ces trois qui eſt le ſecond des ſept à partir de la gauche, offre un écartelé dont il ne reſte plus que les deux quartiers de droite : ce ſont les armes du Duc de Croy. Le 5*[e] *ſceau dans l'ordre général préſente un écu poſé de travers :* Faſcé de cinq pièces; *pour ſupports :* deux lions; *pour cimier :* une hure de ſanglier. *Ce ſont les armes de Rubempré. Le morceau de cire qui reſte attaché au ſixième ſceau tout en couvrant exactement l'attache n'offre pas une empreinte diſtincte.*

RECONNAISSANCE DE L'EXTRACTION DES BREDA PAR GUILLAUME D'ORANGE.

6 Avril 1574. (*Original en parchemin.*)

Nous Guillaume, par la grace de Dieu Prince d'Orenge, Conte de Naſſau, de Cathenellenboghen, de Vianden, de Dietz, de Bueren, de Leerdam, &c., Seigneur & Baron de Breda, de Dieſt, de Grimblerge, d'Arlan, de Nozeron, &c., Viſconte d'Anvers & de Beſançon, Gouverneur & Capitaine général d'Hollande, Zeelande, Weſtvriſe & Utrecht; ſcavoir faiſons que pour la connoiſſance que nous avons de la noble extraction, vertu & prudence qui ſont en la perſonne de noſtre très cher & bien amé le Sieur Eſtienne de Breda, & qu'il ſeroit iſſu de la noble maiſon de Berg dont les anciens predeceſſeurs au temps quilz vivoient auroient eſté Seigneurs de noſtre ſeigneurie de Breda; pour ces cauſes & voulant iceluy Eſtienne favorablement traiter, luy avons agréé, & par ces preſentes, de noſtre certaine ſcience, pleine puiſſance & auctorité ſouveraine, agréons la conceſſion pieça faicte, ſelon qu'il nous eſt apparu par les titres exhibés à feu Meſſire Hans, père dudit Eſtienne, de prendre & porter le nom & les armes de noſtre dite ſeigneurie de Breda, moyennant une difference pour la propre deſcente d'extraction & ſans que ce puiſſe jamais préjudicier à noſtre domaine ou à celuy de quelque autre que ce ſoit, & tout d'aultruy reſervé. Sy requerons à tous Princes, Seigneurs, potentatz & aultres cui ce regardera, mandons & ordonnons à tous noz Juſticiers, Officiers & ſubjectz, quilz laiſſent ledit Eſtienne & ſes hoirs, poſtérité & lignée joyr & uſer de noſtre dicte conceſſion, ſans luy faire, mectre ou donner, ny ſouffrir eſtre faict, miz ou donné aulcun arreſt, deſtourbier ou empeſchement au contraire. En quoy ilz nous feront plaiſir. En teſmoing de ce nous avons ſigné ceſte préſente de noſtre nom & y faict mectre noſtre ſeau de ſecret en placcart. Donné en la ville de Dordrecht ce VI[e] jour du mois d'Apvril, l'an de grace mil cincq cens ſoixante quatorze. (*Signé*) GUILLAUME DE NASSAU. (*Plus bas*) Par ordonnance de Son Excellence (*Contreſigné*) BRANYNCK.



DU BROC,

Anciens Seigneurs de Boifrond, des Granges, du Nozet, Saint-Andelain, des Écuyers, de Chazaut, des Coques, des Meures, de Lefpiney, de Sermoife, de Veninges, de Livry, de la Barre, de Chabé & de Segange.

EN NIVERNAIS & EN BOURBONNAIS.

Originaires des Pays-Bas.



De Gueules à deux Lions d'Or, couronnés de même, armés & lampaffés de Gueules; au Chef d'Azur, chargé d'une Rofe d'Argent, boutonnée d'Or & accoftée de deux Molettes d'éperon d'Or.
DEVISE : Mulcet rofa leones.

PREMIER DEGRÉ.

JOSEPH du Broc, Maître d'hôtel du Comte de Nevers, Louis III, Duc de Brabant, qui l'amena en France. La branche aînée de cette famille s'établit en Provence près d'Arles, & s'eft alliée à la maifon des Rottiers (*a*). Il laiffa de fa première femme, dont le nom eft inconnu :

1. JACOB, qui fuit.
2. PHILIPPE du Broc, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem, Prieur de Saint-Gilles.
3. PASCAL du Broc, Commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem (*b*).

II. DEGRÉ.

JACOB du Broc, Écuyer, Seigneur de Boifrond (*c*), fervit dans la compagnie de Jehan de Bourgogne, Comte de Nevers. Il époufa Perrette DE GIRARD. Charles IX confirma en 1567 la Nobleffe de fon petit-fils RAPHAËL du Broc. De fon mariage vint :

III. DEGRÉ.

EDMOND du Broc, Écuyer, Seigneur du Nozet & des Granges, époufa Françoife DE LA BUSSIÈRE, Dame de Précy en partie, de laquelle il eut :

1. FRANÇOIS, qui fuit.
2. PIERRE du Broc, Chanoine d'Auxerre.
3. GUILLAUME du Broc, Lieutenant criminel d'Auxerre, Seigneur des Granges & Sacy.

(*a*) Arbres généalogiques, papiers de famille.
(*b*) *Hiftoire de Malthe*, Lyon, Roville, 1611, feuill. 723 & fuivants.
(*c*) 1462. — Le titre d'Écuyer lui eft donné dans l'acte de donation de la terre de Boifrond.

IV. DEGRÉ.

FRANÇOIS, I[er] du nom, du Broc, Écuyer, Seigneur du Nozet, des Meures, Veninges & Saint-Andelain, époufa en 1538 Marie DE LAMOIGNON, fille de François DE LAMOIGNON (*a*) & de Marie DU COING. De cette union il eut :

1. FRANÇOIS, qui fuit.
2. MARIE du Broc, femme de Charles DU PLESSY, Écuyer.

V. DEGRÉ.

FRANÇOIS, II[e] du nom, du Broc, Écuyer, Seigneur du Nozet, des Meures, Veninges & Saint-Andelain, Commiffaire des guerres. Il fit acte de foi & hommage, le 3 Décembre 1588, à Henriette de Clèves, Ducheffe de Nevers, pour fa terre de Saint-Andelain. Il époufa, le 9 Novembre 1561, Claude OLLIVIER, fille de Louis OLLIVIER, Seigneur d'Areau & Surpaliz, de laquelle il eut :

1. FRANÇOIS, qui fuit.
2. GUILLAUME du Broc, Archevêque de Séleucie, Vice-légat d'Avignon, Auditeur de la Rote, Confeiller du Roi en fes Confeils, Abbé de Saint-Martin d'Aumale. Ses décifions en matière de droit eccléfiaftique furent imprimées à Rome en 1668 dans le troifième volume de la collection intitulée : *Decifiones Rotæ*. Il fut enterré dans la chapelle de l'églife de Pouilly-fur-Loire, affectée à la fépulture de la famille (*b*).
3. FRANÇOISE du Broc, époufa en premières noces Jean PERNIN, Écuyer, Seigneur du Mont; & en fecondes noces, Jean DES PRÉS, Écuyer, Seigneur de Cougny.
4. PHILIBERT du Broc, Écuyer, Seigneur des Meures & de Veninges, Gentilhomme ordinaire de M[r] le Prince de Condé, époufa en 1605, Jeanne RAGOT, fille de Lazare RAGOT, Seigneur de Chorifeau, de laquelle il eut :
   - I. ACHILLE du Broc, Maître d'hôtel du Roi, qui époufa, le 16 Juin 1640, Marthe DU HAMEL, dont il eut :
     1. PHILIPPE-IGNACE du Broc, Écuyer, Seigneur de Châlons, des Coques & des Meures, époufa en Mars 1664 Claude DE MANCEAUX.
     2. AYMÉ du Broc, Prieur de Saint-Sauveur-les-Landes, en Bretagne.
   - II. IGNACE du Broc, Abbé de Fontaine-Jean.
   - III. CLAUDE du Broc, époufa Simon DE CHAULGY, Écuyer, Seigneur de Cuffy.
   - IV. MARIE du Broc, époufa Jean DE CHAULGY, Baron de Rouffillon.

VI. DEGRÉ.

FRANÇOIS, III[e] du nom, du Broc, Seigneur du Nozet, Saint-Andelain, les Écuyers, Lefpiney & Sermoife, Capitaine d'une compagnie de chevau-légers, par brevet du 24 Février 1620; puis chargé directement par Louis XIII d'une miffion auprès du Pape Grégoire XV. Il époufa, par contrat du 8 Septembre 1594, Edmée THIBAULT (*c*), fille de François THIBAULT, Seigneur de Pouligny, Vieux-Moulin, Guerchy, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, & d'Anne DE TROUSSEBOIS. Dans le courant de l'année 1626 il appelle la mère d'Arbouze Ab-

(*a*) Moreri, *Dictionnaire hiftorique*, article *Lamoignon*.

(*b*) (*c*) Dans le caveau on voit encore aujourd'hui l'écuffon de François du Broc, II[e] du nom, & de Claude Olivier ainfi que celui de François du Broc, III[e] du nom, & d'Edmée Thibault.

besse au Val-de-Grâce (*a*), pour fonder un couvent de Bénédictines à la Charité-sur-Loire. Il laissa de son mariage :

1. Françoise du Broc, mariée à Claude de la Chasseigne.
2. Louis, qui suit.
3. Edme du Broc, Abbé d'Aumale, Auditeur de la Rote, Camérier d'honneur de Sa Sainteté le Pape, mort à Rome en 1657, âgé de 60 ans, enterré dans l'église de la Trinité du Mont.
4. Louis du Broc, Écuyer, Seigneur de Lespinay, Prieur de Mortimer.

VII. DEGRÉ.

Louis, Ier du nom, du Broc, Seigneur du Nozet, Saint-Andelain, les Écuyers, Chazault, Neuville, &c., servit en Alsace sous les ordres de Turenne, dans la compagnie de la Noblesse du Nivernais; maintenu comme Noble & Écuyer par arrêt du Conseil d'État du 17 Août 1671 (*b*). Il avait épousé, par contrat du 15 Mars 1658, Avoye de Régnier, fille de Pierre de Régnier, Écuyer, Seigneur de Beauregard, & d'Élisabeth de Neuchèze. De cette union vinrent :

1. François, qui suit.
2. Guillaume-Antoine du Broc, Capitaine au régiment de Montrevel, Chevalier de Saint-Louis par brevet du 20 Janvier 1710 (*c*), épousa en 1718 Angélique de Thibaut, fille de René de Thibaut & de Françoise de Bar.
3. Françoise-Balthasarde du Broc, Religieuse au Mont de Piété de la Charité-sur-Loire.
4. Jacquette du Broc, Religieuse à l'Abbaye royale de Notre-Dame de Nevers.
5. Avoye du Broc, épousa en premières noces Claude d'Espernay, Écuyer, Seigneur des Grandes Barres & de Loudun; & en secondes noces, Philibert des Manchins, Écuyer, Seigneur de Chassy.
6. Polixène du Broc, mariée à Pierre Heuzard de Neuville.

VIII. DEGRÉ (d).

François, IVe du nom, du Broc, Seigneur du Nozet, Saint-Andelain & autres lieux, porta les armes dans la compagnie de la Noblesse du Nivernais, épousa, le 3 Février 1681, Louise-Édouarde-Léonarde de la Barre, fille de Thomas, Seigneur de Lorgues & Chabé, & de Perrette du Lys. De cette union il laissa :

1. Jacques-François du Broc, Lieutenant en la compagnie de Bar.
2. François du Broc, qui suit.
3. Charles-Arnaud du Broc, Seigneur de la Barre, & de Livry en partie.

IX. DEGRÉ.

François, Ve du nom, du Broc, Chevalier, Seigneur de Crépy, Laleu, Chabé & Segange, fit acte de foi & hommage à Louis XV pour le fief de Chabé, le 30 Décembre 1724 (*e*), épousa en 1733 Catherine Biancka, fille de Louis Biancki, Colonel des gardes du Roi de Pologne, & de Marie-Anne Galeska. Il était Lieutenant au régiment de Louis de Lorraine, Prince de Pons. De son mariage il eut :

1. Guillaume-Antoine, qui suit.
2. Pierre-Louis du Broc, Prêtre.

(*a*) Fleury, *Vie de la mère d'Arbouze*, 1685, p. 200.

(*b*) (*c*) Original.

(*d*) Du Ier au VIIIe degré, la filiation s'établit par des extraits de contrats, vérifiés pour établir les diverses maintenues octroyées à la famille du Broc.

(*e*) Archives de la Préfecture de la Nièvre, no 30, liasse 157, art. 12703.

3. Marie-Jeanne du Broc, Religieuſe à l'Abbaye de Saint-Menoux.

X. DEGRÉ.

Guillaume-Antoine du Broc, Chevalier, Seigneur de Segange & de Chabé, épouſa, par contrat du 17 Décembre 1764, Françoiſe du Verne, fille de François du Verne, Chevalier, Seigneur de Lavarenne, & de Claudine de Bourgoing. Il ſigna en 1789 ſur les cahiers de la Nobleſſe du Bourbonnais (*a*). Il laiſſa de ſon mariage un fils :

XI. DEGRÉ.

Jean-Charles-Éléonore-Louis, II[e] du nom, du Broc de Segange, Garde du corps de Louis XVI, Chevalier de Saint-Louis par brevet en date du 15 Juillet 1814, admis en 1815 à la retraite avec le grade de Colonel, mort en 1840. Il avait épouſé, par contrat du 5 Juillet 1807, Madeleine-Conſtance Noel, dont il eut :

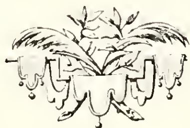
1. Georges-François-Louis, qui ſuit.
2. Charles du Broc de Segange.
3. Constance du Broc de Segange, mariée, le 12 Novembre 1841, au Baron de Richepance, Général de diviſion.

XII. DEGRÉ.

Georges-François-Louis, III[e] du nom, du Broc de Segange, Lieutenant au 40[e] de ligne, Correſpondant du Miniſtère de l'Inſtruction publique pour les études hiſtoriques, Secrétaire général de la préfecture de la Nièvre, Chevalier de la Légion d'honneur. Il épouſa, par contrat du 8 Juin 1841, Marie-Angélique-Olympe de Givodan. De cette union vinrent :

1. Constance-Marie-Louise du Broc de Segange, née le 26 Août 1843, mariée, le 30 Mars 1864, au Vicomte Emmanuel de Serres de Mesplès. De ce mariage ſont iſſus :
   - I. Olivier de Serres de Mesplès, né le 7 Juin 1865.
   - II. Jean de Serres de Mesplès, né le 4 Septembre 1866.
   - III. André de Serres de Mesplès, né le 5 Mai 1868.
2. Charles-Marie-Gaston du Broc de Segange, né le 26 Janvier 1847, Sous-lieutenant au 1[er] chaſſeurs à cheval.

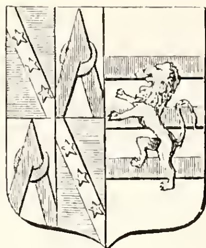
(*a*) Courcelles, *Dictionnaire univerſel de la Nobleſſe de France*, t. IV, p. 309.



DE BROCAS,

Anciens Seigneurs de Beaurepaire, Tampouy, Sauros, Montpouillan, le Freiche, la Nauze, les Grézères, la Mothe, Villa, Maubert, Laroquette, Carnine, Saumejan, &c.

EN ANGLETERRE ET EN FRANCE.



Parti; au premier : écartelé, aux 1 *&* 4 *d'Azur à la Bande d'Argent, chargée de trois Étoiles de Gueules; aux* 2 *&* 3 *d'Argent au Chevron de Gueules, entrelacé dans un Croiſſant de Sinople; au deuxième d'Argent à trois Faſces de Gueules, au Lion d'Or brochant* (a). COURONNE : *de Marquis.* Écu poſé ſur un Cartouche.

SIR BERNARD de Brocas, Ier du nom, fils puîné de Roger, Comte de Foix (*b*) paſſa en Angleterre à la ſuite de Guillaume le Conquérant en 1066. Il reçut de ce prince le domaine de Beaurepaire, ſitué dans le Hampſhire, près de la ville de Baſingſtoke (*c*). Il fit enſuite partie de la première Croiſade avec la chevalerie Normande, & ayant tué de ſa main, dans une bataille, le Roi des Sarrazins, obtint, en mémoire de cette action, la permiſſion de porter pour cimier de ſes armes une Tête de More rayonnante & Couronnée d'une couronne orientale antique.

GUILLAUME & GUERRIC de Brocas, fils puînés de Sir Bernard de Brocas, IVe du nom (VIIe degré de la filiation), furent apanagés des poſſeſſions de leur famille en Normandie. Ils figurent en 1271 ſur le Rôle Normand de la baillie d'Évreux (Britiſh Muſeum, 608, 6). Dans la même année ils paſſèrent en Guyenne, & il eſt à préſumer qu'ils ſont les auteurs des divers perſonnages du nom de Brocas qu'on trouve dans ce pays à partir de cette date (*d*).

(*a*) Les armes primitives de cette maiſon étaient : *De Sable au Lion rampant & léopardé d'Or.* La branche de Baurepaire écartelait de *de Brocas*, de *de Roche*, de *de Hanbury* & de *de Morell.*

(*b*) Olhagaray, *Hiſtoire des Comtes de Foix*, Paris, 1609 & 1629, in-4°. — Moreri, *Dictionnaire hiſtorique.*

(*c*) Viſitation des armes du Comté de Hants faite en 1634. Original manuſcrit au Britiſh Muſeum. — Les hiſtoriens anglais s'accordent à donner pour auteur de la maiſon de Brocas, Sir Bernard de Brocas, fils puîné du Comte de Foix. Voir Neale's, *Hiſtory of the Weſtminſter's Abbey*, & Burke's, *Hiſtory of the Commoners*, t. III, p. 318, où on lit ce qui ſuit : « *Harriett* (a daughter of Henry Lannoy Hunter and Elianor Boſanquet) « *married to Bernard Brocas, eſq. of Beaurepaire, Hants & Wokefield, Berks. Sir Bernard Brocas (younger* « *ſon of the Earl of Foix in France) came into England with William the Conqueror, and from that prince* « *received the eſtate of Beaurepaire. The family formerly held the hereditary poſt of Maſter of the buckhounds,* « *confirmed to them by King Edward III and retained by family till ſold in the reign of James I.* » (Harriett [fille de Henry Lannoy Hunter & d'Elianor Boſanquet] mariée (en 1767) à Bernard Brocas, Écuyer de Beaurepaire, Hants, Wokefield, Berks. Sir Bernard Brocas, *fils puîné du Comte de Foix*, en France, vint en Angleterre avec Guillaume le Conquérant & reçut de ce prince le domaine de Beaurepaire. La famille inveſtie d'abord de la charge héréditaire de Grand Veneur du Royaume, fut confirmée dans cette dignité par le Roi Édouard III, & elle la conſerva juſqu'au règne de Jacques Ier ſous lequel elle vendit ſa charge.)

(*d*) Th. Carte, *Rôles gaſcons & français.* — O' Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne & de Gaſcogne*, t. II, p. 54 & ſuivantes.

Sir OLIVIER de Brocas, Chevalier, fut Grand Sénéchal de Guyenne & Gouverneur de Bordeaux ſous Édouard III.

Son frère puîné, Sir BERNARD de Brocas, Ve du nom (XIe degré de la filiation), Chevalier, commanda un corps conſidérable d'archers au ſiége de Calais en 1347.

Sir BERNARD de Brocas, VIe du nom, Chevalier, fils du précédent, né vers 1347, Chambellan de Philippe, Comte de Hainaut, puis de la Reine Anne, femme de Richard II, périt, ainſi que ſon fils BERNARD, VIIe du nom, Maître d'hôtel du Roi, victimes de leur attachement pour ce prince. Après la dépoſition de Richard (1399), une conſpiration ſe forma dans le but de le rétablir ſur le trône. Sir Bernard de Brocas y joua un rôle important. Le complot ayant été révélé, les principaux conjurés furent envoyés à l'échafaud, & Sir Bernard de Brocas, abandonné de ſes troupes, fut fait priſonnier & décapité à Londres ſur Tower-Hill, en Janvier 1399 (1400). Il fut enterré dans l'abbaye de Weſtminſter, en la chapelle de Saint-Edmond (*a*). Un de ſes deſcendants directs, Brocas, Eſq. de Beaurepaire, fit graver ſur la tombe une inſcription qui relate l'hiſtoire de la vie de Sir Bernard, mentionne Sir OLIVIER de Brocas & rappelle la deſcendance de cette famille des Comtes de Foix. A partir de cette époque la deſcendance fut privée du titre de Sir ou Chevalier, & ne porta que celui d'Écuyer (*Eſquire*). Une grande partie des biens de la famille fut confiſquée.

La femme de Sir Bernard de Brocas, VIe du nom, Mary, fille & héritière de Sir John de Roches de Rochecourt, lui avait apporté la charge héréditaire de Grand Veneur du Royaume (*Maſter of the Buckhounds*), qui lui avait été confirmée par le Roi Édouard III & reſta dans ſa famille juſqu'à la fin du XVIe ſiècle où elle fut vendue à la Couronne par Thomas Brocas, ſous le règne de Jacques Ier.

BERNARD de Brocas, VIIIe du nom (XIVe degré de la filiation), dit d'*Alton*, fils de Bernard VIIe du nom, n'avait que deux ans lors de la mort tragique de ſon pere & de ſon aïeul. Il hérita des poſſeſſions françaiſes de ſa famille. Il épouſa en ſecondes noces, en 1445, Emlyn SANDYS DE LA VIGNE, veuve de N. GREWEND DE BEDINGTON. De ce mariage il eut deux fils : l'aîné, BERNARD de Brocas, a continué en Angleterre la filiation des Brocas, Eſquires de Beaurepaire, dont un des deſcendants fut Lord-Maire de la cité de Londres en 1730 (*b*); le cadet, WILLIAM, GUILHEM ou GUILLAUME, reçut en partage les poſſeſſions françaiſes de la famille & vint s'établir en France, dans le pays d'Albret (*c*). Son père & ſon frère aîné durent mourir en France, leur ſépulture ne ſe trouvant ni dans la chapelle de famille, ni même en Angleterre.

C'eſt à partir de ce Guillaume que commence en France la filiation de la famille de Brocas, dreſſée ſur titres authentiques (*d*).

PREMIER DEGRÉ.

GUILLAUME de Brocas, naquit en 1448. Il était en 1495 l'un des chevau-légers de la garde du Roi Charles VIII (*e*). Il eut pour fils :

(*a*) Froiſſart, *Chronique*, édit. de 1574, t. IV, p. 308.

(*b*) Généalogie manuſcrite de la branche Anglaiſe de la maiſon de Brocas, à partir de Sir Bernard, Ier du nom, dreſſée, ſur les documents conſervés aux Archives de Londres & les épitaphes des tombeaux de la famille, par le Comte O'Gilvy, Membre agrégé du British Muſeum. Original daté du 11 Mars 1863, en poſſeſſion de la famille de Brocas.

(*c*) Viſitation de 1634.

(*d*) Pour plus de détails voir la généalogie complète dans O'Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*, t. II, p. 54 à 68.

(*e*) Paſſeport ou congé délivré, le 20 Novembre 1495, par le Sire de Genouillac, Commandant de ce corps. Original en papier.

II. DEGRÉ.

Arnaud de Brocas, qui épousa : 1° par contrat du 5 Mars 1515, Marie de Bouffon ; 2° par contrat du 30 Mai 1528, Agnette de France. Il eut entre autres enfants :

1. Bernard, tué en 1577 au combat de Malvirade près Marmande, livré par les Réformés de Casteljaloux (*a*). Il eut cinq fils.
2. Colin, qui suit.

III. DEGRÉ.

Colin de Brocas, Écuyer, Capitaine d'une compagnie de cavalerie franche en 1574, Gouverneur du château de Cours (Gironde), en 1574 & en 1581, était l'un des partisans du Roi de Navarre (*b*). Il eut plusieurs fois l'honneur de le recevoir & de le loger à son habitation de Figuès, près Casteljaloux. De son mariage avec Anne de Noguères, qu'il avait épousée en secondes noces, par contrat du 9 Décembre 1577, il eut cinq enfants, entre autres :

1. Jean, qui fut le chef de la branche des Seigneurs de Tampouy dans les Landes, éteinte vers la fin du siècle dernier.
2. Gabriel, qui suit.
3. Antoine, auteur de la branche des Seigneurs de Villa, éteinte au siècle dernier.

IV. DEGRÉ.

Gabriel de Brocas, Écuyer, Conseiller du Roi, Lieutenant général en la sénéchaussée d'Albret, au siége de Casteljaloux, par provisions du 21 Novembre 1609. Il eut l'honneur de recevoir & de loger le Roi Louis XIII en 1621 & la Reine Marie de Médicis en 1632. De son mariage avec Louise du Castaing, qu'il épousa par contrat du 25 Septembre 1611, il eut entre autres enfants :

1. Nicolas, Seigneur du Freiche, Sauros, Sauméjan, Baron de Montpouillan, prit part à l'Assemblée générale de la Noblesse d'Albret en 1651, & a eu, lui aussi, l'honneur de recevoir & de loger, dans la même maison que son père, le Roi Louis XIV & sa mère Anne d'Autriche, en 1659.
2. Joseph, qui continue la descendance.

V. DEGRÉ.

Joseph de Brocas, Écuyer, Sieur de la Nauze, épousa, par contrat du 1er Février 1653, Demoiselle Henrye de Brizac, & eut de cette union quatre fils, dont trois morts sans postérité, & trois filles.

VI. DEGRÉ.

Daniel de Brocas, 4e fils du précédent, Écuyer, Seigneur des Grézères, Lieutenant dans le régiment de Normandie, compagnie de Jean-Denis de Brocas, Seigneur de Maubert, son cousin. Un arrêt des Commissaires généraux en date du 30 Décembre 1717, le maintint, ainsi que son frère Joseph, Sieur de la Nauze, & son cousin Jean, Sieur de Villa, dans leur ancienne Noblesse d'extraction &

(*a*) D'Aubigné, *Mémoires*.

(*b*) *Lettres missives de Henri IV*, publiées par Berger de Xivrey & adressées à Colin de Brocas. Les originaux sont en possession de la famille.

qualité d'Écuyer (*a*). Il avait époufé en premières noces, par contrat du 3 Avril 1701, Demoifelle Ifabeau DE COURSAN, & en fecondes noces, par contrat du 27 Septembre 1713, Demoifelle Marie DE FOURCADE. Il eut du premier mariage, un fils qui fuit, & quatre filles.

VII. DEGRÉ.

PIERRE-HENRY de Brocas, Ier du nom, Écuyer, Sieur des Grézères, né à Cafteljaloux le 19 Avril 1702, était en 1720 Cadet-Gentilhomme dans le régiment de Santerre. Il époufa, par contrat du 13 Mars 1728, Demoifelle Jeanne DU CASSE, dont il eut fix enfants; l'aîné fut :

VIII. DEGRÉ.

FRANÇOIS de Brocas, Écuyer, Sieur de la Nauze, né à Cafteljaloux le 28 Février 1732, époufa, le 9 Août 1758, Demoifelle Jeanne-Antoinette DU CASSE DU MIRAIL. Il eut de cette union :

IX. DEGRÉ.

PIERRE-HENRY de Brocas, IIe du nom, Écuyer, Sieur de la Nauze, né à Cafteljaloux le 1er Août 1762, fit fes preuves devant Chérin en 1782, & entra comme Sous-Lieutenant au régiment de Limofin. Émigré en 1791, il fit la campagne de 1792 dans le corps des moufquetaires. Il eft décédé au château de Carnine, le 21 Janvier 1824, laiffant de fon mariage avec Thérèfe-Fanny DE MIRAMBET, qu'il avait époufée par contrat du 26 Juin 1801, entre autres enfants :

X. DEGRÉ.

FRANÇOIS-VOSY de Brocas, de la Nauze, chef actuel de la famille, réfidant au château de Carnine, né à Bazas en 1813. Il époufa, le 25 Mai 1846 à Touloufe, Mathilde DE VILLESPASSANS DE FAURE DE SAINT-MAURICE, fille du Marquis de ce nom. De ce mariage font iffus :

1. GENEVIÈVE, née le 28 Juin 1847, décédée au château de Saint-Chamaux, en Albigeois, le 3 Janvier 1851.
2. GUILLAUME, né le 31 Octobre 1849.
3. ANTOINETTE, née le 29 Août 1852.
4. CLOTILDE, née le 26 Janvier 1859.

(*a*) Expédition en parchemin.



DE LA BROISE,

Anciens Barons d'Ardevon, Seigneurs de la Broiſe, &c.

EN NORMANDIE ET DANS LE MAINE.



D'Azur à deux Jumelles d'Or, au Chevron brochant ſur le tout, accompagné de trois Molettes d'éperon, deux en chef, une en pointe, le tout du même.

La famille DE LA BROISE, qui n'a pas d'autre nom patronymique, eſt d'ancienne extraction & originaire de Normandie, où la branche aînée réſide encore de nos jours, dans les environs de Mortain & d'Avranches.

Au XIIIe ſiècle, les Seigneurs de la Broiſe poſſédaient la baronnie d'Ardevon, paſſée depuis entre les mains des Religieux du Mont-Saint-Michel. Ils ont donné leur nom à pluſieurs terres érigées en fiefs, qu'ils ont poſſédées dans les paroiſſes de Menil-Adelée & de Gul. On voit, par deux chartes portant la date de 1288, qu'Étienne de Terregaſte donna à l'abbaye de Savigny une terre de la Broiſe & une rente de froment ſur une autre terre du même nom. Les Seigneurs de la Broiſe ont également poſſédé les ſeigneuries du Menil-Ozenne & de Granville. Ils jouiſſaient des priviléges au Mont-Saint-Michel & des droits honorifiques en qualité de Chevaliers.

La famille de la Broiſe compte parmi les plus anciennes de Normandie. Pluſieurs membres de cette famille ſuivirent le Duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre en 1066 & eurent part au partage des terres de ce pays, ainſi que le conſtate M. l'Abbé Deſroches dans ſon ſavant & conſciencieux ouvrage intitulé : *Annales civiles, militaires & généalogiques du pays d'Avranches*, imprimé à Caen en 1856. A la page 79, l'auteur mentionne les Seigneurs de la Broiſe comme étant inſcrits au *Domeſday book* & poſſédant des terres dans le comté de Lincoln. On ſait que le *Domeſday book* eſt un état des terres poſſédées par les Normands, dreſſé après la conquête en 1080 & 1082, & que les Anglais conſervent encore aujourd'hui avec un ſoin religieux.

Cette famille, d'ancienne chevalerie, a fourni dans tous les temps de nombreux défenſeurs à la France, pour laquelle beaucoup d'entre eux ont péri, de pieux Religieux & des membres du clergé.

THOMAS de la Broiſe était au nombre des cent-dix-neuf Gentilshommes qui défendirent le Mont-Saint-Michel contre les Anglais en 1423.

JULIEN de la Broiſe commandait la ville & la citadelle de Domfront en 1597, ainſi que le prouve une commiſſion du Duc de Bourbon conſervée dans les archives de la famille.

PHILIPPE de la Broiſe, Seigneur de Menil-Jean, marié à Françoiſe DE TOURNEBU, obtint, en récompenſe des ſervices qu'il avait rendus en qualité d'Aide-de-camp

de M. le Maréchal de Créqui, par Lettres patentes de 1690, la réunion des fiefs de Menil-Jean & de la Papionnière en plein fief de haubert.

Côme de la Broise, Religieux de l'ordre de St-Bernard, fut élu Abbé de Beaubec en 1638. Le père Artus de Monstier en parle en ces termes : « *Mox illic reformationem piè introduxit, sacra accrevit, vetera resarcivit, cuncta in meliùs restauravit.* »

Après ce rapide historique de la famille de la Broise, on va en présenter la filiation non interrompue, jusqu'à nos jours. Mais cette notice, forcément restreinte, ne pouvant avoir l'ampleur nécessaire pour y faire entrer tous les membres qui se rattachent à chaque génération, on doit se borner à indiquer sommairement chacun des degrés de la ligne principale, en écartant toute mention des cadets & des femmes, ainsi que des alliances qu'ils ont contractées. On parlera plus loin des différentes branches qui se sont produites, & dont, au surplus, aucune n'existe aujourd'hui.

PREMIER DEGRÉ.

Guillaume de la Broise, Ier du nom, vivait au commencement du XIIIe siècle. Il était Seigneur-Baron d'Ardevon & du fief de la Broise en Cernon.

II. DEGRÉ.

Richard de la Broise, fils de Guillaume, posséda également la baronnie d'Ardevon, qui passa plus tard entre les mains des Religieux du Mont-Saint-Michel. Richard épousa Damoiselle Jeanne de Cernon, sœur de Messire Robert de Cernon, Chevalier.

III. DEGRÉ.

Jean de la Broise, Ier du nom, fils de Richard, & marié à une des filles du Seigneur de Bois-Turpin, eut de ce mariage :

IV. DEGRÉ.

Guillaume de la Broise, IIe du nom, Seigneur de la Broise, en la paroisse du Menil-Adelée. Il épousa Olivette Rouxel, fille & héritière en partie du Menil-Rainfrai, comme le prouve l'acte passé devant Jean Le Cordier, Tabellion royal, le jour de Saint-Marc, 26 Avril 1349. De ce mariage naquit :

V. DEGRÉ.

Thomas de la Broise, Ier du nom, marié avec Damoiselle Yvette du Bois, Dame & héritière de la seigneurie de Sainte-Marie-du-Bois. Il eut pour fils :

VI. DEGRÉ.

Thomas de la Broise, IIe du nom, Écuyer, marié à Yvonne Allard, fille de Jean Allard, Sieur de la Tourelle & de la Rousselière. Il eut entre autres enfants :

VII. DEGRÉ.

Pierre de la Broise, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de la Broise, & Thomas de la Broise qui firent le partage noble de la succession de leurs père & mère, par

acte paffé devant Jean Le Marchand, Tabellion royal à Mortain, le 2 Mai 1433. Ils furent maintenus dans leur qualité de Nobles d'extraction, fur la production de leurs titres, par fentence de l'élection d'Avranches du 24 Février 1464. Pierre de la Broife laiffa pour héritier fon fils :

VIII. DEGRÉ.

Michel de la Broife, Ier du nom, Écuyer, Seigneur de la Baffe-Broife, qui confentit des actes de 1492 & 1503, & mourut vers cette époque. Il avait époufé Anceline Cheminart, Dame de Launay, de laquelle il eut :

IX. DEGRÉ.

Pierre de la Broife, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Baffe-Broife, qui confentit plufieurs actes en 1505 & 1514. Il était mort avant 1535, laiffant de fon mariage :

X. DEGRÉ.

Jacques de la Broife, Écuyer, qui confentit des actes en 1519 & 1535. Il mourut en 1549, laiffant de Jeanne de la Houssaye, qu'il avait époufée le 25 Avril 1512 :

XI. DEGRÉ.

Guillaume de la Broife, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Baffe-Broife, rendit un aveu de fief le 24 Septembre 1566, & confentit des actes en 1575, 1582, 1586 & 1597. Il mourut le 6 Mars 1600, laiffant de Marguerite Fortin, morte le 10 Mars 1587 :

XII. DEGRÉ.

Julien de la Broife, Ier du nom, Écuyer, mentionné dans tous les actes de fon père. Il époufa, par contrat paffé à Mortain le 2 Janvier 1582, Yolande de Corbon, & mourut le 28 Octobre 1589, laiffant de fon mariage :

XIII. DEGRÉ.

Julien de la Broife, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Chapelle-Urré, baptifé le 10 Octobre 1589. Il fut Député de la Nobleffe aux États généraux de 1614, & mourut le 6 Janvier 1623, laiffant de fon mariage avec Charlotte de la Chambre de Vauborel, qu'il avait époufée le 23 Février 1614 :

1. Julien de la Broife, Enfeigne dans le régiment de Canify en 1640, tué à l'armée ; &

XIV. DEGRÉ.

Jean de la Broife, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Chapelle-Urré, fut maintenu dans fa Nobleffe d'extraction par jugement du 14 Septembre 1667. Il époufa, par contrat du 18 Décembre 1644, paffé à Mortain, Françoife Fauvel, & eut pour fils :

XV. DEGRÉ.

Julien-François de la Broife, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur de la Chapelle-Urré & du Boulvert. Il fervit dans la compagnie des Gentilshommes du Cotentin,

commandée par Monſieur le Marquis de Gratot en 1689. Il avait épouſé en premières noces Marie Chupin, & en ſecondes noces, Marie de Vaumel. Il fut père de :

XVI. DEGRÉ.

Jean-Alexandre de la Broiſe, Écuyer, Seigneur de la Chapelle-Urré & du Boulvert, qui épouſa Françoiſe Cochard, de laquelle il eut :

1. Jean-François-Marie, tué ſur les côtes d'Eſpagne dans un combat naval contre les Anglais.
2. Jacques-Baptiste, dont l'article ſuit.
3. Georges-Louis-Marthe, dont il ſera fait mention plus loin.

XVII. DEGRÉ.

Jacques-Baptiste, Écuyer, Seigneur de la Chapelle-Urré & du Boulvert, Capitaine commandant dans le régiment de Monſieur-infanterie, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, penſionné du Roi pour l'éclat de ſes ſervices, épouſa Marie-Jeanne-Charlotte de la Goulande, dont il eut :

XVIII. DEGRÉ.

Jean-Jacques-François de la Broiſe, Écuyer, né en 1779, Élève de l'école militaire de Beaumont-en Auge Officier dans l'armée royale de Normandie, depuis 1795 juſqu'en 1800, Garde du corps en 1814, Chevalier de la Légion d'honneur, & marié à Anne-Louiſe-Eugénie Mochon de la Rogeardière. Il eſt père de deux fils, mariés & pères à leur tour; l'un a deux fils : Maxime & Camille, qui ont épouſé les deux ſœurs, Meſdemoiſelles Mary de Longueville; l'autre n'a qu'un fils, nommé Eugène, né en 1836, marié à Mademoiſelle de Mons de Carantilly, petite-fille de M. le Comte Achard de Bonvouloir. C'eſt par eux que ſe continuera la branche aînée de la famille de la Broiſe.



Le troiſième fils de Jean-Alexandre de la Broiſe, & dont il eſt fait mention plus haut, nommé Georges-Louis-Marthe, né, comme ſes frères, au château du Boulvert, proche Mortain, le 2 Juillet 1743, a formé une branche cadette dans le Maine, par ſon mariage, contracté le 6 Mai 1786, avec Perrine-Marguerite-Magdelaine Jeuslin, dont le père était Garde du corps de Louis XV, & dont la mère, Roſe de Valleaux, appartenait à cette illuſtre maiſon (éteinte aujourd'hui) qui comptait parmi ſes ancètres un Connétable de France, vivant ſous Philippe I[er], & dont un membre avait contracté une alliance avec une du Guesclin en 1556, ainſi que le prouve l'acte de mariage conſervé dans les archives de l'un des deſcendants, par les femmes, de la famille de Valleaux, M. le Comte du Buat.

Du mariage de Georges-Louis-Marthe de la Broiſe ſont iſſus deux enfants : une fille nommée Louise-Marie-Charlotte, née le 22 Février 1790, mariée, le 8 Août 1813, à Auguſte-Julien Pichot de la Graverie, & :

XVIII. DEGRÉ.

Michel-Georges-René-Louis de la Broiſe, né le 12 Février 1794. C'eſt lui qui, ſous le nom de Chevalier de la Broiſe, eſt aujourd'hui le chef de la branche ca-

dette. Il habite Laval, après avoir servi dans le 3e régiment des Gardes d'honneur; puis, comme Officier, dans la maison militaire du Roi sous les règnes de Louis XVIII & de Charles X. En 1849 il fut élu Député du département de la Mayenne à l'Assemblée législative. Il est Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis & de l'ordre militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne.

Le Chevalier de la Broise marié en premières noces à Mathilde-Françoise Dry, en a eu un fils, nommé Henri-Charles-Paul-Georges, né le 4 Décembre 1835, marié, le 1er Juin 1857, à Louise-Marie-Virginie d'Aubert, & père d'un fils, nommé Henri-Charles-Marie-Bernard, né le 20 Août 1864.

Le Chevalier de la Broise, marié en secondes noces à Marie-Aglaée de Courte de la Bougatrière, a eu de ce mariage deux filles : Jehanne, née le 4 Décembre 1845, & Marie-Henriette-Aglaée, née le 30 Décembre 1850, & un fils, René-Jean-Louis-Marie, né le 26 Mars 1860.

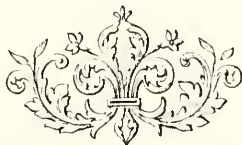


La branche cadette compte encore au nombre de ses membres Edmond de la Broise, dont le bisaïeul descendait de Julien-François de la Broise : il est, par conséquent, cousin du Chevalier de la Broise, chef de cette branche cadette. Edmond de la Broise, marié en 1853 à Louise de Farcy de Pontfarcy, est père de trois fils & d'une fille, tous en bas âge. Il habite le château de Brée à cinq lieues de Laval.

La famille de la Broise a produit anciennement plusieurs branches, toutes éteintes aujourd'hui. Entre autres, la branche de Saint-Léger en Normandie, & la branche de Raiseux, établie dans le Maine au commencement du XVIIe siècle. Le dernier représentant de cette branche, Claude-Jean-René de la Broise de Raiseux, né à Laval le 25 Juillet 1753, ancien Capitaine commandant au régiment de Béarn, Chevalier de Saint-Louis, est mort à Laval en 1827, sans laisser de postérité. La branche de la Broise de Raiseux était alliée aux maisons de Montécler, de Bailly de Fresnay, du Hardas de Hauteville, de la Corbière, &c.

La famille de la Broise a contracté des alliances avec les maisons de Corbon, de Bois-Turpin, de Rouxel, de Nollent, du Rozel, de Vauborel, de Turgot, d'Avenel, de Tournebu, des Parhes, Achard, de Rys, &c. Elle compte plusieurs Chevaliers de Saint-Louis, & le chef actuel de la branche cadette, le Chevalier de la Broise, est lui-même décoré de cet ordre célèbre qui fut toujours si recherché & si honoré.

Indépendamment des pièces justificatives possédées par la famille, on peut citer, parmi les ouvrages à consulter, le *Dictionnaire généalogique* de La Chenaye-Desbois, le *Nobiliaire* de M. de Saint-Allais, le *Nobiliaire de Normandie* par O' Gilvy, les *Annales civiles, militaires & généalogiques* de M. l'Abbé Desroches, &c.

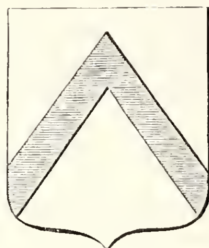


DE BROSSIN DE MÉRÉ,

Comtes de Méré, Vicomtes de Messars, Barons de Seignerolles, anciens Seigneurs de Méré-le-Gaullier, des Rouziers, de Mouzay ou Mauzé, du Plessis-Savary, de Sepmes, de Fresnay, de Beauregard, d'Ardilleux, de la Thiberdière, de la Lutière, & autres lieux.

EN TOURAINE, EN POITOU ET EN SOISSONNAIS.

Famille originaire de l'Anjou.



D'Argent au Chevron d'Azur. COURONNE : *de Marquis.* SUPPORTS : *deux Lions d'Or.* CIMIER : *un Lion issant du même.*

La famille de Brossin de Méré est d'origine chevaleresque. Ses services éclatants, son rare dévouement à l'État, & ses alliances avec les premières maisons de France, la placèrent de bonne heure au premier rang des Gentilshommes de la province de Touraine. Elle paraît sortir du Maine, où l'on rencontre un GUILLAUME Brocin, possesseur du fief de Beauvais, mouvant de Château-du-Loir, dans un acte de 1250 (*a*).

SIMON Brossin figure dans une quittance de Geoffroy de la Villeine, Écuyer « de la baillie d'Anjou » pour la somme de 40 livres, à répartir entre plusieurs Chevaliers faisant service au Roi *en l'ost de Flandres,* en 1302 (*b*).

La filiation régulière ne commence qu'à partir du milieu du XIVe siècle.

PREMIER DEGRÉ.

PIERRE Brossin, Ier du nom, Chevalier, prit part à la guerre contre les Anglais sous le règne de Charles V. On le voit à côté de plusieurs seigneurs angevins dans le rôle d'une revue passée à Alençon le 22 Août 1369 (*c*). De son mariage avec Dominique DE LA GRANGE (*d*), il eut entre autres :

1. JEAN Brossin, Écuyer, qui servit successivement sous le Maréchal de Blainville & sous Bertrand du Guesclin (*e*). De son union avec Thomasse DE PARTHENAY sont sortis les Brossin, Seigneurs de Marcé, au Maine, branche éteinte à la fin du XVe siècle.

(*a*) Cette pièce porte en tête : *Hi sunt homines Castrilidi qui fecerunt homagium Clementiæ Dominæ ejusdem loci & Castriduni, an. Dom.* 1250 (Histoire de la levée des troupes, 82e vol. de la collection de l'Abbé de Camps ; Bibl. imp.).

(*b*) Original en parchemin.

(*c*) (*d*) (*e*) D. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, t. I, col. 1623 ; t. II, col. 31 ; t. I, col. 1637.

2. Guillaume, qui ſuit.
3. Guion Broſſin, Écuyer de la compagnie de Louis de Clermont (*a*).

II. DEGRÉ.

Guillaume Broſſin, Chevalier, marcha ſur les traces de ſon père & ſe diſtingua dans la carrière des armes. Le 18 Octobre 1379, il fit une montre à Pontorſon, ayant ſous ſes ordres un autre Chevalier-bachelier & ſept Écuyers. Le 11 Juillet 1392 il comparut au Mans avec une compagnie de huit Écuyers (*b*). C'eſt ſans doute de lui qu'il eſt queſtion dans un rôle d'hommages rendus à la Princeſſe Marie, Reine de Jéruſalem & de Sicile, Ducheſſe d'Anjou & Comteſſe du Maine, en 1387 ou 1388, où l'on voit paraître un « *Guillaume de Broſſin, Chevalier, à* « *cauſe de ſa baillie de Lucé, & doit tenir compagnie au Prévoſt du Mans le jour* « *de Paſques Flories & voir rompre les lances, eſtre en ſa compagnie tant que la* « *proceſſion ſoit à l'égliſe* (*c*) ». De ſon mariage avec Émette de Laval, appartenant à la famille de Montmorency, il eut, entre autres enfants :

III. DEGRÉ.

Pierre Broſſin, IIe du nom, Écuyer, épouſa vers 1425 Catherine de Chastillon, fille de N..., Seigneur de Chaſtillon & de Chamborant, en Poitou (*d*). De ce mariage :

IV. DEGRÉ.

Antoine Broſſin, Écuyer, Seigneur des Rouziers, dont il fit hommage, le 6 Septembre 1456, à Jean d'Eſtouteville, Chevalier, Seigneur de Torcy, de Sainte-Maure & de Nouaſtre (en Touraine), Conſeiller & Chambellan du Roi & Maître des arbaleſtriers de France (*e*). Il épouſa Jeanne de la Mairie, avec laquelle il figure encore dans un acte du 21 Novembre 1458 (*f*). Il eut de ſon mariage :

V. DEGRÉ.

Pierre Broſſin, IIIe du nom, Écuyer, Seigneur des Rouziers, Homme d'armes de la compagnie du Sire de Craon, enſuite Capitaine ou Gouverneur de Craon, en Anjou, diſpenſé à ce titre du ſervice du ban, par Lettres données par Charles VIII, à Laval le 13 Mai 1487 (*g*). De ſon mariage avec Jeanne de Ravenel, fille de René de Ravenel, Écuyer, Seigneur de la Rivière, & de Marie de Lescouet, il eut un fils, qui ſuit (*h*).

(*a*) Fonds de Clairambault, vol. xxxii, voy. *Clermont*, vol. cviii, fol. 460, Bibl. imp.

(*b*) D. Morice, t. II, col. 244, 256, 260, 397, 398, 600.

(*c*) *Monuments de l'hiſtoire de Touraine & d'Anjou*, t. XXVII de la collection de D. Houſſeau (Bibl. Imp., manuſc.).

(*d*) Inventaire de titres & anciens documents de la famille de Broſſin de Méré, dreſſé par Thierry, Notaire royal au bailliage de Chinon, le 3 Octobre 1775. Original ſur papier.

(*e*) « De vous très haut . . . . . . je Anthoine Brocin (ſic), Eſcuier, tiens, &c., à foy & hommage lige, à « 40 jours de garde, en voſtre chaſtel de Nouaſtre, & à 100 ſ(ols) tournois, aux loyaux aides, &c., mon hoſtel « & hebergement de Roſiers, ſeant en la paroiſſe de Pouzay, en la valée d'Aubiers, &c., ma grant & baſſe « voyrie, &c. » (Collection D. Houſſeau, t. XIII, pièce nº 8221.)

(*f*) L'Hermite-Souliers, *Hiſtoire de la Nobleſſe de Touraine*, Paris, 1665.

(*g*) Inventaire de titres, de 1775.

(*h*) Maître Guillaume Broſſin, Prêtre, peut-être frère de Pierre, figure comme témoin dans une déclaration de « *chouſes héritaux* que Étienne Audiger tient & advoue à tenir de frère Jehan de Hallame, Prieur de Saint- « Urſin, en ſon fief & ſeigneurie de Courbémil. » Original en parchemin du 1er Août 1480.

VI. DEGRÉ.

Olivier Broſſin, Écuyer, Seigneur des Rouziers, de la Lutière, de Billy, d'Épinoy, &c., épouſa Françoiſe Cleret, Dame de Méré, de Fontaines, de Pleſſis-Savary, &c., veuve d'Alain Goyon de Matignon, Grand-Écuyer de France, & fille de Jean Cleret, Chevalier, Seigneur de Méré, &c., premier Maître d'hôtel de Charles VIII, Gouverneur de la ville de Beaune en 1496, Ambaſſadeur à Rome, en Eſpagne & en Angleterre, & de Marguerite de Rochechouart de Chandenier (*a*). Il reçut l'aveu & dénombrement de Guion Le Lièvre, pour la terre de la Grange, mouvante de la ſeigneurie de Méré (*b*), & le dernier Février 1523, il fit hommage de ſa terre de Mauzé à l'Archevêque de Tours (*c*). Sa femme, qui lui ſurvécut, le fit père de :

1. Louis, Ier du nom, qui ſuit.
2. Olivier Broſſin, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem en 1539.
3. Malaine Broſſin, Écuyer, Sieur des Rouziers, épouſa, par contrat du 19 Juillet 1564, Marie Gaulle, dont il eut :

   Charles Broſſin, Écuyer, Sieur des Rouziers, Gentilhomme ordinaire de Charles Ier de Lorraine. Sa femme Suzanne Chalopin le rendit père de :

      Charles Broſſin, Écuyer, Sieur des Rouziers, Gentilhomme ordinaire de Madame la Comteſſe d'Harcourt; il fut maintenu dans ſa nobleſſe en l'élection de Bourges, le 21 Juin 1643. Il eut pour femme Charlotte de Puygirault (*d*).

4. Marie Broſſin, mariée à Louis Baudet, Écuyer, Seigneur de la Marche, en Touraine.
5. Jeanne Broſſin, femme de Pierre de Mauny, Seigneur de Fleuré, au Maine.

VII. DEGRÉ.

Louis Broſſin, Ier du nom, Chevalier, Seigneur de Méré, de Rouziers, de Mauzé, du Pleſſis-Savary, de Sepmes, de Freſnay, du Petit-Pin, de la Renardière, des Places, de Fontaines, de la Lutière, de Champagin, d'Épinoy, de Feras, de la Tour-Saint-Gelin, d'Ardilleux, de Billy, &c., Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de ſa Chambre, Capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances, rendit hommage pour ſes terres du Pleſſis-Savary & de Fontaines le 1er Juillet 1527 (*e*). Il épouſa, par contrat du 24 Août 1529,

Un peu plus tard eut lieu un procès entre le prieuré de Saint-Urſin & pluſieurs membres de la maiſon de Broſſin, auxquels il eſt difficile de trouver un point de rattache.

Jehan Brouſſin (*ſic*) de Barbelinge, comparut, le 3 Septembre 1510, devant les Aſſiſes royaux du Mans, en la perſonne de ſon fils Jean, & obtint un délai de ſommation de garant envers *vénérable & diſcret* frère Guillaume Onfray, Prieur de Saint-Urſin. (Original en parchemin.)

Jehan Broſſin, François Broſſin & Loys Broſſin, fils & héritiers de Jehan Broſſin de Heaux, ledit Loys comparant par ledit François, ſon fils, obtinrent un nouveau délai envers Jehan Richart, Prieur de Saint-Urſin, procureur du frère Guillaume Onfray, le 17 Novembre 1511. (Original en parchemin.)

René Brouſſin, tant en ſon nom que comme procureur de Jehan Brouſſin de Barbelinge, Jehan Broſſin de Heaulx & Loys Broſſin, Jean Mariette, procureur de François Brouſſin, & Jean Le Maſier, mari de Guillaume Brouſſin, obtinrent de Pierre de Courtharel, Juge du Mans, un nouveau délai de ſommation envers Jehan Richart, Prieur de Saint-Urſin, le 8 Novembre 1512. (Original en parchemin.)

(*a*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers de la Couronne*, t. IV, p. 657; t. V, p. 382.

(*b*) L'Hermite-Souliers, *Hiſtoire de la Nobleſſe de Touraine.*

(*c*) D'Hozier, *Preuves de Saint-Cyr*, 1700. (*d*) Inventaire des titres, de 1775.

(*e*) Bibl. Imp., fonds Gaignières, vol. 678, fol. 316.

Jeanne DE THAIS, Dame de Sepmes (*a*), fille de haut & puiffant Seigneur Aimeri DE THAIS, Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de fa Chambre, & de Jeanne DE LA FERTÉ, fœur de François, Chevalier, Seigneur de la Ferté (*b*). Nommé Colonel général de l'infanterie, après la mort de fon beau-frère JEAN DE THAIS, Grand Maître de l'artillerie de France, il reçut le commandement d'un corps de fix mille hommes, &, pour concourir à fon entretien, il aliéna une grande partie de fa fortune. Ce dévouement à l'État dans ces moments critiques demeura toujours le plus grand titre de gloire de Louis Broffin. Le Roi Henri II, après la défaftreufe bataille de Saint-Quentin, s'empreffa d'avoir recours à fon talent militaire & à fa fidélité au trône, & par une lettre, rapportée par l'Hermite-Souliers, il l'appela, ainfi que fon fils, à combattre l'ennemi en Champagne, fous le commandement du Duc de Nevers. Louis Broffin juftifia pleinement la confiance du fouverain. Malheureufement les troubles qui ont précédé le règne de Charles IX l'empêchèrent d'obtenir la jufte récompenfe de fes fervices, dont les plus anciens dataient déjà du temps de François Ier.

Par Lettres patentes du 2 Février 1568, il fut pourvu du gouvernement des villes & châteaux de Loches & Beaulieu en Touraine, & le 24 du même mois, il fut reçu parmi les Chevaliers de l'ordre du Roi (*c*). Il ne vivait plus au mois de Septembre 1570, & fon corps fut dépofé dans un caveau de l'églife de Sepmes. Sa femme décéda vers 1572. Louis Broffin eut fix enfants :

1. JACQUES Broffin, Chevalier, Seigneur de Méré, de Sepmes, de Mauzé, d'Augure, &c., Chevalier de l'ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de fa Chambre, par brevet du 16 Septembre 1570 (*d*). Il époufa, par contrat du 15 Juin 1573, Sufanne DE RIEUX, fille de François DE RIEUX, Marquis d'Acérac, & de Dame Renée DE LA FEUILLÉE. Cette brillante alliance établit de proches parentés entre la maifon de Broffin & celles de Bourbon-Montpenfier, de Coligny, de Lorraine & de Rohan-Guémené. Louis de Bourbon dans fes lettres donnait à Jacques Broffin la qualité de coufin (*e*). En 1588 il fut Député de la Nobleffe de Touraine pour préfenter aux États Généraux convoqués à Blois, les cahiers de la province, & faire des remontrances en tel cas requifes (*f*). Il n'eut qu'un fils, GILBERT, mort fans alliance. Sa femme lui furvécut & fe remaria à Pierre DE MONTMORENCY, Seigneur de Lauref fe.
2. CLAUDE, continue la filiation.
3. JEAN Broffin, Seigneur de Frefnay.
4. OLIVIER Broffin, Écuyer.
5. ÉMÉE Broffin, fille d'honneur de la Reine-mère Catherine de Médicis, qui la maria à Charles, Baron D'ESTAVAYÉ & de Maulde (petit-fils de Charlotte de Luxembourg), Chambellan de Charles IX, Chevalier de l'ordre de Saint-Michel & Colonel des légions de l'Ifle-de-France & Picardie (*g*). Ils n'eurent qu'une fille :

   N... D'ESTAVAYÉ, mariée en fecondes noces à René LANCELON, Chevalier, Seigneur de Fonbauldry.
6. JEANNE Broffin, non mariée le 11 Juillet 1583 (*h*).

(*a*) D'Hozier, *Preuves de Saint-Cyr*, 1700. — Lainé, *Archives de la Nobleffe de France*, t. V.
(*b*) P. Anfelme, *Hiftoire des Grands Officiers*, t. VIII, p. 178.
(*c*) D'Hozier, *Preuves de Saint-Cyr*, 1700.
(*d*) Inventaire des titres de 1775.
(*e*) (*f*) (*g*) L'Hermite Souliers, *Hift. de la Nobleffe de Touraine*. — Lainé, *Arch. de la Nobleffe de France*, t. V.
(*h*) Inventaire des titres, de 1775.

VIII. DEGRÉ.

Claude Broffin, Ier du nom, Chevalier, Vicomte de Meffars, puis Seigneur de Méré, de Beauregard, de Bertegon, &c., Écuyer d'Écurie de Charles IX & Capitaine dans la Marine du Ponent, fut, fur la préfentation des Lettres de retenue, comme Écuyer du Roi, du 9 Juin 1572, déchargé du fervice du Ban & Arrière-ban, par fentence du Lieutenant général de Touraine du 18 Août 1574 (*a*). Le Marquis de Souvré, Gouverneur de Touraine, commit à fa fidélité & à fon courage la garde de fon château de Méré, par provifions du 31 Juillet 1620. De fon mariage, contracté le 11 Novembre 1573, avec Marie Thibert, Dame de la Thiberdière, fille de René Thibert & de Blanche du Theil, Dame du Frefne & de Gourgé, dont la mère fut Jeanne du Plessis-Richelieu, il eut quatre fils & deux filles (*b*).

1. Louis, IIe du nom, qui fuit.
2. Jacques Broffin de Meffars, Chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérufalem en 1594, Commandeur de Fretay.
3. Claude Broffin, Chevalier, Seigneur de la Cour-Roland & de Beaurepaire, Cofeigneur de Méré & de la Thiberdière, marié à Charlotte de la Rochefoucauld, fille de Louis de la Rochefoucauld, Chevalier, Seigneur de Neuilly-le-Noble, & d'Anne de Montberon. De cette union :
   - I. Jacques de Broffin, Chevalier, Vicomte de Meffars, époufa, par contrat du 29 Juin 1656, Nicole de Tudert, dont :
     1. François-Jacques de Broffin, Chevalier, Vicomte de Meffars, marié, le 26 Mai 1715 (*c*), à Renée-Marie de Montausier.
     2. Jacques-Claude de Broffin, Chevalier, Vicomte de Meffars, époux de Marie de Brossin, fa coufine germaine, & père de :
        Marie-Silvine de Broffin, mariée à Charles-Armand Faureau de Salvert, Seigneur de Douffay.
     3. Marie-Anne de Broffin, mariée, par contrat du 9 Janvier 1692, à Jean Guillemot, Chevalier, Seigneur de Lefpinaffe.
   - II. Antoine de Broffin, Chevalier, Seigneur de la Thiberdière, laiffa de fon mariage avec Marie Gautron, deux filles :
     1. Jeanne de Broffin, mariée à François Pignonneau, Chevalier, Seigneur de la Rochebelin (*d*).
     2. Marie de Broffin, époufa Jacques-Claude de Broffin (*voy.* ci-deffus).
   - III. Louis de Broffin, Chevalier, Seigneur du Pavillon, maintenu dans fa nobleffe, avec fon frère Antoine, par jugement de M. Voyfin de la Noiraye, du 2 Mai 1669. Il eut de fa femme Anne Diet :
     1. Claude de Broffin d'Authon, marié à Renée-Juftine de Brunelle, dont :
        Marie-Anne, Religieufe en l'abbaye de Pont-aux-Dames.
     2. Anne de Broffin.
4. René Broffin, Seigneur de Frefne, mort fans poftérité après l'année 1626.
5. Blanche Broffin, Dame de la Thiberdière, mariée, par contrat du 25 Novembre 1609, à Marc Carré, Chevalier, Seigneur de Villebon en Berry.

(*a*) D'Hozier, *Preuves de Saint-Cyr*, de 1740.

(*b*) Robert Brouffin (*fic*), peut-être frère de Claude, figure dans un rôle de la montre des gens de guerre étant en garnifon au château de Mayenne, fous la charge de Triftan de Fontenailles, Sieur de Marigné, Capitaine, faite à Mayenne le 5 Août 1589. (Original en parchemin.)

(*c*) (*d*) Inventaire des titres, de 1775.

6. LÉONARDE Broſſin, Religieuſe au prieuré de Bonnœil, ordre de Fontevrault (*a*).

IX. DEGRÉ.

LOUIS de Broſſin, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Méré, & autres lieux, Baron de Seignerolles, épouſa, par contrat du 20 Novembre 1625, Marguerite DE LA ROCHEFOUCAULD, fille de René DE LA ROCHEFOUCAULD, IIe du nom, Seigneur de Neuilly-le-Noble, &c., Écuyer tranchant de la Reine & Lieutenant d'une compagnie de 50 hommes d'armes, & de Jeanne DE POPINCOURT, Dame de la Tour de Brou (*b*). De ce mariage vinrent (*c*) :

1. CÉSAR de Broſſin, Chevalier, Seigneur, Marquis de Méré, Commandeur des ordres militaires de Saint-Lazare & de Notre-Dame du Mont-Carmel (*d*), vendit la terre de Méré, au mois d'Août 1661, à Antoine d'Avogadre, Meſtre de camp au régiment royal italien. Il avait épouſé, par contrat du dernier Février 1650, Madeleine DE MONTBEL, fille de René DE MONTBEL & de Marie FUMÉE DES ROCHES (*e*), & eut de ce mariage :
   I. LOUIS de Broſſin, Chevalier, Seigneur de Méré, deuxième Cornette de la compagnie de chevau-légers d'Orléans, reçut du Roi, le 31 Janvier 1692, une penſion de 3,000 livres (*f*), & fut tué à la bataille de la Marſaille le 3 Octobre 1693, ſans avoir eu d'enfants de ſa femme Marie LE COMTE, veuve de CLAUDE, ſon oncle.
   II. CLAUDE de Broſſin, mort ſans poſtérité.
   III. MARIE de Broſſin, mariée à Alexis CATALDE, Sieur de la Loutière.
   IV. MADELEINE de Broſſin.
2. RENÉ de Broſſin, Chevalier, Vicomte de Meſſars, Guidon de la compagnie des gendarmes du Marquis d'Aumont. Mort ſans alliance.
3. GEORGES de Broſſin, qualifié Chevalier (*g*), puis Marquis de Méré, né vers 1630, nommé en 1655 Enſeigne au régiment des gardes françaiſes, Premier Chambellan de Monſieur, par brevet du 1er Juillet 1651 (*h*), Capitaine de la compagnie d'Artagnan aux gardes françaiſes, qui prit dès lors le nom de Méré, & enſuite Colonel de cavalerie en 1667. Il avait pris part à l'expédition de Gigery, en Afrique, & y fut bleſſé dans un combat (1664). Il figure dans un rôle de la montre & revue de ſa compagnie, par Gilles Renard & Théodore Féry, Commiſſaires & Contrôleurs de guerre, « en un champ proche le Roulle-lez-Paris » le 29 Mars 1672 (*i*). De ſon mariage

(*a*) D'Hozier, *Preuves de Saint-Cyr*, de 1740. (*b*) P. Anſelme, *Hiſtoire des Grands Officiers*, t. IV, p. 459.

(*c*) GUILLAUME Broſſin, peut-être frère de Louis, Conſeiller du Roi, Tréſorier général de l'extraordinaire des guerres & cavalerie légère, figure dans un rôle de montre d'une compagnie de 50 hommes d'armes de gens à pied français au régiment de Perſan, ſous les ordres du Duc d'Enghien. Cette revue fut paſſée par le Capitaine Pierre Janual, le 3 Juillet 1645, près de Lakdebourg en Allemagne. (Original en parchemin.)

(*d*) Gautier de Sibert, *Hiſtoire de l'ordre de Saint-Lazare*, p. 434.

(*e*) Ve Regiſtre de cet Armorial, IIe partie, p. 828.

(*f*) Brevet original en parchemin.

(*g*) Tous les biographes ont cru que le Chevalier de Méré, bel eſprit du règne de Louis XIV & auteur de nombreux écrits, appartenait à la famille de Broſſin de Méré. Cette erreur ſe juſtifie par l'identité du nom ſeigneurial & par cette circonſtance que le Chevalier de Méré n'a jamais fait figurer ſon nom patronymique ſur les titres de ſes ouvrages. Il était de la maiſon de Gombauld, du Poitou, qui poſſédait dans cette province la terre de Méré, près Niort, différente de celle de Méré-le-Gaulier, ſituée en Touraine. Cette vérité du reſte eſt confirmée par l'examen du titre de ſon écrit : *le Diſcours ſur l'Eſprit* (Lyon, 1690) où figurent les initiales des noms de l'auteur : M. A. G. C. S. D. M qui ſignifient : *Meſſire A. Gombauld, Chevalier, Seigneur de Méré.*

(*h*) (*i*) Original en parchemin.

avec Marie ou Marguerite PASSART DE SAINT-AUBIN, décédée veuve le 29 Avril 1718, il eut :

I. HARDOUINE-FRANÇOISE de Broſſin de Méré, mariée en 1694 à Philippe DE CORDOUAN, Marquis de Langeais.

II. N... de Broſſin de Méré, mariée à N... DE BOURDEILLE, Marquis de Mathas.

4. CLAUDE, IIᵉ du nom, qui continue la filiation.
5. JEANNE de Broſſin, non mariée en 1665.

X. DEGRÉ.

CLAUDE de Broſſin, IIᵉ du nom, Chevalier, Baron de Méré, Seigneur du Bouchet, en Bertegon, Capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment de la Feuillée, mort en 1662. De ſon mariage, contracté le 3 Septembre 1656, avec Marie LE COMTE, fille de Jean LE COMTE, Écuyer, Seigneur du Petit-Puis, & de Suzanne DE SAULLE (*a*), il n'eut qu'un fils, qui ſuit.

XI. DEGRÉ.

JEAN de Broſſin, Iᵉʳ du nom, Chevalier, Baron de Méré (*b*), épouſa en premières noces, par contrat du 28 Janvier 1684, Anne HAINCQUE DE BOISSY (*c*), fille de Alexandre HAINCQUE, Chevalier, Seigneur de Boiſſy & de Rouvray, Contrôleur général des eaux & forêts de Touraine, d'Anjou & du Maine, & de Dame Anne DE VAUCELLES. Elle lui apporta en dot la ſeigneurie de Vaucelles, en Bretagne. De cette union :

1. JEAN, IIᵉ du nom, qui continue la filiation.
2. JEAN de Broſſin, le jeune, Chevalier de Méré, Seigneur de la Grée, Capitaine de vaiſſeau par commiſſion du 1ᵉʳ Février 1743, Chevalier de Saint-Louis le 13 Mai 1738 (*d*), marié, le 23 Mars 1712, avec Anne LE ROY, fille de N... LE ROY, Doyen du Conſeil ſupérieur de la Martinique. Sans poſtérité.
3. ANNE de Broſſin, née le 21 Septembre 1688, reçue à la maiſon royale de Saint-Cyr ſur la production des titres remontant à Olivier Broſſin, ſon Vᵉ aïeul (*e*).

JEAN Iᵉʳ de Broſſin épouſa en ſecondes noces Marie SAVIGNON, fille de N... SAVIGNON, Intendant de Moulins, & eut de ce mariage :

1. N... de Broſſin, mariée à N... LE COUTURIER DE PITHIENVILLE, Major du Fort Louis du Rhin.
2. MARIE-LOUISE de Broſſin, née poſthume au mois d'Août 1718, mariée en 1749 à François-Antoine D'HAUTEVAL, Major de la place de Straſbourg.

XII. DEGRÉ.

JEAN de Broſſin, IIᵉ du nom, Chevalier, Baron de Méré, Seigneur de la Thiberdière, Enſeigne de vaiſſeau du Roi, baptiſé le 22 Avril 1684, eut en 1723 un différend avec le Seigneur de la Milonnière au ſujet des droits honorifiques de l'égliſe de Bertegon. Il avait épouſé, par contrat du 23 Novembre 1718, Charlotte BOLLE,

(*a*) D'Hozier, *Preuves de Saint-Cyr*.
(*b*) Ainſi qualifié dans ſon contrat de mariage.
(*c*) Vᵉ Regiſtre de cet Armorial, p. 626.
(*d*) Son doſſier conſervé au Cabinet des titres, Bibl. Imp.
(*e*) Certificat délivré par Charles d'Hozier, le 22 Juin 1700. Expédition.

fille d'Abel Bolle, Écuyer, Sieur de la Voye, Conſeiller du Roi, & de Dame Charlotte du Vivier. De cette union vinrent :

1. Jean-André, qui ſuit.
2. Anne-Marie de Broſſin de Méré, Prieure de l'abbaye de Notre-Dame de Soiſſons.
3. Félicité de Broſſin de Méré, née le 16 Novembre 1728, reçue à Saint-Cyr, ſur la production des titres de nobleſſe remontant à Claude de Broſſin, Ier du nom, ſon Ve aïeul (*a*).
4. Marie-Émilie de Broſſin de Méré, née en 1733, Élève de Saint-Cyr (*b*).

XIII. DEGRÉ.

Jean-André, Baron de Broſſin, Comte de Méré, Seigneur d'Écuiry, de Longregard, de Meſmin, &c., en Soiſſonnais, né le 30 Novembre 1727 (*c*), Capitaine de dragons au régiment de Lanan, Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, Secrétaire des commandements du Duc de Penthièvre, puis Écuyer de Madame Adélaïde de France (*d*). Il figure avec le titre de Comte ſur les cahiers des Gentilshommes du bailliage de Soiſſons réunis en Aſſemblée, le 10 Mars 1789, pour l'élection de Députés aux États généraux.

Il épouſa : 1° Anne-Marie-Emmanuelle Haincque de Saint-Senoch (*e*), veuve de Julien Oré, & fille d'Alexandre Haincque, IIe du nom, Écuyer, Seigneur de Saint-Senoch & de la Loge, Auditeur en la Chambre des comptes, & de Marie Couet de Montbayeux (*f*); 2°, par contrat du 4 Février 1770 (*g*), Marie-Charlotte-Xavier Lallemant de Macqueline, fille d'Alexis Lallemant de Macqueline, Écuyer ordinaire du Roi, & de Dame Marie-Anne-Louiſe Le Coq de Corbeville, fille du Marquis de Goupillières. Le Comte de Méré eſt mort le 14 Janvier 1810, laiſſant de ſon ſecond mariage :

1. Alexis-Charles-Jean, qui continue la filiation.
2. Adélaïde-Charlotte de Broſſin de Méré, mariée : 1° à Antoine Garnier, Inſpecteur de l'enregiſtrement à Soiſſons; 2° à N... Hugresse, Vicomte de Malleville, Officier ſupérieur de cavalerie.
3. Agathe-Louise-Geneviève de Broſſin de Méré, mariée à Louis-Auguſte Ponsignon.

XIV. DEGRÉ.

Alexis-Charles-Jean de Broſſin, Comte de Méré, né à Paris le 7 Août 1773, Page de Madame Adélaïde de France, épouſa, par contrat du 15 Mai 1797, Marie-Joſèphe-Albertine Foacier de Ruzé, fille d'Auguſte-Joſeph-Marie Foacier de Ruzé, Écuyer, Avocat général au Conſeil ſouverain d'Artois, & de Marie-Arſène Lallart. De ce mariage ſont iſſus :

1. Alexis-Hippolyte-Xavier, qui continue la filiation.
2. Auguste-Charles de Broſſin de Méré, chef de la branche cadette.
3. Clémentine-Antoinette-Josèphe de Broſſin de Méré, mariée, par contrat du

(*a*) Certificat délivré par Louis-Pierre d'Hozier, le 30 Mars 1740. Expédition certifiée par Denis-Louis d'Hozier, le 28 Septembre 1785.

(*b*) Procuration donnée par elle le 29 Janvier 1758. Original.

(*c*) Extrait baptiſtaire. (*d*) Toutes ces qualités ſont énoncées dans un acte, du 14 Décembre 1768, de conſtitution d'une rente de 600 fr. au profit de Louis-Clermont de Foucault de Coucy, Chevalier, l'un des cent chevau-légers de la garde ordinaire du Roi.

(*e*) Bulle de diſpenſe du 7 des Ides de Mai 1766, en parchemin.

(*f*) Ve Regiſtre de cet Armorial, p. 626.

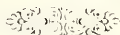
(*g*) Expédition légaliſée.

29 Avril 1822, avec Anne-Marie-Hippolyte de Vougny, Comte de Boquellant, & décédée le 9 Mars 1823.

XV. DEGRÉ.

Alexis-Hippolyte-Xavier de Broſſin, Comte de Méré, réſidant au château d'Écuiry, près Soiſſons, né le 25 Juillet 1798, Maire de la commune de Rozières de 1824 à 1830 & de 1848 à 1852, a épouſé, par contrat du 21 Novembre 1833, Clotilde-Thérèſe Le Grand de Boislandry, fille de Damien-Orphée Le Grand, Vicomte de Boislandry, Maréchal des camps & armées du Roi, Commandeur de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis & de l'ordre de Heſſe, & de Françoiſe Pollin du Moncel. De ce mariage ſont iſſus :

1. Edmond-Christian-Aymar de Broſſin de Méré, né le 25 Mars 1841, Officier aux Guides de la garde.
2. Alix-Josèphe de Broſſin de Méré, née le 31 Août 1834, mariée, par contrat passé en Juin 1859, à Charles-François-Roger, Marquis du Crozet, fils de Joſeph-Marie-Charles-Adrien, Marquis du Crozet, ancien Garde d'honneur, & de Gabrielle-Louiſe de Borne-Saint-Étienne de Saint-Sernin.
3. Marie-Thérèse de Broſſin de Méré, mariée, par contrat du 29 Juillet 1868, au Comte Louis-Marie de Talleyrand-Périgord, fils du Comte Auguſtin-Louis & de Caroline-Jeanne-Julienne d'Argy.
4. Berthe de Broſſin de Méré.



BRANCHE CADETTE.

XV. DEGRÉ.

Auguste-Charles de Broſſin, qualifié Vicomte de Méré, frère du précédent, réſidant au château de Grozieulx, près Metz, né le 13 Septembre 1801, fit ſes études à l'école militaire de Saint-Cyr, fut nommé en 1821 Sous-Lieutenant au 5e régiment de huſſards, fit dans ce régiment la campagne de 1823 en Eſpagne, & enſuite ſervit dans les lanciers de la garde royale, depuis le 13 Mars 1828 juſqu'au mois d'Août 1830, époque où il donna ſa démiſſion. De ſon mariage, contracté le 15 Juin 1840, avec Madeleine-Alix de Thémines, fille de Pierre-Hugues-Philippe, Comte de Thémines, & de Marie-Adélaïde de Cabanes, ſont iſſus :

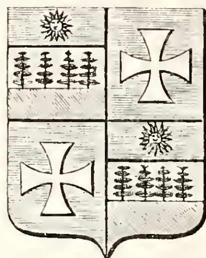
1. Maurice de Broſſin de Méré, né en Avril 1841.
2. Marie de Broſſin de Méré.



BRUGIÈRE DE BARANTE,

Barons de Barante.

EN AUVERGNE.



Écartelé : aux 1 & 4, d'Or à quatre Bruyères de Sinople, ſoutenues d'une Champagne du même; au Chef d'Azur, chargé d'un Soleil rayonnant d'Argent; aux 2 & 3, d'Azur à la Croix pattée d'Argent (a). COURONNE : *de Baron.* SUPPORTS : *deux Levriers.* — L'Écu entouré du manteau de Pair.

Cette famille diſtinguée eſt originaire de l'Auvergne. Elle était établie avant le XVI[e] ſiècle dans la ville de Thiers; elle y parvint à une grande conſidération & contracta des alliances avec les principales familles de cette province. Son nom patronymique BRUGIÈRE eſt encore très-répandu en Auvergne, & s'eſt honoré au Barreau, dans la Magiſtrature, les Lettres & l'exercice de hautes fonctions adminiſtratives & légiſlatives.

PREMIER DEGRÉ.

ANTOINE Brugière, acheta en 1617, à la famille Saignes, la terre Noble de Barante, libre de toute redevance, & depuis cette époque ce nom fut ajouté au nom patronymique de la famille. Il mourut en 1628.

II. DEGRÉ.

GABRIEL Brugière, Sieur de Barante, fit ſes études au collége des Jéſuites à Paris. A ſon retour, il ſe maria en 1636 avec Jeanne CLÉMENCEAU, de laquelle il eut :

1. ANTOINE, qui ſuit.
2. MARIE Brugière.

III. DEGRÉ.

ANTOINE Brugière de Barante, Docteur en droit & Avocat diſtingué en la ſénéchauſſée d'Auvergne, épouſa, le 8 Mars 1666, Marguerite PROHET, fille de Claude PROHET, Procureur à Riom, & de Marie CHABRON, & ſœur de Claude-Ignace PROHET, célèbre Juriſconſulte. Il mourut vers 1701. De cette union vinrent :

(a) Ces armes ſont blaſonnées de la manière ſuivante dans l'*Armorial de l'Empire* de H. Simon, *Écartelé : aux 1 & 4, d'Or, à une Montagne de Sinople, ſurmontée d'un Comble d'Azur, au Soleil rayonnant d'Argent; au 2 & 3, d'Azur, à la Croix pattée : à ſeneſtre un Franc-quartier d'Azur, à la Muraille crénelée d'Argent, ſurmontée d'une Branche de chêne du même.*

1. Claude-Ignace, qui ſuit.
2. Jean Brugière de Barante, né le 6 Octobre 1670, Procureur en la Cour du Parlement de Paris.
3. Paule Brugière de Barante, marraine en 1706 de ſon neveu Sébaſtien.

IV. DEGRÉ.

Claude-Ignace Brugière de Barante, Avocat, né à Riom le 31 Mai 1669; fit de brillantes études à Paris & y paſſa les premières années de ſa jeuneſſe. Tout en faiſant ſon droit il s'adonna à la culture des lettres qui eurent le plus d'attrait pour lui. Lié d'amitié avec Le Sage, Furetière & Regnard, il débuta comme eux dans la carrière littéraire par quelques comédies qu'il fit pour l'ancien Théâtre Italien : elles furent imprimées en 1700, ſans nom d'auteur, dans le recueil de Gherardi. Outre une traduction de la *Fable de Pſyché*, dans *l'Ane d'or* d'Apulée, il laiſſa un : *Recueil des plus belles épigrammes des poëtes français depuis Marot juſqu'à préſent, avec des notes hiſtoriques & critiques, & ſuivi du Traité ſur la vraie & la fauſſe beauté dans les ouvrages d'eſprit*, Paris, 1698, 2 vol. in-12. La ſeconde édition de cet ouvrage porte le nom de l'auteur & contient les *Bergeries* & les *Odes* de Racan, avec une notice ſur ce poëte. Ce travail fut attribué à Richelet, & l'on prétendit que, pour ſe donner un air de Port-Royal, il avait pris le pſeudonyme de Brugière, Sieur de Barante.

Le dernier travail qu'il publia eſt de 1693; il eſt intitulé *Obſervations ſur les fragments de Pétrone, trouvés en 1688 à Belgrade*; avec une *Lettre ſur l'ouvrage & la perſonne de Pétrone*; Paris, 1694, in-12. L'auteur conteſta l'authenticité de ces fragments du poëte latin, & ſon opinion fut adoptée par le plus grand nombre des érudits.

Renonçant, à l'âge de 27 ans, à la carrière littéraire, il quitta Paris & retourna dans ſa ville natale. Il y exerça pendant quelque temps la charge d'Aſſeſſeur Lieutenant criminel à la ſénéchauſſée, puis il réſigna ſa place pour ſuivre la libre & honorable carrière du Barreau, dans laquelle il ſe fit une grande réputation de talent & de ſavoir, & acquit l'eſtime & l'affection de tous. Pendant pluſieurs années il tint chez lui des conférences de jeunes Avocats qui ſe formaient à l'amour des lettres & à la connaiſſance des lois. Son eſprit était proverbial; longtemps après ſa mort on diſait encore : « *Avoir de l'eſprit comme Brugière.* » Le barreau & le tribunal de Riom lui doivent, en grande partie, l'éclat qui les a diſtingués pendant le ſiècle dernier.

Il mourut le 26 Mars 1745, regretté de toute ſa province. Il avait épouſé vers 1698 Marie-Françoiſe Belletier, fille du Sieur Belletier, Lieutenant de Roi à la Chaiſe-Dieu, & laiſſa de cette union cinq fils :

1. Sébastien, qui ſuit.
2. Jean-Rolland Brugière de Barante, Sieur de Laverchère (*a*), né en 1707, épouſa vers 1740 Marguerite Brugière de Barante, ſa couſine, dont il eut quatre enfants. Son fils, Claude-Ignace-Sébastien Brugière de Laverchère, était lors de la révolution de 1789 Maître des Eaux & Forêts, & ſous le premier Empire, Membre du Corps légiſlatif, & ſon petit-fils, Jean-Pierre-Antoine-Rolland a été Secrétaire général de la préfecture du Rhône.
3. Claude-Ignace Brugière de Mons, auteur d'un rameau auquel appartient M. de Barante, Capitaine au régiment de Béarn, nommé Chevalier de Saint-Louis le 6 Juillet 1747, pour ſa belle conduite à Lawfeld; il fut repré-

(*a*) Voir *Indicateur nobiliaire* du Préſident d'Hozier, 1818, in-8°.

ſenté en 1789 aux élections des États Généraux par CLAUDE-GUILLAUME Brugière de Mons, Officier au régiment de Penthièvre, qui donna des preuves d'attachement à l'ancienne dynaſtie en ſignant l'acte de coalition de 1791; il émigra & fut créé, le 7 Mars 1815, Chevalier de Saint-Louis.

4. N........ Brugière de Barante, Officier de dragons, tué le 19 Septembre 1734, à la bataille de Guaſtalla, ſans laiſſer de poſtérité.
5. PIERRE Brugière de Barante, Aumônier de la Salpétrière, puis Curé de la paroiſſe de Saint-Paul à Paris, mort en 1803.
6. MARIE-MADELEINE, épouſa : 1° Louis-Jacques-Richard DE CHÉRICOURT, Écuyer, Secrétaire du Roi; 2° Louis ROLLAND DE TRÉMEVILLE, Écuyer, Conſeiller du Roi, Receveur général des finances. Elle mourut veuve & ſans enfants le 7 Mai 1787.
7. MARGUERITE, née le 18 Mars 1701.

V. DEGRÉ.

SÉBASTIEN Brugière, Écuyer, Seigneur de Barante *(a)*, né à Riom le 25 Mai 1706. Il manifeſta de bonne heure d'heureuſes diſpoſitions pour les lettres, ce qui engagea ſon père à l'envoyer achever ſes études à Paris & à le recommander à l'Académicien Danchet, l'un de ſes amis littéraires.

Danchet lui fit un bon accueil, & voulant mettre à l'épreuve les connaiſſances du jeune homme, le chargea de faire l'épître dédicatoire de l'un de ſes opéras; le travail réuſſit à merveille & fut adopté. Malgré ce brillant début, ſa réputation littéraire ne paraît pas avoir égalé celle de ſon père. Il exerça la profeſſion d'Avocat, & fut inveſti, le 30 Septembre 1761, de la charge de Greffier en chef au bureau des finances de Riom, où il mourut en 1768. Il avait épouſé le 4 Juin 1736, Marie-Philippine-Antoinette GUILLEMOT, fille de Joſeph GUILLEMOT & de Demoiſelle ROUSSEL DE MERVILLE. Elle mourut ſans poſtérité. De ſon ſecond mariage, contracté le 3 Juillet 1742, avec Mademoiſelle Marie ARCHON DU GRAVIER, fille de Gilbert ARCHON, Seigneur de la Roche *(b)*, du Gravier, Conſeiller du Roi en la ſénéchauſſée d'Auvergne, & de Marguerite DE NOZERINE, il laiſſa :

1. CLAUDE-IGNACE, qui ſuit.
2. FRANÇOISE-MARIE Brugière de Barante, mariée, le 9 Janvier 17..., à François ROCHEFORT, Capitaine au régiment d'Amiens, Chevalier de Saint-Louis.

VI. DEGRÉ.

CLAUDE-IGNACE Brugière, Baron de Barante, né à Riom le 10 Décembre 1745; ſe deſtina à la magiſtrature & exerça, dans ſa ville natale, la charge de Lieutenant civil au bailliage & ſiége préſidial, & fut en 1784 Tréſorier de France en la même ville. Après la Révolution il vécut dans la retraite en Auvergne, ſe vouant excluſivement à l'éducation de ſes enfants. Il compoſa pour eux une *Introduction à l'étude des langues*, Riom, 1791, in-12; & des *Éléments de géographie*, 1 vol. in-12, qui ont eu pluſieurs éditions.

Après le 18 Brumaire le premier Conſul lui confia en 1803 l'adminiſtration du département de l'Aude & plus tard le fit paſſer à la préfecture de Genève, où il reſta juſqu'en 1810, après avoir été créé Baron de l'Empire en 1809.

On a de lui, outre une *Statiſtique du Département de l'Aude*, Carcaſſonne, 1802, & Paris, 1803, in-8°, un *Examen du principe fondamental des Maximes*

(a) Qualifié ainſi dans une quittance du 23 Juillet 1766. Expédition notariée du temps.
(b) Ancienne propriété de la famille l'Hoſpital.

de la Rochefoucauld, placé en tête d'une édition des *Maximes,* Riom, 1798, in-12. Plufieurs articles dans quelques journaux, furtout dans *l'Hiftorien,* 1796 & 1797, & dans la *Décade philofophique,* en 1799. Enfin il fut un des rédacteurs de la première édition de la *Biographie,* publiée par les frères Michaud.

Il mourut le 20 Mai 1814. Il avait époufé le 20 Mars 1780, Anne-Suzanne Tassin de Villepion, fille de l'Intendant des finances du Duc d'Orléans. De cette union il eut fix enfants :

1. Amable-Guillaume-Prosper, qui fuit.
2. Adrienne Brugière de Barante, née en 1784 & morte en 1809.
3. Claude-Ignace-Anselme Brugière de Barante, né le 20 Mai 1786; fut bleffé dangereufement dans la campagne de 1807, étant Officier de cavalerie. Fut nommé en 1809 Auditeur au Confeil d'État, & Sous-Préfet de Luxembourg; puis Tréforier des gardes nationales de la 32e divifion militaire à Hambourg. Devint en 1815 Infpecteur général des Forêts de la Couronne, & en 1830 Liquidateur de la Lifte civile; puis de 1832 à 1844, il fut Receveur général de la Lozère & du Puy-de-Dôme & enfin Officier de la Légion d'honneur.

   Il époufa en 1813 Marie-Léopoldine, Comteffe de Bryas, née le 14 Juillet 1789. De ce mariage il n'eft refté aucune poftérité.
4. Charles-Alexandre Brugière de Barante, né en 1788, Officier de chaffeurs, tué, le 8 Mai 1809, au paffage de la Piave; il ne laiffa aucune poftérité.
5. Amable Brugière de Barante, né en 1790, mort à l'École militaire le 10 Mars 1808.
6. Sophie-Félicité Brugière de Barante, mariée en 1817 à Jacques-Laurent-Hippolyte Anisson du Péron, Pair de France, décédé en Septembre 1852.

VII. DEGRÉ.

Amable-Guillaume-Prosper Brugière, Baron de Barante, né à Riom le 10 Juin 1782. Il fit fes premières études à l'École militaire d'Effiat jufqu'au moment où ce collége fut fermé par ordre du gouvernement révolutionnaire. Son père continua alors à lui donner une inftruction claffique, & le plaça enfuite à Paris dans une penfion.

Reçu en 1798 élève de l'École polytechnique, il y paffa deux années; & entra en 1802 comme Surnuméraire au Miniftère de l'intérieur. Nommé en 1806 Auditeur au Confeil d'État, il fut chargé, à ce titre, de plufieurs miffions en Efpagne, en Pologne & en Allemagne, devint en 1808 Sous-Préfet à Breffuire & fut bientôt appelé aux Préfectures importantes de la Vendée & de la Loire-Inférieure. Il donna fa démiffion le 20 Mars 1815. Après les Cent Jours, il fut nommé Confeiller d'État & Secrétaire général du Miniftère de l'intérieur, dont il fit même l'intérim, & les départements du Puy-de-Dôme & de la Loire-Inférieure le choifirent pour Député. Peu après le Roi le chargea de la direction générale des Contributions indirectes, & en 1819 il fut élevé à la dignité de Pair de France héréditaire. En 1820, la miffion de Miniftre en Danemark lui fut propofée, mais il ne l'accepta point. Préférant fuivre fes amis dans leur retraite, il rentra dans la vie privée jufqu'au moment où la révolution de Juillet 1830 vint l'en tirer. Il accepta alors le pofte d'Ambaffadeur près la Cour de Sardaigne, & fe rendit en 1835 à la Cour de Ruffie avec le même titre. Mais la révolution du 24 Février 1848 brifa de nouveau fa carrière & mit fin à fa vie publique. Il avait reçu fucceffivement

la Grand' Croix de l'ordre du Sauveur de Grèce, de l'ordre d'Alexandre Newsky de Russie & avait été nommé en 1846 Grand-Croix de la Légion d'honneur.

Il consacra tous ses loisirs au culte des lettres. Il publia, à la fin de 1808, sans nom d'auteur, le *Tableau de la littérature française au XVIIIe siècle*. Dans ce livre, dont la valeur est attestée par sept éditions qu'on en a faites, il développe avec talent, esprit & précision, un sujet qui avait été insuffisamment traité par Chénier dans son *Tableau de l'état & des progrès de la littérature française depuis 1789*. Il fit imprimer en 1814 les *Mémoires de Madame la Marquise de la Rochejaquelein*, à la rédaction desquels il avait participé, & en 1821, la traduction des *Œuvres dramatiques de Schiller* qui a eu aussi plusieurs éditions. On trouve dans la *Collection des théâtres étrangers* plusieurs pièces traduites par lui. Il publia de 1824 à 1828 le livre intitulé : *Des Communes & de l'Aristocratie*, & son ouvrage capital l'*Histoire des Ducs de Bourgogne*. Ces divers travaux lui ouvrirent en 1828 les portes de l'Académie française, où il remplaça M. de Sèze, sur le fauteuil de Voltaire. Il donna en 1834 les trois volumes de *Mélanges historiques & littéraires*; & dix ans plus tard il fit une longue *Notice sur le Comte de Saint-Priest*, Ministre de Louis XVI.

On a encore de lui, l'*Histoire de la Convention*; l'*Histoire du Directoire*; *Le Parlement & la Fronde*; la *Vie politique de Royer-Collard*. Les notices & les écrits politiques qu'il avait publiés à diverses époques ont été réunis en quatre volumes sous le titre d'*Études*.

Il avait épousé, le 28 Novembre 1811, Marie-Joséphine-Césarine DE HOUDETOT (*a*), née le 27 Septembre 1794, fille du Comte DE HOUDETOT, Lieutenant général; sœur du Comte de Houdetot, Pair de France, & du Général de division Comte de Houdetot, Aide de camp de Sa Majesté le Roi Louis-Philippe. L'ancienneté de la famille de Houdetot remonte au delà de la première croisade.

Il mourut à Barante le 21 Novembre 1866, laissant trois enfants vivants.

1. MARIE-ADÉLAÏDE-SUZANNE Brugière de Barante, née le 13 Mars 1813, mariée à Gonzalve, Baron DE NERVO.
2. SUZANNE-CONSTANCE Brugière de Barante, née en 1814, morte en 1816.
3. PROSPER-CLAUDE-IGNACE-CONSTANCE, qui suit.
4. SÉBASTIEN-ERNEST-SOPHIE-CÉSAR Brugière de Barante, né le 22 Avril 1818, Secrétaire d'Ambassade à Dresde & à Constantinople, Chevalier de la Légion d'honneur. Il donna sa démission en 1848 & mourut le 18 Septembre 1859, sans laisser de postérité.
5. CONSTANCE-CÉSARINE-MARIE-FRÉDÉRIQUE Brugière de Barante, née le 10 Mai 1820, mariée à Albéric, Comte PERROT DE CHAZELLE.
6. ERNESTINE-LOUISE-MARIE Brugière de Barante, née le 10 Avril 1826 & décédée le 16 Janvier 1847.

VIII. DEGRÉ.

PROSPER-CLAUDE-IGNACE-CONSTANCE Brugière, Baron de Barante, né le 27 Août 1816, successivement Sous-Préfet de Bouffac & Autun, puis Préfet de l'Ardèche & Chevalier de la Légion d'honneur, démissionnaire le 24 Février 1848, & enfin Membre du Conseil général du département du Puy-de-Dôme.

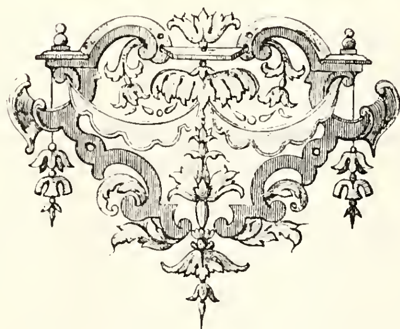
Marié en premières noces, en 1846, à Jeannette-Marion COOK, de la famille MACCARTHNEY, décédée sans enfants le 27 Avril 1847; & en secondes noces, le 8 Avril 1850, à Lucie-Élisabeth DE MONTOZON, fille du Comte Édouard DE MON-

(*a*) Voir plus loin, même Registre, la notice sur la famille de Houdetot.

TOZON, Pair de France & dernier rejeton de cette famille qui remonte à la première croisade (voir ses alliances avec les Chancel de la Grange, IIIe Reg., pp. 333 & 334).

De cette union il a cinq enfants :

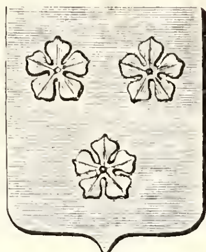
1. CLAUDE-ANTOINE-PROSPER-FÉLIX Brugière de Barante, né le 4 Juillet 1851.
2. JEANNE-CÉSARINE Brugière de Barante, née le 26 Mars 1853.
3. ÉLISABETH-ADÈLE Brugière de Barante, née le 14 Mai 1858.
4. MARIE-SUZANNE Brugière de Barante, née le 4 Novembre 1863.
5. MARIE-SOPHIE-CONSTANCE Brugière de Barante, née le 3 Mars 1866.



DU BUAT,

Anciens Seigneurs du Grand-Buat, de Braſſé, de Chanteloup, de la Subrardière, &c.

EN ANJOU.



D'Azur à trois Quintefeuilles d'Or.

La première maiſon du Buat, ſouche commune de pluſieurs familles du même nom, eſt originaire du Perche, où elle eſt connue d'ancienneté & conſidérée comme étant une des plus illuſtres par ſes faits & ſes alliances. Son berceau eſt le Grand-Buat, dans la paroiſſe de Lignerolles, ſitué ſur une hauteur. Il ne reſte preſque plus de veſtiges de ſon ancien château.

Elle poſſédait auſſi le Petit-Buat, d'où vient ſans doute qu'une de ſes branches a été appelée DES BUATS.

Les deux frères, PAYEN & HUGUES I[er], fils de GERVAIS du Buat, prirent part à la troiſième croiſade en 1190. Leurs armes, qui étaient : *d'Azur, à une Eſcarboucle fleurdelyſée, de huit rais;* figurent au Muſée de Verſailles.

Cinq familles du Buat ou des Buats ont été maintenues dans leur Nobleſſe par M. de Chamillard en 1666. Leurs armoiries diffèrent entre elles; deux ſeulement écartelaient de celles ci-deſſus rapportées (*a*).

La maiſon du Buat de l'Anjou, dite de la Subrardière, paraît s'être de bonne heure ſéparée du tronc commun. On lui donne pour auteur un CHARLES du Buat, Chevalier, vivant en 1315, qui ayant épouſé une fille de la maiſon DE MONTAUBAN, en Bretagne, ſe fixa dans ce pays. Son petit-fils JEAN II du Buat, paſſa en Anjou, où le Roi Charles VI lui confia un commandement. Il fit ſes preuves de Nobleſſe en 1395 devant les Commiſſaires du Roi ſur le fait des francs-fiefs (*b*).

On préſume qu'il adopta les Quintefeuilles de l'écuſſon de ſa femme Colette DE SAINT-AIGNAN, Dame de Braſſé, en réduiſant leur nombre à trois & en conſervant les couleurs des armoiries de ſes ancêtres.

JEAN III du Buat, fils du précédent, fut confirmé dans ſa Nobleſſe par Lettres patentes du 29 Février 1439, données à Saumur par Charles VI.

GUILLAUME du Buat, fils aîné du précédent, continua la branche aînée, fondue dans la maiſon de Bréon à la fin du XVI[e] ſiècle.

JEAN du Buat, ſon frère (V[e] degré), continua la branche de la Subrardière, dont il s'agit ici.

GEORGES du Buat, petit-fils du précédent (VII[e] degré) fut premier Seigneur de la Subrardière.

(*a*) Voir l'eſſai de généalogie de différentes branches de la maiſon du Buat, dans la *Notice ſur la vie & les ouvrages de Pierre-Louis-Georges, Comte du Buat*, par M. Barré de Saint-Venant, Membre de l'Inſtitut (Lille, 1866), p. 3-4, & 72-82. — De Fourmont, *L'Oueſt aux Croiſades*, t. III, p. 101-105.

(*b*) La filiation ſe trouve dans le *Dictionnaire* de La Chenaye-Deſbois, t. XV. — Voir auſſi Quérard, *La France littéraire*, t. II, p. 612, & *Nouvelle Biographie générale* (Didot), t. VII.

Jean II du Buat, arrière-petit-fils du précédent (Xe degré), Chevalier, Seigneur de la Subrardière, de Braffé, de Mingé & autres lieux, fut confirmé dans sa Noblesse par jugement rendu par Messire Jérôme de Bragelongue, Commissaire député, à la date du 25 Juin 1635.

XI. DEGRÉ.

Charles du Buat, fils du précédent, Chevalier, Seigneur de la Subrardière, de Chanteil, &c., Gentilhomme de la Chambre du Roi & Homme d'armes de la compagnie des ordonnances du Cardinal de Richelieu, eut de son mariage avec Élisabeth de la Corbière (contrat du 12 Février 1646), huit enfants dont l'aîné fut :

XII. DEGRÉ.

Magdelon-Hyacinthe du Buat, Chevalier, Seigneur de la Subrardière & de Chanteil, eut de sa femme Marie-Élisabeth Blavet (contrat du 10 Juin 1690), huit enfants, dont l'aîné fut :

XIII. DEGRÉ.

Magdelon-Hyacinthe du Buat, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de la Subrardière; épousa, par contrat du 17 Février 1728, Marie-Renée du Mortier, héritière de sa maison. De cette union il eut un fils unique, qui suit.

XIV. DEGRÉ.

Louis-Joseph-François-Ange-Pierre-Hyacinthe du Buat, Chevalier, Seigneur de la Subrardière, &c., épousa en premières noces, par contrat du 24 Mai 1763, Thérèse-Charlotte du Bouestier, dont il eut deux filles, & deux fils, qui suivent :

1. Louis-Charles-Marie, qui suit.
2. Louis-Jean-Marie du Buat, reçu Chevalier de Malte de minorité, le 1er Avril 1775. Ses preuves furent admises en 1780. De son mariage avec Demoiselle Amélie du Pont de Compiègne, il laissa quatre filles mariées.

De son second mariage avec Demoiselle Étiennette Barré, il eut un fils : Magdelon-Hyacinthe du Buat, marié en 1820 à Demoiselle Marie de Jousselin. Leur fille, Marie, a épousé le Comte Édouard de l'Éperonnière de Vriz.

XV. DEGRÉ.

Louis-Charles-Marie du Buat, Chevalier, Seigneur de la Subrardière, reçu Page de S. A. le Prince de Condé au mois de Mai 1778, fut Lieutenant au régiment de Bourbon-infanterie en 1782; émigra en 1790, servit au régiment de la Châtre, puis, dans les hussards autrichiens commandés par le Baron de Vincent. Il y fut promu au grade de Capitaine & décoré de l'ordre du Mérite militaire. De son mariage avec Demoiselle Marie-Renée de Valleaux, qu'il épousa en 1802, il n'eut qu'un fils, qui suit.

XVI. DEGRÉ.

Charles du Buat, chef actuel de sa maison, né le 9 Juin 1804. Il réside au château de la Subrardière. De son mariage avec Mademoiselle Anne-Marie-Clotilde d'Anthenaise, d'une illustre maison du Maine, sont issues :

1. Clotilde-Berthe du Buat, née en 1834, mariée en 1855 à M. le Comte Arthur de Perrien de Crenan. Veuve en 1861, elle s'est remariée en 1864 à M. le Vicomte Fortuné de la Charlonnie de la Blotais.
2. Charlotte-Marguerite du Buat, née en 1837, mariée en Octobre 1855 à M. le Comte Auguste de Chabot.



BUNOT DE CHOISY,

EN ISLE DE FRANCE.



D'Argent à un Lion de Gueules accompagné de trois Étoiles auſſi de Gueules poſées deux en chef & une en pointe.

La famille Bunot de Choiſy, dont le nom patronymique eſt écrit indifféremment Bunault, Buneaud, Bunod & enfin Bunot dans les anciens titres, a pris naiſſance en Champagne, &, ſi l'on en croit ſes traditions domeſtiques, a eu une origine commune avec celle de Bunault, Seigneurs de Frémont, de Cohartille & de Montbrun, originaire de la même province & tranſplantée depuis dans l'Iſle de France & le Poitou. L'émigration que cette famille fit de Champagne à Paris vers l'an 1580, & les ravages des guerres civiles de religion qui déſolèrent la France à cette époque, mettent ſes rejetons actuels dans l'impoſſibilité de faire remonter, ſur preuves authentiques, leur aſcendance directe au delà du XVII[e] ſiècle.

PREMIER DEGRÉ.

Edme Bunot, Officier du Roi, mort lors du ſecond contrat de mariage de ſon fils, le 26 Septembre 1668, avait épouſé vers l'an 1628, Demoiſelle Catherine Poulain, dont il eut un fils, qui ſuit.

II. DEGRÉ.

Pierre Bunot, Officier de la Maiſon du Roi, ainſi qualifié dans pluſieurs actes, épouſa en premières noces Demoiſelle Marie Quasnin, & en ſecondes noces, le 26 Septembre 1668, Demoiſelle Catherine Gosselin, morte le 9 Janvier 1703, fille de Noble homme Blaiſe Gosselin & de Demoiſelle Barbe Berthault (*a*). Il mourut au mois de Janvier 1722.

Du premier lit vinrent :

1. Pierre-Adrien, mort jeune.
2. Marie-Geneviève, alliée en premières noces à Jean Clément, Officier du Grand Commun du Roi, & en ſecondes noces, le 14 Mai 1691, à Charles-André de Mongé, Officier de la Maiſon du Roi.

Et du ſecond lit :

3. Pierre, qui ſuit.
4. Simonne, alliée, le 2 Novembre 1688, à Pierre-François de Saint-Martin,

(*a*) Contrat en original aux mains de la famille.

Conseiller du Roi, Contrôleur général des rentes de l'hôtel de ville de Paris.

III. DEGRÉ.

Pierre Bunot, baptisé le 28 Février 1672, Écuyer du Grand Commun du Roi, Maître d'hôtel de S. A. S. Madame la Duchesse de Bourgogne, par Lettres données le 5 Mars 1699, épousa, le 7 Novembre 1706 (*a*), Demoiselle Marie-Élisabeth Boucher, fille de Pierre Boucher, Chef d'échansonnerie du Roi, & de Marguerite du Sart. Il mourut le dimanche 25 Janvier 1750 & fut enterré en l'église Saint-Eustache à Paris. De son mariage vinrent :

1. Pierre-Edme, qui suit.
2. François-Pierre, baptisé le 8 Février 1714, Avocat au Parlement, Conseiller du Roi, Grenetier au Grenier à sel de la ville de Paris, décédé à Saint-Germain en Laye le 12 Juillet 1795 sans avoir contracté d'alliance.
3. Élisabeth-Marguerite, alliée, le 27 Novembre 1732, à Henri Sauvage, Avocat au Parlement de Paris.

IV. DEGRÉ.

Noble Pierre-Edme Bunot, Écuyer, né le 6 Septembre 1708, Conseiller Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France, Contrôleur en la Chancellerie près la Cour des comptes, aides & finances de Provence, à Aix, par Lettres de provisions du 10 Juin 1767, enregistrées au bureau des finances de la généralité de Provence le 17 Juillet suivant, mourut le dimanche 6 Mars 1768 & fut enterré dans l'église de Saint-Eustache à Paris. Il avait épousé, le 7 Juillet 1743, Demoiselle Catherine-Agnès de Camp, morte le 26 Août 1787, fille de Maximilien de Camp, Juge-Consul de la ville de Paris, & de Marguerite-Élisabeth Grégoire. De son union vint un fils, qui suit.

V. DEGRÉ.

Messire Pierre-François Bunot de Choisy, Chevalier, né le 19 Mai 1750, Conseiller du Roi en ses conseils, Substitut du Procureur général en la Cour du Parlement de Paris, puis Auditeur ordinaire en la Chambre des comptes ; il comparut avec cette dernière qualité aux Assemblées de la Noblesse de la ville de Paris en 1789, & mourut à Versailles en 1811. Il avait épousé, le 7 Février 1777, Demoiselle Émilie-Marie-Anne de Boissière, Dame de Choisy-sur-Sève, près de Nantes, morte le 22 Mai 1832, fille de Messire Isaac-Pierre de Boissière, Chevalier, Conseiller du Roi, Trésorier de France, Général des Finances de Bretagne, & de Dame Marie-Émilie Guillemaut de Beaulieu. Il eut de son mariage les quatre enfants qui suivent :

1. Pierre-Catherine-Alexis, continue la descendance.
2. François-Jacques-Auguste Bunot de Choisy, mort à Paris le 24 Janvier 1854, avait épousé Constance-Ursule-Madeleine Gossuin, fille de Joseph-Théodore-Constant Gossuin, Officier supérieur de gendarmerie, & de Marie-Élisabeth Brossard ; de laquelle il eut une fille :

   Louise, mariée à Alexandre Dieudonné, Contre-Amiral, Commandeur de la Légion d'honneur.
3. Marie-Émilie, née à Champigny-sur-Marne le 18 Décembre 1777, alliée

(*a*) Original en parchemin.

à Charles-Étienne, Baron Regnaud. Elle eſt décédée veuve & ſans enfants le 14 Mars 1859.

4. Marie-Charlotte-Flore, née à Paris le 20 Septembre 1783 & baptiſée le lendemain, en l'égliſe Saint-Paul, fut tenue ſur les fonts du baptême par haut & puiſſant Seigneur Charles-Marie, Comte Colonna d'Ornano, Lieutenant au régiment Royal-Corſe-infanterie, ſon oncle à la mode de Bretagne du côté maternel, & par Demoiſelle Marie-Émilie Bunot de Choiſy, ſa ſœur aînée. Elle épouſa depuis Emmanuel Bosson.

VI. DEGRÉ.

Pierre-Catherine-Alexis Bunot de Choiſy, Écuyer, né à Champigny-ſur-Marne le 22 Août 1779, mourut à Paris le 16 Mars 1838. Il avait épouſé, le 28 Mars 1812, Demoiſelle Catherine Longue, fille de Joſeph-Touſſaint Longue, Conſul & Repréſentant de Sa Majeſté le Roi de Pologne, Électeur de Saxe, en la ville & Généralité de Lyon, mort ſur l'échafaud révolutionnaire le 1er Janvier 1794, & de Marie-Anne-Madeleine de Bressole. Il laiſſa de ſon mariage trois enfants :

1. Alexis-Isidore, qui ſuit.
2. Louis-Camille-Ernest Bunot de Choiſy, né le 12 Novembre 1817, épouſa, le 7 Juin 1845, Louiſe-Adélaïde de Sommervogel, ſœur de Barbe-Françoiſe-Hortenſe-Adélaïde-Émilie de Sommervogel, alliée, le 11 Septembre 1838, à Jean-François-Marie-Rufin, Baron de Bouglon, Capitaine d'État-major, Chevalier de la Légion d'honneur & de Léopold de Belgique; toutes deux filles de François-de-Paule de Sommervogel, Lieutenant-colonel de cavalerie, Chevalier de Saint-Louis & de la Légion d'honneur, & d'Éliſabeth-Adèle de Lienhart, & petites-filles de Jean-François-Joſeph de Lienhart, Colonel d'infanterie, Commandeur de l'ordre du Mérite de Wurtemberg, Chevalier de Saint-Louis, de la Légion d'honneur, du Phénix, de Hohenlohe & de pluſieurs autres ordres. Louis-Camille-Erneſt a eu de ſon union :
   Gaston-Marie-Alexis, né le 26 Décembre 1848.
3. Anne-Joséphine-Camille, ſans alliance.

VII. DEGRÉ.

Alexis-Isidore Bunot de Choiſy, né le 11 Mars 1814, a épouſé, à Caen, le 29 Décembre 1845, Maria-Pauline-Éliſa de Mastin, fille de Philippe-Auguſte-Maurice-Armand, Comte de Mastin, Lieutenant de vaiſſeau, démiſſionnaire, Chevalier de Saint-Louis, & d'Éliſabeth-Caroline Barnett, & fille adoptive d'Armand-Antoine, Comte de Bernetz & de Jeanne-Aimée-Angélique-Adèle de Mastin, ſes oncle & tante paternels. De cette union vint :

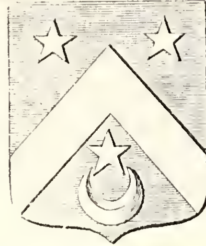
1. Marie-Carites-Armande-Mathilde Bunot de Choiſy, née le 2 Septembre 1849, mariée, le 26 Décembre 1867, à Charles-Émile Richard de Lafaverie, fils de Charles-Victor Richard de Lafaverie, & de Marie-Joſéphine de Paillart d'Hardivilliers.



BUTEL DE SAINTEVILLE,

EN BLAISOIS ET DANS L'ILE DE LA GUADELOUPE.

Famille originaire du Blaisois.



D'Azur au Chevron d'Argent accompagné de trois Étoiles du même, deux en chef, & une en pointe soutenue d'un Croissant aussi d'Argent. COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *deux Lions.*

La famille Butel de Sainteville est une branche cadette des Butel, Seigneurs des Brosses, qui ont occupé pendant de longues années une place distinguée dans la magistrature de la ville de Blois. Cette maison a donné :

1° Quatre Prieurs-commendataires de Saint-Étienne Saint-Sépulchre à Beaugency (*a*) :

1. LOUIS Butel (voir au IIe Degré).

2. FRANÇOIS Butel (voir au IIIe Degré).

3. FRANÇOIS Butel, Prêtre, baptisé à Blois le 19 Novembre 1629 en l'église de Saint-Solenne, & décédé le 22 Février 1695.

4. FRANÇOIS Butel, Diacre, Bachelier de Sorbonne, né à Blois le 8 Août 1662, inhumé en l'église Saint-Solenne le 31 Octobre 1737.

2° Une Abbesse à l'abbaye royale de la Guiche près Blois :

MARGUERITE Butel, née le 30 Janvier 1637, décédée à l'abbaye le 12 Mai 1714.

3° Cinq Conseillers du Roi, Maîtres à la Chambre des comptes de Blois :

1. NICOLAS Butel (voir au IIIe Degré).

2. LOUIS Butel (voir au IVe Degré).

3. LOUIS Butel (voir au IVe Degré).

4. LOUIS Butel, qui fut également Garde-marteau des Eaux & Forêts du Comté de Blois (voir au IVe Degré).

5. LOUIS-FRANÇOIS Butel (VIIe Degré de la filiation), Écuyer, Seigneur des Brosses & du Nuisément, né à Beaugency en 1692 & décédé à Blois le 23 Février 1746. La Chambre des comptes de Blois, instituée en 1509, fut supprimée en 1774.

4° Plusieurs dignitaires au Conseil supérieur de l'île de la Guadeloupe :

1. JEAN Butel, Conseiller du Roi (voir p. 3 de cette notice).

2. LOUIS Butel de Montgai, Président (voir p. 4 de cette notice).

3. PIERRE Butel, Greffier en chef (voir p. 4 de cette notice).

5° Enfin plusieurs Officiers, parmi lesquels :

PIERRE Butel, Lieutenant-colonel du régiment de Noailles-cavalerie, né le 6 Avril 1665 & inhumé à Blois, le 17 Novembre 1735, en l'église Saint-Honoré.

LOUIS-FRANÇOIS Butel (VIIIe Degré de la filiation), Écuyer, Seigneur des Brosses

(a) *Gallia Christiana. — Essais historiques sur la ville de Beaugency & ses environs,* en 1789, par Jacques-Nicolas Peillieux aîné, ancien Médecin des armées, Officier de santé en chef de l'hospice de Beaugency, publiés en 2 vol. chez P.-P. Jabre, imprimeur à Beaugency, en l'An VII & IX de la République.

& du Nuifément, Capitaine commandant les grenadiers du régiment Royal Rouffillon-infanterie, Chevalier de Saint-Louis. Il comparut à l'affemblée des membres de la Nobleffe des bailliages de Blois & Romorantin, convoquée le 30 Mars 1789, pour nommer fes Députés aux États généraux (*a*).

Cette famille a formé deux branches principales :

1° La branche aînée, des Seigneurs des Broffes & du Nuifément, qui s'eft éteinte le 14 Octobre 1797 en la perfonne de Louis-François Butel (IXe Degré de la filiation), baptifé à Blois le 28 Janvier 1780 en l'églife Saint-Honoré, ainfi que de fa fœur Marie-Françoise Butel, baptifée à Blois le 26 Octobre 1774, & qui avait époufé, le 14 Janvier 1794, François-Guy Rangeard, Écuyer, Seigneur de Villiers.

2° La branche puînée, établie à la Guadeloupe dans la deuxième moitié du XVIIe fiècle, a eu pour auteur Pierre Butel. Elle s'eft divifée en quatre rameaux, dont trois font éteints; le fecond, celui de Sainteville, eft aujourd'hui le feul repréfentant de la famille Butel.

PREMIER DEGRÉ.

François Butel, Écuyer, Seigneur des Broffes, époufa N. Meignan, & eut de cette alliance un fils, qui fuit.

II. DEGRÉ.

Raoul Butel, Écuyer, Seigneur des Broffes, né à Blois en 1533 & baptifé en l'églife Saint-Honoré. Il eut deux fils :

1. Louis Butel, Prieur-commendataire de l'églife Saint-Étienne Saint-Sépulchre à Beaugency. Nommé le 12 Mai 1607, par le Roi Henri IV, Doyen du Chapitre royal & collégial de l'églife Saint-Sauveur du château de Blois, il fut inftallé dans ces fonctions le 17 Août 1607 (*b*). Il mourut en 1627.
2. Nicolas, qui fuit.

III. DEGRÉ.

Nicolas Butel, Écuyer, Seigneur des Broffes, baptifé à Blois en 1553, Receveur des aides, tailles & taillons à Châteauroux, acheta, le 22 Octobre 1605, par-devant Me Lafferon, Notaire, à Louis Texier, fa charge de Confeiller du Roi, Maître des Comptes à Blois, moyennant 10,000 livres. Il mourut en 1613 revêtu de cette charge, que quatre autres Butel occupèrent héréditairement après lui. De fon mariage avec Marguerite Labbé, il laiffa quatre enfants :

1. Louis Butel, qui fuit.
2. François Butel, Prieur-commendataire de Saint-Étienne Saint-Sépulchre à Beaugency; il vivait en 1637.
3. Marie Butel, mariée à Chriftophe-André Giraut, Seigneur de la Mothe, Avocat au Parlement & au Siége préfidial de Blois.
4. Françoise Butel, époufa Honoré Desnoms, Écuyer, Seigneur de la Béraudière; elle vivait encore le 12 Novembre 1642.

IV. DEGRÉ.

Louis Butel, Écuyer, Seigneur des Broffes, fut dès 1620 Confeiller-Maître en la Chambre des comptes de Blois; il conferva cette charge jufqu'à fa mort, arrivée le 15 Décembre 1654; il fut inhumé en l'églife Saint-Solenne de Blois.

(*a*) De la Roque & de Barthélemy, *Catalogue des Gentilshommes de l'Orléanais, Blaifois, Beauce & Vendômois en 1789.*

(b) *Gallia Chriftiana.*

Il avait époufé en premières noces, par contrat du 7 Février 1621, paffé devant Me Barthélemy, Notaire à Blois, Anne Delaunay, fille de l'honorable Jacques Delaunay, Procureur au Préfidial de Blois, & de Guillemette Leclerc. De ce mariage il eut treize enfants; la fucceffion d'Anne Delaunay, Dame Butel, fut inventoriée le 20 Avril 1643 par le même Notaire. Marié en fecondes noces, par contrat du 28 Avril 1643, à Louife Jacquin, veuve de Jean de Verret, Écuyer, Seigneur de Saint-Sulpice de Pommeraye, près Blois, Gentilhomme ordinaire de la Maifon du Roi, il eut de cette feconde union cinq enfants.

Parmi les treize enfants de fon premier lit, il eut (*a*) :

1. Louis Butel, Écuyer, Seigneur des Broffes, baptifé le 14 Novembre 1622 en l'églife Saint-Solenne à Blois, fut de 1654 à 1674 Confeiller-Maître en la Chambre des comptes de Blois. Se fit enregiftrer, ainfi que fa femme & fon fils aîné, dans l'*Armorial général de France*, en exécution de l'édit de 1696 (*Orléanais*, p. 84, 86 & 761). Il époufa, par contrat du 11 Octobre 1655, paffé devant Me Morillon, Notaire à Saint-Dyé-fur-Loire, Marguerite Pissonnet de Bellefonds (*b*), fille de Charles Pissonnet, Seigneur de Bellefonds, Garde-marteau des Eaux & Forêts de Chambord, & de Geneviève Charron. Il mourut le 13 Mars 1693. Sa veuve lui furvécut trente-trois ans. Il laiffa de fon mariage fept enfants, parmi lefquels :
   Louis Butel, Écuyer, Seigneur des Broffes, Confeiller-Maître en la Chambre des comptes de Blois & Garde-marteau des Eaux & Forêts du comté de Blois, qui continua la branche des Seigneurs des Broffes & du Nuifément, éteinte aujourd'hui.
2. Jean Butel, baptifé le 6 Avril 1631 en l'églife Saint-Solenne de Blois. On croit que c'eft lui qui époufa Demoifelle Claude Bouret, dont il aurait eu deux fils : Jean & Pierre. L'aîné alla vers la fin du XVIIe fiècle s'établir à la Guadeloupe, & le 16 Décembre 1713, il fut pourvu, par brevet du Roi, de l'office de Confeiller du Roi au Confeil fupérieur de l'île. Il décéda fans poftérité en 1718. Le cadet le fuivit à la Guadeloupe & y fonda la branche des Butel de Sainteville. Toutefois fon degré de filiation n'étant pas connu pofitivement, on commencera une nouvelle numération pour cette branche.
3. Pierre, baptifé le 14 Mars 1642 en l'églife Saint-Solenne de Blois.

PREMIER DEGRÉ.

Pierre Butel, Ier du nom, s'établit à la Guadeloupe, quelque temps après fon frère

(*a*) De l'un des fils de Louis Butel paraît defcendre : Georges-Marie Butel-Dumont, Jurifconfulte & publiciste français, né à Paris le 28 Octobre 1725. D'abord Avocat, il devint fucceffivement Secrétaire de la commiffion de l'Acadie, Cenfeur royal, Secrétaire de l'ambaffade de France en Ruffie, puis Directeur du contrôle général & Tréforier de France au bureau des finances de la généralité de Bourges. Il laiffa de nombreux ouvrages, dont plufieurs furent couronnés par l'Académie des Infcriptions & Belles-Lettres : fa *Théorie du Luxe*, Londres & Paris, 1771, in-8º; & fon *Effai fur les caufes principales qui ont contribué à détruire les deux premières races des Rois de France*, Paris, 1776, in-8º. Il mourut en 1788 fans laiffer de poftérité. (Quérard, *La France littéraire*. — *Nouvelle Biographie générale*, Firmin Didot.)

(*b*) *Les preuves de l'antiquité . . . . de la Chambre des comptes de Blois*, publiées en 1715 à Paris aux Trois Rois, rue de la Harpe, chez la Ve de François Muguet & Hubert Muguet, premier Imprimeur du Roi & de fon Parlement, donnent le texte de « Lettres patentes du Roy qui confirment les priviléges de la Chambre « des comptes de Blois, données à Verfailles au mois de Février 1715. » On y lit : « . . . . . . Dans une autre « affaire concernant la nobleffe, qu'on a voulu contefter à la dame *Piffonnet de Bellefonds*, veuve du Sieur « *Louis Butel*, auffi Maiftre en ladite Chambre, qui a pareillement été obligée de fe pourvoir & d'obtenir une « ordonnance de maintenue du Sieur Bouville, lors Intendant d'Orléans, le 5 Juin 1702 . . . . ; fur quoi les- « dits officiers de noftre Chambre des comptes de Blois nous auroient très-humblement fupplié de leur accorder « nos Lettres de confirmation des priviléges qui leur appartiennent, afin de prévenir dans la fuite de femblables « conteftations. A ces caufes . . . . ., &c. . . . . »

Jean, & fut l'auteur de la 2e branche. Sa defcendance de Louis Butel, de Blois, fut atteftée par plufieurs actes officiels dont on rapporte des extraits en note (*a*). Il devint Fermier-Receveur du domaine du Roi à la Guadeloupe, puis Greffier en chef du Confeil fupérieur de l'île & fes dépendances, & enfin fut élevé, par un brevet royal du 25 Août 1730, au grade de Capitaine-commandant les milices de la Pointe d'Antigues, compofées alors des trois quartiers du Port-Louis, du Petit-Canal & de l'Anfe-Bertrand. Il mourut le 3 Mars 1734, au Port-Louis. Ses defcendants ont réfidé à la Guadeloupe jufqu'en 1818. Il avait eu de fon mariage avec Marie-Élifabeth Houe, Houc ou Houche (mot illifible), quatre fils, qui formèrent quatre rameaux.

1. Pierre II Butel, auteur du premier rameau, Lieutenant en fecond d'une compagnie d'infanterie, Capitaine-commandant les milices du quartier du Port-Louis, & enfuite de celui des Vieux-Habitants, où il s'établit après avoir vendu fon habitation fituée au quartier précédent. Il époufa, le 18 Novembre 1733, Marie-Jeanne Proque Le Borgne.

   Une Dlle Butel, iffue de ce rameau, a époufé le Vice-Amiral de Leissègues.
2. Pierre-François, qui fuit, auteur du deuxième rameau.
3. Jean-Baptiste Butel, auteur du troifième rameau, Lieutenant des milices du quartier du Port-Louis. De fa femme Marie-Anne-Gertrude Le Borgne, il eut :

   Louis Butel de Montgai, né le 24 Septembre 1754 à la Baffe-Terre, nommé Subftitut du Procureur général au Confeil fupérieur de la Guadeloupe le 6 Mai 1785, Confeiller titulaire le 9 Février 1787 (*b*), Préfident à la Cour d'appel le 4 Avril 1812, Préfident du Confeil fupérieur le 25 Juillet 1816 (*c*).

(*a*) Acte de notoriété & non-dérogeance, en forme d'enquête, obtenu par Jean-Baptifte Butel, fils de Pierre, Ier du nom, le 12 Janvier 1789, en exécution des Lettres patentes du Roi du 24 Août 1782, & à la fuite du bombardement de la Baffe-Terre, chef-lieu du gouvernement de l'île de la Guadeloupe & dépendances, par l'Amiral anglais Cadrington. (Me Eggimann, Notaire à la Baffe-Terre, eft le détenteur de la minute de cet acte.) — Acte de notoriété obtenu, le 18 Mai 1818, du Confeil fupérieur de l'île de la Guadeloupe & dépendances..... « Ladite requête fignée « de Bovis, Avocat en la Cour, & expofitive : « Que leurs auteurs font venus s'établir dans la colonie depuis « plus d'un fiècle ; qu'ils font les defcendants des Butel, Confeillers de père en fils dans la Chambre des comptes « de Blois dans le dix-feptième fiècle ; que déjà, conformément aux Lettres patentes du Roi, du vingt-quatre « Août mil fept cent quatre-vingt-deux, leur origine & leur état ont été conftatés par l'acte de notoriété en « forme d'enquête ci-joint, au rapport du Notaire Dupuch en date du douze Janvier mil fept cent « quatre-vingt-neuf ; que depuis cette époque, les événements de tous genres qui ont affligé cette colonie, indé- « pendamment des caufes naturelles, ont amené la deftruction de tous les titres & papiers des dépôts... »

Dans un Mémoire adreffé au Roi, que la mort de Charles-Joachim & celle de fon fils empêcha de préfenter au fouverain, les membres de la famille Butel s'exprimaient ainfi : « Les Butel (de la Guadeloupe) étant pères « de famille, fe trouvant dans les charges, fupplient Sa Majefté, vu les actes produits & attendu la perte des pa- « piers de famille & de ceux des dépôts publics, de vouloir bien octroyer à la famille Butel des Lettres recogni- « tives de nobleffe, ou d'autres & nouvelles Lettres, fi Sa Majefté juge notre famille digne de ce bienfait. » Ce mémoire était fuivi, en forme d'apoftille, d'un certificat de notoriété accordé par le Gouverneur de la Guadeloupe & revêtu de fon fceau.

En voici la teneur : *Copie du certificat de notoriété délivré & fcellé, le 9 Juillet 1818, par le Gouverneur de la Guadeloupe*, enregiftré le 9 Septembre 1867 à Amboife (Indre-&-Loire).

« Il eft généralement connu à la Guadeloupe que Meffieurs Butel de Montgai, Préfident du Confeil fupérieur « de cette île, Chevalier de la Légion d'honneur, Magiftrat auffi éclairé qu'intègre ; M. Jacques Butel, Com- « mandant du quartier des Habitants, & Meffieurs Butel de Sainteville, propriétaires à l'Anfe-Bertrand, Che- « valiers de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, defcendent de Louis Butel, Confeiller-Maître à la Chambre « des comptes de Blois en feize-cent-vingt, charge qui était poffédée en feize-cent-cinq par fon père Nicolas Bu- « tel. La branche de cette famille établie à la Guadeloupe depuis plus d'un fiècle, y a poffédé & poffède encore des « biens confidérables, & les places les plus diftinguées de la Colonie, comme militaires, magiftrats & commandants « de quartiers ; & dans les troubles de la Révolution, Meffieurs Butel ont conftamment profeffé les principes les « plus purs & prouvé leur fidélité & leur dévouement au Roi. C'eft une juftice que je dois & que je me plais à « rendre aux membres de cette refpectable famille, qui me font tous bien connus.

« Baffe-Terre, le neuf Juillet mil-huit-cent-dix-huit.

« Le Lieutenant général, Gouverneur & Adminiftrateur pour le Roi. *Signé :* « Le Comte de Lardenoy. »

(*b*) (*c*) De La Roque & de Barthélemy, *Catalogue de la Nobleffe des Colonies en 1789*, p. 23 & 29.

Il occupa ce dernier poſte juſqu'à ſa mort, arrivée à la Baſſe-Terre le 11 Décembre 1821, & avait été promu au grade de Chevalier de la Légion d'honneur le 19 Septembre 1814.

4. Jean-Baptiste-Louis Butel, auteur du quatrième rameau, Lieutenant des milices du quartier des Vieux-Habitants, puis de celui du Baillif, où ſe trouvait ſon habitation; il y mourut, laiſſant de Marie-Madeleine-Catherine Le Borgne :

Jacques Butel, baptiſé le 23 Avril 1764 au Baillif, ancien Mouſquetaire du Roi, nommé, le 20 Août 1815, Commandant du quartier des Vieux-Habitants, Chevalier de Saint-Louis le 22 Août 1819.

II. DEGRÉ.

Pierre-François Butel de Sainteville (*a*), auteur du deuxième rameau, né à la Guadeloupe (par. Nre Dame de Carmel) le 21 Novembre 1705, Capitaine-commandant les milices du quartier de l'Anſe-Bertrand, marié, le 29 Janvier 1737, au Port-Louis, à Marie-Thérèſe Dumoulin, fille de Meſſire Joachim Dumoulin, Conſeiller du Roi au Conſeil ſupérieur de la Guadeloupe & Doyen dudit Conſeil, & de Dame Perine Lemercier de Beausoleil. Il décéda le 20 Juin 1746, au Port-Louis (île de la Guadeloupe), laiſſant trois fils & plusieurs filles :

1 & 2. Charles-Joachim, qui ſuit, & Pierre-François, ſon frère jumeau, mort en bas âge.

3. Pierre-François Butel de Sainteville, né le 20 Juin 1744, Propriétaire au quartier des Abymes; il combattit en 1759, lors du ſiége de la Guadeloupe par les Anglais, comme Enſeigne dans la compagnie des milices (Gelas). Il fut ſucceſſivement nommé par brevets royaux : Lieutenant le 10 Décembre 1765, Capitaine Aide-major le 1er Novembre 1767, Major le 26 Novembre 1777, Commandant des milices du quartier du Goſier le 27 Novembre 1788, & Chevalier de Saint-Louis le 5 Octobre 1791. Il était à la tête des royaliſtes de ſon quartier dans leur défenſe contre les républicains au fort Fleur d'Épée de la Pointe à Pitre.

4. Jacques-Emmanuel-Benjamin Butel de Sainteville, Lieutenant d'infanterie, puis Lieutenant des milices du quartier Sainte-Anne, émigra à Londres & mourut à Paris le 11 Avril 1817.

III. DEGRÉ.

Charles-Joachim Butel de Sainteville, né le 18 Décembre 1740 au Port-Louis, Mouſquetaire du Roi dans la ſeconde compagnie depuis le 16 Février 1765 juſqu'en Juillet 1774, Nommé Chevalier de Saint-Louis le 10 Juillet 1779, Major des Mouſquetaires de la Guadeloupe juſqu'en 1784, époque de la réforme de cette Compagnie. Breveté Capitaine d'infanterie de ligne & Commandant au fort Fleur d'Épée de la Pointe à Pitre des royaliſtes du quartier de l'Anſe-Bertrand. Émigra à la Martinique occupée alors par les Anglais. Après la paix d'Amiens, en 1802, il fut nommé Capitaine Commandant des quartiers du Morne-à-l'Eau, du Petit-Canal, du Port-Louis & de l'Anſe-Bertrand. Il ſe maria, le 23 Mai 1769, à l'Anſe-Bertrand, à Marie-Marguerite Françoiſe Gedouin, fille de Mathurin Gedouin, de Nantes, Notaire Royal (*b*), à l'Anſe-Bertrand (île de la Guadeloupe), & de Marie-Chriſtine Billaud. Il décéda le 26 Décembre 1818 à l'Anſe-Bertrand, laiſſant de ſon union un fils, qui ſuit.

(*a*) Sainteville Blonzac, propriété ſituée au quartier de l'Anſe-Bertrand (île de la Guadeloupe).
(*b*) Charge occupée ſouvent aux colonies par des Nobles.

IV. DEGRÉ.

CHARLES-JOACHIM-MATHURIN Butel de Sainteville, né le 4 Février 1773 au Morne-à-l'eau (île de la Guadeloupe), Commiſſaire commandant le quartier de l'Anſe-Bertrand, émigra à Londres pendant la Révolution, & mourut aux Eaux de Saint-Sauveur le 29 Septembre 1817. Il avait épouſé le 2 Pluviôſe an XII (23 Janvier 1804), à la Guadeloupe, Anne-Perrine BUDAN (*a*), fille de Jacques-Pierre BUDAN & de Demoiſelle Marguerite-Roſe ROUJOL. De ce mariage il eut :

1. CHARLES-LOUIS-MATHURIN Butel de Sainteville, né à la Guadeloupe le 27 Juillet 1805, décédé le 25 Décembre 1845 à Saint-Règle (Indre-&-Loire).
2. JACQUES-EMMANUEL-ERNEST Butel de Sainteville, né à la Guadeloupe le 27 Juillet 1807, marié, le 2 Juin 1834, à Louiſe-Catherine-Alix DE MENOU (*b*), fille du Comte DE MENOU DU MÉE & de Demoiſelle ROBIN DE LACOTARDIÈRE.
3. ANNE-ROSE-CHARLOTTE, née à la Guadeloupe le 28 Octobre 1808, mariée, le 19 Mai 1829, à Charles-Louis-Erneſt, Marquis de GOURJAULT (*c*).
4. MARIE-JULES-FERDINAND-LÉONCE, qui ſuit.

V. DEGRÉ.

MARIE-JULES-FERDINAND-LÉONCE Butel de Sainteville, né le 25 Juillet 1812 à l'Anſe-Bertrand (île de la Guadeloupe), marié à Paris, le 18 Avril 1837, à Philippine-Marie-Marguerite-Luce LE GENTIL DE PAROY (*d*), fille du Marquis LE GENTIL DE PAROY & de Demoiſelle FRETEAU DE SAINT-JUST. De cette union vinrent :

1. CHARLES-MARIE-ENGUERRAND, qui ſuit.
2. MARIE-EMMANUEL-ROGER } morts jeunes.
3. VICTORINE-MARIE-MARGUERITE }

VI. DEGRÉ.

CHARLES-MARIE-ENGUERRAND Butel de Sainteville, né à Tours le 9 Mai 1838, marié, à Dame-Marie (Indre-&-Loire), le 3 Mai 1865, à Marie-Auguſtine-Jeanne HERRY DE MAUPAS (*e*), fille du Vicomte Anatole HERRY DE MAUPAS & de Demoiſelle Alix DE NETTANCOURT.

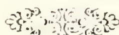
(*a*) BUDAN. — Bretagne. — *D'Azur au Chevron, accompagné en chef d'une Buie ou Cruche & d'une Dent, & en pointe d'un Dauphin, le tout d'Or.*

(*b*) DE MENOU. — Berry. — *De Gueules à la Bande d'Or.*

(*c*) DE GOURJAULT. — Poitou. — *De Gueules au Croiſſant d'Argent.*

(*d*) LE GENTIL DE PAROY. — Bretagne. — *D'Azur au Dragon d'Or.*

(*e*) HERRY DE MAUPAS. — Bléſois. — *D'Or au Lion de Sable.*



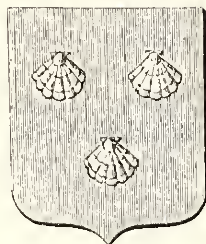
NOTE. Dom Bétencourt, *Noms féodaux* : « BUTEL (*Jean*), le jeune, & *Marc-Simon*, paroiſſe de Saint-Ouen en Belin: Douze arpens de terre relev. du Mans en 1478. » (Extrait des aveux, hommages & dénombrement, dépoſés autrefois à la Chambre des Comptes & depuis au palais Soubiſe, reg. 335, p. 161.) On ignore s'ils appartiennent à la famille dont on s'occupe ici.



DE CAIRON,

Anciens Seigneurs de Cairon, de la Pallu, de Bretteville, de Vogny, de Crocy, de Merville, de la Varende, d'Amblie, de Vaux; Comtes de Merville; Marquis de Panneville; Barons de Fréville, &c.

NORMANDIE, ANGOUMOIS ET PICARDIE.



De Gueules à trois Coquilles d'Argent, posées deux & une. SUPPORTS : *deux Lions.* COURONNE : *de Marquis.*

L'origine de la famille de Cairon se rattache à l'une des époques les plus glorieuses de notre histoire nationale, celle du recouvrement de la Normandie sur les Anglais, sous le règne de Charles VII.

Son chef, NICOLAS PÉROTTE (I[er] degré), se distingua comme Homme d'armes volontaire dans les rangs de l'armée royale, notamment à la bataille de Formigny livrée le 14 Avril 1450. Quatre ans plus tard, des Lettres de Noblesse délivrées à Mehun-sur-Yèvre, en Février 1454, venaient récompenser ses services; on y lisait : « . . . *Notum facimus universis presentibus & futuris quod nos dignum censentes* « *dictum Nicolaum quem dura regni nostri pericula probum invenerunt, decenti* « *recompensare beneficio, premissorum intuitu nec non gratuitorum servitiorum* « *per ipsum Nicolaum non sine periculis & rei familiaris detrimento nobis ju-* « *giter impensorum, & maxime in recuperatione nostri ducatus Normanniæ de* « *manibus Anglicorum per nos nuperrime facta.* . . » (*a*).

Dès cette époque, Nicolas Pérotte possédait un fief important à Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados), & la considération dont il était entouré lui fit contracter mariage avec une famille de la plus ancienne noblesse; il s'allia à Guillemette d'ESTAMPES, fille de Robert, Seigneur d'Audrieu.

Son fils, NICOLAS PÉROTTE (II[e] degré), continua les services militaires de son père, & obtint du Roi Louis XI, avec NICOLAS & ÉTIENNE, ses frères, des Lettres patentes, données à la Guerche, en Touraine, le 5 Août 1472, qui leur accordaient le droit de changer le nom de PÉROTTE en celui de DE CAIRON, nom d'un fief qu'ils possédaient à cette époque au droit de leur père, « attendu, portent-elles, qu'ils ont « fief assis en la paroisse de Cairon, en la Vicomté de Caen. . . & même en faveur « des services que ledit feu père desdits suppliants & pareillement ledit Nicolas « nous ont par cy-devant faits au fait de nos guerres, & fait chacun jour iceluy « Nicolas qui estoit en personne en armes en notre présence & armées pour nous « servir en cette présente guerre. . . » (*b*).

(*a*) Copie collationnée le 21 Mai 1790 par Jean-François Lelièvre, Notaire du Roi au bourg de Creully.
(*b*) Copie collationnée par Lelièvre, du 21 Mai 1790.

Cette famille s'eſt depuis diviſée en un grand nombre de branches connues ſous le nom de la Pallu, de Cairon, de Vogny, de Crocy, de Saint-Vigor, de Cardonville, de Merville, du Châtel, de Saint-Laurent, de Putot, de la Maillerie, d'Amblie, de la Motte, de Vaux, de Barbières, &c.

Elle s'eſt répandue non-ſeulement en Normandie, mais en Angoumois, par la branche de Merville, & en Picardie, par celle de Ronquerville, dont on ne connaît pas la deſcendance.

La branche aînée s'eſt éteinte au commencement de ce ſiècle en la perſonne de Marie-Thérèse de Cairon, Dame de Cairon, née en 1763, mariée en 1784 à Pierre-Marie-Élie Labbey, Seigneur de la Roque-Baignard, d'Auvillers, d'Argences, Capitaine au régiment du Roi-infanterie.

Cette famille a produit un nombre conſidérable d'Officiers des armées de terre & de mer, parmi leſquels ſept Chevaliers de Saint-Louis. Lors de la guerre de 1740, neuf d'entre eux ſervaient en même temps. On remarque encore un Bernard de Cairon, Abbé de Barbery, Préſident en 1789 de l'ordre du clergé à l'aſſemblée de Caen.

Quatre Demoiſelles de Cairon ont été reçues & élevées à la maiſon royale de Saint-Cyr.

Lors des recherches de nobleſſe faites ſous Louis XIV, elle fut maintenue par M. de Chamillard à la date du 1er Août 1667, ſous le nom de Cairon, Écuyer, Seigneur de Garende, Saint-Léger, &c., Généralité d'Alençon (*a*).

En 1789 elle comparut aux Aſſemblées de Nobleſſe des bailliages de Caen & de Falaiſe où figurent les noms de MM. le Comte de Cairon Barbières, Cairon de Vaux, Cairon de la Varende, Cairon de Vougny, Cairon de Cairon, le Comte de Cairon, de Cairon (Léon-Nicolas-Urbain), Cairon de Cairon (*b*).

Nous ne donnerons ici que la ſuite des degrés qui rattachent à l'auteur de la famille les deux branches de Cairon d'Amblie & de Cairon de Panneville, les ſeules dont on connaiſſe actuellement l'exiſtence.

III. DEGRÉ.

Nicolas de Cairon, IIIe du nom, fils aîné de Nicolas II, Seigneur de Cairon, & de Marie de Hotot, fille de Thomas, Chevalier, Seigneur Châtelain de Beaumont, avait pour ſœur Marguerite de Cairon, mariée en 1499 à Jean de Bourgueville, Sieur de Bras & de Brucourt, & mère de Charles de Bourgueville, Sieur de Bras, auteur des *Antiquités de Caen*. Nicolas de Cairon épouſa Agnès de Perthou, Dame de Monſegret & de Saint-Vigor des Maiſerets. Son quatrième fils fut :

IV. DEGRÉ.

Jean, de Cairon Sieur de Cardonville & de Putot. Il épouſa Catherine de la Mariouse, & en eut cinq enfants, entre autres :

1. Charles, qui continua la branche aînée.
2. Jean (*c*).

(*a*) Chevillard, *Armorial de Normandie.*

(*b*) L. de la Roque & Éd. de Barthélemy, *Catalogue des Gentilſhommes de Normandie en* 1789, p. 17, 20, 21, 22 & 23.

(*c*) De ce Jean était iſſu au cinquième degré Alexandre-Anne-Augustin-Gabriel, Sieur de Vaux, né le 22 Juillet 1748, Garde du corps du Roi, marié, par contrat du 11 Juillet 1774, à Marie-Madeleine-Louiſe-Gabrielle d'Esmalleville, devenue, par la mort de ſon frère, Marquiſe de Panneville (*), Baronne de Carville &

(*) Le Marquiſat de Panneville fut érigé par Lettres patentes de Février 1725, enregiſtrées à la Chambre des comptes de Normandie le 18 Avril ſuivant. (*Tablettes généalogiques*, t. VI.)

V. DEGRÉ.

Charles de Cairon, Sieur de Cardonville & de Putot, époufa Anne Le Sens, fille d'André, Seigneur de Lion, & d'Anne Le Cavelier. Son quatrième fils fut :

VI. DEGRÉ.

François de Cairon, Sieur de Saint-Laurens, né le 11 Juin 1606, Capitaine au régiment d'infanterie de Beuvron, par commiffion du 20 Août 1636, époufa, par contrat du 6 Avril 1638, Anne Costard, fille de Noble homme Philippe, Seigneur de Hotot & de la Motte-Audrieu. Il fut père de Philippe-François, chef de la branche de la Motte, & de Charles, qui fuit.

VII. DEGRÉ.

Charles de Cairon, Sieur de la Maillerie, né en 1643, Capitaine de cavalerie au régiment de Condé, fe trouva, le 12 Juin 1672, à Tolhuis, au paffage du Rhin, commandé par Louis XIV, & prit une part brillante à la bataille de Senef. Il époufa, le 16 Mars 1685, Gillonne Le Bourgeois, fa coufine germaine, fille de Jacques Le Bourgeois, Seigneur de la Varende & de Beneauville, & d'Anne de Cairon. De cette union fortit :

VIII. DEGRÉ.

Charles-François de Cairon, Sieur de la Maillerie, né à Caen en 1689, Capitaine en 1710 au régiment de cavalerie de Thorigny, époufa, à Chicheboville, le 1er Février 1720, Jeanne-Marguerite Le Bourgeois. Il mourut à Beneauville en 1766, laiffant pour fils :

IX. DEGRÉ.

Jean-François de Cairon, Sieur de la Varende, né en 1723, Cornette au régiment de dragons d'Harcourt par brevet de 1744; il prit part à toutes les campagnes qui eurent lieu jufqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748, fe trouva au fiége de Fribourg, Mons, Charleroy, Namur, Bergopzoom & à la bataille de Lawfeld, & eut la promeffe d'une compagnie que la paix l'empêcha d'obtenir. Il époufa en 1760 Marie-Jeanne de Crevecœur, Dame de Lalonde-Blonville. Il vendit les terres de la Varende & de la Maillerie pour acheter, en Septembre 1767, celles d'Amblie & de Pierrepont. Détenu par mefure révolutionnaire, comme père d'émigré, il mourut en prifon à Caen en 1794. Son fils fut :

X. DEGRÉ.

Ambroise-Victor de Cairon, Sieur d'Amblie, né à Beneauville-la-Campagne le 10 Avril 1768; il fe deftinait à la magiftrature lorfque la révolution le força d'émigrer. Il fervit alors dans l'armée des Princes, & à fon retour, époufa, le 20 Avril 1800, Marie-Anne-Reine-Alexandrine Thorel de Bonneval, fille de Jofeph-Jacques-Georges Thorel, Écuyer, Sieur de Bonneval, & de Marie-Françoife-Élifabeth Le Noble de Bailleul. De ce mariage eft iffu :

Fréville, Dame de Cailletot, Monay & Rabu, le Sap, &c. Le Marquis de Cairon de Panneville fut Député aux États généraux de 1789 par le bailliage de Caux. Son petit-fils, le Marquis Edmond de Cairon, chef de fa branche, s'eft allié à Mlle Caignart de Saulcy & habite aujourd'hui le château de Quevreville-la-Poterie (Seine-Inférieure).

XI. DEGRÉ.

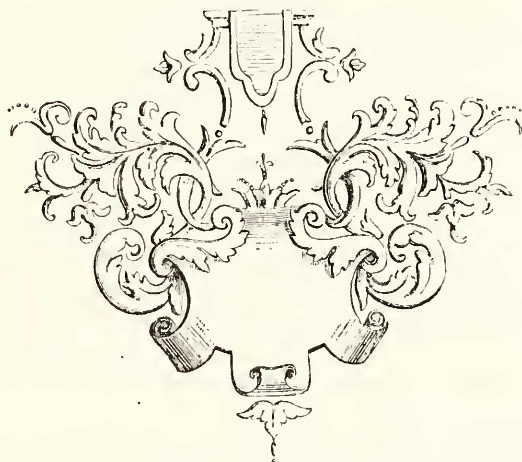
ADOLPHE-VICTOR-HONORÉ de Cairon, né à Cideville (Seine-Inférieure) le 21 Juillet 1803, a épousé, le 13 Janvier 1835 (*a*), Adrienne-Alexandrine-Louise DAUGER, fille de Alexandre-Louis-Frédéric, Comte DAUGER, & de Albertine-Octavie-Mélite DE NÉDONCHEL. De cette union sont sortis trois enfants :

1. MARIE-CHARLES-LOUIS-VICTOR, né à Menneval le 15 Novembre 1835, décédé à Amblie le 26 Juin 1855.
2. MARIE-ALEXANDRE-REMY, né à Amblie le 28 Avril 1840, décédé à Menneval le 27 Janvier 1843.
3. MARIE-PHILOMÈNE-ALBERTINE, qui suit.

XII. DEGRÉ.

MARIE-PHILOMÈNE-ALBERTINE de Cairon, née à Amblie le 25 Septembre 1844, mariée, le 18 Septembre 1866, à Marie-Robert ACHARD, Vicomte DE BONVOULOIR.

(*a*) Expédition sur parchemin.



CALEMARD,

Anciens Seigneurs de Requiès (aujourd'hui Recuyer), de Bosfranchet (aujourd'hui Beaufranchet), de la Fayette, le Geneſtoux, le Portail, Calemard, le Mont, Montjoly, &c.

EN AUVERGNE ET EN VELAY.



ARMES ANCIENNES : *D'Or à trois Pommes de Pin de Sinople* (a).

La famille de CALEMARD eſt originaire d'Eſpagne. Les traditions conſervées dans cette maiſon & appuyées du reſte par la concordance de faits hiſtoriques, lui donnent pour ſouche l'ancienne famille de *Calomarde*, & pour lieu d'origine le bourg & Marquiſat du même nom dans le diocèſe d'Albarracin en Aragon (*b*). En France cette famille reconnaît pour premier auteur un HIÉROSME de Calemard ou Calomarde, Gentilhomme eſpagnol, Enſeigne des gardes wallonnes, proſcrit & fugitif à la ſuite d'un duel dans lequel il tua un de ſes chefs qui l'avait brutalement outragé, lors de la conquête d'Oran par Ximénès (1509) (*c*).

Établis vers 1512 en Auvergne, aux environs de Viverols, & bientôt attachés à la puiſſante maiſon d'Alègre, Hiéroſme Calemard & ſa deſcendance donnèrent leur nom à un nouveau village, &, ſoit par alliances, ſoit par acquiſitions, ils devinrent ſucceſſivement poſſeſſeurs de pluſieurs ſeigneuries, châteaux, fiefs, terres, directes & rentes nobles dans le pays nommé Livradois. Là, ſur les rives de l'Anſe, entre l'Auvergne & le Velay, exiſtent encore les villages de Calemard, la Fayette, Laſſy, le Geneſtoux, le Portail, le Mont & Montjoly, dont les quatre fiefs principaux ont donné leurs noms aux quatre principales branches de la famille, & les châteaux ou maiſons fortes de Calemard, de Requiès & de Bosfranchet, qui ont appartenu à diverſes époques aux Calemard (*d*).

L'hiſtoire des guerres de religion atteſte l'importance de ces poſſeſſions. Une des

(*a*) Les armes de cette maiſon ont varié dans les différentes branches. En Eſpagne & ſur un écuſſon de la tour principale de Requiès, comme à l'Armorial de 1697, on trouve : *d'Or à trois Pommes de pin de Sinople*, 2 & 1; Couronne de Comte. Les Calemard de la Fayette, depuis leur établiſſement dans le Velay, comme dans les Lettres de maintenue & au regiſtre du ſceau de France, ont toujours porté les armes déſignées & figurées au commencement de leur notice. Voir les regiſtres du Sceau de France, les *Noms des Familles qui ont obtenu des lettres confirmatives de Nobleſſe*, par de la Roque & Éd. de Barthélemy, & l'extrait des Lettres patentes de maintenue, qui ſera donné plus loin.

(*b*) En Eſpagne la famille de Calomarde était encore repréſentée de nos jours par Don François Thadée, Comte, puis duc de Calomarde, premier Miniſtre de Ferdinand VII, & qui fut Ambaſſadeur extraordinaire en France, à l'époque du ſacre du Roi Charles X.

(*c*) L'*Hiſtoire de la conquête d'Oran* mentionne la mort de Jérôme Vianelli, Chef d'état-major du Général en chef Pierre Navarre, lequel Vianelli périt de la main d'un officier qu'il avait frappé & à qui il avait arraché les poils de ſa barbe. « *Non modò verbis duris, homo ſuperbus & iracundus, objurgaverat, ſed pugnis additis, barbæ « pilos avulſerat.* » — Gomez, *Vie du Cardinal Ximenès.*

(*d*) Codicille de Jean Calemard (1656).

tours érigées à Ambert par les notables Gentilshommes du Livradois pour réſiſter à l'invaſion proteſtante, portait le nom de tour de Calemard. Enfin, la chapelle de Saint-Sébaſtien, dans l'ancienne égliſe de Viverols, était affectée à la ſépulture des Calemard, leſquels avaient héréditairement, à titre de patrons, droit de collation pour la prébende de cette chapellenie (*a*).

Depuis ſon établiſſement en France, c'eſt-à-dire depuis bientôt quatre ſiècles, cette famille a formé de nombreux rameaux. Les quatre branches principales, de la Fayette, de Geneſtoux, du Portail & de Montjoly, dont on peut ſuivre la trace pendant douze générations, n'ont ceſſé de figurer avec honneur dans l'Égliſe, l'Armée, la Magiſtrature ſurtout, & enfin dans les Aſſemblées électives.

On y compte, avant la Révolution, un Conſeiller au Parlement de Toulouſe; un Conſeiller au Grand Conſeil, Conſeiller au Parlement de Paris; des Conſeillers d'épée & Conſeiller d'honneur de la ſénéchauſſée du Puy, des Baillis de robe & d'épée, des Chanoines, & un Prévôt, première dignité du Chapitre de Notre-Dame du Puy, un Chanoine du Chapitre noble de Bourbon-l'Archambaud, des Chevaliers de Saint-Louis & trois Gentilshommes de la Maiſon-Rouge, Mouſquetaires ou Gendarmes de la garde du Roi, &c. Depuis la Révolution, la famille de Calemard a compté huit Chevaliers de la Légion d'honneur; deux Députés; des Préſidents & Conſeillers de cours; des Préſidents de tribunaux; pluſieurs Conſeillers & deux Préſidents de Conſeils généraux; Préſidents de Colléges électoraux, &c.

Pour établir la formation des quatre branches principales & ſuivre la filiation juſqu'à nos jours, il eſt néceſſaire de remonter à :

III. DEGRÉ.

Jean Calemard, petit-fils de Hiéroſme Ier, Seigneur de Bosfranchet (*b*), de Calemard, la Fayette & Laſſy, le Portail, le Mont & Montjoly, Couſſanges, Couſſangettes, &c. Il fut d'abord Procureur d'office (*c*), puis Capitaine des mandements & châteaux de Viverols, Baffie & Montravel, & mourut à l'âge de 93 ans vers 1656. Par codicille de la même année, il fit don à tous les emphytéotes & vaſſaux de Bosfranchet d'une année de leurs redevances. Il avait épouſé Madeleine de Gageron (*d*), dont il eut quatre fils :

1. Damase Calemard, Seigneur de Beaufranchet, mort ſans poſtérité, à Lyon.
2. Hiérosme II, auteur de la branche de la Fayette, qui ſuit.
3. Claude, auteur des branches du Geneſtoux & du Portail (cette dernière éteinte).
4. Damien, auteur de la branche des du Mont de Monjoly (branche de Craponne, éteinte).

(*a*) M. l'abbé Grivel, Aumônier de la Chambre des Pairs, fait mention, dans ſon *Hiſtoire du Livradois*, de la tour de Calemard à Ambert. Quant au droit de collation pour la chapellenie de Saint-Sébaſtien dans l'égliſe de Viverols, il eſt établi par le procès-verbal de réception de Meſſire Pierre Montagne pourvu de ce bénéfice par Pierre Calemard, Avocat en Parlement en 1775. Ce procès-verbal eſt aux archives de la famille.

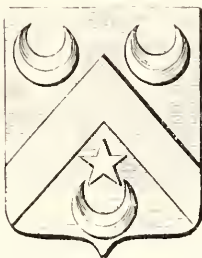
(*b*) La ſeigneurie de Beaufranchet lui fut cédée, par acte du 9 Octobre 1641, par Antoine de Beaufranchet, Écuyer, Sieur d'Ayat. (Voir à la page 131 de ce Regiſtre.)

(*c*) Le Procureur d'office ou Fiſcal était l'Officier chargé de maintenir les droits & autorité du Seigneur haut juſticier dans les grands fiefs. Jean Calemard à Viverols, repréſentait Monſeigneur Yves de Tourzel, Marquis d'Alègre, Grand Sénéchal d'Auvergne.

(*d*) Elle eſt mentionnée avec ſon mari dans une tranſaction contenant partage entre leurs enfants, paſſée le 20 Septembre 1659. Original ſur papier.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA FAYETTE.



D'Azur au Chevron d'Or, accompagne de trois Croiffants d'Argent, celui de la pointe fommé d'une Étoile de même. Devise : Ad ftellam! Crefcendo luceat.

IV. DEGRÉ.

Hiérosme II Calemard, Seigneur de Bosfranchet, Sieur de Calemard, la Fayette & Laffy, Bailli & Juge ordinaire de Viverols (*a*) & Lieutenant général de la commanderie de Saint-Victour, qualifié de Mr, Me & de Meffire dans les actes du temps (*b*). Il eut pour femme Marie-Claude de Gallien d'Advat, dont il eut neuf enfants, entre autres :

1. Marian-Damase, qui fit enregiftrer fes armoiries, en exécution de l'édit de 1696, dans l'*Armorial général*, manufcrit (Montpellier-Montauban, 364). Il refta célibataire, & finit par entrer dans les ordres.
2. Jean-Baptiste, qui fuivra.
3. Madeleine, mariée à Meffire Vincent de Varenes, Chevalier, Seigneur de Bois-Rigaud, Tréforier de France en la généralité de Riom.
4. Marie, mariée à Meffire Marcellin de Cussinel, Bailli pour le Seigneur Évêque du Puy, de la ville & mandement de Moniftrol.

V. DEGRÉ.

Jean-Baptiste Calemard, Écuyer, Seigneur de la Fayette & Laffy, Calemard & Sarra, Confeiller du Roi, Subdélegué de Monfeigneur l'Intendant de Languedoc au département du Puy & pays de Velay (*c*), époufa en 1685 Dame Charlotte Arnaud, dont il eut cinq enfants :

1. Marcellin, qui fuit.
2. Jean-Baptiste, Prêtre (*d*).
3. Jean-Baptiste-François, Seigneur & Baron de Sarra, d'abord Moufquetaire gris, Chevalier de Saint-Louis, puis Confeiller au Grand Confeil & au Parlement de Paris (*e*), époufa Armande de Rougemont.
4. Claude, Prêtre.
5. Marie, mariée à Meffire Reymond de Montredon, Confeiller du Roi & fon Premier Avocat général en la fénéchauffée du Puy.

(*a*) Qualifié ainfi dans une fentence rendue par lui le 20 Février 1662. Original fur papier.

(*b*) Teftament de Marie-Claude Gallien d'Advat, veuve de Mr Me Hiérofme Calemard, Seigneur de Beaufranchet, Bailly de Viverols, &c., en 1703, confervé aux archives de la Haute-Loire, au Palais de juftice.

(*c*) Qualifié ainfi dans plufieurs actes d'acquifitions faites par lui en 1703, & conferves aux arch. de la famille.

(*d*) Acte de partage entre Meffire Jean-Baptifte Calemard, Prêtre, & Meffire Marcellin Calemard, Seigneur de la Fayette, & Dame Marie Calemard, époufe de Meffire Reymond de Montredon. Marcellin cède à fon frère le domaine de Laffy, en fe réfervant les droits, honneurs & devoirs feigneuriaux (1723). Arch. de la famille.

(*e*) *Almanach Royal de France*, 1772, p. 225. (Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris.)

VI. DEGRÉ.

Marcellin Calemard, Écuyer, Seigneur de la Fayette & Lafſy, les Mas, Grenier, Couſſanges, &c., Coſeigneur de la baronnie de Jalavoux, naquit le 22 Septembre 1686 (*a*). Il fut Conſeiller d'honneur au Sénéchal-Préſidial du Puy, Doyen de cette Cour, & mourut en 1777. Il avait épouſé en 1715 Françoiſe Bernard de Jalavoux, des Barons de Jalavoux & des Ternes (*b*). Il eut de ce mariage :

1. Georges, Prêtre, Chanoine du chapitre de Notre-Dame du Puy, pourvu en 1779 de la prévôté dudit chapitre, par réſignation de Mre Ant. de Sordon de Creaux.
2. Philippe, dit *le Chevalier de la Fayette*, Cadet-Gentilhomme à la ſuite du régiment de Rohan-Rochefort, puis Gendarme de la garde du Roi, bleſſé au ſiége de Port-Mahon (1756) où ſa conduite lui valut la croix de St-Louis.
3. Jean-Pierre, qui ſuit.
4 & 5. Claudine & Françoise, Religieuſes.

VII. DEGRÉ.

Jean-Pierre Calemard, Chevalier, Seigneur de la Fayette, &c., né en 1722, Conſeiller d'épée en la ſénéchauſſée & Siége préſidial du Puy (*c*), épouſa, par contrat du 7 Juillet 1751, Dame Marguerite de la Mure-Forel (*d*). Il mourut en 1754 (*e*), laiſſant de ſon mariage trois enfants :

1. Pierre-Marcellin, qui ſuit.
2 & 3. Claudine & Marie-Françoise, non mariées.

VIII. DEGRÉ.

Pierre-Marcellin Calemard (*f*), Écuyer, Seigneur de la Fayette, Vernet, les Mas, Ribier, Rochette, Sallayer, Couſſanges, &c., Coſeigneur de la baronnie de Chadrac, Conſeiller du Roi & ſon Magiſtrat préſidial en la ſénéchauſſée du Puy.

(*a*) Acte de baptême de Noble Marcellin Calemard. Extrait en forme, paroiſſe de Viverols.

(*b*) Acte de mariage de Noble Jean-Pierre, fils de Meſſire Marcellin & de Dame de Jalavoux. — Tranſactions diverſes entre Marcellin de Calemard & le Marquis de la Saumès. (Archives de la famille.) — *Archives de la Haute-Loire* (faſcicule déjà publié). La maiſon de Jalavoux tomba en quenouille par ledit mariage & par celui (1738) de Dame Marie-Gabrielle-Claudine Bernard de Jalavoux, avec très-haut & très-puiſſant Seigneur Guillaume-Joſeph de Chanaleilles, Marquis de la Saumès, &c.

(*c*) Voir l'édit de 1703, de création des offices de Conſeiller d'épée, qui ordonne que leſdits Conſeillers auront le droit de ſiéger avec l'épée, qu'ils auront droit de préſéance ſur tous autres Magiſtrats après le Sénéchal, qu'à défaut de celui-ci, ils convoqueront & commanderont la Nobleſſe de leur reſſort, *qu'il leur eſt permis de ſe qualifier « Chevaliers », & qu'ils ne pourront être choiſis que parmi les Gentilſhommes.* (Reg. Ier, p. 706.)

(*d*) Audit contrat figure, comme ſignataire, parmi les plus proches parents, après Meſſire Pierre Bernard, Baron de Jalavoux, oncle du futur époux, Meſſire Jean Jourda de Vaux, Baron de Roche, Seigneur de Retournac, père du Maréchal Comte de Vaux, l'illuſtre conquérant de la Corſe. En Velay la Maiſon de la Mure-Forel, iſſue d'une ancienne famille du Forez, tomba en quenouille par ledit mariage & par celui de Jeanne de la Mure-Forel, mariée, par contrat du 24 Novembre 1744, à Noble Claude-Joſeph de Chalendar, Seigneur de Chambonet, &c., Chevalier de Saint-Louis.

(*e*) Donation faite par Meſſire Marcellin Calemard à Dame Marguerite de la Mure-Forel, ſa belle-fille, veuve de Jean-Pierre, vivant Conſeiller d'épée, de tous les biens qu'il a, ſitués dans la province d'Auvergne, tels que le domaine de Calemard, maiſons à Viverols, rentes nobles & directes de la Fayette & de la Fridière. (Archives de la Haute-Loire.)

(*f*) *Almanach hiſtorique de la Haute-Loire.* — Ventes de diverſes ſeigneuries en 1779. — Pierre-Marcellin eſt perſonnellement déſigné, & ſa Nobleſſe, comme celle de ſes aſcendants, même maternels, eſt reconnue dans les Lettres patentes de maintenue, dont le diſpoſitif eſt ainſi conçu : « A ces causes, Nous avons de notre grâce ſpéciale, pleine puiſſance & autorité royale, *confirmé* & *maintenu*, & par ces préſentes, ſignées de notre main, *confirmons* & *maintenons* ledit Calemard de la Fayette dans la poſſeſſion & jouiſſance de la Nobleſſe; voulons qu'il ſoit cenſé & réputé Noble tant en jugement que hors jugement, en-

Il époufa en 1779 Jeanne-Françoife-Marie-Agathe de Sigaud de Chadrac (*a*), dont il eut :

1. Gabriel-François Calemard de la Fayette, Baron de Chadrac, né en 1781, mort en 1828, Chevalier de la Légion d'honneur, Préfident à la Cour royale de Lyon, Premier Préfident nommé de la Cour royale de Grenoble, Membre de la Chambre des Députés, Préfident du Confeil général de la Haute-Loire. Il époufa, en premières noces, Galathée de Quinsart d'Espradels, dont poftérité; & en fecondes noces, Marie-Élifabeth de Pradier d'Agrain, fille du Marquis d'Agrain, dernier Premier Préfident de la Chambre des comptes de Bourgogne.
2. Pierre, qui fuit, & forme le deuxième rameau de la branche de la Fayette.

IX. DEGRÉ.

Pierre Calemard de la Fayette, Chevalier de la Légion d'honneur, né le 21 Avril 1783, Confeiller de Préfecture fous la Reftauration, Député & Préfident du Confeil général de la Haute-Loire, &c. Il époufa, en 1res noces, Marie-Françoife-Élifabeth Peyronnet, & en 2es noces, Urfule Rivet. Il eut du premier lit :

1. Théodore-Armand, Officier de Spahis, Chevalier de la Légion d'honneur, mort en Afrique.
2. Gabriel-Charles, qui fuit.

X. DEGRÉ.

Gabriel-Charles Calemard de la Fayette, chef actuel de fa branche, Chevalier de la Légion d'honneur & de Saint-Grégoire-le-Grand, Lauréat de l'Inftitut, Membre du Confeil général de la Haute-Loire pour le premier canton du Puy, né le 9 Avril 1815, a époufé, le 2 Mai 1844, Henriette-Antoinette-Céfarine-Mélina Fiévée de Jeumont, dont font iffus :

1. Fernand-Antoine, né le 17 Mai 1848.
2. Berthe, née le 27 Février 1850.
3. Jeanne, née le 23 Avril 1857.

femble fes enfants, poftérité & defcendants mâles & femelles, nés ou à naître en légitime mariage; que comme tels ils puiffent prendre en tous lieux & en tous actes la qualité d'Écuyers & jouir des rangs & honneurs réfervés à notre Nobleffe, & qu'ils foient inferits en ladite qualité au regiftre ouvert à cet effet près notre Commiffion du fceau; permettons audit Sieur Calemard de la Fayette, à fes enfants, poftérité & defcendants de porter les armoiries timbrées telles qu'elles font défignées & figurées aux préfentes, et qui font : *d'Azur au Chevron d'Or, accompagné de trois Croiffants d'Argent, celui de la pointe fommé d'une Étoile du même.* L'écu timbré d'un Cafque taré de profil, orné de fes lambrequins... » (Lettres patentes du 12 Avril 1828, en conformité de l'ordonnance du 26 Juillet 1826).

(*a*) La maifon de Sigaud, originaire du Dauphiné, où elle a formé entre autres branches celles des Sigaud, de la Maifonforte, du Palais, Seigneurs de Morvilliers, &c., & celle des Sigaud de Baronat, fit remonter fes preuves à Jean Sigaud, Chevalier, Capitaine de vingt hommes d'armes, tué à la bataille de Marignan. Les Sigaud du Velay formèrent en dernier lieu deux rameaux, celui des Barons de Chadrac & celui des Sigaud de Leftang, Seigneurs de Vabrettes, &c. La baronnie de Chadrac, terre en toute juftice, tomba en quenouille au fiècle dernier, ainfi qu'on le voit dans un acte de production commun aux quatre fœurs cohéritières de ladite feigneurie, où leurs maris font qualifiés : « Seigneurs haut-jufticiers, » & par un Terrier où font indiqués les quatre alliances, « Terrier fait en faveur de Noble Pierre-Antoine de Sigaud, Seigneur & Baron de Chadrac, Sieur de Loudes, Sainzelles, &c., & par droit de repréfentation, en faveur de Noble Jean-Armand Bergonhon de Rachat de Varenne, Écuyer, mari & maître des biens dotaux de Dame Madelaine de Sigaud de Chadrac; — de Noble Jofeph-Henri de Vachon, Chevalier, Baron d'Artias, Capitaine au régiment de Gâtinais, Chevalier de Saint-Louis, mari & maître des biens dotaux de Dame Antoinette de Sigaud de Chadrac; — de Noble F. Mathieu de Chalendar des Crozes, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant de NN. SS. les Maréchaux de France, mari de Dame Marie-Catherine-Jofephine de Sigaud de Chadrac, & de Noble Pierre-Marcellin Calemard de la Fayette, Écuyer, mari & maître des biens de Dame Agathe de Sigaud de Chadrac, &c. — Dans le partage des Dames de Chadrac, la baronnie échut à Madame de Varenne, l'aînée des quatre fœurs, laquelle décéda fans poftérité & tranfmit cette feigneurie à Gabriel-François Calemard de la Fayette, fon neveu.